UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000

B. 1574

J. F. A. Vandevin

TOBIE, JUDITH
ET
ESTHER

TRADUITS EN FRANCOIS.

AVEC UNE EXPLICATION
tirée des Saints Peres & des Auteurs
Eccleſiaſtiques.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi.
ET
JEAN-BAPTISTE DESESSARS, Libraire, rue ſaint Jacque, à ſaint Proſper & aux trois Vertus.

M. DCC. XI.
Avec Approbations & Privilege de ſa Majeſté.

AVERTISSEMENT.

LE livre de Tobie n'a pas été regardé de tout temps comme faiſant partie des divines Ecritures. Et l'on pourroit même être ſurpris d'abord de ce que ſaint Jerôme qui avoit une connoiſſance ſi profonde des livres ſaints, dit poſitivement de celui-ci & de quelques autres; Que quoiqu'on en fiſt la lecture dans l'Egliſe, elle ne les recevoit pas au nombre de ceux qu'on appelloit Canoniques; & qu'ainſi elle les faiſoit lire plutôt pour édifier les fidelles, que pour s'en ſervir à autoriſer la verité de ſes dogmes. Mais il ſuffit pour lever tout-d'un-coup cette difficulté, de marquer ici, que le conſentement general de toute l'Egliſe manquant alors à ce livre de Tobie; & la même Egliſe s'étant depuis declarée ſur ce ſujet dans le Concile de Trente, où elle l'a reconnu pour un des ſaints livres de l'Ecriture, il ne nous eſt plus permis d'en douter. Auſſi dès le temps de ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin dans le dénombrement qu'il fait de tous les livres Canoniques, y met celui-ci. Et le troiſiéme Concile de Carthage auquel aſſiſta ſaint Auguſtin, fait la même choſe. Saint Ambroiſe l'a auſſi regardé comme tel. Et avant même ſaint Jerôme la plûpart des Peres, comme ſaint Irenée, ſaint Cyprien, ſaint Chryſoſtome, ſaint Clement d'Alexandrie, & plu-

Hieron. præfat. in Prov. tom. 1. ep. 115. p. 1039.

Ambroſ. l. de Tob. Aug. de Doctr. Chriſtian. l. 2. c. 8. Concil. Carthag. 3. can. 47. Iren. l. 1. c. 34. Cypr. l. 3. ad Quir. cap. 16. Chryſoſt. homil. 15. in epiſt. ad Hebr. Clemens Alexan. Strom. l. lib. 1.

ſieurs autres l'ont cité au nombre des livres de l'Ecriture.

L'opinion la plus vraiſemblable eſt que les deux Tobies, ſçavoir le pere & le fils, ont écrit eux-mêmes ce livre. Auſſi l'on peut remarquer dans le texte Grec des premiers chapitres, que Tobie le pere raconte en ſa propre perſonne ce qui le regarde. Quant au jeune Tobie, il peut bien avoir écrit tout ce qui lui arriva durant ſon voyage, comme auſſi la mort de ſon pere; avec le reſte du livre, à l'exception des derniers verſets, où ſa propre mort & ſa ſepulture ſont rapportées. L'Ecriture nous donne lieu elle-même d'en juger ainſi, lorſqu'après que l'ange Raphael ſe fut fait connoître à ces deux grands ſerviteurs de Dieu, au retour de ce vayage dans lequel il accompagna le fils, & qu'il leur eut dit: Qu'il étoit temps qu'il retournât vers celui qui l'avoit envoyé, il ajoûta: *Et pour vous autres, beniſſez Dieu, & racontez toutes ſes merveilles*; ce que le Grec exprime en ces termes: *Ecrivez en un livre toutes les choſes qui ſe ſont paſſées.* Il eſt dit encore expreſſément dans le texte Grec, que lorſque l'Ange eut diſparu à leurs yeux, Tobie, c'eſt-à-dire, le pere, ſelon la Vulgate, ne prononça pas ſeulement, mais écrivit cette excellente priere rapportée dans le troiſiéme chapitre, qui étoit en même-temps, & une action-de-graces pour toutes les miſericordes du Seigneur, & une très claire prophetie touchant l'établiſſement de la vraie Jeruſalem, qui eſt l'Egliſe.

Tob. 12. 20.

Ib. 13. 1.

Il ſemble que ce livre ait été d'abord écrit en Chaldaïque, qui étoit la langue du pays où

les deux Tobies ont vêcu durant la captivité d'Iſrael. Au-moins ſaint Jerôme le traduiſit de cette langue en Latin à la priere de deux Evêques nommés Cromace & Heliodore, qui l'y engagerent en quelque façon malgré lui. Car outre qu'il n'entendoit point cette langue, quoiqu'elle approche beaucoup de l'Hebreu qu'il ſavoit parfaitement, il trouva même de l'oppoſition de la part de quelques Hebreux, qui ne vouloient point ſouffrir qu'il fiſt la traduction d'un livre qu'ils rejettoient du catalogue des divines Ecritures. Mais aimant mieux, comme il le dit, ne pas plaire au jugement des Phariſiens, que deſobeïr à l'ordre des Evêques catholiques, il travailla à cette traduction avec le ſecours d'un homme qui avoit une parfaite intelligence des deux langues, c'eſt-à-dire, du Chaldaïque & de l'Hebreu. Il y avoit neanmoins avant ſaint Jerôme une verſion Latine de ce même livre. Et nous en avons auſſi un texte Grec, dont il paroît que s'eſt ſervi ſaint Polycarpe; & dont nous avons tiré pluſieurs choſes pour éclaircir la verſion Latine de ſaint Jerôme. Il eſt même plus étendu que la Vulgate; & Tobie y parle ſouvent, comme on l'a marqué, en ſa propre perſonne: ce qui a donné ſujet à quelques-uns de juger que ce ſaint homme pourroit avoir écrit cette hiſtoire en deux differentes manieres; l'une plus courte qui eſt la Vulgate que nous avons, & l'autre plus étendue qui eſt le texte Grec dont nous parlons.

Hieron. præfat. in Tob. ep. 112. tom. 1. p. 1034.

Polycap. epiſt. ad Philipp. apud Uſſer. p. 12.

Les heretiques de ces derniers temps ont prétendu renverſer l'autorité de ce livre par plu-

ſieurs objections ; comme entr'autres par la contradiction apparente qui ſe remarque, en ce qu'il eſt dit de Sara, qu'elle demeuroit à Ragès ; & que cependant lorſque Tobie l'eut épouſée, il eſt marqué qu'il ſupplia Raphael le compagnon de ſon voyage, d'aller trouver Gabelus à Ragès comme en une ville éloignée de la demeure de Sara : & par les menſonges prétendus que ce même livre attribue, à ce qu'ils diſent, à un ſaint Ange tel que Raphael. Mais comme on verra l'éclairciſſement de ces difficultés dans les endroits mêmes dont ils ſe ſervent pour les former, il eſt inutile d'en parler ici ; & il ſuffira de répondre à une de ces objections, qu'on ne croit pas avoir éclaircie dans la ſuite de ce livre.

Il eſt dit dans le quatriéme livre des Rois ; Que *du temps de Phacée roi d'Iſrael, Theglathphalazar roi des Aſſyriens vint en Iſrael, prit .... Galaad, la Galilée, & tout le pays de Nephthali, & en tranſporta les habitans en Aſſyrie.* Or il eſt marqué dans ce livre-ci, que Tobie *étoit de la tribu & de la ville de Nephthali, qui eſt dans la haute Galilée ; & qu'il fut emmené captif par les Aſſyriens du temps de Salmanazar roi d'Aſſyrie, &c.* S'il eſt vrai donc, diſent-ils, que tout le pays de Nephthali fut aſſujetti à Theglathphalazar, & que les habitans de cette tribu furent tranſportés dès-lors dans le pays des Aſſyriens, ſelon que le marque formellement le quatriéme livre des Rois ; comment eſt-il vrai que Tobie qui étoit de la tribu & de la ville de Nephthali, ne fut emmené captif par les Aſſyriens que du temps de

4. *Reg.* 15. 29.

Tob. 1. 1. 2.

Salmanazar ; c'eſt-à-dire, plus de trente années après ? Mais on peut répondre, que lorſqu'il eſt dit dans l'Ecriture, que les habitans de la tribu de Nephthali furent tranſportés en Aſſyrie ſous Theglathphalazar, elle n'entend pas ſans doute, qu'il n'y en reſta aucun ; & qu'ainſi Tobie qui étoit alors fort jeune, put bien y être laiſſé avec beaucoup d'autres, qu'il paroiſſoit inutile au vainqueur de faire tranſporter ; parce-qu'il ſongeoit ſans doute principalement à tirer de leur pays les grandes perſonnes pour les mettre hors d'état de rien entreprendre, en les mêlant & les diſperſant parmi les Aſſyriens. Or Salmanazar étant depuis venu aſſieger Samarie ſous le regne d'Ezechias roi de Jeruſalem, & l'ayant priſe, il transfera de nouveau Iſrael dans le pays des Medes. Et ce fut dans le temps de cette nouvelle tranſlation, que Tobie fut emmené captif avec beaucoup d'autres, étant alors âgé de quarante-quatre ans ou environ. Peut-être même que, ſelon la conjecture aſſez vraiſemblable d'un Auteur, la providence de Dieu permit que ce fut la pieté de Tobie qui l'empêcha d'être transferé la premiere fois avec les habitans de ſa tribu. Car, comme il eſt dit dans l'Ecriture ; Que *dans le temps que tous les autres alloient adorer les veaux d'or que Jeroboam roi d'Iſrael avoit faits, Tobie quoique le plus jeune de ſa tribu, fuyoit avec ſoin leur compagnie, & alloit à Jeruſalem adorer le Dieu d'Iſrael dans ſon temple*, il peut bien être arrivé que cette grande fidelité qu'il témoignoit au Seigneur, le ſauva de la premiere captivité d'Iſrael ; & qu'il s'en étoit allé à Je-

4. *Reg.* 18. 9. 10. 11.

Tob. 1. 45. 46. &c.

ruſalem, ſelon ſa coutume, lorſque ceux de ſa tribu furent enlevés la premiere fois.

Que ſi Dieu permit depuis qu'il fut enlevé du temps de Salmanazar roi des Aſſyriens, c'eſt que les afflictions ont été dans tous les ſiecles, & dans le temps même de l'ancienne loi, le partage le plus ordinaire de ceux qui appartenoient par avance à l'eſprit & à la grace de la loi nouvelle, & l'épreuve la plus aſſûrée de leur vertu: C'eſt que Dieu vouloit donner aux Iſraelites en ſa perſonne, & même à tous les Chrétiens, un rare exemple d'une pieté toûjours égale & toûjours conſtante dans tous les differens évenemens d'une vie auſſi traverſée que le fut la ſienne: C'eſt qu'il avoit reſolu de l'envoyer au milieu de tant de captifs enſevelis dans les tenebres de leur infidelité, afin qu'il brillât par la lumiere de ſa vertu parmi tant de Juifs devenus prévaricateurs de la loi de Dieu, & parmi tant d'autres peuples plongés dans l'idolatrie: C'eſt qu'il regardoit encore ſon peuple, non ſelon toute la rigueur de ſa juſtice, qui l'auroit porté à l'abandonner entierement, après qu'il l'avoit mépriſé lui-même & quitté pour des idoles; mais ſelon ſon infinie miſericorde, qui l'engageoit à avoir pitié d'Iſrael, quoiqu'il ne le meritât pas. Ainſi il leur envoya Tobie, non ſeulement pour être éprouvé, & expoſé devant leurs yeux comme un modelle de patience; mais encore pour devenir le conſolateur de tous les captifs, étant lui-même captif avec eux; pour leur faire part de la lumiere & de l'ardeur de la foi qu'il avoit toûjours conſervée très-pure,

lorſqu'ils s'étoient éloignés de Dieu avec tant de legereté ; pour les aſſiſter dans leurs beſoins par le ſecours de ſa charité & de ſes aumônes ; pour les affermir contre la crainte de leurs ennemis par le courage invincible qu'il fit paroître en enſeveliſſant les corps des Iſraelites, que la cruauté du roi des Aſſyriens avoit fait mourir ; & enfin pour les convaincre par ſon propre exemple, que la veritable pieté ſe fait même reſpecter de ſes propres perſecuteurs. Car on verra dans la ſuite de cette hiſtoire, que tout captif qu'il étoit, il fut honoré pendant quelque temps de la charge d'Intendant de la maiſon de Salmanazar ; qu'il reçût même de ce Prince pluſieurs gratifications, qui le mirent en état d'aſſiſter charitablement ſes freres ; & qu'ayant reçû une entiere liberté *d'aller partout, & de faire tout ce qu'il vouloit*, il ſe ſervit de cette même liberté qu'on lui donnoit, pour travailler au ſoulagement temporel, & au ſalut des Iſraelites. Auſſi ils avoient encore plus de beſoin de ſes avis ſalutaires pour leur ame, dans l'aveuglement où ils vivoient depuis long-temps, que de l'aſſiſtance qu'il procuroit à leurs corps par ſes aumônes, dans l'extrême neceſſité où ils ſe trouvoient reduits ſous une ſi dure ſervitude.

Il ſemble donc qu'on peut bien conſiderer Tobie, comme ayant été, non pas ſeulement un ſimple particulier qui vivoit dans l'innocence, dans la pieté, & dans la juſtice ; mais encore comme un prédicateur de cette juſtice & de cette pieté : comme un homme établi par une vocation particuliere, & par un ordre tout

ſingulier de la divine providence, pour s'acquitter de la fonction d'un Paſteur au milieu de tous les captifs, & pour *leur donner*, comme parle l'Ecriture, *divers avis qui regardoient leur ſalut*. Ce qu'il y a en cela de plus admirable, c'eſt qu'il pratiquoit dès-lors avec une fermeté étonnante ce que le grand Apôtre a dit de ſoi-même long-temps depuis, lorſqu'il témoigna aux Prêtres d'Epheſe ; Que *le Saint-Eſprit lui faiſoit connoître que des chaînes & des afflictions lui étoient préparées ; mais qu'il n'apprehendoit rien de toutes ces choſes ; & que ſa vie ne lui étoit point plus precieuſe que ſon ſalut : Qu'il lui ſuffiſoit d'achever ſa courſe, & d'accomplir le miniſtere qu'il avoit reçû, de prêcher l'Evangile de la grace de Dieu.* Car c'eſt ainſi que Salmanazar roi des Aſſyriens étant mort, & Sennacherib qui haïſſoit les Iſraelites lui ayant ſuccedé, Tobie s'acquitta toûjours avec un courage égal de tous les devoirs de ſa charité envers les vivans, & de ſa pieté envers les morts, ſans ſe mettre en peine des ordres que le nouveau Roi avoit donnés pour le tuer, & ſans pouvoir être ébranlé par tout ce que lui diſoient ſes proches mêmes, qui l'accuſoient d'imprudence, & & qui blâmoient ſa conduite comme temeraire. Il regardoit l'exercice de ſa charité comme une fonction neceſſaire à laquelle Dieu l'engageoit ; & il mépriſoit la mort quand il s'agiſſoit de s'en acquitter.

Tob. 1. 15.

Act. 20. 23. 24.

Tob. 1. 18. 22. & c. 2. 8. 9.

Graces à Dieu, nous ne ſommes plus en danger de notre vie, lorſque nous accompliſſons les devoirs de la pieté chrétienne ; puiſque les Rois s'étant ſoumis humblement à l'autorité de

JESUS-CHRIST, il eſt encore plus vrai de dire ce que ſaint Paul diſoit de ſon temps, avant même que les Empereurs fuſſent devenus chrétiens; Que *les Princes ne ſont point à craindre lorſqu'on ne fait que de bonnes actions*; Qu'ils *ſont les miniſtres de Dieu pour notre bien*; & que c'eſt *lorſqu'on fait mal, que l'on a raiſon de craindre, parcequ'ils ne portent pas l'épée en vain.* Rom. 13. 3. 4.

Mais qu'il eſt rare cependant qu'on s'applique à tous les devoirs de la charité & d'une vraie pieté, lorſqu'on le peut faire ſans aucun peril! Et que c'eſt pour nous un grand ſujet de confuſion de n'imiter pas au-moins dans la paix cette inviolable fidelité que Tobie faiſoit paroître étant captif au milieu des ennemis, & en danger de perdre la vie! Que pouvons-nous donc préſumer de notre vertu, ſi nous étions comme lui à tous momens entre la vie & la mort, puiſque nous ſommes ſi lâches dans la vie la plus tranquille? Diſons neanmoins qu'il nous eſt avantageux d'être troublés dans la douceur de cette paix, lorſqu'elle nous eſt une occaſion de relâchement; comme il fut utile aux Iſraelites d'être accablés par le joug d'une dure ſervitude, qui les diſpoſa inſenſiblement à écouter les avis ſalutaires de Tobie, & à retourner à leur Dieu qu'ils avoient abandonné.

Que s'il arrivoit que Dieu permît, que le bien même fût puni en nous, & le mal récompenſé dans les autres; il eſt de l'ordre de Dieu de ſouffrir avec patience ce renverſement de l'ordre qu'il a établi pour punir le mal & récompenſer le bien; & c'eſt gagner doublement de s'acquitter de ſon devoir, & de n'en atten-

dre la récompenſe qu'en l'autre vie. C'eſt encore l'inſtruction importante que nous a donnée Tobie, lorſqu'étant devenu aveugle, & ſes proches lui inſultant ſur le ſujet de ſes aumônes, & des autres exercices de ſa pieté, qu'ils regardoient comme très-mal récompenſés par un malheur ſi ſenſible, il leur fit entendre; Que *des enfans des Saints, tels qu'ils étoient, attendoient* principalement *cette vie que Dieu doit donner à ceux qui lui ſont fidelles*; c'eſt-à-dire, que ce n'eſt point ici-bas que ſes fidelles ſerviteurs doivent établir leurs eſperances; mais que l'autre vie eſt ſeule digne d'occuper leur cœur, & d'être l'objet de tous leurs deſirs.

Tob. 2. 15. *&c.*

Il eſt inutile de s'arrêter à faire voir la fauſſeté de l'idée que quelques-uns ont conçûe ſur le ſujet de ce livre de Tobie, qu'ils ſe ſont imaginés être plutôt une eſpece de fiction ou de parabole, qu'une hiſtoire veritable. La ſeule lecture du livre ſuffit pour convaincre qu'il porte tous les caracteres d'une hiſtoire très-réelle. Nul des ſaints Peres & des Anciens n'en a douté; & & on ne peut point non plus, ſans renoncer à tout ce qui eſt le plus évident dans les Ecritures, revoquer en doute qu'il y ait eu un Tobie, en conſiderant toutes les circonſtances des lieux & des temps, des perſonnes, & des divers évenemens rapportés dans toute la ſuite de cette hiſtoire.

APPROBATIONS des Docteurs.

J'Ai lu un livre intitulé, Tobie, Judith & Eſther, avec les explications tirées des ſaints Peres. Fait à Paris ce 4. Juillet 1688.

COURCIER.

AUTRE APPROBATION.

LEs fidelles qui ont un parfait attachement à Dieu conſervent un amour ſincere pour le prochain : quelque obſtacle que la malice des hommes apporte pour empêcher l'exercice de leur charité, ils trouvent le moyen de le vaincre, & ſachant combien ils ſe rendent agreables à Dieu par le zele qu'ils ont pour leurs freres, ils hazardent volontairement leur vie pour leur donner les ſecours dont ils ont beſoin. Quoique Sennacherib ait commandé ſous peine de mort qu'on refuſât la ſepulture aux enfans d'Iſrael qu'il faiſoit mourir ; Tobie mépriſant les menaces de cet impie, & n'écoutant que le zele qu'il a pour ſes freres, ne laiſſe pas de les enſevelir avec ſoin. Holoferne ayant reſolu de faire paſſer au fil de l'épée tous les habitans de Bethulie ; Judith prend reſolution de les ſauver : animée du zele qu'elle a pour ſes citoyens, elle va dans le camp de l'ennemi ſans conſiderer à quel hazard elle expoſe ſa vie, elle entre dans la tente du General de l'armée, elle coupe la tête de ce ſuperbe, & par la defaite de ce ſeul homme elle met en fuite tous les

ennemis. Aman a juré la perte de tous les Juifs, l'ordre eſt donné, on a marqué le jour auquel on doit les faire tous mourir; Eſther ne peut détourner ce malheur que par l'autorité du roi Aſſuere, elle ne peut lui en demander le ſecours ſans être admiſe à ſon audience, y entrant ſans y être appellée, la loi du royaume veut qu'elle meure; mais le zele qu'elle a pour ſa nation l'emporte ſur ſon propre interêt, elle entre dans la chambre d'Aſſuere, & Dieu la rendant agreable aux yeux de ſon époux, elle obtient la vie pour elle & pour ſa nation, & fait perir le traître qui avoit juré leur perte. C'eſt ainſi que Dieu récompenſe l'amour que l'on a pour ſon prochain. Par cet amour Tobie a merité la benediction de ſa famille, Judith la délivrance de ſes citoyens, Eſther la vie de tous les Juifs. Feu Monſieur de Saci a expliqué toutes ces verités d'une maniere admirable dans la traduction qu'il a faite des livres de Tobie, de Judith & d'Eſther, & dans les reflexions qu'il y a jointes ſur les vertus particulieres de ces trois differentes perſonnes: chacun y trouvera des exemples ſurprenans d'une pieté conſommée: Les peres-de-famille apprendront par l'exemple de Tobie, qui donnoit tout ce qu'il poſſedoit à ſes freres captifs, & qui avoit ſoin de les enſevelir, qu'on ne peut travailler plus efficacement à ſa ſanctification que par les aumônes que l'on donne aux pauvres & par la pieté que l'on a pour les morts: Les veuves découvriront dans l'exemple de Judith, qui s'étoit retirée dans une chambre ſecrete qu'elle avoit dans le haut de ſa maiſon, & qui portoit ſans

ceſſe un cilice ſur ſes reins, que pour conſerver la chaſteté de leur état, elles doivent avoir recours à la retraite & à la mortification du corps: Les Grands du monde reconnoîtront dans l'exemple d'Eſther qui pria & jeûna pendant trois jours & trois nuits, que dans les affaires difficiles ils ne doivent rien entreprendre ſans implorer le ſecours de Dieu, & que pour l'obtenir ils doivent employer le merite & de la priere & du jeûne. Ainſi bien loin d'avoir rien trouvé dans cet ouvrage qui ſoit contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, nous certifions que tout ce qu'il renferme eſt capable d'augmenter la foi, & d'inſpirer la pratique des bonnes mœurs. A Paris ce 15. Septembre 1687.

LE CARON, Curé de S. Pierre aux Bœufs.

BLAMPIGNON, Curé de S. Merry.

AUTRE APPROBATION.

NOus ſouſſignés Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lu ces livres de Tobie, Judith & Eſther, fidellement traduits en notre langue par défunt Monſieur Le Maître de Saci, avec des explications litterales & ſpirituelles, ſur les endroits qui ont beſoin d'éclairciſſement, & que nous n'avons rien remarqué dans tout l'ouvrage qui ne ſoit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs. Donné à Paris le quatriéme jour de Juillet 1688.

T. ROULLAND. PH. DU BOIS.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege de ſa Majeſté, donné à Paris le neuviéme jour d'Aouſt 1693. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, BOUCHER, & ſcellé: Il eſt permis à Guillaume Deſprez, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter en tous les lieux de l'obeïſſance de Sa Majeſté, *la traduction de l'ancien & du nouveau Teſtament, faite par* M. LE MAISTRE DE SACY, *avec des explications tirées des ſaints Peres & des Auteurs Eccléſiaſtiques*; & ce durant le temps & eſpace de *trente* années entieres & conſecutives, à compter, tant pour les volumes qui ont déja paru, que pour ceux qui ſeront imprimés cy-aprés, du jour que le dernier volume du nouveau Teſtament ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois en vertu des préſentes, qui ſerviront de Privilege general pour tout l'ouvrage, dérogeant à cet effet à tous Arreſts & Reglemens qui ſi pourroient y eſtre contraires: Et fait Sa Majeſté trés-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, ou autres perſonnes de quelque qualité ou condition qu'elles ſoient, d'imprimer ou faire imprimer pendant ledit temps de *trente* années, la ſuſdite traduction, tant de l'ancien que du nouveau Teſtament, même d'en vendre ni debiter d'autres impreſſions que de celles qui auront eſté faites par l'expoſant ou ſes ayant cauſe, le tout à peine de dix mille livres d'amende, payable ſans déport par chacun des contrevenans, qui auroient imprimé le tout ou partie deſdits livres, applicable moitié à Sa Majeſté, & l'autre moitié à l'expoſant; de confiſcation des exemplaires contrefaits, des preſſes & caracteres qui auroient ſervi à l'impreſſion deſdits exemplaires, & de tous dépens, dommages & intereſts, ainſi qu'il eſt porté plus au long par ledit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 30. Septembre 1693.

Signé, P. AUBOÜYN, *Syndic.*

TOBIE.

TOBIE.

CHAPITRE PREMIER.

1. TOBIAS ex tribu & civitate Nephthali (quæ eſt in ſuperioribus Galilææ ſupra Naaſſon, poſt viam quæ ducit ad occidentem, in ſiniſtro habens civitatem Sephet)

2. cùm captus eſſet in diebus Salmanaſar regis Aſſyriorum, in captivitate tamen poſitus, viam veritatis non deſeruit:

1. TOBIE de la tribu & de la ville de Nephthali, qui eſt dans la haute Galilée au-deſſus de Naaſſon, derriere le chemin qui méne vers l'occident, ayant à ſa gauche la ville de Sephet //,

L'an du monde 3283. Avant JESUS-CHRIST 721. De l'âge de Tobie 44.

2. fut emmené captif du temps de Salmanaſar roi des Aſſyriens; & dans ſa captivité même il n'abandonna point la voie de la verité:

℣. 1. Dans le Grec depuis le 27. verſet, c'eſt Tobie qui fait lui-même ſon hiſtoire juſqu'à la fin du 3. chap. L'hiſtoire eſt enſuite en la troiſiéme perſonne comme au Latin.

3. enſorte qu'il diſtribuoit tous les jours ce qu'il pouvoit avoir à ceux de ſa nation, ſes freres, qui étoient captifs avec lui.

3. ita ut omnia, quæ habere poterat, quotidie concaptivis fratribus, qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Et quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne fit rien paroître dans toutes ſes actions qui tînt de l'enfance.

4. Cumque eſſet junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile geſſit in opere.

5. Enfin quoique tous allaſſent *adorer* les veaux d'or que Jeroboam roi d'Iſrael avoit faits, il fuyoit ſeul la compagnie de tous *les autres.*

5. Dixitque cùm irent omnes ad vitulos aureos, quos Jeroboam fecerat rex Iſrael, hic ſolus fugiebat conſortia omnium;

6. Et il alloit à Jeruſalem au temple du Seigneur, où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Iſrael, offrant fidellement les premices & les dîmes de tous ſes biens.

6. ſed pergebat in Jeruſalem ad templum Domini, & ibi adorabat Dominum Deum Iſrael, omnia primitiva ſua, & decimas ſuas fideliter offerens;

7. Et la troiſiéme année il diſtribuoit aux proſelytes & aux étrangers *ce qu'il avoit mis à part de* toute ſa dîme.

7. ita ut in tertio anno proſelytis & advenis miniſtraret omnem decimationem.

8. Il obſervoit ces choſes & d'autres ſemblables conformément à la loi de Dieu, lorſqu'il n'étoit encore qu'un enfant.

8. Hæc & his ſimilia ſecundum legem Dei puerulus obſervabat.

9. Mais lorſqu'il fut de-

9. Cùm verò factus

ëſſet vir, accepit uxorem Annam de tribu ſua, genuitque ex ea filium, nomen ſuum imponens ei,

10. quem ab infantia timere Deum docuit, & abſtinere ab omni peccato.

11. Igitur, cùm per captivitatem devenisſet cum uxore ſua, & filio, in civitatem Niniven cum omni tribu ſua.

(12. cùm omnes ederent ex cibis Gentilium) ille cuſtodivit animam ſuam, & nunquam contaminatus eſt in eſcis eorum.

13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde ſuo, dedit illi Deus gratiam in conſpectu Salmanaſar regis,

14. & dedit illi poteſtatem quocunque vellet ire, habens libertatem quæcunque facere voluiſſet.

15. Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, & monita ſalutis dabat eis.

16. Cùm autem veniſſet in Rages civi-

venu homme, il épouſa une femme de ſa tribu nommée Anne, & en eut un fils auquel il donna ſon nom.

10. Et il lui apprit dès ſon enfance à craindre Dieu, & à s'abſtenir de tout peché.

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec ſa femme, ſon fils, & toute ſa tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive;

12. quoique tous *les autres* mangeaſſent des viandes des Gentils, il conſerva neanmoins ſon ame *pure*, & il ne ſe ſouilla jamais de leurs viandes

13. Et parcequ'il ſe ſouvint de Dieu de tout ſon cœur, Dieu lui fit trouver grace devant le roi Salmanaſar,

14. qui lui donna pouvoir d'aller par-tout où il voudroit, & la liberté de faire ce qu'il lui plairoit.

15. Il alloit donc trouver tous ceux qui étoient captifs, & leur donnoit des avis ſalutaires.

16. Il vint un jour à Ragès ville des Medes, ayant

dix talens d'argent qui venoient des dons qu'il avoit reçûs du Roi.

17. Et parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabelus, qui étoit de sa tribu, étoit fort pauvre, il lui donna sous son seing cette somme d'argent.

18. Mais après beaucoup de temps le roi Salmanasar étant mort, & Sennacherib son fils qui regna après lui, ayant une grande haine contre les enfans d'Israel,

19. Tobie alloit tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consoloit, & distribuoit de son bien à chacun d'eux selon son pouvoir.

20. Il nourrissoit ceux qui avoient faim, revêtoit ceux qui étoient nus, & avoit grand soin d'ensevelir ceux qui étoient morts ou qui avoient été tués *v*.

L'an du monde 3294.

21. Depuis le roi Sennacherib s'étant enfui de la Judée à cause de la plaie dont Dieu l'avoit frappé

tatem Medorum, & ex his, quibus honoratus fuerat à rege, habuisset decem talenta argenti:

17. & cùm in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Post multum verò temporis, mortuo Salmanasar rege, cùm regnaret Sennacherib filius ejus pro eo, & filios Israel exosos haberet in conspectu suo,

19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem suam, & consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis:

20. esurientes alebat; nudisque vestimenta præbebat, & mortuis atque occisis sepulturam solicitus exhibebat.

13. Denique cùm reversus esset rex Sennacherib, fugiens à Judæa, plagam, quam circa eum fecerat

v. 20. *gr.* mortuos, quorum cadavera insepulta projiciebant. *Vatab.*

Deus propter blaſphemiam ſuam, & iratus multos occideret ex filiis Iſrael, Tobias ſepeliebat corpora eorum.

pour ſes blaſphêmes, & étant retourné en ſon pays dans une grande colere contre les enfans d'Iſrael, il en fit tuer pluſieurs, dont Tobie enſeveliſſoit les corps.

22. At ubi nuntiatum eſt regi, juſſit eum occidi, & tulit omnem ſubſtantiam ejus.

22. Ce qui ayant été rapporté au Roi, il commanda qu'on le tuât, & il lui ôta tout ſon bien.

23. Tobias verò cum filio ſuo & cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

23. Mais Tobie étant dépouillé de tout, s'enfuit avec ſon fils & ſa femme, & il trouva moyen de ſe cacher, parcequ'il étoit aimé de pluſieurs.

24. Poſt dies verò quadraginta quinque occiderunt regem filii ipſius,

24. Quarante-cinq jours après le Roi fut tué par *deux de* ſes fils,

25. & reverſus eſt Tobias in domum ſuam, omniſque facultas ejus reſtituta eſt ei.

25. & Tobie revint dans ſa maiſon, & on lui rendit tout ſon bien.

EXPLICATION
DU
CHAPITRE I.
SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *TObie étoit de la tribu & de la ville de Nephthali, qui eſt dans la haute Galilée au-deſſus de Naaſſon, &c.*

La tribu de Nephthali a donné ſon nom à une ville ſituée ſur ſa frontiere, du côté de la tribu de Zabulon. Cette ville étoit au-deſſus de Naaſſon; c'eſt-à-dire, plus éloignée de la mer que la ville de Naaſſon, qui eſt un peu au-deſſous. C'eſt de cette ville de Nephthali qu'étoit Tobie, cet homme devenu illuſtre par l'exemple de ſa genereuſe pieté, & de l'humble dépendance où il a toûjours vêcu à l'égard de Dieu, ſoit dans le renverſement de ſa maiſon & la perte de ſa vûe, ſoit dans ſa proſperité & ſa ſanté.

L'exactitude avec laquelle la ſainte Ecriture nous marque ici les circonſtances du lieu où Tobie nâquit, & enſuite ſa captivité, fait connoître viſiblement que c'eſt une erreur de s'imaginer, comme quelques-uns ont fait, que ce

livre canonique ne contient point une vraie hiſtoire, mais ſeulement une eſpece de parabole, ſous laquelle le Saint-Eſprit a voulu nous repréſenter la conduite d'un vrai ſerviteur de Dieu, & d'un veritable pere-de-famille, qui remplit tous les devoirs les plus eſſenciels de ſon état.

℣. 2. *Il fut emmené captif par les Aſſyriens du temps de Salmanaſar roi d'Aſſyrie. Et dans ſa captivité même, il n'abandonna jamais la voie de la verité.*

L'hiſtoire des Rois nous apprend, qu'en la neuviéme année du regne d'Oſée roi d'Iſrael, & en la ſixiéme du regne d'Ezechias roi de Juda, Salmanaſar roi des Aſſyriens ſe rendit maître de la ville de Samarie, & fit tranſporter Iſrael dans ſon royaume. Tobie fut donc emmené captif avec tous les autres, l'an du monde trois mille deux cens quatre-vingt-trois, en la ſept cent vingt & uniéme année avant JESUS-CHRIST, & la quarante-quatriéme année de ſon âge, ou environ. 4. *Reg.* 17. 6. 18. 11.

L'Ecriture nous fait remarquer, que cette *captivité* n'eut *jamais* la force de lui faire *abandonner la voie de la verité* : c'eſt-à-dire, que ni la perte de tous ſes biens, ni l'éloignement de ſa patrie ne lui cauſa point d'impatience ; que la vûe & le commerce des idolâtres n'altera point la pureté de ſa foi & de ſa religion : Qu'il ſupporta, comme le dit ſaint Ambroiſe, avec une humble patience les peines de ſon exil, en ſentant plus vivement l'affliction de tout ſon peuple, que la ſienne propre ; & qu'il étoit, ſelon la penſée du même Saint, très-éloigné *Ambroſ. in Tob. cap. 1. tom. 1. p. 582.*

de regarder comme inutile tout le bien qu'il avoit fait jusqu'alors ; mais qu'il croyoit au contraire très-sincerement, que ce qu'il souffroit étoit beaucoup au-dessous de ce qu'avoient merité ses propres pechés. C'étoit-là sans doute *ne point quitter la voie de la verité* ; puisque demeurant toûjours attaché à regarder la volonté de Dieu, il l'adoroit & s'y soumettoit en toutes choses avec une fidelité toûjours égale, sans s'égarer dans tous les vains raisonnemens de l'esprit humain, & sans écouter ce que l'amour-propre & le fond de la nature corrompue pouvoit alors lui inspirer contre la lumiere veritable de la foi.

℣. 3. *Ensorte qu'il faisoit part tous les jours de ce qu'il pouvait avoir à ceux de sa nation ses freres qui étoient captifs avec lui.*

L'amour que Tobie conserva toûjours pour la pieté dans sa captivité même, lui inspira necessairement la charité envers son prochain. Etant très-persuadé par la foi, que ses souffrances étoient moindres que ses pechés, il s'efforçoit de les racheter par ses aumônes ; & desirant d'obtenir misericorde, il l'exerçoit en assistant tous ses freres. La prudence humaine a des maximes bien differentes de celles de la sagesse de sa charité. Un captif éloigné de son pays & dépouillé de son bien, se persuade aisément, s'il ne suit que la lumiere de sa raison, qu'il doit ménager le peu qu'il a pour subsister, & pour faire subsister sa famille ; & que s'il donnoit aux autres ce qui lui reste, il manqueroit à ce qu'il se doit, & à ce qu'il doit à ceux qu'il est obligé particulierement d'assister.

Mais un homme qui vit de la foi, & qui ſait que Dieu veut bien ſe rendre debiteur à l'égard de ceux qui aſſiſtent charitablement les autres aux dépens même de leur neceſſaire, prodigue avec joie, comme Tobie, tout ce qu'il a, étant convaincu que la ſource des treſors de Dieu ne peut lui manquer, & que le fonds qu'il s'aſſûre par ſes charités eſt d'autant plus grand, qu'il épuiſe lui-même le ſien pour le ſoulagement de ſes freres.

℣. 4. *Auſſi quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, il ne fit rien paroître dans toutes ſes actions qui tînt de l'enfance.*

C'eſt-à-dire, que Tobie étant encore dans ſa plus grande jeuneſſe, ſe diſtinguoit déja au milieu de ſa tribu par la ſage gravité de ſa conduite. L'Hebreu & le Grec ajoûtent: *Lorſque toute la tribu de Nephthali s'étoit retirée du culte de Dieu.* Ainſi la ſainte Ecriture loue Tobie d'avoir fait paroître une ſageſſe éclairée dès ſon plus bas âge, & une pieté affermie contre les plus fortes tentations que lui pouvoit inſpirer l'exemple ſi ſcandaleux de l'apoſtaſie de ſa tribu. Il fit voir en ſa perſonne ce qu'a dit depuis ſaint Auguſtin: Qu'il ſe doit faire dans un ſerviteur de Dieu un ſaint mêlange des meilleures qualités qui accompagnent d'ordinaire & la vieilleſſe & l'enfance; enſorte que ſa ſageſſe ſoit éloignée de l'orgueil, & que ſon humilité ſoit accompagnée de ſageſſe: *Sit ſenectus veſtra puerilis, & puericia ſenilis; ut nec ſapientia veſtra ſit cum ſuperbia, nec humilitas ſine ſapientia.* Car Tobie fut effectivement plein

Tirin. & Menoch. in hunc locum.

Auguſt. in Pſal. 112. tom. 8. p. 531.

de ſageſſe & de lumiere dès ſon enfance, s'étant tenu *ferme dans la verité*, lorſque tous les autres l'abandonnoient ; & il fut également plein d'humilité dans ſa vieilleſſe, comme on le verra dans la ſuite de ce livre, poſſedant cette prudente ſimplicité que la Verité eſſencielle a recommandée à tous ſes diſciples : *Eſtote prudentes ſicut ſerpentes, & ſimplices ſicut columbæ.*

Matth. 10. 16.

℣. 5. 6. *Et enfin lorſque tous alloient* adorer *les veaux d'or que Jeroboam roi d'Iſrael avoit faits, il fuyoit ſeul la compagnie de tous les autres, & alloit à Jeruſalem dans le temple du Seigneur, où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Iſrael, &c.*

3. *Reg.* 12. 28. Nous avons vû dans le troiſiéme livre des Rois la politique impie qui porta Jeroboam, après avoir reçû de la main de Dieu le royaume d'Iſrael, à ſe vouloir affermir dans la poſſeſſion de ce royaume, en abandonnant lui-même, & en faiſant abandonner à ſon peuple le culte de Dieu, & à élever pour ce ſujet dans les deux extremités oppoſées de ſes états deux veaux d'or, qu'il propoſa à Iſrael *comme ſes dieux, qui l'avoient tiré de la ſervitude d'Egypte.* Quoique l'excès de ce Prince ſoit preſque incomprehenſible, il n'eſt pas neanmoins ſurprenant que les Iſraelites, qui avoient toûjours été par eux-mêmes fort portés à l'idolatrie, ſe ſoient conformés à ſon exemple, les peuples ſuivant aſſez ordinairement la Religion des Princes. Mais ce qui paroît plus étonnant, eſt qu'au milieu de cette foule de perſonnes

qui se laisserent aller à adorer les veaux d'or, Tobie se soit soûtenu contre un tel scandale, & n'ait point manqué à aller rendre ses devoirs à Dieu dans le temple de Jerusalem, qui étoit le seul dans toute la terre destiné pour offrir des sacrifices au Tout-puissant. Sur quoi l'on peut dire avec saint Gregoire Pape : Que « comme c'est un grand crime d'être méchant « au milieu des bons; c'est au-contraire une très- « grande vertu d'être bon, même au milieu des « méchans : & avec saint Bernard : Que c'est « la marque d'une parfaite vertu, de vivre bien « parmi des gens corrompus, & de conserver « la pureté de son innocence au milieu de la ma- « lice du siecle. «

Gregor. Magn. Moral. lib. 1. cap. 1.

Bern. in Cantic. ser. 48. n. 2.

Il ne faut pas neanmoins prendre à la rigueur ce qui est dit : Que Tobie *fuyoit seul la compagnie de tous les autres*; comme s'il n'y avoit eu que lui effectivement dans tout Israel qui n'eût point rendu des adorations aux veaux d'or, & qui allât à Jerusalem porter au temple ses oblations. Car si Dieu dit à Elie, lorsqu'il croyoit être *demeuré seul* attaché à son service : *Qu'il s'étoit encore reservé sept mille hommes, qui n'avoient point flechi le genou devant Baal*; nous pouvons sans doute croire aussi, que Tobie n'étoit pas le seul de la tribu de Nephthali qui n'eût point plié le genou devant les veaux d'or; mais que, tout le peuple s'abandonnant à l'idolatrie, il se trouvoit presque seul au milieu de tant de personnes, qui gardât la fidelité qu'il devoit à Dieu. Et en effet, il est marqué dans la suite de ce livre, selon le Grec & l'Hebreu, qu'Ananias &

3. Reg. 19. 14. 18.

Tob. 5. 19.

Jonathas l'accompagnoient dans le voyage de Jeruſalem, lorſqu'il y alloit pour adorer le Seigneur & y faire des offrandes.

On peut voir ſur le quatorziéme chapitre du Deuteronme ce qu'on y a dit touchant les dîmes dont il eſt parlé ici; que Tobie payoit avec cette grande exactitude que l'Ecriture loue en lui, comme une vertu d'autant plus à eſtimer, que tous les peuples de ſa tribu lui montroient l'exemple d'une conduite toute oppoſée; & que lorſqu'il obſervoit ces choſes, dit le ſacré texte, *il n'étoit encore qu'un petit enfant.* Que l'on ſoit donc convaincu par un tel exemple, que le nombre des pecheurs, quelque grand qu'il ſoit, ne ſçauroit jamais ſervir à autoriſer & à excuſer ce qui eſt mauvais; & que nul âge n'eſt exemt des devoirs de la pieté. Que les plus grands rougiſſent auſſi, de voir que les plus petits ſont capables de les préceder dans le royaume de Dieu, lorſqu'une ſainte éducation les ayant inſtruits de leurs devoirs, & leur ayant fait ſucer la pieté avec le lait, comme à Tobie, ils conſervent avec le ſecours de Dieu la bonne ſemence qu'ils ont reçûe, & la font croître peu-à-peu au
cap. 1. 8. fond de leurs ames. Car, ſelon le texte Grec, il paroît que la grande-mere de Tobie, nommée Débora, avoit pris ſoin de ſon éducation, lorſqu'il étoit demeuré orphelin après la mort de ſon pere; & que cette pieuſe femme lui inſpira de bonne-heure la fidelité avec laquelle il devoit payer une partie de ſon bien à Dieu, & une autre partie aux pauvres, ſuivant l'ordonnance de la loi: ce qu'il prati-

qua toûjours depuis avec la derniere exactitude.

℣. 9. 10. *Mais lorſqu'il fut devenu homme, il épouſa une femme de ſa tribu, nommée Anne, & en eut un fils auquel il donna ſon nom; & il lui apprit dès ſon enfance à craindre Dieu, & à s'abſtenir de tout peché.*

La crainte de Dieu ayant accompagné le mariage de Tobie, il ſongea à s'acquitter des devoirs indiſpenſables de ſon état; & il travailla à faire paſſer dans ſon fils la pieté qu'il avoit lui-même reçûe de ſes peres. Il apprit donc à ce fils, qu'il nomma Tobie comme lui, *à craindre Dieu* préferablement à toutes choſes, lui faiſant connoître dès qu'il fut capable de connoiſſance, qu'il ne devoit craindre dans le monde que Dieu ſeul, ni rien haïr que le peché. C'étoit le conſeil très-ſage qu'une Princeſſe donnoit depuis à un grand Roi, lorſque Blanche mere de ſaint Louis diſoit à ce Prince, & lui repetoit ſouvent: *Qu'il eût grand ſoin de s'éloigner du peché; & qu'elle auroit mieux aimé le voir mourir, qu'offenſer Dieu par un crime.*

℣. 11. 12. *Lors donc qu'ayant été emmené captif avec ſa femme, ſon fils & toute ſa tribu, il fut envoyé dans la ville de Ninive; quoique tous les autres mangeaſſent des viandes des Gentils, il conſerva neanmoins ſon ame* pure, *& ne ſe ſouilla jamais de ces viandes.*

Cette ville de Ninive étoit ſituée ſur le Tigre. L'Ecriture la nomme ailleurs *la grande ville de Ninive*, à cauſe de ſa prodigieuſe étenduë, qui étoit, ſelon les Auteurs, de vingt-quatre *Jon. 3.*

lieues de circuit. C'eſt celle qui eſt devenue celebre par la prédication de Jonas, & par la converſion generale de ſes habitans, dont la pénitence a été louée par la bouche de JESUS-CHRIST même. Ce fut donc en cette ville que le ſaint homme Tobie avec ſa famille fut mené captif par les Aſſyriens, & ce fut là qu'il plut à Dieu de faire éclater aux yeux d'Iſrael en ſa perſonne un exemple rare de la fidelité que ſes ſerviteurs lui doivent garder en tout lieu. Car quoique la prudence humaine lui eût pu perſuader, qu'étant captif au milieu des Gentils, & hors d'état d'obſerver la loi, il pouvoit indifferemment manger comme eux de toutes ſortes de viandes, la lumiere de la foi lui fit voir, que ce que Dieu avoit défendu à ſa nation, ne pouvoit lui être permis en aucun état, ni dans aucun lieu.

Matth. 12. 41.

Ce que l'Ecriture appelle ici, *les viandes des Gentils*, étoient ou celles que l'on avoit immolées aux idoles, ou celles que la loi interdiſoit aux Juifs, & qui étoient regardées comme impures, non en elles-mêmes, puiſqu'elles étoient les creatures de Dieu; mais par rappport à cette loi de Moïſe qui les défendoit pour les raiſons que l'on a marquées ailleurs. Il eſt donc dit, que Tobie *conſerva ſon ame* pure, en ne mangeant point de ces viandes défendues. Et l'exemple de ſa fermeté en ce point fait ſouvenir avec larmes de la foibleſſe d'Adam, qui étant parfaitement libre; & dans l'uſage general de toutes choſes, ne put s'abſtenir d'un ſeul fruit que Dieu lui avoit défendu; au-lieu que Tobie étant captif, dé-

Levitic. 11. & *Deut.* 14.

pouillé de tous ſes biens, & environné d'idolâtres, & de Juifs qui mangeoient de ces viandes défendues par la loi, aima mieux *ſauver ſon ame* en n'en mangeant pas.

℣. 13. 14. *Et parcequ'il ſe ſouvint de Dieu de tout ſon cœur, Dieu lui fit trouver grace devant le roi Salmanaſar, qui lui donna le pouvoir d'aller par-tout où il voudroit, &c.*

Tobie ne ſongeoit qu'à s'acquitter de ſon devoir envers Dieu. Et il le faiſoit ſans peine, parceque, comme dit l'Ecriture, il le faiſoit *de tout ſon cœur*, & qu'il n'y a rien de pénible à celui qui aime. Mais Dieu fit connoître qu'il prend ſoin de ceux qui *ſe ſouviennent de lui* comme Tobie; & récompenſant dès ce monde la fidelité de ſon ſerviteur, il confondit en même-temps l'ingratitude de tant de Juifs infidelles qui l'avoient entierement oublié. Car il eſt marqué, qu'il *lui fit trouver grace devant le roi Salmanaſar*; & le Grec avec l'Hebreu ajoûte: Que ce Prince l'établit comme l'Intendant de ſa maiſon & de toute ſa dépenſe. Il paroît même qu'il lui fit auſſi v. 16.
pluſieurs gratifications. Mais ce qu'on doit admirer en cette rencontre, n'eſt pas tant cet établiſſement temporel dont il plut à Dieu de récompenſer ſa fidelité, que l'uſage qu'il en fit. Car ayant *la liberté d'aller par-tout, & de faire tout ce qu'il vouloit*, il ne s'en ſervit que pour aller, comme le marque l'Ecriture, *trouver tous ceux qui étoient captifs; & leur donner des avis qui regardoient leur ſalut*. Ce n'étoit pas là abuſer de ſa liberté, mais en uſer, comme dit ſaint Paul, pour la pieté. Et il ne ſe

contentoit pas de donner aux autres captifs des avis très-ſalutaires ; mais ſelon qu'il a été marqué ci-devant, il faiſoit part à ſes freres de ce qu'il pouvoit avoir ; c'eſt-à-dire, des gratifications qu'il recevoit de la part du Roi : ce que l'Ecriture ſemble avoir marqué exprès en ce lieu, comme pour faire connoître que s'il aſſiſtoit ſes freres, c'étoit d'un argent très-legitime, & non acquis par des voies injuſtes, comme on auroit pu en ſoupçonner une perſonne engagée dans une charge de cette nature, en conſiderant la maniere dont en uſent très-ſouvent ceux qui ſont chargés de la diſpenſation des deniers des Princes.

℣. 16. 17. *Il vint un jour à Ragès ville des Medes, ayant dix talens d'argent qui venoient des gratifications dont le Roi l'avoit honoré : & parmi le grand nombre de ceux de ſa nation, voyant que Gabelus qui étoit de ſa tribu étoit fort pauvre, il lui donna ſous ſon ſeing cette ſomme d'argent.*

Menoch. in hunc locum.

Cette ville ſituée dans le royaume des Medes ſe nommoit Ragès, ſelon quelques Hiſtoriens, d'un mot Grec qui ſignifie rupture, à cauſe des overtures & des ruines que les trem-

v. 11. blemens de terre y avoient cauſées. Il paroît que les captifs de la tribu de Nephthali, qui avoient été menés à Ninive, n'y furent pas tous renfermés, mais que l'on en conduiſit une partie en d'autres villes, puiſque Tobie faiſant la viſite de tous les captifs de ſa nation, trouva dans Ragès *Gabelus* qui étoit de ſa tribu.

On eſt étonné de ce qu'il eſt dit : Qu'ayant reconnu que cet homme étoit fort pauvre, il lui

lui donna une ſi grande ſomme d'argent, qui ſe montoit, ſelon notre maniere de compter, à plus de cinq cens écus, & qui pouvoit être regardée comme une ſomme très-conſiderable pour ce temps-là. Mais il ſe peut faire que cet homme avoit beſoin de cet argent pour quelque trafic. Auſſi Tobie ne le lui donna que *ſous ſon ſeing*, c'eſt-à-dire qu'il l'obligea à le lui rendre quand il le pourroit. Car c'eſt ſouvent une plus grande charité de prêter ainſi à quelques perſonnes dans leur beſoin; puiſqu'on leur donne par là le moyen de ſe rétablir entierement, comme on en a vû de grands exemples; que de donner à un pauvre une aumône paſſagere qui ne lui dure qu'un peu de temps, & qui ne peut contribuer à le tirer de ſa pauvreté. La charité, comme dit fort bien un Interprete, nous exhorte quelquefois ou nous commande de donner; ſçavoir lorſqu'il y a apparence que celui qui eſt pauvre ne peut devenir plus riche, ni être en état de rendre ce qu'il a reçû. Mais il ſuffit en d'autres occaſions de prêter à ceux qu'on juge pouvoir ſe mettre en état de rendre ce qu'on leur aura donné. Ainſi la charité de Tobie en cette rencontre étoit pleine de prudence, lorſqu'aſſiſtant Gabelus dans ſon beſoin, & lui prêtant de l'argent, ſans en demander aucun interêt, il l'obligea neanmoins à lui en faire un écrit. Car il ſongea que ſi dans la ſuite il le voyoit en état de le lui rendre, il pourroit très-juſtement le lui demander, ſoit pour lui-même, en cas qu'il fût en neceſſité, comme il s'y trouva effectivement; ſoit pour les autres qui auroient

Eſtius in hunc loc.

beſoin de ſon aſſiſtance ; & il s'aſſûroit ainſi par là un nouveau fonds de charité.

℣. 18. 19. *Mais beaucoup de temps après, le roi Salmanaſar étant mort, Sennacherib ſon fils qui lui ſucceda, conçût une grande haine contre les enfans d'Iſrael. Cependant Tobie alloit tous les jours viſiter tous ceux de ſa parenté, les conſoloit, & diſtribuoit de ſon bien à chacun d'eux ſelon ſon pouvoir, &c.*

Si c'étoit une grande charité à Tobie, de faire ſervir & ſon credit & ſes biens au ſoulagement des autres captifs, pendant qu'il fut en faveur auprès du Roi ; c'en fut une encore plus genereuſe, de ne pouvoir être détourné de cette aſſiſtance qu'il rendoit aux Juifs, lors même que Sennacherib, qui ſucceda à Salmanaſar dans l'empire des Aſſyriens, fit paroître une ſi grande animoſité contre tous les Juifs, & qu'il étoit dangereux de favoriſer une nation contre laquelle il s'étoit ſi hautement declaré. Cette haine de Sennacherib éclata principalement, lorſque ce Prince, comme il eſt dit dans la ſuite, fut frappé de Dieu à cauſe de ſes blaſphêmes. On a vû dans le quatriéme
4. *Reg.* 19. livre des Rois l'inſolence avec laquelle il écrivit à Ezechias roi de Juda, & les blaſphêmes qu'il profera contre le Dieu d'Iſrael, qui pour punir ſon orgueil plein d'impieté, envoya la nuit dans ſon camp un Ange, lequel y tua cent quatre-vingts cinq mille hommes. C'eſt de cette *plaie* terrible dont Dieu le frappa, qu'il eſt parlé en ce lieu. Et comme il fut obligé de s'en retourner très-promtement en ſon pays, la fureur dont il étoit tranſporté après une telle perte

le poussa à s'en venger sur les enfans d'Israel qui étoient captifs. *Etant* donc *dans une grande colere*, dit l'Ecriture, *il en fit tuer plusieurs.* Et ce fut alors que Tobie se signala en *ensevelissant leurs corps*, sans craindre l'indignation d'un Prince, que la vengeance du Dieu d'Israel avoit rendu encore plus cruel envers son peuple. Car il auroit cru, selon la pensée de saint Ambroise, que ç'eût été une faute, d'abandonner un devoir de pieté par la crainte de la mort ; & il regardoit la mort même comme le prix & la récompense de cette misericorde qu'il exerçoit envers les morts. *Erat enim misericordiæ pretium mortis pœna.*

Tob. 1. 22.

Ambros. de Tob. c. 1.

℣. 24. 25. *Quarante-cinq jours après le Roi fut tué par ses deux fils. Et Tobie revint en sa maison ; & on lui rendit tout son bien.*

Les deux fils de Sennacherib qui le tuerent se nommoient *Adramelech* & *Sarazar.* Ce ne furent pas eux neanmoins qui regnerent en sa place, puisqu'ils s'enfuirent en Armenie ; mais ce fut *Asarhaddon* un autre de ses enfans, qui lui succeda dans le royaume des Assyriens. Et Tobie qui s'étoit si genereusement exposé sous le regne de Sennacherib en faveur de ceux de sa nation, & qu'on avoit dépouillé de tout ce qu'il possedoit, merita d'être rétabli dans tous ses biens sous ce nouveau Prince. Le Grec & l'Hebreu ajoûtent que ce fut *Archiacharus* neveu de Tobie ; c'est-à-dire le fils de son frere, qui obtint son retour à Ninive, & son rétablissement dans tous ses biens. Car il étoit dans la confidence du Roi, qui l'avoit honoré des plus grandes dignités, l'ayant fait la

4. Reg. 19. 37.

ſeconde perſonne de ſon royaume ; c'eſt-à-dire, ſon premier Miniſtre, ſon Echanſon, ſon Chancelier, & le Grand-maître de ſon palais. Comme on verra dans la ſuite de ce volume que Mardochée dit à Eſther, qu'elle n'étoit peut-être parvenue à la couronne que pour parler en faveur des Juifs, on peut dire auſſi, que ce neveu de Tobie n'avoit été élevé à ces grandes dignités que pour l'avantage de ſon peuple. Il le procura d'abord en portant le Roi à rétablir Tobie ſon oncle dans tous les biens qu'il poſſedoit ſous le regne de Salmanaſar ; puiſque ce rétabliſſement regardoit moins en quelque façon la perſonne de Tobie, que tous ceux de ſa nation, qu'il aſſiſtoit avec une charité ſi genereuſe dans tous leurs beſoins.

CHAPITRE II.

1. POst hæc verò, cùm eſſet dies feſtus Domini, & factum eſſet prandium bonum in domo Tobiæ,

2. dixit filio ſuo: Vade & adduc aliquos de tribu noſtra, timentes Deum, ut epulentur nobiſcum.

3. Cúmque abiiſſet, reverſus nuntiavit ei, unum ex filiis Iſrael jugulatum jacere in platea. Statimque exiliens de accubitu ſuo, relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus:

4. Tollenſque illud portavit ad domum ſuam occultè, ut dum ſol occubuiſſet, cautè ſepeliret eum.

5. Cúmque occul-

1. APrès ce temps Tobie fit apprêter en un jour de fête du Seigneur, un grand repas dans ſa maiſon:

2. & dit à ſon fils: Allez, & amenez ici quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

3. Son fils y alla, & étant retourné il lui dit: Qu'il y avoit dans la rue le corps d'un des enfans d'Iſrael qui avoit été tué. Tobie ſe leva auſſi-tôt de table, & laiſſant là le dîner, il vint au corps avant que d'avoir rien mangé.

4. Et l'enlevant, il l'emporta ſecrettement dans ſa maiſon, afin de l'enſevelir ſûrement lorſque le ſoleil ſeroit couché.

5. Et ayant caché le corps

il commença à manger avec larmes & tremblement,

6. repaſſant dans ſon eſprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le prophete Amos: Vos jours de fête ſe changeront en des jours de pleurs & de larmes.

7. Et lorſque le ſoleil fut couché, il alla l'enſevelir.

8. Or tous ſes proches le blâmoient en lui diſant: On a déja commandé qu'on vous fît mourir pour ce ſujet, & vous avez eu bien de la peine à ſauver votre vie, & après cela vous enſeveliſſez encore les morts?

9. Mais Tobie craignant plus Dieu que le Roi, emportoit les corps de ceux qui avoient été tués, les cachoit dans ſa maiſon, & les enſeveliſſoit au milieu de la nuit.

10. Il arriva un jour que s'étant laſſé à enſevelir les morts, il revint en ſa maiſon, où s'étant couché au pié d'une muraille, il s'endormit;

11. & pendant qu'il dor-

taſſet corpus, manducavit panem cum luctu & tremore,

6. memorans illum ſermonem, quem dixit Dominus per Amos prophetam: Dies feſti veſtri convertentur in lamentationem & luctum.

7. Cùm verò ſol occubuiſſet, abiit, & ſepelivit eum.

8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus dicentes: Jam hujus rei cauſa interfici juſſus es, & vix effugiſti mortis imperium, & iterùm ſepelis mortuos?

9. Sed Tobias plus timens Deum, quàm regem, rapiebat corpora occiſorum, & occultabat in domo ſua, & mediis noctibus ſepeliebat ea.

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus à ſepultura, veniens in domum ſuam, jactaſſet ſe juxta parietem, & obdormiſſet.

11. & ex nido hi-

rundinum dormienti illi calida ſtercora inciderent ſuper oculos ejus, fieretque cæcus.

12. Hanc autem tentationem ideò permiſit Dominus evenire illi, ut poſteris darentur exemplum patientiæ ejus, ſicut & ſancti Job.

13. Nam cùm ab infantia ſua ſemper Deum timuerit, & mandata ejus cuſtodierit, non eſt contriſtatus contra Deum, quòd plaga cæcitatis evenerit ei,

14. ſed immobilis in Dei timore permanſit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ ſuæ.

15. Nam ſicut beato Job inſultabant reges; ita iſti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus dicentes:

16. Ubi eſt ſpes tua,

moit il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude ſur ſes yeux; ce qui le rendit aveugle //.

12. Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que ſa patience ſervît d'exemple à la poſterité, comme celle du ſaint homme Job.

13. Car ayant toûjours craint Dieu dès ſon enfance, & ayant gardé tous ſes commandemens, il ne s'attriſta & ne murmura point contre Dieu de ce qu'il l'avoit affligé par cet aveuglement.

14. Mais il demeura ferme & immobile dans la crainte du Seigneur, rendant graces à Dieu tous les jours de ſa vie.

15. & comme des Rois // inſultoient au bienheureux Job //, ainſi ſes parens & ſes alliés ſe railloient de ſa maniere de vie, en lui diſant:

16. Où eſt votre eſpe-

℣. 11. Il avoit alors 56. ans. *Voyez plus bas ch. 14. ℣. 3.*

℣. 15. *expl.* C'étoient des hommes puiſſans & comme des Princes. *Eſtius.*

Ibid. *expl.* Ils vinrent d'abord pour le conſoler; mais ils lui inſulterent en quelque ſorte dans la ſuite. *Tirin.*

rance pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes, & vous ensevelissez les morts?

pro qua eleemosynas & sepulturas faciebas?

17. Mais Tobie les reprenant leur disoit : Ne parlez point de la sorte :

17. Tobias verò increpabat eos, dicens:

18. car nous sommes enfans des Saints, & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidelité qu'ils lui ont promise.

18. Nolite ita loqui : quoniam filii sanctorum sumus, & vitam illam expectamus, quam daturus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Pour ce qui est d'Anne sa femme, elle alloit tous les jours faire de la toile, & apportoit du travail de ses mains ce qu'elle pouvoit gagner pour vivre.

19. Anna verò uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, & de labore manuum suarum victum, quem consequi poterat, deferebat.

20. Il arriva donc qu'ayant reçû un jour un chevreau, elle l'apporta à la maison.

20. Unde factum est, ut hœdum caprarum accipiens detulisset domi:

21. Et son mari l'ayant entendu crier, dit à sa femme : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé : rendez-le à ceux à qui il est, parcequ'il ne nous est pas permis de manger, ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobée.

21. cujus cùm vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte, ne fortè furtivus sit, reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.

22. Ad hæc uxor ejus irata respondit: Manifestè vana facta est spes tua, & eleemosynæ tuæ modò apparuerunt.

22. Alors ſa femme lui répondit en colere: Il eſt aiſé de voir combien toutes vos eſperances étoient vaines, & à quoi ſe ſont terminées toutes vos aumônes.

23. Atque his & aliis hujuſmodi verbis exprobrabat ei.

23. C'eſt ainſi que ſa femme lui inſultoit, & elle lui faiſoit *ſouvent* les mêmes reproches.

EXPLICATION DU CHAPITRE II.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *APrès ce temps, étant arrivé un jour de fête consacré au Seigneur, Tobie fit un grand festin dans sa maison; & dit à son fils: Amenez-nous ici quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.*

Cette fête dont il est parlé ici, est nommée dans le texte Grec, celle de la Pentecôte, qui se celebroit cinquante jours après la fête de Pâque. On peut voir sur le vingt-troisiéme chapitre du Lévitique ce qu'on y a dit sur toutes les anciennes fêtes des Juifs. Il est marqué que Tobie fit un grand festin en cette fête. Mais il paroît que ce festin étoit destiné principalement pour la charité, & qu'il devoit être accompagné de pieté & de modestie. Car ce saint homme, selon que le porte le texte Grec, chargea son fils d'y faire venir tous ceux de ses freres, c'est-à-dire, des Hebreux ou de sa tribu qu'il reconnoîtroit être pauvres & qui

avoient la crainte de Dieu. Son deſſein étoit en cela de conſoler en quelque ſorte ceux de ſon peuple qui ſe trouvoient dans l'affliction, mais que la dure captivité ſous laquelle ils gemiſſoient n'empêchoit point d'être toûjours de vrais ſerviteurs de Dieu. Tobie fit donc un feſtin, qui pouvoit être regardé, comme l'ont été depuis les *Agapes* ſi celebres des Chrétiens, où les riches donnoient à manger aux pauvres; où la charité égaloit en quelque façon les pauvres aux riches qui reconnoiſſoient tous enſemble un même Dieu pour leur pere; & où la crainte de Dieu & la modeſtie regnoient principalement. Job qui vivoit ſi ſaintement faiſoit auſſi des feſtins dans ſa famille pour entretenir l'union entre ſes enfans. Et JESUS-CHRIST même a bien voulu ſe trouver & à des noces & à des feſtins, tels que fut celui que l'Apôtre ſaint Matthieu lui fit après qu'il fut converti, qu'un Evangeliſte dit avoir été *un grand feſtin.* Il n'eſt donc pas défendu de ſe trouver dans des feſtins, pourvû que ce ſoit comme les anciens Patriarches, & comme JESUS-CHRIST même s'y eſt trouvé; c'eſt-à-dire, dans un eſprit de pieté & de modeſtie. C'eſt même une action d'une grande charité d'inviter les pauvres & les affligés, comme fit Tobie, qui en donnant à manger à ceux de ſon peuple, qui craignoient Dieu comme lui, s'uniſſoit par là avec eux d'une maniere très-ſainte, & les confirmoit dans la pieté par ſon exemple. *Luc.* 5. 29.

V. 3. 4. *Son fils y alla; & étant retourné, il lui dit: Que le corps d'un des enfans d'Iſrael*

qu'on avoit tué, étoit couché dans la rue. Tobie ſe leva auſſi-tôt de table; & laiſſant là le dîner, il vint au corps, avant que d'avoir rien mangé.

Le jeune Tobie fait paroître, qu'il étoit touché comme ſon pere de la crainte du Seigneur. Car il ſemble qu'il donna lieu volontairement à l'exercice de la pieté de ce pere ſi charitable, lorſque connoiſſant ſon zele pour rendre aux morts les derniers devoirs, il lui vint dire dans le temps même qu'il ſe diſpoſoit à prendre ſa nourriture, qu'il avoit trouvé dans la rue le corps d'un Iſraelite qu'on avoit tué. Tobie quitte donc dans le moment, dit ſaint Ambroiſe, le feſtin auquel il avoit fait inviter pluſieurs de ſon peuple. Et il ne crut pas que la pieté lui permît de prendre ſoin de nourrir ſon corps, tandis que le corps de ſon frere mort demeuroit publiquement ſans ſepulture. *Nec putavit pium, ut ipſe cibum ſumeret, cùm in publico corpus jaceret exanime.*

Ambroſ. de Tob. cap. 1.

Mais pourquoi donc regardoit-on comme une œuvre d'une ſi grande pieté, d'enſevelir un corps mort? Saint Auguſtin ne dit-il pas, que tous ces ſoins que l'on prend pour la ſépulture des corps, ſont plutôt pour la conſolation des vivans que pour le ſoulagement des morts; & que de même qu'il ne ſert de rien à un impie d'être enſeveli avec pompe & magnificence, il ne peut non plus nuire à un ſerviteur de Dieu de demeurer ſans ſepulture? *Iſta omnia magis vivorum ſolatia ſunt, quàm ſubſidia mortuorum. Si aliquid prodeſt impio ſepultura pretioſa, obcrit pio vilis aut nulla.*

Auguſt. de cur. pro mort. gerend. cap. 2. tom. 4. p. 289.

Mais il faut conſiderer, que quoiqu'il ſoit vrai qu'il ne peut nuire en aucune ſorte à un juſte, que ſon corps demeure ſans être enſeveli après ſa mort, puiſque la foi nous aſſûre, que la reformation de ſa chair & de tous ſes membres ſe fera toûjours également par la toute-puiſſance de Dieu, qui ſçaura bien les tirer non ſeulement de la terre, mais du ſein le plus ſecret de tous les autres élemens, il ne s'enſuit pas que l'on doive pour cela negliger & mépriſer les corps des morts, & ſur-tout des juſtes & des fidelles, dont le Saint-Eſprit s'eſt ſervi comme d'organes & d'inſtrumens pour exercer toutes ſortes de bonnes œuvres. Car « ſi un habit, dit ſaint Auguſtin, ou un anneau, « ou quelque autre choſe de cette nature eſt d'au- « tant plus chere à un fils, qu'il a aimé avec plus « de tendreſſe ſon pere ou ſa mere à qui elle ap- « partenoit; qui doute que nos corps ne nous « ſoient ſans comparaiſon plus proches & plus « intimes que tous les habits que nous portons, « & qu'ils ne meritent un plus grand honneur? « Auſſi nous ſavons, par le témoignage de l'An- « ge, ajoûte ce ſaint Evêque, que Tobie ſe ren- « dit Dieu favorable par la ſepulture qu'il ren- « doit aux morts. *Et Tobias ſepeliendo mortuos,* « *Deum promeruiſſe, teſte Angelo, commendatur.*

Ainſi on doit regarder comme une action d'une grande pieté dans Tobie de ce qu'il rendoit avec tant de zele les derniers devoirs à ceux de ſes freres qui avoient été tués par les ennemis de Dieu; comme les Chrétiens longtemps depuis ne craignoient pas d'expoſer leur vie pour donner la ſepulture aux corps des mar-

tyrs qui étoient morts pour la foi. Auſſi on verra dans la ſuite de ce livre que l'ange Raphael l'aſſûra : *Qu'au moment qu'il enſeveliſſoit les morts, & laiſſoit là ſon dîner* pour s'acquitter de ce devoir de pieté ; qu'il cachoit leurs *corps dans ſa maiſon durant le jour, & qu'il leur donnoit la ſepulture durant la nuit, il prenoit lui-même le ſoin d'offrir ſa priere devant Dieu* ; c'eſt-à-dire, que lorſque Tobie exerçoit cette œuvre de charité envers les morts dans la vûe ſeule de la gloire du Seigneur, à laquelle le grand Apôtre nous oblige de rapporter toutes choſes, il prioit veritablement, non ſeulement par ſes paroles, mais encore par ſes actions, & ſe rendoit digne, comme dit ſaint Auguſtin, de la miſericorde de Dieu.

cap. 12. v. 18.

℣. 5. 6. *Il commença à manger avec larmes & tremblement, repaſſant dans ſon eſprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le prophete Amos : Vos jours de fête ſe changeront en des jours de pleurs & de larmes.*

Amos avoit prophetizé dans Iſrael ſous le regne d'Oſias roi de Juda, & de Jeroboam roi d'Iſrael, environ quatre-vingts ans avant cet évenement dont il eſt parlé ici. Il paroît donc que Tobie liſoit l'Ecriture avec reſpect, & qu'il s'appliquoit dans les rencontres les verités qu'il y remarquoit. Amos ſemble avoir prédit en effet par ces paroles qui ſont rapportées en cet endroit, la miſere dans laquelle leurs ennemis les reduiroient par cette dure captivité où Tobie voyoit alors Iſrael, lorſqu'au-lieu des fêtes qu'ils avoient accoutumé de celebrer avec joie dans leur pays,

ils gemiſſoient étant accablés par la tyrannie des Aſſyriens. Ainſi Tobie repaſſant par ſon eſprit cette prophetie d'Amos, en conſideroit avec larmes l'accompliſſement, lorſqu'il n'avoit pas même la liberté de donner publiquement la ſepulture à l'un de ſes freres ; mais qu'il ſe mettoit en danger d'être tué par ces barbares. C'étoit donc pour lui une fête changée en larmes ; puiſqu'*il pleuroit & qu'il tremblоit*, non ſeulement dans la vûe de ce peril où il étoit expoſé, & de l'injuſtice qu'on faiſoit à tout ſon peuple ; mais encore beaucoup plus de tant de pechés & d'idolâtries d'Iſrael qui avoient forcé la juſtice de leur Dieu de les abandonner de la ſorte entre les mains de leurs ennemis.

℣. 8. 9. *Tous ſes proches le blâmoient de cette conduite, & lui diſoient : On a déja commandé qu'on vous tuât pour ce ſujet.... & après cela, vous enſeveliſſez encore les morts? Mais Tobie craignant plus Dieu que le Roi, emportoit les corps de ceux qui avoient été tués.*

La défenſe injuſte du Roi, dit ſaint Ambroiſe, bien loin de refroidir l'ardeur de Tobie dans ces œuvres que la charité lui faiſoit faire, ne ſervit qu'à l'augmenter, & lui inſpira un zele encore plus genereux pour un ſi ſaint exercice. L'Ecriture en rend la raiſon en peu de mots, lorſqu'elle dit : *Qu'il craignoit Dieu plus que le Roi.* Car il faut neceſſairement que la paſſion dominante l'emporte dans le cœur de l'homme. Si la crainte humaine avoit plus frappé Tobie, que celle de Dieu, il auroit infailliblement obeï à cet ordre injuſte par lequel

Ambr. de Tob. c. 1.

on lui défendit de donner la ſepulture aux Iſraelites après qu'ils avoient été tués. Mais parceque la pieté regnoit dans ſon cœur, nulle défenſe ne le pouvoit empêcher d'expoſer ſa vie pour rendre à ſes freres ce qu'il leur devoit; comme toutes les défenſes des Empereurs idolâtres ne purent depuis ralentir l'ardeur des fidelles à l'égard de ce devoir de pieté qu'ils ſe croyoient obligés de rendre aux corps des martyrs ; parcequ'ils auroient regardé comme un bonheur de pouvoir même mourir dans un ſi ſaint exercice. Ce qu'on diſoit à Tobie pour l'en détourner paroiſſoit très-ſpecieux. Mais Dieu le ſoûtint contre cette tentation de ſes proches ; & il voulut faire voir en ſa perſonne, qu'avant même l'établiſſement de l'Egliſe il rempliſſoit de ſa force & de ſon Eſprit ſes vrais ſerviteurs, pour leur faire ſurmonter toute crainte par la grandeur de leur charité.

℣. 10. 11. *Or il arriva un jour, que s'étant laſſé à enſevelir les morts, il revint en ſa maiſon; où s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit; & pendant qu'il dormoit, il tomba d'un nid d'hirondelles de la fiente chaude ſur ſes yeux; ce qui le rendit aveugle.*

Tobie avoit alors cinquante-ſix ans, qu'il avoit paſſés dans les exercices d'une pieté continuelle. Toute ſa vie étoit occupée dans des actions de charité. Il employoit tout ſon bien à ſoulager la neceſſité de ſes freres. Il travailloit à inſpirer à ſon fils la crainte de Dieu. Il s'expoſoit tous les jours à la fureur d'un Prince payen, en procurant la ſepulture aux corps de ceux que l'on avoit fait mourir. Qui n'eût attendu

attendu quelque grand bonheur pour récompenſe d'une vie ſi ſainte, ſur-tout en un temps où la loi donnée par Moïſe propoſoit principalement à ceux qui l'accompliroient, ainſi que faiſoit Tobie, des jours heureux & une felicité temporelle ? Mais ceux qui vivoient de la lumiere de la foi en jugeoient d'une autre ſorte. Et dès ce temps de la loi ancienne, Dieu ſe plaiſoit à faire voir en la perſonne de quelques-uns de ſes plus fidelles ſerviteurs, une figure de ce qui devoit arriver ſous le regne de la loi nouvelle, qui ne propoſe en ce monde aux diſciples d'un Dieu crucifié que des ſouffrances, des afflictions & des croix, & qui ne leur promet de part à la gloire & au triomphe de leur divin chef, qu'autant qu'ils en auront eu à ſes peines & à ſes ſouffrances.

Lors donc que Tobie étoit un jour fatigué du grand travail qu'il avoit ſouffert dans l'exercice ordinaire de ſa pieté, s'étant endormi près d'une muraille ; il lui tomba ſur les yeux de la fiente d'hirondelles qui avoient leur nid au-deſſus, & il en devint aveugle. Nous ne nous arrêtons point à examiner ici comment cela arriva. Il ſuffit que l'Ecriture nous témoigne que cela ſe fit, pour le croire. Et il paroît même, comme on le verra bien-tôt ; que cet accident ne doit point être conſideré comme un hazard, mais comme un effet de la volonté de Dieu. On peut neanmoins remarquer ici en paſſant avec un Auteur, que la fiente des hirondelles a cette proprieté de deſſécher & de brûler, que leurs petits en ſont ſouvent aveuglés ; mais que la nature leur a appris à

Tirin. in hunc loc.

Plin. lib. 10. c. 37.

ſe ſervir de la chélidoine pour leur redonner
Tertull Depœnit. c. 12. la vûe quand ils l'ont perdue. Et Tertullien s'eſt ſervi admirablement de cet exemple pour faire voir, Que les bêtes connoiſſant par l'inſtinct de Dieu les remedes qui leur ſont propres, & s'en ſervant très-utilement, il eſt honteux à un homme qui s'eſt bleſſé par le peché, & qui ſait que la pénitence eſt établie par l'ordre de Dieu pour ſa gueriſon &
Cap. 3. 3. ſon ſalut, de negliger d'y avoir recours. Tobie, qui bien que juſte, ſe conſideroit comme un pecheur, trouva dans la perte même de ſa vûe un moyen de ſe purifier de plus en plus devant Dieu, & d'acquerir une nouvelle lumiere pour ſon ame. Car après que les Medecins, comme le portent l'Hebreu & le Grec, eurent travaillé inutilement à le guerir, ſa patience & ſon humble ſoumiſſion à la volonté de Dieu, fut le grand remede dont il ſe ſervit
„ pour ſoulager ſon aveuglement. Etant devenu
Ambr. de Tob. c. 2. „ aveugle, dit ſaint Ambroiſe, il ne ſe plaignit
„ point, & il ne murmura point, en diſant : Eſt-
„ ce-là la récompenſe de tous mes travaux ? Il
„ ſentit plus de douleur d'être hors d'état de s'ac-
„ quitter des fonctions ordinaires de ſa charité,
„ que de ſe voir privé de l'uſage de ſes yeux ; &
„ il regarda cet aveuglement beaucoup plus com-
„ me un obſtacle aux devoirs qu'il eût deſiré de
„ pouvoir rendre à ſes freres, que comme une
„ peine. *Fraudari magis ſe doluit obſequiorum, quàm ocularum munere : nec cæcitatem pœnam, ſed impedimentum putabat.*

℣. 12. 13. &c. *Dieu permit que cette tentation lui arrivât, afin que ſa patience ſervît*

d'exemple à la posterité, comme celle du saint homme Job. Car ayant toûjours craint Dieu dès son enfance, & gardé tous ses commandemens, il ne s'attrista & ne murmura point contre Dieu. .... Mais il demeura ferme & immobile dans la crainte du Seigneur, &c.

Il y a des tentations qui servent à l'homme pour lui faire reconnoître & ressentir sa foiblesse. Telle fut, dit saint Augustin, celle par laquelle Pierre ayant présumé vainement de ses propres forces, se laissa aller jusqu'à renoncer son divin maître, afin qu'ensuite il meritât par ses larmes de recevoir ce qu'il n'avoit pas encore. Mais il y a d'autres tentations qui sont destinées pour l'épreuve de la patience des parfaits. Telle a été celle du saint homme Job. Et telle fut celle de Tobie, que le saint-Esprit compare à Job en ce lieu, pour faire connoître combien il étoit parfait dans sa patience; puisque Job a été considéré par les saints Peres comme la figure de JESUS-CHRIST même. Nous pouvons donc dire de Tobie ce que le même saint Augustin dit de Job; Que le diable ne put penetrer jusqu'au sanctuaire de son cœur, qui étoit rempli de reconnoissance envers Dieu pour lui offrir très-sincerement des sacrifices de louanges. *Arcam sancti pectoris sui diabolus non invaserat. Plenus erat unde sacrificaret.*

Aug. in Ps. 55. tom. 8. p. 220.

Ibid. p. 224.

La crainte de Dieu qu'il avoit toûjours conservée dès son enfance, lui tint lieu, selon l'Ecriture, d'un très-ferme fondement sur lequel *il demeura immobile* dans cette affliction si terrible. *Il rendoit graces à Dieu tous les jours,*

en regardant cette épreuve comme un effet de ſon amour. Et il ſe tenoit heureux d'avoir travaillé fidellement juſqu'alors à *garder les commandemens de Dieu* : puiſque cette pieté dans laquelle il avoit toûjours vêcu, étoit un très-grand ſujet de conſolation pour lui, & le ſoûtenoit divinement dans une ſi grande perte, qui auroit fait murmurer toute autre perſonne moins affermie qu'il n'étoit dans la crainte du Seigneur. Mais c'étoit Dieu, dit S. Auguſtin, qui donnoit à ſes ſerviteurs dans ces rencontres ce qu'ils lui offroient enſuite. Et ces actions-de-graces & ces louanges naiſſoient du treſor de grace qu'ils avoient reçû de lui. *Ipſe dita-verat, unde illi offerebat quod amabat.*

℣. 15. 16. *Et comme des rois inſultoient au bienheureux Job ; ainſi ſes parens & ſes alliés ſe railloient de ſa maniere de vie, en lui diſant : Où eſt votre eſperance pour laquelle vous faiſiez tant d'aumônes, & vous enſeveliſſiez les morts?*

Nous avons marqué en expliquant Job, que ſes trois amis, *Eliphas*, *Baldad*, & *Sophar*, étoient des hommes très-puiſſans parmi les Iduméens & les Arabes, & qu'on leur donnoit le nom de *princes* & de *rois*. C'eſt de ces amis de Job que l'Ecriture parle en ce lieu. Et comme elle a comparé Tobie à Job dans la patience qu'ils firent tous deux paroître étant affligés de Dieu ; elle compare de même les parens & les alliés de Tobie aux amis de Job dans la raillerie & l'inſulte avec laquelle ils ſe moquoient de la pieté & de la vie ſainte de celui qu'ils voyoient alors dans l'affliction. *Où eſt*

votre eſperance, lui diſoient-ils, *qui vous portoit à enſevelir les morts, & à faire tant d'aumônes ?* C'eſt-à-dire, ſelon la remarque d'un Interprete, qu'il y en avoit beaucoup parmi ceux mêmes de ce peuple, qui ne s'étoient point abandonnées à l'idolatrie, qui regardoient la felicité temporelle, comme la ſeule récompenſe qu'on devoit attendre de l'obſervation de la loi. C'étoient des hommes charnels & à demi infidelles, qui bornoient leurs eſperances à cette vie, & qui n'étoient point les vrais enfans d'Abraham, dont la foi lui avoit fait enviſager les choſes futures dans les préſentes, & les biens du ciel dans ceux de la terre. Ils ſe trompoient donc groſſierement en s'imaginant, que l'eſperance, qui portoit Tobie à faire tant d'œuvres de charité, étoit temporelle, & regardoit ſeulement le bonheur de cette vie. Auſſi ce ſaint homme les détrompa par ces excellentes paroles :

Eſtius in hunc locum.

℣. 18. *Nous ſommes enfans des Saints, & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidelité qu'ils lui ont promiſe.*

C'eſt comme ſi ce ſaint homme avoit dit à ſes parens : Ne conſiderez-vous pas que *nous ſommes les enfans des Saints* ; c'eſt-à-dire, d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, qui ont mis leur joie & leur eſperance en Dieu, & qui vivant ſur la terre dans la pieté, comme ils ont fait, *attendoient une autre vie* que celle dont nous jouiſſons préſentement ? Que ſi nous ſommes leurs enfans, nous devons donc imiter leur foi, & ne nous point troubler des afflictions

qui nous arrivent dans ce monde ; puiſque nous avons ſujet d'eſperer comme eux une autre vie que Dieu donnera à ceux qui lui ſont fidelles. Il ſemble, dit un Interprete, que Tobie parle avec la même aſſurance que s'il eût parlé depuis le Concile de Nicée, & eût dit avec tous les fidelles : *J'attends la reſurrection des morts, & la vie du ſiecle à venir.*

Menoch. in hunc locum.

Quant à ce qu'il dit ; Que Dieu doit donner cette vie *à ceux qui ne violent jamais la fidelité qu'ils lui ont promiſe* ; on ne le doit pas entendre au ſens que l'ont entendu les Novatiens & les Montaniſtes, comme ſi ceux-là ſeulement pouvoient eſperer cette vie heureuſe de l'autre monde, qui n'ont jamais violé l'alliance du Seigneur. Le ſeul exemple du roi David, qui eſt tombé dans de ſi grands crimes, & qui s'en eſt relevé ſi parfaitement par la pénitence, qu'il a merité que Dieu même l'ait toûjours propoſé comme *ſon* veritable *ſerviteur*, nous doit convaincre que les pechés où l'on eſt tombé ne doivent jamais faire perdre l'eſperance de cette vie bienheureuſe à ceux qui travaillent ſincerement à ſe reconcilier avec Dieu par la pénitence. Ainſi ce qu'on doit entendre par ces paroles de Tobie, eſt ſeulement ; Que Dieu eſt fidelle à ceux qui lui ſont fidelles, & qu'il ne manquera point de donner à ceux qui perſevereront dans la pieté, la vie qu'il leur a promiſe, qui étant une vie toute celeſte ne peut être la récompenſe que de la vie *de la foi.*

℣. 21. *Son mari l'ayant entendu crier, dit à ſa femme : Prenez garde que ce chevreau n'ait été dérobé. Rendez-le à ceux à qui il eſt, &c.*

Tobie étoit pauvre alors ; ſoit qu'il ſe fût appauvri par l'aſſiſtance qu'il donnoit aux autres ; ſoit que l'exercice continuel de ſa charité envers les morts l'eût expoſé à la fureur des payens, & lui eût fait perdre une partie de ſon bien. Le texte Grec porte même, qu'après qu'il fut devenu aveugle, & que les Medecins eurent travaillé inutilement à le guerir, ſon neveu Archiacharus, dont on a parlé auparavant, lui donnoit ſa nourriture. Dans cet état de pauvreté où il ſe trouvoit, ſa femme étoit obligée de gagner ſa vie, allant tous les jours faire de la toile. Et il arriva qu'un jour elle rapporta un chevreau en ſa maiſon. Le Grec marque, qu'il lui fut donné en preſent pardeſſus ce qu'on lui devoit pour ſon travail. Or comme Tobie ſavoit bien qu'elle ne pouvoit avoir gagné ce chevreau, il commença à apprehender que l'extrême neceſſité où ils ſe trouvoient alors, n'eût porté ſa femme à le dérober : ce qui l'engagea à lui dire ces paroles : *Prenez garde que ce chevreau ne ſoit pas à nous.*

℣. 12. *Alors ſa femme lui répondit en colere : Il paroît combien toutes vos eſperances étoient vaines, & à quoi ſe ſont terminées toutes vos aumônes.*

Cette femme ayant répondu à Tobie, ſelon que le porte le texte Grec, que ce chevreau lui avoit été donné en preſent outre ſon travail, il ne put le croire ; & la tendreſſe de ſa conſcience lui faiſant apprehender qu'il n'eût été effectivement volé, il en rougit, ou, ſelon l'Hebreu, il eut ſur cela quelque conteſtation avec elle. Ce fut donc alors que ſa femme, au-lieu

de tâcher de l'éclaircir doucement & de lui faire connoître la verité, s'emporta avec beaucoup de chaleur pour lui reprocher toutes ſes aumônes; ſoit qu'elle voulût lui marquer, que ſes charités exceſſives & indiſcretes les avoient reduits dans l'état où ils ſe voyoient alors; ſoit qu'elle penſât ſeulement à ſe moquer de ſa pieté & des belles eſperances dont il s'étoit vainement flatté, lorſqu'il avoit cru que vivant en homme-de-bien, il ne pourroit point manquer d'être heureux.

Telle eſt l'extravagance de cette femme, qui jugeoit de ſon mari par elle-même, & qui regardoit la pieté par rapport à ſes interêts temporels. Combien grande, dit ſaint Auguſtin, croit-on qu'eſt la miſere d'un homme qui ne peut voir la lumiere corporelle? Quelqu'un eſt-il devenu aveugle? on dit auſſi-tôt: Il a commis quelque crime; & Dieu étoit en colere contre lui. C'eſt ce que la femme de Tobie reprochoit à ſon mari. Tobie crioit ſur le ſujet de ce chevreau, dans la crainte qu'il avoit qu'on ne l'eût volé. Et elle au-contraire répondit en lui inſultant: *Où ſont maintenant toutes vos juſtices?* Combien cette femme étoit-elle aveugle? Et combien cet homme avoit-il l'eſprit éclairé? L'une jouiſſoit exterieurement de la lumiere du ſoleil. Et l'autre jouiſſoit interieurement de la lumiere de la juſtice. Laquelle de ces deux lumieres étoit préferable à l'autre;

Auguſt in Mat. ſerm. 18. c. 15. tom 10. pag. 34.

Auſſi ſaint Cyprien parlant de Tobie, dit, Que la perte qu'il fit de ſa vûe ne ſervit qu'à augmenter ſa reconnoiſſance envers Dieu, &

Cyprian. De mortalit. pag. 6. edit. Rigalt.

ſes louanges ; & que ſa femme s'étant efforcée de le corrompre par la maniere injurieuſe dont elle inſulta à ſa juſtice, il en devint plus digne de Dieu par le merite d'une plus parfaite patience. *Magis Deum patientiâ majore promeruit.*

CHAPITRE III.

1. ALORS Tobie jettant un profond ſoupir, commença à prier avec larmes en diſant:

2. Seigneur, vous êtes juſte; tous vos jugemens ſont pleins d'équité, & toutes vos voies ne ſont que miſericorde, verité & juſtice.

3. Seigneur, ſouvenez-vous maintenant de moi; ne prenez point vengeance de mes pechés, & ne rappellez point en votre memoire mes offenſes ni celles de mes parens //.

4. Nous n'avons point obei à vos préceptes; c'eſt-pourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort; & vous nous avez rendu la fable & le jouet de toutes les nations parmi leſquelles vous nous avez diſperſés.

1. TUNC Tobias ingemuit, & cœpit orare cum lacrymis,

2. dicens: Juſtus es, Domine, & omnia judicia tua juſta ſunt, & omnes viæ tuæ, miſericordia, & veritas, & judicium.

3. Et nunc, Domine, memor eſto mei, & ne vindictam ſumas de peccatis meis, neque reminiſcaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideò traditi ſumus in direptionem, & captivitatem, & mortem, & in fabulam, & in improperium omnibus nationibus, in quibus diſperſiſti nos.

¥. 3. *Autr.* ancêtres. *Menoch.*

5. Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia non egimus ſecundum præcepta tua, & non ambulavimus ſinceriter coram te.

5. Seigneur, vos jugemens ſont grands *& terribles*, parceque nous ne nous ſommes point conduits ſelon vos préceptes, & que nous n'avons point marché ſincerement en votre préſence.

6. Et nunc, Domine, ſecundum voluntatem tuam fac mecum, & præcipe in pace recipi ſpiritum meum: expedit enim mihi mori magis quàm vivere.

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi ſelon votre volonté, & commandez que mon ame ſoit reçûe en paix; parcequ'il m'eſt plus avantageux de mourir, que de vivre *plus long-temps*.

7. Eadem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, & ipſa audiret improperium ab una ex ancillis patris ſui,

7. En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguel, qui demeuroit à Ragès ville des Medes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des ſervantes de ſon pere.

8. quoniam tradita fuerat ſeptem viris, & dæmonium nomine Aſmodæus occiderat eos, mox ut ingreſſi fuiſſent ad eam.

8. Elle avoit déja épouſé ſept hommes l'un après l'autre; & un démon nommé Aſmodée, les avoit tués auſſi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle.

9. Ergo cùm pro culpa ſua increparet puellam, reſpondit ei, dicens: Ampliùs ex te non videamus filium aut filiam ſu-

9. Comme donc elle reprenoit cette ſervante pour quelque faute qu'elle avoit faite, elle lui répondit: Que jamais nous ne voiyons de

toi ni fils ni fille ſur la terre, meurtriere de tes maris.

10. Ne veux-tu point me tuer auſſi, comme tu as déja tué ſept maris ? A cette parole Sara monta dans une chambre qui étoit au haut de la maiſon, où elle demeura trois jours & trois nuits ſans boire & ſans manger :

11. & perſeverant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes, qu'il la délivrât de cet opprobre.

12. Le troiſiéme jour achevant ſa priere, & beniſſant le Seigneur,

13. elle dit : Que votre nom ſoit beni, ô Dieu de nos peres, qui faites miſericorde, après vous être mis en colere, & qui dans le temps de l'affliction pardonnez les pechés à ceux qui vous invoquent.

14. Seigneur, je tourne vers vous mon viſage, & j'arrête mes yeux ſur vous.

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche, auquel je me voi expoſée, ou que vous me retiriez de deſſus la terre.

per terram, interfectrix virorum tuorum.

10. Nunquid & occidere me vis, ſicut jam occidiſti ſeptem viros ? Ad hanc vocem perrexit in ſuperius cubiculum domus ſuæ : & tribus diebus, & tribus noctibus non manducavit, neque bibit :

11. ſed in oratione perſiſtens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab iſto improperio liberaret eam.

12. Factum eſt autem die tertiâ, dum compleret orationem, benedicens Dominum,

13. dixit : Benedictum eſt nomen tuum, Deus patrum noſtrorum : qui cùm iratus fueris, miſericordiam facies, & in tempore tribulationis peccata dimittes his qui invocant te.

14. Ad te, Domine, faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.

15. Peto, Domine, ut de vinculo improperii hujus abſolvas me, aut certè deſuper terram eripias me.

16. Tu ſcis, Domine, quia nunquam concupivi virum, & mundam ſervavi animam meam ab omni concupiſcentia.

16. Vous ſavez, Seigneur, que je n'ai jamais deſiré un mari, & que j'ai conſervé mon ame pure de tous les mauvais deſirs.

17. Nunquam cum ludentibus miſcui me: neque cum his qui in levitate ambulant, participem me præbui.

17. Je ne me ſuis jamais mêlée avec ceux qui aiment à ſe divertir, & je n'ai jamais eu aucun commerce avec les perſonnes qui ſe conduiſent avec legereté.

18. Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea conſenſi ſuſcipere.

18. Que ſi j'ai conſenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour ſuivre ma paſſion.

19. Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forſitan me non fuerunt digni: quia forſitan viro alii conſervaſti me.

19. Et ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peut-être qu'ils n'étoient pas dignes de moi, parceque vous m'avez peut-être reſervée pour un autre époux.

20. Non eſt enim in hominis, poteſtate conſilium tuum.

20. Car il n'eſt point au pouvoir de l'homme de penetrer dans vos conſeils ℣.

21. Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quòd vita ejus, ſi in probatione fuerit, coronabitur: ſi autem in tribulatione fuerit, liberabitur: & ſi in correptione fuerit, ad miſericordiam tuam venire licebit.

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous eſt dû, ſe tient aſſûré, que ſi vous l'éprouvez pendant ſa vie, il ſera couronné; ſi vous l'affligez, il ſera délivré; & ſi vous le châtiez, il pourra obtenir miſericorde.

℣. 20. *Letr.* Car votre conſeil n'eſt pas au pouvoir de l'homme.

22. Car vous ne prenez point plaiſir à ce qui nous afflige ; mais après la tempête vous rendez le calme ; & après les larmes & les ſoupirs, vous nous comblez de joie.

22. Non enim delectaris in perditionibus noſtris : quia poſt tempeſtatem, tranquillum facis : & poſt lacrymationem & fletum, exultationem infundis.

23. O Dieu d'Iſrael, que votre nom ſoit beni dans tous les ſiecles !

23. Sit nomen tuum Deus Iſrael benedictum in ſecula.

24. Ces deux prieres de Tobie & de Sara furent exaucées en même-temps devant la gloire du Dieu ſouverain.

24. In illo tempore exauditæ ſunt preces amborum in conſpectu gloriæ ſummi Dei.

25. Et Raphael le ſaint ange du Seigneur, fut envoyé pour les guerir tous deux, comme leurs prieres avoient été préſentées au Seigneur en même-temps.

25. Et miſſus eſt Angelus Domini ſanctus Raphael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore ſunt orationes in conſpectu Domini recitatæ.

EXPLICATION DU CHAPITRE III.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *ALors Tobie jettant un profond ſoupir, commença à prier avec larmes en diſant : Vous êtes juſte, Seigneur, tous vos jugemens ſont pleins d'équité, & toutes vos voies ne ſont que miſericorde, verité, & juſtice.*

La plus rude épreuve que reçût Job, ne fut pas celle de la perte de tous ſes biens & de ſes enfans ; mais le reproche que lui fit ſa femme ſur le ſujet de ſa pieté, comme ſi cette même pieté eût été la cauſe de la ruine de ſa maiſon. Rien n'eſt plus ſenſible à un ſerviteur de Dieu, qui vit de la foi, que de voir ainſi la Religion attaquée en elle-même, & la vertu expoſée à la calomnie & au triomphe de l'impieté. Auſſi Tobie ayant perdu tout-d'un-coup les yeux ne s'en plaint point, & n'en eſt troublé en aucune ſorte : au-lieu que ſa femme s'élevant en quelque façon contre Dieu même par l'impieté avec laquelle elle ſe moque de la juſtice & des aumônes de ſon mari, il ſe

trouble dans le moment, *& jette un profond ſoupir.* Mais il a recours en même-temps à la priere ; & rentrant en ſoi pour faire une ſerieuſe reflexion ſur ſon cœur, il commence à craindre, non que ſes aumônes & ſes autres exercices de charité euſſent pu être la cauſe de l'affliction où il ſe voyoit, comme ſa femme & ſes parens le lui reprochoient ; mais que ce ne fuſſent au-contraire ſes propres pechés. C'eſt-pourquoi *il pleure*, & il rend gloire au Seigneur en lui diſant : *Tous vos jugemens ſont pleins d'équité* ; ce qui m'oblige de les adorer en ſilence & ſans me plaindre ; & *toutes vos voies ne ſont que miſericorde, verité, & juſtice* ; c'eſt-à-dire, toutes les voies par leſquelles vous conduiſez vos ſerviteurs, ſont remplies pour eux *de miſericorde*, puiſque vous ne les affligez que pour les ſauver ; *de verité*, puiſque vous accompliſſez en eux ce que vous leur avez dit dans vos Ecritures, *Que vous châtiez ceux que vous aimez* ; & *de juſtice*, puiſque nul homme, quelque ſaint qu'il ſoit, n'eſt exemt de peché devant vos yeux durant qu'il vit ſur la terre.

V. 3. Et maintenant ſouvenez-vous de moi, Seigneur ; ne prenez-point vengeance de mes peches, & ne rappellez point en votre memoire mes offenſes, ni celles de mes parens.

Dieu n'avoit garde d'avoir oublié Tobie ; puiſque, comme on l'a déja marqué, lorſqu'il s'occupoit à la charité, & qu'il enſeveliſſoit les morts, l'ange Raphael avoit ſoin de préſenter ſes prieres au Seigneur. Cependant la crainte où il fut en conſiderant ſes propres pechés & ceux

ceux de ſes peres, le fit trembler, ne connoiſſant point ſi Dieu étoit en colere contre lui, & enviſageant peut-être le reproche que ſes parens lui faiſoient, comme un avertiſſement que Dieu même lui donnoit de ſonder ſon cœur, pour examiner ſi ſa juſtice & ſes aumônes étoient veritablement dignes de ſa ſouveraine pureté. Qui donc d'entre ceux qui ſe regardent peut-être comme juſtes, ne tremblera à la vûe d'un ſi ſaint homme, dont la vie, quoique très-parfaite & toute occupée en des œuvres de pieté, ne laiſſoit pas de lui devenir ſuſpecte ? Qui ne s'humiliera dans les afflictions ſous la main toute-puiſſante de Dieu, lorſqu'il voit ce juſte affligé s'aneantir devant Dieu ; ne ſonger qu'à ſes pechés & à ceux de ſes parens ; & lui demander très-inſtamment qu'il lui plût *de ſe ſouvenir de lui ?* Mais on pouvoit dire que la marque la plus aſſûrée que Dieu n'avoit point oublié Tobie, étoit de ce qu'il lui inſpiroit ces mêmes penſées d'aneantiſſement & d'une humble frayeur en ſa préſence. Et comme cet aveuglement corporel qu'il lui envoya étoit l'épreuve & la récompenſe de ſa pieté, les reproches de ſa femme, & les inſultes de ſes amis tenoient lieu comme de preſervatif à ſa vertu, en lui fourniſſant un nouveau ſujet de s'humilier dans ſa vertu même.

℣. 4. *Nous n'avons point obeï à vos préceptes ; c'eſt pourquoi vous nous avez abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort, &c.*

Tobie s'étoit conſervé dans la crainte du

sup. 1.8. Seigneur dès ſon enfance. Et nous avons vû qu'il obſervoit exactement les ordonnances de la loi, n'étant encore qu'un petit enfant. Comment donc peut-il dire à Dieu ſincerement; *Nous n'avons point obeï à vos préceptes?* C'eſt ſans doute qu'il ne ſe regardoit pas ſeul, mais avec tout le peuple d'Iſraël & avec ſes peres. Et ainſi ſa propre fidelité ne l'élevoit point; mais les pechés de tous les autres lui devenoient propres en quelque maniere par la charité qui l'uniſſoit avec toute ſa nation. Tels ont été tous les Saints tant de l'ancien Teſtament que du nouveau. Leur ſainteté particuliere n'a point empêché qu'ils ne ſe ſoient regardés comme pecheurs, tant à cauſe de ce fonds inépuiſable de concupiſcence qu'ils ſentoient au-dedans d'eux, & qui les faiſoit tomber tous les jours en pluſieurs fautes; qu'à cauſe qu'ils ne ſe ſéparoient point d'avec les plus grands pecheurs, étant unis exterieurement avec eux par les mêmes Sacremens de la circonciſion ou du batême, & ſachant bien que Dieu faiſoit en eux un diſcernement de grace, qui les obligeant à une plus grande reconnoiſſance, les engageoit à ſentir plus vivement ce qu'ils étoient par eux-mêmes.

Nous avons vû dans le livre du Deuteronome, que Dieu menaça ſon peuple, s'il n'écoutoit la voix du Seigneur ſon Dieu, & ne gardoit tous ſes préceptes, & toutes les ordonnances de ſa loi; *Qu'il ſeroit chargé de toutes ſortes de malédictions; qu'il ſe verroit aſſujetti à un ennemi* cruel, *qui lui mettroit ſur le cou un joug de fer; & qu'il ſeroit diſperſé*

Deuter. 28. 15. 48. 49. 64.

dans toutes les nations, où il ne pourroit avoir aucun repos. C'eſt à quoi Tobie ſemble faire alluſion lorſqu'il dit à Dieu ; *Qu'il les a abandonnés au pillage, à la captivité, & à la mort, pour n'avoir point obeï à ſes préceptes.* Et c'eſt auſſi ce qui fait voir davantage combien il avoit raiſon de dire ; Que les voies de Dieu étoient & *miſericorde*, & *verité*, & *juſtice*, puiſqu'en puniſſant ſon peuple, il le faiſoit par *miſericorde*, pour le porter à avoir recours à lui ; qu'il accompliſſoit en même-temps la *verité* des menaces dont nous venons de parler ; & qu'il faiſoit éclater enfin une *juſtice* pleine de clemence envers ceux qui avoient oſé mépriſer ſa miſericorde.

℣. 6. *Et maintenant, Seigneur, traitez-moi ſelon votre volonté, & commandez que mon ame ſoit reçûe en paix ; parcequ'il m'eſt plus avantageux de mourir que de vivre* plus long-temps.

Nous ne voyons rien de plus commun dans l'Ecriture, que cet ennui de la vie dont ſont touchés les plus grands Saints. On y voit Job attaqué en mille manieres par le démon, & encore plus accablé par les injuſtes reproches de ſes amis, témoigner à Dieu, que ſon ame & tout ce qu'il y avoit de plus fort en lui ſouhaitoit la mort. On y voit le prophete Elie perſecuté par l'impie Jezabel, demander à Dieu comme une grace ; Qu'il voulût bien le retirer de ce monde. On y voit ſaint Paul ce grand Apôtre des nations, declarer aux fidelles de Corinthe ; *Que le poids des afflictions dont il s'étoit trouvé accablé, avoit été ſi exceſſif & telle-*

Job. 7. 25. — 3. *Reg.* 19. 4. — 2. *Cor.* 1. 8.

ment au-deſſus de ſes forces, qu'il lui avoit même rendu la vie ennuyeuſe. Il n'eſt donc pas ſurprenant non plus, que le ſaint homme Tobie étant devenu tout-d'un-coup aveugle, & voyant que tous ſes proches, & ſa femme même, s'élevoient contre la pieté de ſa vie paſſée, & deſhonoroient la Religion en inſultant à la ſepulture des morts & à l'aumône, demande à Dieu qu'il veuille bien retirer ſon ame du monde, la delivrer des ſcandales que l'impieté des hommes charnels lui tendoit, & la mettre *en paix* hors des troubles de la vie préſente. Que s'il fait à Dieu cette demande, c'eſt neanmoins en ſe ſoumettant à ſa volonté. Il lui repréſente ce qu'il croit lui être plus avantageux. Mais il ſoumet ſa penſée à la volonté de celui qui connoît parfaitement quel eſt ſon vrai avantage. C'eſt cette maniere de prier qui a été conſacrée en quelque ſorte par l'exemple de JESUS-CHRIST même, lorſqu'en demandant pour la conſolation des foibles, dont il figuroit l'infirmité, que le calice de ſa Paſſion s'éloignât de lui, il ajoûta auſſi-tôt; Que la volonté de ſon Pere fût accomplie, & non la ſienne.

℣. 7. 8. *En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguel, qui demeuroit à Ragès ville des Medes, fut touchée d'un reproche que lui fit une des ſervantes de ſon pere. Elle avoit déja épouſé ſept hommes l'un après l'autre; & un démon nommé Aſomdée, les avoit tous tués auſſi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle, &c.*

Cornel. à Lap. in hunc loc.

On peut ici admirer la divine providence, & la bonté avec laquelle Dieu prend le ſoin de conſoler & de ſoûtenir ſes ſerviteurs. On voit

d'un côté Tobie privé de la vûe, & exposé aux insultes de sa femme & de ses proches. Et l'on voit de l'autre une fille privée de la benediction du mariage, & attaquée par l'imposture d'une servante, qui l'accuse d'avoir tué sept maris l'un après l'autre, lorsque c'étoit l'impudicité de ces maris qui les exposoit à la cruauté du démon. Tobie dans l'extrême affliction où il se trouvoit, fait à Dieu cette excellente priere dont nous venons de parler. Et Sara étant dans l'accablement de la douleur, offre aussi à Dieu la priere qui est rapportée dans ce chapitre. Et comme tous deux étoient inspirés de Dieu, ils furent tous deux également exaucés, mais d'une maniere toute differente de leurs pensées, ainsi que nous le verrons dans la suite.

On fait sur ce lieu une difficulté, dont quelques-uns ont prétendu se servir pour affoiblir la certitude de cette histoire. C'est que ce qui est dit ici, que *Sara demeuroit à Ragès ville des Medes*, semble d'abord ne se pouvoir accorder avec ce qui est marqué auparavant, que Gabelus demeuroit aussi dans la ville de Ragès; puisque nous verrons dans le neuviéme chapitre l'ange Raphael partir du lieu de la demeure de Sara pour aller trouver Gabelus, comme demeurant en un autre lieu bien éloigné. Mais on peut répondre avec quelques Interpretes, qu'au-lieu de Ragès il y a *Ecbatanes* dans le Grec; & qu'ainsi, ou Ecbatanes signifie en cet endroit la province, & que dans cette province il y avoit deux villes portant le nom de Ragès, comme l'on voyoit deux Antioches,

Fflius in hunc loc.

Menoch. Tirin.

deux Alexandries, & deux Ceſarées; ou qu'Ecbatanes marque le nom d'une ville, & que cette ville ſe nommoit auſſi Ragès, mais qu'elle étoit differente & éloignée de cette autre où demeuroit Gabelus.

Le démon dont il eſt parlé ici, ſe nommoit, dit l'Ecriture, *Aſmodée*. Sur quoi l'on demande qui le nommoit de la ſorte, & s'il avoit veritablement ce nom. Tous les Interpretes conviennent, qu'il paroît ſelon l'Hebreu, qu'on l'avoit ainſi nommé d'un nom qui marquoit, qu'il étoit le prince de tous les démons des Medes, qui enflammoit la concupiſcence dans les hommes. Nous verrons enſuite cette même explication confirmée par les paroles de l'Ange, qui dit à Tobie; Que *ceux qui en ſe mariant ne ſongent, ainſi que des bêtes, qu'à ſatisfaire leur brutalité, ſont ſous la puiſſance du démon.*

Serrarius Menoch. Tirin.

Tob. 6. 17.

℣. 11. *Et perſeverant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes, qu'il la délivrât de cet opprobre.*

La charité & les aumônes de Tobie décriées par ſes proches, & la chaſteté admirable de Sara chargée d'outrages & accuſée de tant d'homicides, étoient preſque en une égale conſideration devant Dieu. Et l'une & l'autre de ces deux perſonnes ſi ſaintes ſe trouvoient également en danger d'être accablées. On peut juger de l'effet qu'un ſi grand outrage produiſit au fond du cœur de Sara; puiſque s'étant renfermée dans une chambre haute, où les anciens ſe retiroient ordinairement pour prier, *elle y demeura trois jours & trois nuits ſans boire ni*

manger. Dans une ſi grande extremité elle eut recours comme Tobie à la priere. Elle pleura & elle ſe tint en la préſence de Dieu, ne s'adreſſant qu'à lui ſeul pour lui demander d'être *délivrée d'un opprobre*, qu'elle ſavoit que lui ſeul avoit le pouvoir d'éloigner d'elle. Cet *opprobre* étoit, non ſeulement le reproche ſi ſanglant que ſa ſervante lui avoit fait, en l'appellant, *meurtriere de ſes ſept maris*, mais encore la ſterilité qu'elle lui avoit ſouhaitée par une imprecation ſi criminelle.

Le temps des prodiges eſt paſſé, & l'on ne voit pas préſentement que ce démon, à qui l'on avoit donné le nom d'Aſmodée, ait la puiſſance, ainſi qu'il l'avoit alors, ſur la vie de ceux qui, comme dit l'ange Raphael, *ne ſongent en ſe mariant qu'à ſatisfaire leur brutalité ainſi que des bêtes.* Nous ne voyons plus de ces gens brutaux qui ſoient étouffés par le démon, quoiqu'il y en ait ſans doute un grand nombre dans l'Egliſe même, qui ſe rendent d'autant plus coupables, que la religion de JESUS-CHRIST leur inſpire une plus grande chaſteté, & que l'Apôtre S. Paul leur propoſe dans l'union toute divine de JESUS-CHRIST & de l'Egliſe, & dans l'amour ineffable que cet Epoux immortel a pour ſon Epouſe, un modelle de l'union ſainte qu'ils doivent avoir avec leurs femmes. *Epheſ.* 5. 25. 32.

Mais ce qui ne ſe fait plus d'une maniere exterieure & ſenſible, ſe fait encore d'une maniere toute ſpirituelle & inviſible. Et ſi les corps ne ſont plus étouffés par le démon de l'impureté, les ames en ſont peut-être d'autant

plus assujetties à sa tyrannie, qui pour ne pas éclater par des effets si sensibles, n'en est que plus redoutable. Il y eut jusqu'à sept maris de la pieuse & chaste Sara qui furent tués par Asmodée : & il n'y eut que le seul Tobie qui merita de consommer un saint mariage avec elle. Ce nombre de *sept* semble nous marquer cette grande multitude de personnes *qui s'engagent tellement dans le mariage*, dit l'Ecriture, *qu'elles banniſſent Dieu de leur cœur & de leur esprit*, c'est-à-dire, *qu'elles ne songent qu'à la sensualité*. Et cette unité marquée par Tobie, nous fait comprendre combien il y en a peu qui se préparent comme il le faut à l'état du mariage, qui bien que saint, est accompagné de tant de perils.

Tob. 6. 17.

Mais combien y a-t-il eu dans tous les siecles d'époux differens qui ont voulu s'approprier la chaste Sara ; c'est-à-dire, en l'expliquant comme une figure, l'Eglise de Dieu & sa veritable Religion, qui a commencé dès le commencement du monde ? Combien de gens abandonnés à l'idolatrie, à *l'impureté*, & à l'erreur, ont-ils entrepris de s'attribuer cette chaste épouse qui étoit uniquement destinée à JESUS-CHRIST figuré par Tobie ? Sans parler des infidelles, les Valentins, les Marcions, les Arius, les Nestorius, les Eutychès, & tant d'autres peuvent être regardés comme ces sept maris de Sara, que l'esprit d'impureté & d'erreur possedoit entierement, & qui ayant été étouffés par le souffle du Seigneur, ont fait place à JESUS-CHRIST comme au vrai Tobie, lequel devoit être le seul Epoux immortel de

la vraie Sara ; c'eſt-à-dire, de l'Egliſe, & de l'ame de chaque fidelle, que Saint Paul appelle *cette vierge toute pure qu'il a fiancée à l'unique époux* JESUS-CHRIST. 2. Cor. 11. 2.

℣. 18. 19. *Si j'ai conſenti à recevoir un mari, je l'ai fait dans votre crainte, & non pour ſuivre ma paſſion. Et ou j'ai été indigne de ceux que l'on m'a donnés, ou peut-être qu'ils n'étoient pas dignes de moi ; parceque vous m'avez peut-être reſervée pour un autre époux.*

La triſteſſe que Sara reſſentit, en ſe voyant accuſée d'avoir tué ſept maris l'un après l'autre, fut ſi grande, qu'il eſt marqué dans l'Hebreu, ſelon quelques-uns, qu'elle penſa en être étouffée. Et il n'eſt pas ſurprenant qu'une fille auſſi chaſte & auſſi pieuſe que Sara ſoit entrée dans une eſpece d'agonie, & ſe ſoit vûe aux approches de la mort étant accuſée tout-d'un-coup de tant de crimes effroyables dont elle étoit innocente ; puiſque JESUS-CHRIST Dieu & homme tout enſemble, voulant bien repréſenter en ſa perſonne la foibleſſe de ſes membres, eſt tombé lui-même dans cette agonie & cette triſteſſe mortelle, en conſiderant tous les outrages de ſa Paſſion, & tous les pechés de tous les hommes, dont il devoit ſe charger comme la victime de la juſtice de ſon Pere. *Vatabl. Cornel. à lapid. in hunc loc.*

La priere qu'elle fait à Dieu dans cet état eſt très-aiſée à entendre, & n'a preſque aucun beſoin d'explication. Mais elle merite d'être beaucoup meditée. Elle n'eſt pas tout-à-fait la même dans le Latin, dans le Grec, & dans l'Hebreu. Et les Interpetes remarquent fort bien, *Serrar. Menoch.*

que cette adverſité peut être venue de ce que Sara ayant prié trois jours de ſuite, le Latin, le Grec, & l'Hebreu en ont chacun rapporté quelques parties differentes. Quoi qu'il en ſoit, on peut voir dans ce que cette ſainte fille dit à Dieu même en parlant de ſoi, un tableau de la pureté & de la pieté la plus parfaite; puiſqu'elle lui parle comme étant toute remplie de ſa crainte, & qu'elle oſe même le prendre à témoin, qu'elle a toûjours *conſervé ſon ame pure de tous les mauvais deſirs* qui s'oppoſent à ſon amour; & s'eſt conduite juſqu'alors d'une maniere très-éloignée de la legereté ordinaire des jeunes perſonnes qui ne cherchent qu'à *ſe divertir.*

Ce qu'elle dit, Qu'elle avoit eté indigne de ſes ſept premiers maris, étoit l'effet d'une humilité profonde, & d'un vrai reſpect envers ceux qu'elle avoit eus pour époux, ne ſe mêlant point de juger du fond de leur cœur, dont elle laiſſoit le jugement à Dieu ſeul, & reſpectant ſimplement en eux la qualité honorable qu'ils avoient eue à ſon égard. Mais ce qu'elle ajoûte; *Que peut-être auſſi ils n'étoient pas dignes d'elle, parceque Dieu l'avoit peut-être reſervée pour un autre époux*, étoit un effet viſible de l'inſpiration de l'eſprit de Dieu qui prioit en elle, & qui la faiſoit parler propheriquement de ce qui devoit arriver enſuite. Heureuſe l'ame qui ayant appartenu à divers époux, & ayant été eſclave de differens maîtres, ſe trouve enfin deſtinée pour être l'épouſe très-chaſte de JESUS-CHRIST!

℣. 21. *Mais quiconque vous rend le culte*

qui vous eſt dû, croit avec une entiere certitude, que ſi vous l'éprouvez pendant ſa vie, il ſera couronné; ſi vous l'affligez, il ſera délivré; & ſi vous le châtiez, il pourra obtenir miſericorde.

Si c'eſt une marque *du culte qu'on rend à Dieu, de croire avec certitude*, qu'il *éprouve* ſes ſerviteurs afin de *les couronner*; qu'il *les afflige* afin de *les délivrer*, & que lorſqu'*il les châtie*, c'eſt afin de leur donner lieu *d'eſperer ſa miſericorde*; c'eſt donc une marque qu'on peche viſiblement contre ce *culte* qui eſt dû à Dieu, lorſque non ſeulement on ne croit pas *avec certitude* ces veritez de la foi, mais que l'on murmure même contre *les épreuves des afflictions* & contre tous *les châtimens miſericordieux* de la main de Dieu. Ainſi il eſt vrai de dire, que toutes les fois qu'étant *châtiés*, *affligés*, & *éprouvés*, nous regardons tous ces châtimens comme nous venant ſeulement de la part des hommes ou des démons, nous manquons à rendre à Dieu le culte que nous lui devons proprement comme à notre Dieu, en bleſſant d'une maniere très-criminelle ſa providence, ſa miſericorde, & ſa juſtice : car la foi de ſa providence nous oblige *à croire avec certitude*, qu'il n'arrive rien ſans ſon ordre dans le monde. Sa miſericorde nous aſſûre, qu'il nous eſt utile étant ſes enfans d'être châtiés par la main divine de ſon amour. Et ſa juſtice nous apprend, que tout peché meritant d'être puni, nous devons beaucoup deſirer nous-mêmes qu'il puniſſe en nous ce qu'il y trouve d'oppoſé à ſa ſouveraine pureté.

℣. 25. *Et Raphael le ſaint Ange du Seigneur, fut envoyé pour les guerir tous deux, comme les prieres de tous les deux avoient été préſentées au Seigneur en même-temps.*

Quel rapport y avoit-il entre deux perſonnes ſi éloignées l'une de l'autre; entre un homme âgé, devenu aveugle, & qui étoit pere d'un fils déja grand; & une fille mariée ſept fois, dont les ſept maris avoient été étouffés par le démon? Ce rapport n'étoit ſans doute que dans le deſſein éternel de Dieu ſur ces deux perſonnes, qu'il vouloit unir d'une maniere très-ſainte par le mariage de l'une avec le fils de l'autre, afin qu'il fût propoſé à toute la poſterité comme le modelle de tous les ſaints mariages. Il falloit bien que dans la vûe de Dieu ce fût quelque choſe de très-grand, puiſqu'il choiſit pour cela un Ange, & qu'il lui ordonne de venir converſer avec les hommes, comme s'il avoit été un homme. Cet Ange ſe nommoit *Raphael*, d'un nom qui marquoit qu'il étoit *un medecin envoyé de Dieu* pour guerir Tobie de la perte de ſa vûe, & pour délivrer Sara de l'opprobre qui la faiſoit ſoupirer avec tant de larmes en ſe voyant accuſée d'être meurtriere de ſept maris.

Eſtius in hunc locum.

On peut demander comment ce qui eſt dit en ce lieu; *Que les deux prieres de Tobie & de Sara furent exaucées*, eſt veritable; puiſque l'un & l'autre avoient prié Dieu, ſi c'étoit ſa volonté, qu'il les tirât de ce monde, où ils voyoient la Religion & l'innocence accablées par tant d'outrages; & que cependant l'un vêcut enſuite encore plus de quarante ans, & que

l'autre fut mariée au jeune Tobie, comme on le verra bien-tôt. Il eſt aiſé de répondre, qu'ils furent tous deux exaucés, non pas en ce qu'ils obtinrent préciſément ce qu'ils demandoient; mais parceque Dieu leur accorda quelque choſe qui devoit leur être plus avantageux. Ou bien, comme ils s'étoient en cela abandonnés à la volonté de Dieu, leur priere fut exaucée, en ce que cette divine volonté accomplit en eux ce qui devoit procurer ſa plus grande gloire. Et l'Ecriture nous donne une excellente inſtruction dans cet exemple, qui nous aſſûre que ſi nous prions comme Tobie & comme Sara avec une humble ſoumiſſion à la volonté de Dieu, notre priere ne peut être rejettée; & qu'encore que nous ne ſoyons peut-être pas exaucés en la maniere que nous l'avons demandé, nous le ſerons plus avantageuſement pour notre ſalut, & d'une maniere plus conforme à ce que Dieu demande de nous. Ainſi il arrive très-ſouvent qu'une perſonne prie Dieu de lui rendre la ſanté, ou la vûe, ou l'ouie, ſans qu'elle puiſſe l'obtenir. Et cependant ſi ſa priere a été humble & pleine de foi, il eſt vrai de dire, comme il eſt dit en ce lieu, que *ſa priere eſt exaucée devant la gloire du Dieu ſouverain*, qui lui refuſant en apparence ce qu'elle demande, le lui accorde d'une maniere toute ſpirituelle qui contribue à ſon ſalut éternel.

Mais ne peut-on pas demander encore, s'il étoit donc neceſſaire d'envoyer du ciel un Ange à Tobie pour le guerir, & pour procurer le mariage du jeune Tobie ſon fils avec la chaſte Sara? Eſt-ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit

beſoin du miniſtere viſible d'un de ces Eſprits celeſtes, qui converſât pluſieurs jours avec les hommes, & qui mangeât avec eux comme un autre homme, pour faire ce que ſa ſeule vo-

Bern. in Pſ. 90. ſer. 12. num. 3. 4. » lonté pouvoit operer en un inſtant ? Et qui eſt » l'homme, s'écrie ſaint Bernard, pour que Dieu » ſe ſouvienne ainſi de lui ? Qu'eſt-ce que l'hom- » me, ſinon pourriture ; & qu'eſt autre choſe » l'enfant de l'homme qu'un ver de terre ? Et ce- » pendant, ô mon Dieu, vous n'ordonnez pas » ſeulement à vos Anges qu'ils ayent ſoin de lui ; » mais même vous lui envoyez votre Fils uni- » que ; vous lui envoyez votre Saint-Eſprit, » & enfin vous lui promettez de lui faire voir » votre viſage adorable.

Qu'y a-t-il donc d'étonnant & d'incroyable dans ce que dit l'Ecriture ; *Que Raphaël l'ange du Seigneur fut envoyé pour guerir Tobie & Sara* ; puiſque l'Ange du grand conſeil, le Verbe éternel, & le Dieu de tous les Anges eſt bien deſcendu en terre pour converſer parmi les hommes ? Le ſerviteur, comme dit JESUS-CHRIST même, n'eſt pas plus grand que le maître. Et le Fils de Dieu s'étant revêtu d'une vraie chair comme la nôtre pour nous apprendre par ſa vie ſainte à renoncer au peché, & pour détruire le regne du peché par ſa mort ; l'Ange, qui eſt ſon miniſtre deſtiné pour ſervir à notre ſalut, a bien pu ſans doute ſe revêtir par ſon ordre d'une apparence de chair pour venir trouver Tobie de ſa part, & pour procurer, non ſeulement la gueriſon de ſes yeux, mais le mariage très-ſaint de ſon fils avec Sara. Que ſi Dieu n'a fait ce prodige qu'une ſeule

fois pour un tel ſujet, il a voulu nous faire connoître par ce ſeul exemple, que ce qu'il a fait une fois d'une maniere exterieure & viſible, il le fait toûjours inviſiblement à l'égard de ceux qui s'engagent dans le mariage avec un eſprit de pieté & avec la crainte du Seigneur; c'eſt-à-dire, que ſon Ange les conduit dans tous leurs pas, & qu'il les préſerve à tous momens de la fureur du démon, ſelon cet oracle du prophete Roi: *Que le Seigneur a donné ordre à ſes Anges, afin qu'ils nous gardent dans toutes nos voies.* Pſ. 90. 11.

CHAPITRE. IV.

1. TOBIE croyant donc que Dieu exauceroit la priere qu'il lui avoit faite de pouvoir mourir, appella à lui ſon fils Tobie //,

2. & lui dit : Mon fils, écoutez les paroles de ma bouche, & mettez-les dans votre cœur comme un fondement *ſolide*.

3. Lorſque Dieu aura reçû mon ame, enſeveliſſez mon corps, & honorez votre mere tous les jours de ſa vie.

4. Car vous devez vous ſouvenir de ce qu'elle a ſouffert, & à combien de perils elle a été expoſée, lorſqu'elle vous portoit en ſon ſein.

1. GITUR cùm Tobias puraret orationem ſuam exaudiri ut mori potuiſſet, vocavit ad ſe Tobiam filium ſuum,

2. dixitque ei : Audi, fili mi, verba oris mei, & ea in corde tuo, quaſi fundamentum conſtrue.

3. Cùm acceperit Deus animam meam, corpus meum ſepeli : & honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus :

4. memor enim eſſe debes, quæ & quanta pericula paſſa ſit propter te in utero ſuo.

// 1. qui avoit alors environ vingt ans.

5. Cùm

ſein.

5. Cùm autem & ipſa compleverit tempus vitæ ſuæ, ſepelias eam circa me.

5. Et quand elle aura auſſi elle-même achevé le temps de ſa vie, enſeveliſſez-la auprès de moi.

6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum: & cave ne aliquando peccato conſentias, & prætermittas præcepta Domini Dei noſtri.

6. Ayez Dieu dans l'eſprit tous les jours de votre vie, & gardez-vous de conſentir jamais à aucun peché, & de violer les préceptes du Seigneur notre Dieu.

7. Ex ſubſtantia tua fac eleemoſynam, & noli avertere faciem tuam ab ullo paupere: ſta enim fiet ut nec à te avertatur facies Domini.

7. Faites l'aumône de votre bien //, & ne détournez votre viſage d'aucun pauvre: car de cette ſorte le Seigneur ne détournera point non plus ſon viſage de deſſus vous.

8. Quo modo potueris, ita eſto miſericors.

8. Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez.

9. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue: ſi exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri ſtude.

9. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; ſi vous en avez peu, ayez ſoin de donner de ce peu même de bon cœur.

10. Præmium enim bonum tibi theſaurizas in die neceſſitatis.

10. Car vous vous amaſſerez ainſi un grand treſor & une grande récompenſe pour le jour de la neceſſité.

11. Quoniam eleemoſyna ab omni peccato & à morte li-

11. Parceque l'aumône délivre de tout peché & de

℣. 7. *lettr.* ſubſtance.

la mort, & qu'elle ne laiſſera point tomber l'ame dans les tenebres.

berat; & non patietur animam ire in tenebras.

12. L'aumône ſera le ſujet d'une grande confiance devant le Dieu ſuprême pour tous ceux qui l'auront faite.

12. Fiducia magna erit coram ſummo Deo eleemoſyna, omnibus facientibus eam.

13. Veillez ſur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté; & hors votre femme ſeule, évitez tout ce qui peut tendre au crime.

13. Attende tibi, fili mi, ab omni fornicatione, & præter uxorem tuam nunquam patiaris crimen ſcire.

14. Ne ſouffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos penſées, ou dans vos paroles: car c'eſt par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

14. Superbiam nunquam in tuo ſenſu, aut in tuo verbo dominari permittas: in ipſa enim initium ſumpſit omnis perditio.

15. Lorſqu'un homme aura travaillé pour vous, payez-lui auſſi-tôt ce qui lui eſt dû pour ſon travail; & que la récompenſe du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

15. Quicunque tibi aliquid operatus fuerit, ſtatim ei mercedem reſtitue, & merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.

16. Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous ſeriez fâché qu'on vous fiſt.

16. Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias.

17. Mangez votre pain avec les pauvres & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vêtemens ceux

17. Panem tuum cum eſurientibus & egenis comede, & de veſtimentis tuis nudos tege.

qui ſont nuds.

18. Panem tuum & vinum tuum ſuper ſepulturam juſti conſtitue, & noli ex eo manducare & bibere cum peccatoribus.

18. Mettez votre pain & votre vin ſur le tombeau du juſte, & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pecheurs.

19. Conſilium ſemper à ſapiente perquire.

19. Demandez toûjours conſeil à un homme ſage.

20. Omni tempore benedic Deum: & pete ab eo, ut vias tuas dirigat, & omnia conſilia tua in ipſo permaneant.

20. Beniſſez Dieu en tout temps, & demandez-lui qu'il conduiſe & rende droites vos voies, & ne faites fond que ſur lui pour tous vos deſſeins.

21. Indico etiam tibi, fili mi, dediſſe me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus eſſes, Gabelo, in Rages civitate Medorum, & chirographum ejus apud me habeo:

21. Je vous avertis auſſi, mon fils, que lorſque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talens d'argent à Gabelus, qui demeure dans la ville de Ragès au pays des Medes; & que j'ai ſa promeſſe entre mes mains.

22. & ideo perquire quo modo ad eum perveniás, & recipias ab eo ſupra memoratum pondus argenti, & reſtituas ei chirographum ſuum.

22. C'eſt pourquoi faites vos diligences pour l'aller trouver, & pour retirer de lui cette ſomme d'argent, & lui rendre ſon obligation.

23. Noli timere, fili mi: pauperem quidem vitam gerimus, ſed multa bona habebimus, ſi timuerimus Deum,

23. Ne craignez point, mon fils: il eſt vrai que nous ſommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien, ſi

nous craignons Dieu, ſi nous nous retirons de tout peché, & que nous faiſions de bonnes œuvres.

& receſſerimus ab omni peccato, & fecerimus benè.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE IV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 7. *FAites l'aumône de votre bien, & ne détournez votre viſage d'aucun pauvre; car de cette ſorte le Seigneur ne détournera point non plus ſon viſage de deſſus vous, &c.*

Ces avis que Tobie donne à ſon fils, lorſqu'il regardoit ſa mort comme étant prochaine, & qu'il croyoit que Dieu l'avoit exaucé en voulant bien le retirer de ce monde, ont toûjours été eſtimés comme un excellent abregé & comme un précis de ce qui regarde la pieté. Ils ſont très-intelligibles, & ils n'ont beſoin que d'être lus avec reſpect & avec foi. C'eſt une divine ſemence qui demande ſeulement une terre préparée pour la recevoir; c'eſt-à-dire, un cœur docile & rempli de la crainte du Seigneur. Elle y germera ſans doute, & y

portera d'excellens fruits qui produiront la vie éternelle.

Ce qu'il dit touchant l'aumône eſt très-remarquable. *Faites l'aumône de votre bien*; c'eſt-à-dire, d'un bien qui ſoit veritablement à vous, & qui vous appartienne legitimement; car l'aumône qui ſe fait du bien d'autrui, n'eſt pas une aumône, mais un vol; & bien loin de nous attirer les regards favorables de notre Dieu, comme il eſt marqué ici, elle ne peut que l'irriter contre nous.

℣. 8. *Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez.*

Cet avis eſt d'une grande étendue; & l'on peut dire que nul homme n'en eſt exemt, quelque pauvre qu'il puiſſe être; car en quelque état qu'on ſoit, il eſt impoſſible qu'on n'ait de quoi donner aux autres; ou bien l'on a de l'argent; ou l'on a du pain; ou l'on a quelques habits; ou ſi l'on manque de toutes ces choſes, l'on peut rendre quelques ſervices corporels; ou l'on a quelques avis & quelques paroles charitables à donner à ceux qui ſont affligés, & on leur témoigne une charité compatiſſante qui les conſole, & qui leur tient lieu en quelque façon d'aumône. Que ſi un verre d'eau froide donné au nom du Seigneur doit avoir ſa récompenſe, il eſt viſible que tous peuvent aſpirer à la récompenſe de l'aumône, pourvû que le cœur ſoit rempli de charité, puiſque cette charité eſt feconde pour ſe diverſifier en mille manieres, & qu'elle eſt une eſpece de treſor dans le cœur de ceux qui ne poſſedent aucuns treſors ſur la terre.

Mais ce même avis de Tobie qui regarde tous les hommes, & les pauvres comme les riches, apprend neanmoins plus particulierement aux riches à donner ſincerement *en la maniere qu'ils le peuvent* ; c'eſt-à-dire, ſelon leur pouvoir, & ſans ſe flatter ſur les prétendues neceſſités où leur avarice & leur exceſſive ambition les engage. L'exemple d'un Dieu qui s'eſt dépouillé de toute ſa gloire & de toutes ſes richeſſes pour vivre avec nous dans l'humiliation & la pauvreté, devroit bien ſans doute porter ces riches à ſe dépouiller au-moins pour l'amour des pauvres de ce qui ne leur eſt pas abſolument neceſſaire, & de ce que le ſeul luxe rend neceſſaire à la vanité de leurs dépenſes ſuperflues. S'ils vouloient faire quelque attention à ces paroles de Tobie qui étoit pauvre, & qui exhortant ſon fils à l'aumône, lui diſoit : *Qu'il s'amaſſeroit par ce moyen un grand treſor & une excellente récompenſe pour le jour de la neceſſité* ; c'eſt-à-dire, pour le jour auquel en mourant il auroit lui-même un très-grand beſoin de la divine miſericorde ; ſans doute qu'ils craindroient moins de ſe dépouiller de quelque argent en faveur des pauvres, puiſqu'ils pourroient s'aſſûrer par là un treſor de grace, de miſericorde & de gloire, pour un jour qui ſera pour tous les riches qui auront été ſans miſericorde, *un jour d'une neceſſité* & d'un vuide épouvantable.

℣. 11. *Parceque l'aumône délivre de tout peché & de la mort, & qu'elle ne laiſſera point tomber l'ame dans les tenebres.*

Nous voyons dans un autre endroit de l'E-

criture, que le prophete Daniel conſeilla au prince le plus orgueilleux qui fut jamais, ſçavoir à Nabuchodonoſor, de *racheter ſes pechés par ſes aumônes*. Et le Sage nous aſſûre : Que de même que *l'eau éteint le feu lorſqu'il eſt le plus ardent, l'aumône reſiſte aux pechés*. De toutes ces autorités & d'autres ſemblables de l'Ecriture, qui nous prouvent les effets puiſſans de l'aumône, en nous aſſûrant, ſelon qu'il eſt dit ici, qu'*elle délivre de tout peché & de la mort*, nous ne devons pas conclure qu'il ſuffit à un pecheur de donner l'aumône pour être ſauvé, ſans qu'il renonce à ſon peché. Car ce ſeroit regarder Dieu comme un méchant Juge qu'on pourroit corrompre avec de l'argent. Dieu ne peut manquer de condamner le peché, & il n'y a point d'aumône qui puiſſe lui rendre un cœur agreable tant qu'il eſt encore attaché au crime. Mais ce qui eſt dit ici ſe peut expliquer facilement par ſoi-même. *L'aumône* donc *délivre de tout peché & de la mort*, en ce que Dieu accorde miſericordieuſement ſa grace à ceux qui font de pures & de veritables aumônes, c'eſt-à-dire, par un eſprit de pieté ; qu'il les fait heureuſement relever de leurs pechés & reſſuſciter à la grace, & qu'en vûe de cette charité qu'ils font aux autres pour l'amour de lui, il leur fait auſſi miſericorde, leur pardonnant & leurs pechés & la peine même qui eſt dûe pour leurs pechés, ſelon la juſte eſperance que nous en donne cet oracle de la verité : *Qu'heureux ſont ceux qui exercent la miſericorde, parcequ'ils trouveront eux-mêmes miſericorde.*

Daniel. 4.

Eccli. 3. 33.

Eſtius in hunc locum.

Matth. 5.

Quant à la ſeconde choſe que dit Tobie : Que l'aumône *ne laiſſera point tomber l'ame dans les tenebres*, ſaint Auguſtin fait ſur cela une excellente reflexion. Tobie, dit ce Saint, étoit aveugle : & cependant il enſeignoit à ſon fils la voie de Dieu. Celui qui étoit dans les tenebres diſoit avec aſſûrance : *Mon fils, faites des aumônes ; car les aumônes ne laiſſent point tomber l'ame dans les tenebres.* Vous voyez qu'il y a une autre lumiere que celle des ſens, qui éclaire l'ame de l'homme juſte ; puiſque celui qui avoit perdu les yeux du corps diſoit à ſon fils, Qu'en faiſant l'aumône *on ne tomboit point dans les tenebres* ; & qu'étant privé de la lumiere corporelle, il ſe trouvoit en état de donner aux autres un conſeil très-ſage pour obtenir la veritable lumiere. Il ne craignit point que ſon fils ne dît au fond de ſon cœur : Mais, mon pere, n'avez-vous pas fait des aumônes ; & cependant vous voilà aveugle ? Comment donc me dites-vous que *les aumônes ne ſouffrent point qu'on tombe dans les tenebres* ; puiſque vous êtes vous-même dans les tenebres, après avoir fait beaucoup d'aumônes ? Ce pere très-éclairé connoiſſoit de quelle lumiere il parloit alors à ſon fils. Il connoiſſoit ce qu'il voyoit par les yeux de l'homme interieur & ſpirituel. Le fils donnoit la main à ſon pere, afin qu'il pût marcher ſur la terre. Et le pere donnoit la main à ſon fils pour le conduire juſques au ciel. *Filius patri porrigebat manum, ut ambularet ſuper terram : & pater filio, ut habitaret in cælo.*

Auguſt. de verbis Domini ſer. 28. c. 10. tom. 18. p. 34.

Id. in Pſ. 96. tom. 8. p. 447.

℣. 14. *Ne ſouffrez jamais que l'orgueil do-*

mine ni dans vos penſées ni dans vos paroles ; car c'eſt par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

Il entend par cette *domination* de l'orgueil, la même choſe que ſaint Paul a voulu depuis exprimer par *le regne* du peché. Il ne faut pas ſe perſuader que le peché puiſſe être détruit entierement en nous durant cette vie, qui eſt appellée une guerre continuelle. Qui dit *guerre*, dit combat. Et qui dit *combat*, dit des ennemis à combattre. Nous aurons donc au-dedans de nous tant que nous vivrons, un fonds de peché & un fonds d'orgueil, que Dieu nous laiſſe, comme il laiſſa autrefois aux Iſraelites des ennemis qu'il ne deffit pas entierement, pour nous être une matiere d'exercice continuel, & pour donner lieu à l'épreuve de notre fidelité & de notre humble patience. Ainſi quand Tobie diſoit à ſon fils : *Ne ſouffrez jamais que l'orgueil domine ni dans vos penſées ni dans vos paroles* ; & quand ſaint Paul a dit depuis à tous les Chrétiens : *Que le peché ne regne point dans votre corps mortel*, ils vouloient nous faire entendre, qu'encore qu'il ne ſoit pas en notre pouvoir de déraciner entierement cet orgueil, & de tarir tout-à-fait cette ſource corrompue du peché, il ne faut jamais ſouffrir *qu'il domine & qu'il regne* en nous par le conſentement criminel de notre propre volonté ; car c'eſt cet orgueil qui a été l'origine & de la perte des anges, & de la perte des hommes ; & ainſi tout le malheur a commencé dans le monde par l'orgueil ; *in ipſa enim initium ſumpſit omnis perditio* ; & comme Rom. c. 12.

la perte de l'ange & de l'homme a commencé par l'orgueil, la perte des autres hommes eſt une ſuite de ce même orgueil, étant vrai de dire avec l'Ecriture : *Que l'ame ne ſe briſe qu'après qu'elle a été élevée par l'orgueil.*

Proverb. 16. 18. & 18. 12.

℣. 18. *Mettez votre pain & votre vin ſur le tombeau du juſte ; & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pecheurs.*

Eſtius in hunc locum.

Quelques payens ont été dans cette ſuperſtition, de s'imaginer que les morts avoient encore beſoin de viandes ; ce qui les portoit à mettre à manger & à boire ſur leurs ſepulcres. D'autres, non tant par erreur, que par une mauvaiſe coutume, faiſoient préparer de magnifiques feſtins ſur les tombeaux de leurs proches. Et ils en uſoient ainſi plutôt par une vaine oſtentation, que par un pieux deſſein. Mais l'avis que donne Tobie à ſon fils étoit plein de pieté & de juſtice. Car il ne parloit que des banquets de charité que l'on faiſoit à la mort *des juſtes*, c'eſt-à-dire, des Iſraelites qui étoient morts dans la crainte du Seigneur, & où les pauvres & les ſerviteurs de Dieu étoient invités. C'étoit une aumône que l'on faiſoit en faveur des morts. Et ſaint Paulin releve beaucoup ce que fit un jeune Seigneur Romain, lorſqu'après la mort de ſa femme, il fit aſſembler dans l'Egliſe de ſaint Pierre tous les pauvres qui étoient dans Rome, & nourrit charitablement, dit ce Pere, ces vrais défenſeurs de nos ames, faiſant cette aumône pour le ſoulagement de l'ame de celle qu'il pleuroit, qui étoit fille de l'illuſtre ſainte Paule ; *lacrymas corporis fundens, eleemoſynam animæ infun-*

Paulin. epiſt. 33. p. 287.

dens, patronos animarum noſtrarum pauperes in aulam Apoſtoli congregaſti.

Il eſt vrai que ce qui s'étoit pratiqué très-ſaintement du temps même des Iſraelites, comme il paroît par cet avis de Tobie; & depuis l'établiſſement de l'Egliſe parmi les Chrétiens, qui préparoient dans un eſprit de pieté ces mêmes banquets ſur les tombeaux des Martyrs, où ils invitoient les pauvres à venir manger avec eux, dégenera depuis dans des diſſolutions & des débauches, qui obligerent ſaint Ambroiſe de les défendre dans l'Egliſe de Milan dont il étoit Archevêque. Et ſaint Auguſtin nous apprend, que ſainte Monique ſa mere ayant voulu pratiquer à Milan, où elle l'avoit ſuivi, ce qu'elle avoit vû juſqu'alors en uſage dans l'Egliſe d'Afrique, auſſi-tôt qu'elle eut appris que ce ſaint Prélat, pour lequel elle avoit un profond reſpect, l'avoit interdit dans ſon Egliſe, elle défera humblement à cette ordonnance; mais c'étoit l'abus que ſaint Ambroiſe condamnoit dans cette pratique, qui par elle-même étoit toute de charité.

Auguſt. Confeſſ. l. 6. c. 2.

Idem epiſt. 64.

Auſſi l'on peut remarquer dans l'avis même que le ſaint homme Tobie donna à ſon fils, qu'il ſongea à prévenir cet abus qui porta depuis ſaint Ambroiſe à interdire entierement les banquets qui y ſervoient d'occaſion: *Et gardez-vous bien*, lui dit-il, *d'en manger & d'en boire avec les pecheurs*; c'eſt-à-dire, ou avec les infidelles, ou avec des hommes abandonnés au deſordre. Car ces viandes que vous offrirez à Dieu pour les morts, ſont deſtinées principalement aux pauvres & à ceux qui crai-

gnent Dieu, parceque leurs prieres lui ſont agreables & dignes d'être exaucées.

Eſtius remarque fort bien, que Tobie n'auroit pas recommandé à ſon fils d'en uſer ainſi à la mort des juſtes, s'il n'avoit cru que cette œuvre de miſericorde regardoit en quelque façon ces juſtes mêmes ; c'eſt-à-dire, qu'elle pouvoit procurer quelque ſoulagement à leur ame, ſelon que le dit ſaint Paulin : d'où l'on infere que ce paſſage peut confirmer l'utilité de l'obligation & de l'aumône qu'on fait dans l'Egliſe Catholique pour le repos de l'ame des morts.

℣. 20. *Beniſſez Dieu en tout temps ; & demandez-lui qu'il conduiſe & rende droites vos voies ; & que tous vos deſſeins demeurent fermes en lui.*

Il appartenoit proprement à un homme comme Tobie, à qui l'Ecriture rend ce témoignage : Qu'étant devenu aveugle & pauvre, *il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, & qu'il rendit graces à Dieu dans tout le temps de ſa vie :* d'avertir ſon fils *de benir Dieu en tout temps ;* c'eſt-à-dire, dans le temps de l'affliction & de la plus grande pauvreté, comme dans le temps de la plus grande proſperité. Son exemple donnoit en cela un grand poids à ſes paroles, & il parloit à ſon fils plus fortement par ſa conduite que par ſes diſcours. *Demandez à Dieu*, ajoûte-t-il, *qu'il conduiſe & rende droites vos voies* ; c'eſt-à-dire, reconnoiſſez premierement que vous êtes incapable de vous conduire vous-même ; & en étant convaincu, adreſſez-vous à celui qui étant la verité, *ren-*

Tob. 2. 14.

dra vos voies droites en les dreſſant ſur cette divine regle. Vous ſerez conduit ſûrement ayant ainſi Dieu même pour guide ; mais prenez garde que *tous vos deſſeins demeurent fermes en lui* ; c'eſt-à-dire, que ni le deſir de quelque bien que ce puiſſe être, ni la crainte de quelque mal dont vous puiſſiez être menacé n'ait point la force de vous éloigner jamais de ce que la volonté de Dieu vous préſcrit ; mais qu'elle ſoit l'unique regle à laquelle vous vous attachiez inviolablement dans tous vos deſſeins.

℣. 21. *Je vous avertis auſſi, mon fils, que lorſque vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ai donné dix talens d'argent à Gabelus, qui demeure dans la ville de Ragès, &c.*

Saint Ambroiſe a admiré la conduite de Tobie & ſon extrême deſintereſſement : il étoit pauvre & dans une grande neceſſité : & cependant regardant moins ſa neceſſité que celle des autres, il ne ſonge point à redemander une ſomme conſiderable qu'il avoit prêtée, & qui auroit pu lui être d'un grand ſecours dans l'état où il ſe trouvoit ; il n'y penſe que lorſqu'il croit être proche de ſa mort, & qu'il regarde comme une action de juſtice de ne pas priver ſon fils d'une choſe qui lui étoit dûe legitimement ; *non tam cupiens commodatum repoſcere, quàm ſollicitus ne fraudaret heredem.* *Ambroſ. in Tob. c. 2. tom. 2. p. 383.*

Le même Saint prend occaſion de nous faire remarquer dans cet exemple la difference prodigieuſe qui ſe rencontre entre la conduite de Tobie & celle de ces ames baſſes attachées

ſi cruellement à leur interêt, qui profitent avec joie de l'extrême neceſſité où ſont leurs freres, pour s'enrichir ſous prétexte de leur faire quelque bien, lorſqu'en leur prêtant de leur ſuperflu, elles en tirent en même-temps une uſure défendue & criminelle; au-lieu d'imiter la ſainte generoſité de Tobie, qui étant pauvre, ne ſe preſſa point de demander à Gabelus ce que la neceſſité même où il ſe trouvoit, & la charité qu'il devoit à ſa famille ſembloit l'engager à retirer promtement, & qui fut encore ſans comparaiſon plus éloigné d'en ſouhaiter aucun profit, quoiqu'après beaucoup de temps, & dans le beſoin qu'il ſouffroit lui-même.

℣. 23. *Ne craignez point, mon fils. Il eſt vrai que nous ſommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien ſi nous craignons Dieu, ſi nous nous retirons de tout peché, & ſi nous faiſons de bonnes œuvres.*

Qui ne diroit que c'eſt un pere chrétien qui parle à ſon fils dans le temps de la loi nouvelle? Il avoit perdu ſes yeux; & il étoit dans la pauvreté. Mais étant riche en pieté, il tiroit du bon treſor de ſon cœur cette grande verité, Qu'un homme *qui a la crainte de Dieu, & qui s'éloignant du mal fait tout le bien qu'il peut faire*, ne peut manquer d'être riche; ſoit que dès ce monde Dieu lui rende avec uſure, comme à Job, les biens qu'il avoit perdus; ſoit que Dieu, après avoir enrichi ſon ame par la perte des biens temporels, & par l'épreuve de pluſieurs afflictions, ſe reſerve à lui donner dans le ciel un treſor auquel tous les biens de

la terre ne meritent pas d'être comparés. Si nous ſommes donc ſaiſis de crainte étant pauvres, jettons les yeux de notre foi ſur ce pere aveugle & pauvre, qui encourageoit ſon fils à ne rien craindre que de ne pas craindre le Seigneur, & de n'avoir pas aſſez d'horreur du peché. Et ſoyons très-convaincus que toute autre crainte que nous avons pour ce qui regarde toutes les choſes temporelles, eſt une preuve de la foibleſſe de notre foi, qui nous empêche d'enviſager dans la pauvreté que nous ſouffrons les deſſeins de la providence, qui en détachant notre cœur des biens de la terre, nous rend dignes de poſſeder tous les treſors de Dieu même.

CHAPITRE V.

1. ALORS Tobie répondit à ſon pere, & lui dit: Mon pere, je ferai tout ce que vous m'avez commandé.

1. TUNC reſpondit Tobias patri ſuo, & dixit: Omnia quæcunque præcepiſti mihi faciam, pater.

2. Mais je ne ſai comment je pourrai retirer cet argent. Cet homme ne me connoît point, & je ne le connois point auſſi; comment me ferai-je connoître à lui? Je ne ſai pas même le chemin par où l'on peut aller en ce pays-là.

2. Quomodo autem pecuniam hanc requiram, ignoro: quod ſignum dabo ei? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi.

3. Alors ſon pere lui répondit: J'ai ſon obligation entre les mains, & auſſi-tôt que vous la lui ferez voir, il vous rendra cet argent.

3. Tunc pater ſuus reſpondit illi, & dixit: Chirographum quidem illius penes me habeo: quod dum illi, oſtenderis, ſtatim reſtituet.

4. Mais allez chercher préſentement quelque hom-

4. Sed perge nunc, & inquire tibi aliquem

quem fidelem virum, qui eat tecum salvâ mercede suâ : ut, dum adhuc vivo, recipias eam.

me fidelle, qui puiſſe aller avec vous en le payant de ſe peine, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis.

5. Tunc egressus Tobias, invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, & quasi paratum ad ambulandum.

5. Tobie étant ſorti enſuite, trouva un jeune-homme fort bien fait, qui étoit ceint, & comme prêt à marcher.

6. Et ignorans quòd Angelus Dei esset, salutavit eum, & dixit : Unde te habemus, bone juvenis ?

6. Et ne ſachant pas que ce fût un ange de Dieu, il le ſalua, & lui dit : D'où venez-vous //, mon bon jeune-homme ?

7. At ille respondit : Ex filiis Israel. Et Tobias dixit ei : Nosti viam, quæ ducit in regionem Medorum ?

7. Il lui répondit : Je viens d'avec les enfans d'Iſrael //. Tobie lui dit : Savez-vous bien le chemin qui conduit au pays des Medes ?

8. Cui respondit : Novi : & omnia itinera ejus frequenter ambulavi, & mansi apud Gabelum fratrem nostrum, qui moratur in Rages civitate Medorum, quæ posita est in monte Ecbatanis.

8. L'Ange lui répondit : Je le ſai ; j'ai fait ſouvent tous ces chemins, & j'ai demeuré chez Gabelus notre frere, qui demeure en la ville de Ragès au pays des Medes, qui eſt ſitué ſur la montagne d'Ecbatanes.

9. Cui Tobias ait : Sustine me obsecro, donec hæc ipsa nuntiem patri meo.

9. Tobie lui repliqua, Je vous ſupplie d'attendre ici un peu juſqu'à ce que j'aye rapporté à mon pere ce

℣. 6. *autr.* D'où êtes-vous ?
℣. 7. *autr.* Je ſuis un des enfans d'Iſrael.

que vous venez de me dire.

10. Alors Tobie étant rentré rapporta ceci à ſon pere, lequel admirant cette rencontre, lui ordonna de prier ce jeune-homme d'entrer.

10. Tunc ingreſſus Tobias, indicavit univerſa hæc patri ſuo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Etant donc entré, il ſalua Tobie, & lui dit: Que la joie ſoit toûjours avec vous.

11. Ingreſſus itaque ſalutavit eum, & dixit: Gaudium tibi ſit ſemper.

12. Tobie lui répondit: Quelle joie puis-je avoir, moi qui ſuis toûjours dans les tenebres, & qui ne voi point la lumiere du ciel?

12. Et ait Tobias: Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris ſedeo, & lumen cæli non video?

13. Le jeune-homme lui répondit: Ayez bon courage, le temps approche auquel Dieu vous doit guerir.

13. Cui ait juvenis: Forti animo eſto, in proximo eſt ut à Deo cureris.

14. Alors Tobie lui dit: Pourrez-vous mener mon fils chez Gabelus en la ville de Ragès au pays des Medes? Et quand vous ſerez de retour, je vous donnerai ce qui vous ſera dû pour votre peine.

14. Dixit itaque illi Tobias: Nunquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum? & cùm redieris, reſtituam tibi mercedem tuam.

15. L'Ange lui dit: Je le menerai, & vous le ramenerai.

15. Et dixit ei Angelus: Ego ducam & reducam eum ad te.

16 Tobie lui repartit: Dites-moi, je vous prie, de

16. Cui Tobias reſpondit: Rogò te,

indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu?

17. Cui Raphael angelus dixit: Genus quæris mercenarii, an ipsum mercenarium, qui cum filio tuo eat?

18. Sed ne fortè sollicitum te reddam, Ego sum Azarias Ananiæ magni filius.

19. Et Tobias respondit: Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quòd voluerim cognoscere genus tuum.

20. Dixit autem illi Angelus: Ego sanum ducam, & sanum tibi reducam filium tuum.

21. Respondens autem Tobias, ait: Benè ambuletis, & sit Deus in itinere vestro, & Angelus ejus comitetur vobiscum.

22. Tunc paratis omnibus quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri suo & matri suæ, & ambulaverunt ambo simul.

quelle famille êtes-vous, de quelle tribu?

17. L'ange Raphael lui répondit: Est-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez?

18. Mais depeur que je ne vous donne de l'inquietude, je suis Azarias fils du grand Ananias.

19. Tobie lui répondit: Vous êtes d'une race illustre. Mais je vous supplie de ne vous point fâcher, si j'ai desiré de connoître votre race.

20. L'Ange lui dit: Je menerai votre fils en bonne santé, & je vous le ramenerai de même.

21. Tobie lui répondit: Que votre voyage soit heureux; que Dieu soit avec vous dans votre chemin, & que son Ange vous accompagne *toûjours.*

22. Alors ayant préparé tout ce qu'ils devoient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à son pere & à sa mere, & ils se mirent tous deux en chemin.

23. Auſſi-tôt qu'ils furent partis, ſa mere commença à pleurer & à dire: Vous nous avez ôté le bâton de notre vieilleſſe, & vous l'avez éloigné de nous.

23. Cúmque profecti eſſent, cœpit mater ejus flere, & dicere: Baculum ſenectutis noſtræ tuliſti: & tranſmiſiſti à nobis.

24. Plût-à-Dieu que cet argent pour lequel vous l'avez envoyé, n'eût jamais été.

24. Nunquam fuiſſet ipſa pecunia pro qua miſiſti eum.

25. Le peu que nous avions nous ſuffiſoit pour croire que ce nous étoit une aſſez grande richeſſe que de voir notre fils avec nous.

25. Sufficiebat enim nobis paupertas noſtra, ut divitias computaremus hoc, quòd videbamus filium noſtrum.

26. Tobie lui répondit: Ne pleurez point, notre fils arrivera là ſain & ſauf, & il reviendra *auſſi* vers nous dans une parfaite ſanté; & vous le verrez de vos yeux.

26. Dixitque ei Tobias: Noli flere, ſalvus perveniet filius noſter, & ſalvus revertetur ad nos, & oculi tui videbunt illum.

27. Car je croi que le bon Ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regarde, & qu'ainſi il reviendra vers nous plein de joie.

27. Credo enim quòd Angelus Dei bonus comitetur ei, & benè diſponat omnia, quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. A cette parole ſa mere ceſſa de pleurer, & elle ſe tut.

28. Ad hanc vocem ceſſavit mater ejus flere, & tacuit.

EXPLICATION DU CHAPITRE V.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 7. *IL lui répondit : Je viens d'avec les enfans d'Iſrael.*

L'ange Raphael apparoiſſant à Tobie ſous la forme d'un jeune-homme très-bien fait, & ſe préſentant à lui dans le moment qu'il alloit chercher quelqu'un qui pût lui ſervir de guide dans ſon voyage, comme il le vid ceint & en la poſture d'une perſonne qui étoit prête à marcher, il le ſalua, & ſe hazarda de lui demander d'où il étoit. La réponſe que lui fait l'Ange en lui diſant ; *Qu'il venoit d'avec les enfans d'Iſrael*, a donné lieu à quelques-uns de demander s'il ne mentoit point ; puiſqu'étant un Ange, il venoit veritablement de la part de Dieu, qui l'envoyoit pour Tobie & pour Sara, & non *d'avec les enfans d'Iſrael.* Mais comme les Anges ſont appellés dans l'Ecriture, *des Eſprits qui tiennent lieu de miniſtres étant envoyés pour exercer leur miniſtere en faveur de ceux qui doivent être les heritiers du* Hebr. 1. 14.

ſalut, il paroît très-naturel de regarder cet Ange comme l'un de ces eſprits que Dieu envoyoit pour les enfans d'Iſrael, & qui étant occupé à ce miniſtere de leur ſalut, venoit par ſon ordre trouver Tobie pour le conduire dans ſon voyage. Il eſt donc vrai qu'il *venoit d'avec les enfans d'Iſrael*, s'il venoit de s'acquitter de ſon miniſtere envers les Iſraelites.

C'eſt une choſe étonnante de voir d'une part cette activité & cette préparation perpetuelle où ſont les Anges pour rendre ſervice aux hommes, & pour procurer leur ſalut par tous les moyens qu'il plaît à Dieu de leur découvrir; & de voir de l'autre cette effroyable ſtupidité & cette lenteur inconcevable où ſont les hommes, même pour tout ce qui regarde leur propre ſalut. Les uns ſont dans la jouiſſance d'un parfait bonheur, & ne laiſſent point de travailler de tout leur pouvoir à rendre les hommes heureux, comme s'il manquoit quelque choſe à leur ſouveraine beatitude. Et les autres au contraire ſont miſerables, & dans l'attente d'une autre miſere ſans comparaiſon plus effroyable; & ils demeurent cependant dans un repos & dans une inſenſibilité qui paſſe tout ce qu'on en peut concevoir. Que l'exemple de ces Eſprits bienheureux qui s'occupent avec tant de zele à tout ce qui peut contribuer à notre ſalut, ſoit au-moins capable de nous exciter, & de nous donner quelque confuſion d'une lâcheté ſi criminelle.

℣. 9. *L'Ange lui répondit : Je le ſçai ; j'ai fait ſouvent tous ces chemins, & j'ai demeuré chez Gabelus notre frere, qui demeure en la ville*

de Ragès au pays des Medes, qui eſt ſituée ſur la montagne d'Ecbatanes.

L'ange Raphael ayant à vivre avec Tobie, s'accommode à la maniere ordinaire de parler des hommes ; afin de lui faire entendre qu'il avoit une parfaite connoiſſance du chemin qui conduiſoit à Ragès où demeuroit Gabelus, il lui témoigne qu'il l'avoit fait pluſieurs fois ; non qu'il y eût marché comme font les hommes, lui qui étoit un pur eſprit ; mais parceque les eſprits ſe portent en un inſtant d'un lieu dans un autre, & qu'apparemment il avoit ſouvent reçû des ordres de Dieu pour aller en toutes ces villes où le peuple d'Iſrael étoit répandu, ſelon qu'il plaiſoit à Dieu de ſe ſervir de ſon miniſtere pour le ſalut & la conſolation de ſon peuple.

C'eſt ſans doute en ce même ſens qu'on peut expliquer encore ce que l'ange Raphael ajoûte : *Qu'il avoit même demeuré chez Gabelus dans Ragès au pays des Medes* : c'eſt-à-dire, qu'il avoit reçû un ordre de Dieu pour aſſiſter particulierement Gabelus dans ſa pauvreté & dans ſa captivité. Que s'il l'appelle *ſon frere*, c'eſt qu'il paroiſſoit à Tobie ſous la figure d'un Iſraelite comme lui. Mais de plus, les Anges ſe regardant *comme les compagnons des hommes dans le ſervice qu'ils rendent à Dieu*, ils peuvent bien les nommer leurs freres. Quelle conſolation pour les vrais Iſraelites, qui, ſelon la vraie ſignification de ce mot, s'appliquent ſerieuſement à regarder Dieu, & à l'imiter dans leur conduite, d'être aſſûrés que Dieu daigne ainſi charger ſes Anges de prendre le ſoin de

Apoc. 19. 10 *Item* 22. 9.

tout ce qui les regarde, & de demeurer avec eux, comme l'ange Raphael demeura avec Gabelus, pour les aſſiſter & les ſoûtenir dans leurs beſoins, & les proteger contre tous leurs ennemis ! Que ſi nous ne voyons point des yeux du corps ce qui ſe paſſe alentour de nous, il faut que la lumiere de la foi ſupplée au defaut des ſens ; & que ce que l'Ecriture nous atteſte être arrivé dans ces anciens temps à l'égard du peuple de Dieu, nous ſoit une preuve convainquante de ce qui arrive encore tous les jours à notre égard ; puiſque ce qui ſe paſſoit alors étoit proprement, comme dit ſaint Paul, *une figure* de ce qui nous regardoit nous-mêmes ; & que *tout ce qui eſt écrit l'a été*, ſelon cet Apôtre, *pour nous ſervir d'inſtruction à nous autres qui nous rencontrons à la fin des temps.*

1. Cor. 10. 11. Rom. 15. 4.

℣. 12. 13. *L'Ange étant entré ſalua Tobie, & lui dit : Que la joie ſoit toûjours avec vous. Tobie lui répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui ſuis toûjours dans les tenebres, & qui ne voi point la lumiere du ciel ? Le jeune-homme lui répondit : Ayez bon courage ; le temps approche auquel Dieu vous doit guerir.*

Ce que l'ange Raphael dit à Tobie, en *lui ſouhaitant la joie*, étoit une maniere de ſe ſaluer ; & peut-être auſſi un avis qu'il lui donnoit de ne pas trop écouter la triſteſſe naturelle que les ſens pouvoient bien lui inſpirer après la perte qu'il avoit faite de ſes yeux. La réponſe de Tobie fait connoître, qu'il n'étoit pas en effet inſenſible à cet accident. Et l'on eſt même ſurpris, de ce que celui à qui l'E-

criture a rendu ce témoignage ; *Qu'il ne s'attrista & ne murmura point contre Dieu de ce qu'il l'avoit frappé par cette plaie, mais qu'il lui rendit graces dans tous les jours de ſa vie* ; dit ici à l'Ange qui lui avoit ſouhaité la joie : *Quelle joie puis-je avoir, moi qui ſuis toûjours dans les tenebres, & qui ne voi point la lumiere du ciel?* Il ſemble en effet qu'il y a de la contradiction entre *rendre toûjours graces à Dieu*, & être dans la triſteſſe. Cependant puiſque l'Ecriture nous aſſûre, *qu'il rendit graces à Dieu en tout temps*, il faut ſans doute que cette action-de-grace ne ſoit pas incompatible avec la triſteſſe dont nous parlons. Ainſi l'on peut dire, que la vertu de Tobie n'étoit pas une vertu de Stoïcien, & qu'elle ne conſiſtoit pas en ce qu'il ne ſentoit point le mal qui lui étoit arrivé lorſqu'il étoit tout-d'un-coup devenu aveugle ; mais en ce que le ſentant, non ſeulement il n'en murmuroit point contre Dieu, mais qu'il lui offroit ſes actions-de-graces tous les jours, comme à celui qu'il ſavoit être tout rempli de miſericorde pour ſes ſerviteurs, lors même qu'il les affligeoit. *Tob.* 2. 13. & 15.

Que s'il demande préſentement à l'Ange qui lui ſouhaite la joie ; *Quelle joie il pouvoit avoir étant toûjours dans les tenebres & privé de la lumiere du ciel*, c'eſt peut-être pour lui témoigner, non ſeulement que l'état où il ſe trouvoit n'étoit pas un état de joie par lui-même ; mais encore que les opprobres qu'il recevoit de la part de ſes amis & de ſa femme lui faiſoient avec beaucoup de raiſon aſpirer à *la lumiere du ciel*, qui lui étoit infiniment deſira-

ble dans l'extremité où il ſe voyoit reduit.

Le ſilence qu'il garda après la réponſe que lui fit l'Ange, lorſqu'il l'aſſûra ; *Que le temps étoit proche que Dieu le vouloit guerir*, ſemble pouvoir confirmer ce ſentiment. Car on ne voit point qu'à cette parole de l'Ange, qui paroiſſoit aſſez claire, il ait témoigné ni aucune joie, ni aucun empreſſement pour être gueri. Et l'on ne ſauroit aſſez s'étonner du peu de curioſité qu'il eut en ce point, n'ayant fait aucune demande pour ſavoir comment ce qu'on lui diſoit pourroit arriver. Il ſe contenta de demander à cet Ange qu'il prenoit pour un jeune-homme, s'il pourroit mener ſon fils chez Gabelus en la ville de Ragès.

℣. 17. *L'ange Raphael lui répondit : Eſt-ce la famille du mercenaire qui doit conduire votre fils, ou le mercenaire lui-même que vous cherchez ?*

Ce qui eſt de même que s'il lui eût dit : D'où vient que vous vous embarraſſez de vouloir connoître quelle eſt ma famille ? Et ne vous ſuffit-il pas d'avoir rencontré un guide tel que vous le cherchiez, qui ſoit prêt d'accompagner votre fils dans ſon voyage pour le prix que vous voudrez lui donner ? C'étoit ainſi que Raphael ſe cachoit ſous l'apparence d'un mercenaire, pour rendre ſervice à Tobie ſans être connu.

Que ſi neanmoins nous examinons de plus près la réponſe de Raphael, nous y pourrons reconnoître quelle étoit la veritable intention de Tobie dans cette curioſité apparente. Car il eſt certain qu'étant auſſi ſage & auſſi pieux

qu'il étoit, il ſe devoit aſſûrer, autant qu'il étoit en ſon pouvoir, de la naiſſance de celui qu'il devoit donner pour guide à ſon fils dans ſon voyage; & il avoit lieu d'apprehender, qu'un jeune-homme qui ne lui étoit pas connu, ne fût pas peut-être auſſi ſage & auſſi reglé qu'il le devoit être pour accompagner le jeune Tobie, qu'il avoit eu ſoin d'élever toûjours dans la pieté & dans la crainte de Dieu. Lors donc que l'Ange lui demanda; *ſi c'étoit la famille du mercenaire, ou le mercenaire lui-même qu'il cherchoit*, l'on pourroit peut-être expliquer ceci, comme s'il avoit voulu lui faire entendre, qu'il comprenoit bien, qu'en lui demandant quelle étoit ſa famille, il lui demandoit qui il étoit lui-même.

℣. 18. 19. *Mais depeur que je ne vous donne de l'inquietude, Je ſuis Azarias fils du grand Ananias. Tobie lui répondit: Vous êtes d'une race illuſtre. Mais je vous ſupplie de ne vous point fâcher, ſi j'ai deſiré de connoître votre race.*

Un ancien Pere nous fait remarquer, que ſi celui qui paroiſſoit à Tobie ſous la forme d'un jeune-homme lui avoit dit: Je ſuis l'ange Raphael, il l'auroit épouvanté tout-d'un-coup, & ſe ſeroit mis hors d'état de lui rendre le ſervice dont l'ordre de Dieu l'avoit chargé. Il falloit donc, ajoûte-t-il, que Tobie s'étant rendu digne par ſa charité envers les morts & par ſes aumônes, d'avoir un Ange pour ſervir de guide à ſon fils, & pour le guerir lui-même, que cet Ange ſe cachât à lui; ce qu'il fit en lui diſant: *Je ſuis Azarias fils du grand Ananias.*

Apud Auguſt. ſer. 226. de temp. In appen. de diverſ. ſerm. 65. tom. 10.

Cette réponſe ſurprend d'abord, & porte à croire qu'il eſt difficile de la juſtifier de menſonge. Mais il eſt bon avant que de l'éclaircir, de ſe bien convaincre que les Anges continuellement attentifs à regarder & à aimer la verité qui eſt Dieu même, ne peuvent jamais mentir, ni bleſſer en aucune ſorte cette verité adorable. Ce principe étant ſuppoſé, les Interpretes expliquent ceci en cette maniere. De même, diſent-ils, que les actions des Anges converſant parmi les hommes, ne doivent pas être ragardées comme des actions humaines, mais comme des actions ſemblables en apparence à celles des hommes, & qui neanmoins ſignifient quelque choſe de different; par exemple, lorſqu'ils paroiſſent manger, ils nous font connoître qu'ils jouiſſent devant Dieu d'une viande & d'un breuvage inviſible & immortel; auſſi leurs paroles doivent être priſes plutôt comme des ſignes qui expriment certains myſteres, que ſelon leur ſignification propre & naturelle. Ces paroles : *Je ſuis Azarias fils du grand Ananias*, ſe doivent donc expliquer d'une maniere figurée, de cette ſorte. *Azarias* ſignifie, ſecours de Dieu : Et *Ananias*, ou *Hananéel*, comme le porte le texte Hebreu, ſignifie, grace & don de Dieu. Ainſi l'ange Raphael marquoit par cette réponſe figurée, qu'il étoit veritablement envoyé de Dieu pour l'aſſiſter & lui procurer pluſieurs graces. Car les Anges, comme le témoigne ſaint Gregoire, n'ont point de noms qui leur ſoient propres; mais ils ſe nomment par rapport au miniſtere pour lequel ils ſont envoyés vers les hommes.

Eſtius in Tob. c. 5. v. 6. Tirin. Menoch. in hunc locum.

Gregor. Magn. in Evangel. hom. 34.

On explique neanmoins encore ces mêmes paroles d'une autre maniere, qui paroît fort naturelle. C'eſt que l'ange Raphael ayant pris veritablement la forme d'Azarias fils du grand Ananias, qui étoient des gens d'un nom illuſtre parmi Iſrael, il pouvoit dire, qu'il étoit cet Azarias, en étant vraiment l'image; de même qu'on voit & dans la Geneſe, & ailleurs, que l'Ange de Dieu, qui s'apparoiſſoit à Jacob ou aux autres patriarches, prenoit lui-même le nom de Dieu, à cauſe qu'il repréſentoit ſa perſonne; & que l'image de ſaint Pierre ou des autres Saints, s'appelle ordinairement, ſaint Pierre, ou porte le nom de chaque Saint qu'il repréſente. *Gen.* 31. 11. 13.

Il eſt étonnant que Tobie ayant entendu prononcer ce nom illuſtre d'Ananias, ne s'enquit point comment Azarias ſon fils ſe voyoit reduit à gagner ſa vie comme un mercenaire. Mais il eſt aſſez inutile de vouloir tout penetrer dans les choſes que l'on ſait certainement avoir été conduites par la ſageſſe inviſible de l'eſprit de Dieu, lequel arrêtoit quand il lui plaiſoit toute la curioſité des hommes. Et d'ailleurs il n'eſt pas fort difficile de s'imaginer, que dans un temps de captivité, telle qu'étoit celle d'Iſrael, les hommes les plus illuſtres ayent pu être confondus avec les moindres; puiſque tous avoient été enlevés de leur pays & dépouillés de leurs biens.

Le Grec porte, que Tobie répondit à l'Ange, Qu'il étoit ſon parent; Qu'il avoit connu *Ananias* & *Jonathas* les enfans du grand *Samaïas*, lorſqu'il alloit conjointement avec eux

à Jeruſalem pour adorer Dieu, & y offrir les premiers-nés & les decimes ; parcequ'ils ne s'étoient point laiſſé tromper comme les autres Iſraelites leurs freres, en s'abandonnant à l'idolatrie.

℣. 26. 27. *Notre fils fera ſon voyage & reviendra vers nous dans une parfaite ſanté..... Car je croi que le bon Ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regarde, & qu'ainſi il reviendra vers nous plein de joie.*

Eſtius. Cornel. à Lapid. in hunc loc.

Ces paroles de Tobie ne ſont pas moins fortes ſans doute que l'exemple de Raphael, pour nous convaincre que Dieu a confié le ſoin des hommes aux Anges, & qu'il ſe ſert de leur miniſtere pour les conduire durant cette vie au milieu de tant de perils dont ils ſont environnés. Que s'il a daigné leur confier le ſoin de notre ſalut, on ne peut nier qu'ils n'intercedent auſſi pour nous : & qu'ainſi c'eſt contre toute ſorte de raiſon que les heretiques de ces derniers temps ont oſé nier que les Saints ayent aucune connoiſſance de ce qui regarde les vivans. Car puiſque les Anges ſont chargés de leur conduite, il faut neceſſairement qu'ils connoiſſent ce qui les regarde. Et s'il eſt vrai qu'ils connoiſſent leurs beſoins, comment ſeroit-il poſſible que la charité qui les unit très-étroitement avec eux, ſe diſpenſât d'offrir à Dieu ces mêmes beſoins des perſonnes dont la conduite leur eſt confiée ? Auſſi nous avons déja remarqué, que le ſaint ange Raphael préſentoit devant le Seigneur la priere de Tobie, lorſqu'il prioit avec larmes, & qu'il enſeveliſſoit les morts.

Le Fils de Dieu a parlé lui-même de ces Eſprits bienheureux qui ſont établis les gardiens des hommes, lorſqu'il dit pour empêcher qu'on ne ſcandaliſe les petits ; *Que leurs Anges voient ſans ceſſe le viſage du Pere éternel.* On doit donc avoir une grande confiance en ces ſaints miniſtres de notre Dieu, qui bien qu'appliqués à regarder cet objet ſouverainement aimable qui fait leur bonheur, ne laiſſent pas de s'abaiſſer charitablement vers nous, afin de nous *accompagner*, comme dit ici Tobie, & de *regler toutes choſes pour notre avantage.* Mais combien en même-temps devons-nous apprehender de ne nous pas tenir inviolablement unis à ces fidelles protecteurs de notre ſalut, & de ne pas cooperer avec eux à ce qui eſt capable de procurer notre vrai bien ? Et qui peut comprendre l'ingratitude & le malheur de celui qui quitte volontairement la compagnie & la conduite du ſaint Ange que Dieu même lui a donné pour ami, afin de ſe joindre à ſon ennemi, & de le ſuivre dans tout ce qu'il lui inſpire pour le perdre ?

CHAPITRE VI.

1. TObie ſe mit donc en chemin, ſuivi du chien *de la maiſon* ; & il demeura pour la premiere nuit dans un lieu proche du fleuve du Tigre.

1. PROFECTUS eſt autem Tobias, & canis ſequutus eſt eum, & manſit primâ manſione juxta fluvium Tigris.

2. Etant allé laver ſes pieds, un très-grand poiſſon ſortit de l'eau pour le devorer.

2. Et exivit ut lavaret pedes ſuos, & ecce piſcis immanis exivit ad devorandum eum.

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jetta un grand cri, en diſant : Seigneur, il ſe va jetter ſur moi.

3. Quem expaveſcens Tobias clamavit voce magnâ, dicens : Domine, invadit me.

4. L'Ange lui dit : Prenez-le par les ouies, & entraînez-le à vous. Ce qu'ayant fait, il le tira à terre ; le poiſſon commença à faire quelques mouvemens & à ſe ſe debattre à ſes pieds.

4. Et dixit ei Angelus : Apprehende branchiam ejus, & trahe eum ad te. Quod cùm feciſſet, attraxit eum in ſiccum, & palpitare cœpit ante pedes ejus.

5. Alors l'Ange lui dit : Vuidez les entrailles

5. Tunc dixit ei Angelus : Exentera

hunc

hunc piſcem, & cor ejus, & fel, & jecur repone tibi: ſunt enim hæc neceſſaria ad medicamenta utiliter.

& prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parcequ'ils vous ſeront neceſſaires pour en faire des remedes très-utiles.

6. Quod cùm feciſſet, aſſavit carnes ejus, & ſecum tulerunt in via: cetera ſalierunt, quæ ſufficerent eis, quouſque pervenirent in Rages civitatem Medorum.

6. Ce qu'ayant fait, il fit auſſi rôtir *une partie de* ſa chair //, qu'ils emporterent avec eux: ils ſalerent le reſte, qui leur devoit ſuffire juſqu'à ce qu'ils arrivaſſent à Ragès au pays des Medes.

7. Tunc interrogavit Tobias Angelum, & dixit ei: Obſecro te, Azaria frater, ut dicas mihi, quod remedium habebunt iſta quæ de piſce ſervare juſſiſti?

7. Alors Tobie s'adreſſant à l'Ange, lui dit: Mon frere Azarias, je vous ſupplie de me dire quels ſont les remedes que l'on peut tirer de ce que vous avez voulu que nous gardaſſions de ce poiſſon.

8. Et reſpondens Angelus, dixit ei: Cordis ejus particulam ſi ſuper carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum, ſive à viro, ſive à muliere, ita ut ultrà non accedat ad eos.

8. L'Ange lui répondit: Si vous mettez ſur les charbons un morceau du cœur //, la fumée qui en ſort chaſſe toutes ſortes de démons, ſoit d'un homme, ſoit d'une femme, enſorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, & ſanabuntur.

9. Le fiel eſt bon pour oindre les yeux où il y a quelque taye, & il les guerit.

℣. 6. *lettr.* aſſavit carnes.
℣. 8. *les Sept.* le cœur & le foie.

10. Tobie lui dit enſuite : Où voulez-vous que nous logions ?

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus ?

11. L'Ange lui répondit : Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui eſt de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara, qui eſt unique, n'ayant ni fils ni filles hors elle ſeule.

11. Reſpondenſque Angelus, ait : Eſt hîc Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, & hic habet filiam nomine Saram, ſed neque maſculum, neque feminam, ullam habet aliam præter eam.

12. Tout ſon bien vous doit revenir, & il faut que vous épouſiez cette fille.

12. Tibi debetur omnis ſubſtantia ejus, & oportet eam te accipere conjugem.

13. Demandez-la donc à ſon pere, & il vous la donnera en mariage.

13. Pete ergo eam à patre ejus, & dabit tibi eam in uxorem.

14. Tobie lui répondit : J'ai oui dire qu'elle avoit déja épouſé ſept maris, & qu'ils ſont tous morts : & on m'a dit auſſi qu'un démon les avoit tués.

14. Tunc reſpondit Tobias, & dixit : Audio quia tradita eſt ſeptem viris, & mortui ſunt : ſed & hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Je crains donc que la même choſe ne m'arrive auſſi ; & que comme je ſuis fils unique, je ne cauſe à mon pere & à ma mere une affliction capable de conduire leur vieilleſſe juſqu'au tombeau.

15. Timeo ergo, ne fortè & mihi hæc eveniant : & cùm ſim unicus parentibus meis, deponam ſenecturem illorum cum triſtitia ad inferos.

16. L'ange Raphael lui repartit : Ecoutez-moi, &

16. Tunc Angelus Raphael dixit ei : Audi

me, & oſtendam tibi qui ſunt, quibus prævalere poteſt dæmonium.

je vous apprendrai qui ſont ceux ſur qui le démon a du pouvoir.

17. Hi namque qui conjugium ita ſuſcipiunt, ut Deum à ſe & à ſua mente excludant, & ſuæ libidini ita vacent ſicut equus & mulus quibus non eſt intellectus, habet poteſtatem dæmonium ſuper eos.

17. Lorſque des perſonnes s'engagent dans le mariage, de maniere qu'ils banniſſent Dieu de leur cœur & de leur eſprit, & qu'ils ne penſent qu'à ſatisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui ſont ſans raiſon, le démon a pouvoir ſur eux.

18. Tu autem cùm acceperis eam, ingreſſus cubiculum, per tres dies continens eſto ab ea, & nihil aliud, niſi orationibus vacabis cum ea.

18. Mais pour vous après que vous aurez épouſé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne penſez à autre choſe qu'à prier Dieu avec elle.

19. Ipſâ autem nocte, incenſo jecore piſcis, fugabitur dæmonium.

19. Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poiſſon, & il fera fuir le démon.

20. Secundâ verò nocte, in copulatione ſanctorum patriarcharum admitteris.

20. La ſeconde nuit vous ſerez aſſocié aux ſaints Patriarches.

21. Tertiâ autem nocte, benedictionem conſequêris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.

21. La troiſiéme nuit vous recevrez la benediction de Dieu, afin qu'il naiſſe de vous deux des enfans dans une parfaite ſanté.

22. Tranſactâ au-

22. La troiſiéme nuit

étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le desir d'avoir des enfans, plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la benediction de Dieu, ayant des enfans de la race d'Abraham.

tem tertiâ nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quàm libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.

EXPLICATION DU CHAPITRE VI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *ALors l'Ange lui dit : Vuidez ce poiſſon, & prenez-en le cœur, le fiel & le foie, parcequ'ils vous ſeront neceſſaires pour en faire des remedes très-utiles.*

Les Intepretes ſont fort en peine de connoître quel a été ce poiſſon monſtrueux, qui ſortit de l'eau dans le temps que Tobie alla ſe laver les pieds dans le Tigre, & qui penſa le devorer. Les uns ont dit que c'étoit une baleine; les autres un crocodile, & d'autres enfin un certain poiſſon dont il eſt parlé dans Pline, qui eſt fort grand & très-carnacier; dont les dents ſont faites en forme de ſcie, & dont la vûe même imprime de la terreur. Les plus habiles rejettent abſolument les deux premiers ſentimens; la baleine étant un monſtre de mer, & non un poiſſon du Tigre; outre que Tobie n'auroit jamais pu l'entraîner à ſoi tout ſeul; & le crocodile n'étant point de la nature des poiſſons qui ont des ouies, & qui ſe debattent *Plin. l. 22. c. 7.*

étant hors de l'eau, ſelon qu'il eſt dit de celui-ci, mais vivant également & dans l'eau & ſur la terre. C'eſt donc au dernier qu'on s'eſt arrêté, comme à celui qui paroît avoir plus de rapport avec ce que l'Ecriture en dit ici; parceque le même Hiſtorien dont on a parlé, témoigne que ce poiſſon a un très-grand fiel, dont la proprieté naturelle eſt de détacher & de nettoyer les tayes qui ſe forment ſur les yeux.

Quoi qu'il en ſoit, on ne doit point regarder ce qui arriva alors comme un effet du hazard; mais comme quelque choſe de ſurnaturel, & comme un effet viſible de la providence & de la toute-puiſſance de celui qui avoit daigné envoyer ſon Ange pour accompagner ſon ſerviteur: car tout eſt miraculeux & divin dans cette hiſtoire. Ainſi il faut nous repréſenter que le même Dieu qui commanda ſi long-temps depuis à ſaint Pierre *d'aller à la mer, d'y jetter ſa ligne, de tirer à ſoi le premier poiſſon qui s'y prendroit, d'ouvrir ſa gueule, d'y prendre une piece d'argent de quatre dragmes qu'il y trouveroit, & de la donner pour lui & pour ſoi à ceux qui étoient commis pour recevoir le tribut*, étoit celui qui par l'operation de ſa vertu inviſible conduiſit alors au bord du Tigre ce grand poiſſon. Il remplit d'abord Tobie de frayeur. Mais il n'étoit envoyé que pour l'aſſûrer plus ſenſiblement de la divine protection, par la maniere dont Raphael lui parla, & par la force que Dieu même lui donna, lorſqu'il entraîna ſur la terre ce monſtre qui le vouloit devorer. Et il étoit deſtiné encore pour lui

Matth. 17. 26.

procurer un double remede tant pour lui-même, que pour ſon pere.

Comme nous devons, ſelon la doctrine de ſaint Auguſtin, chercher principalement JESUS-CHRIST dans les ſaintes Ecritures, nous pouvons bien regarder avec un Ancien ſous la figure de ce grand poiſſon qui ſorti du Tigre, & qui vouloit devorer Tobie, JESUS-CHRIST même, que ſaint Auguſtin nous témoigne avoir auſſi été repréſenté par cet autre poiſſon que les Apôtres trouverent ſur les charbons en revenant de la peſche après ſa reſurrection. Le Seigneur, dit-il, donna à manger à ſes diſciples de ce poiſſon qu'ils trouverent ſur les charbons, auquel il fit ajoûter quelques-uns de ceux qu'ils avoient peſchés, & du pain qu'ils apperçûrent au même lieu. Ce poiſſon rôti, continue-t-il, nous figure JESUS-CHRIST dans ſa Paſſion : *Piſcis aſſus Chriſtus eſt paſſus.* Il eſt encore lui-même ce *pain* vivant qui eſt deſcendu du ciel. Et c'eſt avec lui que l'Egliſe s'incorpore pour pouvoir participer à l'éternelle beatitude.

Apud Auguſt. de ſanct. ſerm. 28. tom. 10. p. 417.

Item Auguſt. in Joan. tract. 123. tom. 9. p. 231.

En ſuivant cette penſée de ſaint Auguſtin, ne pourroit-on pas bien dire avec un ancien Pere, Que ce grand poiſſon qui ſortit du Tigre, en apparence pour devorer le jeune Tobie, & qui venoit en effet pour lui ſervir de nourriture & de remede, nous figuroit JESUS-CHRIST, qui étant ſorti dans le cours des ſiecles du milieu des eaux ; c'eſt-à-dire, du milieu des peuples, pour paroître dans le monde, a dû remplir tous les hommes de frayeur, comme s'il étoit venu pour venger ſon Pere &

Optat. Milev. lib. 3. contra Parmen.

pour consumer tant de criminels par les rigueurs de sa justice? Mais les hommes ayant été les plus forts en apparence, se sont rendu maîtres de ce grand poisson, lui ont *ouvert les entrailles* en lui ouvrant le côté, en ont tiré *le cœur, le fiel & le foie*; c'est-à-dire, ont retiré de son sang qu'ils ont répandu, & de toutes les parties de son corps les plus necessaires à la vie qu'ils lui ont ôtée, des remedes tout divins, & pour chasser le démon, & pour éclairer le monde qui étoit dans l'aveuglement.

S. Optat. Milev. contra Parmen. lib. 3. sub initium.

C'est ce poisson tout divin, dit un saint Pere, qui étant plongé dans les eaux du batême, les rend par la force de sa sainte invocation, une piscine sacrée d'une vertu efficace pour le salut des pecheurs. Et l'on trouve même, selon la remarque de ce Pere, dans l'assemblage des lettres qui composent le mot Grec ἰχθὺς, qui signifie poisson, le commencement de tous les noms augustes qui appartiennent à JESUS-CHRIST; sçavoir, *Jesus Christus, Dei filius, salvator.* C'est ce poisson tout mysterieux qui en un sens est venu pour nous devorer; c'est-à-dire, pour nous changer heureusement en la substance de son corps mystique; de la même maniere qu'il fut ordonné à celui qui le représentoit dans l'Eglise, de *tuer & de manger* tous les animaux impurs; c'est-à-dire, les infidelles, pour les faire entrer dans le corps de JESUS-CHRIST.

℣. 8. 9. *L'Ange lui répondit: Si vous mettez sur les charbons une partie de son cœur, la fumée qui en sort chasse tous les démons, soit d'un homme, soit d'une femme, ensorte qu'ils ne*

s'en approchent plus. Son fiel eſt bon pour oindre les yeux où il y a quelque taye, & il les guerit.

L'on peut demander avec quelques Interpretes, ſi c'étoit une vertu nouvelle attachée au cœur & au foie de ce poiſſon, qui chaſſoit ainſi les démons. Quelques-uns n'ont pu le croire. Mais rien n'empêche ſans doute que l'on ne croye que Dieu l'y avoit imprimée naturellement; puiſque ceux qui ont quelque connoiſſance de la nature ſont très-convaincus, que le démon agiſſant ſouvent avec des choſes naturelles pour cauſer du mal aux hommes, ce mal peut auſſi être repouſſé par la vertu qu'il a plu à Dieu d'imprimer pour notre avantage dans pluſieurs ſimples. Nous pouvons bien cependant ajoûter avec un Auteur, que la vertu naturelle que la main du Tout-puiſſant avoit imprimée dans ces parties du poiſſon qui fut entraîné ſur la terre par Tobie, fut viſiblement ſecondée par le ſaint ange Raphael; puiſqu'il eſt dit dans la ſuite, qu'en même-temps que Tobie mit une partie du foie du poiſſon ſur les charbons, cet eſprit celeſte *ſe rendit maître du démon, & le lia dans le déſert de la haute Egypte.* *Cornel. à Lap.*

Un ſavant Auteur a cru que ce que l'Ange diſoit à Tobie ſe pouvoit peut-être expliquer encore d'une maniere ſpirituelle & figurée; & qu'ainſi en lui ordonnant de brûler le cœur & le foie de ce poiſſon, c'eſt comme s'il lui avoit fait entendre en termes obſcurs ce que l'Egliſe chante dans ſes hymnes: Brûlez les reins & le foie malade avec un feu ſalutaire: *Lumbos jecur-* *Eſtius in hunc locum.*

que morbidum adure igne congruo ; c'eſt-à-dire, que comme le cœur marque l'eſprit & la volonté, & le foie la concupiſcence qui eſt renfermée dans le ſang, il l'avertiſſoit par le ſigne de cette figure exterieure, que s'il vouloit mettre en fuite le démon, il falloit que le feu ardent de l'amour de Dieu embraſât ſon cœur, & qu'il moderât l'ardeur des ſens & de la concupiſcence ; parceque d'un cœur ainſi embraſé par la charité, la priere s'élevoit comme un encens & comme un parfum excellent, qui ſe portoit juſqu'à Dieu, & avoit la force de chaſſer, ainſi que le dit JESUS-CHRIST même, les démons les plus obſtinés. *Hoc genus non ejicitur niſi per orationem, &c.*

Matth. 17. 20.

Mais diſons encore, en ſuivant la premiere explication que les ſaints Peres nous ont engagé à donner à ce paſſage, que ç'a été proprement *le cœur* de ce poiſſon myſterieux mis ſur les charbons ; c'eſt-à-dire, l'ardeur de la charité ineffable de JESUS-CHRIST conſumé ſur le bûcher de la croix, qui a imprimé de la frayeur à tous les démons ; que ſon ſang divin repréſenté par *ſon foie*, & conſumé par le feu de ce même amour, a pouſſé juſqu'au ciel *une fumée* & un parfum d'une vertu toute-puiſſante contre toute la fureur des eſprits malins ; & que l'amertume de ſa Paſſion & de ſa croix figurée par *le fiel*, a eu la force, comme le dit un Ancien, de guerir l'aveuglement & d'éclairer de nouveau les yeux du monde. *Per amaritudinem fellis afflatus eſt cæcus, & illuminatus eſt mundus.* C'eſt de ſa chair toute divine que tous ceux qui ſont conduits par Ra-

Apud Auguſt. de ſanct. ſerm. 18.

phael, comme Tobie; c'eſt-à-dire tous les fidelles, ſont nourris pendant cette vie mortelle, figurée par le voyage de ce ſaint homme.

Saint Proſper expliquant auſſi cette hiſtoire dans le même ſens que nous venons de repréſenter; c'eſt-à-dire, faiſant l'application de cette figure à JESUS-CHRIST, dit: Que ce poiſſon divin étant devenu le remede ſouverain du monde par le feu de ſa Paſſion, guerit ainſi la Pechereſſe lorſqu'il chaſſa ſept démons du fond de ſon cœur: Qu'il nourrit de lui-même ſes diſciples ſur le rivage après ſa reſurrection; & qu'il s'offre encore à tout le monde en qualité de nourriture ſous la figure de ce poiſſon myſterieux, qui ayant été comme *rôti* par l'ardeur de ſes ſouffrances, tire comme du milieu de ſes entrailles des remedes tout-puiſſans dont nous ſommes tous les jours & éclairés & nourris. *Sacians ex ſeipſo in littore diſcipulos, & toti ſe offerens mundo ἰχθὺν, piſcis in ſua paſſione decoctus, cujus ex interioribus remediis quotidie illuminamur & paſcimur.* *Proſper. de pro. miſ. part. 2. c. 39.*

℣. 11. 12. *Il y a ici un homme qui s'appelle Raguel, qui eſt de vos proches & de votre tribu. Il a une fille nommée Sara, qui eſt unique... Tout ſon bien vous doit revenir, & il faut que vous épouſiez cette fille.*

Ni Tobie le pere, ni Tobie le fils n'avoient point parlé à Raphael, à ce qui paroît, d'aucun mariage. Mais Dieu qui avoit ſur eux ſes deſſeins, chargea l'Ange qui conduiſoit ce jeune-homme, de lui procurer un mariage auſſi ſaint que fut celui dont il eſt parlé ici. On

peut demander comment cet Ange lui dit : Que *tout le bien de Raguel lui étoit dû, & qu'il falloit qu'il épouſât ſa fille unique* nommée Sara. A quoi l'on répond, que par la loi de Moïſe il avoit été ordonné que ſi une fille n'avoit point de frere, elle devoit épouſer quelqu'un de ſes proches & de ſa tribu, afin que les biens qui avoient été partagés entre les tribus & les familles, ne paſſaſſent point en d'autres tribus & d'autres familles. Tobie étoit donc de la tribu & de la famille de Raguel, c'étoit à lui qu'il appartenoit d'épouſer Sara ſa fille unique; & il étoit vrai de dire : *Que tout le bien de Raguel lui étoit dû*, parcequ'il étoit ſon plus proche parent, comme on le verra enſuite. Peut-être auſſi que l'Ange lui parloit de cette ſorte, parceque c'étoit un mariage ordonné de Dieu, & que ſa ſainte volonté devant s'accomplir neceſſairement, tout ce bien lui étoit dû ſelon cet ordre du ſouverain Maître qui en avoit ainſi diſpoſé.

Eſtius in hunc locum. Num. 36. & 27.

℣. 17. *Lorſque des perſonnes s'engagent tellement dans le mariage, qu'ils banniſſent Dieu de leur cœur & de leur eſprit, & qu'ils ne penſent qu'à ſatisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui ſont ſans raiſon, le démon a pouvoir ſur eux.*

La raiſon qui diſtingue l'homme d'avec la bête, eſt capable toute ſeule de lui faire entendre, que c'eſt pour la generation des enfans qu'il doit ſonger au mariage; & que Dieu, comme parle l'Ecriture, a creé l'homme mâle & femelle pour ce ſujet. Que ſi l'on conſulte la lumiere de la pieté & de la foi, l'on ſera

Geneſ. 1. Matth. 19.

encore plus convaincu, que lorſqu'on veut ſe marier chrétiennement, on doit penſer à ſe rendre digne de donner des ſaints à l'Egliſe, qui ſervent Dieu en eſprit & en verité. On peut dire cependant qu'il n'y a rien de ſi rare que ces ſortes de mariages; & qu'il n'eſt rien au-contraire de ſi commun que de voir des gens qui ſe marient en la maniere que le Saint-Eſprit le repréſente en ce lieu par la bouche du ſaint ange Raphael, des gens qui au-lieu d'invoquer Dieu & de le prier d'être préſent à leur mariage pour le rendre vraiment ſaint, le *banniſſent* au-contraire *de leur cœurs & de leur eſprit*, & ſe portent avec *une brutalité de bêtes* à une action que le Sacrement & la benediction de l'Egliſe doit rendre ſainte.

Que ſi l'on faiſoit quelque attention à ce que ſaint Auguſtin a dit dans ſon excellent ouvrage *de la Cité de Dieu*, touchant l'admirable pureté qui auroit accompagné la generation des enfans dans le paradis terreſtre, en cas que l'homme n'eût point peché; ſi l'on conſideroit que le mariage étant un Sacrement établi par JESUS-CHRIST, tend à reformer avec ſa grace les ſuites funeſtes de ce peché; on travailleroit ſans doute avec plus de ſoin à ſe rendre digne de toute la grace qu'il a plu à Dieu d'attacher à un ſi grand Sacrement, & l'on aſpireroit de tout ſon cœur à acquerir quelque choſe de cette admirable pureté qui auroit regné dans le corps de l'homme, ſi l'homme ne s'étoit point revolté contre ſon Dieu. *Auguſt. de Civit. Dei lib. 14. cap. 21. & ſeq.*

℣. 18. *Mais pour vous, après que vous aurez épouſé cette fille, étant entré dans la chambre,*

vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne penſez à autre choſe qu'à prier Dieu avec elle.

C'eſt le Saint-Eſprit qui parle à Tobie par la bouche de cet Ange, & qui lui apprend que le moyen de ſe ſauver de la mort que le démon Aſmodée avoit cauſée aux ſept maris de Sara, étoit de ſe contenir pendant trois jours par un mouvement de pieté, & d'avoir recours à la priere. Si l'on faiſoit à préſent quelque propoſition de cette nature à ceux qui s'engagent dans le mariage, leur eſprit ſans doute en ſeroit effarouché. Auſſi l'Egliſe n'exige point de ſes enfans une conduite ſi peu proportionnée à leur foibleſſe. Mais au-moins, lorſqu'elle les fait ſouvenir en les mariant, de la pureté incomparable du jeune Tobie & de Sara, elle a deſſein de leur inſpirer, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, un vrai deſir de ſe conſerver dans toute la chaſteté conjugale, d'invoquer Dieu au fond de leur cœur, de l'avoir ſans ceſſe préſent dans l'eſprit, & de le preſſer par leurs prieres de répandre & ſur eux-mêmes & ſur leurs enfans toutes les benedictions qu'il a attachées à un mariage qui eſt digne d'un Chrétien.

℣. 19. 20. 21. *Cette même nuit mettez dans le feu le foie du poiſſon, & il mettra le démon en fuite. La ſeconde nuit vous ſerez aſſocié aux ſaints Patriarches. La troiſiéme nuit vous recevrez la benediction de Dieu, afin qu'il naiſſe de vous deux des enfans dans une parfaite ſanté.*

L'ange Raphaël marque à Tobie trois avantages differens qu'il retireroit de la priere cha-

ſte & humble qu'il feroit avec Sara trois nuits de ſuite, avant que de conſommer leur mariage. Le premier étoit, que le démon ſeroit mis en fuite. Le ſecond, que Tobie ſeroit aſſocié aux ſaints Patriarches, c'eſt-à-dire, qu'il ſeroit rendu participant des merites & de la ſainteté d'Abraham & des autres anciens Patriarches, pour pouvoir vivre chaſtement avec Sara, ainſi qu'ils avoient vêcu avec leurs femmes. Et le troiſiéme, qu'il naîtroit d'eux de ſaints enfans, qui ſeroient dignes, comme il eſt dit dans la ſuite, de la race d'Abraham.

Menoch. in hunc locum. Cornel. à Lapid.

CHAPITRE VII.

1. ILs entrerent enſuite chez Raguel, qui les reçût avec joie.

2. Et lorſque Raguel eut jetté les yeux ſur Tobie, il dit à Anne ſa femme : Que ce jeune-homme reſſemble à mon couſin //!

3. Après cela il leur dit : D'où êtes-vous, nos jeunes freres ? Ils lui répondirent : Nous ſommes de la tribu de Nephthali, du nombre des captifs de Ninive.

4. Raguel leur dit : Connoiſſez-vous mon frere // Tobie ? Ils lui répondirent : Nous le connoiſſons.

5. Et comme Raguel diſoit beaucoup de bien de Tobie, l'Ange lui dit : To-

1 INGRESSI ſunt autem ad Raguelem, & ſuſcepit eos Raguel cum gaudio.

2. Intuenſque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori ſuæ : Quàm ſimilis eſt juvenis iſte conſobrino meo !

3. Et cùm hæc dixiſſet, ait : Unde eſtis, juvenes fratres noſtri ? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali ſumus, ex captivitate Ninive.

4. Dixitque illis Raguel : Noſtis Tobiam fratrem meum ? Qui dixerunt : Novimus.

5. Cúmque multa bona loqueretur de eo, dixit Ange-

℣. 2. *expl.* le Grec ajoûte, *Tobie.*
℣. 4. *expl.* mon couſin germain.

lus

lis ad Raguelem : Tobias, de quo interrogas, pater istius est.

bie dont vous nous demandez des nouvelles, est le pere de ce jeune-homme.

6. Et misit se Raguel, & cum lacrymis osculatus est eum, & plorans super collum ejus, dixit :

6. Raguel s'avançant aussi-tôt vint le baiser avec larmes, & pleurant sur son cou, il lui dit :

7. Benedictio sit tibi, fili mi, quia boni & optimi viri filius es.

7. Mon fils, que Dieu vous beniſſe ; car vous êtes fils d'un homme-de-bien, d'un homme très-vertueux.

8. Et Anna uxor ejus, & Sara ipsorum filia, lacrymatæ sunt.

8. En même-temps Anne sa femme & Sara leur fille commencerent aussi à pleurer.

9. Postquam autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi arietem, & parari convivium. Cúmque hortaretur eos discumbere ad prandium,

9. Après ces entretiens Raguel commanda qu'on tuât un mouton, & qu'on préparât le festin. Et comme il les prioit de se mettre à table,

10. Tobias dixit : Hîc ego hodie non manducabo neque bibam, nisi priùs petitionem meam confirmes, & promittas mihi dare Saram filiam tuam.

10. Tobie lui dit : Je ne mangerai & ne boirai point ici aujourd'hui, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & que vous ne me promettiez de me donner pour femme Sara votre fille.

11. Quo audito verbo Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris qui ingressi sunt ad eam,

11. Raguel à ces paroles fut saisi de frayeur, sachant ce qui étoit arrivé à ses sept maris qui s'étoient

approchés d'elle, & il commença à apprehender que la même choſe n'arrivât auſſi à celui-ci. Etant donc dans cette incertitude, & ne répondant rien à la demande qu'on lui faiſoit;

& timere cœpit ne fortè & huic ſimiliter contingeret: & cùm nutaret, & non daret petenti ullum reſponſum,

12. l'ange lui dit: Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune-homme, parcequ'il craint Dieu, & que votre fille lui eſt dûe pour épouſe: c'eſt pour cela que nul autre n'a pu l'avoir pour femme.

12. dixit ei Angelus: Noli timere dare eam iſti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua: propterea alius non potuit habere illam.

13. Raguel lui répondit: Je ne doute point que mes prieres & mes larmes ne ſoient venues en la préſence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées.

13. Tunc dixit Raguel: Non dubito quòd Deus preces & lacrymas meas in conſpectu ſuo admiſerit.

14. Et je croi qu'il a permis que vous ſoyez venu nous voir, afin que cette fille épouſât une perſonne de ſa parenté ſelon la loi de Moïſe; & ainſi ne doutez point que je ne vous donne ma fille comme vous le deſirez.

14. Et credo quoniam ideò fecit vos venire ad me, ut iſta conjungeretur cognationi ſuæ ſecundum legem Moyſi: & nunc noli dubium gerere quòd tibi eam tradam.

15. Et prenant la main droite de ſa fille, il la mit dans la main droite de To-

15. Et apprehendens dexteram filiæ ſuæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens; Deus

Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob vobiscum sit, & ipse conjungat vos, implearque benedictionem suam in vobis.

bie, & lui dit: Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob soit avec vous; que lui-même vous unisse, qu'il accomplisse sa benediction en vous.

16. Et acceptâ chartâ, fecerunt conscriptionem conjugii.

16. Et ayant pris du papier, ils dressèrent le contrat de mariage.

17. Et post hæc epulati sunt, benedicentes Deum.

17. Après cela ils firent le festin en benissant Dieu.

18. Vocavitque Raguel ad se Annam uxorem suam, & præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.

18. Raguel appella Anne sa femme, & lui ordonna de préparer une autre chambre ℣.

19. Et introduxit illuc Saram filiam suam, & lacrymata est.

19. *Ce qu'ayant executé*, elle y mena Sara sa fille, qui se mit à pleurer,

20. Dixitque ei: Forti animo esto, filia mea: Dominus cæli det tibi gaudium præ tædio quod perpessa es.

20. & elle lui dit: Ma fille, ayez bon courage: Que le Seigneur du ciel vous comble de joie après tant d'afflictions que vous avez eues.

℣. 18. *expl.* que celle où Sara avoit couché, lorsque ses sept maris avoient été tués. *Menoch.*

EXPLICATION

DU

CHAPITRE VII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 8. *EN même-temps Anne ſa femme & Sara leur fille commencerent auſſi à pleurer.*

Ces larmes que Raguel, ſa femme & ſa fille répandirent en reconnoiſſant Tobie leur proche parent, purent bien venir d'abord d'un certain mouvement de joie mêlée de triſteſſe, qui s'excita en eux lorſqu'ils apperçûrent tout-d'un-coup le fils d'un homme que la nature & la pieté leur rendoient ſi cher, & qu'ils ſongeoient que la triſte captivité ſous laquelle ils gemiſſoient les tenoit ainſi éloignés les uns des autres. Le Grec porte neanmoins, que la raiſon qui les fit pleurer de cette ſorte, fut la nouvelle qu'ils apprirent dans ce même-temps, que le pere de celui à qui ils parloient étoit devenu aveugle; ce qui les toucha extrêmement.

℣. 10. *Tobie lui dit : Je ne mangerai & ne boirai point ici aujourd'hui, que vous ne*

m'ayez accordé ma demande, & promis de me donner en mariage Sara votre fille.

On ne doit pas, ſelon la remarque d'un Interprete, attribuer ni à imprudence, ni à aucune temerité cette eſpece de ſerment par lequel Tobie s'engagea à ne rien manger & à ne rien boire dans cette maiſon, qu'il n'eût obtenu ce qu'il deſiroit. Mais il y a tout ſujet de croire, qu'agiſſant en cette affaire par le conſeil de Raphael qui l'avoit porté à faire cette demande, il ne fit rien, & ne dit rien que ce qu'il lui conſeilla. Car quoiqu'il ne connût pas encore que c'étoit un Ange qui le conduiſoit, mais qu'il le prît pour un homme; l'experience qu'il avoit déja faite de ſa pieté & de ſa ſageſſe le portoit à le regarder comme une perſonne très-capable de lui donner le meilleur conſeil, & à la lumiere de laquelle il pouvoit ſe fier entierement. *Eſtius in hunc loc.*

Que ſi l'on prétend accuſer Tobie de quelque faute, en ce que ſur la parole de Raphael, qu'il ne connoiſſoit pas pour un Ange, il s'avança de faire ce mariage ſans l'avoir auparavant communiqué à ſon pere, il eſt aiſé de répondre, que c'étoit une occaſion extraordinaire, où Dieu agiſſoit en même-temps & exterieurement par le miniſtere de ſon Ange, & au fond du cœur de Tobie par le mouvement de ſa grace & de ſon eſprit. Ainſi ce jeune-homme ſe laiſſant conduire à celui que Dieu & ſon pere lui avoient donné pour guide, bien loin de rien faire contre ſon devoir en cette rencontre, donna un exemple de la plus parfaite docilité, lorſqu'il ſuivit ſi exactement & les

inſpirations ſecrettes de l'eſprit de Dieu, & les conſeils du ſaint compagnon de ſon voyage. Nous ne voyons point auſſi que Tobie le pere ait été ſurpris ni fâché, lorſque ſon fils revenant de ce long voyage, lui amena une femme dont il n'avoit point entendu parler. Et il paroît que Dieu diſpoſa également l'eſprit du pere & du fils ſur le ſujet de ce mariage, qui étoit fait dans le ciel par le decret éternel de ſa volonté.

Mais on peut encore remarquer avec le même Interprete dans ce que Tobie dit à Raguel; *Qu'il ne mangeroit ni ne boiroit point, qu'il ne lui eût accordé Sara ſa fille pour l'épouſer*, que les fiançailles, & encore plus les mariages ne devroient ſe faire que dans la ſobrieté & la pleine liberté de l'eſprit & de la raiſon; parcequ'une œuvre auſſi ſainte que celle-là, ſur-tout au temps de la loi nouvelle, où le mariage eſt un des ſept Sacremens de l'Egliſe, ne doit ſe traiter qu'avec pieté & modeſtie, & par des perſonnes à qui une ſainte ſobrieté procure toute la liberté d'un jugement éclairé, pour ſe conduire non par quelque vaine illuſion des ſens, mais par la lumiere de la foi, de la pieté & de la raiſon. Tel eſt l'eſprit de l'Egliſe, qui bien que ſuivi de peu de perſonnes, ne laiſſe pas d'être ſa regle, que ni toute la ſenſualité, ni tous les raiſonnemens des hommes charnels ne peuvent changer.

℣. 12. *Etant donc dans cette incertitude, & ne répondant rien à la demande qu'on lui faiſoit, l'Ange lui dit: Ne craignez point de donner votre fille à ce jeune-homme; parcequ'il*

craint Dieu, & que votre fille lui eſt dûe pour épouſe. Et c'eſt, &c.

Le Grec porte, qu'après que Tobie eut fait ſa demande à Raguel, cet homme équitable exhorta Tobie à manger & à ſe réjouir avec lui; & lui dit, qu'il étoit vrai que c'étoit à lui qu'il appartenoit d'épouſer ſa fille; mais qu'il ſe ſentoit obligé de lui declarer, que l'ayant donnée en mariage à ſept hommes l'un après l'autre, ils étoient tous morts la nuit même qu'ils devoient conſommer le mariage avec elle; Qu'ainſi il lui conſeilloit de ne ſonger qu'à ſe réjouir. Le Grec ajoûte, que ce fut alors que Tobie proteſta à Raguel, qu'il ne mangeroit point qu'il ne lui eût accordé ce qu'il demandoit. Voici donc peut-être comment la choſe ſe paſſa entr'eux. Tobie demanda Sara à Raguel pour l'épouſer. Raguel qui aimoit Tobie, & qui ſavoit que les ſept maris qu'il avoit déja donnés à ſa fille, avoient été étouffés, ſe trouva *ſaiſi de frayeur*, & ſe tint dans le ſilence. Tobie le preſſa apparemment de lui répondre. Sur quoi Raguel l'exhorta à ſonger plutôt à manger & à ſe réjouir avec lui, en lui diſant: Qu'à la verité Sara ſa fille lui étoit dûe comme au parent le plus proche; mais qu'il étoit obligé de lui declarer ce qui étoit arrivé à tous les maris qu'elle avoit eus juſqu'alors; & qu'ainſi il lui conſeilloit de ne penſer qu'à ſe réjouir. Tobie, que l'Ange avoit aſſûré contre cette crainte, & au cœur duquel Dieu avoit déja parlé par ſa grace, ne témoigna pas le moindre trouble ſur ce ſujet. Mais il fit alors ce ſerment dont on a parlé;

Qu'il ne mangeroit aucune choſe que ſa demande ne lui eût été accordée. Et comme ſans doute Raguel étoit encore en ſuſpens ſur ce qu'il avoit à faire, l'Ange lui dit ce qui eſt marqué dans la Vulgate : *Qu'il ne devoit point apprehender de donner ſa fille à Tobie, parcequ'il avoit la crainte de Dieu.*

Que ſi l'on peut admirer la foi de Tobie, qui demeure ferme dans ce que lui avoit dit Raphael, quoique l'exemple de la mort de ſept maris auroit ſemblé devoir l'étonner, ſaint Ambroiſe releve auſſi l'équité de Raguel, qui étant, dit-il, un homme juſte, aimoit mieux que Sara ſa fille demeurât ſans être mariée, que d'expoſer un mari à cauſe d'elle. On le preſſoit, comme dit encore le même Saint, de marier cette fille. Mais le deſir naturel qu'il pouvoit avoir de la marier ne fut point capable de le porter à cacher cet accident à celui-là même qui la demandoit avec de ſi grandes inſtances ; & il aima mieux le lui découvrir ſincerement, que de paroître avoir voulu le tromper en le lui cachant. Qu'il a decidé, s'écrie ce ſaint Archevêque, d'une maniere abbregée toutes les queſtions que font ſur cela les Philoſophes ! Ils traitent avec beaucoup d'étendue ce qui regarde les maiſons que l'on veut vendre, pour ſavoir ſi le vendeur peut en cacher, ou s'il doit en découvrir les defauts. Mais celui-ci n'a pas cru pouvoir cacher ce qu'il y avoit de defectueux dans ſa propre fille. Et ce qui eſt le plus remarquable, c'eſt que ce n'étoit pas lui qui demandoit à la marier, mais qu'on le prioit au-contraire de la donner en

Ambroſ. de Offic. l. 3. c. 4. t. 4. p. 80.

mariage. *Quàm breviter abſolvit omnes quæſtiones philoſophorum, dum nec filiæ vitia celanda arbitratus eſt!*

℣. 13. 14. *Raguel lui répondit: Je ne doute point que mes prieres & mes larmes ne ſoient venues en la préſence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées: & je croi qu'il a permis que vous ſoyez venu nous voir, afin que cette fille épouſât une perſonne de ſa parenté, ſelon la loi de Moïſe.*

Il ſemble que Dieu ait agi alors dans le cœur de Raguel pour le porter à ajoûter foi à ces paroles de l'Ange qu'il ne regardoit que comme un homme. Car c'eſt ſans doute ce qui lui fait dire dans le moment; Qu'il ne doute point que les prieres qu'il a faites & les larmes qu'il a répandues pour demander au Seigneur qu'il éloigne cet opprobre de ſa famille, n'ayent été agréées devant Dieu; & qu'il croit même que c'eſt par un ordre de ſa providence, que Tobie eſt arrivé, afin que Sara ſa fille en ſe mariant avec lui, épouſe une perſonne de ſa famille, ſelon l'ordonnance de la loi. A en juger neanmoins par la ſuite, il paroît que cette foi de Raguel étoit aſſez foible, ou qu'au-moins elle s'affoiblit depuis, lorſque la crainte qu'il eut que l'accident arrivé à tous les autres ne fût arrivé de même au jeune Tobie, le porta à faire creuſer une foſſe pour y faire mettre ſon corps, en cas qu'il fût trouvé mort.

Un Interprete a judicieuſement remarqué, que la maniere dont Raguel s'exprime en diſant: *Qu'il croyoit que Dieu avoit permis que Tobie vînt, afin que ſa fille épouſât une per-* *Menoch. in hunc locum.*

ſomme de ſa parenté, ſelon la loi de Moïſe, donnoit lieu de croire que les ſept premiers maris de Sara n'étoient point de ſa parenté. Et il ajoûte que dans un temps de captivité comme celui-là, il auroit été très-difficile d'accomplir la loi en n'épouſant que des perſonnes de ſa tribu & de ſa famille, parceque toutes les tribus & les familles étoient alors ſans aucune diſtinction mêlées les unes parmi les autres, ſelon que leurs ennemis, qui les avoient enlevés, les avoient conduits & diſperſés en des villes differentes. Auſſi comme le deſſein de Dieu, en ordonnant cette loi par la bouche de ſon ſerviteur Moïſe, avoit été d'empêcher que les heritages des tribus ne fuſſent mêlés, il n'y avoit point à craindre alors que ce mêlange arrivât, puiſque les Iſraelites étant éloignés de ces mêmes heritages, & relegués en un pays étranger, ne poſſedoient la plûpart que quelques meubles. Et d'ailleurs, un peuple qui n'avoit pas craint de violer la loi du Seigneur dans les points les plus eſſenciels de la Religion, en s'abandonnant à l'idolatrie, avoit merité ſans doute que ce qu'il y avoit d'avantageux dans cette loi pour la conſervation des tribus & des familles, fût renverſé; & que le mêlange qu'ils oſoient faire des faux-dieux avec le vrai Dieu fût puni en quelque ſorte par le mêlange du peuple de Dieu avec les peuples des nations, & par cette confuſion déplorable de toutes les tribus & de toutes les familles d'Iſrael.

℣. 15. 16. *Et prenant la main droite de ſa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, & lui dit: Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le*

Dieu de Jacob ſoit avec vous; que lui-même vous uniſſe, & qu'il accompliſſe ſa benediction en vous. Et ayant pris un papier, ils firent l'écrit du mariage.

La foi & la pieté de ces trois ſaints Patriarches a toûjours été, & ſera dans tous les temps en veneration aux vrais fidelles. Dieu a pris plaiſir de ſe nommer particulierement, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob, à cauſe de leur grande fidelité. C'eſtpourquoi lorſqu'on invoquoit le Dieu de ces Patriarches, l'on avoit lieu d'eſperer, qu'en conſideration de ſes fidelles ſerviteurs qu'on lui nommoit, & dont il ſembloit tenir à gloire de ſe nommer le Seigneur, il écouteroit favorablement les prieres & les vœux qu'on lui faiſoit.

Raguel en ſouhaitant que le Dieu de ces Patriarches *fût avec Tobie & avec Sara*, ſouhaitoit qu'il répandît ſur l'un & ſur l'autre toutes les benedictions d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob; & il le prioit de vouloir être avec eux, ainſi qu'il avoit été avec ces grands Saints. Il deſire que ce ſoit lui-même qui les *uniſſe*; parceque c'eſt Dieu proprement qui fait cette union ſi étroite entre l'homme & la femme, ſelon la parole de JESUS-CHRIST, qui défend aux hommes de ſéparer ce que Dieu a joint dans le mariage. *Quod Deus conjunxit, homo non ſeparet:* & parceque ſi Dieu ne forme lui-même l'union des cœurs, cette union exterieure des perſonnes qui ſe marient n'eſt ſuivie ſouvent que de funeſtes diviſions, dont on ne voit tous les jours que trop d'exemples. *Matth. 19. 6.*

Il y a lieu d'admirer la ſainte ſimplicité de

ces premiers temps, où l'on voit Raguel faire le mariage de ſa fille avec le jeune Tobie, & ne ſonger que dans la ſuite à en faire l'écrit. Cette bonne foi n'eſt plus de ces derniers temps: mais elle doit au-moins engager ceux qui ſe trouvent en de ſemblables conjonctures, à renoncer de bon cœur à toutes ſortes de déguiſemens & de tromperies dans une affaire où la candeur d'une conſcience deſintereſſée & très-droite doit faire la principale ſûreté des mariages.

℣. 17. *Après cela ils firent le feſtin en beniſſant Dieu.*

Menoch. in hunc locum.

C'eſt-à-dire, qu'en mangeant & en buvant, ils rendoient graces à Dieu du mariage qui par l'ordre de ſa providence venoit d'être contracté. Ou bien l'Ecriture nous veut marquer par ces paroles la maniere dont ils firent ce feſtin; comme ſi elle avoit dit, que tout reſpiroit la pieté, la crainte de Dieu, & une joie ſainte oppoſée à toutes les diſſolutions ordinaires des grands feſtins qui accompagnent les mariages, où très-ſouvent on ne penſe guere à *benir* celui dont on devroit invoquer en même-temps la benediction ſi neceſſaire pour de tels engagemens.

CHAPITRE VIII.

1. POstquam verò cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam.

2. Recordatus itaque Tobias sermonum Angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris, posuitque eam super carbones vivos.

3. Tunc Raphael angelus apprehendit dæmonium, & religavit illud in deserto superioris Ægypti.

4. Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei: Sara, exurge, & deprecemur Deum hodie, & cras, & secundum cras: quia his tribus noctibus Deo jungimur: tertiâ autem transactâ nocte, in nostro erimus conjugio;

1. APrès qu'ils eurent soupé, ils firent entrer le jeune Tobie au lieu où elle étoit.

2. lequel se souvenant de ce que l'Ange lui avoit dit, tira de son sac une partie du foie *du poisson*, & la mit sur des charbons ardens.

3. Alors l'ange Raphael prit le démon, & l'alla lier dans le desert de la haute Egypte.

4. Tobie ensuite exhorta la fille & lui dit: Sara, levez-vous; & prions Dieu aujourd'hui, & demain & après demain; parceque durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu: & après la troisiéme nuit nous vivrons dans notre mariage.

5. car nous ſommes enfans des Saints, & nous ne devons pas nous marier comme les payens qui ne connoiſſent point Dieu.

5. filii quippe Sanctorum ſumus, & non poſſumus ita conjungi, ſicut gentes quæ ignorant Deum.

6. S'étant donc levés tous deux, ils prioient Dieu avec grande inſtance, afin qu'il lui plût de les conſerver en ſanté.

6. Surgentes autem pariter, inſtanter orabant ambo ſimul, ut ſanitas daretur eis.

7. Et Tobie dit ces paroles: Seigneur, Dieu de nos peres, que le ciel & la terre, la mer, les fontaines & les fleuves, avec toutes vos creatures qu'ils renferment, vous beniſſent.

7. Dixique Tobias: Domine Deus patrum noſtrorum, benedicant te cæli & terra, mareque & fontes, & flumina, & omnes creaturæ tuæ, quæ in eis ſunt.

8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre & de boue, & vous lui avez donné Eve pour ſon ſecours.

8. Tu feciſti Adam de limo terræ, dediſtique ei adjutorium Hevam.

9. Et maintenant, Seigneur, vous ſavez que ce n'eſt point pour ſatisfaire ma paſſion que je prens ma ſœur // pour être ma femme, mais dans le ſeul deſir de laiſſer des enfans, par leſquels votre nom ſoit beni dans tous les ſiecles.

9. Et nunc, Domine, tu ſcis quia non luxuriæ cauſâ accipio ſororem meam conjugem, ſed ſolâ poſteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in ſecula ſeculorum.

℣. 9. *expl.* Il l'appelle *ſœur*, parcequ'elle étoit ſa parente, & de même tribu que lui.

10. Dixit quoque Sara: Miſerere nobis, Domine, miſerere nobis, & conſeneſcamus ambo pariter ſani.

10. Sara dit auſſi *à Dieu:* Faites-nous miſericorde, Seigneur, faites-nous miſericorde, & que nous puiſſions vivre enſemble juſqu'à la vieilleſſe dans une parfaite ſanté.

11. Et factum eſt circa pullorum cantum, accerciri juſſit Raguel ſervos ſuos, & abierunt cum eo pariter ut foderent ſepulcrum.

11. Vers le chant du coq, Raguel commanda qu'on fiſt venir ſes ſerviteurs, & ils s'en allerent avec lui pour faire une foſſe.

12. Dicebat enim: Ne fortè ſimili modo evenerit ei, quo & ceteris illis ſeptem viris qui ſunt ingreſſi ad eam.

12. Car il diſoit: Il ſera peut-être arrivé à celui-ci la même choſe qu'à ces ſept hommes qui ont été avec elle.

13. Gúmque paraſſent foſſam, reverſus Raguel ad uxorem ſuam, dixit ei:

13. Et ayant préparé la foſſe, Raguel étant retourné vers ſa femme, lui dit:

14. Mitte unam ex ancillis tuis, & videat ſi mortuus eſt, ut ſepeliam eum antequam illuceſcat dies.

14. Envoyez une de vos ſervantes pour voir s'il eſt mort, afin que je l'enſeveliſſe avant qu'il faſſe jour.

15. At illa miſit unam ex ancillis ſuis, quæ ingreſſa cubiculum, reperit eos ſalvos & incolumes, ſecum pariter dormientes.

15. Sa femme envoya une de ſes ſervantes, qui étant entrée dans la chambre les trouva tous deux dans une parfaite ſanté, qui dormoient dans le même lit.

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguel & Anne ſa femme benirent le Seigneur,

17. & lui dirent: Nous vous beniſſons, Seigneur Dieu d'Iſrael, parceque ce que nous avions penſé ne nous eſt point arrivé.

18. Car vous nous avez fait miſericorde; vous avez chaſſé loin de nous l'ennemi qui nous perſecutoit.

19. Et vous avez eu pitié de deux enfans uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous beniſſent de plus en plus, & qu'ils vous offrent le ſacrifice de la louange qu'ils vous doivent, & de la ſanté qu'ils ont reçûe de vous; afin que toutes les nations connoiſſent que dans toute la terre il n'y a point d'autre Dieu que vous.

20. Raguel auſſi-tôt commanda à ſes ſerviteurs de remplir avant le jour la foſſe qu'ils avoient faite.

21. Il ordonna auſſi à ſa femme de préparer un feſtin & tous les vivres neceſ-

16. Et reverſa nuntiavit bonum nuntium: & benedixerunt Dominum, Raguel videlicet & Anna uxor ejus,

17. & dixerunt: Benedicimus te, Domine Deus Iſrael, quia non contigit quemadmodum putabamus.

18. Feciſti enim nobiſcum miſericordiam tuam, & excluſiſti à nobis inimicum perſequentem nos.

19. Miſertus es autem duobus unicis. Fac eos, Domine, pleniùs benedicere te: & ſacrificium tibi laudis tuæ & ſuæ ſanitatis offerre, ut cognoſcat univerſitas gentium, quia tu es Deus ſolus in univerſa terra.

20. Statimque præcepit ſervis ſuis Raguel, ut replerent foſſam, quam fecerant, priuſquam eluceſceret.

21. Uxori autem ſuæ dixit ut inſtrueret convivium, & præpararet omnia, quæ

quæ in cibos erant iter agentibus neceſſaria.

22. Duas quoque pingues vaccas, & quatuor arietes occidi fecit, & parari epulas omnibus vicinis ſuis, cunctiſque amicis.

23. Et adjuravit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud ſe.

24. De omnibus autem quæ poſſidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ, & fecit ſcripturam, ut pars dimidia, quæ ſupererat poſt obitum eorum, Tobiæ dominio deveniret.

ſaires à ceux qui doivent faire un voyage.

22. Il fit tuer deux vaches graſſes & quatre moutons pour traiter tous ſes voiſins & ſes amis.

23. Raguel conjura enſuite Tobie de demeurer avec lui pendant deux ſemaines.

24. Il lui donna la moitié de tout ce qu'il poſſedoit, & declara par un écrit que l'autre moitié qui reſtoit, reviendroit à Tobie après ſa mort.

EXPLICATION DU CHAPITRE VIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 2. &c. *TObie ſe ſouvenant donc de ce que l'Ange lui avoit dit, tira de ſon ſac une partie du foie du poiſſon, & la mit ſur des charbons ardens. Alors l'ange Raphael prit le démon, & l'alla lier dans le déſert de la haute Egypte.*

Il ne faut pas s'étonner, s'il n'eſt parlé en ce lieu que du foie de ce poiſſon, au-lieu que dans le ſixiéme chapitre il n'eſt parlé que du cœur : car on remarque aſſez ordinairement dans l'Ecriture, qu'elle dit en un endroit ce qu'elle omet dans un autre ; ce qui oblige de joindre enſemble ce qu'on trouve en divers lieux. Ainſi on ne peut douter que l'un & l'autre ne ſoit veritable ; c'eſt-à-dire, que Tobie n'ait mis ſur le feu également le cœur & le foie de ce poiſſon dont il s'étoit rendu maître : & le Grec le marque formellement dans les deux chapitres.

Eſtius in hunc loc.

Mais d'où vient que l'Ange attend que To-

ble ait mis ſur les charbons ardens ce cœur & ce foie, *pour prendre*, comme le dit l'Ecriture, *le démon, & l'aller lier dans le deſert de la haute Egypte* ? Eſt-ce donc que ce miniſtre du Dieu tout-puiſſant avoit beſoin que cette fumée s'élevât, pour avoir la force de ſe ſaiſir de cet ennemi des Saints, & de l'enchaîner ? Non ſans doute ; puiſque le dernier des Anges revêtu de l'autorité de Dieu, eſt capable de lier tous les démons, & d'enchaîner toutes les puiſſances de l'enfer. Mais outre que Dieu, comme on l'a dit, pouvoit avoir renfermé dans ces choſes naturelles une vertu oppoſée à d'autres choſes naturelles dont le démon ſe ſervoit pour faire du mal aux hommes ; il étoit même à propos que ſon ſaint Ange cachât à Tobie & à Sara ſous cette apparence d'un remede naturel la puiſſance qu'il avoit reçûe de ſon divin maître, afin qu'on ne pût le reconnoître pour ce qu'il étoit, & qu'il accomplît juſqu'à la fin le miniſtere pour lequel il avoit été envoyé.

Il étoit auſſi neceſſaire que Tobie donnât cette preuve de ſa foi & de ſon obeïſſance aux paroles de Raphael, avant qu'Aſmodée pût être enchaîné. Ainſi l'on peut dire, que dans le temps même que la ſecrette vertu de ce cœur & de ce foie du poiſſon mis ſur les charbons ardens agiſſoit naturellement contre un autre effet naturel, que l'eſprit malin pouvoit avoir employé pour faire mourir tous les maris de Sara, l'ange Raphael eut ordre de Dieu de ſe ſaiſir du démon & de l'enchaîner, afin qu'il ne pût faire à Tobie par lui-même & par ſa propre fureur, ce qu'il avoit fait peut-être aux au-

tres par des moyens empruntés & tirés de la nature.

Mais quand l'Ecriture nous dit, que *l'Ange prit le démon & l'alla lier dans le desert*, il ne faut pas nous imaginer, selon l'idée naturelle qui se présente à nos sens, que cet Ange du Seigneur prit le démon, comme un homme se saisit d'un autre homme, & l'enchaîne par les membres. L'on sait que les Anges & les démons sont des esprits qui n'ont ni corps ni membres comme les hommes, & qui agissent les uns à l'égard des autres d'une maniere invisible & toute spirituelle. Car quoique le saint ange Raphael parût aux yeux de Tobie avec un corps, c'étoit seulement un corps emprunté & étranger, qui lui étoit inutile pour toutes ses fonctions naturelles. Ce n'étoit donc pas avec ce corps emprunté que l'Ange de Dieu agissoit contre le démon : mais il agissoit comme un pur esprit à l'égard d'un autre esprit par la vertu invisible & toute-puissante de l'Esprit divin & souverain de tout l'univers. Il agissoit comme ministre du Très-haut, & il lia Asmodée avec les chaînes invisibles de sa toute-puissance. C'est ainsi qu'il est dit encore en un autre endroit de l'Ecriture ; *Qu'un Ange étant descendu du ciel, prit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable & satan, & l'enchaîna pour mille ans, afin qu'il ne seduisist plus les nations* : & ailleurs ; *Que Dieu a précipité les anges prévaricateurs dans l'abysme, où les tenebres sont leurs chaînes, pour y être retenus comme en reserve jusqu'au jugement* : & dans saint Jude ; *Qu'il retient liés de chaînes éternelles dans*

Apocal. 20. 2.

2. *Petr.* 2. 4.

Jud. v. 6.

de profondes tenebres les anges qui n'ont pas conſervé leur premiere dignité. C'étoient ces chaînes & ces liens inviſibles de la juſtice de Dieu, que la legion des démons qui étoit entrée dans le corps d'un homme, & qui en fut chaſſée par la vertu de JESUS-CHRIST, apprehendoit extrêmement, lorſqu'ils le prierent de ne leur point commander de s'en aller dans l'abyſme. Car la ſeule volonté du Tout-puiſſant, à laquelle il eſt impoſſible de reſiſter, tient lieu de tous les liens & de toutes les chaînes aux hommes & aux démons. *Luc. 8. 31.*

Le deſert de la haute Egypte, où Aſmodée fut relegué & enchaîné par la puiſſance de Dieu, dont Raphael étoit le miniſtre, nous exprime apparemment la même choſe que le Fils de Dieu nous a lui-même marquée dans l'Evangile, lorſqu'il dit; Que *l'eſprit impur étant ſorti d'un homme, s'en va dans des lieux arides, &c.* C'eſt-à-dire, qu'Aſmodée cet eſprit impur, fut relegué en un lieu très-deſert pour lui, puiſqu'il n'y trouvoit perſonne qu'il pût tenter, & que toute ſa fureur y étoit comme enchaînée, ne pouvant nuire à aucun de ceux dont il avoit conſpiré la perte. *Ce deſert de la haute Egypte*, étoit celui de la Thebaïde, devenu depuis ſi fameux par le grand nombre des Solitaires qui s'y établirent, lorſque les démons en firent eux-mêmes leurs plaintes à quelques-uns d'eux, en leur demandant pourquoi ils étoient venu s'emparer d'un lieu qui leur étoit propre, & avoient rempli de Moines leur Thebaïde. C'étoit la partie la plus meridionale de l'Egypte, qui eſt ſablonneuſe, *Matt. 12. 43.* *Athanaſ. Vit. Anton. Pallad. hiſt. Lauſ. c. 10.*

toute pleine de montagnes eſcarpées, inacceſſibles, & remplies de divers ſerpens ; retraite très-digne de l'eſprit impur, qui y fut ſans doute retenu comme captif pendant la vie de Tobie & de Sara.

Ce n'eſt pas qu'il faille s'imaginer que dans tout ce temps les hommes n'ayent point été expoſés aux tentations de l'eſprit impur. Mais c'eſt que celui qui avoit reçû juſqu'alors un pouvoir particulier ſur la maiſon de Raguel, ou pour mieux dire ſur tous les maris qui s'étoient rendu indignes d'avoir Sara pour épouſe, perdit ce pouvoir qu'il avoit reçû, & ne put plus approcher d'une maiſon que la chaſteté de Sara & de Tobie, & la toute-puiſſance de Dieu lui rendoient inacceſſible.

℣. 4. 5. *Tobie exhorta enſuite la fille, & lui dit : Sara levez-vous, & prions Dieu aujourd'hui, & demain, & après demain ; parceque durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu... Car nous ſommes les enfans des Saints, & nous ne devons point nous marier comme les payens qui ne connoiſſent point Dieu.*

Sara avoit été miſe dans le lit par les parens ; & enſuite on laiſſa Tobie ſeul avec elle. Après donc que ce jeune-homme ſe fut acquitté de l'ordre que l'Ange lui avoit donné, en mettant ſur les charbons le cœur & le foie du poiſſon, il dit à Sara de ſe lever de ſon lit, & de ſe mettre en priere avec lui. Rien n'eſt plus grand ni plus divin que cette parole qu'il lui dit ; *Prions Dieu... parceque durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu.* Elle enferme un ſens très-profond que les paroles peu-

vent à peine exprimer. C'eſt comme ſi le jeune Tobie eût dit à ſa femme : Levez-vous, Sara : car ce c'eſt pas encore le temps de conſommer notre mariage. Nous avons préſentement une œuvre plus importante à accomplir. Il faut ſonger à unir auparavant notre eſprit & notre ame à Dieu. C'eſt ce mariage tout ſpirituel & ineffable que nous devons conſommer pendant trois nuits. Et ce ſera par la priere que nous pourrons nous en rendre dignes. Songeons que *nous ſommes les enfans des Saints* ; c'eſt-à-dire, d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, ces ſaints Patriarches, que leur pieté & leur parfaite *union avec Dieu* a rendu vraiment chaſtes dans leur mariage. Que *la connoiſſance* que nous avons *du vrai Dieu*, ne ſoit pas ſterile en nous ; & faiſons voir par la pureté de notre conduite la difference qu'il doit y avoir entre *les enfans des Saints* & les enfans *des payens*.

Que ſi des Juifs parloient & agiſſoient de la ſorte avant la naiſſance du Fils de Dieu, & avant l'établiſſement de la loi nouvelle, combien ſont inexcuſables des Chrétiens, qui parlent encore & qui agiſſent après même la prédication de l'Evangile, comme agiſſoient les payens, lorſqu'ils n'avoient point la connoiſſance de Dieu ? Combien eſt-il rare de trouver des gens qui s'appliquent & qui ſongent ſerieuſement à unir leurs ames *à Dieu* par la priere & par une pieté ſolide, avant que de s'engager dans les liens du mariage ? C'eſt pour cela que l'exemple du jeune Tobie & de Sara nous eſt propoſé. Ces juſtes de l'an-

cienne loi doivent inſpirer une ſainte confuſion à des enfans de l'Egliſe. Et c'eſt veritablement *pour notre inſtruction*, comme parle le grand Apôtre, *que ces choſes ont été écrites.*

Rom. 15. 4.

℣. 15. *Sa femme envoya une de ſes ſervantes, qui étant entrée dans la chambre, les trouva tous deux dans une parfaite ſanté, qui dormoient dans le même lit.*

Nous avons marqué par avance, que quoique Raguel eût ajoûté foi aux paroles que l'Ange de Dieu lui avoit dites, ſans qu'il le connût, ſa foi n'étoit pas parfaite, ou qu'aumoins elle s'affoiblit depuis. L'ordre qu'il donna pour faire creuſer une foſſe en eſt une preuve. Car s'il avoit regardé la crainte de Dieu comme le vrai fondement du ſalut, il n'eût pas douté que Tobie, & Sara ſa fille accompagnant leur mariage de cette crainte, n'avoient rien à craindre du côté de la fureur du démon. Ce que l'Ecriture ajoûte, Que la ſervante qu'on envoya dans leur chambre les trouva dans une parfaite ſanté, *dormant tous deux dans le même lit*, doit s'entendre de cette ſorte : Qu'après qu'ils eurent long-temps veillé, & prié, étant fatigués ils ſe coucherent, ſeulement pour ſe repoſer : car ils paſſerent toutes les trois nuits dans une continuelle attention à Dieu, & à prendre un peu de repos, ne ſongeant tous deux qu'à *s'unir à lui par leurs prieres*, & à implorer ſon aſſiſtance.

Tirin. in hunc loc.

℣. 21. *Il ordonna auſſi à ſa femme de préparer un feſtin, & tous les vivres neceſſaires à des perſonnes qui doivent faire un voyage.*

Un Interprete nous fait remarquer, que *le voyage* dont il eſt parlé ici ne regardoit pas le retour de Tobie vers ſon pere, mais le voyage qu'il devoit faire pour aller trouver Gabelus, à qui ſon pere avoit prêté autrefois de l'argent, dont il avoit apparemment parlé à Raguel. *Menoch. in hunc locum.*

CHAPITRE IX.

1. ALors Tobie appella l'Ange qu'il croyoit un homme, & il lui dit : Mon frere Azarias, je vous prie de vouloir bien écouter ce que j'ai à vous dire.

2. Quand je me donnerois à vous pour être votre eſclave, je ne pourrois pas reconnoître dignement tous les ſoins que vous avez pris de moi.

3. J'ai neanmoins encore une priere à vous faire, que vous preniez des montures, & l'équipage neceſſaire, & que vous alliez trouver Gabelus en la ville de Ragès au pays des Medes, pour lui rendre ſon obligation en recevant de lui l'argent qu'il nous doit, & pour le prier de venir à mes noces.

1. TUNC vocavit Tobias Angelum ad ſe, quem quidem hominem exiſtimabat, dixitque ei : Azaria frater, peto ut auſcultes verba mea.

2. Si meipſum tradam tibi ſervum, non ero condignus providentiæ tuæ.

3. Tamen obſecro te, ut aſſumas tibi animalia ſive ſervitia, & vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum : reddaſque ei chirographum ſuum, & recipias ab eo pecuniam, & roges eum venire ad nuptias meas.

4. Scis enim ipſe quoniam numerat pater meus dies : & ſi tardavero unâ die plus, contriſtatur animan ejus.

4. Car vous ſavez bien que mon pere compte maintenant les jours, & que ſi je tarde un jour de plus, ſon ame ſera accablée d'ennui.

5. Et certè vides quomodo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum ſpernere non poſſum.

5. Vous voyez auſſi de quelle maniere Raguel m'a conjuré de demeurer ici, & que je ne puis reſiſter à des inſtances ſi preſſantes.

6. Tunc Raphael aſſumens quatuor ex ſervis Raguelis, & duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit : & inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum ſuum, & recepit ab eo omnem pecuniam.

6. Raphael prit donc quatre ſerviteurs de Raguel & deux chamaux, & s'en alla en la ville de Rages au pays des Medes, où ayant trouvé Gabelus, il lui rendit ſon obligation, & reçût de lui tout l'argent *qu'il devoit*.

7. Indicavitque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ geſta ſunt : fecitque eum ſecum venire ad nuptias.

7. Il lui raconta auſſi tout ce qui étoit arrivé au jeune Tobie, & il le fit venir avec lui aux noces.

8. Cùmque ingreſſus eſſet domum Raguelis, invenit Tobiam diſcumbentem : & exiliens, oſculati ſunt ſe invicem : & flevit Gabelus, benedixitque Deum,

8. Gabelus étant entré dans la maiſon de Raguel trouva Tobie à table, qui ſe leva auſſi-tôt ; ils s'entreſaluerent en ſe baiſant, & Gabelus pleura & benit Dieu en diſant :

9. & dixit : Benedicat te Deus Iſrael, quia filius es optimi

9. Que le Dieu d'Iſrael vous beniſſe, parceque vous êtes fils d'un homme très-vertueux, d'un homme

juſte, qui craint Dieu, & qui fait beaucoup d'aumônes.

10. Que la benediction ſe répande auſſi ſur votre femme, & ſur votre pere & votre mere :

11. puiſſiez-vous voir vos fils & les fils de vos fils juſqu'à la troiſiéme & la quatriéme generation, & que votre race ſoit benie du Dieu d'Iſrael qui regne dans les ſiecles des ſiecles.

12. Et tous ayant répondu : Amen, ils ſe mirent à table ; mais dans le feſtin même des noces ils ſe conduiſirent avec la crainte du Seigneur.

viri, & juſti, & timentis Deum, & eleemoſynas facientis :

10. & dicatur benedictio ſuper uxorem tuam, & ſuper parentes veſtros :

11. & videatis filios veſtros, & filios filiorum veſtrorum, uſque in tertiam & quartam generationem : & ſit ſemen veſtrum benedictum à Deo Iſrael, qui regnat in ſecula ſeculorum.

12. Cùmque omnes dixiſſent, Amen, acceſſerunt ad convivium : ſed & cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE IX.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. J'Ai encore une priere à vous faire, que vous preniez des ſerviteurs avec vous, & les bêtes qui vous ſeront neceſſaires, *& que vous alliez trouver Gabelus en la ville de Ragès au pays des Medes, &c.*

Tobie ſe voyant preſſé par Raguel ſon beau-pere de demeurer avec lui pendant deux ſemaines, n'oſa pas le refuſer à cauſe de cette maniere ſi honnête dont il avoit uſé à ſon égard. Mais comme il falloit neceſſairement aller trouver Gabelus pour lui rendre ſon obligation, & recevoir cette ſomme qu'il devoit, la crainte qu'il eut d'affliger ſon pere, s'il differoit trop long-temps à retourner, & le deſir qu'il avoit de témoigner ſa reconnoiſſance à ſon beau-pere, lui fit trouver ce moyen de ſatisfaire également à l'un & à l'autre de ces devoirs. L'experience qu'il avoit faite de la ſageſſe, de l'affection, & de la fidelité de Raphael le ſaint compagnon de ſon voyage, qu'il

prenoit toûjours pour un homme comme lui, le porta à le ſupplier de vouloir bien ſe charger de l'obligation de Gabelus, & d'aller au-lieu de lui recevoir l'argent qui lui étoit dû. *Quand je me donnerois à vous*, lui dit-il, *pour devenir votre eſclave, je ne pourrois pas encore reconnoître dignement tous les ſoins que vous avez pris de moi.*

Ces ſentimens extraordinaires de reconnoiſſance que Tobie témoignoit à Raphael pour l'avoir conduit juſqu'alors ſi heureuſement dans ſon voyage, & pour lui avoir procuré un mariage ſi avantageux, après l'avoir délivré de la gueule du poiſſon, & de la fureur du démon, nous obligent neceſſairement à faire une reflexion, en nous appliquant ſelon l'avis de ſaint Paul, ce que l'Eſprit ſaint a fait écrire pour l'édification & l'inſtruction des fidelles. L'ange Raphael deſcendu du ciel pour Tobie, & revêtu d'un corps humain, pouvoit bien nous figurer JESUS-CHRIST l'Ange du grand conſeil, qui eſt deſcendu du plus haut des cieux où il étoit à la droite de ſon Pere, pour ſe revêtir veritablement de notre chair, & pour nous ſervir de guide dans un chemin qui nous étoit inconnu; c'eſt-à-dire, dans la voie du ciel. Un poiſſon monſtrueux ſorti du fleuve du Tigre, s'eſt préſenté pour nous devorer. Ce poiſſon, quoique nous l'ayons déja expliqué de JESUS-CHRIST, ſelon les Peres, en un ſens très-naturel, ſe peut encore expliquer très-bien du démon, ſelon la regle que les mêmes Peres ont établie, Qu'une figure s'explique ſouvent en deux manieres toutes

differentes. Les eaux de ce fleuve peuvent donc nous repréſenter l'abyſme du ſiecle où repoſe le démon, & d'où il ſort à toute heure pour perdre & pour devorer les ames. C'eſt de la gueule de ce monſtre de l'enfer, que le Fils de Dieu qui a bien voulu ſe rendre notre compagnon & notre guide, nous a délivrés, lorſqu'il nous a inſpiré la force de le ſurmonter, & d'arracher, pour le dire ainſi, ſon cœur, ſon foie, & ſon fiel; c'eſt-à-dire, de nous ſervir avantageuſement de lui-même contre lui-même, en nous faiſant ſouvenir que ſon orgueil, ſon impieté, & ſon deſeſpoir l'ont précipité dans les flammes éternelles. Car ce ſont-là *ces charbons ardens* qui exhalent une vapeur inſupportable à cet eſprit de malice, & qui le mettent en fuite. Et c'eſt-là *ce fiel* de notre ennemi, qui étant rendu par la vertu de JESUS-CHRIST un remede ſouverain, a la force de guerir notre aveuglement; puiſque la fureur même du démon contribue par la grace du Sauveur à procurer le ſalut & à augmenter la lumiere de la foi de ſes élûs. C'eſt par ce moyen que nous parvenons au bonheur ineſtimable de nous unir pour toûjours avec la chaſte Sara qui nous figuroit l'Egliſe. Mais cette union ne s'accomplit parfaitement qu'après une priere continuelle de trois nuits, c'eſt-à-dire, de pluſieurs nuits de ſuite, qui peuvent bien nous marquer le temps de la vie préſente, laquelle n'eſt effectivement dans tout ſon cours que comme une nuit obſcure en comparaiſon de la vie du ciel, où l'union de l'ame avec Dieu, qui eſt ſeulement commencée ſur la

terre, ſe conſommera pour toûjours.

Que ſi Tobie declara très-ſincerement à l'Ange qu'il ne connoiſſoit pas encore ; *Que quand même il ſe fût fait ſon eſclave, il n'auroit pu reconnoître dignement les ſervices qu'il avoit reçûs de lui*, quoique ce fuſſent des ſervices temporels ; dirons-nous nous autres, que c'eſt trop faire de nous reconnoître les eſclaves de celui qui nous a ſauvés éternellement & rachetés par ſon propre ſang ? Qu'elle diſproportion entre les graces que cet ancien juſte avoit reçûes par le miniſtere temporel d'un Ange, & les dons ineffables que le Fils unique du Pere éternel nous a procurés par le merite de ſa mort ? Mais quelle diſproportion entre les ſentimens de reconnoiſſance de ce juſte de l'ancienne loi, qui ſe trouvoit diſpoſé à ſe rendre l'eſclave de Raphael ; & ceux des Chrétiens, qui après même que le Fils de Dieu leur a declaré qu'*il ne vouloit plus les appeller ſes eſclaves ; mais ſes amis*, ne laiſſent pas de negliger très-ſouvent cette qualité ſi honorable qu'il leur a donnée, & aiment mieux devenir les eſclaves du démon ? Nous avons vû neanmoins des Saints, qui pour reconnoître l'excès de l'amour de Dieu devenu eſclave pour notre ſalut, ſe ſont eux-mêmes volontairement rendu eſclaves pour le rachat de leurs freres. Et plus ces exemples ſont rares, plus ils ſont à eſtimer par ceux qui ſavent combien la vertu d'une humble reconnoiſſance eſt peu connue, & preſque étouffée dans le cœur des hommes.

Joan. 15. 15.

Vit. San. Pauli.

℣. 6. *Raphael prit donc quatre ſerviteurs de Raguel*

Raguel & deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au pays des Medes.

La maniere dont parle ici l'Ecriture de la ville de Ragès où demeuroit Gabelus, nous donneroit quelque lieu de croire qu'elle étoit fort éloignée de celle du même nom où étoit alors Tobie & où demeuroit Sara. Car il semble que cette distinction qu'elle fait en disant que Raphael partit de Ragès où il étoit avec Tobie, pour *s'en aller en la ville de Ragès au pays des Medes*, marquoit clairement que Ragès d'où il partoit, n'étoit pas au pays des Medes. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas ne point admirer la condescendance étonnante d'un Esprit celeste tel qu'étoit l'ange Raphael, qui le porte à s'abaisser jusqu'à rendre les services les plus communs au jeune Tobie. Car enfin qu'est-ce que c'étoit à l'égard d'un Ange, d'aller porter une obligation à Gabelus, & toucher l'argent qu'il devoit? Mais disons plutôt, que rien n'est petit à l'égard de ceux qui envisagent l'ordre de Dieu dans ce qu'ils font.

D'ailleurs cet argent qui appartenoit à Tobie, pouvoit être regardé comme un argent saint & consacré au Seigneur; puisque Tobie, comme Gabelus le reconnoît dans ce chapitre, *étoit un homme très-vertueux, un homme juste, qui craignoit Dieu, & faisoit beaucoup d'aumônes.* Ainsi l'argent que le saint ange Raphael voulut bien aller toucher de Gabelus, étoit destiné en partie aux pauvres. Et lorsqu'on songe que cet Ange du Seigneur entreprenoit ce voyage pour s'en aller recevoir le payement d'un argent dont on devoit faire beaucoup d'au- v. 9.

mônes, on ſe ſouvient auſſi-tôt de l'Apôtre
1. Cor. 16. du Seigneur le grand ſaint Paul, qui au milieu de tous ſes travaux apoſtoliques, enviſageoit comme une œuvre de grande importance, d'aller ainſi dans les villes faire la recolte des charités des fidelles, deſtinées pour la nourriture des Chrétiens de Jeruſalem qui étoient pauvres.

℣. 12. *Et tous ayant répondu, Amen, ils ſe mirent à table; mais ils eurent ſoin de ſe conduire dans le feſtin même des noces avec la crainte du Seigneur.*

C'eſt-à-dire, que quoiqu'il ſoit difficile de conſerver la modeſtie, la ſobrieté, & la pureté dans ces grands feſtins de noces, qui ſont d'ordinaire accompagnés de diſſolutions & d'excès, la crainte de Dieu qui regnoit au fond de leurs cœurs les tint toûjours dans les bornes de la pieté. Il n'eſt donc pas abſolument défendu, comme on l'a déja marqué, de ſe réjouir ſaintement avec ſes amis, à l'exemple de ces anciens juſtes, & de JESUS-CHRIST lui-même, qui a honoré un feſtin de noces par ſa préſence, pour faire voir qu'ils ne ſont pas de ſoi criminels. Mais les excès qui en ſont préſentement comme inſéparables, & le peu de ſoin qu'on y a de conſerver dans ſon cœur la crainte de Dieu, en éloignent avec raiſon tous ceux que le ſentiment de leur foibleſſe, & la vûe des grands deſordres qui s'y commettent, portent à éviter ce qui peut leur être pernicieux. On ne peut pecher à prendre toûjours le parti le plus aſſûré; quoiqu'on ne condamne pas ceux qu'une vertu plus affermie

tend moins ſuſceptibles de tentation. Mais on oſe dire, que c'eſt une grande temerité aux autres qui ont éprouvé leur propre foibleſſe, de s'expoſer au peril en ſe trouvant avec joie dans ces ſortes d'occaſions, où il arrive très-rarement que la crainte du Seigneur regne, comme elle regnoit dans ce feſtin des noces très-chaſtes & très-ſaintes de Tobie & de Sara.

CHAPITRE X.

11. MAIS le *jeune* Tobie differant ainſi à revenir à cauſe de ſes noces, ſon pere étoit en peine de lui, & diſoit : D'où peut venir ce retardement de mon fils, & qui peut le retenir là ſi long-temps ?

2. Ne ſeroit-ce point que Gabelus ſeroit mort ; & qu'il ne ſe trouveroit perſonne pour lui rendre cet argent ?

3. Il ſe laiſſa donc aller à une profonde triſteſſe, & Anne ſa femme avec lui ; & ils ſe mirent enſemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.

4. Mais ſur-tout ſa mere verſoit des larmes ſans ſe pouvoir conſoler, en diſant : Ah mon fils, mon fils, pourquoi vous avons-nous

1. CUM verò moras faceret Tobias, cauſâ nuptiarum, ſolicitus erat pater ejus Tobias, dicens : Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus eſt ibi ?

2. Putaſne Gabelus mortuus eſt, & nemo redder illi pecuniam ?

3. Cœpit autem contriſtari nimis ipſe, & Anna uxor ejus cum eo : & cœperunt ambo ſimul flere : eò quòd die ſtatuto minimè reverteretur filius eorum ad eos.

4. Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu heu me fili mi, ut quid te miſimus peregrinari,

lumen oculorum noſtrorum, baculum ſenectutis noſtræ, ſolatium vitæ noſtræ, ſpes poſteritatis noſtræ?

envoyé ſi loin, vous qui étiez la lumiere de nos yeux, le bâton de notre vieilleſſe, le ſoulagement de notre vie, & l'eſperance de notre poſterité?

5. Omnia ſimul in te uno habentes, te non debuimus dimittere à nobis.

5. Nous ne devions pas vous éloigner de nous, puiſque vous ſeul nous teniez lieu de toutes choſes.

6. Cui dicebat Tobias: Tace, & noli turbari, ſanus eſt filius noſter: ſatis fidelis eſt vir ille, cum quo miſimus eum.

6. Mais Tobie lui diſoit: Ceſſez, je vous prie, de parler ainſi, ne vous troublez point: notre fils ſe porte bien; cet homme avec qui nous l'avons envoyé eſt très-fidelle.

7. Illa autem nullo modo conſolari poterat; ſed quotidie exiliens circunſpiciebat, & circuibat vias omnes per quas ſpes remeandi videbatur, ut procul videret eum, ſi fieri poſſet, venientem.

7. Rien neanmoins ne la pouvoit conſoler; mais ſortant tous les jours de ſa maiſon, elle regardoit de tous côtés, & alloit dans tous les chemins par leſquels elle eſperoit qu'il pourroit revenir, pour tâcher à le découvrir de loin quand il reviendroit.

8. At verò Raguel dicebat ad generum ſuum, Mane hîc, & ego mittam nuntium ſalutis de te ad Tobiam patrem tuum.

8. Cependant Raguel diſoit à ſon gendre: Demeurez ici, & j'envoierai à Tobie des nouvelles de votre ſanté.

9. Cui Tobias ait: Ego novi, quia pa-

9. Tobie lui répondit: Je ſai que maintenant mon

pere & ma mere comptent les jours, & qu'ils ſont accablés d'inquietude & de chagrin //.

ter meus & mater mea modò dies computant, & cruciatur ſpiritus eorum in ipſis.

10. Raguel ayant fait encore au *jeune* Tobie de grandes inſtances pour demeurer, auſquelles il ne ſe voulut jamais rendre, il lui mit *ſa fille* Sara entre les mains, & la moitié de tout ce qu'il poſſedoit en ſerviteurs, en ſervantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, & en une grande quantité d'argent, & il le laiſſa aller plein de ſanté & de joie,

10. Cúmque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, & ille eum nullâ ratione vellet audire, tradidit ei Saram, & dimidiam partem omnis ſubſtantiæ ſuæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, & in vaccis, & in pecunia multa: & ſalvum atque gaudentem dimiſit eum à ſe,

11. en lui diſant: Que le ſaint Ange du Seigneur ſoit en votre chemin, qu'il vous conduiſe juſques chez vous ſans aucun peril; & puiſſiez-vous trouver votre pere & votre mere en une parfaite ſanté; & que mes yeux puiſſent voir vos enfans avant que je meure.

11. dicens: Angelus Domini ſanctus ſit in itinere veſtro, perducatque vos incolumes, & inveniatis omnia rectè circa parentes veſtros, & videant oculi mei filios veſtros priuſquàm moriar.

12. Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiſerent, & la laiſſerent aller;

12. Et apprehendentes parentes filiam ſuam, oſculati ſunt eam, & dimiſerunt ire;

13. l'avertiſſant d'ho-

13. monentes eam

// 9. *lett.* leur eſprit eſt tourmenté dans eux.

honorare ſoceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, & ſeipſam irreprehenſibilem exhibere.

norer ſon beau-pere & ſa belle-mere, d'aimer ſon mari, de regler ſa famille, de gouverner ſa maiſon, & de ſe conſerver irreprehenſible en toutes choſes.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE X.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *IL commença donc à être ſaiſi d'une profonde triſteſſe, & Anne ſa femme avec lui ; & ils ſe mirent enſemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.*

On a déja remarqué ſur un ſujet plus important que celui-ci, que les plus juſtes peuvent quelquefois être abandonnés au ſentiment de la plus profonde triſteſſe. Et on a fait voir par l'exemple de JESUS-CHRIST, qui a bien voulu ſe charger des foibleſſes de ſes membres, en ſentant lui-même très vivement, quoique volontairement, avant que d'être livré aux Juifs, toute l'horreur & toutes les

plus grandes rigueurs de ſa Paſſion ; que ſes ſerviteurs peuvent bien auſſi ſe voir expoſés à ces ſortes d'agonies qui penetrent le fond de leurs ames. Mais ces ſentimens de la foibleſſe de la nature ſont accompagnés de ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & ſoûtenus par l'humble eſperance qu'ils ne laiſſent pas d'avoir en ſon ſecours. C'eſt ce qu'on peut remarquer facilement dans Tobie. Car ſa femme qui n'étoit pas affermie dans la pieté comme lui, mais qui avoit même murmuré contre le Seigneur lorſque ſon mari étoit devenu aveugle, s'abandonnant entierement à l'excès de ſa douleur dans ce nouvel accident, *& étant*, comme le dit l'Ecriture, *tout-à-fait inconſolable, il lui dit :*

℣. 6. *Ceſſez de parler ainſi, & de vous troubler comme vous faites : notre fils ſe porte bien : cet homme avec qui nous l'avons envoyé eſt très-fidelle.*

Eſtius in hunc locum.

Il paroît donc, dit un ſavant homme, que la premiere triſteſſe que ſentit Tobie, nous figuroit ces premiers mouvemens de la partie inferieure & animale dont il n'eſt point au pouvoir de l'homme de s'exemter. Et quant à cette force d'eſprit avec laquelle il ſe trouva en état de pouvoir même conſoler & fortifier la foibleſſe de ſa femme, elle nous marquoit cet empire très-juſte qu'a la raiſon pour reprimer l'impetuoſité de ces premiers monvemens qui s'élevent malgré elle, & pour empêcher qu'ils ne la dominent. Et cet exemple, comme le remarque encore le même Auteur, nous donne lieu d'admirer la grande & la parfaite patience

d'un homme, qui étant dans la pauvreté & dans la vieilleſſe, étant aveugle, & affligé par l'abſence de ſon fils, & de plus comme accablé par la triſteſſe exceſſive de ſa femme, ne laiſſa pas de la conſoler en ſe conſolant lui-même par des paroles toutes pleines de pieté. Car quand il dit ſans témoigner aucun doute, que *leur fils ſe portoit bien*, il le diſoit avec foi, mettant ſa confiance en Dieu, & en la perſonne qu'il regardoit comme lui ayant été envoyée de la part de Dieu.

℣. 12. 13. *Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiſerent, & la laiſſerent aller; l'avertiſſant d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere, d'aimer ſon mari, de regler ſa famille, de gouverner ſa maiſon, & de ſe conſerver pure & irreprehenſible en toutes choſes.*

Ces avis que le pere & la mere de Sara donnent à leur fille avant que de la quitter, renferment en peu de mots tous les devoirs les plus eſſenciels d'une perſonne mariée. Le Grec porte, que ce fut Raguel qui dit à ſa fille *d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere*; & qu'il ajoûta; *parcequ'ils lui tenoient lieu alors de pere & de mere.* En effet ſi ces ſentimens pouvoient être reciproques de part & d'autre; enſorte que ceux dans la famille deſquels une fille entre, la regardaſſent veritablement comme leur fille; & que cette fille auſſi les regardât ſincerement comme ſon pere & ſa mere, on auroit ſujet ſans doute de benir l'union qui ſe trouveroit beaucoup plus grande entre des perſonnes que l'alliance lie enſemble d'une maniere ſi étroite. Mais comme il arrive très-

ſouvent que les vûes qu'ils ont, au-lieu de naître d'un cœur ſimple & rempli de bonté & de charité, ſont produites par la jalouſie ou par le mépris, on ne doit pas s'étonner de voir tant de conteſtations, & ſi peu de veritable union entre des perſonnes qui s'obſervent mutuellement avec défiance, bien-loin de ſe regarder avec ces yeux de tendreſſe qu'une mere a pour ſa fille, & qu'une fille a pour ſa mere.

Les autres avis que Raguel & ſa femme donnent à Sara leur fille, ſont parfaitemrnt conformes à ceux que ſaint Paul a donnés depuis par la bouche d'un de ſes diſciples aux femmes chrétiennes, lorſqu'il lui diſoit de leur apprendre à *aimer leurs maris & leurs enfans; à être bien reglées, chaſtes, ſobres, attachées à leur ménage, & à avoir ſoin de leur maiſon.* C'eſt-à-dire, qu'on reconnoît aiſément que le même Eſprit a dicté ces Ecritures differentes, & parlé par la bouche de ces anciens juſtes, comme il a parlé depuis par celle des ſaints Apôtres, pour apprendre aux femmes qui ſe marient ſelon Dieu, qu'elles doivent faire leur principale devotion, de témoigner par leurs actions qu'elles *aiment* ſincerement *leurs maris*; de s'appliquer à *conduire leur famille*; c'eſt-à-dire, leurs enfans & leurs domeſtiques, en les conſervant dans la pieté & dans l'union; de *gouverner leur maiſon*; c'eſt-à-dire, de n'être point vagabondes, mais de demeurer chez elles pour prendre ſoin de ce qui regarde l'entretien des perſonnes qui ſont ſous leur charge; & enfin de *ſe rendre irreprehenſibles en tou-*

Tit. 2. 4. 5.

Cornel. à Lap.

tes choſes ; c'eſt-à-dire, non ſeulement de conſerver inviolable le dépôt de leur chaſteté ; mais de retenir leur langue, & de ſe conduire à l'égard de toutes ſortes de perſonnes avec une ſageſſe & une bonté qui les faſſe réſpecter de tous ceux qui les connoiſſent.

Telle eſt cette *femme forte*, dont le Sage fait une deſcription ſi relevée, qui eſt *plus precieuſe que ce qui s'apporte des extremités du monde, & en laquelle ſon mari met ſa confiance ; qui reſſemble à un vaiſſeau d'un marchand lequel apporte du pain de loin ; qui ſe leve lorſqu'il eſt encore nuit, & partage le butin à ſes domeſtiques, & la nourriture à ſes ſervantes ; qui achete un champ, & plante une vigne du fruit de ſes mains ; qui porte ſa main à des choſes fortes, & qui de ſes doigts prend le fuſeau ; qui ouvre ſa main au pauvre, & ſa bouche à la ſageſſe ; qui conſidere les ſentiers de ſa maiſon, & ne mange point ſon pain étant oiſive.* Prov. 31.

Il eſt marqué dans le Grec, que la mere de Sara remettant ſa fille entre les mains de Tobie, lui dit ; *Qu'elle la lui confioit comme un dépôt* dont il devoit prendre un grand ſoin, & *qu'il ſe donnât bien de garde de l'attriſter & de l'affliger.* C'eſt ce que ſaint Paul a dit depuis, en ordonnant aux maris *d'aimer leurs femmes, & de ne les point traiter avec aigreur & avec rudeſſe.* Car l'affliction qu'ils leur cauſent par leurs mauvais traitemens, les rend eux-mêmes d'autant plus criminels devant Dieu, que la foibleſſe du ſexe de celles qu'ils traitent mal les oblige, ſelon ſaint Pierre, de leur rendre honneur. C'eſt un *dépôt* que non ſeulement Coloſſ. 3. 19. 1. Petr. 3. 7.

le pere & la mere, mais que Dieu même leur *confie* pour en rendre un jour un compte très-rigoureux, ce qui les oblige de le regarder avec reſpect comme étant à Dieu qui ſe reſerve la vengeance des injuſtices qu'ils oſent faire à ſes ſervantes.

CHAPITRE XI.

1. CUmque reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ eſt in medio itinere contra Niniven, undecimo die.

2. Dixitque Angelus : Tobia frater, ſcis quemadmodum reliquiſti patrem tuum.

3. Si placet itaque tibi, præcedamus, & lento gradu ſequantur iter noſtrum familiæ, ſimul cum conjuge tua & cum animalibus.

4. Cúmque hoc placuiſſet ut irent, dixit Raphael ad Tobiam : Tolle tecum ex felle piſcis : erit enim neceſſarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, & abierunt.

1. S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arriverent l'onziéme jour à Charan, que l'on rencontre en chemin // en allant à Ninive.

2. Et l'Ange dit *au jeune Tobie :* Mon frere Tobie, vous ſavez l'état où vous avez laiſſé votre pere.

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, & que vos domeſtiques ſuivent lentement avec votre femme & toutes vos bêtes.

4. S'étant reſolus d'aller de la ſorte, Raphael dit à Tobie : Portez avec vous du fiel du poiſſon, car vous en aurez beſoin. Tobie prit de ce fiel, & ils continuerent leur chemin.

✝ 1. *lettr.* in medio itinere *id eſt*, in itinere interjecto. Nam à Ninive non abeſt niſi itinere dierum quatuor, ſi quis expeditus pedes eſſet. Unde in Græco dicitur, prope Niniven fuiſſe. *Turin.*

5. Anne cependant alloit tous les jours s'asseoir proche le chemin sur le haut d'une montagne, d'où elle pouvoit découvrir de loin.

6. Et comme elle regardoit de là si son fils ne venoit point, elle l'apperçût de bien-loin, elle le reconnut aussi-tôt, & elle courut en porter la nouvelle à son mari, & lui dit: Voilà votre fils qui vient.

7. Raphael en même-temps dit à Tobie: Aussitôt que vous serez entré dans votre maison, adorez le Seigneur votre Dieu; & en lui rendant graces, approchez-vous de votre pere, & lui donnez le baiser.

8. Et aussi-tôt frottez-lui les yeux avec ce fiel de poisson que vous portez avec vous. Car assûrez-vous qu'en même-temps les yeux de votre pere s'ouvriront, & il verra la lumiere du ciel, & sera comblé de joie en vous voyant.

9. Alors le chien qui les avoit suivis durant le chemin, courut devant eux; & comme s'il eût porté la

5. Anna autem sedebat secus viam quotidie in supercilio montis, unde respicere poterat de longinquo.

6. Et dum ex eodem loco specularetur adventum ejus, vidit à longè, & illicò agnovit venientem filium suum; currensque nuntiavit viro suo, dicens: Ecce venit filius tuus.

7. Dixitque Raphael ad Tobiam: At ubi introieris domum tuam, statim adora Dominum Deum tuum: & gratias agens ei, accede ad patrem tuum, & osculare eum.

8. Statimque lini super oculos ejus ex felle isto piscis, quod portas tecum: scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, & videbit pater tuus lumen cæli, & in aspectu tuo gaudebit.

9. Tunc præcucurrit canis, qui simul fuerat in via: & quasi nuntius adveniens, blandimento suæ cau-

dæ gaudebat.

10. Et consurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere: & datâ manu puero, occurrit obviam filio suo.

11. Et suscipiens osculatus est eum cum uxore sua, & cœperunt ambo flere præ gaudio.

12. Cúmque adorassent Deum, & gratias egissent, consederunt.

13. Tunc sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui.

14. Et sustinuit quasi dimidiam ferè horam: & cœpit albugo ex oculis ejus, quasi membrana ovi, egredi.

15. Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, statimque visum recepit.

16. Et glorificabant Deum, ipse videlicet, & uxor ejus, & om-

nouvelle de leur venue, il sembloit témoigner sa joie par le mouvement de sa queue, & par ses caresses.

10. Le pere de Tobie, tout aveugle qu'il étoit, se leva & se mit à courir, s'exposant à tomber à chaque pas; & donnant la main à un serviteur, il alla au-devant de son fils:

11. & en l'accueillant il l'embrassa, & sa mere en fit de même, & ils commencerent *tous* deux à pleurer de joie.

12. Puis ayant adoré Dieu, & lui ayant rendu graces, ils s'assirent.

13. Alors Tobie prenant du fiel du poisson en frotta les yeux de son pere.

14. Et après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche, semblable à celle d'un œuf, commença à sortir de ses yeux.

15. Tobie son fils la prenant la tira des yeux de son pere, & aussi-tôt il recouvra la vûe.

16. Et ils commencerent à rendre gloire à Dieu, lui & sa femme & tous ceux

qui le connoiſſoient.

17. Tobie diſoit : Je vous benis, Seigneur Dieu d'Iſrael, de ce que vous m'avez châtié, & que vous m'avez gueri ℣, & je voi maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

18. Sara la femme de ſon fils arriva auſſi ſept jours après avec toute ſa famille en une parfaite ſanté, ayant avec elle ſes troupeaux & ſes chameaux, une grande ſomme d'argent de ſon mariage, & celui même que Gabelus avoit rendu.

19. Et Tobie raconta à ſon pere & à ſa mere tous les bienfaits dont Dieu les avoit comblés par cet homme qui l'avoit conduit.

20. Achior & Nabath couſins de Tobie, vinrent enſuite pleins de joie ſe conjouir avec lui de tous les biens que Dieu lui avoit faits,

21. & tous firent feſtin durant ſept jours avec de grandes réjouiſſances.

nes qui ſciebant eum.

17. Dicebatque Tobias : Benedico te, Domine Deus Iſrael, quia tu caſtigaſti me, & tu ſalvaſti me : & ecce ego video Tobiam filium meum.

18. Ingreſſa eſt etiam poſt ſeptem dies Sara uxor filii ejus, & omnis familia ſana, & pecora, & cameli, & pecunia multa uxoris : ſed & illa pecunia quam receperat à Gabelo:

19. & narravit parentibus ſuis omnia beneficia Dei, quæ feciſſet circa eum per hominem qui eum duxerat.

20. Veneruntque Achior & Nabath conſobrini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, & congratulantes ei de omnibus bonis quæ circa illum oſtenderat Deus.

21. Et per ſeptem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gaviſi ſunt.

℣. 17. *lettr.* vous m'avez ſauvé.

EXPLIC.

EXPLICATION DU CHAPITRE XI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arriverent l'onziéme jour à Charan, que l'on rencontre dans le chemin en allant à Ninive.*

Quelques-uns ont cru que cette ville de *Charan* étoit la même que celle de *Haran* dont il est parlé dans la Geneſe, & d'où Abraham ſortit lorſque Dieu lui commanda de quitter ſon pays, pour aller en une terre qu'il lui montreroit. Mais il paroît plus probable, ſelon que l'ont remarqué quelques autres Interpretes, que ces deux villes ſont très-differentes l'une de l'autre. Et en effet, la ville de Charan ou de Haran d'où cet ancien Patriarche ſortit par l'ordre de Dieu, étoit ſituée entre l'Euphrate & le Tigre dans la Meſopotamie: au-lieu que celle dont il eſt parlé ici étoit ſituée au-delà du Tigre dans l'Aſſyrie. Auſſi dans l'Hebreu elle n'eſt pas nommée Haran, mais *Acrim*; ce qui confirme ce ſentiment.

Geneſ. 11. 31.

Menoch. Tirin. in hunc locum.

Ce que l'Ecriture ajoûte, que cette ville ſe rencontre dans le *milieu du chemin qui va à Ninive*, ne doit pas être entendu comme s'il y avoit encore onze journées depuis Charan juſqu'à Ninive, de même qu'il y en avoit onze depuis Ragès juſqu'à Charan. Car le Grec porte expreſſément, que Tobie étoit aſſez proche de Ninive, lorſque l'Ange Raphael lui dit; Qu'il croyoit qu'il valoit mieux qu'ils s'en allaſſent devant, pour tirer ſon pere de l'inquietude où il pouvoit être ſur ſon ſujet, & qu'ils donnaſſent tout le loiſir à Sara de *les ſuivre lentement* avec tous ſes domeſtiques & ſes beſtiaux. Ainſi quoiqu'il ſoit marqué enſuite, que Sara n'arriva que ſept jours après, ce fut ſans doute & la fatigue de ce long voyage, & l'embarras d'un ſi grand train qui l'obligea de ſejourner, & de marcher *lentement* dans le reſte du chemin. Charan étoit donc *au milieu du chemin qui va à Ninive*; c'eſt-à-dire, qu'on la rencontroit dans le chemin de Ninive.

Tirin. in hunc loc.

Ceux qui ont exactement ſupputé le temps qu'employa Tobie dans tout ce voyage, croient qu'il fut de ſept ſemaines entieres; & qu'ainſi la joie de ce grand feſtin que l'on fit pour ſon retour & ſon mariage, commença vers le cinquantiéme jour. A quoi ils diſent que ſaint Auguſtin a voulu peut-être faire alluſion, lorſqu'il témoigne d'une maniere très-obſcure, que le livre de Tobie nous atteſte, que la fête de la Pentecôte eſt formée de ſept ſemaines. *De ſeptimanis enim conſtare eundem feſtum diem (Pentecoſtes) Tobia quoque ſcriptura teſtatur*: quoiqu'on pourroit dire auſſi, qu'il faiſoit peut-être

Auguſt. contr. Fauſt. l. 22. c. 87. tom. 6. p. 183.

Tob. 11. 21.

autant allusion aux sept jours que le festin du mariage de Tobie dura, qu'aux sept semaines dont parlent ces Interpretes.

℣. 7. *En même-temps Raphael dit à Tobie : Aussi-tôt que vous serez entré dans votre maison, adorez le Seigneur ; & en lui rendant graces, approchez-vous de votre pere, & le baisez.*

L'exemple de Raphael appliqué toûjours à donner de saints avis à Tobie, & à s'acquitter à son égard du ministere de pieté pour lequel Dieu le lui avoit envoyé, nous doit exciter à regarder comme cet Ange l'ordre de Dieu en toutes choses, & à tâcher de ne le perdre jamais de vûe dans toutes nos differentes occupations, autant que l'infirmité humaine nous le peut permettre. Mais si l'exemple d'un Ange toûjours occupé aux affaires de son divin maître est capable de nous toucher, celui d'un jeune homme qui reçoit avec une soûmission étonnante tous les conseils de Raphael, qu'il regardoit comme un compagnon de son voyage, & comme un guide à qui il devoit donner récompense, a sans doute quelque chose d'aussi admirable. Jamais il ne le contredit dans les avis qu'il lui donne. Il le consulte, ou il l'écoute dans toutes les difficultés qui se présentent. Et il se laisse conduire comme un enfant avec une simplicité dont on n'a peut-être jamais vû d'exemple.

Mais ce qu'il faisoit exterieurement à l'égard de ce ministre de Dieu, qu'il ne connoissoit pas encore, tous les Saints l'ont fait interieurement à l'égard de l'Esprit de Dieu qui les conduisoit par ses secrettes inspirations, étant veritablement au fond de leur cœur dans cette sim-

plicité & cette docilité que le Sauveur exige de nous, lorſqu'il nous aſſûre, Que ſi nous ne devenons comme de petits enfans, nous ne pouvons eſperer d'entrer dans le royaume des cieux. *Matth. 18. 3.* Les Epîtres de ſaint Paul ſont remplies d'exemples qui nous font voir que ce grand Apôtre, tout éclairé qu'il étoit, agiſſoit dans une dépendance continuelle des ordres de Dieu pour les voyages mêmes qu'il devoit faire vers les Egliſes differentes, où il n'alloit pas toûjours toutes les fois qu'il le vouloit, parceque, comme il le dit, l'Eſprit de Dieu l'en empêchoit.

C'eſt auſſi ce que font encore tous ceux, qui ſachant qu'ils ont ſans comparaiſon plus de beſoin d'un guide fidelle pour ſe conduire ſûrement dans la voie de leur ſalut, que Tobie n'en avoit alors pour aller trouver Gabelus, n'écoutent pas ſeulement les divines inſpirations que le Saint-Eſprit forme dans leur cœur, mais s'abandonnent humblement à la conduite d'un de ſes miniſtres qu'ils jugent avoir, comme l'ange Raphael, une parfaite connoiſſance de ce chemin qui eſt difficile & très-dangereux.

L'avis que l'Ange donne à Tobie, *d'adorer Dieu & de lui rendre graces* d'abord qu'il ſeroit entré dans ſa maiſon, a été ſuivi par les plus grands Saints; ſoit qu'ils l'ayent pris dans ce livre même; ſoit que l'Eſprit du Seigneur qui porta l'Ange à le donner à Tobie, le leur ait auſſi inſpiré. C'eſt la maniere dont ſaint Jerôme nous aſſûre que ſaint Antoine en uſa, lorſqu'il ſe vid arrivé au comble de ſes ſouhaits en voyant Paul le premier Hermite, cet homme que le Saint-Eſprit lui avoit promis de lui faire voir comme *Vita S. Pauli.*

un prodige de grace & d'humilité. Car il dit expreſſément que ces deux grands Saints, avant que de commencer à s'entretenir, *rendirent conjointement graces à Dieu, & s'aſſirent.* C'eſt ainſi que ſaint Benoît a ordonné très-ſagement dans ſa regle, que lorſqu'on reçoit des hôtes, il faut les mener d'abord à la priere. Et c'eſt ainſi que les Evêques & les Princes ſont encore préſentement conduits d'abord à l'Egliſe lorſqu'ils font leur premiere entrée dans une ville. Car l'action-de-grace eſt recommandée par ſaint Paul comme étant le caractere d'un vrai Chrétien, qui reconnoît dépendre de Dieu à tous momens, & qui ſait qu'étant à toute heure environné de mille perils, il doit ſon ſalut & temporel & éternel à la protection continuelle & toute-puiſſante de Dieu.

℣. 9. *Alors le chien qui les avoit ſuivis durant le chemin, courut devant eux; & comme s'il eût porté la nouvelle de leur venue, il faiſoit paroître ſa joie par le mouvement de ſa queue, & par ſes careſſes.*

L'Ecriture a eu ſoin de remarquer au commencement; Que *le chien de la maiſon ſuivit Tobie:* & elle témoigne ici de nouveau, que ce même chien le préceda, & alla comme annoncer ſa venue en faiſant paroître de la joie par le mouvement de ſa queue & par ſes careſſes. Ces circonſtances paroiſſent petites; & pluſieurs mêmes les regardent comme indignes de l'Ecriture. Mais les Interpretes n'en ont pas jugé ainſi. Et l'on eſpere qu'en enviſageant de plus près ces choſes, on y trouvera dequoi s'édifier & s'inſtruire. Saint Auguſtin dit très-bien en divers endroits de ſes ouvrages, qu'on ne *Tob.c.1.*

doit pas regarder l'Ecriture ſainte, ou quelque hiſtoire de l'Ecriture, dans une de ſes parties ſéparément ſans rapport aux autres ; de même que l'on ne regarde pas un luth ou quelqu'autre inſtrument de muſique ſeulement dans quelqu'une des parties qui le compoſent, mais dans la proportion & la dépendance admirable qu'ont toutes ces differentes parties les unes avec les autres. Il y en a, dit ce Pere, qui paroiſſent inutiles, & qui ſemblent ne rien contribuer par elles-mêmes à cette harmonie qui charme l'oreille de ceux qui l'entendent : & cependant une certaine liaiſon qu'elles ont avec les autres les rend neceſſaires ; ou du-moins ſi elles ne contribuent pas à l'harmonie, elles contribuent à la beauté de l'inſtrument.

Il en eſt de même de la parole de Dieu renfermée dans ſes Ecritures. Chaque circonſtance particuliere étant regardée ſéparément, peut bien ne paroître pas ſi conſiderable & ſi neceſſaire. Mais étant conſiderée par rapport au tout dont elle fait une partie, elle tient ſon rang & remplit ſa place. Ainſi il eſt vrai en general, qu'un chien qui flatte par le mouvement de ſa queue, paroît une circonſtance très-legere en elle-même. Mais un chien qui accompagne Tobie, & qui va devant annoncer à un pere accablé d'affliction la venue d'un fils qu'il aimoit ſi tendrement, & pour lequel il avoit ſouffert de ſi grandes inquietudes, eſt ſans doute très-capable, ſelon que l'a remarqué un ſavant homme, de faire admirer la grandeur de Dieu, qui éclate dans cet inſtinct naturel des bêtes mêmes, & ſa divine providence qui ne s'étend pas ſeulement

Eſtius in hunc loc.

ſur tous les hommes, mais ſur les moindres animaux, ſelon ce qu'a dit le Fils de Dieu; Que *le plus petit oiſeau ne tombe point ſur la terre ſans la volonté du Pere* éternel. *Matth.* 10.

Ainſi il eſt bon de conſiderer que le même Dieu qui commanda au ſaint ange Raphael d'accompagner le jeune Tobie durant ſon voyage, commanda auſſi à cet animal de le ſuivre; & que comme il inſpira à cet Eſprit bienheureux de porter Tobie à aller devant pour ſoulager l'inquietude de ſon pere, il pouſſa auſſi ce chien fidelle à prévenir encore ſon maître, pour porter dans une maiſon affligée une nouvelle ſi conſolante. Il eſt vrai que ces effets ſont très-differens quant aux inſtrumens dont Dieu ſe ſert pour les produire: mais ils ſont les mêmes en quelque ſorte quant à la cauſe qui les produit. Si c'eſt un Ange ou ſi c'eſt un homme que Dieu fait agir, ils agiſſent avec connoiſſance & avec raiſon comme étant des creatures ſpirituelles & raiſonnables. Que ſi c'eſt un animal, il agit comme un inſtrument en la main de l'ouvrier tout-puiſſant, qui le conduit immédiatement par lui-même. Mais enfin il eſt très-digne d'être admiré dans tous ſes effets, quoique differens.

Nous ne nous arrêterons point à marquer ici les grandes figures que les ſaints Peres ont trouvées dans les qualités naturelles de cet animal, lequel nous eſt propoſé viſiblement en divers endroits de l'Ecriture, comme l'image des Paſteurs fidelles de la ſainte Egliſe. Elles ſont marquées ailleurs, où elles conviennent beaucoup mieux qu'en cet endroit. Il ſuffit de dire ici, que ce chien qui ſuit Tobie, & qui ne le quitte point

dans tout ſon voyage, nous repréſente fort bien le Paſteur qui accompagne ſon peuple durant tout le cours de cette vie, qui lui fait entendre ſa voix pour l'avertir de tous les perils qui ſe préſentent, & qui ſe hâte de le prévenir dans la maiſon du repos, c'eſt-à-dire dans le ciel, par la ferveur qu'il fait paroître beaucoup plus grande pour arriver à ſa vraie patrie, & par l'exemple qu'il lui montre d'une pieté plus parfaite, en précedant par ſes bonnes œuvres tous ceux qui ſont obligés de le ſuivre comme leur chef.

℣. 13. 14. *Alors Tobie prenant du fiel du poiſſon, en frotta les yeux de ſon pere. Et après qu'il eut attendu environ une demi-heure, une petite peau blanche ſemblable à celle d'un œuf, commença à ſortir de ſes yeux.*

Eſtius in hunc loc.

Quelques-uns nous repréſentent cette gueriſon de l'ancien Tobie, comme ayant été purement miraculeuſe & ſurnaturelle. Mais comme les raiſons qu'ils en rapportent ne nous paroiſſent point convainquantes, il ſemble qu'on peut s'attacher au ſentiment de pluſieurs autres Interpretes, qui ont cru avec beaucoup de fondement, que Dieu ſe ſervit d'une choſe naturelle pour guerir les yeux de Tobie. Nous avons marqué auparavant, que les hiſtoriens naturaliſtes ont parlé eux-mêmes de cette proprieté qu'a le fiel d'un certain poiſſon, que l'on croit être le même que celui-ci, pour guerir les tayes des yeux. De plus, cet eſpace d'une demi-heure, qui fut entre l'application du remede & la gueriſon, ſemble nous marquer l'effet d'une choſe naturelle; à moins qu'on ne diſe, que Raphael vouloit peut-être cacher le miracle, & ne ſe pas

faire connoître encore ſi-tôt. Et enfin cette *petite peau blanche, ſemblable à celle d'un œuf, qui ſortit des yeux de Tobie* au bout de ce temps, peut encore confirmer ce ſentiment; qui eſt que le fiel de ce poiſſon ayant agi ſur ſes yeux par ſa vertu naturelle, en détacha peu-à-peu la taye qui s'étoit formée, & qui les avoit couverts. On ne prétend pas toutefois nier que l'Ange, comme le miniſtre de la toute-puiſſance de Dieu, n'ait ſecondé la vertu de ce remede pour le faire agir plus promtement & plus efficacement. Mais il ſemble au-moins qu'on peut croire avec aſſez d'apparence, que cette gueriſon n'a point été purement miraculeuſe, & ſans une cauſe naturelle.

Il eſt remarquable, que dans la vie de ſaint Gregoire de Tours on trouve une gueriſon preſque ſemblable à celle dont nous parlons, qui eſt confirmée par le même Saint dans un endroit de ſes ouvrages, & qui eut même pour fondement la gueriſon de Tobie. Il vid en ſonge, tandis que ſon pere étoit fort malade, une perſonne qui ſe préſenta à lui, & lui demanda s'il avoit quelque connoiſſance du livre de Tobie. Et comme il eut répondu qu'il ne le connoiſſoit point, la même perſonne lui dit ces paroles: Sachez qu'il étoit aveugle, & que ſon fils qui étoit accompagné d'un Ange le guerit avec le foie d'un poiſſon. Faites donc de même, & votre pere ſera gueri. Gregoire rapporta ceci à ſa mere, laquelle envoya dans le moment à la riviere quelques jeunes-hommes, qui ayant pris un poiſſon, en tirerent les entrailles qu'on leur marqua. On les mit ſur les charbons. Et l'évene-

Apud Sur. Novem. 17. tom. 6. p. 380. D. Greg. Turon. de Glor. Confeſſ. c. 40.

ment fit connoître la verité de ce qu'on lui avoit dit. Car auſſi-tôt que la vapeur de ces entrailles rôties entra dans le nez de ſon pere, toute ſon enflure avec ſes douleurs ceſſerent, & il fut très-parfaitement gueri. On peut remarquer ici ſeulement, que les deux évenemens qui regardoient Tobie le pere & Tobie le fils, ſont confondus en quelque façon l'un avec l'autre dans la gueriſon du pere de ſaint Gregoire, en ce que les entrailles du poiſſon rôti qui avoient ſervi à préſerver Tobie le fils de la fureur du démon, ſervirent ici à guerir par leur vapeur le pere de ce ſaint Evêque, au-lieu que Tobie le pere fut gueri par la ſimple application du fiel ſur ſes yeux; & qu'ainſi le rapport ne ſe trouve pas à la verité dans une parfaite juſteſſe, quoique le fond des choſes y paroiſſe clairement le même.

CHAPITRE XII.

1. TUnc vocavit ad ſe Tobias filium ſuum, dixitque ei: Quid poſſumus dare viro iſti ſancto, qui venit tecum?

2. Reſpondens Tobias, dixit patri ſuo: Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit eſſe beneficiis ejus?

3. Me duxit & reduxit ſanum, pecuniam à Gabelo ipſe recepit, uxorem ipſe me habere fecit, & dæmonium ab ea ipſe compeſcuit, gaudium parentibus ejus fecit, meipſum à devoratione piſcis eripuit, te quoque videre fecit lumen cæli, & bonis omnibus per eum repleti ſumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare?

1. ALors Tobie ayant appellé ſon fils, lui dit: Que pouvons-nous donner à ce ſaint homme qui a été avec vous?

2. Tobie lui répondit: Mon pere, quelle récompenſe pouvons-nous lui donner qui ait quelque proportion avec les biens dont il nous a comblés?

3. Il m'a mené & ramené dans une parfaite ſanté; il a été lui-même recevoir l'argent de Gabelus; il m'a fait avoir la femme que j'ai épouſée; il a éloigné d'elle le démon; il a rempli de joie ſon pere & ſa mere; il m'a délivré du poiſſon qui m'alloit devorer; il vous a fait voir à vous-même la lumiere du ciel; & c'eſt par lui que nous nous trouvons remplis de toutes ſor-

tes de biens. Que pouvons-nous donc lui donner qui égale tout ce qu'il a fait pour nous ?

4. Mais je vous prie, mon pere, de le ſupplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

4. Sed peto te, pater mi, ut roges eum, ſi fortè dignabitur, medietatem de omnibus quæ allata ſunt, ſibi aſſumere.

5. Tobie le pere & ſon fils le firent venir enſuite, & l'ayant pris à part, ils le conjurerent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avoient apporté.

5. Et vocantes eum, pater ſcilicet & filius, tulerunt eum in partem, & rogare cœperunt ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant, acceptam habere.

6. L'Ange alors leur parla ainſi en ſecret : Beniſſez le Dieu du ciel, & rendez-lui gloire devant tous les hommes //; parce-qu'il a fait éclater ſur vous ſa miſericorde.

6. Tunc dixit eis occultè : Benedicite Deum cæli, & coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiſcum miſericordiam ſuam.

7. Car il eſt bon de tenir caché le ſecret d'un Roi : mais il y a de l'honneur à découvrir & à publier les œuvres de Dieu.

7. Etenim ſacramentum regis abſcondere bonum eſt : opera autem Dei revelare, & confiteri honorificum eſt.

8. La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône vaut mieux que tous les treſors & tout l'or qu'on peut amaſſer.

8. Bona eſt oratio cum jejunio, & eleemoſyna magis quàm theſauros auri recondere.

// 6. *lettr.* tous ceux qui vivent.

9. Quoniam eleemosyna à morte liberat, & ipsa est quæ purgat peccata, & facit invenire misericordiam & vitam æternam.

9. Car l'aumône délivre de la mort ; & c'est elle qui efface // les pechés, & qui fait trouver la misericorde & la vie éternelle.

10. Qui autem faciunt peccatum & iniquitatem, hostes sunt animæ suæ.

10. Mais ceux qui commettent le peché & l'iniquité sont les ennemis de leurs ames.

11. Manifesto ergo vobis veritatem, & non abscondam à vobis occultum sermonem.

11. Je vais donc vous découvrir la verité, & je ne vous cacherai point une chose qui est secrette.

12. Quando orabas cum lacrymis, & sepeliebas mortuos, & derelinquebas prandium tuum, & mortuos abscondebas per diem in domo tua, & nocte sepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

12. Lorsque vous priyez *Dieu* avec larmes, & que vous ensevelissiez les morts, que vous quittiez pour cela votre dîner, & que vous cachiez les morts dans votre maison durant le jour, pour les ensevelir durant la nuit, j'ai présenté vos prieres au Seigneur.

13. Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.

13. Et parceque vous étiez agreable à Dieu, il a été necessaire que la tentation vous éprouvât.

14. Et nunc misit me Dominus ut curarem te, & Satam uxorem filii tui à dæmonio liberarem.

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guerir, & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils.

℣. 9. *lectr.* purifie,

15. Car je ſuis l'ange Raphael, l'un des ſept qui ſommes *toûjours* préſens devant le Seigneur.

15. Ego enim ſum Raphael angelus, unus ex ſeptem qui aſtamus ante Dominum.

16. A ces paroles ils furent troublés, & étant ſaiſis de frayeur ils tomberent le viſage contre terre.

16. Cúmque hæc audiſſent, turbati ſunt, & trementes cecidérunt ſuper terram in faciem ſuam.

17. Et l'Ange leur dit : La paix ſoit avec vous, ne craignez point.

17. Dixitque eis Angelus : Pax vobis, nolite timere.

18. Car lorſque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu : beniſſez-le donc & chantez ſes louanges.

18. Etenim cùm eſſem vobiſcum, per voluntatem Dei eram : ipſum benedicite, & cántate illi.

19. Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous ; mais pour moi je me nourris d'une viande inviſible, & d'un breuvage qui ne peut être vû des hommes.

19. Videbar quidem vobiſcum manducare, & bibere : ſed ego cibo inviſibili, & potu, qui ab hominibus videri non poteſt, uxor.

20. // Il eſt donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé ; & pour vous beniſſez Dieu, & publiez toutes ſes merveilles.

20. Tempus eſt ergo ut revertar ad eum qui me miſit : vos autem benedicite Deum, & narrate omnia mirábilia ejus.

21. Après ces paroles il diſparut de devant eux ;

21. Et cùm hæc dixiſſet, ab aſpectu eo-

℣. 20. *Grec.* Ecrivez en un livre tout eſt qui eſt arrivé. *Ce qui fait voir que Tobie a écrit ce livre par l'ordre de l'Ange.* Cornel. à Lap.

rum ablatus eſt, & ultrà eum videre non potuerunt.

22. Tunc proſtrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum: & exurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

& ils ne purent plus le voir.

22. Alors s'étant proſternés le viſage contre terre pendant trois heures, ils benirent Dieu, & s'étant levés ils racontérent toutes les merveilles qu'il avoit faites *en leur faveur.*

EXPLICATION DU CHAPITRE XII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors Tobie ayant appellé ſon fils, il lui dit : Que pouvons-nous donner à ce ſaint homme qui a été avec vous ?*

Le Grec porte : *Voyez, mon fils, ſi vous donnerez la récompenſe dont nous ſommes convenus, à cet homme qui vous a accompagné : car il faudra y ajoûter & lui donner davantage.* On ne peut point aſſûrer poſitivement ſi l'Ange demeura encore avec eux durant les ſept jours de réjouiſſance dont il eſt parlé à la fin du chapitre précedent. Cependant, ſelon la ſuite du texte ſacré, il paroît plus vraiſemblable qu'il ne les quitta qu'au bout de ce temps, & qu'il fut préſent à leurs feſtins, y apportant la benediction par ſa préſence, & leur inſpirant à tous la pieté & la modeſtie au milieu de leur joie. Il ſemble même qu'on peut bien dire, que Tobie le pere n'auroit pas ſongé à le renvoyer, & à lui payer ſa récompenſe avant la fin de ces jours deſtinés pour ſe

ſe réjouir du mariage de ſon fils, & de ſon heureux retour, puiſque c'étoit à lui ſeul qu'ils en avoient l'obligation. *Alors* donc, c'eſt-à-dire, après ces jours de réjouiſſance, il confera avec ſon fils ſur ce qu'ils pourroient lui donner. Et lui ayant témoigné qu'il falloit qu'ils donnaſſent davantage que le prix dont ils étoient convenus, ſon fils lui dit genereuſement:

℣. 4. *Je vous prie, mon pere, de le ſupplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.*

Le jeune Tobie, qui avoit déja declaré en parlant à l'Ange: Que *quand il ſe donneroit à lui pour devenir ſon eſclave, il ne pourroit reconnoître dignement tous les ſoins qu'il avoit pris de lui*, étoit ſans doute très-convaincu dans le fond du cœur, qu'il n'avoit pas le pouvoir de récompenſer de ſi grands ſervices. Mais il ne pouvoit cependant témoigner d'une maniere plus genereuſe ſa parfaite reconnoiſſance, qu'en lui faiſant demander s'il daigneroit agréer la moitié de tout ſon bien; c'eſt-àdire, s'il voudroit bien partager toutes choſes avec lui comme ſon frere. Quelle leçon, mais en même-temps quelle confuſion pour tant de Chrétiens, qui ſachant qu'ils ont tout reçû de Dieu, ont peine à lui en rendre une très-petite partie en la perſonne des pauvres qui ſont ſes membres, & qui croyent qu'on leur arrache ce qu'on leur demande pour leurs freres affligés, quoique ce qu'on leur demande retourne à leur avantage, & regarde l'interêt de leur ſalut; puiſque Dieu ſans ſe ſervir d'eux, trouveroit bien le moyen d'aſſiſter leurs freres, & qu'il n'en exige cette Tob. 5. 2.

assistance, qu'afin de les rendre dignes eux-mêmes de sa divine miséricorde!

℣. 6. 7. *Alors l'Ange leur répondit en secret: Benissez le Dieu du ciel, & rendez-lui gloire devant tout le monde..... Car il est bon de tenir caché le secret du Roi; mais c'est une chose honorable de découvrir & de publier les œuvres de Dieu.*

Alors; c'est-à-dire, après que Tobie le pere & le fils eurent prié Raphael de vouloir bien accepter la moitié de tout leur bien. L'Ange attend donc que l'un & l'autre lui ayent donné cette preuve de leur gratitude, ou pour mieux dire, qu'ils l'ayent donnée à Dieu même: & il prend alors son temps pour se faire connoître à eux, & leur témoigner qu'il n'a pas besoin de tous leurs biens, étant dans la pleine possession du souverain bien. C'est ainsi que Dieu en use envers ses élus. Après les avoir comblés de ses graces, il attend leur reconnoissance. Mais il les convainc alors plus fortement que jamais, que s'ils se sentent obligés, non de partager leur cœur avec lui, mais de le lui donner tout entier, & même de *devenir ses esclaves*, selon la parole de Tobie, il n'a cependant aucun besoin d'eux ni de tous leurs biens; mais que tout leur interêt & toute leur gloire consiste à *découvrir & à publier ses œuvres* & ses miséricordes à leur égard. *Le secret du Roi*, comme il est dit en ce lieu, *doit être caché*; parceque, dit un Auteur, si les desseins des Princes étoient découverts, le succès en seroit douteux par les oppositions qu'on pourroit y apporter. Mais il n'en est pas ainsi des œuvres de

Estius in hunc locum.

Dieu & de ſes conſeils, qui ne rencontrent aucuns obſtacles, & qui s'executent infailliblement, ſelon ce qui eſt écrit : *Que tout ce qu'il a voulu, il l'a fait & dans le ciel & dans la terre.* Il eſt donc du zele & de la reconnoiſſance des vrais ſerviteurs de Dieu, de publier ſa bonté & de faire éclater les merveilles de ſa grace, afin qu'il ſoit glorifié par tous les hommes, comme celui à qui ſeul appartient toute gloire & tout empire.

℣. 8. *La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône, vaut mieux que tous les treſors & tout l'or qu'on peut amaſſer.*

L'Ange, à qui on parle de lui donner une récompenſe temporelle, témoigne avant que de declarer qui il étoit, combien les treſors doivent être peu eſtimés par les hommes. Et il fait connoître en peu de mots en quoi conſiſtent les vraies richeſſes de ceux qui tendent à Dieu, & qui ſongent à leur ſalut. Ce qu'il diſoit étoit plus pour nous que pour Tobie, puiſqu'il fait aſſez entendre auſſi-tôt après, que la priere jointe au jeûne & à l'aumône avoit été juſqu'alors le grand treſor de Tobie, lequel *prioit Dieu*, comme il le lui dit, *avec larmes*, & quittoit ſouvent *ſon dîner* pour enſevelir les morts. Ceux qui poſſedent de grands biens, & qui ont le cœur attaché à leurs treſors, ont peine ſans doute à ajoûter foi à ces paroles de Raphael ; & ils pourront difficilement ſe perſuader, qu'il n'y ait pas de l'exageration à declarer, comme il fait, que l'*oraiſon* à laquelle ils ne trouvent aucun goût, *le jeûne* qui eſt ſi directement oppoſé à leur ſenſualité, & *l'aumône* qui

vuide leurs coffres où eſt leur cœur, *valent mieux que tous les treſors qu'on peut amaſſer.* Mais il falloit cependant que Tobie en fût convaincu, puiſqu'il étoit dans ces ſentimens & dans cet uſage, avant même que l'Ange lui eût parlé. Ainſi, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, & qu'ils accuſent la corruption de leur propre cœur, s'ils ne peuvent croire une verité qui étoit connue & qui étoit pratiquée par cet ancien juſte avant même que JESUS-CHRIST fût venu nous declarer: Que *ceux qui ſont pauvres de cœur & d'affection ſont heureux, parceque le royaume du ciel leur appartient.* Mais pour leur faire connoître qu'il n'y a aucune exageration dans les paroles de l'Ange, il ſuffit de dire, que puiſque par *l'oraiſon*, par *le jeûne*, & par *l'aumône*, on ſe rend digne d'obtenir la miſericorde du Seigneur, & d'entrer dans ſon royaume, il eſt viſible que tous les treſors de la terre joints enſemble ne ſont pas dignes d'être comparés à ce royaume celeſte où Dieu nous reſerve, comme il l'aſſûre, des biens que ni l'œuil de l'homme n'a jamais vûs, ni ſon eſprit n'a jamais compris.

℣. 12. 13. *Lorſque vous priyez* Dieu *avec larmes, que vous enſeveliſſiez les morts, & que vous quittiez pour cela votre dîner.... j'ai préſenté votre priere au Seignenr. Et parceque vous étiez agreable à Dieu, il a été neceſſaire que la tentation vous éprouvât.*

Bonaven. in Magiſt. l. 4. diſtinct. 11. Saint Bonaventure expliquant ces mots du ſacré Canon de la Meſſe: *Commandez que ces choſes ſoient portées par les mains de votre ſaint Ange juſqu'à votre autel ſublime, en préſence de*

votre divine majeſté, nous enſeigne comment les Anges préſentent à Dieu nos prieres. Et il témoigne que ce n'eſt pas que Dieu les ignore, lui à qui toutes choſes ſont connues avant même qu'elles ſoient; mais que c'eſt pour notre avantage que ces Eſprits bienheureux ſe chargent d'offrir à Dieu nos demandes, parcequ'ils joignent en même-temps leurs vœux très-purs & très-ſaints à nos prieres, & expoſent en ſa préſence nos bonnes œuvres.

Ce que l'Ange ajoûte à Tobie : *Qu'étant agreable à Dieu, il a été neceſſaire que la tentation l'éprouvât*, fait voir combien les amis de Job ſe trompoient, lorſqu'ils vouloient lui perſuader que l'affliction qu'il ſouffroit étoit une preuve de l'impieté de ſa conduite. Il eſt vrai, dit un Interprete, que les gens attachés au monde ſont très-éloignés de pouvoir comprendre cette *neceſſité* qu'il y a *d'être éprouvé lorſque l'on eſt agreable à Dieu.* Mais c'eſt qu'ils ne ſongent pas que les diſciples d'un Homme-Dieu, qui a dit de ſoi : *Qu'il a fallu qu'il ſouffrît, & qu'il entrât ainſi dans ſa gloire par cette ſouffrance*, doivent s'attendre d'être conformes à leur divin Chef, comme étant ſes membres, s'ils veulent entrer dans la gloire comme lui. C'eſt ſur ce modelle vraiment adorable que tous les juſtes tant de l'ancien que du nouveau Teſtament ont été formés. Qu'on examine l'hiſtoire des ſaints Patriarches Abraham, Iſaac, Jacob, & Joſeph, & des ſaints Rois, comme David; on y trouvera que les uns ont renoncé à leur patrie, & ont été diſpoſés à ſacrifier à Dieu ce qu'ils avoient de plus cher; que les autres ont bien

Tirin. in hunc locum.

voulu lui donner leur vie lorſqu'il la leur demandoit; que d'autres ont été & affligés par leur beau-pere, & perſecutés par leur propre frere, & accablés d'affliction par la perte qu'ils croyoient avoir faite de ceux de leurs enfans qu'ils aimoient le plus tendrement; qu'un autre a été vendu par ſes freres, & enfermé comme un criminel dans un cachot, pour n'avoir pas conſenti à la volonté criminelle d'une maîtreſſe impudique. On y trouvera David expoſé à toutes les perſecutions de Saül, qui vouloit à tous momens lui ôter la vie. En un mot, le temps de l'ancienne loi, qui ſembloit ne propoſer aux Iſraelites qu'une felicité temporelle, ne laiſſe pas de nous fournir mille exemples de juſtes perſecutés par les méchans: parceque la grace de la loi nouvelle agiſſoit dès-lors par avance en vûe de la Paſſion & de la croix de JESUS-CHRIST, qui doit être le ſouverain modelle de tous les vrais ſerviteurs de Dieu.

℣. 14. 15. *Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guerir, & pour délivrer du démon Sara la femme de votre fils. Car je ſuis l'ange Raphael, & l'un des ſept qui ſommes* toûjours *préſens devant le Seigneur.*

Ce ſont là les deux ſujets pour leſquels l'ange Raphael fut envoyé à Tobie, pour guerir ſes yeux, & pour délivrer Sara de l'opprobre qu'elle ſouffroit par la mort de tous ſes maris. L'argent qui lui étoit dû par Gabelus, & pour lequel cet Eſprit celeſte vint offrir ſon miniſtere au jeune Tobie, étoit ſeulement l'occaſion dont il ſe ſervit pour ſe cacher dans ce qu'il avoit à faire. Il ne faut pas nous imaginer rien de cor-

porel, lorſque nous lui entendons dire: *Qu'il eſt l'un des ſept qui étoient toûjours préſens devant le Seigneur.* Dieu eſt Eſprit, & les Anges ſont auſſi de purs Eſprits. Ainſi ne nous figurons en tout cela rien que de ſpirituel. L'Ecriture en nous parlant ſe rabaiſſe à un langage proportionné à nos ſens; mais c'eſt afin de nous élever au-deſſus de ces mêmes ſens. Figurons-nous donc, non pluſieurs perſonnes aſſemblées autour d'un Prince, ſe tenant debout & toutes prêtes à recevoir & executer ſes ordres; mais une multitude d'Eſprits celeſtes, qui ſont toûjours préſens devant Dieu d'une maniere toute ſpirituelle & ineffable, par la vûe qu'ils ont de ſon eſſence divine, & par l'attention perpetuelle où ils ſont pour connoître ſes divines volontés & pour les executer.

Eſtius remarque fort bien, que l'Ange en diſant qu'il étoit du nombe de ces Eſprits *qui étoient toûjours préſens devant le Seigneur*, faiſoit tout-d'un-coup connoître à Tobie, qu'il n'étoit pas de ces autres qui avoient été rejettés de la préſence de Dieu; c'eſt-à-dire, qu'il étoit du nombre des bons Anges. Quelques-uns ont cru à cauſe de la maniere dont Raphael parle ici en diſant: *Qu'il étoit des ſept qui étoient toûjours préſens devant Dieu*, qu'il étoit veritablement du premier ordre des Anges, comme Gabriel. Mais un ſavant Interprete témoigne qu'il n'y a pas d'apparence; parceque le miniſtere pour lequel il fut envoyé, ne regardoit point quelque ouvrage de notre redemption, ou quelque bien univerſel; mais ſeulement la conſolation particuliere de quelques perſonnes. Et il ajoûte,

Eſtius in hunc locum.

que ſi on le nomme dans les Litanies avec ſaint Michel & ſaint Gabriel, c'eſt à cauſe qu'il n'y a que les noms de ces trois Anges qui nous ayent été marqués dans les Ecritures.

Il eſt aiſé de juger de la frayeur qui ſaiſit les deux Tobies pere & fils, lorſqu'ils entendirent une nouvelle ſi ſurprenante, & que leurs yeux étant tout-d'un-coup ouverts, ils connurent que celui qu'ils avoient pris juſqu'alors pour un mercenaire, étoit un Ange de Dieu, qui avoit depuis ſi long-temps converſé au milieu d'eux. Auſſi l'Ecriture ajoûte: *Qu'ils tomberent le viſage contre terre.* On a déja remarqué ailleurs, que c'étoit une opinion commune parmi les Juifs, qu'un homme mouroit lorſqu'il avoit vû un Ange. Ce fut peut-être ce qui contribua encore à augmenter leur ſaiſiſſement. Mais il ne faut pas douter que l'Ange n'ait raſſûré ces deux ſerviteurs de Dieu en leur diſant ces paroles qui penetrerent efficacement juſqu'à leur cœur: *La paix ſoit avec vous; ne craignez point.* Car ce n'étoit pas ſeulement un ſimple ſouhait; mais un effet réel qu'elles produiſirent ſur leur eſprit par la puiſſance de celui dont il étoit le miniſtre. Et c'eſt, comme l'ont remarqué les Peres, la ſuite ordinaire de l'apparition des bons Anges, de donner de la conſolation à ceux qu'ils ont effrayés d'abord: au-lieu que les mauvais anges rempliſſent de trouble & d'horreur ceux à qui ils apparoiſſent.

Bed. in Luc. c. 1. Vit. S. Anton.

℣. 19. *Il vous a paru que je buvois & que je mangeois avec vous; mais pour moi, je me nourris d'une viande inviſible, & je me ſers d'un breuvage qui ne peut tomber ſous les ſens des hommes.*

Les Anges, dit ſaint Auguſtin, n'ont point ſoif & n'ont point faim comme nous; parcequ'ils ſont divinement raſſaſiés par la nourriture de la verité, & tout penetrés de la lumiere de la ſageſſe immortelle. C'eſt pourquoi ils ſont heureux. Et de l'état de cette beatitude ſouveraine dont ils jouiſſent dans la celeſte Jeruſalem d'où nous ſommes éloignés, ils nous regardent favorablement comme des perſonnes qui ſont encore dans le chemin; ils ſont touchés de compaſſion pour nous; & par l'ordre du Seigneur ils nous aſſiſtent & nous aident à retourner dans notre commune patrie, afin que nous puiſſions être raſſaſiés avec eux en puiſant dans Dieu, qui eſt la ſource de la verité & de l'immortalité. *Attendunt nos peregrinos, & miſerantur nos; & juſſu Domini auxiliantur nobis, ut ad illam patriam communem aliquando redeamus, & ibi cum illis fonte Dominico veritatis & æternitatis aliquando ſaturamur.* « *Auguſt. in Pſal. 72. tom. 8. pag. 259.*

Le même Saint nous fait voir encore autrepart la maniere dont on peut entendre ce que l'Ange dit ici; *Qu'il paroiſſoit qu'il buvoit & qu'il mangeoit avec eux.* Les corps des juſtes, dit-il, lorſqu'ils ſeront reſſuſcités, n'auront beſoin d'aucune nourriture corporelle, parcequ'ils n'auront aucune faim ni aucune ſoif, & qu'ils ſeront tellement revêtus de l'immortalité bienheureuſe, qu'encore qu'ils ayent le pouvoir de manger, ils ne pourront neanmoins y être forcés par aucune neceſſité. C'eſt ainſi que les ſaints Anges paroiſſant aux hommes ſous la figure viſible & ſenſible d'un corps humain, ont ſouvent mangé, non parcequ'ils en avoient beſoin, mais « *Auguſt. de Civit. Dei. lib. 13. c. 22. tom. 3. p. 815.*

» parcequ'ils le pouvoient & qu'ils le vouloient, » pour s'humaniſer en quelque ſorte avec ceux » pour le miniſtere deſquels Dieu les envoyoit. Car » nous ne devons pas croire que les Anges ayent » mangé ſeulement en apparence, lorſque les hom- » mes les recevoient & exerçoient l'hoſpitalité à » leur égard; quoiqu'il ſoit vrai que ces hommes » ſe trompoient, lorſque ceux qu'ils recevoient » n'étant pas connus pour des Anges, ſembloient » manger par neceſſité comme eux. Et c'eſt, ajoû- » te le même Saint, ce qui fait dire à cet Ange » dans le livre de Tobie: *Vous me voiyez manger,* » *mais vous le voiyez ſelon que vos yeux le pouvoient* » *voir:* C'eſt-à-dire, vous croiyez que c'étoit par » neceſſité que je mangeois, & comme vous au- » tres, pour nourrir mon corps.

Mais cette explication de ſaint Auguſtin ſemble avoir beſoin elle-même de quelque éclairciſſement, puiſqu'un Pere Grec & ſaint Thomas témoignent en parlant des Anges, qu'ils ne mangeoient point veritablement, mais ſeulement en figure. Sur quoi un Commentateur dit fort bien, Que ſi l'on entend par manger, ſe nourrir & changer en ſa ſubſtance ce que l'on mange, on doit dire avec ſaint Thomas, que les Anges ne mangeoient point veritablement; mais que ſi l'on entend par manger, mettre du pain dans ſa bouche, le mâcher, & le faire entrer dans ſon corps, quoiqu'il ne ſerve de rien à la nourriture de ce même corps, l'on peut dire, comme a dit ſaint Auguſtin, que les Anges n'ont point pris les viandes d'une maniere feinte, en figure & en apparence, mais d'une maniere très-réelle & très-veritable, quoi-

Theodor. in Geneſ. quæſt. 68.
D. Thom. 1. p. 9. 51. art. 3.
Apud Auguſt. ibid.
Auguſt. epiſt. 99. tom. 4.

que ce fût par puiſſance & non par neceſſité ; & plutôt comme le rayon brûlant du ſoleil attire & enleve l'eau par ſa vertu, que comme la terre alterée abſorbe cette même eau par le beſoin qu'elle en a. *Angelos legimus eſcas ſumſiſſe ; non ficto & inani phantaſmate, ſed manifeſtiſſimâ veritate ; nec tamen neceſſitate, ſed poteſtate. Aliter enim abſorbet terra aquam ſitiens, aliter ſolis radius candens. Illa indigentiâ, iſte potentiâ.*

℣. 22. *Alors s'étant proſternés le viſage contre terre pendant trois heures, ils benirent Dieu : puis ſe levant, ils publierent tous les miracles qu'il avoit faits* en leur faveur.

Ceci ſemble nous faire connoître ce que nous avons marqué auparavant, que la parole que l'Ange avoit dite aux deux Tobies, en leur ſouhaitant la paix, avoit produit ſon effet, & les avoit retirés de cette grande frayeur qu'ils firent paroître, lorſ*qu'ils tomberent* tout-d'un-coup *le viſage contre terre.* Car on voit ici qu'ils ſe releverent ; puiſqu'auſſi-tôt que cet Ange diſparut, il eſt dit : *Qu'ils ſe proſternerent ſur le viſage pendant trois heures.* Quant à ce nouveau proſternement, il vint plutôt de la profonde admiration où ils furent de cette faveur preſque incroyable qu'ils avoient reçûe de Dieu par le miniſtere de ſon Ange, que d'aucune crainte. Car quelles étoient alors leurs penſées, & quelle étoit leur reconnoiſſance, lorſqu'ils ſe repréſentoient qu'un Ange de Dieu avoit converſé viſiblement avec eux durant tant de temps, & qu'il les avoit comblés de tant de graces ? C'eſt ce qui les tint trois heures de ſuite proſternés le viſage contre terre,

dans une action-de-graces continuelle.

Que devroient donc faire maintenant tous ceux qui ſavent, non qu'un Ange, mais que le Seigneur de tous les Anges a converſé avec eux, non pas ſeulement durant l'eſpace de deux mois, mais trente-trois ans; & que pendant tout ce temps il a travaillé par l'exemple de ſa vie, par ſes paroles, & par ſes ſouffrances, non à guerir un ſimple particulier ou deux perſonnes ſeulement, mais à ſauver tous les hommes? Quelle devroit être leur reconnoiſſance, & en quel proſternement ſinon du corps, au-moins du cœur, ſeroient-ils tous obligés de ſe tenir devant Dieu, lorſqu'ils penſent à ce grand miracle & à ce chef-d'œuvre de ſa charité & de ſa toute-puiſſance.

CHAPITRE XIII.

1. APERIENS autem Tobias ſenior os ſuum, benedixit Dominum, & dixit: Magnus es, Domine, in æternum, & in omnia ſecula regnum tuum:

2. quoniam tu flagellas & ſalvas: deducis ad inferos, & reducis, & non eſt qui effugiat manum tuam.

3. Confitemini Domino, filii Iſrael, & in conſpectu gentium laudate eum:

4. quoniam ideò diſperſit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, & faciatis ſcire eos, quia non eſt alius Deus omnipotens

℣. 2. *lettr.* ad inferos.

1. ALors le vieux Tobie ouvrant la bouche benit le Seigneur, & il dit: Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité; votre regne s'étend dans tous les ſiecles.

2. Vous châtiez & vous ſauvez; vous conduiſez les hommes juſqu'au tombeau ℣, & vous les en ramenez, & nul ne ſe peut ſouſtraire à votre *puiſſante* main.

3. Rendez graces au Seigneur, enfans d'Iſrael, & louez-le devant les nations:

4. parcequ'il vous a ainſi diſperſés parmi les peuples qui ne le connoiſſent point, afin que vous publiyez ſes merveilles, & que vous leur appreniez

qu'il n'y en a point d'autre que lui qui ſoit le Dieu tout puiſſant.

præter eum.

5. C'eſt lui qui nous a châtiés à cauſe de nos iniquités, & c'eſt lui qui nous ſauvera pour *ſignaler* ſa miſericorde.

5. Ipſe caſtigavit nos propter iniquitates noſtras : & ipſe ſalvabit nos propter miſericordiam ſuam.

6. Conſiderez donc la maniere dont il nous a traités, & beniſſez-le avec crainte & avec tremblement, & rendez hommage par vos œuvres au Roi de tous les ſiecles.

6. Aſpicite ergo quæ fecit nobiſcum & cum timore & tremore confitemini illi : regemque ſeculorum exaltate in operibus veſtris.

7. Pour moi je le benirai dans cette terre où je ſuis captif, parcequ'il a fait éclater ſa majeſté ſur une nation criminelle //.

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi : quoniam oſtendit majeſtatem ſuam in gentem peccatricem.

8. Vous donc, pecheurs, convertiſſez-vous : faites des œuvres de juſtice devant Dieu, & croyez // qu'il vous fera miſericorde.

8. Convertimini itaque peccatores, & facite juſtitiam coram Deo, credentes quòd faciat vobiſcum miſericordiam ſuam.

9. Pour moi je me réjouirai en lui, & il ſera la joie de mon ame //.

9. Ego autem, & anima mea, in eo lætabimur.

10. Beniſſez le Seigneur, vous tous qui êtes ſes élus ;

10. Benedicite Dominum omnes electi

℣. 7. *lettr.* pechereſſe.
℣. 8. *expl.* ayez une ferme confiance,

℣. 9. *lettr.* Pour moi & pour mon ame nous nous réjouirons en lui.

ejus : agite dies lætitiæ, & confitemini illi.

réjouiſſez-vous *en lui* tous les jours, & rendez-lui des actions-de-graces.

11. Jeruſalem civitas Dei, caſtigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

11. Jeruſalem cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cauſe des œuvres de tes mains.

12. Confitere Domino in bonis tuis, & benedic Deum ſeculorum, ut reædificet in te tabernaculum ſuum, & revocet ad te omnes captivos, & gaudeas in omnia ſecula ſæculorum.

12. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, & benis le Dieu des ſiecles, afin qu'il rétabliſſe en toi ſon tabernacle, & rappelle en toi tous les captifs, & que tu ſois comblée de joie dans tous les ſiecles des ſiecles.

13. Luce ſplendidâ fulgebis : & omnes fines terræ adorabunt te.

13. Tu brilleras d'une lumiere éclatante ; & tu ſeras adorée de tous les peuples juſqu'aux extremités de la terre.

14. Nationes ex longinquo ad te venient : & munera deferentes, adorabunt in te Dominum, & terram tuam in ſanctificationem habebunt.

14. Les nations viendront à toi des climats les plus reculés *l*, & t'apportant des preſens, elles adoreront en toi le Seigneur, & conſidereront ta terre comme une terre *vraiment* ſainte.

13. Nomen enim magnum invocabunt in te.

15. Car elles invoqueront le grand nom au milieu de toi.

16. Maledicti erunt qui contempſerint te :

16. Ceux qui te mépriſeront, ſeront maudits de

l 14. *lettr.* de bien loin.

Dieu. Ceux qui te noirciront par leurs blaſphêmes, ſeront condamnés ; & ceux qui t'édifieront, ſeront benis *du ciel.*

& condemnati erunt omnes qui blaſphemaverint te : benedicti-que erunt qui ædificaverint te.

17. Pour toi, tu te réjouiras dans tes enfans, parceque le Seigneur les benira tous, & qu'ils ſe réjouiront tous en lui.

17. Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, & congregabuntur ad Dominum.

18. Heureux ſont tous ceux qui t'aiment, & qui mettent leur joie dans ta paix.

18. Beati omnes qui diligunt te, & qui gaudent ſuper pace tua.

19. O mon ame, benis le Seigneur, parcequ'il a délivré ſa ville de Jeruſalem de tous les maux dont elle étoit affligée, lui qui eſt le Seigneur notre Dieu.

19. Anima mea, benedic Dominum, quoniam liberavit Jeruſalem civitatem ſuam à cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noſter.

20. Je ſerai heureux s'il reſte encore quelqu'un de ma race pour voir la lumiere & la ſplendeur de Jeruſalem ℣.

20. Beatus ero, ſi fuerint reliquiæ ſeminis mei ad videndam claritatem Jeruſalem.

21. Les portes de Jeruſalem ſeront bâties de ſaphirs & d'émeraudes ; & toute l'enceinte de ſes murailles, de pierres precieuſes.

21. Portæ Jeruſalem ex ſaphiro & ſmaragdo ædificabuntur : & ex lapide pretioſo omnis circuitus murorum ejus.

℣. 20. *expl.* le rétabliſſement qu'en devoit faire Cyrus : mais beaucoup plus l'établiſſement éclatant de l'Egliſe. *Cornel.*

22. Ex

22. Ex lapide candido & mundo omnes plateæ ejus ſternentur : & per vicos ejus alleluia cantabitur.

22. Toutes ſes places publiques ſeront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté *ſinguliere*, & l'on chantera le long de ſes rues Alleluia *h*.

23. Benedictus Dominus, qui exaltavit eam, & ſit regnum ejus in ſecula ſeculorum ſuper eam, Amen.

23. Que le Seigneur qui l'a élevée à ce comble de gloire ſoit beni *à jamais*, & qu'il regne en elle dans la ſuite de tous les ſiecles. Ainſi ſoit-il.

℣. 22. *expl.* Louez Dieu.

EXPLICATION DU CHAPITRE XIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors Tobie le pere ouvrant la bouche benit le Seigneur, & il dit : Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité ; votre regne s'étend dans tous les ſiecles*

Le cœur de Tobie étant rempli du Saint-Eſprit, *il ouvre ſa bouche* pour *benir Dieu* & lui donner des louanges, & pour prédire non ſeulement ce qui devoit arriver à Iſrael & au tem-

ple de Jeruſalem ; mais encore ce qui regardoit la gloire future de l'Egliſe qui devoit être triomphante dans le ciel.

Ces paroles qu'il dit à Dieu ; *Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité*, expriment parfaitement ſa grandeur par rapport à celle des hommes. Car quelle a été la grandeur des plus puiſſans Princes de la terre, ſinon une grandeur temporelle, & par conſequent paſſagere : Une grandeur, qu'ils n'avoient point par eux-mêmes, mais qu'ils avoient reçûe ; puiſque, comme dit ſaint Paul, toute puiſſance vient de Dieu ; une grandeur qui étoit bornée à une petite partie d'un ſiecle ? Mais au-contraire la grandeur de Dieu conſiſte en ce qu'*il eſt grand dans toute l'éternité* ; c'eſt-à-dire, que n'ayant reçû de perſonne ſa grandeur, il la poſſede éternellement par lui-même : & que comme elle n'a point eu de commencement, elle n'aura point de fin, *s'étendant dans tous les ſiecles* ; au-lieu que toute puiſſance qui eſt ſur la terre ayant commencé, finira de même, & retournera à Dieu qui eſt ſon principe.

℣. 2. *Vous châtiez & vous ſauvez. Vous conduiſez les hommes juſqu'au tombeau ; & vous les en ramenez.*

Quelle conſolation la foi nous donne par ces paroles ! Et qu'il eſt doux à des ſerviteurs de Dieu qui ſont affligés de ſe pouvoir aſſurer, que le *châtiment* par lequel il les éprouve tend à les *ſauver* ! C'eſt donc un manque de foi qui fait murmurer dans les châtimens ; puiſque lors même qu'*il nous a conduits juſques au tombeau*, nous ſavons qu'il eſt tout-

puiſſant pour *nous en tirer* ; & qu'en quelque excès d'affliction qu'on ſe trouve, on doit toûjours eſperer en lui.

℣. 4. *Parcequ'il vous a ainſi diſperſés parmi les peuples qui ne le connoiſſent point, afin que vous publiyez ſes merveilles, & que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que lui qui ſoit le Dieu tout-puiſſant.*

Comment les Juifs diſperſés au milieu des infidelles à cauſe de leurs pechés pouvoient-ils leur faire connoître la puiſſance de leur Dieu, puis qu'il ſembloit que rien n'étoit plus capable de les convaincre du contraire, que de voir ces peuples, qui ſe vantoient d'avoir Dieu pour protecteur, abandonnés entre leurs mains & devenus leurs eſclaves ? Cependant il eſt très-vrai, comme dit Tobie, que c'étoit pour faire connoître aux payens le Dieu des Iſraelites, que ces mêmes Iſraelites avoient été diſperſés au milieu d'eux ; premierement, parceque Dieu les diſperſant ainſi à cauſe de leurs iniquités, avoit accompli les prédictions qu'il leur avoit faites par la bouche de ſes prophetes ; en ſecond lieu, parceque ce peuple ainſi diſperſé parmi les nations étoit obligé en ſe convertiſſant au Seigneur de leur faire connoître & par ſa conduite & par ſes paroles la ſainteté & la grandeur de ſon Dieu, ſelon ce qu'a dit depuis ſaint Paul, lorſqu'il exhortoit les fidelles à *ſe conduire d'une maniere irreprehenſible, & comme des enfans de Dieu au milieu d'une nation dépravée, afin qu'ils brillaſſent parmi elle, comme des aſtres dans le monde* : & en dernier lieu, parceque ce changement de leurs

Philip. 2. 15.

mœurs & ce repentir de leurs crimes pouvoit faire enfin éclater la miſericorde & la puiſſance de ce même Dieu, en ce qu'il les délivreroit de la main de leurs ennemis s'ils revenoient ſincerement & de tout leur cœur à lui. Car c'eſt ainſi veritablement qu'il paroît grand & *tout-puiſſant, lorſqu'ayant châtié ſon peuple*, ſelon qu'il eſt dit enſuite, *à cauſe de ſes iniquités, il le ſauve* enfin *pour ſignaler ſa miſericorde.* Il *le châtie* donc, parcequ'il l'a merité: & il *le ſauve* parcequ'il veut lui faire grace, & ſignaler ſa bonté miſericordieuſe en ſa perſonne.

℣. 7. *Pour moi je le benirai dans cette terre où je ſuis captif, parcequ'il a fait éclater ſa majeſté en faveur d'une nation criminelle.*

Cornel. à Lap. in hunc loc.

Nous avons dit que Tobie parle en prophete dans ce cantique. Il regarde donc l'avenir, comme s'il étoit déja paſſé; & enviſageant ce qui devoit arriver long-temps après, lorſque Dieu ayant pitié de ſon peuple le fit retourner en ſon pays, il témoigne, qu'il benira Dieu étant encore captif de ce qu'il devoit faire éclater la grandeur de ſa majeſté en faveur d'une nation pechereſſe.

Menoch. in hunc loc.

Quelques Interpretes entendent ceci d'une autre maniere, & croyent que Tobie a voulu dire, qu'il beniroit Dieu de ce qu'il avoit fait éclater ſa majeſté & ſa puiſſance, non pas en faveur, mais dans la punition d'un peuple couvert de crimes. Car le texte de la Vulgate ſemble s'expliquer aſſez naturellement de cette ſorte: & ſelon ce ſens ce que dit Tobie eſt d'une très-grande inſtruction. Car il declare que dans

l'état même de cette captivité où il étoit avec tous les autres Iſraelites, il ſe ſentoit obligé de benir Dieu de ce qu'il avoit fait éclater ſa majeſté dans le châtiment de ce peuple ingrat qui s'étoit rendu indigne de ſes faveurs. C'eſt en cela que conſiſte la pieté des vrais ſerviteurs de Dieu, de le benir dans les maux mêmes dont il les afflige, & de reconnoître la juſtice de ſa conduite envers eux, ſans ſe diſtinguer des pecheurs, comme ſi étant innocens eux-mêmes ils n'avoient pas dû être confondus dans un même châtiment avec les coupables.

D'autres entendent par cette *nation pechereſſe*, non les Iſraelites, mais les Aſſyriens, contre leſquels Dieu avoit fait éclater ſa toute-puiſſance ſept ou huit ans auparavant, lorſque l'armée de Sennacherib, qui menaçoit inſolemment le roi de Juda avec tout ſon peuple, ayant été taillée en pieces par un ange du Seigneur, il fut lui-même tué depuis par la main de ſes enfans. *Tirin. in hunc loc. 4. Reg. c. 19. v. 35. 37.*

℣. 11. 12. *Jeruſalem cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cauſe des œuvres de tes mains. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, & benis le Dieu des ſiecles, afin qu'il rétabliſſe en toi ſon tabernacle, & rappelle à toi tous les captifs*, &c.

C'eſt ici où Tobie parle plus viſiblement en prophete. Car, comme l'a fort bien remarqué un Interprete, on ne peut entendre par ce *châtiment de la ville de Jeruſalem*, que ce qui lui arriva ſous le regne de Sedecias roi de Juda, lorſque Nabuchodonoſor roi de Ba- *Eſtius in hunc loc. 4. Reg. c. 25.*

bylone la vint assieger ; & que l'ayant prise, il la fit brûler entierement avec le temple. Or ceci ne lui arriva que plus de cent ans après ce que dit ici Tobie. Et cependant penetrant dans l'avenir par la lumiere de l'Esprit de Dieu, il parle à Jerusalem, comme si Dieu l'eût déja punie par ce châtiment. Il l'exhorte par avance à *rendre graces au Seigneur de tous les biens qu'il lui a faits* ; c'est-à-dire de tous ceux qu'il lui devoit faire. Et il lui declare en même-temps, quelle doit, *en benissant Dieu* dans ses maux mêmes, travailler à se rendre digne qu'*il rétablisse son tabernacle* & son temple, qu'il regardoit comme étant déja détruit, quoiqu'il ne le dût l'être que long-temps après.

Menoch. in hunc loc.

℣. 13. *Tu brilleras d'une lumiere éclatante ; & tu seras adorée de tous les peuples jusques aux extremités de la terre.*

De la prophetie qui regardoit le rétablissement de Jerusalem & de son temple, lequel devoit arriver sous le regne de Cyrus, Tobie passe tout-d'un-coup comme un prophete à ce qui seroit figuré par ce rétablissement du temple materiel de Jerusalem ; c'est-à-dire, à ce qui regardoit l'établissement futur du vrai temple du Seigneur, qui est son Eglise. C'est ainsi que l'ont entendu plusieurs Interpretes, quoique rien n'empêche qu'on ne l'entende aussi à la lettre du temple même de Jerusalem, où toutes sortes de nations venoient adorer le Dieu tout-puissant. Cette *lumiere éclatante* dont la vraie Jerusalem devoit *briller*, étoit celle de la verité & de la foi, qui ont fait briller l'Eglise d'une maniere éclatante au milieu

Cornel. Tirin. Menoch.

de l'univers. C'eſt cette divine lumiere qui a frappé tous les peuples de la terre, & qui les a attirés à JESUS-CHRIST *de toutes les extremités du monde*, pour les abaiſſer à ſes pieds, en les obligeant de le reconnoître & de *l'adorer* pour leur Sauveur.

Mais c'eſt une honte à ceux qui ſont nés comme nous autres tout environnés de rayons de cette lumiere celeſte, de vivre encore dans les tenebres du peché, après qu'elle a eu la force de retirer de l'abîme de l'infidelité & du paganiſme ceux qui y étoient plongés. Que s'il eſt vrai que cette Egliſe doit *briller d'une maniere éclatante*, comment les heretiques de ces derniers ſiecles oſent-ils nous propoſer une Egliſe qui eſt demeurée cachée durant pluſieurs ſiecles dans la perſonne de quelques gens inconnus, qu'il leur plaît de nommer les juſtes & les vrais fidelles ? Et comment, ſi cela étoit, JESUS-CHRIST a-t-il pu dire veritablement ; qu'*on n'allume point un flambeau*, comme celui de l'Egliſe a été allumé par la main de Dieu même, *pour le mettre* enſuite *ſous le boiſſeau ; mais qu'on le place ſur le chandelier, afin qu'il éclaire tout le monde ?*

C'a été donc à cette lumiere éclatante de l'Egliſe que *les nations*, comme il eſt dit dans la ſuite, *ſont venues des climats les plus reculés*, pour lui *apporter leurs preſens*, lorſque les fidelles de tous les pays ayant embraſſé la foi, ont *fait preſent* à l'Egliſe de leurs biens en la perſonne des pauvres, & qu'en donnant leur propre cœur à JESUS-CHRIST, ils lui ont offert le plus grand treſor qu'ils poſſedoient.

℣. 15. *Ils invoqueront le grand nom au milieu de toi.*

Ce *grand nom*, que l'on devoit invoquer dans l'Eglise qui est la nouvelle Jerusalem, est celui que nous invoquons ; ce *nom au-dessus de tous les noms* que Dieu *a donné à* JESUS-CHRIST, selon saint Paul, après qu'il s'est rabaissé lui-même, & rendu obeïssant jusqu'à la mort de la croix ; ce nom de JESUS *sous lequel tout genou fléchit dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers.* On peut neanmoins l'entendre aussi du nom de Dieu, qu'on invoquoit dans le temple de Jerusalem, & qu'il appelle *le grand nom*, parceque c'est le nom de celui qui est vraiment grand ; & parceque le vrai Dieu est le grand Dieu, par rapport aux autres dieux des payens qui ne sont rien.

Philipp. 2. 9. *&c.*

℣. 16. *Ceux qui te mépriseront, seront maudits. Ceux qui te noirciront par leurs blasphêmes, seront condamnés. Et ceux qui t'édifieront, seront benis.*

JESUS-CHRIST a dit depuis la même chose aux Apôtres qui devoient être les fondateurs de cette Eglise divine dont parle ici Tobie. *Celui qui vous écoute*, leur dit-il, *m'écoute ; & celui qui vous méprise, me méprise.* C'est aux enfans revoltés de cette mere charitable, soit qu'ils soient encore unis avec elle par les liens exterieurs des Sacremens, ou qu'ils en soient séparés, à considerer qu'on ne la peut *mépriser* sans encourir *la malediction* de Dieu ; & qu'on ne peut la noircir par *ses blasphêmes*, qu'on n'attire *la condamnation* sur soi. Cette verité devroit sans doute épouvanter ceux qui

Luc. 10. 16.

étant encore dans le ſein ſacré de l'Egliſe, oſent neanmoins mépriſer ſes corrections & ſes conſeils, quoiqu'ils ſachent qu'ils mépriſent JESUS-CHRIST en la mépriſant; & qu'ils meritent *d'être maudits* comme des enfans dénaturés qui oſent mépriſer leur mere. Mais elle devroit beaucoup plus encore étonner les autres, qui s'en étant ſéparés, ſe donnent enſuite la liberté de *la blaſphemer*, quoique l'Eſprit ſaint les aſſûre par la bouche de Tobie, & en beaucoup d'autres lieux; qu'*ils ſont condamnés* par leur propre bouche, en s'élevant inſolemment contre celle qu'ils ont reconnue pour leur mere, & qui l'étoit effectivement.

Quant à ceux qui tendent ſans ceſſe par les exercices de leur pieté, ou même par les travaux de leur miniſtere, *à édifier l'Egliſe* de Dieu, ſoit dans eux-mêmes, ſoit dans les autres, ce ſont ces dignes *enfans* qui meritent la *benediction* de l'Egliſe leur mere, & celle de Dieu leur pere.

℣. 21. &c. *Les portes de Jeruſalem ſeront bâties de ſaphirs & d'émeraudes; & toute l'enceinte de ſes murailles ſera de pierres precieuſes. Toutes ſes places publiques ſeront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté ſinguliere, & l'on chantera le long de ſes rues, Alleluia.*

C'eſt la coutume des prophetes, de paſſer des choſes terreſtres aux ſpirituelles, & des ſpirituelles aux celeſtes. Ainſi après que Tobie a repréſenté ſous la figure du rétabliſſement glorieux du temple de Jeruſalem qui devoit ſe faire ſous le regne de Cyrus, l'établiſ-

ſement ſans comparaiſon encore plus glorieux du vrai temple de JESUS-CHRIST qui eſt l'Egliſe, il paſſe auſſi-tôt à la deſcription de la celeſte Jeruſalem qui eſt l'Egliſe triomphante du ciel. Car il eſt viſible, ſelon la remarque d'un ſavant homme, qu'on ne peut entendre ces paroles de Tobie d'une autre maniere, puiſqu'elles ne peuvent convenir en aucune ſorte à la ville & au temple de Jeruſalem.

Eſtius in hunc loc.

La deſcription qu'il fait ici de la Jeruſalem celeſte eſt preſque la même que celle que ſaint Jean apôtre en a faite ſi long-temps depuis dans l'Apocalypſe, lorſqu'il dit; *Que ſa muraille eſt bâtie de jaſpe; que les fondemens de cette muraille étoient ornés de toutes ſortes de pierres precieuſes, de ſaphirs, d'émeraudes*, &c. Surquoi il eſt bon de remarquer, que le Saint-Eſprit a voulu ſous la figure de ces *ſaphirs*, de ces *émeraudes*, & de ces *pierres precieuſes* nous faire entendre quelque choſe de ſpirituel; c'eſt-à-dire, ce qu'a entendu ſaint Paul, lorſque parlant des fidelles qui bâtiſſent ſur JESUS-CHRIST, comme ſur le veritable fondement, il témoigne qu'il y en a quelques-uns *qui bâtiſſent ſur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres precieuſes*; & que l'ouvrage de ces perſonnes demeurera ſans être brûlé. Il faut donc nous figurer cette celeſte Jeruſalem comme un édifice d'un prix infini, dont toutes les pierres qui la compoſent ſont les élus, qui ont travaillé pendant leur vie à bâtir ſur la foi & ſur la grace de JESUS-CHRIST avec de l'or, de l'argent, & des pierres precieuſes, c'eſt-à-dire avec toutes les dif-

Apocalc. 21.

1. Cor. 3. 12.

ferentes vertus, & ſur-tout avec celle qui eſt la plus grande de toutes, c'eſt-à-ſçavoir, la charité. C'eſt de ces pierres precieuſes que toute la ville celeſte ſera compoſée ; puiſqu'il n'y aura que la charité, que l'humilité, que la pureté, & les autres vertus chrétiennes qui auront entrée dans le ciel. C'eſt à chacun à examiner dès ici-bas l'édifice de ſa pieté ; ſi la foi, mais une foi vive en JESUS-CHRIST, en eſt le fondement ; & ſi ſur ce fondement il éleve un édifice d'humilité, de pureté, mais ſur-tout de charité. Car il n'entrera dans la conſtruction toute divine de cette celeſte Jeruſalem, que des *pierres precieuſes* & vivantes, taillées par la main de l'ouvrier tout-puiſſant, dont la ſageſſe ſuprême ſait les placer chacune en leur rang.

Toute l'occupotion de ceux qui ſeront placés dans la ville ſainte, ſera de chanter éternellement, *Alleluia* ; c'eſt-à-dire, de louer Dieu, & de rendre de continuels hommages à ſa grandeur. Et il ne faut pas que les hommes du ſiecle accoutumés à ce qui frappe les ſens, regardent cette occupation comme ennuyeuſe, & incapable de ſatisfaire l'eſprit, & de remplir le cœur de l'homme. Les Saints dans le ciel ſeront penetrés ſi vivement de tous les effets differens de la bonté infinie avec laquelle il a plu à Dieu de les retirer de l'abîme de leur miſere, & d'empêcher qu'ils ne tombaſſent dans l'abîme de perdition & de reprobation qu'ils *chanteront éternellement* avec des tranſports d'une joie toute ſpirituelle & toûjours nouvelle, à l'exemple du ſaint Roi prophete, *les miſericordes du* *Pſal. 88.*

Seigneur. Et c'eſt même ce que font dès ici-bas pluſieurs ames ſaintes, qui toutes occupées de la vûe de tant de graces dont la divine bonté les a comblées, ne s'ennuyent jamais de louer celui qu'elles reconnoiſſent veritablement pour leur Sauveur en ce monde, & dont elles eſperent de jouir en l'autre comme de leur bien ſuprême. Heureux donc ceux qui travaillent ici-bas à ſe détacher des plaiſirs du monde, pour ſe rendre dignes que Dieu leur faſſe goûter les delices ineffables qui ſe rencontrent dans ſon amour & dans l'admiration de ſes divines miſericordes ! Mais malheureux au-contraire ſont ceux qui, plongés dans l'amour du ſiecle, ne peuvent comprendre ni goûter que les joies des ſens, qui les empêchent d'élever leur cœur juſqu'à ces conſolations toutes celeſtes qui ſont le partage des vrais ſerviteurs de Dieu.

CHAPITRE. XIV.

1. ET consummati sunt sermones Tobiæ. Et postquam illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta-duobus, & vidit filios nepotum suorum.

2. Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorificè in Ninive.

3. Quinquaginta namque & sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius verò recepit.

4. Reliquum verò vitæ suæ in gaudio fuit, & cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

5. In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, & septem ju-

1. AINSI finirent les paroles de Tobie, & depuis qu'il eut recouvré la vûe, il vêcut quarante-deux ans, & il vid les enfans de ses petits-fils.

2. Après avoir vêcu cent deux ans, *il mourut &* il fut enseveli honorablement dans la ville de Ninive. l'An du monde 3141. Avant J. C. 663.

3. Il avoit cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vûe *//*, & il la recouvra à soixante.

4. Tout le reste de sa vie se passa dans la joie ; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. Lorsque l'heure de sa mort fut venue, il appella Tobie son fils & sept jeunes enfans qu'il avoit, qui

3. *lettr.* la lumiere des yeux.

étoient ſes petits-fils, & il leur dit :

6. La ruine de Ninive eſt proche : car il faut que la parole de Dieu ſoit accomplie : & nos freres, qui auront été diſperſés ℣ hors de la terre d'Iſrael, y retourneront.

7. Tout le pays d'*Iſrael*, qui a été deſert, ſera repeuplé ; & la maiſon de Dieu, qui a été brûlée, ſera rebâtie de nouveau, & tous ceux qui craignent Dieu y reviendront ;

8. les nations abandonneront leurs idoles, elles viendront à Jeruſalem, & elles y demeureront,

9. & tous les Rois de la terre y ſeront dans la joie en adorant le roi d'Iſrael.

10. Mes enfans, écoutez donc votre pere : Servez le Seigneur dans la verité, & travaillez ℣ à faire ce qui lui eſt agreable.

11. Recommandez avec ſoin à vos enfans de faire

venes filios ejus nepotes ſuos, dixitque eis :

6. Propè erit interitus Ninive : non enim excidit verbum Domini : & fratres noſtri, qui diſperſi ſunt à terra Iſrael, revertentur ad eam.

7. Omnis autem deſerta terra ejus replebitur, & domus Dei, quæ in ea incenſa eſt, iterum reædificabitur : ibique revertentur omnes timentes Deum,

8. & relinquent gentes idola ſua, & venient in Jeruſalem, & inhabitabunt in ea,

9. & gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes regem Iſrael.

10. Audite ergo filii mei patrem veſtrum : Servite Domino in veritate, & inquirite ut faciatis quæ placita ſunt illi :

11. & filiis veſtris mandate ut fa-

℣. 6. *lettr.* diſperſi ſunt, *pro*, diſpergentur, ut eſt in Hebræo & Græco. *Voi. les explications.*

℣. 10. *lettr.* cherchez.

ciant justitias & eleemosynas, ut sint memores Dei, & benedicant eum in omni tempore in veritate, & in tota virtute sua.

des œuvres de justice & des aumônes, de se souvenir de Dieu, & de le benir en tout temps dans la verité, & de toutes leurs forces.

12. Nunc ergo filii audite me, & nolite manere hîc: sed quacunque die sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulcro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc:

12. Ecoutez-moi donc maintenant mes enfans, & ne demeurez point ici. Mais aussi-tôt que vous aurez enseveli votre mere auprès de moi dans un même sepulcre, ne pensez plus qu'à vous hâter de sortir d'ici.

13. video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.

13. Car je voi que l'iniquité de cette ville la fera perir.

14. Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, & filiis, & filiorum filiis, & reversus est ad soceros suos.

14. Après donc que la mere du jeune Tobie fut morte, il sortit de Ninive avec sa femme, ses enfans, & les enfans de ses enfans, & il retourna chez son beau-pere & sa belle-mere.

15. Invenitque eos incolumes in senectute bona: & curam eorum gessit, & ipse clausit oculos eorum, & omnem hereditatem domus Raguelis ipse percepit: viditque quintam generationem, filios filiorum suorum.

15. Il les trouva encore en santé dans une // heureuse vieillesse; il eut soin d'eux, leur ferma les yeux: il recueillit toute la succession de la maison de Raguel, & il vid les enfans de ses enfans jusqu'à la cinquiéme generation.

℣. 15. *lettr.* dans une bonne vieillesse,

16. Après avoir vêcu quatre-vingts dix-neuf ans, *il mourut* dans la crainte du Seigneur, & ſes enfans l'enſevelirent avec joie //.

16. Et completis annis nonagintanovem in timore Domini cum gaudio ſepelierunt eum.

17. Tous ſes alliés & tous ſes enfans perſevererent avec tant de fidelité dans la bonne vie, & dans une conduite ſainte, qu'ils furent aimés de Dieu & des hommes, & de tous ceux qui étoient dans le pays.

17. Omnis autem cognatio ejus, & omnis generatio ejus, in bona vita, & in ſancta converſatione permanſit, ita ut acceptí eſſent tam Deo quàm hominibus, & cunctis habitantibus in terra.

// 16. *expl.* dans l'aſſûrance qu'il mouroit en la paix de Dieu.

EXPLICATION

EXPLICATION DU CHAPITRE XIV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. *TOut le reſte de ſa vie ſe paſſa dans la joie; & ayant beaucoup avancé en la crainte de Dieu, il mourut en paix.*

Si la grande proſperité dont Dieu récompenſa le ſaint homme Job, après l'avoir éprouvé d'une maniere ſi terrible, étoit principalement, ſelon ſaint Auguſtin, deſtinée à nous figurer la beatitude de l'autre vie qui doit ſuivre tous les travaux & toutes les épreuves de celle-ci: nous pouvons bien ſans doute faire ici la même reflexion ſur ce que le Saint-Eſprit nous fait remarquer, qu'après que Tobie eut tant ſouffert, *tout le reſte de ſa vie ſe paſſa dans la joie.* Il figuroit en cela auſſi-bien que Job, cette autre joie qui doit être éternellement la récompenſe des ſaintes larmes de cette vie paſſagere, ſelon cet oracle de JESUS-CHRIST: Qu'*heureux ſont ceux qui pleurent préſentement, parcequ'ils ſeront conſolés.* *Epiſt. 120. c. 10.*

Mais afin que les gens du monde accoutu-

més à leurs plaiſirs & abandonnés aux joies du ſiecle, ne puſſent pas abuſer de ce qui eſt dit ici de Tobie : *Que tout le reſte de ſa vie, qui fut de 42. ans, ſe paſſa dans la joie*, l'Ecriture a ſoin de marquer en même-temps : *Qu'il s'avança beaucoup en la crainte du Seigneur*, c'eſt-à-dire, que la joie de cet homme juſte étoit une joie accompagnée de pieté & de la crainte de Dieu, & telle que le grand Apôtre la recommandoit à tous les Chrétiens lorſqu'il leur diſoit : *Réjouiſſez-vous ſans ceſſe au Seigneur. Je vous le dis encore une fois : Réjouiſſez-vous ; & que votre modeſtie ſoit connue de tous les hommes, parceque le Seigneur eſt proche.* Une joie qui eſt toûjours ſoûtenue par cette divine crainte, & par l'attente continuelle du *jour du Seigneur*, qu'on regarde comme *étant proche*, eſt neceſſairement accompagnée de *modeſtie*. C'eſt une joie toute differente de celle du ſiecle ; & non ſeulement elle n'eſt pas contraire à la pieté ; mais elle en doit être même, comme dit ſaint Paul, inſéparable. Auſſi l'Ecriture ne marqueroit pas, comme elle fait, que Tobie au milieu de cette joie ; *s'avança beaucoup dans la crainte du Seigneur*, ſi l'une & l'autre ne ſe fuſſent parfaitement alliées enſemble.

Philip. 4. 4.

℣. 6. *La ruine de Ninive eſt proche ; car il faut que la parole de Dieu ſoit accomplie ; & nos freres qui auront été diſperſés hors de la terre d'Iſrael y retourneront.*

On voit dans le livre de Jonas, que ce ſaint prophete fut envoyé à Ninive vers l'an du monde trois mille cent nonante & ſept ; c'eſt-à-

dire, environ huit cens ans avant JESUS-CHRIST; & qu'il prédit que cette ville seroit détruite au bout de quarante jours. Cependant la pénitence extraordinaire que firent tous ses habitans eut la force de desarmer la colere du Seigneur. Et cette fameuse prédiction ne s'accomplit point alors. Mais comme l'a remarqué saint Jerôme, la destruction de Ninive fut seulement differée. Et ceux qui avoient d'abord obtenu par leur pénitence le pardon de leurs pechés, étant retombés ensuite dans leurs desordres, meriterent que le Seigneur executât à la fin l'arrêt de rigueur qu'il avoit long-temps auparavant prononcé contr'eux. *Ex quo intelligimus, primo tempore ad Jonæ prædicationem actâ pœnitentiâ, Ninivitas veniam consecutos: postea verò in pristinis vitiis perseverantes, Dei in se provocasse sententiam.* Ninive fut donc détruite, selon que l'a cru ce Pere après les historiens Hebreux & Grecs, lorsque Josias regnoit dans Juda, lequel commença à y regner l'an du monde trois mille trois cens soixante & trois, & six cens quarante & un an avant JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, environ cent soixante & six ans après cette prophetie de Jonas. *Hieron. præfat. in Jon.*

Ainsi Tobie prévoyant très-certainement par la lumiere de l'Esprit de Dieu cette destruction de Ninive, qui se devoit faire par les Chaldéens sous le regne du pere du grand Nabuchodonosor, l'an du monde 3378. témoigne à son fils, *qu'elle approchoit*, & que *la parole du Seigneur n'étoit point tombée* par-terre; c'est-à-dire, soit la prédiction faite par le prophete Jonas dont *Joseph. antiq. l. 9. c. 12.*

nous venons de parler, ſelon que le porte le Grec; ſoit celle qui fut faite depuis lui ſous le regne de Joathan roi de Juda par le prophete Nahum, qui prédit auſſi la ruine de cette ville ſuperbe.

Nahum c. 2. & 3.

Ce qu'il ajoûte : Que leurs freres diſperſés hors de la terre d'Iſrael y retourneroient, s'entend, ſelon quelques-uns, des Iſraelites qui étoient déja diſperſés parmi les Medes. Mais le texte Grec que les plus ſavans Interpretes ont ſuivi, nous oblige d'entendre principalement ces paroles des habitans du royaume de Juda, qui ne furent diſperſés que dans la ſuite. Car il y eſt dit au temps futur : *Que leurs freres*, c'eſt-à-dire, les habitans de Juda, *ſeroient diſperſés ; que Jeruſalem ſeroit deſerte, & la maiſon du Seigneur brûlée : mais que Dieu auroit enfin compaſſion d'eux, & qu'il les rameneroit dans leur terre ; qu'ils lui bâtiroient une maiſon, non pas comme la premiere, juſqu'à ce que les temps fuſſent accomplis ; & qu'enſuite étant revenus de captivité, ils bâtiroient Jeruſalem d'une maniere magnifique, & dans Jeruſalem la maiſon du Seigneur, qui ſeroit celebre dans toute la ſuite des ſiecles.*

Eſtius. Menoch. Tirin.

Il eſt donc viſible que Tobie parle en ce lieu comme un Prophete très-éclairé, non ſeulement de ce qui devoit arriver à Jeruſalem lorſqu'elle ſeroit détruite & brûlée, & enſuite rebâtie, comme on l'a marqué auparavant, ſous le regne de Cyrus; mais encore de cette autre Jeruſalem dont la premiere étoit la figure, & dont le temple qui eſt l'Egliſe ſera celebre dans toute la ſuite des ſiecles. Car pour le temple

de Jeruſalem, qui fut rebâti après avoir été brûlé par les Aſſyriens, il a été détruit de nouveau. Et l'on voit très-clairement, que cette *gloire de la maiſon du Seigneur, qui doit durer dans toute la ſuite des ſiecles*, ne ſe peut bien attribuer qu'à l'Egliſe. C'eſt elle auſſi que regarde uniquement ce que Tobie ajoûte auſſitôt après: *Que les nations abandonneront leurs idoles; ..... & que tous les Rois de la terre ſe réjouiront dans elle en adorant le Roi d'Iſrael.* Car on n'a point vû que *les nations ayent abandonné leurs idoles, & ſoient venues à Jeruſalem*; ni que *tous les Rois de la terre ſe ſoient réjouis dans elle, en adorant le Roi*, c'eſt-à-dire, le Dieu *d'Iſrael*; ſi ce n'eſt lorſque JESUS-CHRIST, *le* veritable *roi d'Iſrael* eſt venu dans *la plenitude des temps* tirer ſon peuple *de la captivité* du démon, & fonder dans Jeruſalem un nouveau temple ſans comparaiſon plus illuſtre que tous les autres, qui eſt ſon Egliſe, à laquelle tous les peuples & tous les Rois de la terre ſont accourus en *abandonnant leurs idoles*; & ont fait leur gloire & mis leur joie à adorer ce *Roi d'Iſrael* comme leur Seigneur, & comme le Dieu de tout l'univers.

℣. 10. *Ecoutez donc, mes enfans, votre pere: Servez le Seigneur dans la verité, & cherchez toûjours à faire ce qui lui eſt agreable, &c.*

Ces derniers avis que Tobie donne à ſes enfans, ſont très-dignes de la pieté & de la foi d'un vrai enfant d'Abraham. Ceux d'entre les Juifs qui faiſoient profeſſion de ſervir Dieu, ne le faiſoient pas *en verité*; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe contentoient d'un culte ſuperficiel & Judaïque,

qui ne va point juſqu'au changement du cœur. Ils ſervoient Dieu dans la vûe des récompenſes temporelles, & ſe mettoient peu en peine de pratiquer le grand précepte de la loi que Moïſe leur avoit donnée de ſa part, qui les obligeoit d'aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur ame, & de toutes leurs forces. Tobie exhorte ſon fils & ſes petits-fils *de ſervir Dieu dans la verité*; c'eſt-à-dire, par amour, puiſqu'il n'y a que l'amour qui ſoit capable de le faire ſervir comme il faut, *en eſprit & en verité*. Et c'eſt auſſi cet amour, lorſqu'il eſt dominant dans notre cœur, qui nous porte à *rechercher avec ſoin ce qui peut être agreable à Dieu*, afin de *le faire*. C'eſt cet amour qui eſt le principe de toutes *les œuvres de juſtice & des aumônes* que ce ſaint homme, comme un pere vraiment pieux, recommandoit à ſes enfans d'inſpirer à leurs familles. C'eſt ce même amour qui étant enraciné dans le cœur l'empêche de murmurer dans l'affliction, & le porte au-contraire à *benir Dieu en tout temps*, non avec déguiſement, mais comme il eſt dit ici, *dans la verité*, & par un vrai ſentiment de reconnoiſſance envers celui qui ne *nous châtie* en ce monde que *pour nous ſauver*.

Telles ſont les inquietudes toutes ſaintes d'un pere mourant, qui a toûjours conſervé la pieté & la crainte du Seigneur au milieu des plus grandes afflictions & des plus grandes proſperités. Telle eſt la derniere volonté, & tel eſt le teſtament qu'il laiſſe à ceux à qui il deſire par-deſſus tout une riche ſucceſſion de pieté & de foi. Pourvû qu'ils ſoient *juſtes* & *aumô-*

niers ; pourvû qu'ils s'occupent à *ſervir Dieu veritablement*, & à rechercher pour cela tout *ce qui lui eſt agréable* ; pourvû qu'ils ne perdent jamais *le ſouvenir du Seigneur*, & qu'ils *le beniſſent en tout temps du fond de leur cœur*, il les reconnoît pour ſes enfans ; parceque c'eſt en obeïſſant à ſes conſeils qu'ils le reconnoîtront veritablement pour leur pere. *Audite, filii mei, patrem veſtrum.*

Fin du livre de Tobie.

TABLE

DES PRINCIPALES CHOSES
contennes dans ce livre.

A

ABRAHAM. Sa foi lui faiſoit enviſager les choſes futures dans les préſentes, & les biens du ciel dans ceux de la terre. *page* 37

ACTION-DE-GRACES. Elle eſt le caractere d'un vrai Chrétien. 165

AFFLICTION. S'aneantir devant Dieu, lorſqu'il nous afflige, & ſe reconnoître pecheur. 49

Les afflictions pour les gens-de-bien ſont des épreuves qui ne tendent qu'à les ſauver. 194

AGAPES, feſtins des premiers Chrétiens. 27

AMOS, prophete ſous Ozias roi de Juda. 30

ANGE. Soin des hommes confié aux Anges 94. & 95

Ils ont ſoin de préſenter à Dieu les bonnes œuvres & les prieres des gens-de-bien. chap. 12. v. 12. & p. 180

La ſuite ordinaire de l'apparition des bons Anges eſt de donner de la conſolation à ceux qu'ils ont effrayés d'abord. 185.

SAINT ANTOINE, Viſite qu'il rend à ſaint Paul hermite. 165

ASARHADDON ſucceda à Sennacherib dans l'Empire d'Aſſyrie. 19

ASMODÉE, démon qui tua les ſept premiers maris de Sara. ch. 3. v. 8.

Pourquoi il les tua. 53

AUMÔNE. Daniel conſeilla à Nabuchodonoſor de racheter ſes pechés par des aumônes. 71

Comment l'aumône délivre du peché. *ibid.*

Dieu n'exige des riches l'aſſiſtance des pauvres que pour les rendre dignes eux-mêmes de ſa

divine miſericorde. 178
L'aumône eſt un grand treſor pour le jour de la neceſſité. ch. 4. v. 10. & p. 70
Faire l'aumône de ſon bien & non d'un bien mal acquis. 69
Vertu de l'aumône. ch. 12. v. 8. & 9.

B

Banquets, qui ſe faiſoient ſur les tombeaux des martyrs. 75
Ils ont dégeneré depuis en des banquets de diſſolution & de débauche, qui furent cauſe que ſaint Ambroiſe les défendit dans l'Egliſe de Milan. *ibid.*
Grande deference de ſainte Monique pour ſaint Ambroiſe ſur le ſujet de ces banquets. *ibid.*
Belle-mere, peu de correſpondance entre les belles-meres & les belles-filles. 154
Quelle en eſt la cauſe. *ibid.*
Blanche, mere de ſaint Louis. Inſtruction qu'elle repetoit ſouvent à ſon fils. 13

C

Charité, elle ſe peut exercer en bien des manieres. 69
Châtimens. C'eſt un manque de foi qui nous fait murmurer, lorſque Dieu nous châtie. 194
Chelidoine. Vertu de cette plante. 33. 34
Conseil. Demander toûjours conſeil à un homme ſage. ch. 4. v. 19.
Crainte. La crainte de Dieu eſt une grande richeſſe. ch. 4. v. 23. & p. 78
Croix. La croix de Jeſus-Chriſt ſera toûjours le modelle des vrais ſerviteurs de Dieu. 182

D

Dieu, Rien n'eſt plus capable de faire connoître la ſainteté & la grandeur de Dieu, que la bonne conduite de ceux qui font profeſſion de le ſervir. 195
Le culte de Dieu, qui ne va point juſques au changement du cœur, n'eſt qu'un culte ſuperficiel & Judaïque. 213. & 214

E

Ecriture-sainte. Elle dit aſſez ſouvent en un endroit ce qu'elle omet

dans un autre. 130
Eglise. L'esprit de l'Eglise ne peut changer, quelque petit que soit le nombre de ceux qui le suivent. 118
L'Eglise est un flambeau allumé qui ne peut demeurer caché. 199
Etablissement de l'Eglise figuré par le rétablissement de Jerusalem & de son temple. 191. 198. 201. & 213
Coutume de conduire premierement à l'Eglise les Evêques & les Princes, lorsqu'ils font leur premiere entrée en une ville. 165

F

Femme. Devoirs les plus essenciels d'une femme mariée. 153. 154
Festins. Jesus-Christ s'est trouvé à des festins. 27. & 146. comment on s'y doit conduire. 27
La crainte de Dieu y regne peu d'ordinaire. 147
Fidelité au service de Dieu récompensée dès cette vie. 15
Foi. La foi nous oblige à croire avec certitude que rien n'arrive dans le monde que par l'ordre de Dieu. 53
Toute la crainte que nous avons pour ce qui regarde les choses temporelles, est une preuve de la foiblesse de notre foi. 79

G

S. Gregoire de Tours. Guerison miraculeuse du pere de ce saint Evêque, qui a quelque rapport à celle de Tobie. 169. 170.

I

Jeroboam. Sa politique impie. 10
Jerusalem. Siege & prise de cette ville par Nabuchodonosor du temps du roi Sedecias, prédite par Tobie plus de cent ans auparavant. 198
Son rétablissement sous le regne de Cyrus prédit. *ibid.*
Description de la Jerusalem celeste. ch. 13. v. 21. & 22. & *page* 201. *& suiv.*
Job. Sa plus rude épreuve fut le reproche que lui fit sa femme sur le sujet de sa pieté. 47
Joie. La joie de l'autre vie est la récompense des saintes larmes de

celle-ci. 209
Fauſſe joie qui n'eſt pas accompagnée de pieté & de la crainte de Dieu. 210

L

Lumiere, qui éclaire l'ame d'un homme-de-bien, préferable à la lumiere du corps. 72

M

Mari. Devoirs des maris. 155
Mariage. Quel eſt le but d'un mariage chrétien. 109. & ch. 8. v. 9.
Rien de plus rare que de voir un mariage chrétien. 109. Quelle eſt la cauſe de tant de funeſtes diviſions qui arrivent dans les mariages, 123
Le démon a pouvoir ſur ceux qui s'engagent tellement dans le mariage qu'ils banniſſent Dieu de leurs cœurs. ch. 6. v. 17.
Mercenaires. Ne point retenir la récompenſe du mercenaire. ch. 4. v. 15.

N

Ninive, ville d'Aſſyrie ſur le Tigre. 13
Grandeur de cette ville. *ibid.*
Ruine de cette ville prédite par le prophete Jonas, & differée à cauſe de la pénitence de ſes habitans. 210. & 211. & accomplie depuis ſelon la prédiction de Tobie. ch. 14. v. 12. & 13. & *page* 211
Novatiens, quelle étoit l'erreur de ces heretiques. 38

O

Ordre. Rien n'eſt petit quand on ſuit l'ordre de Dieu en ce qu'on fait. 145

P

Saint Paul. Voyages de cet Apôtre pour aller recueillir les aumônes des Gentils convertis à la foi, afin d'en aſſiſter les Chrétiens de Jeruſalem. 146
Peché. Il y a toûjours en nous un fonds de peché que Dieu nous laiſſe pour nous être une matiere d'exercice continuel, & pour donner lieu à l'épreuve de notre fidelité. 73
Pecheurs, leur nombre quelque grand qu'il ſoit ne peut autoriſer ce qui eſt mauvais. 12

PENTECÔTE, fête des Juifs. 26
PIETÉ. La vraie pieté paroît à benir Dieu dans les maux mêmes dont il nous afflige. 197
POISSON qui voulut devorer le jeune Tobie, ce qu'il peut figurer. 103 104. 106. & 107
PRIERE. Lorſqu'elle eſt accompagnée du jeûne & de l'aumône, elle vaut mieux que tous les treſors du monde. ch. 12. v. 8. & *page* 179.
PRUDENCE humaine a ſes maximes bien oppoſées à celles de la charité. 8
PUISSANCE. Toute puiſſance vient de Dieu. 194.
Toute puiſſance de la terre quelque grande qu'elle ſoit, n'eſt que paſſagere. *ibid.*

R

RAGES, ville des Medes. 16
Etymologie de ce nom. *ibid.*
RAGUEL. Beau-pere du jeune Tobie. Foibleſſe de ſa foi. 136
RAPHAEL. Cet Ange ſous la figure d'un jeune homme ſe préſente au jeune Tobie pour le conduire en ſon voyage. ch. 5. v. 5. *& ſuiv.*
Le corps avec lequel cet Ange parut aux yeux de Tobie, n'étoit qu'un corps emprunté & étranger, qui lui étoit inutile pour ſes fonctions naturelles. 132.
Comment il faut entendre que cet Ange lia le démon Aſmodée. *ibid.*
Il va trouver Gabelus, lui rend ſon obligation & l'amene aux noces du jeune Tobie. ch. 9. v. 6. & 7. & *pag.* 145.
Si cet Ange eſt du premier ordre des Eſprits celeſtes. 183. 184
Comment il faut entendre ce qu'il dit à Tobie: Il vous a paru que je mangeois & que je buvois avec vous. 185. 186
RECONNOISSANCE. Il y a peu de reconnoiſſance des graces de Dieu dans beaucoup de Chrétiens. 144 177.
RELIGION. Celle des Princes ſuivie aſſez ordinairement par les peuples. 10

S

SAINTS. Les plus grands Saints ne ſe diſtinguent point des plus grands pecheurs à cauſe de ce fonds de concupiſcence qu'ils ſentent au-dedans

d'eux, qui ſeroit capable de les faire tomber dans les plus grands crimes, ſi la main toute-puiſſante de Dieu ne les ſoûtenoit. 50

Quelle ſera l'occupation des Saints dans le ciel. ch. 13. v. 22. & *page* 203

SALMANASAR roi d'Aſſyrie. Sa bonté envers Tobie. ch. 1. v. 13.

SAMARIE. priſe de Salmanaſar ſous le regne d'Oſée roi d'Iſrael en la ſixiéme année d'Ezechias roi de Juda. 7

SARA, fille de Raguel. Reproche ſanglant que lui fit une ſervante de la maiſon. ch. 3. v. 9. & 10.

Priere qu'elle fit à Dieu dans ſon affliction. *ibid.* v. 11.

Avis que ſon pere & ſa mere lui donnerent, lorſqu'elle fut prête de les quitter pour ſuivre ſon mari. 151. 153

SENNACHERIB. Plaie dont Dieu frappa l'armée de ce roi d'Aſſyrie. 18. 137

Il eſt tué depuis par deux de ſes fils. ch. 1. v. 24. & *page* 19.

SEPT. Ce nombre dans l'Ecriture peut marquer une grande multitude. 56

SEPULTURE. Ardeur des fidelles pour rendre ce dernier devoir aux corps des Martyrs malgré toutes les défenſes des Empereurs payens. 32

SOUFFRANCE. Avoir part aux ſouffrances de Jeſus-Chriſt pour avoir part à ſa gloire. 33

T

TEMPLE. Celui de Jeruſalem ſeul dans toute la terre deſtiné pour y offrir des ſacrifices à Dieu. 11

TENTATION. Il y a des tentations qui ſervent à l'homme pour lui faire reſſentir & reconnoître ſa foibleſſe : & il y en a qui ſont deſtinées pour l'épreuve de la patience des parfaits. 35

Il eſt neceſſaire que la tentation éprouve ceux qui ſont agreables à Dieu. ch. 12. v. 13. & *page* 181

THEBAÏDE, pays meridional de l'Egypte, fameux par le grand nombre de ſolitaires qui s'y ſont établis. 133

TOBIE. Sa tribu. ch. 1. v. 1.

Sa captivité ſous Salmanaſar roi d'Aſſyrie. *ibid.* v. 2.

Il ne quitta point la voie de la verité dans ſa captivité. *ibid.* v. 11. & 12. & *page* 7. 8.
Il demeura ferme dans le culte de Dieu lorſque tous les Iſraelites adoroient les veaux d'or de Jeroboam. ch. 1. v. 5. *& ſuiv.* & *page* 10. 11
Il apprit à ſon fils dès ſon bas âge à craindre Dieu & à éviter le peché. ch. 1. v. 10. & *page* 13.
Il trouve grace auprès de Salmanaſar. *ibid.* v. 13.
Il a ſoin de donner des avis ſalutaires aux Iſraelites qui étoient captifs comme lui. *ibid.* v. 15. & *page* 15
Il prête gratuitement la ſomme de dix talens d'argent à Gabelus. *ibid.* v. 17.
Sa charité, ſes aumônes. *ibid.* v. 19. & *page* 8
Il eſt dépouillé de tout ſon bien par Sennacherib qui avoit ſuccedé à Salmanaſar. *ibid.* v. 22.
Livre de Tobie, une vraie hiſtoire, & non une parabole. 6. 7
Tobie, un vrai modelle d'un pere-de-famille. 7
Gravité de ſa conduite dans ſa plus grande jeuneſſe. ch. 1. v. 4. & *page* 9
Il avoit reçû une ſainte éducation de ſa grand-mere. 12
Prudence jointe à la charité de Tobie. 17
Il n'eſt point détourné des devoirs de pieté par la crainte de la mort. ch. 1. v. 21. & 22. & *page* 19. 31. & 32
Il ſe leve de table pour aller enlever un corps mort & lui donner la ſepulture. ch. 2. v. 3. & 4. & *page* 28.
Tobie plus frappé de la crainte de Dieu que de celle des hommes. *ibid.* v. 9. & *page* 31.
Il devient aveugle à l'âge de 56. ans ch. 2. v. 11. & ch. 14. v. 3.
Pourquoi Dieu permit que cette tentation lui arriva. ch. 2. v. 12.
Tobie raillé par ſes parens dans ſon aveuglement. *ibid.* v. 15.
Patience de Tobie fondée ſur l'eſperance de la reſurrection. *ibid.* v. 18. & *pag.* 37. 38
Reproches faits à Tobie par ſa propre femme. *ibid.* v. 22. & 23. & *pag.* 39. 40. 47
Tobie ſe rendit agreable à Dieu en donnant la ſepulture aux morts. 29
Il ſe nourriſſoit de la lecture de l'Ecriture ſainte. 30

Belle priere de Tobie à Dieu. ch. 3. v. 2. & *ſuiv.*

Préceptes qu'il donna à ſon fils. ch. 4. v. 2. & *ſuiv.*

Dans ſon aveuglement corporel il étoit éclairé d'une lumiere qui lui faiſoit enſeigner la voie de Dieu à ſon fils. 72

Le jeune Tobie ſe lavant les pieds dans le Tigre, ſe voit en danger d'être devoré par un grand poiſſon. ch. 6. v. 2.

Il va par le conſeil de l'Ange loger chez Raguel, qui étoit ſon parent, & lui demande Sara ſa fille en mariage. *ibid.* v. 11. & *ſuiv.*

Quel eſt ce poiſſon qui penſa devorer le jeune Tobie. 101

Le jeune Tobie ayant épouſé Sara, paſſa en priere avec elle les trois premieres nuits. 110

Si le jeune Tobie put épouſer Sara ſans avoir communiqué ce mariage à ſon pere. 117

Sa reconnoiſſance à l'égard de l'Ange lorſqu'il ne le regardoit encore que comme un homme. ch. 9. v. 2. & *pag.* 142

Le chien qui avoit ſuivi Tobie dans ſon voyage, court devant comme pour annoncer la venue de ſon maître. ch. 11. v. 9. & *pag.* 165

Ce que cet animal peut figurer. 168

Le jeune Tobie étant entré dans la maiſon de ſon pere au retour de ſon voyage, commence par adorer Dieu & lui rendre graces. ch. 11. v. 7. & *pag.* 164

Il rend la vûe à ſon pere en lui frottant les yeux avec le fiel du poiſſon qui l'avoit voulu devorer. ch. 11. v. 13. & *ſuiv.* & *pag.* 168

Si la gueriſon de Tobie fut purement miraculeuſe & ſurnaturelle 168. 169

Soumiſſion & deference du jeune Tobie pour tous les avis de l'ange Raphael. 163

Elle eſt le modelle de celle que les fidelles doivent avoir pour ceux qui les conduiſent dans la voie du ſalut. 164

Tobie le pere & le fils offrent à l'Ange pour ſa récompenſe la moitié de tout le bien qu'il avoit rapporté de ſon voyage. ch. 12. v. 5. & *pag.* 177

Ils demeurent proſternés en terre durant trois heures après que l'Ange

ſe fut fait connoître à eux & qu'il eut diſparu. *ibid.* v. 15. *& ſuiv.* & *pag.* 184. 187
Mort de Tobie le pere à l'âge de 102. ans ch. 14. v. 1. & 2.
Mort du jeune Tobie à l'âge de 99. ans. *ibid.* v. 16.

V

VENDEUR. Si en vendant une choſe on en peut cacher les defauts. 120
UNION de Jeſus-Chriſt avec l'Egliſe, modelle de l'union que les maris doivent avoir avec leurs femmes. 55
C'eſt Dieu qui fait l'union qui eſt entre l'homme & la femme, c'eſt ce qui la rend indiſſoluble. 123
USURE. Injuſtice de l'uſure. 78

Fin de la Table du livre de Tobie.

LE LIVRE

LE LIVRE
DE
JUDITH

TRADUIT EN FRANCOIS,

avec

UNE EXPLICATION

Tirée des ſaints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques.

AVERTISSEMENT.

NOus diſons la même choſe de ce livre de Judith, que de celui de Tobie; c'eſt-à-dire, que quoiqu'il n'ait pas été reconnu de tout le monde pour canonique dans les premiers ſiecles, ſans doute à cauſe que les Hebreux ne le mettoient point au nombre des livres de l'Ecriture, il n'eſt plus permis de revoquer ſon autorité, depuis que toute l'Egliſe a declaré qu'il faiſoit partie des livres ſaints. C'eſt ce qu'elle a fait dès le premier Concile œcumenique, qui eſt celui de Nicée; & depuis encore dans le dernier Concile univerſel, qui eſt celui de Trente. Ainſi quoique ſaint Jerôme ait dit de ce livre auſſi-bien que de celui de Tobie & de quelques autres; Que l'Egliſe les faiſoit lire comme des livres édifians, mais non comme canoniques; on ne peut guere douter qu'il n'ait depuis changé ſur cela de ſentiment; puiſqu'il témoigne lui-même en un autre endroit, que le Concile de Nicée avoit reconnu ce livre de Judith pour un des livres canoniques de l'Ecriture. *Hieron. ep. 112. & 115. tom. 2.*

Ce livre a été d'abord en Chaldaïque. Au moins ſaint Jerôme témoigne l'avoir traduit de cette langue en Latin, en rendant, dit-il, plutôt ſens pour ſens, que parole pour parole; *magis ſenſum è ſenſu, quàm ex verbo verbum transferens.* Mais on ne peut aſſûrer qui en eſt l'Auteur. Le ſentiment qui paroît à quelques ſavans le plus

vraisemblable, est que ce fut le Grand-prêtre *Eliacim* ou *Joachim*, lui qui exerça la souveraine sacrificature entre Sobna & Helchias, & que Dieu fit mettre en la place de Sobna même, qui fut dépossé de son ministere à cause de ses desordres, selon qu'il le prédit par la bouche d'Isaïe, en *le* nommant *la honte d'Israel*, & lui declarant qu'il *le chasseroit de ce haut rang où il étoit*, & *revêtiroit de sa tunique & de sa puissance Eliacim son serviteur.* La lecture de cette histoire fera connoître en effet qu'Eliacim eut une très-grande part à tout ce qui se passa dans la Judée, lorsqu'Holoferne vint attaquer Bethulie avec une armée si redoutable ; & l'on y verra que c'étoit lui qui donnoit alors tous les ordres necessaires pour se défendre contre un ennemi si puissant: ce qui nous porte aisément à croire, qu'après qu'il eut vû la maniere si miraculeuse dont Dieu délivra son peuple, il ne voulut point souffrir que ce grand miracle pût jamais être oublié ; & que de même qu'il fit mettre au nombre des jours saints & solennels celui de la mort d'Holoferne & de la défaite de son armée, il put bien aussi faire connoître à toute la posterité par cette histoire des effets si extraordinaires de la bonté du Seigneur envers son peuple, & les sujets qu'il avoit d'en conserver une éternelle reconnoissance ; soit qu'il l'ait écrite lui-même, ou peut-être qu'il se soit servi de quelque Juif revenu avec le roi Manassé de Babylone, pour la faire écrire en Chaldaïque.

Isai. 22. 17. & 6.

Judith 16. 31.

C'est une grande difficulté parmi les Savans, de fixer le temps auquel arriva ce fameux évenement du siege de Bethulie, de la mort du Ge-

neral Holoferne, & de la victoire miraculeuſe que remporterent les Juifs ſur les troupes des Aſſyriens, lorſqu'ils ſembloient être à la veille de leur perte entiere. Les uns prétendent qu'il n'arriva que depuis que le peuple d'Iſrael fut revenu de Babylone, où il avoit demeuré captif durant tant d'années ; c'eſt-à-dire ſous l'Empire des Perſes. Et les autres au-contraire ſoûtiennent avec plus de vraiſemblance, que tout ceci ſe paſſa avant la captivité generale. C'eſt le ſentiment que nous avons cru devoir ſuivre pour pluſieurs raiſons. Il paroît par l'Ecriture que la ville de Jeruſalem fut détruite l'an du monde trois mille quatre cens ſeize, lorſque l'armée de Nabuchodonoſor roi de Babylone la prit, en brûla toutes les maiſons avec le temple, ruina entierement ſes murailles, & emmena tous les habitans du royaume de Juda en captivité. Or il paroît encore par l'Ecriture, que depuis leur retour de Babylone, le temple de Jeruſalem ne fut achevé de rebâtir que l'an du monde 3489. & que les murailles de la ville ne furent auſſi entierement rétablies qu'en l'année 3550. C'eſt-à-dire, que vers le commencement de l'Empire des Perſes à peine les Juifs commençoient à reſpirer d'une ſi longue ſervitude, & étoient par conſequent hors d'état d'entreprendre de reſiſter à des Princes ſi puiſſans de qui ils auroient reçû la liberté. Et quoique ſur la fin du même Empire, qui paſſa enſuite aux Grecs ſous le regne d'Alexandre l'an du monde 3674. la puiſſance des Juifs ſe fût un peu rétablie, on ne voit point qu'il y ait eu en tout ce temps aucun Grand-prêtre qui portât le nom d'Eliacim. D'ailleurs, l'Empire des Aſſyriens & des Medes

4. *Reg.* 24. 9. 10.

1. *Eſdr.* 4. 14. 15. *Item.* 2. *Eſdr.* 7. 1.

ne subsistoit plus, & tout étoit alors soumis au seul roi des Perses, que l'on nommoit le grand roi, & qui faisoit sa residence, non à Ninive, mais à Babylone, ou à Suze.

Judith 1. 5. 15. 16. L'on voit au-contraire dans l'histoire de Judith, que le temple & la ville de Jerusalem subsistoient dans tout leur éclat; qu'Eliacim étoit le Grand-prêtre qui exerçoit de son temps la souveraine sacrificature; que c'étoit alors, non le roi des Perses, mais le roi des Assyriens qui jouissoit de l'Empire, après avoir vaincu le roi des Medes; qu'il regnoit dans Ninive qui est nommée la grande ville, & non à Suze ou à Babylone. L'on peut ajoûter, qu'Ecbatanes dont il est parlé dans cette histoire, étoit bâtie avant la captivité; & que Ninive, où il est dit que le roi des Assyriens regnoit du temps de Judith, étoit détruite avant cette captivité. Et enfin il est certain que les rois des Perses étoient maîtres de la Cilicie, de Damas, de la Palestine & des provinces voisines; au-lieu qu'il est dit dans cette histoire, que le roi des Assyriens fit ses efforts pour se les assujettir; outre que l'on ne voit point que jamais on ait donné aux rois des Perses le nom de Nabuchodonosor, qui est celui que l'Ecriture donne à ce roi des Assyriens, dont le General nommé Holoferne vint assieger Bethulie.

Ce roi, selon le sentiment des plus habiles Auteurs, *Herodot.* est le même que les historiens profanes ont nommé *Saosduchin*, qui étoit fils d'Assaradon, & petit-fils de Sennacherib, ce Prince devenu fameux par le châtiment que Dieu exerça *4. Reg. 20. 35.* pour punir son orgueil & ses blasphêmes, en tuant en une nuit par le ministere d'un de ses

Anges, cent quatre-vingt-cinq mille hommes de ſon armée. Ce que l'Ecriture marque au commencement de ce livre; Que celui à qui elle donne le nom de Nabuchodonoſor entreprit en la douziéme année de ſon regne de combattre contre Arphaxad roi des Medes, & le vainquit, s'acorde parfaitement avec ce que l'hiſtoire profane dit; Que Déjocès qui eſt le même que l'Ecriture nomme Arphaxad, mourut en la douziéme année du regne de Saoſduchin. Ce fut, autant qu'on en peut juger, quelque temps après que Manaſſé roi de Juda, qui avoit été emmené captif à Babylone en punition de ſes crimes, fut revenu à Jeruſalem par un effet de la miſericorde de Dieu, qui exauça ſes prieres & ſes larmes, qu'on vid arriver tout ce qui eſt rapporté dans l'hiſtoire de Judith. Nous reſervons à éclaircir pluſieurs autres difficultés dans les explications de ce livre, étant inutile de marquer ici par avance ce que l'on verra traité en chaque lieu d'une maniere plus étendue.

Judith 1. 5.

2. *Paral.* 33. 11. 12. 13.

Nous pouvons bien ſeulement prévenir une difficulté conſiderable que la lecture de ce livre ne manquera point de former dans les eſprits, touchant la maniere dont Judith parla au General des Aſſyriens nommé Holoferne, dans le deſſein qu'elle avoit de le ſurprendre, & de délivrer tout Iſrael par ſa mort. Car on a peine, dit-on, à comprendre comment une femme ſi ſainte, ſi louée dans l'Ecriture, & deſtinée à accomplir une ſi grande œuvre, pour laquelle l'Ecriture même nous fait connoître que Dieu l'aſſiſtoit ſi ſenſiblement, a pu uſer de tant d'équivoques qui ſemblent autoriſer le menſonge, que les livres ſaints condamnent

par-tout avec beaucoup de ſeverité. Quoique nous ayons tâché de démêler le vrai ſens de ſes paroles en chaque endroit, & de faire voir que ſelon le ſentiment des plus habiles Interpretes, on peut les entendre d'une maniere favorable qui ne bleſſe point la verité; il eſt neanmoins neceſſaire d'ajoûter encore ici quelque choſe ſur ce ſujet, pour éclaircir davantage une matiere ſi importante.

August. contr. mendac. tom. 4. Nous diſons donc avec le grand ſaint Auguſtin, qu'il ne peut jamais être permis de mentir, pour quelque raiſon que ce puiſſe être; & que *quiconque prétend qu'il y a certains menſonges qui ſont de juſtice*, (tels que ceux qui tendent à ſauver la vie ou l'honneur au prochain) *ne dit autre choſe ſinon, qu'il y a de certains pechés qui ſont de juſtice; & par conſequent qu'il y a certaines choſes qui bien qu'injuſtes, ne laiſſent pas d'être juſtes: ce qui eſt*, dit ce ſaint Docteur, *de la derniere obſcurité; puiſque le peché n'eſt peché qu'à cauſe qu'il eſt contraire à la juſtice.* Ainſi nous devons conclure infailliblement de ce principe, que ſi Judith a menti en parlant à Holoferne, quoique ce fût pour ſauver ſon peuple, elle a peché, & a mêlé dans une action auſſi bonne & auſſi ſainte par elle-même qu'étoit la délivrance du peuple de Dieu, une choſe qui étoit mauvaiſe; puiſque tout menſonge eſt peché, & par conſequent mauvais, pour quelque raiſon qu'on l'emploie; quoiqu'il ſoit vrai qu'il y a certains menſonges qui ſont beaucoup moins mauvais & plus excuſables les uns que les autres.

Cap. 12. Mais autant que S. Auguſtin a été ſevere pour condamner tout menſonge de peché, autant a-t-il été reſervé pour en accuſer les anciens juſtes, comme Abraham, Iſaac & Jacob, & les autres ſaints

perſonnages dont il eſt parlé dans les livres du vieux Teſtament. Et pour faire voir, dit-il, que ce qu'on accuſe dans les Ecritures de menſonge, n'eſt point ſouvent ce qu'on penſe, ſi on l'entend comme il faut, c'eſt que ce n'eſt point des livres apoſtoliques, mais des livres prophetiques, que l'on tire tous les exemples dont on prétend s'appuyer pour autoriſer le menſonge. Car tous ces exemples, ajoûte-t-il, que l'on rapporte des perſonnes differentes qu'on accuſe d'avoir menti, ſont pris des livres de l'Ecriture, où l'on raconte non ſeulement des paroles, mais encore des actions figurées & figuratives. Or ce qui pourroit paroître un menſonge dans des figures, eſt veritable lorſqu'il eſt bien entendu; *in figuris autem, quod velut mendacium dicitur, bene intellectum verum invenitur.* Cap. 10. C'eſt par ce principe, qu'il a expliqué la maniere dont parla Jacob pour enlever la benediction de ſon pere Iſaac, comme étant non un menſonge, mais une grande figure & un myſtere très-profond, qui marquoit l'élection des Gentils en la perſonne du cadet, & la reprobation des Juifs en la perſonne de l'aîné: quoique l'on peut dire que jamais paroles n'ont paru plus accompagnées de circonſtances qui pouvoient les faire accuſer de menſonge.

Que ſi l'on a vû dans l'explication de pluſieurs paroles que le ſaint ange Raphael dit à Tobie, lorſqu'il vint ſe préſenter pour l'accompagner dans ſon voyage, en lui témoignant qu'il *venoit d'avec les enfans d'Iſrael*; qu'il *avoit ſouvent marché dans tous les chemins du pays des Medes*; qu'il *avoit* même *demeuré chez Gabelus*; & qu'il *étoit Azarias fils du grand Ananias*; ſi dis-je, on a vû Tob. 5.

dans l'explication de ces paroles, qu'elles étoient veritables étant entendues ſelon leur vrai ſens, quoiqu'elles paroiſſent des équivoques ou des menſonges à ceux qui ne les entendent pas; nous pouvons auſſi en dévelopant le ſens veritable des paroles de Judith, y découvrir ce que dit S. Auguſtin, Que les paroles auſſi-bien que les actions de ces anciens juſtes étoient des figures qui avoient beſoin d'explication, & qui bien loin de bleſſer la verité, la figuroient d'une maniere d'autant plus relevée qu'elle paroiſſoit plus cachée.

Il eſt vrai que quelques-uns trouvent qu'il pourroit être dangereux d'admettre ainſi des figures dans ces paroles des Saints de l'ancienne loi, & qu'ils croient que la plûpart des hommes ſeront fort portés à ſe ſervir de tels exemples, pour s'autoriſer dans leurs menſonges, en prétendant qu'ils ont droit comme eux de dire une choſe, & d'en entendre une autre par une eſpece de langage figuré comme le leur. Mais cette difficulté, que S. Auguſtin a vûe ſans doute auſſi-bien que ceux qui la font, n'a pû l'empêcher d'expliquer comme il a fait les paroles de ces anciens; & il a ſçû mettre une très-grande difference entre des prophetes, ou des perſonnes que l'Ecriture nous repréſente comme animées & toutes remplies de l'Eſprit de Dieu; & des hommes qui ſont dominés par l'amour de la vanité & du menſonge, ou qui vivent en un temps qui n'eſt plus celui des figures, mais de la verité. Auſſi il nous fait fort bien remarquer que les Apôtres ont parlé dans leurs Epîtres d'une maniere differente de ces anciens juſtes, & qu'on ne voit rien non plus de ces fictions apparentes dans les Actes des Apô-

Auguſt. contr. mendac. cap. 12.

tres, parceque tous les voiles des figures & des propheties étant levés, la verité du nouveau Teſtament ſe voyoit alors à découvert. Ainſi, dit ce Pere, quand ſaint Pierre & ſaint Barnabé uſerent de cette diſſimulation dont parle ſaint Paul, mangeant librement avec les Gentils avant la venue des Juifs, & s'en ſéparant enſuite ſecrettement pour ne pas bleſſer les circoncis, cette feinte par laquelle ils vouloient aſſujettir les Gentils au Judaïſme, fut repriſe très-juſtement par le même Apôtre, qui leur reſiſta, comme il dit, en face, afin d'empêcher que leur conduite ne nuisît alors, & ne pût ſervir d'exemple à toute la poſterité pour être imité : *Illa Petri & Barnabæ ſimulatio, quâ gentes judaiſare cogebant, meritò reprehenſa atque correcta eſt, & ne tunc noceret, & ne poſteris ad imitandum valeret.*

Mais ſi l'on croit que d'admettre dans ces juſtes & dans ces Saints de l'ancienne loi ces langages figurés pour les excuſer, comme a fait ſaint Auguſtin, de menſonge, ce ſeroit ouvrir en quelque façon une voie au menſonge même, & fournir à pluſieurs perſonnes un prétexte de mentir avec un moindre ſcrupule; on peut bien dire qu'il y a ſans comparaiſon un plus grand danger, & qu'il eſt même plus indigne de la ſainteté des Ecritures, de reconnoître que ces perſonnes dont elles parlent, qu'elles nous propoſent comme des modelles d'une pieté admirable, & qu'elles nous repréſentent comme étant actuellement animées & conduites par l'Eſprit de Dieu, ont neanmoins employé dans des affaires de la derniere conſequence une choſe auſſi condamnée par le Saint-Eſprit qu'eſt le menſonge. Car qui en effet ne ſera

tenté de croire que les livres saints se démentent en quelque façon eux-mêmes, en y voyant d'une part le mensonge condamné très-fortement, & de l'autre le mensonge établi en quelque façon par des exemples de personnes qui y sont louées comme très-saintes ? Ou au-moins qui ne prétendra s'autoriser par de tels exemples à pratiquer sans scrupule ce qu'il voit être pratiqué par les plus grands Saints de l'ancienne loi, dans des occasions où il paroissoit que Dieu même les conduisoit ?

Telle est celle dont il s'agit, étant vrai de dire, que jamais peut-être Saint n'a paru agir plus sensiblement par l'Esprit de Dieu, que Judith en celle-ci ; puisqu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût inspirer à une femme veuve retirée depuis plusieurs années dans sa chambre, le dessein d'aller couper la tête à un General d'armée au milieu de toutes ses troupes, lorsque tout le peuple perdoit courage ; ni qui pût la soûtenir & la conduire dans toute la suite de cette entreprise si importante : & que d'ailleurs les prieres & les jeûnes dont elle eut soin d'accompagner cette action, font juger encore plus clairement, que c'étoit Dieu qui la faisoit parler, comme il la faisoit agir.

Nous ne prétendons point cependant préjudicier par là en aucune sorte au sentiment des personnes plus éclairées ; mais nous avons cru pouvoir proposer ces vûes qui sont conformes aux principes de saint Augustin, & nous en servir pour éclaircir ce point important de l'histoire de Judith, qui pourroit faire de la peine à quelques-uns.

JUDITH.

JUDITH.

CHAPITRE PREMIER.

1. ARPHAXAD itaque rex Medorũ ſubjugaverat multas gentes imperio ſuo, & ipſe ædificavit civitatem potentiſſimam, quam appellavit Ecbatanis,

2. ex lapidibus quadratis & ſectis : fecit muros ejus in latitudinem cubitorum ſeptuaginta, & in alti-

1. ARPHAXAD roi des Medes ayant aſſujetti à ſon empire un grand nombre de nations, bâtit *de pierres-de-taille* une ville très-forte, qu'il appella Ecbatanes.

2. Il y fit faire des murailles de ſoixante & dix coudées de large ; & de trente coudées de haut *a*,

a 2. Hebr. Il ſemble qu'il faudroit qu'il y eût de ſoixante & dix coudées de hauteur, & de trente coudées de largeur ou d'épaiſſeur. *Salian.*

& des tours qui avoient cent coudées de hauteur.

tudinem cubitorum triginta, turres verò ejus posuit in altitudinem cubitorum centum.

3. Les tours étoient quarrées : chaque côté de la tour avoit vingt pieds de largeur ; & il en fit faire les portes de la même hauteur que les tours.

3. Per quadrum verò earum, latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium :

4. Après cela il se glorifioit *de sa puissance*, comme étant invincible par la force de son armée, & par la multitude de ses chariots //.

4. & gloriabatur quasi potens in potentia exercitûs sui, & in gloria quadrigarum suarum.

5. Mais Nabuchodonosor roi des Assyriens, qui regnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre la douziéme année // de son regne à Arphaxad, & le vainquit

5. Anno igitur duodecimo regni sui, Nabuchodonosor rex Assyriorum, qui regnabat in Ninive civitate magna, pugnavit contra Arphaxad, & obtinuit

6. dans la grande plaine de Ragau près de l'Euphrate, du Tigre & de Jadason, dans la campagne d'Erioch roi des Eliciens //.

6. eum in campo magno, qui appellatur Ragau, circa Euphraten, & Tigrin, & Jadason, in campo Erioch regis Elicorum.

℣. 4. *lettr.* in gloria quadrigarum suarum.

℣. 5 *expl.* Il entreprit cette guerre la douziéme année de son regne ; mais il ne la finit qu'en la dix-septiéme année, comme il est marqué dans le Grec vers. 13. *Vatabl.*

℣. 6 *expl.* varia hîc est lectio ; vel Eliochorum, vel Euchorum ; vel Elimæorum ; vel Elimorum ; campi verò *Ragau* ad Elimaidem spectant. *Menoch.*

7. Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, & cor ejus elevatum est: & misit ad omnes qui habitabant in Cilicia, & Damasco, & Libano,

7. Alors le regne de Nabuchodonosor devint florissant, son cœur s'en éleva, & il envoya à tous ceux qui habitoient en la Cilicie, à Damas, sur le mont Liban,

8. & ad gentes quæ sunt in Carmelo, & Cedar, & inhabitantes Galilæam in campo magno Esdrelon,

8. & aux peuples qui sont dans le Carmel, en Cedar, & à ceux qui habitent dans la Galilée & dans la grande campagne d'Esdrelon,

9. & ad omnes qui erant in Samaria, & trans flumen Jordanem usque ad Jerusalem, & omnem terram Jesse, quousque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.

9. à tous ceux encore qui étoient en Samarie, & au-delà du fleuve du Jourdain jusqu'à Jerusalem, & dans toute la terre de Jessé jusqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. Ad hos omnes misit nuntios Nabuchodonosor rex Assyriorum:

10. Nabuchodonosor roi des Assyriens envoya des ambassadeurs à tous ces peuples:

11. qui omnes uno animo contradixerunt, & remiserunt eos vacuos, & sine honore abjecerunt.

11. qui tous d'un commun accord refuserent ce qu'il demandoit, renvoyerent ceux qui étoient venus de sa part, sans qu'ils pussent rien obtenir, & les traiterent avec mépris.

12. Tunc indignatus Nabuchodonosor

12. Alors le roi Nabuchodonosor entra dans une

grande indignation contre tous ces peuples, & il jura par son trône & par son royaume, qu'il se vengeroit de toutes ces nations.

rex adversus omnem terram illam, juravit per thronum & regnum suum, quòd defenderet se de omnibus regionibus his.

℣. 12. *lette.* se défendroit : *c'est-à-dire*, se vengeroit. *Voyez Estius.*

EXPLICATION

DU

CHAPITRE I.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *ARphaxad roi des Medes ayant aſſujetti à ſon empire un grand nombre de nations, bâtit* de pierres-de-taille *une ville très-forte, qu'il nomma Ecbatanes..... Après cela il ſe glorifioit* de ſa puiſſance, *à cauſe de la grande force de ſon armée, & de la magnificence de ſes chariots.*

Nous ne repetons point ici ce que nous avons marqué dans la préface touchant le temps & l'hiſtoire de Judith. Et nous ſuppoſons avec de très-ſavans hommes, qu'il eſt plus probable qu'elle a vêcu ſous le regne de Manaſſé roi de Juda, & que ſon hiſtoire eſt arrivée après que ce Prince fut de retour de Babylone où il avoit été en priſon. En ſuivant ce ſentiment qui paroît très-appuyé, le roi des Medes qui eſt nommé en ce lieu *Arphaxad*, doit être le même que celui qui eſt nommé *Dejocès* dans un celebre hiſtorien Grec, qui *Herodot.* l'appelle le fondateur d'Ecbatanes, comme le

texte ſacré lui donne cette qualité.

Cette grande exactitude avec laquelle l'Ecriture s'abaiſſe à décrire la maniere dont Arphaxad bâtit cette ville d'Ecbatanes, ne doit pas être regardée comme indigne du Saint-Eſprit, qui en inſpirant à l'Ecrivain ſacré de marquer tout ce détail, a eu deſſein principalement de faire connoître combien eſt vaine toute la force des hommes qui ne s'appuye que ſur des murailles & des fortereſſes & ſur le grand nombre de troupes & de chariots.

Conſiderons donc ce roi des Medes, comme un Prince rempli d'orgueil, qui après *s'être aſſujetti pluſieurs nations*, & avoir bâti une très-puiſſante ville, dont les murailles toutes compoſées de pierres-de-taille, avoient ſoixante & dix coudées de largeur, ſur trente coudées de haut, & étoient fortifiées de pluſieurs tours de cent coudées de hauteur, ſe regardoit au milieu d'une armée nombreuſe & redoutable, comme étant entierement invincible à tous les hommes. Mais combien ſe trompoit-il dans toutes ces vaines idées qu'il avoit conçûes de ſa puiſſance & de ſa grandeur; puiſqu'ayant été ſeulement un inſtrument de juſtice dans les mains de Dieu pour châtier tous ces peuples qu'il s'étoit aſſujettis, il devoit lui-même être expoſé bien-tôt aux rigueurs de cette divine Juſtice, qui ſe prépara dans la perſonne d'un autre Prince un miniſtre de ſa fureur pour humilier ſon orgueil? C'eſt donc dans ces grands exemples de la confiance vaine & fauſſe qu'ont eue ces Princes en leur puiſſance, que Dieu veut que nous trou-

vions des remedes ſalutaires contre le plus dangereux ennemi que nous ayons, qui eſt cet élevement d'un cœur qui s'attribue à lui-même une force qu'il a reçûe de Dieu ſeul.

℣. 5. *Mais Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens, qui regnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre la douziéme année de ſon regne à Arphaxad, & le vainquit.*

Ce Prince n'eſt pas le grand Nabuchodonoſor : mais il paroît être le même que *Saoſduchin*, fils d'Aſſaradon, & petit-fils de Sennacherib, ſelon qu'on l'a dit dans la préface. Ayant été deſtiné de Dieu pour humilier Arphaxad dans ce grand élevement qu'il avoit conçû par l'heureux ſuccès de ſes armes, il ſe prépara à le combattre, & il remporta ſur lui la victoire. Il eſt marqué dans le Grec, qu'il ſe rendit maître de ſes villes, qu'il prit Ecbatanes, & en ruina toute la beauté & la magnificence ; & qu'ayant pourſuivi Arphaxad, il le ſurprit dans les montagnes, & le tua.

Mais ce Prince ne fut pas plus ſage que celui qu'il avoit vaincu. Et attribuant à ſes propres forces ce grand avantage que le Seigneur des armées lui avoit fait remporter, il s'en éleva dans ſon cœur. *Tunc exaltatum eſt regnum Nabuchodonoſor, & cor ejus elevatum eſt.*

En même-temps que ſon empire fut élevé & en gloire & en puiſſance, ſon cœur s'éleva auſſi d'orgueil : tant il eſt vrai que l'élevement du cœur eſt preſque inſéparablement attaché à la grandeur ; & que ceux qui ne craignent pas d'aſpirer à la puiſſance, aſpirent ſans y penſer à leur propre perte ; puiſqu'il eſt rare d'être

grand & d'être puiſſant dans le ſiecle, ſans être ſuperbe.

Nabuchodonoſor s'éleve donc de cette victoire par laquelle il venoit de renverſer toute la puiſſance d'un Prince auſſi redoutable qu'étoit Arphaxad. Et concevant auſſi-tôt de vaſtes deſſeins de s'aſſujettir toute la terre, après s'être aſſujetti celui qui avoit vaincu tant de nations, il trouve enfin dans une femme, que Dieu oppoſe à toutes ſes forces, un obſtacle qui renverſe tous ſes deſſeins, & qui l'arrête tout-d'un-coup dans le cours de ſes conquêtes. C'eſt le ſujet de ce livre que nous expliquons, dont l'hiſtoire nous eſt propoſée pour nous faire reconnoître ſenſiblement que toute la puiſſance des hommes vient de Dieu ſeul; qu'ils ſont ridicules & extravagans de s'en glorifier, puiſqu'il en dépouille qui il lui plaît, lorſqu'il s'y attend le moins, & qu'il paroît le plus redoutable; que la ſeule crainte du Seigneur eſt tout l'affermiſſement des états; & qu'une femme auſſi foible que Judith eſt capable, lorſqu'elle eſt remplie de l'eſprit de Dieu, de renverſer les armées les plus puiſſantes. On en a vû un exemple en la perſonne de ſainte Geneviéve, lorſqu'Attila, ce Prince ſi redoutable, que l'on regardoit comme un fleau de la juſtice de Dieu, étant venu fondre en France avec une armée de plus de cinq cens mille hommes, cette fille ſeule s'y oppoſa par la vertu de ſa foi & de ſa priere, jetta la terreur dans cette armée ſi formidable, & diſſipa cet orage qui étoit prêt à fondre ſur Paris.

¶. 10. 11. *Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens*

envoya à tous ces peuples, qui tous d'un commun accord refuſerent ce qu'il demandoit, &c.

Soit que ce Prince eût envoyé à tous ces peuples avant le combat pour les obliger de lui donner du ſecours, ſelon que le porte le texte Grec; ſoit qu'il n'y ait envoyé qu'après ſa victoire, pour les obliger par la terreur de ſes armes de ſe ſoumettre à ſon empire, ſelon le ſens de notre Vulgate; ſoit enfin qu'il ait envoyé vers ces peuples deux fois differentes, ſçavoir avant & après le combat, il eſt certain que ſon orgueil fut ſenſiblement choqué, lorſqu'il vid que tant de peuples, qu'il regardoit comme lui étant déja aſſujettis, le mépriſerent & ſe moquerent de tous ſes ordres. On ne pourroit pas aiſément comprendre comment les Juifs auroient témoigné ce grand mépris des ordres de Nabuchodonoſor, s'il étoit vrai que l'hiſtoire de Judith ne fût arrivée qu'après leur captivité. Car il paroît qu'ils étoient alors abſolument maîtres de leur pays, & que la ville de Jeruſalem étoit ſi puiſſante, qu'elle avoit la hardieſſe de reſiſter aux Princes les plus redoutables : ce qui n'étoit point certainement depuis leur captivité, lorſqu'ils eurent recouvré leur liberté ſous le regne de Cyrus.

CHAPITRE II.

L'an du monde 3148.

1. L'AN treiziéme du regne de Nabuchodonoſor, le vingt-deuxiéme du premier mois, on tint conſeil dans le palais de Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens, ſur le deſſein qu'il avoit de ſe venger.

1. ANNO tertiodecimo Nabuchodonoſor regis, vigeſimâ & ſecundâ die menſis primi, factum eſt verbum in domo Nabuchodonoſor regis Aſſyriorum, ut defenderet ſe.

2. Il aſſembla les plus anciens de ſa Cour, tous ſes Generaux & ſes Officiers de guerre, & il leur communiqua le ſecret de ſon deſſein.

2. Vocavitque omnes majores natu, omneſque duces, & bellatores ſuos, & habuit cum eis myſterium conſilii ſui.

3. Il leur dit que ſa penſée étoit d'aſſujettir à ſon empire toute la terre.

3. Dixitque cogitationem ſuam in eo eſſe, ut omnem terram ſuo ſubjugaret imperio.

4. Ce qui ayant été approuvé de tous, le roi Nabuchodonoſor fit venir Holoferne General de ſes troupes,

4. Quod dictum cùm placuiſſet omnibus, vocavit Nabuchodonoſor rex Holofernem principem militiæ ſuæ,

5. & lui dit : Allez atta-

5. & dixit ei : E-

gredere adversus omne regnum occidentis & contra eos præcipuè qui contemserunt imperium meum.

6. Non parcet oculus tuus ulli regno, omnemque urbem munitam subjugabis mihi.

7. Tunc Holofernes vocavit duces, & magistratus virtutis Assyriorum : & dinumeravit viros in expeditionem, sicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, & equitum sagittariorum duodecim millia.

8. Omnemque expeditionem suam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his quæ exercitibus sufficerent copiosè, boum quoque armenta, gregesque ovium, quorum non erat numerus.

9. Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari constituit.

10. Aurum verò & argentum, de domo regis assumsit multum nimis.

11. Et profectus est

quer tous les royaumes d'occident, & principalement ceux qui ont mépriſé mon commandement.

6. Votre œuil n'épargnera aucun royaume, & vous m'aſſujettirez toutes les villes fortes.

7. Alors Holoferne fit venir les Chefs & les Officiers des troupes des Aſſyriens ; & pour ſe mettre en campagne ſelon l'ordre qu'il en avoit reçû du Roi, il choiſit ſix-vingts mille hommes-de-pied, & douze mille archers à cheval,

8. fit marcher devant lui tout ſon bagage, où il y avoit une multitude innombrable de chameaux avec toutes les proviſions dont l'armée pouvoit avoir beſoin, & des troupeaux de bœufs & de moutons qui étoient ſans nombre.

9. Il commanda que dans toute la Syrie l'on préparât du blé, qu'il pût prendre lorſqu'il paſſeroit.

10. Il prit auſſi de la maiſon du Roi des ſommes immenſes d'or & d'argent;

11. & il partit lui & tou-

tes ſes troupes avec ſes chariots, ſa cavalerie & ſes archers; qui couvrirent *toute* la face de la terre comme des *nuées de* ſauterelles.

12. Il paſſa au-delà des confins de l'Aſſyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui ſont à gauche de la Cilicie, il entra dans tous les châteaux, & il ſe rendit maître de toutes les places fortes.

13. Il prit d'aſſaut la celebre † ville de Melothe, il pilla tous les habitans de Tharſis, & les enfans d'Iſmael qui étoient à la tête du deſert & au midi de la terre de Cellon.

14. Il paſſa l'Euphrate & vint en Meſopotamie: il força toutes les grandes villes qui étoient là, depuis le torrent de Mambré juſqu'à la mer.

15. Et il ſe rendit maître depuis la Cilicie juſqu'aux confins de Japheth qui ſont au midi.

16. Il emmena avec lui tous les enfans de Madian;

ipſe, & omnis exercitus, cum quadrigis, & equitibus, & ſagittariis, qui cooperuerunt faciem terræ, ſicut locuſtæ.

12. Cùmque pertranſiſſet fines Aſſyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui ſunt à ſiniſtro Ciliciæ, aſcenditque omnia caſtella eorum, & obtinuit omnem munitionem.

13. Effregit autem civitatem opinatiſſimam Melothi, prædavitque omnes filios Tharſis, & filios Iſmael, qui erant contra faciem deſerti, & ad auſtrum terræ Cellon.

14. Et tranſivit Euphraten, & venit in Meſopotamiam: & fregit omnes civitates excelſas quæ erant ibi, à torrente Mambre uſquequò perveniatur ad mare:

15. & occupavit terminos eius, à Cilicia uſque ad fines Japheth, qui ſunt ad auſtrum.

16. Abduxitque omnes filios Madian, &

† 13. *lettr.* opinatiſſimam, *id eſt*, celeberrimam. *Eſtius.*

prædavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi occîdit in ore gladii.

17. Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis, & succendit omnia sata, omnesque arbores & vineas fecit incîdi :

18. & cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.

pilla toutes leurs richesses, & fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui resistoient.

17. Il descendit ensuite dans les champs de Damas au temps de la moisson ; il brûla tous les blés, & fit couper tous les arbres & toutes les vignes.

18. Et la terreur de ses armes // se répandit sur tous les habitans de la terre.

℣. 18. *lettr.* & timor illius.

EXPLICATION DU CHAPITRE II.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *IL assembla les plus anciens de sa Cour, tous ses Generaux & ses Officiers de guerre, & il leur communiqua le secret de son dessein. Il leur dit que sa pensée étoit d'assujettir à son empire toute la terre, &c.*

Lorsque l'on a de la foi, & que l'on consulte cette divine lumiere qui nous apprend que les hommes ne peuvent rien, que selon qu'il plaît à Dieu de leur en donner le pouvoir, on a sans doute quelque peine à ne se pas moquer de la vanité de ce roi des Assyriens, qui témoigne à son conseil comme un grand secret, le dessein que son orgueil a formé de s'assujettir toute la terre. *Allez*, dit-il au General de ses armées, *attaquer tous les royaumes de l'occident, & principalement ceux qui ont mépriſé mes ordres. Votre œuil n'épargnera aucun royaume, & vous m'assujettirez toutes les villes fortes.* Qui ne croiroit, à l'entendre, que c'est Dieu même qui parle avec cet

empire ſouverain qu'il a ſur ſes creatures, & qui donne à ſes ſerviteurs ſes ordres toûjours infaillibles, comme il les donnoit anciennement à Moïſe & à Joſué, lorſqu'en leur commandant d'aller combattre leurs ennemis, il livroit en même-temps ces ennemis entre leurs mains. Mais quelle prodigieuſe difference entre un homme vain, & le Seigneur tout-puiſſant; entre un Prince qui n'a rien à lui que ſon orgueil, & Dieu même à qui tous les Princes, dans le comble même de cet orgueil qui les éleve, ſont très-pleinement aſſujettis? C'étoit-là veritablement *le myſtere* qui étoit renfermé, ſans qu'il le connût, dans le ſecret qu'il communiquoit à ſes officiers touchant la reſolution qu'il avoit formée de *s'aſſujettir toute la terre*; un myſtere qui ne pouvoit être penetré que par la lumiere de la foi, & qui lui auroit appris, s'il eût été digne de le connoître, que tous les deſſeins des hommes ſont remplis de vanité, lorſqu'ils ne ſe trouvent point appuyés ſur le fondement inébranlable de la volonté de Dieu.

L'expreſſion dont il ſe ſert en parlant à Holoferne eſt très-remarquable. *Votre œuil*, lui dit-il, *n'épargnera aucun royaume*; c'eſt-à-dire, un *œuil* de compaſſion, ou d'avarice. C'eſt ainſi que l'œuil de Saül fut la cauſe de ſa perte, lorſqu'au-lieu d'obeïr aveuglément à l'ordre de Dieu, qui lui avoit défendu de rien épargner de tout Amalec, il fut touché d'une fauſſe compaſſion pour leur Roi, & reſerva, comme le marque l'Ecriture, tout ce qu'il y avoit de plus *beau* parmi le butin. 1. Reg. 15. 9.

CHAPITRE III.

1. ALors les Rois & les Princes de toutes les villes & de toutes les provinces, de la Syrie de Mesopotamie, de la Syrie Sobal, de la Libye, & de la Cilicie envoyerent leurs ambassadeurs vers Holoferne, pour lui dire :

2. Cessez de faire éclater votre colere contre nous : car il vaut mieux que nous vivions en servant le grand roi Nabuchodonosor, & que nous vous soyons soumis, que de nous voir exposés à perir malheureusement soit par la mort, ou par la misere de la servitude //.

3. Toutes nos villes & toutes nos terres, toutes nos montagnes, nos collines,

1 Unc miserunt legatos suos, universarum urbium ac provinciarum reges ac principatus, Syriæ scilicet Mesopotamiæ, & Syriæ Sobal, & Libyæ, atque Ciliciæ, qui venientes ad Holofernem, dixerunt :

2. Desinat indignatio tua circa nos : melius est enim ut viventes serviamus Nabuchodonosor regi magno, & subditi simus tibi, quàm morientes cum interitu nostro ipsi servitutis nostræ damna patiamur.

3. Omnis civitas nostra, omnisque possessio, omnes

// 2. *expl.* de voir que les uns d'entre nous periront, & que les autres deviendront esclaves. *Menoch.*

montes,

montes, & colles, & campi, & armenta boum, gregesque ovium, & caprarum, equorumque & camelorum, & universæ facultates nostræ, atque familiæ, in conspectu tuo sunt:

4. sint omnia nostra sub lege tua.

5. Nos, & filii nostri, servi tui sumus.

6. Veni nobis pacificus dominus, & utere servitio nostro, sicut placuerit tibi.

7. Tunc descendit de montibus cum equitibus in virtute magna, & obtinuit omnem civitatem, & omnem inhabitantem terram.

8. De universis autem urbibus assumsit sibi auxiliarios viros fortes, & electos ad bellum.

9. Tantusque metus provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitatores principes, & honorati simul cum populis, exirent obviam venienti,

nos champs, nos troupeaux de bœufs, de moutons & de chevres, tous nos chevaux, nos chameaux, toutes nos richesses & nos familles sont en votre pouvoir ℣.

4. Que tout ce que nous avons dépende de vous.

5. Nous serons vos esclaves nous & nos enfans.

6. Venez être pour nous un maître pacifique, & tirez de nous tous les services qu'il vous plaira.

7. Il descendit ensuite des montagnes avec sa cavalerie & de grandes troupes, il se rendit maître de toutes les villes & de tous les peuples du pays.

8. Et prit de toutes les villes pour troupes auxiliaires les hommes les plus braves & les plus propres pour la guerre.

9. Toutes ces provinces furent saisies d'une telle frayeur, que les princes & les personnes les plus honorables de toutes les villes sortoient au-devant de lui avec tous les peuples:

℣. 3. *lettr.* sont en votre présence, in conspectu tuo sunt.

10. & le recevoient avec des couronnes & des lampes, en danſant au ſon des tambours & des flûtes.

11. Et neanmoins quoiqu'ils fiſſent toutes ces choſes, ils ne purent adoucir la fierté de ſon cœur.

12. Car il ne laiſſa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois ſacrés:

13. parceque le roi Nabuchodonoſor lui avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût ſeul appellé dieu par toutes les nations qu'Holoferne auroit pu aſſujettir à ſa puiſſance.

14. Il traverſa enſuite la Syrie Sobal, toute l'Apamée & toute la Meſopotamie, & vint au pays d'Idumée en la terre de Gabaa.

15. Et toutes les villes ſe rendirent à lui, & il demeura là trente jours, pendant leſquels il commanda qu'on raſſemblât toutes les troupes de ſon armée.

10. excipientes eum cum coronis & lampadibus, ducentes choros in tympanis & tibiis.

11. Nec iſta tamen facientes, ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt:

12. nam & civitates eorum deſtruxit, & lucos eorum excidit:

13. præceperat enim illi Nabuchodonoſor rex; ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipſe ſolus diceretur deus ab his nationibus, quæ potuiſſent Holofernis potentiâ ſubjugari.

14. Pertranſiens autem Syriam Sobal, & omnem Apameam, omnemque Meſopotamiam; venit ad Idumæos in terram Gabaa,

15. accepitque civitates eorum, & ſedit ibi per triginta dies, in quibus diebus adunari præcepit univerſum exercitum virtutis ſuæ.

EXPLICATION DU CHAPITRE III.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *FAites ceſſer la colere que vous témoignez contre nous : car il vaut mieux que nous vivions en ſervant le grand roi Nabuchodonoſor, & que nous nous ſoyons ſoumis, que de perir malheureuſement, & de nous voir expoſés en même-temps à la mort & à la miſere de la ſervitude.*

Puiſque ſaint Paul nous oblige de chercher dans tout ce qui eſt écrit notre propre inſtruction, nous devons croire que le Saint-Eſprit, en faiſant marquer toutes ces particularités, qui nous font connoître d'une part la puiſſance ſi redoutable du roi des Aſſyriens, & de l'autre la frayeur dont tous les Princes & les peuples furent ſaiſis aux approches d'Holoferne le General de ſes troupes, a voulu nous repréſenter quelque grande verité ſous le voile de cette figure. Le roi Nabuchodonoſor, qui avoit formé le deſſein de s'aſſujettir toute la terre, & qui vouloit, comme il eſt dit dans

la ſuite, ſe faire adorer par tous les peuples qu'il ſe ſeroit aſſujettis, peut bien donc nous figurer le démon, qui après s'être élevé contre Dieu, a eu l'inſolence de former un auſſi vaſte deſſein, qu'étoit celui de rendre tous les hommes ſes eſclaves, en les retirant de l'heureuſe ſervitude où ils vivoient ſous leur Createur; & de les forcer de le reconnoître & de l'adorer comme le ſeul Dieu. Holoferne General des troupes de Nabuchodonoſor, nous peut auſſi figurer tous les miniſtres de la fureur & de l'orgueil du démon, qui travaillent ſous ſes ordres à accroître ſon empire. Tels ont été les Empereurs idolâtres, qui ont fait des guerres ſi ſanglantes contre les vrais ſerviteurs de Dieu, pour les obliger de ſe ſoumettre à l'empire du démon, en renonçant à celui de JESUS-CHRIST. Tel eſt le monde, dont les menaces ou les careſſes ſont également un piege très-dangereux pour engager une infinité de perſonnes à l'adorer. Et tels ſont generalement tous ceux qui deviennent dans l'Egliſe même des ſujets de chûte & de ſcandale aux fidelles, lorſque par l'exemple de leurs deſordres, ou par leurs diſcours empoiſonnés, ou par la violence de leur conduite, ils les font ſortir de la voie de leur ſalut, & les engagent dans des routes de perdition, qui les ménent à la mort.

Combien en effet a-t-on vû du temps des Princes payens de fidelles relâchés, qui n'ayant point une foi vive dans le fond du cœur, & n'étant point ſoûtenus par cette ardente charité qui bannit de nous toute crainte, ſuivoient l'exemple de ces lâches Princes & de ces peuples

timides, qui ſe trouverent abattus par la terreur des menaces d'Holoferne, & qui témoignoient au démon par leurs actions & par leurs paroles: *Qu'il valoit mieux qu'ils le ſerviſſent en vivant, & qu'ils lui fuſſent ſoumis, que de mourir* d'une mort qu'ils regardoient comme *malheureuſe*, n'étant pas du nombre de ces ames animées de l'Eſprit ſaint, qui enviſageoient comme le comble du bonheur, de ſouffrir la mort pour JESUS-CHRIST? Mais combien y en a-t-il encore préſentement au milieu même de l'Egliſe, qui ſont dans les mêmes ſentimens, & qui agiſſent de la même ſorte, en préferant une vie lâche & eſclave du démon, à cette fidelle & genereuſe fermeté qui doit paroître dans de veritables ſerviteurs de Dieu, lorſqu'il s'agit de reſiſter à ſon ennemi? Combien parmi ceux qui ſe vantent d'être libres, & qui vivent avec éclat dans le monde, y en a-t-il qui diſent au monde, & au démon le prince du monde, par la ſecrette diſpoſition de leur cœur, & par la baſſeſſe avec laquelle ils ſe ſoumettent à ſes maximes: *Soyez notre maître, & gouvernez-nous en paix; uſez de notre ſervice comme il vous plaira?* v. 6.

℣. 11. 12. *Et neanmoins avec toutes ces ſoumiſſions ils ne pouvoient adoucir la fierté de ſon cœur. Car il ne laiſſa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois ſacrés.*

Il auroit été plus ſûr & plus glorieux à ces Princes & à ces peuples d'unir leurs forces & de ſe joindre tous enſemble pour ſe défendre contre un barbare qui étoit rempli de cruauté, & ſur lequel toutes les plus grandes ſoumiſſions

ne pouvoient rien pour le fléchir. Si leurs villes avoient été pillées & détruites, ils auroient au-moins eu la gloire de défendre leur pays aux dépens de leur propre vie. Mais la frayeur ne raiſonne point : & ceux qui en ſont ſaiſis s'abandonnent ſans diſcernement à tout ce qu'elle leur inſpire. C'eſt ce que l'on voit encore admirablement dépeint dans la verité figurée par cette hiſtoire. Les méchans, lorſqu'ils s'abandonnent au peché & au démon, ont pour but, comme ces Princes & ces peuples dont il eſt parlé ici, de ſe procurer une eſpece de bonheur, & de s'aſſûrer la paix durant cette vie. Mais ils ſe trompent d'une terrible maniere, puiſque le diable, ſelon ſaint Bernard, ſe rend plus cruel envers ceux qu'il s'eſt ſoumis, qu'envers les autres qui l'ont mépriſé. Car enfin, quand même il arrivera que ce cruel Holoferne *ruine les villes & coupe les bois ſacrés* de ceux qui s'oppoſent à ſon empire ; qu'il tuera leurs corps, & qu'il exterminera, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, leur ſainte & divine Religion, une mort ſi precieuſe devant Dieu leur procure l'aſſûrance d'une vie & d'une felicité éternelle ; & le même Dieu dont il ſemble avoir profané & renverſé la Religion, eſt tout-puiſſant pour défendre, malgré cette oppreſſion apparente, les interêts de ſa verité. Mais quant à ceux *qui vont au-devant de lui*, comme ces Princes & ces peuples alloient au-devant d'Holoferne, & qui ſe ſoumettent volontairement à ſon empire, ils ſont ſouvent très-malheureux dès ce monde, & ils s'engagent dans une effroyable deſolation pour l'ave-

nir. Ils ont affaire à un maître, qui étant, ſelon le langage de l'Ecriture, *homicide dès le commencement* du monde, ne quitte jamais la haine implacable qu'il a conçûe contre les hommes, & donne aux ames une mort cruelle dans le temps même qu'il ſemble ſe rendre le plus favorable pour ce qui regarde la fortune temporelle de ceux qu'il veut perdre éternellement. Car il compte pour rien tout ce qui eſt paſſager ; & il eſt très-diſpoſé à donner, s'il le pouvoit, tous les royaumes de la terre, comme il ſe vanta de les donner à JESUS-CHRIST même, pourvû qu'on l'adore, & qu'en l'adorant on ſe rende digne d'être le compagnon éternel de ſes ſupplices.

℣. 13. *Parceque le roi Nabuchodonoſor lui avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût lui ſeul appellé dieu par toutes les nations qu'Holoferne auroit pu aſſujettir à ſa puiſſance.*

Nous avons pluſieurs exemples dans l'antiquité de cette horrible extravagance de l'eſprit de l'homme, qui le portoit à ſe vouloir attribuer fauſſement la divinité. Sennacherib ſe vanta inſolemment de n'avoir trouvé aucun Dieu qui lui reſiſtât. Et mettant auſſi de ce nombre le Dieu de Jeruſalem, il s'élevoit au-deſſus du Très-haut, & vouloit qu'on le regardât comme le Dieu tout-puiſſant, auquel nul Dieu ne pouvoit être comparé. Darius qui regnoit ſur les Medes & ſur les Perſes du temps de Daniel, eut l'orgueil de faire publier par tout ſon empire un édit extravagant, par lequel il défendoit à tous ſes ſujets d'adreſſer pendant

4. *Reg.* 18. 35.

Dan. 6. 7. 8.

l'eſpace de trente jours aucune priere à quelque dieu que ce fût, & leur ordonnoit de s'adreſſer à lui ſeul, comme ſi tous ſes ſujets avoient été obligés de le reconnoître pour leur Dieu. Alexandre ſurnommé le Grand, & pluſieurs Empereurs Romains ont fait paroître cette même ambition. Et il n'eſt point ſurprenant que ceux dont le démon poſſedoit l'eſprit, ſe ſoient portés, comme lui, à vouloir ſe rendre ſemblables à Dieu ; puiſque cet eſprit ſuperbe, quelque jaloux qu'il parût être des honneurs divins, étoit toûjours diſpoſé à en faire part aux principaux de ſes miniſtres, ſouffrant volontiers qu'on les regardât comme des dieux, pourvû que les hommes trompès par ces vaines ſuperſtitions s'éloignaſſent du vrai Dieu, & qu'ils devinſſent par conſequent, ou qu'ils demeuraſſent toûjours ſes eſclaves.

C'eſt ainſi que le démon ſubſtitue encore pluſieurs dieux au Dieu veritable dans le cœur d'un très-grand nombre de Chrétiens. Et il agit en cela d'une maniere differente d'Holoferne, lequel avoit ordre *d'exterminer tous les dieux de la terre, afin que Nabuchodonoſor fût ſeul appellé dieu.* Car cet eſprit artificieux n'ayant pu empêcher l'établiſſement du regne de JESUS-CHRIST, ne s'y oppoſe plus en apparence ; & il ſouffre que celui qu'il hait avec un orgueil extrême, regne ſur la terre par le culte exterieur de ſon auguſte Religion. Mais il travaille dans le même-temps à ſapper cette Religion ſacrée par le cœur, en lui ſubſtituant dans le fond de l'ame d'un grand nombre de fidelles autant de dieux & d'idoles, qu'ils ont de paſ-

sions secrettes. Il se garde bien *d'exterminer ces dieux de la terre*; c'est-à-dire, tous ces objets differens qui attirent les adorations de leur cœur. Il contribue au-contraire de toutes ses forces à leur faire concevoir un plus grand amour pour ces dieux. Et il ne craint point que la multitude de ces idoles lui fasse perdre à lui-même ses adorations dont son orgueil le rend si jaloux, puisqu'il sait que plus il y en aura qui se rendront maîtres du cœur des hommes, plus son regne s'y affermira.

℣. 15. *Et toutes les villes se rendirent à lui, &c.*

Le piege le plus dangereux où pouvoit tomber Nabuchodonosor, étoit celui que son propre orgueil lui prépara, lorsque la divine providence permit qu'il réussist pour quelque temps dans le dessein extravagant qu'il avoit formé *de s'assujettir toute la terre.* Car ces succès si heureux lui firent croire de plus en plus qu'il devoit être honoré comme un dieu, & lui éleverent le cœur jusqu'à ce degré d'orgueil, d'où il merita d'être tout-d'un-coup précipité. Tous les Princes & tous les peuples sortoient au-devant de son General pour se rendre ses esclaves. Qui n'eût cru qu'un peuple, comme étoit celui des Juifs, beaucoup plus foible en apparence que toutes ces autres nations qu'il avoit vaincues, se seroit soumis de même à ses loix? Mais c'étoit-là que Dieu l'attendoit pour lui faire tout-d'un-coup sentir son neant. Le moindre des peuples étoit celui qu'il avoit dessein d'opposer à tous ces vastes projets. Et une femme d'entre ce peuple étoit destinée pour executer

ce grand deſſein. Tout ce que l'Ecriture ſainte a repréſenté juſqu'à préſent de tous ces peuples aſſujettis à l'empire d'Holoferne, n'a été qu'afin de nous donner lieu d'admirer davantage, & l'extravagance impie qui fait que les hommes abuſent d'une maniere ſi inſolente, & en même-temps ſi aveugle, d'un pouvoir qui leur a été ſeulement confié ; & l'adorable conduite de Dieu, qui ſouffre leur orgueil avec patience, & qui attend à les punir qu'ils ayent porté leur impieté juſqu'au comble de l'excès.

CHAPITRE IV.

1. Hunc audientes hæc filii Iſrael, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valdè à facie ejus.

2. Tremor & horror invaſit ſenſus eorum, ne hoc faceret Jeruſalem & templo Domini, quod fecerat ceteris civitatibus & templis earum.

3. Et miſerunt in omnem Samariam per circuitum uſque Jericho, & præoccupaverunt omnes vertices montium:

4. & muris circundederunt vicos ſuos, & congregaverunt frumenta in præpatationem pugnæ.

1. LEs enfans d'Iſrael qui demeuroient dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choſes, craignirent beaucoup de tomber ſous la puiſſance d'Holoferne *a*.

2. La crainte & la frayeur ſaiſit leurs eſprits; & ils trembloient, apprehendant qu'il ne fiſt à Jeruſalem & au temple du Seigneur ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.

3. C'eſt pourquoi ils envoyerent dans toute la frontiere de Samarie juſqu'à Jericho, & ſe ſaiſirent de tous les hauts des montagnes.

4. Et ils environnerent les bourgs de murailles, & amaſſerent des blés pour ſe préparer à ſoûtenir cette guerre.

℣. 1. *lettr.* timuerunt valdè à facie ejus.

5. Le Grand-prêtre Eliachim écrivit auſſi à tous ceux qui demeuroient vers Eſdrelon vis-à-vis de la grande plaine qui eſt près de Dothaïn, & à tous ceux qui étoient ſur le paſſage;

5. Sacerdos etiam Eliachim ſcripſit ad univerſos qui erant contra Eſdrelon, quæ eſt contra feciem campi magni juxta Dothain, & univerſos per quos viæ tranſitus eſſe poterat,

6. afin qu'ils ſe ſaiſiſſent des montagnes par où on pouvoit aller à Jeruſalem, & qu'ils miſſent des corps-de-garde dans les défilés par où on pourroit paſſer entre les montagnes.

6. ut obtinerent aſcenſus montium, per quos via eſſe poterat ad Jeruſalem, & illic cuſtodirent ubi anguſtum iter eſſe poterat inter montes.

7. Et les enfans d'Iſrael executerent cet ordre qui leur avoit été donné par Eliachim Grand-prêtre du Seigneur.

7. Et fecerunt filii Iſrael ſecundum quod conſtituerat eis ſacerdos Domini Eliachim.

8. Tout le peuple enſuite cria vers le Seigneur avec grande inſtance, & ils humilierent leurs ames dans les jeûnes & les prieres, eux & leurs femmes.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum inſtantiâ magnâ, & humiliaverunt animas ſuas in jejuniis, & orationibus, ipſi & mulieres eorum.

9. Les Prêtres ſe revêtirent de cilices, & les enfans ſe proſternerent du côté du temple du Seigneur, & ils couvrirent d'un cilice l'autel *même* du Seigneur.

9. Et induerunt ſe ſacerdotes ciliciis, & infantes proſtraverunt contra faciem templi Domini, & altare Domini operuerunt cilicio:

10. Puis ils crierent tous d'un même cœur & d'un

10. & clamaverunt ad Dominum Deum

Israel unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum, & uxores eorum in divisionem, & civitates eorum in exterminium, & sancta eorum in pollutionem, & fierent opprobrium gentibus.

même esprit vers le Seigneur le Dieu d'Israel, afin qu'il ne permît pas que leurs enfans fussent donnés en proie, leurs femmes enlevées & dispersées, leurs villes détruites, leur sanctuaire profané, ni qu'eux-mêmes devinssent l'opprobre des nations.

11. Tunc Eliachim, sacerdos Domini magnus, circuivit omnem Israel, allocutusque est eos,.

11. Alors Eliachim le Grand prêtre du Seigneur alla dans tout le pays d'Israel, & il parla au peuple,

12. dicens: Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis & orationibus in conspectu Domini.

12. en lui disant: Sçachez que le Seigneur vous exaucera, si vous persevérez toûjours dans le jeûne & dans la priere devant le Seigneur.

13. Memores estote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in virtute sua, & in potentia sua, & in exercitu suo, & in clypeis suis, & in curribus suis, & in equitibus suis, non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando dejecit:

13. Souvenez-vous de Moïse serviteur de Dieu, qui vainquit Amalec qui s'appuyoit sur sa force & sur sa puissance, sur son armée, sur ses boucliers, sur ses chariots, & sur ses chevaux, en le combattant non avec le fer, mais avec l'ardeur & la sainteté de sa priere.

14. sic erunt universi hostes Israel, si perseveraveritis in

14. C'est ainsi que seront *traités* tous les ennemis d'Israel, si vous perse-

verez dans cette œuvre sainte que vous avez commencée.

hoc opere quod cœpistis.

15. Le peuple étant donc touché de cette exhortation prioit le Seigneur ; & demeuroit toûjours devant Dieu.

15. Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conspectu Domini,

16. Enſorte que ceux mêmes qui offroient des holocaustes au Seigneur, lui présentoient des victimes // étant revêtus de cilices, & ayant la tête couverte de cendre.

16. ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holocausta, præcincti cilitiis offerrent sacrificia Domino, & erat cinis super capita eorum.

17. Et tous prioient Dieu de tout leur cœur, qu'il lui plût visiter // son peuple d'Israel.

17. Et ex toto corde suo omnes orabant Deum, ut visitaret populum suum Israel.

¥. 16. *lettr.* les sacrifices. ¥. 17. *expl.* secourût.

EXPLICATION DU CHAPITRE IV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *LA crainte & la frayeur ſaiſit leur eſprit dans l'apprehenſion où ils étoient qu'il ne fiſt à Jeruſalem & au temple du Seigneur, ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.*

Il arrive peu que Dieu donne ſon ſecours, ſi l'on n'en ſent auparavant le beſoin autant qu'on le doit. Les hommes du ſiecle regardent comme une grande force d'eſprit, de ne rien craindre. Mais les ſerviteurs de Dieu, qui ſont convaincus qu'ils ne peuvent rien par eux-mêmes, ſavent auſſi que le ſentiment de leur foibleſſe eſt en eux le fondement & le principe d'une grande force. Il étoit donc neceſſaire que les enfans d'Iſrael *fuſſent frappés de frayeur à la vûe de cette puiſſance* ſi redoutable *d'Holoferne*, ſous laquelle tous les Princes & tous les peuples plioient. Il falloit qu'ils fuſſent remplis de trouble & d'étonnement, afin que cette frayeur & que ce trouble les faiſant déſier

d'eux-mêmes, les portât à ſe confier en Dieu ſeul, & à implorer, comme ils firent, l'aſſiſtance de ſon bras tout-puiſſant.

Ce que l'Ecriture dit ici nous eſt d'une grande inſtruction. Car elle ne marque point que les Juifs craigniſſent la perte de leurs biens, de leur liberté, & de leur vie : mais que le ſujet de leur trouble étoit la crainte qu'ils eurent que la ville de Jeruſalem, & *le temple du Seigneur* ne fuſſent traités comme tous les autres lieux par où Holoferne avoit paſſé. Les Juifs avoient une profonde veneration pour ce temple ; & l'on a vû dans pluſieurs rencontres, qu'ils étoient prêts de donner leur vie mille fois pour la conſervation de ce lieu fameux, qui les diſtinguoit de toutes les autres nations. Ce qu'ils faiſoient par le zele du Judaïſme & pour conſerver ce monument ſi glorieux de leur Religion, nous ſerions heureux de le faire par un vrai principe de pieté, étant plus touchés dans le fond du cœur de ce qui bleſſe la gloire de Dieu & les interêts de l'Egliſe, que de ce qui nous touche nous mêmes. Nous voyons bien en effet que JESUS-CHRIST s'eſt mis en colere lorſqu'il a vû profaner la ſainteté du temple de Dieu, & *la maiſon de priere changée*, comme il dit, *en une caverne de voleurs.* Mais on ne voit point qu'il ait témoigné de même aucune colere dans tout le temps qu'il fut entre les mains de ſes ennemis expoſé à tous leurs outrages, quoique ſon corps fût un temple ſans comparaiſon plus precieux que celui auquel ils paroiſſoient ſi fort attachés.

Luc. 19. 46.

Joan. 2. 19. 21.

℣. 5. 6.

v. 5. 6. Le Grand-prêtre Eliachim écrivit auſſi à tous ceux qui demeuroient vers Eſdrelon.... afin qu'ils ſe ſaiſiſſent des montagnes par où on pouvoit venir à Jeruſalem.

On eſt étonné de voir ici le Grand-prêtre Eliachim donner tous les ordres dans cette importante conjoncture, & de n'entendre parler en aucune ſorte du Roi, comme ſi la guerre ne l'avoit point regardé; & qu'il n'eût pas été beaucoup plus de ſon devoir de faire tout ce que faiſoit alors le Grand-prêtre. Mais il faut conſiderer que Manaſſé roi de Juda, étant revenu de Babylone où il avoit été en priſon, témoigna à Dieu une ſi profonde reconnoiſſance de la grace qu'il lui avoit faite de le délivrer de la captivité, qu'il s'employa preſque uniquement tout le reſte de ſa vie, ſelon le témoignage de Joſeph, à rétablir la Religion qu'il avoit ſi horriblement profanée. Ainſi il paroît que le ſentiment de tant d'abominations qu'il avoit commiſes, le porta à vivre comme un pénitent, ſans rien faire que par le conſeil du Grand-prêtre, ſur qui il ſe repoſoit du gouvernement du peuple. Et ce qui peut bien l'avoir obligé encore plus à en uſer de cette ſorte dans la conjoncture de cette nouvelle guerre, étoit que le peuple ayant été gouverné en ſon abſence par le Souverain-pontife, & lui-même étant encore tout abattu par l'affliction d'une captivité toute recente, il jugea ſans doute devoir témoigner à Dieu ſa ſoumiſſion & ſon humble abaiſſement, en laiſſant à la conduite du même Pontife une guerre, pour laquelle il étoit viſible que l'on avoit un beſoin extraordinaire

Tirin. in hunc loc. Joſeph. antiq. l. 10. c. 4.

du ſecours de celui qui eſt nommé très-juſtement le Dieu des armées.

Auſſi nous trouvons dans Iſaïe, que le Seigneur avoit prédit par la bouche de ce Prophete ce que l'on vid arriver, lorſque le Grand-prêtre Eliachim fut revêtu de toute l'autorité dans le royaume de Juda. *En ce jour-là*, dit le Seigneur, *j'appellerai mon ſerviteur Eliachim; je le revêtirai de votre tunique, & le fortifierai avec votre ceinture : je lui donnerai toute la puiſſance que vous avez, & il ſera comme le pere des habitans de Jeruſalem & de la maiſon de Juda. Je mettrai ſur ſon épaule la clef de la maiſon de David*; c'eſt-à-dire, je l'en chargerai. *Il ouvrira, ſans que l'on puiſſe fermer; & il fermera, ſans que l'on puiſſe ouvrir.* Toutes ces expreſſions figurées d'Iſaïe marquoient ſeulement qu'Eliachim auroit ſur les enfans d'Iſrael cette ſuprême autorité dont nous parlons. Et Manaſſé eut ſans doute de la joie, étant touché ſi vivement du repentir de ſes crimes, de voir arriver en la perſonne de ce Grand-prêtre l'accompliſſement de cette prédiction qu'en avoit faite Iſaïe, dont il avoit répandu le ſang avec tant de cruauté. Car le ſouvenir de l'attentat par lequel, ſelon la tradition des Anciens, il fit ſcier ce Prophete en deux avec une ſcie de bois, lui fut un motif puiſſant pour le porter à s'humilier ſous celui, dont ce ſaint homme qu'il avoit ainſi fait mourir, avoit prédit l'élevation.

Iſai. 22. 20. &c.

Tertul. de Patient. cap. 14. Auguſt. de Civit. Dei lib. 18. c. 24.

℣. 8. 9. *Tout le peuple enſuite cria vers le Seigneur avec grande inſtance; & ils humilierent leurs ames dans les jeûnes & les prieres*

eux & leurs femmes. Les Prêtres ſe revêtirent de cilices, & les enfans ſe proſternerent devant le temple du Seigneur, &c.

Les Iſraelites uſerent d'abord de toutes les précautions poſſibles pour ſe défendre de la ſurpriſe des ennemis. Mais il paroît bien qu'ils n'y mettoient pas leur confiance. Ils firent tout ce qui dépendoit d'eux, parceque Dieu nous oblige de ne negliger aucun des moyens qui ſont en notre pouvoir. Mais étant très-convaincus de ce que le plus ſaint de tous leurs Rois avoit declaré; *Qu'en vain ceux-là veillent qui ſont établis pour la garde d'une ville, ſi Dieu même ne la garde*, ils eurent recours à l'humiliation, aux prieres, & aux jeûnes, comme aux armes qui pouvoient ſeules les rendre invincibles, en leur procurant la protection toute puiſſante du Dieu d'Iſrael. Il n'y a point en effet de puiſſance ſur la terre qui ſoit capable de reſiſter à cet humble abaiſſement d'une ame ou d'un peuple qui crie vers Dieu par ſes larmes, & qui reconnoît que toute ſa force ne peut lui être donnée que d'enhaut. Pſ. 126. 2.

Faiſons donc auſſi nous autres ce que fit alors le peuple de Dieu. Nous ſommes ſans ceſſe attaqués par le démon, dont l'orgueil, comme celui d'Holoferne, ne peut ſouffrir que nous refuſions de lui être aſſujettis. Veillons, & *fermons*-lui avec ſoin *toutes les* differentes *avenues des montagnes; & mettons une bonne garde dans tous les détroits par où* cet eſprit artificieux & ſuperbe *pourroit paſſer*; c'eſt-à-dire, *ne lui donnons aucun lieu*, comme dit l'Apôtre, pour entrer en nous. Mais ſoyons en même- Epheſ. 4. 27.

temps perſuadés que quand nous ferons tout notre poſſible pour nous défendre d'un ennemi ſi redoutable, nous avons beſoin encore de tout le ſecours de Dieu; & que nous ne pouvons meriter ce divin ſecours, qu'en nous convertiſſant vers lui, qu'en verſant des larmes, qu'en nous mortifiant par le jeûne, & qu'en le preſſant avec de grandes inſtances qu'il ne ſouffre pas que nous, qui avons l'honneur d'être ſon temple & *ſon ſanctuaire* où il daigne repoſer, ſoyons *expoſés en proie* à ſon *ennemi.*

℣. 11. 12. *Alors le Grand-prêtre alla dans tout le pays d'Iſrael, & parla au peuple en lui diſant: Sachez que le Seigneur vous exaucera, ſi vous perſeverez toûjours dans le jeûne & dans la priere devant le Seigneur.*

Les exercices de ces peuples étoient ſans doute bien differens de ceux des armées ordinaires. Auſſi cette guerre étoit la guerre de Dieu. On n'y voit point, comme on l'a dit, de Prince qui y commande. C'eſt le Grand-prêtre du Seigneur qui va donner ſes ordres partout, afin d'exhorter les peuples à uſer d'abord de toutes les précautions neceſſaires pour ſe défendre de l'ennemi; mais à mettre principalement ſa confiance en Dieu. Au-lieu du bruit des trompettes & des autres inſtrumens deſtinés pour les combats, on entend de grands cris de tous les peuples, accompagnés de ſoupirs & de larmes. On fait retentir à tous momens des prieres que l'on adreſſe au Seigneur. On *ſe couvre de cilices*, & on *ſe proſterne devant Dieu.* Qui d'entre les Aſſyriens ne ſe fût

moqué des Iſraelites, & ne les eût regardés avec mépris, comme des gens ſaiſis de frayeur, & indignes de combattre? Cependant il n'y avoit que cette profonde humiliation de tout un peuple, qui fût digne d'être oppoſée à l'excès de l'impieté & de l'orgueil d'Holoferne. Les autres peuples & les autres Princes avoient tous plié ſous l'effort de ſa puiſſance. Mais celui-ci, au-lieu de plier ſous Holoferne, *s'humilie*, ſelon l'expreſſion de ſaint Pierre, *ſous la main puiſſante de Dieu*. Et en s'abaiſſant ſous le Tout-puiſſant, il merite de triompher de l'orgueilleux & de l'impie. 1. Pet. 5. 6.

Auſſi le Grand-prêtre lui donna bien-tôt cette aſſûrance de la part de Dieu; *Que s'il perſevere dans le jeûne & dans la priere*, ſes vœux *ſeront exaucés*; c'eſt-à-dire, qu'il ne ſuffit pas d'avoir commencé à s'humilier, à jeûner, & à prier, lorſqu'on a quelque dangereux ennemi à combattre; mais qu'il faut perſeverer avec foi dans ces exercices, en attendant le ſecours de Dieu, & le temps auquel il lui plaira de l'envoyer. Car les hommes ſont ſi ſuperbes, & par conſequent ſi impatiens, qu'ils voudroient être exaucés dans le moment qu'ils demandent une choſe. Il eſt vrai que JESUS-CHRIST nous a aſſûrés que nous recevrons, ſi nous demandons. Mais en même-temps qu'il nous a dit: *Demandez, & vous recevrez*; il a ajoûté, pour faire voir qu'il faut demander avec ardeur & avec perſeverance: *Cherchez, & vous trouverez, frappez à la porte, & elle vous ſera ouverte*. Si les Juifs avoient obtenu tout-d'un-coup la défaite de leurs ennemis, ils en auroient Luc. 11. 9.

beaucoup moins eſtimé l'aſſiſtance du Seigneur; puiſque ce qu'on obtient aiſément, s'oublie auſſi aiſément. Il falloit donc qu'ils perſeveraſſent long-temps dans les jeûnes & dans les prieres. Et c'étoit à cette perſeverance qu'on promettoit la victoire, comme on le verra encore davantage dans la ſuite.

CHAPITRE V.

1. Nuntiatumque est Holoferni principi militiæ Assyriorum, quòd filii Israel præpararent se ad resistendum, ac montium itinera concluſissent,

2. & furore nimio exarsit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab & duces Ammon,

3. & dixit eis: Dicite mihi quis sit populus iste, qui montana obsidet: aut quæ, & quales, & quantæ sunt civitates eorum, quæ etiam sit virtus eorum, aut quæ sit multitudo eorum: vel quis rex militiæ illorum:

4. & quare præ omnibus, qui habitant

1. ON donna avis à Holoferne General de l'armée des Assyriens, que les enfans d'Israel se préparoient à lui resister, & qu'ils avoient fermé les passages des montagnes.

2. Ce qui l'ayant transporté de colere, & tout embrasé de fureur, il fit venir les princes de Moab, & les chefs des Ammonites,

3. & leur dit: Dites-moi qui est ce peuple qui occupe les montagnes, quelles sont leurs villes, & quelle est la force & le nombre de ces villes; quelle est aussi la puissance de ce peuple, leur multitude, & le General qui commande leur armée;

4. & pourquoi ils sont les seuls entre tous les peu-

℣. 3. *lettr.* rex militiæ illorum, *id est*, qui regit militiam illorum.

ples d'orient qui nous ont mépriſés, & qui ne ſont point venu au-devant de nous pour nous recevoir dans un eſprit de paix?

in oriente, iſti contemſerunt nos, & non exierunt obviam nobis ut ſuſciperent nos cum pace?

5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon, lui répondit: Seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la verité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes, & nulle parole fauſſe ne ſortira de ma bouche.

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon reſpondens, ait: Si digneris audire, domine mi, dicam veritatem in conſpectu tuo, de populo iſto qui in montanis habitat, & non egredietur verbum falſum ex ore meo.

6. Ce peuple eſt de la race des Chaldéens //.

6. Populus iſte ex progenie Chaldæorum eſt.

7. Il habita premierement en Meſopotamie, parcequ'ils ne vouloient pas ſuivre les dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens.

7. Hic primùm in Meſopotamia habitavit, quoniam noluerunt ſequi deos patrum ſuorum, qui erant in terra Chaldæorum.

8. Ayant donc abandonné les ceremonies de leurs ancêtres qui adoroient pluſieurs dieux,

8. Deſerentes itaque cæremonias patrum ſuorum, quæ in multitudine deorum erant,

9. ils adorerent un ſeul Dieu qui eſt le Dieu du ciel, qui leur commanda de ſortir de ce pays-là, & d'aller demeurer à Charan. Depuis une grande famine étant ſurvenue dans tout le pays,

9. unum Deum cæli coluerunt, qui & præcepit eis ut exirent inde, & habitarent in Charan. Cúmque operuiſſet omnem terram fames, deſcenderunt in Ægyptum, il-

†. 7. Dans la ville d'Ur. *Voyez Geneſ.* 11. 31.

lieque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.

10. Cúmque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium suarum in luto & latere subjugasset eos, clamaverunt ad Dominum suum, & percussit totam terram Ægypti plagis variis.

11. Cúmque ejecissent eos Ægyptii à se, & cessasset plaga ab eis; & iterùm eos vellent capere, & ad suum servitium revocare,

12. fugientibus his Deus cæli mare aperuit, ita ut hinc inde aquæ quasi murus solidarentur, & isti pede sicco fundum maris perambulando transirent.

13. In quo loco dum innumerabilis exerci-

ils descendirent en Egypte, où ils se multiplierent de telle sorte pendant l'espace de quatre cens ans, que leur armée étoit innombrable.

10. Alors le roi d'Egypte les traitant avec dureté, & les accablant de travail en des ouvrages de terre & de brique qu'il les obligeoit de faire pour bâtir ses villes, ils crierent à leur Dieu, qui frappa de differentes plaies toute la terre d'Egypte.

11. Les Egyptiens les chasserent donc de leur pays ℣, & ils se délivrerent ainsi de ces plaies. Mais ayant voulu s'en rendre maîtres de nouveau, & les remettre sous leur esclavage,

12. le Dieu du ciel leur ouvrit la mer lorsqu'ils fuyoient; & les eaux s'étant affermies de côté & d'autre, & ayant fait comme une *double* muraille, ils passerent à pied sec au-travers du fond de la mer.

13. Et l'armée des Egyptiens, qui étoit innombra-

℣. 11. *expl.* urgebantque Ægyptii populum de terra exire velociter. *Exod.* 12. 33.

ble, les ayant pourſuivis dans ce *même* lieu, elle fut tellement enſevelie dans les eaux, qu'il n'en demeura pas un ſeul, de qui leur poſterité pût apprendre un *ſi grand* évenement.

tus Ægyptiorum eos perſequeretur, ita aquis coopertus eſt, ut non remaneret vel unus, qui factum poſteris nuntiaret.

14. Après qu'ils furent ſortis de la mer-rouge, ils camperent dans les deſerts de la montagne de Sina, dans leſquels perſonne n'avoit jamais pu habiter, & où nul homme n'avoit jamais pu demeurer.

14. Egreſſi verò mare rubrum, deſerta Sina montis occupaverunt, in quibus nunquam homo habitare potuit, vel filius hominis requievit.

15. Là les fontaines qui étoient ameres, devinrent douces pour eux, afin qu'ils en puſſent boire; & durant l'eſpace de quarante ans ils reçûrent du ciel la nourriture qui leur étoit neceſſaire.

15. Illic fontes amari obdulcati ſunt eis ad bibendum, & per annos quadraginta annonam de cælo conſecuti ſunt.

16. Par-tout où ils entroient ſans arc & ſans fleche, ſans bouclier & ſans épée, leur Dieu combattoit pour eux, & il demeuroit *toûjours* vainqueur.

16. Ubicunque ingreſſi ſunt ſine arcu & ſagitta, & abſque ſcuto & gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, & vicit.

17. Il ne s'eſt jamais trouvé perſonne qui ait ſurmonté ce peuple, ſinon lorſqu'il s'eſt retiré du ſervice du Seigneur ſon Dieu.

17. Et non fuit qui inſultaret populo iſti, niſi quando receſſit à cultu Domini Dei ſui.

18. Quotieſcunque autem præter ipſum Deum ſuum, alterum coluerunt, dati ſunt in prædam, & in gladium, & in opprobrium.

18. Car toutes les fois qu'ils ont adoré un autre Dieu que le leur, ils ont été abandonnés pour être pillés, tués & couverts d'opprobres.

19. Quotieſcunque autem pœnituerunt ſe receſſiſſe à cultura Dei ſui, dedit eis Deus cæli virtutem reſiſtendi.

19. Et toutes les fois qu'ils ſe ſont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du ciel leur a donné la force pour ſe défendre.

20. Denique Chananæum regem, & Jebuſæum, & Pherezæum, & Hethæum, & Hevæum, & Amorrhæum, & omnes potentes in Heſebon proſtraverunt, & terras eorum, & civitates eorum ipſi poſſederunt:

20. C'eſt ainſi qu'ils ont vaincu les rois des Chananéens, des Jebuſéens, des Pherezéens, des Hethéens, des Hevéens, des Amorrhéens, & les plus puiſſans d'Heſebon, & qu'ils poſſedent maintenant leurs terres & toutes leurs villes:

21. & uſque dum non peccarent in conſpectu Dei ſui, erant cum illis bona: Deus enim illorum odit iniquitatem.

21. & ils ont été heureux tant qu'ils n'ont point peché contre leur Dieu, parceque leur Dieu hait l'iniquité.

22. Nam & ante hos annos, cum receſſiſſent à via quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati ſunt præliis à multis nationi-

22. Auſſi il y a quelques années que s'étant retirés de la voie que leur Dieu leur avoit marquée ℣ pour y marcher, ils ont été taillés en pieces par diverſes

℣. 22. *lettr.* donnée.

nations, & plusieurs d'entr'eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere.

bus, & plurimi eorum captivi adducti sunt in terram non suam.

23. Mais depuis peu étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont reünis après cette dispersion, ils ont repeuplé ces montagnes, & ils possedent de nouveau Jerusalem où est leur temple *ll*.

23. Nuper autem reversi ad Dominum Deum suum, ex dispersione quâ dispersi fuerant, adunati sunt, & ascenderunt montana hæc omnia, & iterùm possident Jerusalem, ubi sunt sancta eorum.

24. Maintenant donc, Monseigneur, informez-vous si ce peuple a commis quelque faute contre son Dieu, & *si cela est*, allons les attaquer *ll*, parceque leur Dieu vous les livrera, & ils seront assujettis à votre puissance.

24. Nunc ergo, mi domine, perquire si est aliqua iniquitas eorum in conspectu Dei eorum: ascendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, & subjugati erunt sub jugo potentiæ tuæ.

25. Mais si ce peuple n'a point offensé son Dieu, nous ne pourrons leur resister, parceque leur Dieu prendra leur défense; & nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

25. Si verò non est offensio populi hujus coram Deo suo, non poterimus resistere illis: quoniam Deus eorum defendet illos: & erimus in opprobrium universæ terræ.

26. Achior ayant achevé de parler, tous les Grands du camp d'Holoferne fu-

26. Et factum est, cùm cessasset loqui Achior verba hæc,

℣. 23. *au.* où est leur sanctuaire. *Les.* ubi sunt sancta eorum.
℣. 24. *lett.* montons à eux.

irati sunt omnes magnates Holofernis, & cogitabant interficere eum, dicentes ad alterutrum :

27. Quis est iste, qui filios Israel posse dicat resistere regi Nabuchodonosor, & exercitibus ejus, homines inermes, & sine virtute, & sine peritia artis pugnæ ?

28. Ut ergo agnoscat Achior quoniam fallit nos, ascendamus in montana : & cùm capti fuerint potentes eorum, tunc cum eisdem gladio transverberabitur :

29. ut sciat omnis gens, quoniam Nabuchodonosor deus terræ est, & præter ipsum alius non est.

rent émus de colere contre lui, & faisoient dessein de le tuer, se disant l'un à l'autre :

27. Qui est celui-ci qui ose dire que les enfans d'Israel puissent resister au roi Nabuchodonosor & à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes & sans force, & qui ne savent ce que c'est que l'art de combattre ?

28. Pour faire donc voir à Achior qu'il nous trompe, allons à ces montagnes, & lorsque nous aurons pris les plus forts d'entr'eux, nous le passerons avec eux au fil de l'épée.

29. Afin que toutes les nations sachent que Nabuchodonosor est le dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE V.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 3. 4. Dites-moi qui eſt ce peuple qui occupe les montagnes..... & pourquoi ils ſont les ſeuls entre tous les peuples d'orient qui nous ont mépriſés, & qui ne ſont point venu au-devant de nous pour nous recevoir dans un eſprit de paix.

Tirin. & Menoch. in hunc locum.

Il eſt difficile de s'imaginer, ſelon que quelques Interpretes l'ont remarqué, qu'un General des Aſſyriens, tel qu'Holoferne, ignorât quels étoient les Juifs, puiſqu'il ne pouvoit ne pas connoître les grands avantages que Theglatphalaſar, Salmanaſar, & Sennacherib rois des Aſſyriens avoient remportés ſur cette nation quelques années auparavant. Ainſi toutes ces demandes que fait Holoferne touchant un peuple qui refuſoit de ſe ſoumettre comme tous les autres à Nabuchodonoſor, ſont moins une marque de ſon ignorance, que de ſon extrême orgueil qui le tranſportoit de fureur, & qui l'empêchoit de croire qu'une nation qui

lui paroiſſoit ſi mépriſable oſât reſiſter à ſa puiſſance. C'eſt ainſi que Pharaon roi d'Egypte diſoit autrefois en parlant avec mépris du Dieu d'Iſrael : *Qui eſt le Seigneur, pour que je ſois obligé d'écouter ſa voix ?* C'eſt ainſi que Nabal en ſe moquant de David qui lui envoyoit demander quelques vivres, dit à ceux qui l'étoient venu trouver de ſa part : *Qui eſt David, & qui eſt le fils d'Iſaï ?* C'eſt ainſi encore que Nabuchodonoſor dit aux jeunes-hommes qui refuſoient d'adorer ſa ſtatue d'or : *Et qui eſt le Dieu qui vous arrachera de mes mains ?* C'eſt donc une maniere de parler qui convient à des Pharaons, à des Nabals, & à des Nabuchodonoſors, dont l'impieté toute enflée d'orgueil ſembloit vouloir attaquer le ciel, & qui étant dans l'admiration d'eux-mêmes, mépriſoient inſolemment tous les autres. Mais plus Holoferne regardoit avec mépris le peuple de Dieu, plus il augmentoit la confuſion qu'il devoit bien-tôt recevoir, étant mé & vaincu avec toute ſon armée par une ſeule femme d'entre tout ce peuple qu'il faiſoit ſemblant de ne pas connoître, afin de le rabaiſſer davantage.

Exod. 5. 2. 1. *Reg.* 25. 10. *Daniel.* 3. 15.

Il ſe trouve une difficulté conſiderable dans les paroles qu'il dit aux princes de Moab & aux chefs d'Ammon. Car ne pouvant s'étonner aſſez de cette reſiſtance des Juifs, il leur demanda pourquoi ces peuples étoient les ſeuls de tous ceux qui habitoient *dans l'orient*, qui avoient oſé s'oppoſer à lui. Cependant nous avons vû, que lorſque Nabuchodonoſor lui donna ſes ordres, il lui commanda

d'aller combattre tous les royaumes de *l'occident*. Or il eſt viſible par la Geographie, que la Paleſtine étoit ſituée à l'occident à l'égard des Aſſyriens & des Perſes. Comment donc ce General la comprenoit-il dans les peuples qui habitoient à l'orient ? L'on peut répondre à cette difficulté, que quoiqu'il ſoit vrai que ce pays eſt à l'occident à l'égard des Aſſyriens, ſi l'on conſidere neanmoins la ſituation de toute la terre en elle-même, l'Aſie, ſous laquelle la Judée eſt compriſe, ſe trouve à l'orient, & l'Europe à l'occident ; ce qui a fait la diſtinction des deux Empires, de l'orient qui comprenoit toute l'Aſie, & de l'occident qui comprenoit toute l'Europe. Peut-être auſſi que toutes ces nations qui avoient d'abord mépriſé Nabuchodonoſor, & qui alors ſe ſoumirent à ſon empire, étoient regardées comme étant à l'orient à l'égard de la Judée, qui fut la ſeule qui refuſa juſqu'à la fin de s'y ſoumettre.

Eſtius.

Mais nous ne pouvons faire attention ſur l'étonnement où paroiſſoit être Holoferne, de ce que les Juifs continuoient à lui reſiſter, lorſque tous les autres peuples s'abaiſſoient enfin ſous lui, ſans tirer une inſtruction importante de ces deux differentes conduites, du peuple de Dieu, & des autres nations. Beaucoup de gens témoignent d'abord du mépris pour les ordres d'Holoferne, c'eſt-à-dire, pour les maximes du prince du monde qu'il nous figuroit. Mais il y en a peu qui continuent juſqu'à la fin à mépriſer ce qu'il demande. La moindre tentation, les moindres menaces, les moindres

dres attaques les abattent tout-d'un-coup, & les font *aller comme au-devant* de leur ennemi pour se rendre ses esclaves. Mais la multitude de ceux qui s'assujettissent de cette sorte au prince du siecle par leur lâcheté & par le déreglement de leur conduite, n'est jamais une raison aux vrais serviteurs de Dieu pour imiter leur exemple. Plus le nombre des personnes qui perseverent dans leur devoir est petit, plus ils ont lieu d'esperer qu'ils font partie du petit troupeau, que le Fils de Dieu appelle d'un nom qui marque qu'il est non seulement petit, mais très-petit. *Nolite timere, pusillus grex.* Que si le démon figuré par Holoferne en conçoit de la fureur, & se prépare à les attaquer avec d'autant plus de force, qu'étant en très-petit nombre ils osent lui resister, qu'ils sachent que le troupeau qui appartient à JESUS-CHRIST, & qui est veritablement son peuple figuré par cet ancien peuple d'Israel, n'a rien à craindre de ses ennemis après qu'il l'a rassûré par ces paroles si consolantes, *Nolite timere, pusillus grex.* Car que peut Holoferne avec toute son armée contre le peuple de Dieu, sinon l'attaquer, pour l'obliger d'avoir recours au Seigneur, & se préparer à lui-même une perte & une confusion inévitable ? *Luc.* 12. 32.

℣. 5. *Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon, lui répondit : Seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la verité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes, &c.*

Un Interprete témoigne que sous ce terme General *d'enfans d'Ammon*, sont aussi compris *Serrarius*

les Iduméens, qui étoient comme les freres des Juifs ; Esaü, dont ils étoient descendus, étant frere de Jacob. Ainsi Achior qui étoit le chef de tous ces peuples, pouvant être Iduméen, & ayant une parfaite connoissance de tout ce qui regardoit les Juifs, porta la parole à Holoferne, & lui donna tout cet éclaircissement qui est rapporté dans ce chapitre. On ne peut guère douter que ce n'ait été l'esprit de Dieu qui l'ait fait parler d'une maniere si genereuse à ce General des Assyriens pour la gloire du Dieu d'Israel, & qui l'ait voulu par une grace extraordinaire associer à ce peuple, pour lui faire trouver son salut, là où il sembloit, selon le raisonnement humain, qu'il ne pourroit trouver qu'une mort inévitable.

℣. 6. *Ce peuple est de la race des Chaldéens.*

Genes. 11. 31. Il est dit dans la Genese, Que *Tharé ayant pris Abraham son fils, Loth son petit-fils, fils d'Aran, & Sara sa belle-fille, femme d'Abraham son fils, les fit sortir d'Ur en Chaldée, pour aller en la terre de Chanaan.* C'est ainsi que les enfans d'Israel, qui reconnoissoient Abraham pour leur pere, *étoient de la race des Chaldéens.* Et c'étoit peut-être, selon un Auteur, dans le dessein de rendre Holoferne plus favorable aux Hebreux, qu'Achior lui représenta d'abord qu'ils venoient de la race des Chaldéens, parcequ'Holoferne étoit lui-même soumis au roi de Chaldée, qui étoit le même que celui des Assyriens.

Menoch. in hunc locum.

℣. 17. *Il habita premierement dans la Mesopotamie, parcequ'ils ne voulurent point suivre*

les dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens.

Ce peuple, conſideré dans Abraham dont il eſt ſorti, *demeura premierement dans la Meſopotamie*, c'eſt-à-dire, dans cette province ainſi nommée d'un mot Grec, qui ſignifie qu'elle eſt entre deux rivieres, le Tigre & l'Euphrate. Car Abraham étant ſorti avec ſon pere Tharé d'Ur de Chaldée, qui eſt, ſelon l'Ecriture, ſur l'extremité de la Meſopotamie, alla demeurer d'abord à *Haran* ou Charan, qui eſt plus avant dans cette province. Ce qu'Achior ajoûte : Que ce fut *parcequ'ils ne voulurent point ſuivre les dieux de leurs peres*, eſt expliqué dans les Actes des Apôtres, où ſaint Eſtienne parlant aux Juifs leur dit : *Que le Dieu de gloire s'eſt apparu à Abraham leur pere, lorſqu'il étoit dans la Meſopotamie, & avant qu'il demeurât à Charan, & lui avoit dit : Sortez de votre terre & de votre parenté, & venez en une terre que je vous montrerai : Qu'alors il ſortit de la terre des Chaldéens, & demeura dans Charan.* Il paroît donc que ç'avoit été par l'ordre de Dieu, que Tharé avoit fait ſortir ſa famille d'Ur de Chaldée. Et il eſt aſſez probable que cet ordre lui fut declaré par ſon propre fils Abraham, à qui Dieu s'étoit apparu pour lui commander de ſortir de ſon pays. Ainſi ce que dit Achior, que le peuple d'Iſrael *demeura dans la Meſopotamie, parcequ'il ne voulut point ſuivre les dieux de ſes peres, qui étoient dans la terre des Chaldéens*, marque ſeulement, qu'Abraham le pere de tout ce peuple ſortit d'Ur de Chaldée, pour ſuivre la voix de Dieu

Joſue 24. 3. Geneſ. ib. ut ſupr.

Act. 7. 2. 3. 4.

qui l'appelloit autre-part ; & qu'en quittant ſon pays, il fit connoître qu'il ne vouloit point ſuivre les dieux de ſes peres. Que s'il demeura à Charan pendant quelque temps, ce fut ſeulement juſqu'à la mort de ſon pere.

℣. 9. *Ils adorerent un ſeul Dieu qui eſt le Dieu du ciel, qui leur commanda de ſortir de ce pays-là, & d'aller demeurer à Charan. Et une famine étant ſurvenue dans tout le pays, ils deſcendirent en Egypte, où ils ſe multiplierent de telle ſorte pendant l'eſpace de quatre cens ans, que leur armée étoit innombrable.*

Les textes Grec & Syriaque ont *Chanaan* au lieu de Charan. Et l'on ne voit pas un effet comment il ſeroit poſſible de l'expliquer autrement, en s'attachant même à la Vulgate dans tous les endroits de l'Ecriture où elle en parle, & en ſuivant l'ordre de l'hiſtoire. Car Achior dit lui-même, Que le peuple d'Iſrael *demeura dans la Meſopotamie, parcequ'il ne voulut point ſuivre les dieux de ſes peres qui étoient dans la terre des Chaldéens.* Il étoit donc déja ſorti d'Ur de Chaldée, & étoit allé plus avant dans la Meſopotamie ; c'eſt-à-dire, à *Charan* même, comme il eſt marqué formellement dans les Actes des Apôtres. De plus Achior dit encore : *Qu'une famine étant ſurvenue dans tout le pays, ils deſcendirent en Egypte.* Or il eſt certain, comme on le voit dans la Geneſe, que Jacob étoit dans la terre de Chanaan quand cette famine ſurvint, qui l'obligea de deſcendre avec toute ſa famille en Egypte.

Act. 7. 4.

Geneſ. 46. 6.

Geneſ. 11. 31.

Enfin nous avons déja remarqué qu'il eſt dit poſitivement dans la Geneſe, que lorſque Tharé

ſortit du pays de ſa naiſſance, c'étoit *pour aller en la terre de Chanaan*, en ſuivant apparemment l'ordre que Dieu avoit donné à ſon fils, qui le lui fit ſans doute connoître. Que s'il s'arrêta à Charan, ç'a été pour quelque raiſon que nous ne connoiſſons point. Mais ſon deſſein, ſelon l'Ecriture, étoit d'aller en Chanaan.

On ne trouve point non plus dans le Grec & dans le Syriaque ces mots, *pendant l'eſpace de quatre cens ans :* & l'on ne pourroit effectivement l'entendre du temps que les Iſraelites demeurerent dans l'Egypte; puiſqu'ils n'y furent que deux cens quinze ans. Mais l'on peut bien neanmoins l'expliquer en le rapportant à la demeure qu'ils firent; ſoit dans la terre de Chanaan depuis qu'Abraham s'y fut retiré; ſoit dans celle d'Egypte, comme on le peut voir éclairci plus particulierement ailleurs. *Geneſ.* 15. 13.

℣. 17. *Il ne s'eſt jamais trouvé perſonne qui inſultât à ce peuple, ſinon lorſqu'il s'eſt retiré du ſervice du Seigneur ſon Dieu, &c.*

Le Seigneur avoit promis à ſon peuple par la bouche de Moïſe ; Que s'il écoutoit la voix de ſon Dieu, en gardant exactement tous ſes préceptes, le Seigneur ſon Dieu l'éleveroit au-deſſus de toutes les nations de la terre : Mais que s'il ne vouloit point écouter la voix du Seigneur ſon Dieu, ni obſerver ſes commandemens, le Seigneur le feroit tomber devant ſes ennemis. Il falloit donc que la parole du Très-haut fût accomplie, & que lorſque les nations étoient étonnées de voir quelquefois des effets extraordinaires de la colere de Dieu ſur ſon peuple, *Deuter.* 28. 1. 14. 25.

on pût leur répondre, comme il eſt marqué
Ibid. 29. 25. encore dans l'Ecriture : *Que c'étoit parcequ'Iſrael avoit violé l'alliance que le Seigneur avoit faite avec leurs peres.* Ainſi c'eſt avec raiſon qu'Achior aſſûre à Holoferne : *Que jamais perſonne n'avoit inſulté à Iſrael, que lorſqu'il s'étoit éloigné de Dieu* qui étoit ſon protecteur.

Hieron. Diſons donc auſſi nous autres avec un grand Saint : que c'eſt nous-mêmes qui rendons nos ennemis puiſſans contre nous ; & que ceux qui nous attaquent ne remportent ſur nous la victoire qu'à cauſe de nos pechés. *Noſtris peccatis barbari fortes ſunt ; noſtris vitiis Romanus fugatur exercitus.* Ne nous en prenons jamais à Dieu, comme s'il manquoit à nous ſecourir dans le beſoin. Il eſt certain en effet qu'étant aſſiſtés de lui nous devenons tout-puiſſans, quelque foibles que nous ſoyons par nous-mêmes. Mais c'eſt notre faute, lorſqu'il s'éloigne de nous, & nous abandonne à nos ennemis.

℣. 22. *Auſſi il y a quelques années que s'étant retirés de la voie que leur Dieu leur avoit marquée pour y marcher, ils ont été taillés en pieces par diverſes nations : & pluſieurs d'entr'eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangere.*

Tirin. in hunc loc. Un Auteur nous fait remarquer ſur ces paroles, qu'il paroît très-clairement que ce n'étoit point de la captivité generale de tous les Juifs enlevés à Babylone par Nabuchodonoſor, que ce chef des Ammonites entendoit parler ; puiſqu'il auroit dit, non pas que *pluſieurs*, mais que tous les Juifs *avoient été emmenés cap-*

tifs ; & qu'il n'auroit pas marqué non plus, que *pluſieurs nations les avoient exterminés*, puiſque dans cette grande captivité il n'y eut que la ſeule nation des Chaldéens qui aſſujettit les Juifs. Il parle donc ici, ſelon que l'ont cru quelques Interpretes, des ravages que les Egyptiens, les Syriens & les Aſſyriens avoient faits ſur le terres d'Iſrael ; ſur-tout de ce qui étoit arrivé quelque temps auparavant ſous le regne de Salmanaſar roi des Aſſyriens qui avoit ruiné les dix tribus ; & depuis encore lorſque Manaſſé roi de Juda, avec le Grand-prêtre Sobna, à qui Eliachim avoit ſuccedé, & pluſieurs Princes du royaume furent emmenés chargés de chaînes à Babylone. *Menoch. & Tirin. ibid.* *4. Reg.* 17. 20. *2. Paral.* 28. 5. *Ib.* 33. 11.

℣. 23. *Mais depuis peu étant retournés vers le Seigneur leur Dieu, ils ſe ſont réunis après cette diſperſion, &c.*

Depuis peu, c'eſt-à-dire depuis ſept ou huit mois que Manaſſé roi de Juda étant rentré en lui-même durant ſon affliction, & ayant prié beaucoup Dieu de le vouloir ſecourir, il fut exaucé, recouvra ſa liberté, & revint à Jeruſalem. Ce fut alors que tous ſes ſujets qui avoient été *diſperſés* de côté & d'autre par la frayeur des Aſſyriens, qui avoient fait priſonnier leur roi, leur Grand-prêtre, & les principaux du pays, ſe raſſemblerent de toutes parts auſſi-tôt que Manaſſé fut de retour de Babylone à Jeruſalem. *Tirin. Menoch. in hunc locum.* *2. Paral.* 33. 13.

℣. 17. *Qui eſt celui-ci qui oſe dire que les enfans d'Iſrael pourront reſiſter au roi Nabuchodonoſor & à toutes ſes troupes, eux qui ſont ſans armes & ſans forces, & qui ne ſavent*

ce que c'eſt que l'art de combattre.

Telle eſt ordinairement la fauſſe ſageſſe & la vaine complaiſance de ceux qui croyent ne pouvoir plaire à leurs Princes qu'en leur diſant, non pas ce qui eſt le plus conforme à la raiſon, mais ce qui peut davantage flatter leur orgueil. Car enfin qu'y avoit-il de plus raiſonnable que tout le diſcours d'Achior ? Il ne comparoit en aucune ſorte la puiſſance des Iſraelites à celle de Nabuchodonoſor : mais il faiſoit conſiſter toute la force de ce peuple dans le ſecours de Dieu même. Or il étoit de la derniere extravagance de prétendre que l'on faiſoit un outrage à Nabuchodonoſor, d'élever Dieu au-deſſus de lui. C'eſt cependant à quoi ſe pouvoit reduire tout le faux raiſonnement des principaux Officiers du camp d'Holoferne, lorſqu'ils rabaiſſoient ſi fort les Juifs, comme *étant ſans armes & ſans force ; & n'ayant aucune connoiſſance de l'art de la guerre.* Car plus ils étoient *ſans armes & ſans force*, plus ils donnoient lieu au bras invincible du Seigneur de paroître avec éclat. *Moins ils connoiſſoient l'art de combattre*, plus ceux qui les attaquoient devoient admirer dans leurs victoires la toute-puiſſance de celui qui ſe declaroit pour eux, & qui ſuppléoit d'une maniere ſi avantageuſe à leur ignorance dans la guerre. Mais ces Officiers de l'armée de Nabuchodonoſor étoient bien éloignés de raiſonner de la ſorte. Car n'étant pas dignes de connoître le Dieu tout-puiſſant, ils regardoient, & ils vouloient que l'on regardât leur Prince comme le ſeul dieu de la terre : *Afin*, diſoient-ils, *que toutes les na-*

tions ſçachent que Nabuchodonoſor eſt le dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que lui.

Dieu fit bien connoître à l'un de ſes ſucceſſeurs qui étoit le grand Nabuchodonoſor, qu'il n'étoit pas, comme il le penſoit, *le dieu de la terre*, mais qu'*il y en avoit un autre que lui*; lorſque ce Prince s'élevant d'orgueil contre Dieu, fut rabaiſſé juſqu'à l'état des bêtes durant l'eſpace de ſept années, afin qu'il connût, dit l'Ecriture, que *c'eſt le Très-haut qui domine dans les royaumes des hommes, & qu'il les donne à qui il lui plaît.* Que s'il n'en uſa pas de cette ſorte à l'égard de celui-ci, il ne laiſſa pas de lui faire ſentir très-vivement dans la ſuite par la mort honteuſe d'Holoferne ſon General, & par la défaite de toutes ſes troupes, qu'un ver de terre, tel qu'eſt le plus grand roi du monde en comparaiſon de Dieu, ne ſe doit pas élever contre ſon maître ſouverain, ni le méconnoître pour ſon Seigneur.

Daniel 4. 27. & ſeqq.

CHAPITRE VI.

1. LOrſqu'ils eurent ceſſé de parler, Holoferne tranſporté de fureur, dit à Achior :

2. Parceque vous avez fait le prophete, en nous diſant que le Dieu d'Iſrael ſera le défenſeur de ſon peuple, pour vous faire voir qu'il n'y a point de dieu que Nabuchodonoſor:

3. lorſque nous les aurons tous tués comme un ſeul homme, vous tomberez vous-même ſous le fer des Aſſyriens, & tout le peuple d'Iſrael perira avec vous.

4. Vous connoîtrez ainſi, que Nabuchodonoſor eſt le ſeigneur de toute la terre; & alors mes ſoldats vous paſſeront au fil de l'épée, & vous tomberez

1. FActum eſt autem cùm ceſſaſſent loqui, indignatus Holofernes vehementer, dixit ad Achior:

2. Quoniam prophetaſti nobis, dicens, quòd gens Iſrael defendatur à Deo ſuo, ut oſtendam tibi quoniam non eſt deus, niſi Nabuchodonoſor:

3. cùm percuſſerimus eos omnes, ſicut hominem unum, tunc & ipſe cum illis Aſſyriorum gladio interibis, & omnis Iſrael tecum perditione diſperiet:

4. & probabis quoniam Nobuchodonoſor dominus ſit univerſæ terræ: tuncque gladius militiæ meæ tranſiet per latera tua, & confixus cades inter

vulneratos Iſrael, & non reſpirabis ultrà, donec exterminêris cum illis.

percé de coups parmi les morts & les bleſſés du peuple d'Iſrael; & vous n'en échaperez pas, mais vous perirez avec eux.

5. Porrò autem ſi prophetiam tuam veram exiſtimas, non concidat vultus tuus, & pallor, qui faciem tuam obtinet, abſcedat à te, ſi verba mea hæc putas impleri non poſſe.

5. Que ſi vous croyez que votre prophetie ſoit veritable, que votre viſage ne s'abatte point //; & qu'on n'y voye plus cette pâleur dont il eſt couvert, ſi vous vous imaginez que ce que je dis ne peut s'accomplir.

6. Ut autem noveris quia ſimul cum illis hæc experiêris, ecce ex hac hora illorum populo ſociaberis, ut dum dignas mei gladii pœnas exceperint, ipſe ſimul ultioni ſubjaceas.

6. Et pour vous mieux perſuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous ſerez joint dès à préſent à ce peuple; afin que lorſque mes armes leur feront ſouffrir la juſte peine qu'ils ont meritée, vous ſoyez auſſi vous-même puni avec eux.

7. Tunc Holofernes præcepit ſervis ſuis ut comprehenderent Achior & perducerent eum in Bethuliam, & traderent eum in manus filiorum Iſrael.

7. Alors Holoferne commanda ſes gens de prendre Achior, de le mener vers Bethulie, & de le mettre entre les mains des enfans d'Iſrael.

8. Et accipientes eum ſervi Holofer-

8. Les gens d'Holoferne s'étant ſaiſis de lui, s'en

℣. 5. *lettr.* non concidat.

allerent le long de la campagne ; mais étant près des montagnes, les frondeurs de la ville ſortirent contr'eux.

nis profecti ſunt per campeſtria : ſed cùm appropinquaſſent ad montana, exierunt contra eos fundibularii.

9. Et eux en ſe détournant & côtoyant la montagne, lierent Achior à un arbre par les pieds & par les mains ; & l'ayant ainſi attaché avec des cordes, ils le laiſſerent là, & retournerent vers leur maître.

9. Illi autem divertentes à latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus & pedibus, & ſic vinctum reſtibus dimiſerunt eum, & reverſi ſunt ad dominum ſuum.

10. Or les Iſraelites étant deſcendus de Bethulie vinrent au lieu où il étoit, ils le dêlierent & le conduiſirent dans la ville, & l'ayant amené au milieu du peuple, ils lui demanderent pourquoi les Aſſyriens l'avoient laiſſé lié de la ſorte.

16. Porrò filii Iſrael deſcendentes de Bethulia, venerunt ad eum : quem ſolventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum ſtatuentes, percunctati ſunt quid rerum eſſet, quòd illum vinctum Aſſyrii reliquiſſent.

11. En ce temps-là Ozias fils de Micha de la tribu de Simeon, & Charmi qui s'appelloit auſſi Gothoniel, étoient les chefs qui commandoient dans le pays.

11. In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, & Charmi, qui & Gothoniel.

12. Et Achior étant au milieu des anciens, & en préſence de tout le peuple, raconta ce qu'il avoit répondu aux demandes d'Ho-

12. In medio itaque ſeniorum, & in conſpectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipſe fuerat ab Holoferne in-

terrogatus: & qualiter populus Holofernis voluiſſet propter hoc verbum interficere eum,

loferne ; comme les gens d'Holoferne l'avoient voulu tuer pour avoir parlé de la ſorte :

13. & quemadmodum ipſe Holofernes iratus juſſerit eum Iſraeliticis hac de cauſa tradi : ut dum vicerit filios Iſrael, tunc & ipſum Achior diverſis jubeat interire ſuppliciis, propter hoc quod dixiſſet : Deus cæli defenſor eorum eſt.

13. Et comme Holoferne même étant dans une grande colere contre lui, avoit commandé qu'on le mît entre les mains des Iſraelites ; afin qu'après qu'il auroit vaincu les enfans d'Iſrael, il fiſt auſſi mourir Achior de divers ſupplices, parcequ'il avoit oſé dire que le Dieu du ciel étoit leur défenſeur.

14. Cùmque Achior univerſa hæc expoſuiſſet, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Dominum, & communi lamentatione & fletu unanimes preces ſuas Domino effuderunt,

14. Achior ayant rapporté toutes ces choſes, tout le peuple ſe proſterna le viſage contre terre, en adorant le Seigneur ; & mêlant enſemble leurs cris & leurs pleurs, ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu,

15. dicentes : Domine Deus cæli & terræ, intuere ſuperbiam eorum, & reſpice ad noſtram humilitatem, & faciem ſanctorum tuorum attende, & oſtende

15. en lui diſant : Seigneur Dieu du ciel & de la terre, jettez les yeux ſur leur orgueil, & conſiderez notre abaiſſement, & l'état où ſont reduits ceux que vous avez ſanctifiés //.

℣. 15. *lettr.* faciem ſanctorum tuorum.

Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui préſument de votre bonté, & que vous humiliez ceux qui préſument d'eux-mêmes, & ſe glorifient de leurs propres forces.

quoniam non derelinquis præſumentes de te: & præſumentes de ſe, & de ſua virtute gloriantes, humilias.

16. Après ces pleurs de toute l'aſſemblée, le peuple étant demeuré en priere durant tout le jour, ils conſolerent Achior,

16. Finito itaque fletu, & per totam diem oratione populorum completâ, conſolati ſunt Achior,

17. en diſant : Le Dieu de nos peres, dont vous avez relevé la puiſſance, vous en récompenſera, & vous fera cette grace de voir vous-même la perte de ceux *qui ont voulu vous faire perir.*

17. dicentes: Deus patrum noſtrorum, cujus tu virtutem prædicaſti, ipſe tibi hanc dabit viciſſitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.

18. Et lorſque le Seigneur notre Dieu aura mis ainſi ſes ſerviteurs en liberté, qu'il ſoit auſſi votre Dieu au milieu de nous; afin que ſelon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent.

18. Cùm verò Dominus Deus noſter dederit hanc libertatem ſervis ſuis, ſit & tecum Deus in medio noſtri: ut ſicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converſêris nobiſcum.

19. L'aſſemblée étant finie, Ozias le reçût en ſa maiſon, & lui donna un grand ſouper.

19. Tunc Ozias, finito conſilio, ſuſcepit eum in domum ſuam, & fecit ei cœnam magnam.

20. Et vocatis omnibus presbyteris, simul expleto jejunio refecerunt.

20. Et y ayant invité tous les anciens //, après avoir passé en jeûne tout le jour, ils prirent ensemble leur nourriture.

21. Postea verò convocatus est omnis populus, & per totam noctem intra ecclesiam oraverunt, petentes auxilium à Deo Israel.

21. On fit assembler ensuite tout le peuple, qui passa la nuit en prieres dans le lieu où il s'étoit assemblé, demandant au Dieu d'Israel qu'il lui plût de venir à leur secours.

℣. 20. *lettr.* presbyteris. *Expl.* presbyterorum nomine designari constat seniores quosvis. *Tirinus.*

EXPLICATION DU CHAPITRE VI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 6. *ET pour vous mieux perſuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous ſerez joint dès à préſent à ce peuple; afin que lorſque mon épée leur fera ſouffrir la juſte peine qu'ils ont meritée, vous ſoyez auſſi vous-même puni avec eux.*

Il faut admirer ici & l'aveuglement & l'impuiſſance de l'orgueil de l'homme. Achior parle à Holoferne avec beaucoup de ſageſſe, & ſoûtient les interêts du Dieu d'Iſrael d'une maniere très-deſintereſſée & très-genereuſe. Ce General tout enflé de préſomption ne peut entendre parler d'un autre dieu que de Nabuchodonoſor; non qu'il le crût effectivement un dieu, mais parceque l'on choquoit ſon ambition, de lui parler de la puiſſance du Dieu d'Iſrael, lorſqu'il regardoit ſon Prince comme tout-puiſſant & comme invincible. A quoi le devoit porter naturellement la fureur dont il ſe ſentit tout tranſporté contre Achior, ſinon à le faire maſſacrer dans le moment? Mais c'eſt

c'eſt ce qui n'étoit pas en ſon pouvoir, quelque grande que fût l'idée qu'il avoit de ſa puiſſance. Car Dieu avoit reſolu de récompenſer Achior de la generoſité avec laquelle il avoit parlé pour ſa gloire, & de le faire entrer en ſocieté avec ſon peuple. Et il permet pour cela, que l'orgueil même d'Holoferne contribue à le ſauver, lorſqu'il reſolut de ne lui laiſſer la vie, qu'afin de la lui ôter enſuite d'une maniere, qui lui eût été d'autant plus ſenſible, qu'il auroit vû de ſes propres yeux la ruine entiere d'un peuple dont il avoit relevé ſi fort le Dieu. Etrange effet de l'aveuglement d'un eſprit ſuperbe, qui ſe prépare en idée un plus grand triomphe d'un ennemi qu'il n'épargne que pour le punir plus cruellement! Mais admirable & adorable conduite du Dieu tout-puiſſant, qui ſait ſe ſervir de la vanité des eſprits les plus impies pour les aveugler eux-mêmes, & pour procurer à ceux qu'ils haïſſent ſa miſericorde, par les mêmes voies que leur fauſſe ſageſſe leur fait prendre pour les perdre! Qui ne ſe conſolera par la vûe de ces grands exemples, dans quelque fâcheuſe extremité qu'il ſe voye reduit du côté des hommes? *Si Dieu eſt pour nous, qui pourra être contre nous?* Qu'un ennemi artificieux & ſuperbe forme de vaſtes deſſeins pour nous perdre, & qu'il ſe glorifie en lui-même de l'heureux ſuccès dont il ſe flatte déja par avance; nul ne peut nuire à celui qui eſt en la garde du Seigneur. Et tel ſe réjouit d'avoir creuſé un précipice pour ſon ennemi, qui y tombe le premier. *Rom. 8. 31.*

℣. 7. *Alors Holoferne commanda à ſes gens de prendre Achior, de le mener vers Bethulie, & de le mettre entre les mains des enfans d'Iſrael.*

Bethulie, dont il eſt ſouvent parlé dans ce livre, ne ſe trouve nulle part ailleurs dans l'Ecriture. Les plus ſavans mettent cette ville dans la tribu de Zabulon ; & ils croyent que c'eſt la même qui eſt nommée Bethléem dans
℣. 15. le dix-neuviéme chapitre de Joſué. Ils diſent auſſi que la famille de Judith paſſa de la tribu de Simeon dans cette ville, n'ayant pas voulu ſe ſoumettre à Jeroboam, ni embraſſer ſon idolatrie ; & que l'on peut rapporter en partie à cela même, ce qui eſt marqué dans la Geneſe, lorſque Jacob donnant ſa benediction à ſes enfans, ou prédiſant ce qui devoit arriver à quelques-uns d'eux, dit ſur le ſujet de la tribu de Simeon, auſſi-bien que ſur celle de Lévi : *Je les diviſerai dans Jacob, & je les diſperſerai en Iſrael.*

Geneſ. 49. 7.

Adrichom. l. de terra ſanct.

Un celebre Geographe témoigne, qu'on voit encore aujourd'hui près de cette ville dont nous parlons, des reſtes du ſiege fameux d'Holoferne, Dieu l'ayant permis ainſi pour expoſer à la vûe de toute la poſterité ces monumens de l'orgueil & de la foibleſſe de l'homme le plus impie qui fut jamais, & éterniſer en quelque ſorte la memoire de ce grand prodige que le Seigneur d'Iſrael fit en faveur de ſon peuple par la main d'une ſeule femme.

℣. 11. *En ce temps-là Ozias fils de Micha de la tribu de Simeon, & Charmi qui s'appellait auſſi Gothoniel, étoient les princes & les chefs*

qui commandoient dans le pays.

Ozias étant, comme le dit l'Ecriture, de la tribu de Simeon, étoit étranger à l'égard de la tribu de Zabulon, dans laquelle Bethulie étoit située. Peut-être qu'il s'y étoit retiré dès auparavant, & qu'il y avoit été associé, lorsque les dix tribus d'Israel ayant été enlevées par les Assyriens, plusieurs se sauverent où ils purent. Peut-être aussi, qu'à l'occasion de cette guerre d'Holoferne le roi Manassé, ou plutôt le Grand-prêtre Eliachim, l'avoit envoyé à Bethulie comme un homme qui étoit capable de commander dans une conjoncture si importante. Aussi dans ce même livre il est encore appellé tantôt *prince* ou *chef de Juda*, & tantôt *prince* ou *chef d'Israel* : ce qui semble faire voir, qu'il n'étoit pas particulierement attaché à la ville de Bethulie, mais qu'étant l'un des principaux chefs d'Israel, il fut envoyé pour défendre cette ville, sur laquelle toutes les forces des Assyriens devoient tomber. *Tirin. in hunc locum.* *Judith* 8. 34. 13. 23.

℣. 14. *Achior ayant rapporté toutes ces choses, tout le peuple se prosterna le visage contre terre en adorant le Seigneur, & mêlant ensemble leurs cris & leurs pleurs, ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu.*

Il peut paroître un peu surprenant, à juger des choses humainement, que les habitans de Bethulie & ceux qui avoient le commandement parmi eux ayent ajoûté foi avec tant de facilité à ce qu'Achior leur disoit, puisqu'ils sembloient avoir lieu de s'en défier, comme d'un homme suspect, qui pouvoit leur être envoyé par Holoferne pour les observer & les

trahir. Mais on peut répondre, que quoiqu'il ſoit vrai, que ſelon les regles ordinaires de la ſageſſe, ils auroient dû ſe défier de lui, neanmoins, comme c'étoit Dieu viſiblement qui avoit fait parler Achior de la maniere qu'il avoit parlé à Holoferne, ce fut Dieu auſſi qui inſpira aux Iſraelites de croire ce qu'il leur diſoit. Ils pouvoient d'ailleurs, ſelon que l'a remarqué un Interprete, connoître la probité de ce chef des Ammonites. Et enfin quoiqu'ils le reçûrent avec beaucoup d'humanité & le traiterent avec honneur, il paroît qu'ils ne lui donnerent aucune part au gouvernement des affaires, ſe contentant de lui accorder une retraite parmi eux, & prenant ſans doute leurs précautions afin de n'être pas ſurpris.

Mais comment auroient pu être trompés, ceux qui ſe défiant d'eux-mêmes, & mettant toute leur force au Seigneur, ſe proſternoient devant lui avec un cœur abattu, & fondant en larmes implorôient avec de grands cris ſon aſſiſtance contre des impies tout remplis d'orgueil, qui inſultoient à ſon ſouverain pouvoir? Car rien n'étoit plus touchant ni plus capable d'attirer ſur Iſrael la protection du Tout-puiſſant que cette excellente priere qu'ils lui firent tout proſternés & anéantis en ſa préſence:

℣. 15. *Seigneur du ciel & de la terre, jettez les yeux ſur l'orgueil de nos ennemis, & conſiderez notre abaiſſement, & l'état où ſont reduits ceux que vous avez ſanctifiés. Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui préſument de votre bonté, & que vous humiliez*

ceux qui préſument d'eux-mêmes, & ſe glorifient de leurs propres forces.

Quelques-uns ont expliqué ces paroles de la Vulgate, *Faciem ſanctorum tuorum attende*, en un ſens tout different de celui que nous marquons. Et ils témoignent, que c'eſt comme ſi ce peuple avoit dit à Dieu : Portez vos yeux, non ſur nos merites qui ne ſont rien ou très-peu de choſe, mais ſur les merites de vos anciens ſerviteurs & *de vos ſaints*, c'eſt-à-dire, d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, & des autres qui vous ont ſervi ſi ſaintement ; afin que nous ſentant accablés par le poids de notre propre iniquité, nous meritions d'être délivrés par le merite de ces ſaints. *Eſtius in hunc locum.*

Mais ce ſens, quoique pieux, ne paroît pas, ſelon que l'a remarqué un Interprete, le ſens veritable de cet endroit. Et le Grec même détermine celui que l'on a ſuivi. Car le peuple d'Iſrael étoit conſacré à Dieu & *ſanctifié*, étant deſtiné pour l'adorer & pour le ſervir. C'eſtpourquoi on le nommoit le peuple de Dieu, le peuple *ſaint*, l'heritage du Seigneur ; quoiqu'il ne fût neanmoins que la figure d'un autre peuple beaucoup plus parfaitement conſacré à Dieu, des Chrétiens, que ſaint Paul appelle ſouvent *les Saints*, à cauſe de l'état ſaint auquel ils ſont appellés. Ainſi le vrai ſens de ces paroles eſt celui-ci : Regardez, Seigneur, votre peuple que vous avez ſéparé de toutes les autres nations, & que vous vous êtes choiſi pour être *ſaint*, & conſacré à votre ſervice. Or ce qui faiſoit la veritable difference de ce peuple ſanctifié & con-

ſainte dont ils jeûnoient, eſt que ce repas même qu'ils prirent, ayant jeûné tout le jour, n'empêcha point qu'ils ne paſſaſſent avec le peuple toute la nuit ſuivante en prieres. Ainſi ſi l'on conſidere qu'ils avoient jeûné juſques au ſouper, & qu'ils aſſiſterent avec Achior à un grand feſtin, & que neanmoins après ce repas ils ſe trouverent en état de prier toute la nuit, & d'implorer le ſecours du Dieu d'Iſrael; l'on ſera ſans doute très-convaincu, & que leurs jeûnes étoient ſans comparaiſon plus exacts que ne ſont les nôtres, & que leurs repas étoient plus ſobres, & qu'ils ſentoient plus vivement le beſoin où ils étoient de l'aſſiſtance de Dieu. L'armée redoutable d'Holoferne frappoit leurs ſens & leurs yeux. Ils ſe voyoient dans un peril évident. Et la défaite de tous les peuples voiſins leur étoit comme un préjugé certain de leur propre perte, ſi Dieu même ne ſe declaroit leur protecteur. C'eſtpourquoi ils s'humilioient profondément, ils jeûnoient, ils prioient, & ils paſſoient les nuits entieres à implorer le ſecours de celui qu'ils regardoient comme pouvant ſeul les délivrer d'un ennemi ſi puiſſant. Si donc nous ſommes plus lâches & dans les jeûnes, & dans les prieres, & dans les veilles; c'eſt que nous ſentons beaucoup moins notre miſere & nos beſoins, & que notre foi étant languiſſante & comme aveugle, nous ne voyons point cette autre armée inviſible d'ennemis tout ſpirituels, que ſaint Paul appelle, *les principautés & les puiſſances; les princes du monde & des tenebres du ſiecle, & les eſprits de malice ré-*

Epheſ. 6. 12.

pandus dans l'air, auſquels il témoigne qu'on ne ſçauroit reſiſter qu'avec les armes de Dieu.

Les fidelles des premiers ſiecles étant penetrés plus vivement que nous ne le ſommes par la crainte de ces ennemis de notre ſalut, prioient & jeûnoient d'une maniere beaucoup plus parfaite. Auſſi un Ancien témoigne, que ce que nous venons d'obſerver de la temperance que gardoient les Juifs dans le repas même qu'ils prenoient après leurs jeûnes, ſe pratiquoit avec une grande exactitude dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. On nourrit l'ame, diſoit-il, par la priere, avant qu'on donne de la nourriture au corps, & on mange enſuite pour ſatisfaire au beſoin de la nature. On prend garde de ne boire qu'autant qu'il convient à des perſonnes chaſtes & reglées qui ſe ſouviennent qu'ils ſont obligés de ſe relever la nuit pour adorer Dieu. Le ſouper étant encore terminé par la priere, chacun ſe retire avec toute ſorte de modeſtie, comme ayant eu ſoin de nourrir autant ſon ame que ſon corps par la diſcipline toute ſainte qu'il a obſervée dans ſon repas. Et ſaint Jerôme donnoit autrefois ce conſeil à quelques Dames de pieté, d'avoir toûjours ſoin de manger de telle ſorte, que le repas pût être ſuivi de la priere & de la lecture. *Ita tibi ſemper comedendum eſt, ut cibum & oratio ſequatur, & lectio.*

Tertull. apolog. 39.

Hieron. ad Euſtoc. & ad Læt.

CHAPITRE VII.

1. LE lendemain Holoferne commanda à toutes ſes troupes de marcher contre Bethulie.

2. Son armée étoit de ſix-vingt mille hommes de pied & de vingt-deux mille hommes de cavalerie //, ſans compter ceux qu'il avoit pris dans ſa marche, & les jeunes-hommes qu'il avoit choiſis & amenés des provinces & des villes dont il s'étoit rendu maître.

3. Ils ſe mirent tous en état de combattre les Iſraelites ; & ils vinrent le long de la montagne juſques au ſommet qui regarde Dothaïn, depuis le lieu appel-

1. HOLOFERNES autem alterâ die præcepit exercitibus ſuis, ut aſcenderent contra Bethuliam.

2. Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, & equites viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, & abducti fuerant de provinciis & urbibus univerſæ juventutis.

3. Omnes paraverunt ſe pariter ad pugnam contra filios Iſrael, & venerunt per crepidinem montis uſque ad apicem qui reſpicit

// 1. *expl.* La cavalerie s'étoit déja augmentée de dix mille chevaux des Aſſyriens, n'étant d'abord que de douze mille. *Tirin.*

ſuper Dothain, à loco qui dicitur Belma, uſque ad Chelmon qui eſt contra Eſdrelon.

lé Belma juſqu'à Chelmon, qui eſt vis-à-vis d'Eſdrelon.

4. Filii autem Iſrael ut viderunt multitudinem illorum, proſtraverunt ſe ſuper terram, mittentes cinerem ſuper capita ſua, unanimes orantes ut Deus Iſrael miſericordiam ſuam oſtenderet ſuper populum ſuum.

4. Les Iſraelites voyant cette multitude innombrable ſe proſternerent en terre, & ſe couvrant la tête de cendre, ils prierent d'un même cœur le Dieu d'Iſrael, afin qu'il lui plût de faire éclater ſa miſericorde ſur ſon peuple.

5. Et aſſumentes arma ſua bellica, ſederunt per loca, quæ ad anguſti itineris tramitem dirigunt inter montoſa, & erant cuſtodientes ea totâ die & nocte.

5. Et prenant leurs armes ils ſe mirent dans les lieux où il y avoit de petits ſentiers & des défilés qui ſervoient de chemin entre les montagnes, & ils y faiſoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

6. Porrò Holofernes, dum circuit per gyrum, reperit quòd fons, qui influebat, aquæductum illorum à parte auſtrali extra civitatem dirigeret: & incidi præcepit aquæductum illorum.

6. Holoferne faiſant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux couloient *dans la ville*, avoit du côté du midi un aqueduc qui étoit hors des murailles; & il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

7. Erant tamen non longè à muris fontes, ex quibus

7. Il y avoit neanmoins des fontaines qui n'étoient pas loin des murs de la ville,

où l'on voyoit les assiegés aller puiser un peu d'eau à la hâte & en se cachant, pour soulager plutôt leur soif, que pour l'appaiser.

furtim videbantur haurire aquam, ad refocillandum potiùs quàm ad potandum.

8. Sur quoi les Ammonites & les Moabites étant venu trouver Holoferne lui dirent : Les Israelites n'esperent ni en leurs lances, ni en leurs fleches ; mais les montagnes les défendent, & ces collines escarpées, & ces précipices qui les environnent font toutes leurs forces.

8. Sed filii Ammon & Moab accesserunt ad Holofernem dicentes : Filii Israel, non in lancea nec in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, & muniunt illos colles in præcipitio constituti.

9. Si vous voulez donc les vaincre sans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines pour les empêcher d'y puiser de l'eau, vous les ferez perir sans tirer l'épée ; ou se lassant de souffrir la soif, ils rendront leur ville qu'ils croyent imprenable, parcequ'elle est sur le haut d'une montagne.

9. Ut ergo sine congressione pugnæ possis superare eos, pone custodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, & sine gladio interficies eos, vel certè fatigati tradent civitatem suam, quam putant in montibus positam superari non posse.

10. Ce conseil plut à Holoferne & à ses officiers ; & il commanda qu'on mît cent hommes en garde autour de chaque fontaine.

10. Et placuerunt verba hæc coram Holoferne, & coram Israelitibus ejus, & constituit per gyrum centenarios per singulos fontes.

11. Cette garde ayant été

21. Cùmque ista

custodia per dies viginti fuisset expleta, defecerunt cisternæ, & collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non esset intra civitatem unde satiarentur vel unâ die, quoniam ad mensuram dabatur populis aqua quotidie.

12. Tunc ad Oziam congregati omnes viri, feminæque, juvenes, & parvuli, omnes simul unâ voce

13. dixerunt: Judicet Deus inter nos & te, quoniam fecisti in nos mala, nolens loqui pacificè cum Assyriis, & propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.

14. Et ideò non est qui adjuvet, cùm prosternamur ante oculos eorum in siti, & perditione magna.

15. Et nunc congregate universos qui en civitate sunt, ut sponte tradamus nos omnes populo Holofernis.

faire pendant vingt jours, toutes les citernes & les reservoirs d'eaux qui étoient dans la ville de Bethulie furent mises à sec; & il ne restoit pas dans toute la ville dequoi donner suffisamment à boire un seul jour aux habitans: car on distribuoit chaque jour au peuple l'eau par mesure.

12. Alors les hommes, les femmes, les jeunes-gens, & les petits-enfans vinrent en foule trouver Ozias, & lui dirent tous d'une voix:

13. Que Dieu soit juge entre vous & nous; car c'est vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Assyriens; & c'est pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.

14. Ainsi nous demeurerons sans secours, & la soif nous fait perir malheureusement devant leurs yeux.

15. C'est pourquoi assemblez maintenant tous ceux qui sont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holoferne.

16. Car il vaut mieux qu'étant captifs nous vivions au moins & beniſſions le Seigneur, que de mourir maintenant, & être en opprobre à tous les hommes en voyant nos femmes & nos enfans perir ainſi devant nos yeux.

17. Nous vous conjurons aujourd'hui devant le ciel & terre & devant le Dieu de nos peres, qui ſe venge de nous ſelon la grandeur de nos pechés, de livrer inceſſamment la ville entre les mains d'Holoferne, & de nous faire trouver une mort prompte par l'épée, au-lieu de cette longue mort que la ſoif qui nous brûle nous fait ſouffrir.

18. Après qu'ils lui eurent parlé de la ſorte, il ſe fit de grands cris & de grandes lamentations dans toute l'aſſemblée, & tous d'une voix pendant pluſieurs heures crierent à Dieu en diſant:

19. Nous avons peché avec nos peres // ; nous avons agi injuſtement; nous avons commis l'iniquité.

16. Melius eſt enim ut captivi benedicamus Dominum, viventes, quàm mo iamur, & ſimus opprobrium omni carni, cùm viderimus uxores noſtras, & infantes noſtros mori ante oculos noſtros.

17. Conteſtamur hodie cælum & terram, & Deum patrum noſtrorum, qui ulciſcitur non ſecundum peccata noſtra, ut jam tradatis civitatem in manu militiæ Holofernis, & ſit finis noſter brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ariditate ſitis.

18. Et cùm hæc dixiſſent, factus eſt fletus & ululatus magnus in eccleſia ab omnibus, & per multas horas unâ voce clamaverunt ad Deum, dicentes:

19. Peccavimus cum patribus noſtris, injuſtè egimus, iniquitatem fecimus.

¥. 19. *expl.* à l'exemple de nos peres. *Menoch.*

20. Tu, quia pius es, miserere nostri, aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras, & noli tradere confitentes te, populo qui ignorat te,

20. Ayez pitié de nous, parceque vous êtes bon; ou vengez nos crimes en nous châtiant vous-même; & n'abandonnez pas ceux qui vous beniſſent, à un peuple qui ne vous connoît point;

21. ut non dicant inter gentes: Ubi est Deus eorum?

21. afin qu'on ne diſe pas parmi les nations: Où eſt leur Dieu?

22. Et cùm fatigati his clamoribus, & his fletibus lassati siluissent,

22. Après s'être laſſés à force de crier & de pleurer, ils ſe turent.

23. exurgens Ozias, infusus lacrymis, dixit: Æquo animo estote, fratres, & hos quinque dies expectemus à Domino misericordiam.

23. Alors Ozias ſe leva ayant le viſage tout trempé de ſes larmes, & il leur dit: Ayez bon courage, mes freres, & attendons encore pendant ces cinq jours la miſericorde de Seigneur.

24. Forsitan enim indignationem suam abscindet, & dabit gloriam nomini suo.

24. Peut-être qu'il appaiſera ſa colere, & qu'il fera éclater la gloire de ſon nom.

25. Si autem transactis quinque diebus non venerit adjutorium, faciemus hæc verba quæ locuti estis.

25. Que ſi ces cinq jours étant paſſés, il ne nous vient point de ſecours, nous ferons ce que vous nous avez propoſé.

EXPLICATION DU CHAPITRE VII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 4. *LEs Iſraelites voyant cette multitude innombrable, ſe proſternerent en terre, & couvrant leur tête de cendre, ils prierent d'un même cœur le Dieu d'Iſrael, afin qu'il lui plût de faire éclater ſa miſericorde ſur ſon peuple.*

Plus les ennemis du peuple de Dieu lui paroiſſent redoutables, plus il s'unit dans la priere. Et la vûe de cette armée ſi nombreuſe des Aſſyriens ne produit point d'autre effet ſur leur eſprit, que de les porter à implorer avec plus d'humilité & plus d'inſtance la miſericorde du Seigneur. Cette ceremonie qu'ils pratiquoient en *ſe couvrant la tête de cendre*, tendoit à les humilier dans la vûe de leur origine, en les faiſant ſouvenir & du principe d'où Dieu les avoit tirés, & de la fin où la mort les reduiroit : Ce qui a porté l'Egliſe de JESUS-CHRIST à employer très-utilement cette même ceremonie dans le temps où elle a en vûe principalement

Eſtius in hunc loc.

ment d'inſpirer à tous ſes enfans un eſprit d'humilité & de pénitence ? c'eſt-à-dire ; au commencement du Carême, où elle fait appliquer des cendres benites ſur le front ou ſur la tête de chaque fidelle, en lui diſant : *Souvenez-vous, ô homme, que vous êtes cendre, & que vous ſerez reduit en cendres.*

℣. 5. *Puis prenant leurs armes, ils ſe mirent dans les lieux où il y avoit de petits ſentiers & des défilés qui ſervoient de chemin entre les montagnes ; & ils y faiſoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.*

La confiance en Dieu, comme on l'a dit pluſieurs fois, n'empêche point qu'on ne travaille de ſon côté ſelon ſon pouvoir. Et ce ſeroit une préſomption de pareſſe de s'abandonner tellement au ſecours de Dieu, que l'on demeurât oiſif dans cette attente. Auſſi ces Juifs ayant jeûné, ayant prié, s'étant proſternés & couverts de cendre, & ayant veillé toute la nuit pour implorer la miſericorde du Seigneur, prirent enſuite les armes, & occuperent tous les paſſages étroits des montagnes, par où les troupes des Aſſyriens pouvoient les venir ſurprendre.

℣. 8. 9. *Mais les Ammonites & les Moabites étant venu trouver Holoferne, lui dirent :.... Si vous voulez vaincre les Iſraelites ſans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines, pour les empêcher d'y puiſer de l'eau, & vous les ferez mourir ſans tirer l'épée.*

La principale fontaine d'où la ville de Bethulie tire ſes eaux, fut tout-d'un-coup découverte par Holoferne, à cauſe d'un aque-

duc par lequel ces mêmes eaux étoient conduites juſqu'à la ville. Ainſi coupant l'aqueduc, il lui ôta les eaux principales qui ſervoient à ſes beſoins. Mais comme il reſtoit encore quelques petites fontaines qui n'étoient pas éloignées des murs, les Ammonites, c'eſt-à-dire, ceux dont Achior étoit le chef, & les Moabites, trahiſſant avec la derniere lâcheté ceux que leur prince avoit défendus d'une maniere ſi genereuſe, lorſqu'il avoit relevé ſi hautement la puiſſance du Dieu d'Iſrael, donnerent avis à Holoferne de ſe ſaiſir de ces fontaines, afin d'empêcher que les aſſiegés n'y vinſſent puiſer de l'eau : ce qui reduiſit effectivement Bethulie à la derniere extremité.

Que s'il eſt vrai, comme le croit un Interprete, & comme on l'a dit auparavant, que ſous le nom d'Ammonites, les Iduméens y étoient compris, l'Ecriture a eu deſſein de nous faire remarquer dans cet exemple, que les faux freres, tels qu'étoient ces Iduméens à l'égard des Juifs, ſont plus à craindre que des ennemis declarés ; puiſque ce conſeil ſi pernicieux fut donné aux Aſſyriens contre ceux-là mêmes qui auroient dû, ainſi qu'avoit fait leur prince, les proteger comme leurs freres, ou au-moins n'agir pas contr'eux.

Ils ſont en cela les vraies images des heretiques, qui ſe declarent contre l'Egliſe d'une maniere d'autant plus odieuſe & criminelle, qu'étant devenus par le Batême les freres de ſes enfans, ils ne craignent pas de leur couper autant qu'ils le peuvent les eaux pures & ſalutaires de la verité. Et ils peuvent bien encore

nous repréſenter les mauvais Chrétiens, qui par l'exemple de leur vie toute déreglée, ſemblent vouloir dérober à leurs freres l'eau vivifiante de cette fontaine évangelique qui s'éleve juſqu'à la vie éternelle; où même les méchans Paſteurs, qui coupent les eaux au peuple de Dieu, lorſqu'au-lieu de les arroſer ſans ceſſe par l'exemple de leur pieté & par les eaux vives de la verité, ils ſont au-contraire pour les fidelles comme ces nuées ſteriles dont parle un Apôtre, qui ne donnent jamais d'eau: *Nubes ſine aqua.* *Jud. v. 12.*

Le démon figuré par Holoferne ſe ſert ainſi & de ſa propre malice, & de celle des faux freres qui ſont dans l'Egliſe, pour couper les eaux de la fontaine principale, qui eſt celle de l'Ecriture, conduites juſques à nous par *un aqueduc*, qui eſt celui de la tradition eccleſiaſtique. Et nous voyons en effet que les heretiques de ces derniers temps ſe ſont attachés principalement à vouloir ôter à l'Egliſe ce grand aqueduc, par lequel elle a toûjours conſervé, & conſervera juſqu'à la fin les eaux pures de la verité. Et lorſqu'il lui reſte encore quelques petites fontaines, où ſes enfans pourroient ſoulager un peu leur ſoif, ils veulent s'en rendre les maîtres, s'efforçant ſans ceſſe de lui ôter tous les moyens qui peuvent ſervir en quelque façon que ce ſoit à deſalterer la ſoif qu'ont les vrais fidelles pour la juſtice & la pieté. C'eſt ce qu'on a pu remarquer du temps des Ariens, qui après avoir coupé le grand aqueduc de la tradition, lorſqu'ils rejettoient tous les ſaints Peres, ſe rendirent en-

core maîtres de ceux qui avoient été établis comme les fontaines de Jacob, & les empêchoient en mille manieres & par toutes sortes de violences de répandre sur les autres les eaux qu'ils étoient obligés de leur donner.

Augustin. in Psalm. 73. v. 17. Saint Augustin parlant *des fontaines & des torrens que Dieu fit sortir* de la dureté de la pierre, dit que ces fontaines figuroient les eaux divines de la sagesse & de la foi, qui devoient servir à arroser les nations, & les convertir à JESUS-CHRIST; parceque la parole de Dieu est une fontaine dont l'eau rejaillit jusqu'à la vie éternelle. Ce sont ces eaux si necessaires à notre ame pour la soûtenir dans la sécheresse de l'exil de cette vie, dont nous devons demander instamment à Dieu qu'il ne permette jamais que nous soyons privés par la malice de notre ennemi.

℣. 13. *Que Dieu soit juge entre vous & nous; car c'est vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Assyriens; & c'est pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.*

La conduite de ce peuple nous représente une image de ce qui se passe tous les jours dans l'Eglise. La vûe des forces si redoutables d'Holoferne avoit convaincu les habitans de Bethulie, qu'ils n'avoient rien à esperer que du côté du Seigneur. C'est pourquoi ils s'étoient beaucoup humiliés, ils avoient jeûné, prié & veillé pour se rendre dignes du secours de Dieu. Mais lorsqu'ils commencent à sentir la soif, ils s'abandonnent au murmure & ils accusent leur chef *d'avoir attiré ces maux*

ſur eux. On voit en cela le vrai caractere de l'eſprit des Iſraelites, qui étoient toûjours diſpoſés à murmurer contre ceux qui les conduiſoient, & qui après avoir été délivrés de la ſervitude de Pharaon par tant de prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, ſe plaignoient dans les moindres occaſions, que Moïſe ne les avoit fait ſortir d'Egypte, que pour les faire perir dans le deſert.

Mais c'eſt-là encore préſentement le vrai caractere d'un grand nombre de Chrétiens, qui s'humilient, qui jeûnent, & qui prient à l'exemple de ces habitans de Bethulie, lorſqu'ils ſe trouvent épouvantés par la vûe des grands perils qui les environnent, & des ennemis qu'ils ont à combattre; mais qui s'abattent & perdent courage dans les premieres tentations, & dans les moindres maux qui leur arrivent. On s'abandonne aiſément à Dieu, & on ſe ſoumet de bon cœur à ſa puiſſance, lorſque l'on n'eſt attaqué qu'au-dehors, comme le démon oſa le lui dire autrefois en parlant de Job. Mais on ſe porte aiſément à murmurer contre Dieu, lorſque l'on ſe ſent frappé dans ſa chair. Et l'on ne conſidere pas alors aſſez, que s'il nous promet ſon aſſiſtance, il veut nous en rendre dignes en nous éprouvant auparavant, & en nous faiſant ſouffrir quelque choſe qui nous faſſe meriter d'autant plus la grace de ſon ſecours, que notre patience & notre foi auront ſoûtenu cette épreuve avec fermeté. *Job* 2. 4. 5.

℣. 19. 20. 21. *Nous avons peché avec nos peres; nous avons agi injuſtement; nous avons*

commis l'iniquité. Ayez pitié de nous, parceque vous êtes bon; ou vengez nos crimes en les châtiant vous-même; & n'abandonnez pas ceux qui vous louent, à un peuple qui vous ignore; afin qu'on ne dise pas parmi les nations: Où est leur Dieu?

On demande comment ce peuple, qui venoit de murmurer contre Ozias & l'accuser de tout le mal qu'ils souffroient, & qui avoit pris à témoin le ciel & la terre, & Dieu même, de la volonté qu'ils avoient que Bethulie fût remise entre les mains d'Holoferne, s'adresse aussi-tôt après au même Dieu pour le conjurer avec cris & avec larmes, de *ne pas livrer ceux qui le louoient, à des gens qui ne le connoissoient pas.* S'ils croyoient *qu'il valût mieux*, comme ils viennent de le dire, *qu'étant captifs ils eussent au-moins la vie sauve*: comment disent-ils maintenant à Dieu; *qu'il venge lui-même leurs crimes*, plutôt que *de les livrer à une nation infidelle?* Et comment les mêmes personnes qui avoient dit à Ozias; *Qu'il étoit meilleur pour eux de vivre dans la captivité, que de mourir* par la soif, peuvent-ils prendre Dieu à témoin, qu'ils desirent *de trouver une mort promte par l'épée d'Holoferne, au-lieu de la longue mort qu'une soif brûlante leur faisoit souffrir?*

Il paroît sans doute une grande contradiction dans tous ces discours. Mais l'état même de frayeur & de souffrance où ils se trouvoient, sert à faire concevoir plus aisément la cause de ces contrarietés apparentes. Tantôt la soif qu'ils souffroient déja, & celle qu'ils appre-

hendoient encore plus pour la ſuite, leur faiſoit dire, qu'ils aimoient mieux vivre captifs au milieu des Aſſyriens, que mourir ainſi aſſiegés & renfermés dans leur ville. Tantôt en conſiderant la cruauté d'Holoferne, qui pourroit bien ne leur pas donner la vie après qu'ils avoient oſé reſiſter à ſa puiſſance, ils diſoient dans une eſpece de deſeſpoir, qu'il leur ſeroit même plus avantageux de finir leur vie par une mort promte, que de la traîner long-temps en mourant tous les jours de ſoif. Et tantôt enfin revenant un peu à eux-mêmes, & conſiderant quel opprobre ce ſeroit pour eux de tomber entre les mains de leurs ennemis, ils ſe retournoient vers Dieu, & lui diſoient en pleurant & en jettant de grands cris ; Qu'ils le conjuroient par ſon infinie bonté de vouloir leur faire miſericorde, & leur pardonner tous les pechés dont ils ſe ſentoient coupables. Puis ils ajoûtoient, que s'il étoit reſolu de les punir, il le fiſt en les châtiant lui-même, & en ne les livrant pas à leurs ennemis. Et pour le toucher plus fortement, ils uſent d'une ſainte adreſſe, en lui faiſant voir que la gloire du Dieu d'Iſrael étoit même intereſſée à ne pas livrer un peuple qui le connoiſſoit & qui le louoit, à des nations barbares privées de ſa connoiſſance, qui ſe porteroient à lui inſulter inſolemment, comme s'il n'avoit pas eu le pouvoir de défendre ſon propre peuple contre leur fureur.

Ces Iſraelites étoient encore en ce point la figure des Chrétiens, dont pluſieurs, lorſqu'ils ſe trouvent dans la même conjoncture de quel-

que grande tentation, où le démon les ſerre de près, & leur enleve en quelque façon tous les ſoûtiens qui leur reſtoient, éprouvent mille mouvemens differens au fond de leurs cœurs, qui tantôt les portent du côté de leur ennemi, & tantôt du côté de Dieu; auquel neanmoins ils reconnoiſſent enfin qu'il leur eſt plus avantageux de s'abandonner entierement, afin qu'il prenne lui-même le ſoin de les châtier de leurs pechés. La meilleure diſpoſition où puiſſent être ces ames ainſi attaquées & troublées par les tentations de leur ennemi, eſt de repréſenter ſouvent à Dieu, en ſuivant l'exemple de ces Juifs, que ſa gloire eſt intereſſée dans la défenſe de ceux qui le reconnoiſſent pour leur Seigneur, qui le louent & qui l'adorent. Car rien en effet ne doit plus toucher un cœur qui eſt penetré vivement par l'amour de Dieu, que la vûe de cette inſulte, avec laquelle ſes ennemis oſant attribuer leurs victoires à leur propre bras, demandent inſolemment; *Où eſt* maintenant *leur Dieu?*

℣. 23. *Alors Ozias ſe leva ayant le viſage tout trempé de ſes larmes, & il leur dit: Ayez bon courage, mes freres, & attendons encore pendant ces cinq jours la miſericorde du Seigneur.*

Il y a bien de l'apparence qu'Ozias ayant vû cette grande émotion de tout le peuple, eut recours à Dieu, & qu'il pleura & cria proſterné en ſa préſence, pour le conjurer d'avoir pitié de ſon peuple, & de ne permettre pas qu'il fût livré aux Aſſyriens. Lors donc que tout ce tumulte fut appaiſé, & que ces peu-

ples *fatigués*, comme dit l'Ecriture, *à force de crier & de pleurer, ſe furent tus*, il ſe leva pour les encourager, & les exhorter à attendre encore pendant cinq jours la miſericorde du Seigneur.

On ne voit pas bien pourquoi il bornoit ainſi ce temps préciſément à cinq jours, & s'il avoit lieu d'eſperer que le Roi & le Grand-prêtre lui procureroient quelque ſecours dans cet entre-temps. Mais ce qui paroît le plus vraiſemblable, c'eſt que Dieu même le fit parler de la ſorte ſans qu'il le ſût, ayant reſolu effectivement de ſecourir Bethulie dans les cinq jours qu'il marqua, par un prodige auſſi ſurprenant que fut celui de la mort même d'Holoferne, dont nous parlerons bien-tôt. Il eſt vrai qu'Ozias faiſoit une faute, comme Judith le lui reprocha enſuite, parceque ne connoiſſant point le deſſein de Dieu, & s'affoibliſſant en quelque ſorte avec le peuple, il entreprenoit de borner le temps de la miſericorde du Seigneur. Mais cela n'empêche point que Dieu même n'ait pu marquer par ſes paroles ce qu'il avoit reſolu de faire, puiſqu'on vid long-temps depuis que le Grand-prêtre Caïphe, quoiqu'il fût très-éloigné de la diſpoſition d'Ozias, & qu'il eût une intention mauvaiſe en diſant, qu'*il étoit avantageux qu'un ſeul homme ſouffrît la mort pour tout le peuple*, ne laiſſa pas en cela même ſelon l'Ecriture, de ſervir d'organe au Saint-Eſprit, & de prédire, ſans qu'il le ſût, le myſtere tout divin de la mort que devoit ſouffrir le Fils de Dieu pour le ſalut de tous les peuples.

CHAPITRE VIII.

1. CEs paroles d'Ozias furent rapportées à Judith veuve, qui étoit fille de Merari, fils d'Idox, fils de Joſeph, fils d'Ozias, fils d'Elaï, fils de Jamnor, fils de Gedeon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben.

2. Son mari s'appelloit Manaſſé, qui mourut au temps de la moiſſon des orges :

3. car lorſqu'il faiſoit travailler ceux qui lioient les gerbes dans un champ, l'ardeur *du ſoleil* lui donna ſur la tête, & il mourut dans Bethulie ville de ſa naiſſance, où il fut enſeveli avec ſes peres.

1. ET factum eſt, cùm audiſſet hæc verba Judith vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joſeph, filii Oziæ, filii Elai, filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben:

2. & vir ejus fuit Manaſſes, qui mortuus eſt in diebus meſſis hordeaceæ :

3. inſtabat enim ſuper alligantes manipulos in campo, & venit æſtus ſuper caput ejus, & mortuus eſt in Bethulia civitate ſua, & ſepultus eſt illic cum patribus ſuis.

4. Erat autem Judith relicta ejus vidua jam annis tribus, & menſibus ſex.

5. Et in ſuperioribus domus ſuæ fecit ſibi ſecretum cubiculum, in quo cum puellis ſuis clauſa morabatur,

6. & habens ſuper lumbos ſuos cilicium jejunabat omnibus diebus vitæ ſuæ, præter ſabbata & neomenias, & feſta domûs Iſrael.

7. Erat autem eleganti aſpectu nimis, cui vir ſuus reliquerat divitias multas, & familiam copioſam, ac poſſeſſiones armentis boum & gregibus ovium plenas.

8. Et erat hæc in omnibus famoſiſſima, quoniam timebat Dominum valdè, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.

9. Hæc itaque cùm audiſſet, quoniam Ozias promiſiſſet quòd tranſacto quinto die traderet civita-

4. Il y avoit déja trois ans & demi que Judith étoit demeurée veuve.

5. Elle s'étoit fait au haut de ſa maiſon une chambre ſecrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la ſervoient :

6. & ayant un cilice ſur les reins, elle jeûnoit tous les jours de ſa vie, hors les jours de ſabbat, les premiers jours du mois, & les fêtes de la maiſon d'Iſrael.

7. Elle étoit parfaitement belle, & ſon mari lui avoit laiſſé de grandes richeſſes, un grand nombre de ſerviteurs, & des heritages où elle avoit de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons.

8. Elle étoit très-eſtimée de tout le monde, parcequ'elle avoit une grande crainte du Seigneur ; & il n'y avoit perſonne qui dît la moindre parole à ſon deſavantage.

9. Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la ville dans cinq jours, elle envoya querir

Chabri & Charmi anciens du peuple,

10. qui la vinrent trouver, & elle leur dit : Comment donc Ozias a-t-il consenti de livrer la ville aux Assyriens, s'il ne vous venoit du secours dans cinq jours ?

11. Et qui êtes-vous, vous autres, pour tenter ainsi le Seigneur ?

12. Ce n'est pas là le moyen d'attirer sa miséricorde ; mais plutôt d'exciter sa colere, & d'allumer sa fureur.

13. Vous avez préscrit à Dieu le terme de sa miséricorde, selon qu'il vous a plu, & vous lui en avez marqué le jour :

14. mais parceque le Seigneur est patient, faisons pénitence de cette faute même, & implorons sa miséricorde avec beaucoup de larmes.

15. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfans des hommes.

16. C'estpourquoi hu-

tem, misit ad presbyteros Chabri & Charmi.

10. & venerunt ad illam, & dixit illis: Quod est verbum in quo consensit Ozias ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adjutorium ?

11. Et qui estis vos, qui tentatis Dominum ?

13. Non est iste sermo qui misericordiam provocet, sed potiùs qui iram excitet, & furorem accendat.

13. Posuistis vos tempus miserationis Domini, & in arbitrium vestrum diem constituistis ei.

14. Sed quia patiens Dominus est ; in hoc ipso pœniteamus, & indulgentiam ejus fusis lacrymis postulemus.

15. Non enim quasi homo, sic Deus comminabitur, neque sicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.

16. Et ideò humi-

ſiemus illi animas noſtras, & in ſpiritu conſtituti humiliato, ſervientes illi,

milions nos ames devant lui, reconnoiſſons que nous ſommes ſes eſclaves, demeurons dans un eſprit d'abaiſſement,

17. dicamus flentes Domino, ut ſecundum voluntatem ſuam ſic faciat nobiſcum miſericordiam ſuam: ut ſicut conturbatum eſt cor noſtrum in ſuperbia eorum, ita etiam de noſtra humilitate gloriemur:

17. & prions le Seigneur avec larmes de nous faire ſentir en la maniere qu'il lui plaira les effets de ſa miſericorde: afin que comme l'orgueil de nos ennemis nous a remplis de trouble & de crainte, notre humilité auſſi devienne pour nous un ſujet de gloire.

18. quoniam non ſumus ſecuti peccata patrum noſtrorum, qui dereliquerunt Deum ſuum; & adoraverunt deos alienos,

18. Car nous n'avons point ſuivi les pechés de nos peres qui ont abandonné leur Dieu, & qui ont adoré des dieux étrangers,

19. pro quo ſcelere dati ſunt in gladium, & in rapinam, & in confuſionem inimicis ſuis: nos autem alterum Deum neſcimus præter ipſum.

19. & qui par ce crime ont merité d'être abandonnés à leurs ennemis; qui les ont tués, pillés, & couverts de confuſion. Mais pour nous, nous ne connoiſſons point d'autre Dieu que le nôtre.

20. Expectemus humiles conſolationes ejus, & exquiret

20. Attendons avec une humble ſoumiſſion ſes conſolations; & il nous ven-

gera des afflictions que nos ennemis, alterés de notre ſang, nous font ſouffrir; il humiliera toutes les nations qui s'élevent contre nous, & les couvrira de honte *en ſe declarant notre* Seigneur *&* notre Dieu.

sanguinem noſtrum de afflictioibus inimicorum noſtrorum, & humiliabit omnes gentes, quæcunque inſurgunt contra nos, & faciet illas ſine honore Dominus Deus noſter.

21. Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur ame *&* leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur releve le cœur, en les faiſant ſouvenir que nos peres ont été tentés, afin que l'on connût s'ils ſervoient Dieu veritablement.

21. Et nunc fratres, quoniam vos eſtis preſbyteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium veſtrum corda eorum erigite, ut memores ſint: quia tentati ſunt patres noſtri ut probarentur, ſi verè colerent Deum ſuum.

22. Ils doivent ſe ſouvenir qu'Abraham notre pere a été tenté, & qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines *&* d'afflictions, il eſt devenu l'ami de Dieu.

22. Memores eſſe debent quomodo pater noſter Abraham tentatus eſt, & per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus eſt.

23. C'eſt ainſi qu'Iſaac, que Jacob, que Moïſe, & que tous ceux qui ont plu à Dieu ont paſſé par pluſieurs afflictions, & ſont toûjours demeurés fidelles.

23. Sic Iſaac, ſic Jacob, ſic Moyſes, & omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes tranſierunt fideles.

24. Pour ceux qui n'ont pas reçû ces épreuves dans

24. Illi autem qui tentationes non ſuſ-

ceperunt cum timore Domini, & impatientiam ſuam & improperium murmurationis ſuæ contra Dominum protuleruut,

la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience, & ont irrité le Seigneur par leurs reproches & par leurs murmures,

25. Exterminati ſunt ab exterminatore, & à ſerpentibus perierunt.

25. ils ont été exterminés par l'*ange* exterminateur, & ont peri par les morſures des ſerpens.

26. Et nos [ergo non ulciſcamur nos pro his quæ patimur,

26. C'eſtpourquoi ne témoignons point d'impatience // dans ces maux que nous ſouffrons.

27. ſed reputantes peccatis noſtris hæc ipſa ſupplicia minora eſſe flagella Domini, quibus quaſi ſervi corripimur ad emendationem, & non ad perditionem noſtram eveniſſe credamus.

27. Mais conſiderons que ces ſupplices mêmes ſont encore beaucoup moindres que nos pechés; croyons que ces fleaux dont Dieu nous châtie comme ſes ſerviteurs, nous ſont envoyés pour nous corriger, & non pour nous perdre.

28. Et dixerunt illi Ozias, & preſbyteri: Omniaquæ locuta es, vera ſunt, & non eſt in ſermonibus tuis ulla reprehenſio.

28. Ozias & les anciens lui répondirent: Tout ce que vous nous avez dit eſt veritable; & il n'y a rien à reprendre dans vos paroles.

29. Nunc ergo ora pro nobis, quoniam

29. Nous vous ſupplions donc de prier pour nous,

// 26. *lettr.* ne nous vengeons point; *c'eſt-à-dire.* ne nous emportons point comme ſi nous voulions nous venger de Dieu. *Trim.*

parceque vous êtes une femme ſainte & qui craignez Dieu.

mulier ſancta es, & timens Deum.

30. Judith leur répondit : Comme vous reconnoiſſez que ce que je vous ai pu dire eſt de Dieu,

30. Et dixit illis Judith : Sicut quod potui loqui, Dei eſſe cognoſcitis :

31. éprouvez auſſi ſi ce que j'ai reſolu de faire vient de lui, & priez-le, afin qu'il affermiſſe le deſſein que j'ai.

31. ita quod facere diſpoſui, probate ſi ex Deo eſt, & orate ut firmum faciat Deus conſilium meum.

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte de la ville, & je ſortirai avec ma ſervante ; & priez le Seigneur, afin que comme vous avez dit, il regarde favorablement ſon peuple dans ces cinq jours.

32. Stabitis vos ad portam nocte iſtâ, & ego exeam cum abra mea : & orate, ut ſicut dixiſtis, in diebus quinque reſpiciat Dominus populum ſuum Iſrael.

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de ſavoir ce que j'ai deſſein de faire ; & juſqu'à ce que je vienne moi-même vous dire de mes nouvelles, qu'on ne faſſe autre choſe que prier le Seigneur notre Dieu pour moi.

33. Vos autem nolo ut ſcrutemini actum meum, & uſque dum renuntiem vobis, nihil aliud fiat, niſi oratio pro me ad Dominum Deum noſtrum.

34. Ozias prince de Juda lui répondit : Allez en paix, & que le Seigneur ſoit avec vous pour ſe ven-

34. Et dixit ad eam Ozias princeps Juda : Vade in pace, & Dominus ſit tecum in ultionem inimicorum

inimicorum noſtrorum. Et revertentes abierunt.

ger de nos ennemis. Et l'ayant quittée ils s'en allerent.

EXPLICATION DU CHAPITRE VIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *CEs paroles d'Ozias furent rapportées à Judith, qui étoit veuve, & fille de Merari, fils d'Idoc, fils de Joſeph..... fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben.*

Judith étant de la tribu de Simeon, l'Ecriture nomme ici tous ſes ayeuls, en remontant juſques à ce Patriarche, l'un des enfans de Jacob. L'on remarque ſeulement dans le texte de la Vulgate une addition qu'il eſt difficile d'accorder avec la verité de l'hiſtoire. Car ayant dit, *fils de Simeon*, elle ajoûte, *fils de Ruben.* Cependant ni dans la Geneſe, ni dans l'Exode, ni dans les Paralipomenes, où les enfans de Ruben ſont nommés, on n'en trouve aucun qui ſoit nommé Simeon. Et d'ailleurs Judith étant, ſelon qu'elle le dit elle-même, de la tribu de Simeon, ne peut pas être de la tribu de Ruben. Ainſi le

Geneſ. 46. 9. *Exod.* 6. 14. 1. *Paral.* 5. 3. *Judith* 9. 2.

Bellarm. De verb. Dei. l. 1. c. 12. Fulgent. epiſt. 2. c. 14. Tirin. in hunc locum.

Cardinal Bellarmin & pluſieurs ſavans Interpretes ſuivant en cela ſaint Fulgence, ſe ſont attachés au Grec, qui porte, *fils d'Iſrael*, c'eſt-à-dire de Jacob, au-lieu de *fils de Ruben.*

℣. 5. 6. *Elle s'étoit fait au haut de ſa maiſon une chambre ſecrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la ſervoient; & ayant un cilice ſur ſes reins, elle jeûnoit tous les jours de ſa vie, hors les jours du ſabbat, les premiers jours du mois, &c.*

Dieu nous a voulu tracer dans Judith une image de la vie que doivent mener non pas ſeulement les veuves, mais tous ceux qui veulent ſe rendre dignes de couper la tête d'Holoferne; c'eſt-à-dire, de triompher du démon. De-peur qu'on ne crût, dit ſaint Fulgence, que celle dont le Saint-Eſprit fait ici le panegyrique n'embraſſât cette maniere de vivre plutôt par neceſſité, que par une veritable pieté, l'Ecriture ajoûte: *Qu'elle étoit parfaitement belle, & que ſon mari lui avoit laiſſé de grandes richeſſes, un grand nombre de ſerviteurs, & des terres pleines de troupeaux de bœufs & de moutons.* Ainſi la retraite qu'elle gardoit étoit d'un merite d'autant plus grand devant Dieu, que ſa beauté auroit pu la rendre plus agreable aux yeux des hommes. Le cilice & les autres auſterités dont elle uſoit, paroiſſoient d'autant plus dignes d'admiration en une perſonne qui étoit ſi belle, qu'elles pouvoient naturellement contribuer à diminuer une beauté à laquelle la plûpart des femmes témoignent avoir une ſi grande attache. Le jeûne qu'elle pratiquoit tous les jours de ſa vie, hors les fêtes, étoit d'autant plus à eſtimer,

Fulgent. ibid. ut ſupr.

qu'elle étoit plus riche & dans l'abondance de toutes ſortes de biens. Et enfin une vertu ſi parfaite recevoit comme un nouveau prix par la rareté même de ces exemples de pieté, qu'on voyoit très-peu parmi un peuple charnel, qui regardoit & les plaiſirs, & les richeſſes, & le mariage comme une grande partie de la beatitude qui leur étoit propoſée.

Admirons donc avec ſaint Fulgence, cette « veuve illuſtre par ſa naiſſance, & riche en tou- « tes ſortes de biens, jeune, & d'une beauté ſin- « guliere, qui mépriſoit genereuſement toutes ſes « richeſſes, qui rejettoit toutes les delices de la « vie, qui fouloit aux pieds tout ce qui pou- « voit contribuer à la revolte de la chair, & qui « étant revêtue de la vertu qui vient d'en-haut, « ne penſa point à s'engager dans un ſecond ma- « riage. Reverons avec ſaint Jerôme, cette ſainte « femme extenuée par les jeûnes, & défigurée par un habit de triſteſſe, qui ne pleure pas, dit ce Pere, ſon mari mort, mais qui par cet exterieur ſale & negligé de ſon corps, cherchoit à ſe rendre digne de l'avenement de ſon ſaint Epoux : *Quæ non lugebat mortuum virum, ſed ſqualore corporis, ſponſi quærebat adventum.* Que ſi nous ſommes trop foibles pour la ſuivre en toutes choſes, imitons au-moins ce mépris qu'elle a fait paroître, & d'une beauté paſſagere, & des richeſſes periſſables de ce monde ; & embraſſons à ſon exemple, autant qu'il eſt en notre pouvoir, cette vie de mortification & de croix, à laquelle ſont appellés tous les diſciples de JESUS-CHRIST, lequel n'a vaincu que par ſa croix le veritable Holoferne.

« *Hieron. ep. 10. tom. 1. p. 96.*

℣. 9. 10. 11. *Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la place au bout de cinq jours, elle envoya querir les anciens du peuple Chabri & Charmi. Et ils vinrent la trouver; & elle leur dit..... Et qui êtes-vous vous autres qui tentez ainſi le Seigneur?*

Eſtius in hunc locum.

On a déja vû que le mot de *preſbyteri* ſignifie ici, non les Prêtres, mais les anciens & les magiſtrats du peuple. Auſſi lorſque dans la ſuite de ce livre il eſt dit dans la Vulgate; Que le Grand-prêtre Joacim vint à Bethulie *cum preſbyteris ſuis*, le Grec porte, ſelon la remarque qu'en a faite Eſtius, *avec le Senat*, c'eſt-à-dire, avec les magiſtrats *des enfant d'Iſrael*. Et ce ſavant homme témoigne même, qu'il ne croit pas que dans tous les livres du vieux Teſtament il ſe trouve un ſeul endroit où le mot de *preſbyteri* ſoit mis pour exprimer ce qui nous eſt ſignifié per celui de *ſacerdos*, qui nous marque un Prêtre, ſelon que nous l'entendons dans la loi nouvelle. Car dans l'hiſtoire même de Suſanne rapportée par Daniel, le mot de *preſbyteri* qui eſt donné à ceux qui voulurent corrompre ſa chaſteté, ſignifie viſiblement, comme dit le même Auteur, non les Prêtres, mais les anciens & les magiſtrats du peuple, ſelon qu'on le peut juger par le texte même.

Judith 15.

Quant à ce que Judith, au-lieu d'aller elle-même trouver les anciens & les magiſtrats, leur manda qu'ils vinſſent chez elle, on ne doit pas, ſelon la remarque du même Theologien, l'attribuer à un mouvement d'orgueil, comme ſi elle eût regardé les autres avec mépris, & qu'elle ſe fût eſtimée ou plus noble ou plus ſainte

qu'eux. Car ce ſentiment ne convient en aucune ſorte à une perſonne dont l'humilité ſe fit admirer de tout le monde après qu'elle eut achevé ce grand ouvrage pour lequel Dieu l'avoit choiſie. Et c'eût été aſſûrément une diſpoſition qui l'auroit rendue indigne d'un miniſtere qui demandoit ſur toutes choſes une grande humilité. Ce fut donc par modeſtie, & pour ne pas expoſer à la vûe de tout le peuple cette excellente beauté qu'elle cachoit avec tant de ſoin, qu'elle fit prier ces magiſtrats de venir chez elle, afin qu'elle pût leur communiquer une affaire de conſequence. Quoiqu'il ſoit parlé ſeulement des anciens, & qu'il pourroit même ſembler que Judith parloit comme ſi Ozias eût été abſent, il eſt certain neanmoins qu'il vint la trouver avec ces anciens du peuple; puiſqu'à la fin de ſon diſcours il eſt dit en termes exprès, qu'*Ozias & les anciens lui répondirent* conjointement.

Il eſt bon de remarquer, que la faute qu'ils avoient faite pouvoit paroître d'autant plus grande, que de la conſervation de la ville de Bethulie dépendoit celle de la ville de Jeruſalem, & par conſequent tout le culte ſacré de la Religion des Juifs; parcequ'il n'étoit permis d'offrir des ſacrifices au Seigneur, qu'en ce lieu-là ſeul où étoit le temple. Et en effet, ſelon le Grec des Septante, Judith témoigne poſitivement: *Que c'étoit d'eux que dépendoit la vie de leurs freres, & les choſes ſaintes, & le temple, & l'autel, &c.* C'étoit donc un grand affoibliſſement en eux & une fort grande temerité de former cette reſolution de rendre la ville, *Judith 8. 21.*

ſi dans cinq jours ils ne recevoient aucun ſecours ; puiſque c'étoit expoſer en même-temps toute leur nation, & qu'ils étoient obligés de donner juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, tant pour leurs freres que pour leur ſainte Religion & pour leur temple.

Quant au reproche que Judith leur fait, d'avoir *tenté Dieu*, il eſt fondé ſur ce qu'ayant juſqu'alors reçû tant de marques éclatantes de ſa divine protection en differentes occaſions, ils ne pouvoient pas deſeſperer de ſon aſſiſtance qu'en manquant de foi ; & que c'étoit provoquer en quelque façon ſa colere, de prétendre lui marquer préciſément un certain temps pour ce ſecours, comme s'il n'avoit pas dû dépendre de ſa providence & de ſa ſageſſe, de choiſir lui-même le temps auquel il devoit les ſecourir. Telle eſt naturellement l'impatience de l'eſprit des hommes, qui veulent fixer à Dieu les temps & les momens, dont il a particulierement reſervé la diſpoſition en ſon pouvoir, comme JESUS-CHRIST l'aſſûre lui-même dans l'Evangile.

Act. 1. 4.

℣. 14. 15. *Mais parceque le Seigneur eſt patient, faiſons pénitence de cette faute même, & implorons ſa miſericorde avec beaucoup de larmes. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfans des hommes.*

Rom. 3. 9.

Il ne faut pas, comme dit ſaint Paul, que *nous mépriſions les richeſſes de la bonté de notre Dieu, de ſa patience, & de ſa longue tolerance* ; puiſque nous devons ſavoir *que ſa divine bonté nous invite à la pénitence.* Ainſi, *parceque le Seigneur eſt patient*, il ne faut pas abuſer de ſa

patience, mais au-contraire la ménager d'une maniere avantageuſe pour notre ſalut, *en concevant un vrai repentir de nos pechés*; & en *implorant ſa miſericorde avec larmes.* Car lorſque *Dieu nous menace*, il ne le fait pas *comme un homme*, qui ne penſe qu'à ſe venger; & *ſa colere n'eſt pas ſemblable à celle des enfans des hommes*, qui s'abandonnent aveuglément à leur fureur; mais il uſe de menaces pour nous inſpirer une crainte ſalutaire; & il ſe met en colere contre nous pour nous porter à prévenir les effets de ſa fureur. Prenons donc garde à n'avoir pas du mépris pour les menaces & pour la colere d'un Dieu, puiſque, comme dit ſaint Paul, *par la dureté & l'impénitence de notre cœur nous amaſſerions des treſors de colere* ſur notre tête *pour le* grand *jour de la fureur du Seigneur*; & qu'alors nous nous trouverions accablés ſous le poids épouvantable de toute la rigueur *de ſes jugemens.*

Toute la ſuite du diſcours que fait Judith aux anciens du peuple, eſt une excellente inſtruction pour tous ceux qui ſont expoſés à quelque grande épreuve de la part de leurs ennemis. C'étoit une femme au cœur de laquelle Dieu avoit parlé dans le ſecret de la ſolitude, & qui ſe trouvoit alors capable de ſoûtenir tout un peuple, & les anciens mêmes de ce peuple, que la frayeur d'Hoſoferue avoit ébranlés. Dieu ſe plaît, diſoit autrefois un ſaint Archevêque, à choiſir ce qu'il y a de plus foible dans le monde, pour confondre ce qui y paroît de plus fort. C'eſt ce que l'on vid alors parmi le peuple d'Iſrael, où les hommes manquant de

« D. Th. Cantuar.
« Hilar. Quadri. part. lib. 5. ep. 59.

» cœur, & les chefs mêmes ayant perdu l'eſpe-
» rance, la vertu & le courage d'une femme ſçut
» triompher de l'audace d'Holoferne, qui s'éle-
» voit avec orgueil contre Dieu.

℣. 21. *Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur releve le cœur, en les faiſant ſouvenir que nos peres ont été tentés, &c.*

On peut remarquer ici l'humble ſageſſe de cette femme ſi genereuſe. Quoiqu'elle fût toute remplie d'un ſaint zele pour la gloire du Seigneur, & qu'elle eût déja formé le deſſein d'aller couper la tête au General des Aſſyriens, quoiqu'elle ſût la frayeur & le trouble de tout le peuple qui ſe diſpoſoit à rendre la ville, elle ne veut point ſe produire devant ce peuple, quelque aſſûrance qu'elle eût d'ailleurs de le pouvoir affermir par ſes paroles. Elle ſe contente de parler aux chefs pour leur faire voir, qu'*étant les anciens du peuple*, & par conſequent le cœur, *l'ame*, & la vie de ces peuples dépendans d'eux, il étoit de leur devoir de les ſoûtenir dans cette importante conjoncture par l'exemple de leurs peres, qui avoient auſſi été éprouvés par beaucoup d'afflictions. C'eſt donc un très-grand malheur, lorſque ceux qui ſont les chefs s'affoibliſſent; & ils ſe rendent d'autant plus coupables, que la chûte de tous les autres leur eſt alors imputée aux yeux de Dieu: de même que ſi ceux qui ont le commandement dans les armées perdent courage, eux qui auroient dû encourager les ſoldats par leur exemple, s'il arrive qu'ils ſoient vaincus par les enne-

mis, ils ſont punis par le Prince comme étant coupables de la perte de l'armée.

L'avis que Judith donnoit à ces chefs, en les obligeant de repréſenter au peuple, que *leurs peres avoient été tentés, afin que l'on éprouvât s'ils ſervoient Dieu veritablement & du fond du cœur*, eſt ſi neceſſaire à tous les Chrétiens, qu'il peut être regardé comme un des moyens les plus puiſſans pour les ſoûtenir dans toutes les differentes afflictions par leſquelles il plaît à Dieu d'éprouver la ſincerité de leur amour. Car comme ſaint Paul *ſe glorifioit* autrefois *de ſes ſouffrances, parcequ'elles produiſent la patience, & la patience l'épreuve, & l'épreuve l'eſperance; & que l'eſperance ne trompoit point, étant fondée ſur la charité*; & qu'avant lui, *Abraham, Iſaac, Jacob, & Moïſe*, & generalement, comme dit Judith, *tous ceux qui ont plu à Dieu, ont paſſé par pluſieurs afflictions, & lui ſont toûjours demeurés fidelles*, c'eſt un ſujet tout particulier de conſolation pour ceux qui ſouffrent, de jetter les yeux ſur ces grands exemples de l'antiquité, qui les aſſûrent, ſelon qu'il eſt dit ici, *qu'on devient l'ami de Dieu, étant éprouvé par beaucoup d'afflictions*, & qu'il eſt même neceſſaire *d'être tenté* de la ſorte, *afin d'éprouver ſi l'on ſert Dieu veritablement & du fond du cœur*, & ſi l'on eſt en état de le benir, comme Job, dans la perte auſſi-bien que dans la poſſeſſion des plus grands biens. Rom. 5. 3. 4.

℣. 30. *Judith leur répondit: Comme vous reconnoiſſez que ce que j'ai pu vous dire eſt de Dieu, éprouvez auſſi ſi ce que j'ai reſolu de faire vient de lui, & priez-le afin qu'il affermiſſe le deſſein que j'ai.*

C'eſt-à-dire, comme vous êtes convaincus que ce que je vous ai dit vient de Dieu, vous devez l'être de la même ſorte, que ce que j'ai reſolu de faire vient de ſon Eſprit, & eſt un effet de ſa divine inſpiration. Car Judith ne voulant pas s'ouvrir à eux de ce grand deſſein, ſoit par modeſtie, ſoit dans la crainte que l'on ne l'en détournât, ou qu'il ne pût demeurer ſecret; lorſqu'elle leur dit: *Eprouvez ſi ce que j'ai reſolu de faire vient de lui*, elle ne leur demande pas qu'ils jugent d'une choſe qu'elle vouloit leur cacher, ce qui étoit impoſſible; mais ſeulement elle les prépare à être auſſi convaincus que le deſſein qu'elle avoit venoit de Dieu, qu'ils l'étoient déja qu'elle leur avoit parlé par l'eſprit de Dieu.

Ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que quoiqu'elle eût beaucoup blâmé Ozias & tous les anciens du peuple, d'avoir prétendu limiter le temps auquel Dieu devoit les ſecourir, elle ne laiſſe pas de s'accommoder en quelque façon à leur foibleſſe, en leur diſant de *prier Dieu, afin que, comme ils l'avoient dit, il regardât favorablement ſon peuple dans ces cinq jours.* Tout ce qu'elle recommande, eſt que l'on prie Dieu pour elle, ſans ſe mettre en peine de vouloir ſavoir ce qu'elle alloit faire. Et en cela elle avoit deſſein que toute la gloire de cette grande action fût dûë à Dieu ſeul, les hommes n'y ayant point d'autre part que celle de leurs prieres; & le Seigneur ſe ſervant d'un inſtrument auſſi foible qu'elle étoit pour ſauver ſon peuple. C'étoit donc la main d'une femme ſoûtenue par les prieres de tout le peu-

ple, qui devoit produire ce grand miracle. Et c'eſt un ſujet de très-grande conſolation pour nous d'être aſſûrés par un tel exemple, que quelque foibleſſe qu'il y ait en nous, nous ſommes capables de renverſer toutes les forces de notre ennemi, ſi nous avons ſoin de nous ſoûtenir par une priere continuelle, & par celle de toute l'Egliſe. Car nous devons être durant tout le temps que nous avons à combattre contre le démon figuré par Holoferne, c'eſt-à-dire, durant tout le temps de notre vie, dans la même diſpoſition où étoit Judith, lorſqu'elle diſoit: *Que l'on ne faſſe autre choſe que de prier le Seigneur notre Dieu pour moi.* Ainſi toute notre force doit être dans la priere, & dans l'union avec les fidelles qui prient pour nous.

CHAPITRE IX.

1. APRE'S qu'ils furent partis, Judith entra dans son oratoire ; & se revêtant d'un cilice, elle mit de la cendre sur sa tête, & se prosternant devant le Seigneur, elle crioit vers lui, en disant :

2. Seigneur, Dieu de mon pere Simeon, qui lui avez mis l'épée entre les mains pour se venger des étrangers, qui transportés d'une passion impure avoient violé une vierge, & l'avoient couverte de confusion en lui faisant outrage ;

3. qui avez exposé leurs femmes en proie, qui avez rendu leurs filles captives, & qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos serviteurs, qui ont brûlé de zele pour vous, assistez

1. QUIBUS abscedentibus, Judith ingressa est oratorium suum : & induens se cilicio, posuit cinerem super caput suum : & prosternens se Domino, clamabat ad Dominum, dicens :

2. Dominus Deus patris mei Simeon, qui dedisti illi gladium in defensionem alienigenarum, qui violatores extiterunt in coinquinatione sua, & denudaverunt femur virginis in confusionem :

3. & dedisti mulieres illorum in prædam, & filias illorum in captivitatem ; & omnem prædam in divisionem servis tuis, qui zelaverunt zelum tuum : subveni quæso

te Domine Deus meus mihi viduæ.

je vous prie, Seigneur mon Dieu, cette veuve *desolée*.

4. Tu enim fecisti priora, & illa post illa cogitasti: & hoc factum est quod ipse voluisti.

4. Car c'est vous qui avez fait ces anciennes *merveilles*, & qui avez resolu d'executer vos differens desseins chacun dans son temps ℣; & il ne s'est fait que ce que vous avez voulu.

5. Omnes enim viæ tuæ paratæ sunt, & tua judicia in tua providentia posuisti.

5. Toutes vos voies sont déja préparées, & vous avez établi vos jugemens dans l'ordre de votre providence.

6. Respice castra Assyriorum nunc, sicut tunc castra Ægyptiorum videre dignatus es, quando post servos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, & in equitatu suo, & in multitudine bellatorum.

6. Jettez les yeux sur le camp des Assyriens, comme vous daignâtes les jetter sur le camp des Egyptiens, lorsque leurs troupes armées poursuivoient vos serviteurs, se fiant en leurs chariots, leur cavalerie, & la multitude de leurs soldats.

7. Sed aspexisti super castra eorum, & tenebræ fatigaverunt eos.

7. Vous ne fistes que jetter un regard sur leur camp, & ils furent envelopés de tenebres.

8. Tenuit pedes eorum abyssus, & aquæ operuerunt eos.

8. Leurs pieds se trouverent arrêtés au fond de la mer, & ils furent submergés dans les eaux.

9. Sic fiant & isti,

9. Seigneur, que ceux-ci

℣. 4. *lettr.* qui avez pensé les unes après les autres.

périſſent de même, eux qui s'appuyent ſur leur grande multitude, & qui ſe glorifient dans leurs chariots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs fleches, & dans leurs lances;

Domine, qui confidunt in multitudine ſua, & in curribus ſuis, & in contis, & in ſcutis, & in ſagittis ſuis, & in lanceis gloriantur,

10. & qui ne ſavent pas que c'eſt vous qui êtes notre Dieu, vous qui dès le commencement écraſez les armées; & que votre nom eſt, Le Seigneur.

10. & neſciunt quia tu ipſe es Deus noſter, qui conteris bella ab initio, & Dominus nomen eſt tibi.

11. Elevez en haut votre bras, comme vous avez fait autrefois; briſez leurs forces par votre force; que votre colere faſſe tomber devant vous ceux qui ſe promettent de violer votre ſanctuaire, de deshonorer le tabernacle de votre nom; & de renverſer avec leur épée la majeſté de votre autel *y*.

11. Erige brachium tuum ſicut ab initio, & allide virtutem illorum in virtute tua: cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt ſe violare ſancta tua, & polluere tabernaculum nominis tui, & dejicere gladio ſuo cornu altaris tui.

12. Faites, Seigneur, que *la tête* de ce ſuperbe ſoit coupée *y* de ſa propre épée.

12. Fac, Domine, ut gladio proprio ejus ſuperbia amputetur:

13. Qu'il ſoit pris par ſes propres yeux comme par un piege en me regardant: &

13. capiatur laqueo oculorum ſuorum in me, & percuties eum

y. 11. *lettr.* la corne de votre autel.
y. 12. *lettr.* que ſon orgueil ſoit coupé.

61 labiis caritatis meæ.

frappez-le par l'agrément des paroles qui ſortiront de ma bouche.

14. Da mihi in animo conſtantiam ut contemnam illum; & virtutem ut evertam illum.

14. Donnez-moi aſſez de conſtance dans le cœur pour le mépriſer, & aſſez de force pour le perdre.

15. Erit enim hoc memoriale nominis tui, cùm manus fœminæ dejecerit eum.

15. Ce ſera un monument glorieux pour votre nom, qu'il periſſe par la main d'une femme.

16. Non enim in multitudine eſt virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua eſt, nec ſuperbi ab initio placuerunt tibi; ſed humilium & manſuetorum ſemper tibi placuit deprecatio.

16. Car votre puiſſance, Seigneur, n'eſt point dans la multitude des hommes; vous ne vous plaiſez point dans la force des chevaux; & dès le commencement *du monde* les ſuperbes ne vous ont point plu; mais vous avez toûjours agréé les prieres de ceux qui ſont humbles & doux.

17. Deus cælorum, creator aquarum, & Dominus totius creaturæ, exaudi me miſeram deprecantem, & de tua miſericordia præſumentem.

17. Dieu des cieux, createur des eaux, Seigneur de toute creature, exaucez-moi, exaucez celle qui a recours à vous dans ſa miſere, & qui préſume de votre miſericorde.

18. Memento, Domine, teſtamenti tui, & da verbum in ore meo, & in corde meo conſilium corrobora, ut domus tua in ſan-

18. Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance, mettez vous-même les paroles dans ma bouche, & fortifiez la reſolution de

mon cœur, afin que votre maiſon demeure toûjours dans la ſainteté qui lui eſt propre;

ctificatione tua permaneat:

19. & que toutes les nations connoiſſent que c'eſt vous qui êtes Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que vous.

19. & omnes gentes agnoſcant, quia tu es Deus, & non eſt alius præter te.

EXPLIC.

EXPLICATION DU CHAPITRE IX.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *APrès qu'ils furent partis, Judith entra dans son oratoire ; & se revêtant d'un cilice, elle se mit de la cendre sur la tête ; & se prosternant devant le Seigneur, elle lui crioit ; &c.*

Toute la vie de Judith étoit une pénitence & une priere continuelle. Mais l'occasion qui se présentoit, & le dessein qu'elle avoit demandoit une plus grande humiliation que jamais. Et le même esprit de Dieu qui lui inspiroit d'entreprendre une action si hardie, lui apprenoit dans le fond du cœur, que le fondement de sa victoire devoit être une profonde humilité. Ce qu'elle fait donc en se revêtant d'un cilice, & en se couvrant la tête de cendre, n'est pas seulement pour demander au Seigneur la force dont elle a besoin ; mais c'est encore un témoignage qu'elle lui rend de son propre neant, & comme une protestation qu'elle lui

fait par avance, qu'elle ſe dépouille devant ſes yeux de toute la gloire qui pourroit lui revenir d'un ſi grand prodige qu'il vouloit executer par ſon miniſtere.

On a vû auparavant : *Qu'elle portoit un cilice ſur ſes reins* ; ce qui fait ici quelque difficulté ſur ce qu'il eſt dit : *Qu'elle ſe revêtit d'un cilice*, comme ſi elle n'en avoit pas eu dès lors, elle qui en portoit un continuellement ſur ſes reins. Quelques-uns ont expliqué cet endroit par le texte Grec qui porte : *Qu'elle découvrit ſon cilice*, c'eſt-à-dire, qu'elle ſe dépouilla des habits qui le couvroient, afin de paroître devant Dieu dans cet habit de pénitence, couverte d'un ſac & de cendre, & de fortifier ſa priere par ces marques exterieures de l'aneantiſſement de ſon eſprit & de ſon cœur. Mais il ſemble qu'on pourroit bien dire auſſi, en s'attachant à la lettre de la Vulgate, que Judith, outre le cilice qu'elle portoit ſur ſes reins, ſe couvrit encore toute entiere d'un cilice ou d'un ſac, pour toucher Dieu davantage, & attirer ſa miſericorde tant ſur elle-même, que ſur tout le peuple d'Iſrael.

℣. 2. &c. *Seigneur Dieu de mon pere Simeon, qui lui avez mis l'épée entre les mains pour ſe venger des étrangers, qui tranſportés d'une paſſion impure avoient violé une vierge, &c.*

Geneſ. 34. 30. *Item.* 49. 5.

Nous voyons dans la Geneſe, que l'action par laquelle *Simeon* & *Lévi*, deux des enfans de Jacob, maſſacrerent les Sichimites pour ſe venger du violement de Dina leur ſœur, déplut beaucoup à leur pere, qui la condamna

comme *un carnage plein d'injuſtice & de fureur*. On peut voir dans les explications que l'on a faites ſur le cinquiéme verſet du quarante-neuviéme chapitre de la Geneſe, ce qu'on y a remarqué avec un ſavant Theologien, afin de concilier ce qu'y dit Jacob, avec ce que dit ici Judith, qui ſemble d'abord y être contraire. Nous repeterons ici neanmoins en peu de mots, que l'action de ces deux freres ſe pouvoit conſiderer, ou ſelon l'excès & les circonſtances criminelles dont elle fut accompagnée, ou ſelon l'uſage très-juſte que Dieu en fit. Il paroît donc que Judith ne regarde ici que cet uſage plein de juſtice, que Dieu avoit fait d'une action qui étoit horrible dans ſes circonſtances : ce qui lui fait dire, Que *c'eſt Dieu même qui a mis l'épée entre les mains de Simeon ſon pere, pour venger l'outrage fait à une vierge*. Et elle ne loue dans Simeon que *le zele* qu'il avoit eu *pour la venger de cet outrage*, ſans approuver ce qu'il y avoit de criminel dans les circonſtances. *Eſtius in hunc loc.*

Ainſi il arrive très-ſouvent que Dieu execute les deſſeins de ſa juſtice par la main des hommes, lorſqu'ils commettent les actions les plus criminelles, comme on l'a vû dans la mort de JESUS-CHRIST, dont l'Ecriture nous dit : Que le Pere l'a livré à la mort pour nous tous, lorſque Judas même par la plus horrible trahiſon qui fut jamais, le livra aux Juifs. Et il arrive très-ſouvent auſſi que l'on eſt émû d'un zele très-juſte en lui-même pour la vengeance de quelque excès ; mais qu'on y mêle pluſieurs circonſtances qui le gâtent & le ren- *Rom. 8. 32.*

dent criminel. Or Judith demande seulement à Dieu, qu'il la remplisse d'un zele aussi juste qu'étoit en lui-même celui de Simeon & de Lévi, & qu'il lui donne la force de pouvoir venger sa gloire contre les blasphêmes des Assyriens, & sauver son peuple de ce peril si pressant où il étoit exposé.

℣. 5. *Toutes vos voies sont déja préparées, & vous avez établi tous vos jugemens dans l'ordre de votre providence.*

Tout est présent devant Dieu de toute éternité. Et tout ce qu'il doit executer dans le temps, *est* éternellement *préparé* dans sa préscience infinie. Ainsi ces paroles du texte de la Vulgate: *Illa post illa cogitasti*, ne nous marquent pas qu'il y ait en Dieu des pensées qui soient précedées par d'autres pensées, comme dans les hommes; mais seulement, que Dieu execute les unes dans un temps, & les autres dans un autre; cette execution étant exterieure & étrangere à son égard, mais les idées de toutes les choses qu'il fait dans le temps étant les mêmes en lui dans toute l'éternité, sans qu'il puisse jamais arriver aucun changement à l'égard de celui qui est immuable.

Ce qu'elle ajoûte: *Que Dieu a établi tous ses jugemens dans l'ordre de sa providence*, nous marque, que les jugemens que Dieu exerce en ce monde sont ordonnés & reglés par son éternelle providence, qui gouverne toutes choses dans le monde *avec poids & avec mesure.*

Sapient. 11. 21.

℣. 12. 13. *Faites, Seigneur, que la tête de ce superbe soit coupée de sa propre épée: qu'il soit pris par ses propres yeux, comme par un*

piege en me regardant ; & frappez-le par l'agrément des paroles qui ſortiront de ma bouche.

Les propres paroles du texte portent, *Faites, Seigneur, que ſon orgueil ſoit coupé*, &c. ſans exprimer d'une autre maniere celui de qui cette ſainte femme entendoit parler. Mais il eſt viſible qu'elle parloit d'Holoferne ; & qu'adreſſant ſa priere à Dieu qui connoiſſoit le fond de ſon cœur, & le deſſein qu'il lui avoit inſpiré lui-même, elle n'avoit pas beſoin de s'en expliquer d'une autre ſorte.

Ce qu'elle ajoûte, en demandant à Dieu même: *Que ſes yeux fuſſent un filet où Holoferne ſe trouvât pris*, a beſoin d'être expliqué. Car on eſt ſurpris d'abord, & on a peine à comprendre, comment une femme auſſi chaſte que Judith, peut avoir deſſein de ſervir de piege par ſa beauté à un homme, & s'adreſſe même pour cela à Dieu, en le ſuppliant de ſeconder ce deſſein, ce qu'il fit effectivement, comme il eſt dit dans la ſuite. Saint Ambroiſe nous témoigne, Que cette ſainte femme voyant alors des yeux de ſa foi un autre époux que celui qu'elle avoit perdu, ne ſongeoit uniquement qu'à lui plaire : *Virum alium videbat, cui placere quærebat* ; & que cet époux étoit le même dont ſaint Jean a dit depuis : *Que celui qui devoit venir après lui étoit avant lui.* C'eſt-à-dire, que nous devons croire, ſelon ce grand Saint, que le deſſein de Judith en cette importante occaſion, étoit plutôt de plaire à Dieu l'époux très-chaſte de ſon ame, que non pas aux hommes, à qui elle avoit juſques alors ca-

Ambroſ. de vid. tom. 4. p. 503.

Joan. 1. 27.

ché ſa beauté avec tant de ſoin. Elle n'avoit donc aucune penſée que de ſuivre l'inſpiration de Dieu : & lorſqu'elle lui demande, *Que ſes yeux ſoient un filet où Holoferne ſe trouve pris*, elle prétend ſeulement faire ſervir ſa beauté comme une choſe indifferente en elle-même, au deſſein qu'elle avoit conçû de couper la tête à cet homme impie & ſuperbe, ſans prendre de part à ſon crime. Car, comme l'a fort bien remarqué un ſavant Auteur, ce n'étoit pas proprement elle qui devoit être regardée comme la cauſe du crime que pourroit commettre Holoferne ; parceque ni la beauté ni les ornemens magnifiques d'une femme ne ſont point la cauſe eſſencielle de l'amour qui eſt impudique ; mais c'eſt la corruption de la nature, & le feu ſecret de la concupiſcence qui eſt dans les hommes. Ainſi Dieu crée tous les jours de très-belles femmes, quoiqu'il connoiſſe l'uſage très-criminel que ces mêmes femmes doivent faire de leur beauté, & les excès où elle doit engager les hommes qui n'ont pas ſa crainte : & cependant il ne peut pas être accuſé ſans blaſphême d'être la cauſe des crimes où les engage la vûe d'une beauté qu'il a créée. Il eſt de même le createur de toutes les differentes beautés de l'univers : mais il n'eſt pas pour cela l'auteur de l'abus que font la plûpart des hommes de tant de beautés deſtinées uniquement à faire paroître l'éclat de ſa gloire. Car, comme il eſt dit dans l'Ecriture : *Dieu ne peut être accuſé de tenter perſonne* pour le porter au peché : *Et chacun eſt tenté par ſa propre concupiſcence qui l'emporte & qui l'attire.*

Eſtius in c. 10. v. 4.

Jacob. 1. 13.

Si donc Judith a reçû de Dieu naturellement une fort grande beauté ; & ſi Dieu, comme il eſt dit dans la ſuite, y en ajoûte encore une plus grande, il n'eſt arrivé en cela que ce qui arrive tous les jours, lorſque le même Seigneur, qui eſt l'auteur de la nature, imprime ſur le viſage de pluſieurs femmes des traits d'une parfaite beauté. Que ſi elle demande à Dieu qu'Holoferne *ſe trouve pris dans ſes filets*, elle demande, non par rapport au crime de cet impie, qui ne devoit être attribué qu'à lui ſeul, mais par rapport au ſalut qu'elle devoit procurer à tout Iſrael. Elle le demande plutôt par un eſprit prophetique qui lui inſpiroit ce qui devoit arriver, que par un mauvais deſſein de le faire tomber dans le crime. C'eſt ainſi que ſaint Ambroiſe & les Interpretes nous donnent lieu de juger de l'intention veritable de Judith, qui non ſeulement paroît lui avoir été inſpirée de Dieu, mais qui fut même viſiblement ſecondée par lui, lorſqu'il ajoûta encore quelque choſe à ſa beauté naturelle. Et la maniere même dont elle demande à Dieu, qu'*il frappe Holoferne par l'agrément des paroles qui ſortiront de ſa bouche*, & qu'il daigne *mettre lui-même ces paroles dans ſa bouche*, fait connoître viſiblement qu'elle regardoit Dieu comme devant être l'auteur principal de ſon action ; & qu'elle ne prétendoit y prendre part, que comme agiſſant ſous les ordres de ſa conduite.

Mais il eſt bon neanmoins de prévenir un ſcandale qui pourroit naître de ce que nous avons dit. Car s'il eſt vrai, dira quelqu'un,

que ni la beauté ni les ornemens ne ſont point la cauſe eſſencielle de l'amour qui eſt impudique, pourquoi donc condamne-t-on avec tant de ſeverité ce qui contribue à faire paroître cette beauté qui eſt l'ouvrage de Dieu ? Il eſt aiſé de répondre, qu'encore que ce ne ſoit pas un mal en ſoi, que la beauté que Dieu a créée paroiſſe devant les hommes ; c'en eſt un d'abuſer de cette beauté pour plaire aux hommes d'une maniere criminelle. Judith en expoſant ſa beauté aux yeux d'Holoferne, n'avoit point d'autre deſſein que de délivrer ſon peuple du peril où il étoit expoſé. Et les femmes au-contraire voulant plaire aux hommes par la beauté exterieure de leurs corps, travaillent à défigurer l'image interieure de Dieu dans leurs ames, par la vaine complaiſance qu'elles ont en elles-mêmes. Judith ne s'eſt parée qu'une fois pour avoir entrée chez Holoferne, à qui elle avoit reſolu de couper la tête ; &. elle eſt rentrée enſuite dans ſa retraite autant qu'il étoit en ſon pouvoir. Mais les femmes ſe produiſent tous les jours avec de grands ornemens ſans aucune neceſſité, & contre le commandement de l'Apôtre, qui leur ordonne *de ne point mettre leur ornement à ſe parer au-dehors, mais à parer l'homme inviſible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un eſprit plein de douceur & de paix, qui eſt*, dit-il, *un riche & magnifique ornement aux yeux de Dieu.* Et elles en uſent ainſi contre ce commandement de l'Apôtre, parce qu'elles ſont remplies d'un amour exceſſif d'elles-mêmes, & qu'ayant deſſein ſeulement de plaire au mon-

1. Petr. 3. 4.

de, elles ſe mettent fort peu en peine de donner la mort à tant d'ames foibles qui ont été rachetées par le ſang de JESUS-CHRIST. Il ſeroit donc ridicule d'abuſer de cet exemple très-innocent de Judith que Dieu autoriſe d'une maniere ſi viſible, pour ſe confirmer dans un uſage criminel qu'il condamne par la bouche de ſon Apôtre.

CHAPITRE X.

1 JUDITH ayant ſſé de crier : Seigneur, eva du lieu où ... ...t proſternée contre terre devant le Seigneur.

2. Et ayant appellé ſa ſervante, elle deſcendit dans ſa maiſon, elle ôta ſon cilice, elle quitta ſes habits de veuve,

3. elle ſe lava le corps, ſe l'oignit d'un parfum precieux, friſa ſes cheveux, & ſe mit une coeffure magnifique // ſur la tête, ſe revêtit des habits qu'elle avoit accoutumé de porter au temps de ſa joie, prit une chauſſure très-riche, des braſſelets, des lis *d'or*, des pendans-d'oreilles, des bagues, ſe para enfin de tous ſes ornemens.

1. FACTUM eſt autem, cùm ceſſaſſet clamare ad Dominum, ſurrexit de loco, in quo jacuerat proſtrata ad Dominum.

2. Vocavitque abram ſuam, & deſcendens in domum ſuam, abſtulit à ſe cilicium, & exuit ſe veſtimentis viduitatis ſuæ,

3. & lavit corpus ſuum, & unxit ſe myro optimo, & diſcriminavit crinem capitis ſui, & impoſuit mitram ſuper caput ſuum, & induit ſe veſtimentis jucunditatis ſuæ, induitque ſandalia pedibus ſuis, aſſumſitque dextraliola, & lilia, & inaures, & annulos, & omnibus ornamentis ſuis ornavit ſe.

¥. 3. *lettr.* mitram.

4. Cui etiam Dominus contulit ſplendorem : quoniam omnis iſta compoſitio non ex libidine, ſed ex virtute pendebat : & ideò Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.

4. Dieu même lui ajoûta encore un *nouvel* éclat, parceque tout cet ajuſtement n'avoit pour principe aucun mauvais deſir ; mais la vertu *ſeule*. Ainſi le Seigneur lui augmenta encore ſa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous avec un luſtre imcomparable.

5. Impoſuit itaque abræ ſuæ aſcoperam vini, & vas olei, & polentam, & palathas, & panes, & caſeum, & profecta eſt.

5. Elle donna à ſa ſervante à porter un petit vaiſſeau, où il y avoit du vin, un vaſe d'huile, de la farine, des figues ſéches, du pain, & du fromage, & partit ainſi.

6. Cùmque veniſſent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam & presbyteros civitatis.

6. Etant arrivée avec ſa ſervante à la porte de la ville, elle trouva Ozias & les anciens de la ville qui l'attendoient.

7. Cui cùm vidiſſent eam, ſtupentes mirati ſunt nimis pulchritudinem ejus.

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant, & ils ne pouvoient aſſez admirer ſon *extraordinaire* beauté.

8. Nihil tamen interrogantes eam, dimiſerunt tranſire, dicentes : Deus patrum noſtrorum det tibi gratiam, & omne conſilium tui cor-

8. Ils ne lui firent neanmoins aucune demande, mais ils la laiſſerent paſſer en lui diſant : Que le Dieu de nos peres vous donne ſa grace, & qu'il affermiſſe

par ſa force toutes les reſolutions de votre cœur, afin que Jeruſalem ſe glorifie en vous, & que votre nom ſoit au nombre des ſaints & des juſtes.

dis ſua virtute corroboret, ut glorietur ſuper te Jeruſalem, & nomen tuum in numero ſanctorum & juſtorum.

9. Et ceux qui étoient préſens répondirent tous d'une voix : Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il.

9. Et dixerunt hi qui illic erant omnes unâ voce : Fiat, fiat.

10. Cependant Judith priant Dieu paſſa les portes, elle & ſa ſervante.

10. Judith verò orans Dominum, tranſivit per portas ipſa & abra ejus.

11. Comme elle deſcendoit de la montagne vers le point-du-jour, les gardes avancées // des Aſſyriens la rencontrerent, & la prirent en lui diſant : D'où venez-vous, & où allez-vous ?

11. Factum eſt autem, cùm deſcenderet montem, circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Aſſyriorum, & tenuerunt eam, dicentes : Unde venis ? aut quò vadis ?

12. Elle leur répondit : Je ſuis une des filles des Hebreux : je m'en ſuis enfuye d'avec eux ayant reconnu que vous devez prendre & piller leur ville, parcequ'ils vous ont mépriſés, & qu'ils n'ont pas voulu ſe rendre à vous volontairement, afin que vous leur fiſſiez miſericorde.

12. Quæ reſpondit : Filia ſum Hebræorum, ideò ego fugi à facie eorum, quoniam futurum agnovi, quòd dentur vobis in deprædationem, pro eo quòd contemnentes vos, noluerunt ultrò tradere ſeipſos, ut invenirent miſericordiam in conſpectu veſtro.

℣. 11. C'eſt le ſens du Grec. *lettr.* les coureurs.

13. Hac de cauſa cogitavi mecum, dicens : Vadam ad faciem principis Holofernis, ut indicem illi ſecreta illorum, & oſtendam illi quo aditu poſſit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

14. Et cùm audiſſent viri illi verba ejus, conſiderabant faciem ejus, & erat in oculis eorum ſtupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.

15. Et dixerunt ad eam : Conſervaſti animam tuam, eò quòd tale reperiſti conſilium, ut deſcenderes ad dominum noſtrum.

16. Hoc autem ſcias, quoniam cùm ſteteris in conſpectu ejus, benè tibi faciet, & eris gratiſſima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holofernis, anuntiantes eam.

17. Cùmque intraſſet ante faciem ejus, ſtatim captus eſt in ſuis oculis Holofernes.

13. C'eſt pourquoi j'ai dit // en moi-même : Je m'en irai trouver le prince // Holoferne pour lui découvrir leurs ſecrets, & pour lui donner un moyen de les prendre ſans perdre un ſeul homme de ſon armée.

14. Ces ſoldats ayant entendu ces paroles conſideroient ſon viſage ; & leurs yeux étoient tout ſurpris tant qu'ils admiroient ſa rare beauté.

15. Et ils lui dirent : Vous avez ſauvé votre vie // en prenant cette reſolution de venir trouver notre prince.

16. Et vous devez vous aſſûrer que lorſque vous paroîtrez devant lui, il vous traitera parfaitement bien, & que vous lui gagnerez le cœur //. Ils la menerent donc à la tente d'Holoferne, & lui firent ſavoir qu'elle étoit là.

17. Elle entra enſuite, & ayant paru devant Holoferne, il fut auſſi-tôt pris par les yeux.

℣. 13. *autr.* General.
℣. 15. *lettr.* ame.
℣. 16. *lettr.* vous ſerez très agreable à ſon cœur.

18. Ses officiers lui dirent : Qui pourroit mépriſer le peuple des Hebreux, qui ont des femmes ſi belles ; ne meritent-elles pas bien que pour les avoir nous leur faſſions la guerre ?

19. Et Judith voyant Holoferne aſſis ſous ſon pavillon qui étoit de pourpre en broderie d'or, relevé d'émeraudes & de pierres precieuſes,

20. après avoir jeté les yeux ſur ſon viſage, elle ſe proſterna en terre & l'adora ; & les gens d'Holoferne la releverent par le commandement de leur maître.

18. Dixeruntque ad eum ſatellites ejus, Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his meritò pugnare contra eos debeamus ?

19. Videns itaque Judith Holofernem ſedentem in conopeo, quod erat ex purpura, & auro, & ſmaragdo, & lapidibus pretioſis intextum,

20. & cùm in faciem ejus intendiſſet, adoravit eum, proſternens ſe ſuper terram ; & elevaverunt eam ſervi Holofernis, jubente domino ſuo.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE X.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. *Dieu même lui ajoûta encore un* nouvel *éclat, parceque tout cet ajuſtement avoit pour principe, non aucun mauvais deſir, mais la vertu* ſeule. *Ainſi le Seigneur lui augmenta encore ſa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous dans une beauté incomparable.*

Il appartenoit à une veuve, que la pénitence, comme parle ſaint Ambroiſe, & les jeûnes continuels avoient engraiſſée & fortifiée divinement, & qui avoit renoncé à tous les plaiſirs du ſiecle, d'uſer de cet artifice, & d'avoir recours à ces ornemens dont elle s'étoit parée du vivant de ſon mari, dans la penſée qu'elle avoit de plaire non à un homme, mais à Dieu en délivrant ſa patrie. Elle reprend, dit ce Pere, les habits de ſon mariage, comme étant les monumens de ſa chaſteté conjugale, & par conſequent les armes dont elle pouvoit juſtement ſe revêtir pour combattre celui qu'elle vouloit

Ambroſ. De viduis. tom. 4. p. 503.

vaincre. *Et benè conjugales pugnatura resumsit ornatus, quia monumenta conjugii, arma castitatis. Neque enim vidua aliis aut placere posset, aut vincere.*

Il suffisoit à Judith que sa beauté arrêtât les yeux d'Holoferne & desarmât sa fureur, pour lui donner le loisir d'executer ce qu'elle avoit resolu. Et elle pouvoit bien même, selon la pensée de plusieurs Interpretes, supposer que l'affection que ce General concevroit pour elle seroit legitime; c'est-à-dire, qu'il tendroit à l'épouser. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle mettoit toute sa force, non en sa beauté, mais en l'assistance du Seigneur, *qu'elle prioit*, comme il est marqué ensuite, en sortant de Bethulie. Car c'étoit à lui, comme le dit saint Ambroise, qu'elle desiroit de plaire, & non aux hommes. Et l'on voit aussi que Dieu même contribue à son dessein, en augmentant sa beauté, ce qui fait connoître encore plus qu'elle n'agissoit en tout ceci que par son esprit.

Tirin. Menoch.

v. 10.

v. 12. *Elle leur répondit: Je suis fille des Hebreux; je me suis enfuye d'avec eux, ayant reconnu qu'ils doivent vous être livrés pour être pillés, à cause que vous ayant mépriſés, ils n'ont pas voulu se rendre volontairement à vous, pour trouver misericorde devant vos yeux.*

C'est une question agitée depuis long-temps, de savoir si Judith dans ces paroles & dans toutes les suivantes n'a point menti & n'a point peché. Plusieurs soûtiennent qu'il n'y a point eu de mensonge dans ce qu'elle a dit: & ils se fondent non seulement sur ce qui est dit au quatriéme

Serrarius & Tirinus in hunc loc.

quatriéme verſet ; *Que ce qu'elle fit alors en s'ajuſtant avoit pour principe la vertu* ; d'où ils inferent que c'étoit Dieu même qui la conduiſoit en toutes choſes : mais encore ſur ce qu'elle declara depuis en préſence de tout le peuple ; *Que le Seigneur l'avoit fait revenir ſans aucune tache de peché* : & ſur ce qu'elle aſſûra en parlant à Holoferne ; Que *tout ce* qu'elle lui declaroit *lui avoit été revelé par la providence de Dieu*. Sur ce principe ils expliquent toutes ſes paroles d'une maniere qui en exclut tout menſonge ; comme ils diſent par exemple, que ce qu'elle témmoigna avoir reconnu que *les Hebreux devoient être donnés en pillage aux Aſſyriens, &c.* ſe devoit entendre ſelon les voies ordinaires & naturelles ; ſi Dieu n'y mettoit la main par quelque ſecours extraordinaire : de même que le Prophete prédit de la part de Dieu ; Que Ninive ſeroit détruite dans un certain temps ; ce qui cependant n'arriva pas, parcequ'elle fit pénitence.

cap. 13. 23.

cap. 11. 16.

D'autres ne croient pas que l'on puiſſe abſolument excuſer de menſonge toutes les paroles de Judith, dont quelques-unes paroiſſent d'abord ſi contraires à la verité, qu'il leur ſemble très-difficile de les juſtifier. Et ils diſent en même-temps que c'étoient des menſonges officieux qui ne tendoient qu'à ſauver tout le pays, & qu'il n'eſt pas défendu d'uſer de ſtratagême avec l'ennemi. Mais ſaint Auguſtin fait voir dans le livre qu'il a compoſé exprès ſur cette matiere, & en d'autres lieux, que nul menſonge n'eſt jamais permis, non pas même pour ſauver l'honneur ou la vie de quelqu'un.

Liran. Emmanuel Sa. Abulenſ. &c.

Auguſt. de mendac. ad Conſent. t. 4. p. 64. 7. 9.

C'eſtpourquoi d'autres n'admettant point de menſonge dans tout ce qu'a dit Judith, témoignent que ces paroles étoient prophetiques & figurées, & qu'elle entendoit parler de la ruine entiere du peuple Juif, qui devoit un jour arriver.

Ibid. c. 5. Saint Auguſtin ſemble auſſi autoriſer ces expreſſions de Judith, lorſqu'il témoigne en general, que les exemples de menſonges que l'on produit du vieux Teſtament, ſe peuvent entendre en un ſens figuré & prophetique, auquel ils ſe doivent rapporter, & que ce qui eſt une prophetie ou une figure, n'eſt point un menſonge.

Eſtius in hunc loc. Eſtius a cru cependant que les paroles de Judith ſont des paroles hiſtoriques, & non prophetiques; & qu'elle parloit de l'état préſent où ſe trouvoient les Hebreux, & non de celui où ils devoient être un jour. C'eſtpourquoi il ne ſauroit s'empêcher de reconnoître qu'elle a menti. Et ces menſonges quoiqu'ils tendiſſent à procurer un ſi grand bien, ne pouvoient être excuſés abſolument de peché, ſelon les principes de ſaint Auguſtin. Car encore que l'œuvre à laquelle Dieu la deſtinoit fût vraiment de lui, & qu'il la remplît viſiblement de ſa force pour l'accomplir, il eſt aſſez difficile à l'homme de ne pas mêler de l'humain dans les choſes mêmes les plus divines. Nous n'oſerions neanmoins regarder le ſentiment de ce ſavant homme comme devant être préferé abſolument à l'opinion de ceux qui cherchent un ſens veritable dans les paroles de cette femme ſi ſainte, dont il eſt à ſouhaiter que la gloire

se trouve parfaitement pure dans une action si divine & si élevée au-dessus des hommes; comme elle assûra elle-même devant le peuple: *Que Dieu l'avoit conservée sans aucune tache de peché*; quoique cela semble devoir s'entendre principalement de ce qui regarde la pureté.

℣. 13. *C'est pourquoi j'ai déliberé en moi-même, & j'ai dit; j'irai trouver le prince Holoferne pour lui découvrir leurs secrets, & pour lui donner un moyen de les prendre sans perdre un seul homme de son armée.*

Ceux qui justifient Judith de mensonge témoignent, que quoique son intention veritable en venant trouver Holoferne fût de lui couper la tête, elle a pu dire neanmoins qu'elle venoit *lui découvrir les secrets des Juifs & le moyen de se rendre maître de leur ville*; parcequ'elle lui dit en effet l'extremité où la soif & la faim les avoit reduits, & lui fit voir qu'ils ne pouvoient y resister encore long-temps; quoique ce qu'elle lui dit n'étoit qu'un moyen pour se concilier de la creance dans son esprit, & pour pouvoir executer ensuite le dessein qu'elle avoit pris contre lui: de même que nous voyons dans un autre endroit de l'Ecriture, que Saül ayant été reprouvé de Dieu, & Samuel étant envoyé à Bethléem par son ordre pour sacrer David en sa place; sur ce que ce saint Prophete représenta au Seigneur, que si Saül le savoit, il le tueroit, le Seigneur lui ordonna de prendre un veau, & de dire à ceux qui l'interrogeroient sur le sujet qui l'amenoit; *que c'étoit pour sacrifier au Seigneur*, quoique selon le dessein principal de Dieu & de ce Prophete, ce fût pour sacrer 1. *Reg.* 16. 2. &c.

David. Car il ſuffiſoit que ce que Samuel & Judith diſoient fût veritable, pour être excuſés tous deux de menſonge : & Dieu qui eſt lui-même la verité eſſencielle, ne pouvoit pas inſpirer à ſon Prophete un moyen qui auroit bleſſé la verité, lui qui pouvoit en trouver une infinité d'autres, pour empêcher la mauvaiſe volonté du roi Saül.

℣. 19. 20. *Et Judith voyant Holoferne aſſis ſous ſon pavillon qui étoit de pourpre en broderie d'or, relevé d'émeraudes & de pierres precieuſes. . . . ſe proſterna en terre, & l'adora, &c.*

L'éclat de toute cette magnificence qui environnoit Holoferne put bien frapper d'abord l'eſprit de Judith. Et Dieu peut-être permit que cette eſpece de frayeur dont elle ſe ſentit ſaiſie dans cet inſtant à la vûe de ce General, la fit tomber à ſes pieds pour *l'adorer* ; c'eſt-à-dire, pour lui rendre les reſpects qu'on avoit accoutumé de rendre aux grands Princes, dont la puiſſance eſt une image de celle de Dieu; afin qu'Holoferne étant plus touché par la vûe de celle qui ſe proſternoit ainſi devant lui, ſe portât plus facilement à l'écouter, & à tomber dans le piege qu'elle lui tendoit. Car il eſt bon de regarder ces ſortes d'évenemens d'une autre maniere que ceux où les hommes ſeuls ont part. Dieu avoit livré Holoferne entre les mains de Judith, & il avoit reſolu de punir l'impieté de cet orgueilleux, en ſe ſervant ſeulement du bras d'une femme. Il lui envoie cette femme pour ce ſujet ; & la puiſſance de ce chef étonnant Judith, & la beauté de Judith ſurprenant Holoferne, Dieu ſe prépare de

cette ſorte inſenſiblement les voies pour procurer la délivrance de ſon peuple, en laiſſant agir la nature des deux côtés, & tirant ſa gloire de l'un & de l'autre; puiſqu'il étoit très-avantageux, que la frayeur de Judith lui fit ſentir ſa foibleſſe & l'obligeât de recourir au Seigneur; & que ſa beauté devoit être auſſi comme un frein à la fureur d'Holoferne & de toute ſon armée, afin qu'on ſe pût moins défier du deſſein pour lequel elle venoit.

CHAPITRE XI.

1. ALors Holoferne lui dit: Ayez bon courage, banniſſez de votre cœur toute crainte, parceque je n'ai jamais fait de mal à qui que ce ſoit qui ait voulu ſervir le roi Nabuchodonoſor.

2. Que ſi votre peuple ne m'avoit point mépriſé, je n'aurois point tourné mes armes contre lui ℣.

3. Mais dites-moi, d'où vient que vous les avez quittés, & que vous vous êtes reſolue de venir vers nous?

4. Judith lui répondit: Recevez en bonne part les conſeils de votre ſervante; parceque ſi vous ſuivez les avis que votre ſervante a à vous donner, Dieu achevera d'accomplir à votre égard ce qu'il a reſolu.

1. UNG Holofernes dixit ei: Æquo animo eſto, & noli pavere in corde tuo: quoniam ego nunquam nocui viro, qui voluit ſervire Nabuchodonoſor regi.

2. Populus autem tuus, ſi non contemniſſet me, non levaſſem lanceam meam ſuper eum.

3. Nunc autem die mihi, qua ex cauſa receſſiſti ab illis, & placuit tibi ut venires ad nos?

4. Et dixit illi Judith: Sume verba ancillæ tuæ, quoniam ſi ſecutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.

℣. 2. *lettr.* je n'aurois point levé ma lance contre lui.

5. Vivit enim Nabuchodonosor rex terræ, & vivit virtus ejus, quæ est in te ad correptionem omnium animarum errantium: quoniam non solùm homines serviunt illi per te, sed & bestiæ agri obtemperant illi.

5. Vive Nabuchodonosor roi de la terre, & sa puissance qui est en vous pour châtier toutes les ames qui se sont égarées : car non seulement vous lui asservissez les hommes, mais les bêtes mêmes des champs lui sont assujetties.

6. Nuntiatur enim animi tui industria universis gentibus, & indicatum est omni sæculo, quoniam tu solus bonus & potens es in omni regno ejus, & disciplina tua omnibus provinciis prædicatur.

6. La sagesse de votre esprit s'est rendue celebre dans toutes les nations; tout le monde publie que vous êtes le seul dont la puissance & la capacité éclate dans tout son royaume, & on ne parle dans tous les pays que de votre habileté dans la guerre//.

7. Nec hoc latet quod locutus est Achior, nec illud ignoratur quod ei jusseris evenire.

7. On sait aussi ce qu'a dit Achior, & on n'ignore pas de quelle maniere vous avez voulu qu'il fût traité.

8. Constat enim, Deum nostrum sic peccatis offensum, ut mandaverit per prophetas suos ad populum quòd tradat eum pro peccatis suis.

8. Car il est certain que notre Dieu est tellement irrité par les pechés de son peuple, qu'il lui a fait dire par ses Prophetes qu'il le livreroit à ses ennemis à cause de ses offenses.

9. Et quoniam sciunt se offendisse Deum

9. Et parceque les Israelites savent qu'ils ont of-

†. 6. grec. in re militari admirandum.

ſenſé ſeur Dieu, la terreur de vos armes les a ſaiſis.

suum filii Israel, tremor tuus super ipsos est.

10. Ils ſont de plus deſolés par la famine, & la ſoif dont ils ſont brûlés les fait déja paroître comme morts.

10. Insuper etiam fames invasit eos, & ab ariditate aquæ jam inter mortuos computantur.

11. Ils ont même reſolu entr'eux de tuer leurs beſtiaux pour boire leur ſang.

11. Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora sua, & bibant sanguinem eorum:

12. Et ayant du froment, du vin, & de l'huile qui ſont conſacrés au Seigneur leur Dieu, & auquels Dieu leur a défendu de toucher, ils ſont reſolus de les employer à leur uſage, & ils veulent conſumer des choſes auſquelles il ne leur eſt pas même permis de porter la main: puis donc qu'ils ſe conduiſent de cette ſorte, il eſt certain qu'ils periront.

12. & sancta Domini Dei sui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino & oleo, hæc cogitaverunt impendere, & volunt consumere quæ nec manibus deberent contingere: ergo quoniam hæc faciunt, certum est quòd in perditionem dabuntur.

13. Ce que votre ſervante connoiſſant, elle s'eſt enfuie d'avec eux; & le Seigneur m'a envoyé vous découvrir toutes ces choſes.

13. Quod ego ancilla tua cognoscens, fugi ab illis, & misit me Dominus hæc ipsa nuntiare tibi.

14. Car votre ſervante adore *toûjours* ſon Dieu, même à préſent qu'elle eſt avec vous, & je ſortirai, & je prierai le Seigneur,

14. Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te: & exiet ancilla tua, & orabo Deum,

15. & dicet mihi quando eis reddat peccatum ſuum, & veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jeruſalem, & habebis omnem populum Iſrael, ſicut oves, quibus non eſt paſtor, & non latrabit vel unus canis contra te:

15. & il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur eſt dû pour leurs pechés; & je viendrai vous le dire. Je vous menerai alors au milieu de Jeruſalem, & tout le peuple d'Iſrael ſera devant vous comme des brebis qui ſont ſans paſteur, & il ne ſe trouvera pas ſeulement un chien qui aboie contre vous:

16. quoniam hæc mihi dicta ſunt per providentiam Dei,

16. parceque tout ceci m'a été revelé par la providence de Dieu,

17. & quoniam iratus eſt illis Deus, hæc ipſa miſſa ſum nuntiare tibi.

17. lequel étant en colere contr'eux, m'a envoyé vers vous pour vous annoncer ces choſes.

18. Placuerunt autem omnia verba hæc coram Holoferne, & coram pueris ejus, & mirabantur ſapientiam ejus, & dicebant alter ad alterum:

18. Tout ce diſcours plut extrêmement à Holoferne & à tous ſes gens; ils admiroient la ſageſſe de Judith, & ils ſe diſoient l'un à l'autre:

19. Non eſt talis mulier ſuper terram in aſpectu, in pulchritudine, & in ſenſu verborum.

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme ſemblable à celle-ci, ſoit pour l'air & la beauté du viſage, ou pour le ſens & la ſageſſe des paroles.

20. Et dixit ad illam Holofernes: Benefecit Deus, qui mi-

20. Alors Holoferne lui répondit: Dieu nous a favoriſés de vous envoyer

ainſi devant ceux de votre nation pour nous les livrer entre les mains :

21. & parceque vos promeſſes ſont très-avantageuſes, ſi votre Dieu fait cela pour moi, il ſera auſſi mon Dieu, vous ſerez grande dans la maiſon de Nabuchodonoſor, & votre nom deviendra illuſtre dans toute la terre.

ſit te ante populum ; ut des illum tu in manibus noſtris.

21. & quoniam bona eſt promiſſio tua, ſi fecerit mihi hoc Deus tuus, erit & Deus meus, & tu in domo Nabuchodonoſor magna eris, & nomen tuum nominabitur in univerſa terra.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE XI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. *JUdith lui répondit : Recevez les paroles de votre ſervante ; parceque ſi vous ſuivez ce que vous dira votre ſervante, le Seigneur achevera d'accomplir à votre égard ce qu'il a reſolu.*

C'eſt-à-dire, ſelon que l'explique un Interprete, Si vous avez confiance en moi, Dieu accomplira à votre égard ce qu'il a de toute éternité reſolu, en donnant une victoire parfaite, non à vous, ô Holoferne, comme vous vous l'êtes vainement perſuadé, mais à moi & à tous les Juifs par votre mort. Auſſi le Grec ajoûte poſitivement : *Et la reſolution de mon Seigneur ne tombera point ſans effet* ; c'eſt-à-dire, le deſſein de Dieu touchant la délivrance de ſon peuple. Comme toutes ces paroles de Judith pouvoient enfermer deux ſens, ceux qui veulent la juſtifier de menſonge, diſent qu'il ſuffit que l'un des deux ſoit veritable, qui étoit celui qu'elle enviſageoit ; quoiqu'Ho-

Cornel. à Lap. in hunc loc.

loferne & ſes Officiers les entendiſſent ſelon l'autre ſens. Car ils avoient merité par leur orgueil & par leurs blaſphêmes d'être aveuglés, & d'interpreter à leur avantage tout ce qui étoit contr'eux.

℣. 5. *Vive Nabuchodonoſor roi de la terre, & vive ſa puiſſance qui eſt en vous pour châtier toutes les ames qui ſe ſont égarées : car non ſeulement les hommes lui ſont aſſervis par vous, mais vous lui aſſujettiſſez même les bêtes des champs.*

C'étoit-là une maniere de ſerment très-uſitée parmi les Hebreux ; comme lorſqu'Elie voulant quitter Eliſée, ce dernier lui dit: *Vive le Seigneur, & vive votre ame, je ne vous quitterai point.* Joſeph auſſi parlant à ſes freres uſa du même ſerment, & leur jura *par la vie de Pharaon.* Ce n'étoit pas qu'Eliſée, ni que Joſeph, ni que Judith en jurant par la vie de ce ſaint Prophete ou de ces Princes profanes, les regardaſſent comme des divinités; mais c'eſt que la perſonne des Prophetes & des Rois étant ſacrée, & repréſentant la puiſſance & la majeſté de Dieu dont ils étoient les miniſtres, lorſqu'on juroit par leur vie, on employoit une choſe inviolable pour atteſter la verité de ce qu'on diſoit. Et le ſerment que faiſoit Judith étoit veritable, puiſque *la puiſſance de Nabuchodonoſor*, ou pour mieux dire celle de Dieu même, *étoit* veritablement *dans Holoferne, pour châtier les ames qui étoient dans l'égarement ;* les plus cruels mêmes de tous les tyrans ſervant à Dieu de miniſtres pour punir, ou pour corriger ſalutairement ceux qui *ſont*

4. Reg. 2. 4.

Geneſ. 42. 15. 16.

ſortis de ſa voie par leurs crimes.

Il étoit très-vrai auſſi, qu'Holoferne avoit aſſujetti à Nabuchodonoſor beaucoup de peuples qui s'étoient ſoumis volontairement à ſon empire. Et ce qu'elle ajoûte; *Que les bêtes mêmes lui obeïſſoient*, eſt pour marquer davantage le parfait aſſujettiſſement des provinces. Car c'eſt comme ſi elle avoit dit; que non ſeulement les creatures raiſonnables avoient reſpecté ſa grande puiſſance, mais que celles-mêmes qui étoient privées de toute raiſon lui obeïſſoient comme à leur maître. Il n'y avoit rien en tout cela qui ne fût très-vrai, pourvû que l'on reconnût en même-temps, comme Judith le ſavoit très-bien, que cette puiſſance lui étoit venue de Dieu.

℣. 6. *La ſageſſe de votre eſprit eſt publiée dans toutes les nations. C'eſt une choſe répandue par-tout, que vous êtes le ſeul dont la bonté & la puiſſance éclatent dans tout ſon royaume; & votre diſcipline* militaire *eſt louée dans tous les pays.*

Il faut remarquer que Judith, en louant ainſi Holoferne, declare plutôt les louanges que les autres lui donnoient, qu'elle ne le loue elle-même. Car il y avoit, ſelon la reflexion d'un Interprete, un grand nombre de flatteurs qui ne manquoient pas de relever extrêmement le merite de ce General. Et ceux-mêmes qui ſe ſoumettoient à lui, étoient les premiers ſans doute à le flatter ſur toutes ces excellentes qualités qu'elle marque ici; c'eſt-à-dire, que la *prudence* de ſa conduite, & *ſa bonté*, & *ſa puiſſance*, & *ſa diſcipline*, militaire étoient pu-

Menoch. in hunc locum.

bliées de toutes parts. Ainſi Judith ne mentoit point en cela, puiſqu'elle ne faiſoit autre choſe que de rapporter ce que les autres diſoient d'Holoferne ; & que d'ailleurs par cette bonté on peut bien entendre, ſelon quelques-uns, un naturel genereux & bien-faiſant, dont les grands hommes du paganiſme ſe piquoient ſouvent.

℣. 8. *Car il eſt certain que notre Dieu eſt tellement irrité par les pechés de ſon peuple, qu'il lui a fait dire par ſes Prophetes, qu'il le livreroit à ſes ennemis à cauſe de ſes offenſes.*

c. 8. v. 25. On a vû auparavant, que Judith, lorſqu'elle exhorta les anciens du peuple à s'abandonner entierement à la miſericorde de Dieu, leur dit poſitivement, qu'ils la devoient eſperer d'autant plus, *qu'ils ne s'étoient point laiſſé aller à l'impieté de leurs peres, qui avoient quitté leur Dieu & adoré des dieux étrangers.* Et nous voyons cependant qu'elle dit ici ; *Que Dieu irrité par les pechés de ſon peuple, lui avoit fait declarer par ſes Prophetes, qu'il le livreroit à ſes ennemis à cauſe de ſes offenſes.* Sur quoi un Auteur remarque fort bien, qu'elle peut entendre ici le peuple de Dieu en general, qui l'avoit effectivement offenſé, & à qui il avoit fait dire par ſes Prophetes, *Qu'il le livreroit entre les mains de ſes ennemis*, comme il étoit arrivé déja à l'égard des dix tribus, & qu'il devoit arriver encore un jour à l'égard des deux qui étoient reſtées, & qui compoſoient le royaume de Juda. Ainſi, quoique Dieu eût préſervé juſqu'alors de l'idolatrie les habitans de cette ville particuliere où étoit Judith,

comme les prédictions des Prophetes regardoient en general tous les enfans d'Iſrael, qui devoient être enlevés & livrés à leurs ennemis, elle a pu dire très-veritablement ce qu'elle a dit du peuple de Dieu; puiſque Bethulie ne devoit pas être ſéparée de toutes les autres villes; & que, ſoit qu'elle ſe ſoit conſervée dans la pieté juſqu'à la fin, ou qu'elle l'ait enfin abandonnée comme les autres, il eſt certain qu'elle fut compriſe dans la captivité generale du peuple de Dieu.

℣. 12. 13. *Parce donc qu'ils font ces choſes, il eſt certain qu'ils periront. Ce que votre ſervante connoiſſant, elle s'eſt enfuie d'avec eux. Et le Seigneur m'a envoyé vous découvrir tout ceci.*

C'eſt ici l'un des endroits les plus difficiles à expliquer, & à excuſer de menſonge. On peut dire neanmoins, que ſi on regarde l'extremité où la ſoif & la faim avoit reduit les habitans de Bethulie, ils devoient neceſſairement perir ſelon le cours ordinaire, ſi Judith n'étoit ſortie de la ville pour venir leur procurer un ſecours auſſi miraculeux que celui dont nous parlerons bien-tôt; & ſi *le Seigneur*, comme elle le dit, ne *l'avoit* exprès *envoyée pour declarer cela* à Holoferne; c'eſt-à-dire, pour s'acquerir par ce moyen de la creance auprès de lui, & s'en ſervir dans la ſuite pour délivrer ſa patrie. *Cornel. à Lapid. in hunc loc.*

Nous pouvons encore fort bien entendre ces choſes prophetiquement & figurément; & les expliquer, comme nous venons de faire, de la ruine qui devoit un jour enveloper toute

la nation par la captivité generale de tout le reſte des Juifs. Car nous avons vû auparavant, que c'eſt la maniere dont ſaint Auguſtin a cru que l'on devoit expliquer les paroles de ces anciens, qui étoient remplis du Saint-Eſprit, pour les juſtifier de menſonge ; *Credendum eſt illos homines omnia propheticè geſſiſſe atque dixiſſe. Quidquid autem figurate fit aut dicitur, non eſt mendacium.*

Auguſt. de mendacio ad Conſent. c. 5. tom. 4. p. 4.

℣. 15. *Et il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur eſt dû pour leurs pechés, & je viendrai vous le dire. Alors je vous menerai au milieu de Jeruſalem ; & tout le peuple ſera devant vous comme des brebis qui ſont ſans paſteur, ſans qu'il ſe trouve un ſeul chien qui aboie contre vous.*

Ceci, ſelon un Auteur, ſe peut expliquer encore en deux differentes manieres. La premiere eſt, que Judith témoignoit à Holoferne ; *Qu'elle prieroit le Seigneur ſon Dieu* pour connoître ſa volonté ; & que lorſqu'il lui declareroit le moment auquel il voudroit punir ſon peuple, comme toutes choſes, à en juger humainement, s'y diſpoſoient, elle le lui diroit ; & qu'en ce cas, ſi Dieu l'ordonnoit ainſi, elle le mettroit en paiſible poſſeſſion de Jeruſalem, nul ne pouvant reſiſter à ſa volonté, & tous étant obligés de s'y ſoumettre ; ce qu'elle pouvoit dire neanmoins ironiquement, s'aſſûrant bien que la choſe n'arriveroit pas de cette ſorte.

Cornel. in hunc loc.

L'autre maniere d'expliquer ceci eſt, que Judith continuoit à parler avec Holoferne en des termes ambigus, que ce General prenoit à ſon avantage, & qu'elle-même entendoit en un

Id. ib. & Menoch. & Tirin.

un autre ſens. Ainſi lorſqu'elle diſoit : *Qu'elle prieroit Dieu, afin qu'il lui fiſt connoître le temps deſtiné pour punir ſon peuple* ; c'eſt de même que ſi elle lui eût dit : Je prierai Dieu, & il me découvrira quand il aura reſolu de rendre à ſon peuple ce qui lui eſt dû pour ſes péchés. Mais lorſqu'il aura daigné me faire connoître que ce n'eſt pas encore le temps de punir ſon peuple, mais d'humilier au-contraire ſes ennemis, je viendrai vous en donner un avis certain par la maniere dont j'en dois uſer avec vous en vous coupant moi-même la tête ; & alors je vous menerai, non pas victorieux & triomphant, comme vous vous en flattez préſentement, mais vaincu & deshonoré au milieu de Jeruſalem, puiſque j'envoierai comme en triomphe votre tête en cette ville ; que les Juifs fondant en foule ſur votre armée, & la pourſuivant ſans aucun ordre, ſeront en quelque façon comme *des brebis ſans paſteur* : & qu'il *ne ſe trouvera pas un ſeul chien qui aboye contre vous*, parce qu'étant mort, nul n'aura plus aucune apprehenſion de votre fureur.

Ce qu'elle ajoûte : *Que tout cela lui avoit été revelé par la providence de Dieu, lequel étant en colere contr'eux, l'avoit envoyée vers lui pour lui annoncer ces choſes* ; s'explique encore par les mêmes Interpretes, qui juſtifient de menſonge cette ſainte femme, en ce qu'ils diſent, que c'étoit Dieu veritablement qui la faiſoit parler de la ſorte, & qui l'avoit envoyée pour faire tomber Holoferne dans le piege que ſon orgueil avoit merité. La *colere* où elle témoigne *que Dieu étoit contre* les Juifs, ou

regardoit en particulier les habitans de Bethulie, qui avoient voulu *le tenter*, en lui préſcrivant un temps pour les ſecourir, à faute dequoi ils vouloient ſe rendre; ou tous les enfans d'Iſrael en general, dont la mauvaiſe conduite devoit en effet obliger Dieu dans la ſuite de les livrer à leurs ennemis, comme il arriva dans le temps de la captivité generale.

Nous ne prétendons pas neanmoins avancer comme une choſe certaine le ſentiment des Auteurs qui ont ainſi expliqué toutes les paroles de Judith, en la juſtifiant abſolument de menſonge. Il eſt vrai qu'il ſeroit à ſouhaiter que tous s'accordaſſent également à les entendre de cette ſorte, puiſqu'il paroît très fâcheux d'admettre un menſonge continuel dans une femme ſi ſainte, & conduite viſiblement par l'eſprit de Dieu dans ce grand deſſein. Et l'on peut dire que ceux-là ſans doute travaillent plus ſolidement pour l'amour de la verité, qui deſirent de trouver un ſens prophetique, ou figuré, ou naturel qui ſoit veritable, que les autres qui reconnoiſſent qu'elle a menti, mais qui excuſent ſes menſonges à cauſe des grands avantages qui devoient en revenir à tous les Iſraelites. Car puiſque, ſelon les principes de ſaint Auguſtin reverés de toute l'Egliſe, nul menſonge n'eſt jamais permis pour quelque raiſon que ce puiſſe être, il ſemble qu'il eſt d'une dangereuſe conſequence de reconnoître qu'une femme d'une vertu éminente, que Dieu avoit deſtinée pour ſauver ſon peuple, dont il conduiſoit toutes les démarches, & qui s'étoit préparée à cette grande action par beaucoup

de jeûnes & de prieres, ait executé l'œuvre de Dieu par un menſonge perpetuel. Peu de perſonnes ajoûteroient foi aux maximes de ſaint Auguſtin, qui ſont celles de l'Ecriture, où le menſonge eſt condamné par-tout avec tant de ſeverité; & il ſeroit bien à craindre qu'on ne fiſt plus guere de ſcrupule de tomber dans ces menſonges officieux, ſi l'on étoit perſuadé que des perſonnes ſi loüées dans les livres ſaints euſſent fondé leurs plus grandes actions ſur ces ſortes de menſonges.

CHAPITRE XII.

1. ALors il commanda qu'on la fiſt entrer au lieu où étoient ſes treſors, & qu'elle y demeurât, & il ordonna ce qu'on lui donneroit de ſa table.

2. Judith lui répondit : Je ne pourrai pas manger maintenant des choſes que vous commandez qu'on me donne, depeur d'attirer l'indignation *de Dieu* ſur moi ; mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.

3. Holoferne lui repartit : Si ce que vous avez apporté avec vous vient à vous manqner, que pourrons-nous vous faire ?

4. Judith lui repliqua : Je jure par votre ſalut, mon ſeigneur, qu'avant que votre ſervante ait conſumé

1. TUNC juſſit eam introire ubi repoſiti erant theſauri ejus, & juſſit illic manere eam, & conſtituit quid daretur illi de convivio ſuo.

2. Cui reſpondit Judith, & dixit : Nunc non potero manducare ex his, quæ mihi præcipis tribui, ne veniat ſuper me offenſio : ex his autem, quæ mihi detuli, manducabo.

3. Cui Holofernes ait : Si defecerint tibi iſta, quæ tecum detuliſti, quid faciemus tibi ?

4. Et dixit Judith : Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, do-

¥. 2. *Græc.* Ne quod fiat ſcandalum,

nec faciat Deus in manu mea hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in tabernaculum, quod præceperat.

tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ai pensé. Ensuite ses serviteurs la firent entrer dans la tente où il leur avoit donné ordre de la mener.

5. Et periit dum introiret, ut daretur ei copia nocte & ante lucem egrediendi foras ad orationem, & deprecandi Dominum.

5. Elle demanda en y entrant qu'on lui permît de sortir la nuit & avant le jour pour aller faire sa priere, & invoquer le Seigneur.

6. Et præcepit cubiculariis suis, ut sicut placeret illi, exiret & introiret ad adorandum Deum suum, per triduum:

6. Et Holoferne commanda aux huissiers de sa chambre de la laisser entrer & sortir selon qu'elle le voudroit durant trois jours pour adorer son Dieu.

7. & exibat noctibus in vallem Bethuliæ, & baptizabat se in fonte aquæ;

7. Elle sortoit donc durant les nuits dans la vallée de Bethulie, & elle se lavoit dans une fontaine.

8. Et ut ascendebat, orabat Dominum Deum Israel, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi sui.

8. Et en remontant elle prioit le Seigneur le Dieu d'Israel, afin qu'il la conduisît dans le dessein qu'elle avoit prémedité pour la délivrance de son peuple.

9. Et introiens, munda manebat in tabernaculo, usque dum acciperet escam suam in vespere.

9. Puis rentrant dans sa tente elle y demeuroit pure jusqu'à ce qu'elle prît sa nourriture vers le soir.

10. Et factum est, a quarto die Holo-

10. Quatre jours après Holoferne fit un festin à

ceux de ſa maiſon *f*, & il dit à Vagao un de ſes eunuques : Allez & perſuadez à cette femme du peuple Hebreu qu'elle conſente d'elle-même à venir me trouver.

fernes fecit cœnam ſervis ſuis, & dixit ad Vagao eunuchum ſuum : Vade, & ſuade Hebræam illam, ut ſponte conſentiat habitare mecum.

11. Car les Aſſyriens croient qu'il eſt honteux à un homme qu'une femme ſe moque de lui, & qu'elle trouve moyen de ſe tirer d'avec lui ſans conſentir à ce qu'il deſire d'elle.

11. Fœdum eſt enim apud Aſſyrios, ſi femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo tranſeat.

12. Alors Vagao alla trouver Judith, & lui dit : Pourquoi cette bonne fille craindroit-elle d'entrer chez mon ſeigneur, pour être honorée de lui, pour manger avec lui, pour boire du vin, & ſe réjouir ?

12. Tunc introivit Vagao ad Judith, & dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, & bibat vinum in jucunditate.

13. Judith lui répondit : Qui ſuis-je, moi, pour m'oppoſer à la volonté de mon Seigneur ?

13. Cui Judith reſpondit : Quæ ego ſum, ut contradicam domino meo ?

14. Je ferai tout ce qu'il trouvera bon, & qui lui paroîtra le meilleur ; car ce qui lui ſera agreable, ſera auſſi le plus grand bien qui puiſſe m'arriver en toute ma vie.

14. Omne quod erit ante oculos ejus bonum & optimum faciam : quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.

f. 10. *expl.* ſervis ſuis, *id eſt*, domeſticis, nemine vocato ex iis qui negotiis præerant, ut notavit textus Græcus. *Menoch.*

15. Et ſurrexit, & ornavit ſe veſtimento ſuo, & ingreſſa ſtetit ante faciem ejus.

16. Cor autem Holofernis concuſſum eſt: erat enim ardens in concupiſcentia ejus.

17. Et dixit ad eam Holofernes: Bibe nunc, & accumbe in jucunditate, quoniam inveniſti gratiam coram me.

18. Et dixit Judith: Bibam, domine, quoniam magnificata eſt anima mea hodie præ omnibus diebus meis.

19. Et accepit, & manducavit, & bibit coram ipſo, ea quæ paraverat illi ancilla ejus.

20. Et jucundus factus eſt Holofernes ad eam, bibitque vinum multum nimis, quantum nunquam biberat in vita ſua.

15. Elle ſe leva enſuite, & elle ſe para de tous ſes ornemens; & étant entrée dans ſa tente elle parut devant lui.

16. Holoferne en la voyant fut frappé au cœur, parcequ'il brûloit de paſſion pour elle,

17. & il lui dit: Buvez maintenant & mangez avec joie, parceque vous avez trouvé grace devant moi.

18. Judith lui repliqua: Je boirai, *mon* ſeigneur, parceque mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçûe dans toute ſa vie.

19. Elle prit enſuite ce que ſa ſervante lui avoit préparé; & elle mangea & but devant lui.

20. Et Holoferne fut tellement tranſporté de joie en la voyant, qu'il but du vin plus qu'il n'en avoit bu *en aucun repas* dans toute ſa vie.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE XII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *JUdith lui répondit : Je ne pourrai pas manger maintenant des choſes que vous commandez qu'on me donne, depeur d'attirer l'indignation* de Dieu *ſur moi ; mais je mangerai de ce que j'ai apporté avec moi.*

On demande pourquoi Judith refuſa toûjours de manger des viandes des Aſſyriens, même dans ce grand feſtin d'Holoferne dont il eſt parlé enſuite ; puiſque dans cette multitude de mets differens qu'on y préſentoit, il étoit comme impoſſible qu'il ne s'en trouvât quelqu'un qui n'étoit pas défendu par la loi des Juifs. A quoi l'on répond, que tous les Juifs avoient accoutumé de s'abſtenir generalement de manger avec les payens, à cauſe du danger où ils ſe ſeroient trouvés de ſe ſouiller par quelques viandes qui auroient été offertes auparavant aux idoles : comme les Egyptiens ne croyoient pas non plus qu'il leur fût permis de manger avec les Hebreux qu'ils re-

Eſtius in hunc loc.

Geneſ. 43. 32.

gardoient comme des hommes impurs & profanes. Ainſi & Judith & tous les Juifs s'abſtenoient volontairement de manger avec les payens pluſieurs choſes qui pouvoient leur être permiſes, depeur de manger ſans le ſavoir de celles qui leur étoient défendues.

Il eſt vrai que le ſaint Apôtre a appris depuis aux Chrétiens, que les idoles n'étant rien, ils pouvoient manger indifferemment de toutes choſes, pourvû qu'ils ne ſcandaliſaſſent point leurs freres, dont la conſcience étoit encore foible ſur ce ſujet. Mais enfin cette exactitude avec laquelle un peuple groſſier ſe gardoit de tout ce qui étoit cenſé impur par la loi, & s'abſtenoit même ſouvent pour une plus grande ſûreté de ce qui étoit permis, confond d'une maniere très-ſenſible la negligence que font paroître tant de Chrétiens à s'éloigner d'une infinité de choſes ou contraires ou dangereuſes à leur ſalut ; & qui bien loin de ſe priver volontairement des choſes licites depeur de tomber dans les illicites, s'abandonnent avec une facilité étonnante à toutes celles qui leur ſont les plus pernicieuſes. Telle eſt la diſpoſition de ceux dont le Fils de Dieu a dit cependant : *Que ſi leur juſtice n'eſt plus abondante que celle des Phariſiens & des docteurs de la loi, ils n'entreront point dans le royaume des cieux.* 1. Cor. 4. 8. Matth. 5. 20.

℣. 4. *Je jure par votre ſalut, mon ſeigneur, qu'avant que votre ſervante ait conſumé tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ai penſé.*

Tous ces ſermens que fait Judith nous don-

nent encore plus de ſujet de ne pas croire facilement qu'elle ait uſé de menſonge ; puiſque le menſonge étant confirmé par le ſerment, bleſſe beaucoup davantage la verité. Et ſurtout comme elle avoit atteſté Dieu même, en témoignant que c'étoit lui qui l'envoyoit, & qui lui avoit revelé toutes ces choſes, il ſemble qu'il eſt neceſſaire d'expliquer favorablement tout ce qu'elle dit ; puiſqu'elle rendroit Dieu même l'auteur de tant de menſonges. Pour ce qui regarde ce qu'elle ajoûte avant qu'elle quitte Holoferne ; *Que Dieu feroit par ſa main ce qu'elle avoit reſolu*, il eſt aiſé de l'entendre du deſſein qu'elle avoit pris de couper la tête à ce General, quoiqu'il l'entendît d'une autre maniere, & qu'il crût qu'elle parloit de livrer entre ſes mains le peuple de Dieu. Elle fait paroître dans ces paroles une humilité & une foi admirable. Car elle n'aſſûre avec une entiere certitude, que ce qu'elle a reſolu arrivera, que parcequ'elle voit très-clairement que ce ſera Dieu même qui l'accomplira par elle : ainſi ſon humilité & ſa foi ſe ſoûtiennent mutuellement, & ſont fondées l'une ſur l'autre.

℣. 5. *Elle demanda en y entrant, qu'on lui permît de ſortir dehors la nuit & avant le jour, pour aller faire ſa priere & invoquer le Seigneur.*

Judith auroit pu prier dans le camp celui qui étoit au fond de ſon cœur ; & Dieu l'auroit exaucée dans le ſecret de ſa tente où elle l'auroit prié. Mais outre qu'elle devoit avoir une plus grande liberté de la faire hors du

camp ; & qu'elle aimoit mieux s'éloigner de tous ces profanes, pour s'appliquer à une action ſi ſainte ; il lui étoit neceſſaire de prendre d'abord toutes ces précautions, afin que lui étant libre de ſortir, elle pût facilement, après avoir accompli ſon œuvre, ſe retirer à Bethulie ſans qu'on l'arrêtât. Ainſi l'orgueil d'Holoferne l'aveugloit de telle ſorte, qu'il prenoit pour une choſe avantageuſe à ſes grands deſſeins, ce qui devoit contribuer le plus à les ruiner ; & que lorſqu'il ſe perſuadoit que Judith iroit prier pour lui procurer la victoire, elle s'ouvroit un chemin pour triompher plus ſûrement de ce cruel ennemi.

℣. 7. 9. *Elle ſortoit donc durant les nuits dans la vallée de Bethulie, & elle ſe lavoit dans une fontaine .... Puis rentrant dans ſa tente, elle y demeuroit pure, juſqu'à ce qu'elle prît ſa nourriture vers le ſoir.*

On eſt étonné de voir ici une femme d'une ſi grande beauté ſortir les nuits avec ſa ſervante, & paſſer à travers un camp de barbares, ſans que perſonne lui fiſt inſulte. Mais il faut ſe repréſenter que la crainte d'Holoferne, qui la regardoit déja comme étant à lui, empêchoit que qui que ce fût oſât lui toucher. Et d'ailleurs l'Ange du Seigneur qui la conduiſoit, la mettoit parfaitement à couvert. Elle alloit donc ſe laver dans une fontaine ; c'eſt-à-dire ſans doute, dans celle dont Holoferne avoit fait couper d'abord l'aqueduc qui conduiſoit l'eau à Bethulie. Car c'étoit une coutume parmi les Juifs, de ſe laver fort ſouvent de cette ſorte : *Marc.* 7. & l'on voit dans l'Evangile, que toutes les 3. 4.

fois qu'ils revenoient du marché ou de quelque place publique, ils uſoient avec grand ſoin de cette ceremonie, afin de ſe purifier des ſouillures que le commerce des étrangers, ou le toucher de quelque choſe qui étoit ſelon la loi cenſée impure, leur avoit fait contracter.

Ainſi Judith étant tout le jour au milieu de ces profanes, prenoit le temps de la nuit pour aller laver ces impuretés legales. Et en pratiquant cette coutume qui lui donnoit lieu de ſortir du camp librement, elle prioit Dieu en même-temps avec beaucoup de ferveur pour l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe. C'eſt-à-dire, qu'elle travailloit & par la priere, & par la veille, & par le jeûne à ſe rendre digne de procurer le ſalut de tout ſon peuple. Car étant pleine de foi, & une vraie Iſraelite ſelon l'eſprit, elle avoit encore plus de ſoin de purifier ſon cœur devant Dieu de tout ce qui pouvoit lui déplaire, que de laver exterieurement ſes mains & ſes pieds ſelon la ceremonie des Juifs. Auſſi il eſt dit : *Qu'en revenant dans ſa tente, elle y demeuroit* vraiment *pure*, non pas ſeulement de corps, mais d'eſprit; & qu'elle paſſoit tout le jour en jeûne, *attendant au ſoir à prendre ſa nourriture.* Telle devoit être celle que Dieu deſtinoit à ſauver ſon peuple. Et il ne falloit pas ſans doute une diſcipline moins exacte pour conſerver toûjours chaſte au milieu d'un camp de barbares, une femme d'une ſi grande beauté, & pour préparer à une œuvre ſi relevée un inſtrument auſſi foible qu'elle étoit; enſorte qu'elle fût aſſez genereuſe pour l'executer, & aſſez humble pour en rendre la gloire au Seigneur.

v. 13. 14. *Judith lui répondit : Qui ſuis-je, moi, pour m'oppoſer à la volonté de mon Seigneur ? Je ferai tout ce qu'il trouvera bon, & qui lui paroîtra le meilleur ; car ce qui lui ſera agreable, ſera auſſi le plus grand bien qui puiſſe jamais m'arriver dans tous les jours de ma vie.*

Judith cette femme ſi vertueuſe & ſi chaſte, ne connoiſſant point d'autre *Seigneur*, que celui auquel elle s'efforçoit de plaire comme à l'époux divin de ſon ame, par ſa pénitence, par ſes jeûnes, par ſes prieres, & ſur-tout par ſon humble foi, avoit très-grande raiſon de dire à l'eunuque qui lui étoit envoyé par Holoferne : Qu'elle n'avoit garde de *s'oppoſer à la volonté de ſon Seigneur* ; & que ce *qui ſeroit le plus agreable devant ſes yeux, ne pouvoit lui être que très-avantageux à elle-même.* Car c'eſt en effet ce que ſaint Paul nous a fait entendre, lorſqu'il nous a exhortés en écrivant aux Romains, de travailler à nous rendre dignes de *reconnoître quelle eſt la volonté de Dieu, ce qui eſt bon, ce qui eſt agreable à ſes yeux, ce qui eſt parfait.* C'eſt-là effectivement, comme dit Judith, *le plus grand bien qui puiſſe nous arriver dans tout le cours de notre vie*, de nous rendre de plus en plus conformes à cette divine volonté, dont l'accompliſſement fait notre felicité durant cette vie, & notre parfaite beatitude dans l'autre. Mais cet eunuque d'Holoferne, à qui Judith parla de la ſorte, regardoit ſon maître comme étant celui qu'elle nommoit *ſon Seigneur.* Et ainſi Dieu permettant qu'il s'aveuglât, & qu'il jugeât de

Rom. 12. 2.

Judith par la paſſion d'Holoferne, il contribua ſans y penſer à faire tomber ce General dans le piege où il devoit bien-tôt perir.

℣. 18. *Judith lui repliqua : Je boirai*, mon *ſeigneur, parceque mon ame reçoit aujourd'hui la plus grande gloire qu'elle ait reçûe dans toute ſa vie.*

Cette *gloire* dont parloit Judith, étoit celle de la victoire qu'elle devoit remporter bien-tôt ſur celui-là même qui prétendoit triompher de ſa chaſteté. Car cette femme ſi ſainte étoit ſans doute bien éloignée de regarder comme un honneur & comme une gloire, de plaire aux yeux de celui qui *ſe promettoit*, comme
cap. 9. 11. elle le dit, *de violer le ſanctuaire du Seigneur, de deshonorer le tabernacle de ſon grand Nom, &*
℣. 14. *de renverſer la majeſté de ſon autel.* Elle n'avoit garde d'honorer & de reſpecter cet impie, pour lequel elle avoit même demandé à Dieu
℣. 15. qu'*il lui donnât un* parfait *mépris.* Et enviſageant comme *un monument glorieux de la puiſſance de Dieu*, que *cet homme* également impie & *ſuperbe perît par la main d'une ſimple femme*, elle avoit raiſon de regarder *ce jour*-là même, où elle devoit lui couper la tête, comme *le plus glorieux de toute ſa vie.*

Que c'eſt une choſe édifiante & admirable, de conſiderer cette femme au milieu d'un grand feſtin, lorſqu'étant l'objet de la paſſion brutale d'un ſi grand ſeigneur, elle tenoit elle-même les yeux de ſa foi uniquement attachés à Dieu, & s'affermiſſoit de plus en plus par la grace de l'Eſprit divin qui la ſoûtenoit dans le deſſein qu'il lui avoit inſpiré de ſauver tout

ſon pays par la mort de celui-là-même qui prétendoit lui faire honneur de penſer à elle ! Combien devoit-elle alors être enivrée, pour le dire ainſi, non par le vin de la coupe des Babyloniens, mais par celui de ſa grande & ardente charité pour le peuple du Seigneur ? La connoiſſance qu'on a depuis ſi long-temps de ce celebre évenement, empêche que l'on n'en approfondiſſe toutes les merveilles autant qu'on devroit ; & les choſes les plus étonnantes ne nous frappent preſque plus à force de les entendre. Mais on oſe dire, qu'à enviſager de près tant de circonſtances extraordinaires qui accompagnent cette hiſtoire ſainte, on y trouvera bien des ſujets d'adorer avec une profonde méditation la grandeur de Dieu dans une perſonne ſi foible par elle-même, & devenue par ſa grace un chef-d'œuvre de ſa puiſſance.

CHAPITRE. XIII.

1. LE ſoir étant venu, ſes ſerviteurs ſe hâterent de ſe retirer chacun chez ſoi ; & Vagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla.

2. Tous étoient aſſoupis du vin qu'ils avoient bu

3. & Judith étoit ſeule dans la chambre.

4. Holoferne étoit couché dans ſon lit tout accablé de ſommeil par l'excès du vin.

5. Et Judith commanda à ſa ſervante de ſe tenir dehors devant la porte de la chambre, & d'y faire le guet.

6. Et pour elle, elle étoit devant le lit, priant avec larmes, & remuant les levres en ſilence,

7. elle dit : Seigneur, Dieu d'Iſrael fortifiez-moi,

1. VT autem ſerò factum eſt, feſtinaverunt ſervi illius ad hoſpitia ſuâ, & conclûſit Vagao oſtia cubiculi, & abiit.

2. Erant autem omnes fatigati à vino :

3. erátque Judith ſola in cubiculo:

4. Porrò Holofernes jacebat in lecto, nimiâ ebrietate ſopitus.

5. Dixitque Judith puellæ ſuæ, ut ſtaret foris ante cubiculum, & obſervaret.

6. Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, & labiorum motu in ſilentio,

7. dicens : Confirma me, Domine Deus

Deus Iſrael, & reſpice in hac hora ad opera manuum mearum, ut, ſicut promiſiſti, Jeruſalem civitatem tuam erigas: & hoc, quod credens per te poſſe fieri cogitavi, perficiam.

& rendez-vous favorable en ce moment à ce que ma main va faire, afin que vous releviez ſelon votre promeſſe votre ville de Jeruſalem, & que j'acheve ce que j'ai cru qui ſe pourroit faire par votre aſſiſtance.

8. Et cùm hæc dixiſſet, acceſſit ad columnam quæ erat ad caput lectuli ejus, & pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exolvit:

8. Ayant parlé de la ſorte, elle s'approcha de la colonne qui étoit au chevet de ſon lit, & dêlia ſon ſabre // qui y étoit attaché.

9. Cúmque evaginaſſet illum, apprehendit comam capitis ejus, & ait: Confirma me Domine Deus in hac hora.

9. Puis l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holoferne par les cheveux de ſa tête, & dit : Seigneur *mon* Dieu fortifiez-moi à cette heure.

10. Et percuſſit bis in cervicem ejus, & abſcidit caput ejus, & abſtulit conopæum ejus à columnis, & evolvit corpus ejus truncum.

10. Elle lui frappa enſuite ſur le cou par deux fois, lui coupa la tête, & ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes, elle jetta par terre ſon corps mort.

11. Et poſt puſillum exivit, & tradidit caput Holofernis ancillæ ſuæ, & juſſit ut mitteret il-

11. Elle ſortit peu-après, & donna à ſa ſervante la tête d'Holoferne, lui commandant de la mettre dans

℣. 8. *lettr.* pugionem. *Grec.* acinacem, *id eſt*, gladium Perſicum. *Menoch.*

son sac.

12. Puis elles sortirent *toutes* deux selon leur coutume, comme pour aller prier; & étant passées au-delà du camp, elles tournerent le long de la vallée, & arriverent à la porte de la ville.

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faisoient garde sur les murailles: Ouvrez les portes, parceque Dieu est avec nous, & qu'il a signalé sa puissance dans Israel.

14. Les gardes ayant entendu sa voix appellerent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit jusqu'au plus grand, parcequ'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût revenir.

16. Ils allumerent des flambeaux, & s'assemblerent tous autour d'elle: & elle montant sur un lieu plus élevé elle commanda qu'on fist silence, & tous s'étant tus, elle dit:

17. Louez le Seigneur notre Dieu qui n'a point abandonné ceux qui espe-

lud in peram suam.

12. Et exierunt duæ, secundum consuetudinem suam, quasi ad orationem, & transierunt castra, & gyrantes vallem, venerunt ad portam civitatis.

13. Et dixit Judith à longè custodibus murorum: Aperite portas, quoniam nobiscum est Deus, qui fecit virtutem in Israel.

14. Et factum est, cùm audissent viri vocem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.

15. Et concurrerunt ad eam omnes à minimo usque ad maximum: quoniam sperabant eam jam non esse venturam.

16. Et accendentes luminaria congyraverunt circa eam universi: illa autem ascendens in eminentiorem locum, jussit fieri silentium. Cúmque omnes tacuissent,

17. dixit Judith: Laudate Dominum Deum nostrum, qui

non deſeruit ſperantes in ſe:

18. & in me ancilla ſua adimplevit miſericordiam ſuam, quam promiſit domui Iſrael : & interfecit in manu mea hoſtem populi ſui hâc nocte.

19. Et proferens de pera caput Holofernis, oſtendit illis, dicens : Ecce caput Holofernis principis militiæ Aſſyriorum, & ecce conopæum illius, in quo recumbebat in ebrietate ſua, ubi per manum feminæ percuſſit illum Dominus Deus noſter.

20. Vivit autem ipſe Dominus, quoniam cuſtodivit me Angelus ejus, & hinc euntem, & ibi commorantem, & inde huc revertentem, & non permiſit me Dominus ancillam ſuam coinquinari, ſed ſine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria ſua, in evaſione mea, & in liberatione veſtra.

roient en lui ;

18. qui a accompli par ſa ſervante ℣ la miſericorde qu'il avoit promiſe à la maiſon d'Iſrael, & qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de ſon peuple.

19. Puis tirant de ſon ſac la tête d'Holoferne, elle la leur montra, & leur dit : Voici la tête d'Holoferne General de l'armée des Aſſyriens, & voici un rideau du pavillon dans lequel il étoit couché étant ivre ; & où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

20. Le Dieu vivant m'eſt témoin que ſon Ange m'a gardée, ſoit lorſque je ſuis ſortie de cette ville, & tant que je ſuis demeurée là, où lorſque je ſuis revenue ici : & que le Seigneur n'a point permis que ſa ſervante fût ſouillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous ſans aucune tache de peché, comblée de joie de le voir demeurer vainqueur, moi ſauvée, & vous délivrés.

℣. 18. *lettr.* qui a accompli par moi ſa ſervante.

21. Rendez-lui tous vos actions-de-graces, parcequ'il eſt bon, parceque ſa miſericorde s'étend dans tous les ſiecles.

21. Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in ſeculum miſericordia ejus.

22. Alors tous adorant le Seigneur dirent à Judith : Le Seigneur vous a benie, il vous a ſoûtenue de ſa force, & il a renverſé // par vous tous nos ennemis.

22. Univerſi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Benedixit te Dominus in virtute ſua, quia per te ad nihilum redegit inimicos noſtros.

23. Ozias, prince du peuple d'Iſrael, dit auſſi à Judith : Vous êtes celle // que le Seigneur, le Dieu très-haut a benie plus que toutes les femmes qui ſont ſur la terre.

23. Porrò Ozias princeps populi Iſrael, dixit ad eam : Benedicta es tu filia à Domino Deo excelſo, præ omnibus mulieribus ſuper terram.

24. Beni ſoit le Seigneur qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis.

24. Benedictus Dominus, qui creavit cælum & terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum noſtrorum :

25. Car il a rendu aujourd'hui votre nom ſi celebre, que les hommes ſe ſouvenant éternellement de la puiſſance du Seigneur, ne ceſſeront jamais de vous louer : parceque vous n'avez point feint d'expoſer

25. quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ, propter anguſtias &

℣. 22. *lettr.* reduit à rien.
℣. 23. *lettr.* vous êtes la fille.

tribulationem generis tui, sed subvenisti ruinæ ante conspectum Dei nostri.

votre vie, en voyant l'extrême affliction où votre peuple se trouvoit reduit; mais vous vous êtes présentée devant Dieu pour empêcher sa ruine.

26. Et dixit omnis populus: Fiat, fiat.

26. Et tout le peuple répondit: Ainsi soit-il, ainsi soit-il //.

27. Porrò Achior vocatus venit, & dixit ei Judith: Deus Israel, cui tu testimonium dedisti quòd ulciscatur se de inimicis suis, ipse caput omnium incredulorum incîdit hâc nocte in manu mea.

27. On fit venir ensuite Achior, & Judith lui dit ces paroles: Le Dieu d'Israel à qui vous avez rendu témoignage en declarant qu'il a le pouvoir de se venger de ses ennemis, a coupé lui-même cette nuit par ma main la tête du chef de tous les infidelles.

28. Et ut probes quia ita est, ecce caput Holofernis, qui in contemtu superbiæ suæ Deum Israel contemsit, & tibi interitum minabatur, dicens: Cùm captus fuerit populus Israel, gladio perforari præcipiam latera tua.

28. Et pour vous faire voir que cela est vrai, voici la tête d'Holoferne, qui dans l'insolence de son orgueil mépriſoit le Dieu d'Israel, & qui menaçoit de vous faire mourir, en disant: Lorsque j'aurai vaincu le peuple d'Israel, je vous ferai passer l'épée au-travers du corps.

29. Videns autem Achior caput Holofernis, angustiatus præ

29. Achior voyant la tête d'Holoferne, fut saisi d'une si grande frayeur

// 26. *hebr.* Amen, amen.

qu'il tomba le visage contre terre & s'évanouit.

pavore cecidit in faciem suam super terram, & æstuavit anima ejus.

30. Etant ensuite revenu à lui, il se jetta aux pieds de Judith, & l'adora en lui disant :

30. Postea verò quàm resumto spiritu recreatus est, procidit ad pedes ejus, & adoravit eam, & dixit :

31. Vous êtes benie de votre Dieu dans toute la maison de Jacob, parceque le Dieu d'Israel sera pour jamais glorifié en vous, parmi tous les peuples qui entendront parler de votre nom.

31. Benedicta tu à Deo tuo in omni tabernaculo Jacob, quoniam in omni gente quæ audierit nomen tuum, magnificabitur super te Deus Israel.

℣. 31. *lettr.* tabernaculo.

EXPLICATION DU CHAPITRE XIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. *LE ſoir étant venu, ſes ſerviteurs ſe hâterent de ſe retirer chacun chez ſoi; & Vagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla. Et tous étoient aſſoupis à cauſe du vin qu'ils avoient bu.*

La conduite du Seigneur eſt vraiment digne d'admiration; lorſqu'il fait ſervir d'une maniere étonnante à l'execution de ſa volonté les excès mêmes des hommes. Judith n'auroit pu couper *la tête* à Holoferne, ſi elle n'avoit été ſeule avec lui. Et quand elle auroit été ſeule avec ce Prince, elle n'auroit pu jamais entreprendre un coup ſi hardi, à moins que l'excès du vin ne l'eût *aſſoupi* avec tous ſes Officiers, & mis hors d'état ni de ſe défier de rien, ni d'empêcher ce qu'elle avoit reſolu de faire. L'on voyoit donc d'un côté l'amour brutal de ce chef des Aſſyriens, & l'excès du vin le tranſporter hors de lui; & de l'autre l'amour tout pur, mais très-ardent de Judith pour ſon Dieu & pour ſon Seigneur, & un grand zele

pour le ſalut d'Iſrael la ravir très-ſaintement comme hors d'elle. Ainſi lorſque l'eunuque Vagao & les autres officiers jugerent qu'il étoit temps de laiſſer Judith ſeule avec Holoferne, étant eux-mêmes accablés de vin, *ils ſe hâterent de ſe retirer chacun chez ſoi :* & cet eunuque, qui étoit ſans doute chargé de la garde de la chambre du General, s'en alla auſſi pour ſe repoſer comme tous les autres, après en avoir fermé les portes.

Il faut remarquer, que Judith ordonna à ſa ſervante de demeurer dehors à la porte, & de l'y attendre ; afin qu'elle allât, ſelon ſa coutume, prier hors du camp durant la nuit. Et le Grec porte expreſſément, qu'elle avoit auſſi declaré la même choſe à l'eunuque Vagao. C'eſtpourquoi lorſqu'il eſt dit, qu'il ferma les portes de la chambre, on doit entendre qu'il étoit neanmoins libre à Judith d'en ſortir quand elle voudroit. Et d'ailleurs tous les officiers d'Holoferne étant aſſoupis de vin, elle avoit encore une plus grande facilité de faire tout ce qu'elle vouloit. Mais en commandant à ſa ſervante de demeurer hors la chambre, elle avoit deſſein principalement, comme le dit l'Ecriture, *qu'elle obſervât* & veillât exactement à la porte, afin que perſonne ne s'en approchât & ne s'apperçût de ſon deſſein.

℣. 6. 7. *Judith ſe tint donc debout devant le lit priant avec larmes ; & elle remuoit ſes levres, en diſant tout bas : Fortifiez-moi, Seigneur, Dieu d'Iſrael, & regardez favorablement en cette heure à ce que ma main va faire : afin que ſelon votre promeſſe, vous releviez votre ville de Jeru-*

ſalem, & que j'accompliſſe ce que j'ai cru qui ſe pourroit faire par votre aſſiſtance.

Ces larmes que Judith répandoit devant le lit d'Holoferne, & qui pourroient être regardées comme des marques de foibleſſe, étoient neanmoins en elle le principe d'une grande force. Ce qu'elle ſavoit ne pouvoir faire par elle-même, elle l'obtint de ſon Dieu en lui demandant humblement ſa grace. Elle imploroit avec larmes un de ces *regards favorables* qui rendent les foibles tout-puiſſans, ſelon que la ſainte Vierge, dont elle a été une excellente figure, l'a declaré lorſqu'elle diſoit d'elle-même; *Que Dieu avoit regardé la baſſeſſe de ſa ſervante, & que le Tout-puiſſant avoit fait en elle de grandes choſes. Ses levres ſe remuoient en ſilence*, dit l'Ecriture; mais ſon cœur pouſſoit un cri qui monta juſqu'aux oreilles du Seigneur. Car Dieu qui eſt tout Eſprit, n'écoute point proprement le ſon de la langue; & il n'y a que la voix du cœur qui ſoit capable de lui faire violence. *Luc.* 1. 48. 49.

On demande quelle étoit cette *promeſſe* dont Judith parle en ce lieu, que Dieu avoit faite *de relever Jeruſalem*: & qu'elle repete encore dans le dix-huitiéme verſet lorſqu'elle dit; Que *Dieu avoit accompli par ſa ſervante la miſericorde qu'il avoit promiſe à la maiſon d'Iſrael.* Un Theologien a cru qu'on ne devoit point entendre par là d'autre promeſſe, que la generale, par laquelle Dieu avoit ſouvent aſſûré ſon peuple, en lui parlant, ſoit par la bouche de Moïſe, ou par celle de tant de Prophetes, de le délivrer de ſes ennemis, pourvû *Eſtius in hunc locum.*

qu'ils perſeveraſſent dans ſon divin culte. Et parceque cette ſainte femme étoit perſuadée, qu'il manquoit beaucoup de choſes du côté du peuple à l'accompliſſement de cette condition, elle appelle cette faveur de leur Dieu, tantôt *une miſericorde*, & tantôt *une promeſſe* ; ſelon qu'elle la regardoit, ou par rapport à la negligence de ce peuple qui ſembloit s'en rendre indigne, ou par rapport à la parole de Dieu, qui avoit daigné s'y engager.

Elle ajoûte : *Ce que j'ai cru qui ſe pourroit faire par votre aſſiſtance* ; pour declarer devant Dieu & lui proteſter que ce n'étoit point ſur elle-même qu'elle s'appuyoit en cette rencontre, ni ſur ſon adreſſe, ni ſur ſa force ; mais ſur ſon bras tout-puiſſant, de qui ſeul elle attendoit le ſecours, dont elle ſentoit un ſi grand beſoin. C'eſt donc comme ſi elle eût dit à Dieu : Je ſai, Seigneur, que je ne ſuis que foibleſſe par moi-même, & incapable d'executer ce que j'entreprens. C'eſtpourquoi je me dépouille dès ce moment en votre préſence de toute la gloire d'une action que je reconnois être beaucoup au-deſſus de moi. Mais *je croi* en même-temps & j'ai une foi très-ferme que ce que je ne puis faire par moi-même, vous le pouvez faire par moi, & ſignaler votre puiſſance d'autant plus, que l'inſtrument dont vous vous ſerez ſervi étoit plus foible.

℣. 10. *Elle lui frappa enſuite ſur le cou par deux fois, lui coupa la tête, & ayant tiré un rideau du lit hors des colonnes, elle jetta par terre ſon corps mort.*

Le grand aſſoupiſſement où l'excès du vin

avoit plongé Holoferne le rendoit comme insensible, & donna le temps à Judith, qui n'avoit pu d'un seul coup lui trancher la tête, de le frapper une seconde fois, & d'achever ce qu'elle avoit commencé. Le texte porte, qu'elle détacha ensuite son pavillon. Mais comme il est dit positivement dans la suite, que son corps fut trouvé mort sous ce même pavillon, il faut entendre que Judith se contenta d'en détacher un rideau, sans doute pour envelopper la tête qui étoit toute sanglante. cap. 14. 14.

On ne voit pas bien quel fut son dessein en jettant le corps par-terre, si ce n'est peut-être afin qu'un spectacle si affreux frappât davantage ceux qui le verroient, & que la frayeur & l'étourdissement d'esprit passant promtement des uns aux autres, toute l'armée ennemie tombât tout-d'un-coup dans la consternation, comme il arriva effectivement quelque temps après. C'est ainsi, s'écrie saint Fulgence, que cette femme très-chaste étant allé attaquer l'impudique Holoferne, & combattre son orgueil par son humilité; le grand nombre de ses troupes par ses prieres; & l'excès du vin qu'il avoit bu par ses jeûnes, eut la force d'executer ce qui paroissoit impossible à tout le peuple d'Israel. C'est ainsi qu'une seule veuve revêtue des armes toutes spirituelles de sa chasteté eut la gloire de couper la tête au General de cette armée si redoutable; & qu'elle fit recouvrer la liberté au peuple de Dieu, lorsqu'il ne l'esperoit plus. Dieu l'a proposée, dit saint Jerôme, non pas seulement aux femmes, mais aux hommes mêmes, comme un modelle qu'ils doivent tous imi- «Fulg. epist. 2. c. 14. «Hieron. epist. 111. præf. in Judith. tom. 1. p. 103.

„ ter, lorſqu'en récompenſe de ſa chaſteté, il
„ la remplit d'une force ſi divine, qu'elle vain-
„ quit celui-là même qui avoit été invincible à
Paulin. carm. 23. tom 2. pag. 590. „ tous les hommes. Enfin ſaint Paulin admire les
„ ſaints artifices de ſa chaſteté, lorſqu'elle trom-
„ pa ſi heureuſement celui qui étoit la terreur
„ des peuples ; & que ſans s'être ſouillée avec
„ cet homme profane, elle mit en fuite toute cette
„ grande armée de barbares en triomphant elle-
„ ſeule du General à qui elle ôta la tête.

Terrentemque manu latè populos Holofernem
Arte pudicitiæ deceptum callida Judith
Riſit, in impuro quæ non polluta cubili,
Barbara, truncato victrix duce, caſtra fugavit.

℣. 21. *Le Dieu vivant m'eſt témoin, que ſon Ange m'a gardée, & ſortant d'ici, & demeurant-là, & revenant avec vous ; & que le Seigneur n'a point permis que ſa ſervante fût ſouillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous ſans aucune tache de peché*, &c.

Comme il paroiſſoit humainement impoſſible qu'une femme d'une ſi grande beauté eût demeuré au milieu des Aſſyriens, & conſervé ſa chaſteté, elle a raiſon de prendre Dieu à témoin, que ni en allant, ni en revenant, ni dans tout le temps qu'elle demeura au milieu du camp des ennemis, elle n'avoit point ſouffert d'inſulte de la part de ces barbares. Car c'eſt principalement, comme on l'a dit, du peché de l'impureté, dont il ſemble qu'elle entend parler ici. Mais parceque tout le peuple eût pu raiſonnablement douter encore de ce
Tirin. in hunc loc. miracle, elle ajoûte ; Que c'eſt l'Ange du Seigneur qui l'a gardée ; c'eſt-à-dire, ſoit ſon Ange

propre commis particulierement à ſa garde ; ſoit l'Ange deſtiné anciennement à la garde & à la conduite du peuple de Dieu, ſçavoir ſaint Michel ; ſoit l'Ange que l'on invoque principalement pour les voyages, ſçavoir Raphael, qui ſervit de guide à Tobie dans tout le voyage dont il eſt parlé dans ſon hiſtoire. Et il eſt très-vraiſemblable, que Dieu ſe ſervant du miniſtere de cet Ange, tel qu'il put être, avoit fait ſentir à Judith ſa préſence & ſon aſſiſtance d'une maniere toute particuliere, pour l'affermir contre des perils qui auroient pu ébranler les cœurs les plus aſſûrés. Auſſi elle ne regarde la victoire qu'elle venoit de remporter ſur Holoferne, que comme celle de Dieu même. *Je ſuis*, dit-elle, *comblée de joie de voir ſa victoire ; le bonheur que j'ai de m'être ſauvée ; & le vôtre, d'être délivrés* de vos ennemis. S'étant dépouillée dès auparavant de toute la gloire de cette grande action, elle ne s'en approprie rien après l'avoir faite ; & elle fut très-fidelle juſqu'à la fin, pour en rendre tout l'honneur à Dieu.

Nous ſavons auſſi nous autres qu'il n'y a que Dieu qui puiſſe nous rendre aſſez forts pour ſurmonter tant au-dedans qu'au-dehors de nous les ſuggeſtions mortelles de notre ennemi figuré par Holoferne, ce qui eſt proprement lui couper la tête. Mais il n'arrive que trop ſouvent, que nous n'uſons pas comme Judith de notre ſcience, pour faire remonter juſques à Dieu avec la même fidelité toute la gloire de cette victoire. Nous nous *réjouiſſons:* mais quelquefois en nous-mêmes, & non pas

en lui. Et cependant l'ennemi que nous avons ſurmonté, & à qui nous avons, pour parler ainſi, coupé la tête, n'eſt pas mort comme Holoferne; & cette *victoire* que nous avons remportée ſert ſouvent par notre faute à lui donner dans la ſuite l'avantage ſur nous-mêmes; puiſqu'autant que nous manquons à rendre à celui qui eſt vraiment le vainqueur la reconnoiſſance qui lui eſt dûe, autant nous donnons de nouvelles forces à notre ennemi contre nous.

C'eſt ce qui porte Judith à exhorter tout le peuple de regarder Dieu uniquement en cette rencontre, lorſqu'elle lui crie : *Rendez-lui tous vos actions-de-graces, parcequ'il eſt bon; parceque ſa miſericorde s'étend dans tous les ſiecles.* La *bonté* de Dieu éclatoit envers ſon peuple d'autant plus, que ce même peuple s'en rendoit moins digne. Et *il étendoit ſa miſericorde* dans tous les ſiecles, en ce qu'il lui en donnoit tous les jours de nouvelles preuves. Ce n'eſt pas ainſi que les hommes uſent de clemence envers d'autres hommes. Les Princes s'ennuient de pardonner, & l'ingratitude de leurs ſujets arrête fort promtement toutes leurs faveurs. *La miſericorde de Dieu eſt éternelle*; puiſqu'à l'égard de ſes ſerviteurs, elle les met à couvert de ſa juſtice, qui ne veut pas les juger dans ſa rigueur; & qu'à l'égard des méchans, elle les attend juſqu'à la fin à la pénitence; & que ſes plus rigoureux châtimens ſont toûjours accompagnés de miſericorde.

℣. 24. *Beni ſoit le Seigneur, qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit votre main pour*

trancher la tête au chef de nos ennemis.

Pourquoi Ozias dit-il ici, que celui qui *a conduit la main de Judith pour lui faire trancher la tête au General Holoferne*, eſt le même Dieu *qui a créé le ciel & la terre?* C'eſt que ce grand homme reconnoît veritablement, qu'il n'y avoit que la toute-puiſſance de celui qui avoit créé le ciel & la terre, qui avoit produit ce miracle ineſperé de la délivrance d'Iſrael par la main d'une ſeule femme. Auſſi l'on peut remarquer qu'il ne loue Judith, que par rapport à *la vertu* toute-puiſſante *du Seigneur: Votre louange*, lui dit-il, *ne ſortira jamais de la bouche de ceux qui ſe ſouviendront éternellement de la puiſſance du Seigneur*; c'eſt-à-dire, que l'on n'oubliera jamais ce qu'a fait Judith, tant qu'on ſongera à la toute-puiſſance de Dieu; ou, pour mieux dire, qu'on ne penſera jamais à ce qu'a fait cette femme, qu'on ne ſe ſouvienne en même-temps de celui qui ſait ſe ſervir des inſtrumens les plus foibles pour faire éclater ſa ſouveraine puiſſance.

℣. 25. *Parceque vous n'avez point épargné votre vie en voyant l'extrême affliction où votre peuple ſe trouvoit reduit; mais vous vous êtes préſentée devant Dieu pour empêcher ſa ruine.*

C'étoit en cela que Judith s'étoit rendue digne de toutes louanges, qu'elle avoit genereuſement expoſé ſa vie pour le ſalut de ſon peuple. Mais c'étoit auſſi en cela même qu'avoit éclaté la toute-puiſſance de Dieu; puiſqu'une femme n'auroit oſé prodiguer ainſi ſa vie ſans être aſſiſtée divinement. La maniere

dont ce chef du peuple lui parle, nous donne une idée très-grande de celle dont Iſrael fut ſauvé en cette rencontre. Car il ſemble que Dieu étant en colere contre ſon peuple, étoit ſur le point de l'abandonner à la fureur des Aſſyriens; mais qu'alors Judith pouſſée par un mouvement de l'Eſprit divin, & ſemblable en quelque façon à Moïſe, s'étoit *préſentée* devant ſon trône & miſe comme entre lui & le peuple d'Iſrael, pour deſarmer ſa fureur, *& empêcher la ruine* de ſa nation. Ce furent ſes jeûnes, ſes veilles, & ſes autres auſterités, ſa priere continuelle, ſa retraite, ſa confiance pleine de foi, & ſur-tout ſa profonde humilité, qui la rendirent très-digne de s'oppoſer ainſi elle ſeule à la colere de Dieu; puiſqu'autant que Dieu reſiſte aux ſuperbes, autant eſt-il favorable aux humbles. C'eſt ainſi que la ſainte Vierge *s'étant préſentée devant Dieu* comme *ſa ſervante*, merita de *s'oppoſer à la ruine*, non pas ſeulement d'un peuple particulier, mais de tous les peuples de la terre, lorſqu'elle conçût dans ſon chaſte ſein celui qui devoit veritablement couper la tête au démon, & reverſer ſon empire.

℣. 27. 28. *On fit venir enſuite Achior, & Judith lui dit ces paroles: Le Dieu d'Iſrael à qui vous avez rendu témoignage en declarant qu'il ſait ſe venger de ſes ennemis, a cette nuit coupé lui-même par ma main la tête du chef de tous les infidelles.*

On eſt ſurpris de ce qu'après qu'il a été
v. 15. dit; Que *tous accoururent à Judith depuis le plus petit juſques au plus grand*, nous voyons ici

ici qu'Achior n'étoit point venu la trouver avec les autres; mais qu'il n'y vint que lorſqu'il fut appellé: *Porrò Achior vocatus venit.* Cependant il paroiſſoit auſſi intereſſé qu'eux tous à apprendre cette nouvelle; & on a peine à comprendre comment lorſque tous les autres ſe hâtoient d'aller où étoit Judith, il demeura en repos, & attendit qu'il fût mandé. Un Auteur a cru qu'on ne lui avoit pas donné une entiere liberté, & qu'on l'obſervoit peut-être en attendant le ſuccès du voyage de Judith. Mais ſoit que c'en ait été la cauſe, ou plutôt que la choſe ſoit arrivée ſimplement à cauſe qu'il étoit nuit, & qu'il pouvoit repoſer alors; il étoit bien juſte que l'on declarât ce grand coup de la puiſſance de Dieu à celui qui s'étoit mis en danger de perdre la vie, en rendant un illuſtre témoignage à ce pouvoir ſouverain du Dieu d'Iſrael. Et il étoit même neceſſaire de tirer d'inquietude & de crainte cet homme que le ſuperbe Holoferne avoit menacé de percer de ſon épée, lorſqu'il auroit pris Bethulie, à cauſe qu'il lui avoit relevé la toute-puiſſance du Seigneur des Juifs. *C'eſt ce Dieu lui-même*, dit-elle alors à Achior, *qui a cette nuit coupé par ma main la tête au chef de tous les infidelles*; c'eſt-à-dire, de tous ceux qui ont refuſé d'ajoûter foi au témoignage que vous leur avez rendu touchant ſa puiſſance. Ma main n'a été que l'inſtrument dont il s'eſt ſervi: mais c'eſt lui qui a coupé la tête de cet impie. N'ayez donc plus aucune crainte de celui qui vous menaçoit: mais adorez maintenant la vertu toute-puiſſante du Dieu qui a fait ce grand prodige par ma main.

℣. 30. *Achior voyant la tête d'Holoferne fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il tomba à terre sur le visage, & s'évanouit, &c.*

Les mouvemens extraordinaires que produisit dans son cœur & dans son esprit la vûe de la tête toute sanglante de celui qui lui avoit fait de si terribles menaces; la surprise d'un évenement si inesperé; & la joie de se voir ainsi délivré en un instant de la mort cruelle qu'il devoit attendre, si Bethulie avoit été prise, lui causerent un renversement general dans tout son corps, & le firent évanouir. Telle devroit être la surprise & l'admiration continuelle des ames, qui ayant été destinées à la mort, & à une mort éternelle, envisagent cet excès d'amour & ce coup de la toute-puissance d'un Dieu, par lequel il a enlevé à notre ennemi toute l'esperance qu'il avoit conçûe de nous perdre, & nous a donné à nous-mêmes la joie de nous voir sauvés comme par la main d'une femme, lorsqu'en rempliſſant Marie de son Esprit saint, il l'a rendu l'instrument de notre salut en la personne de son Fils notre Seigneur JESUS-CHRIST, lequel a veritablement coupé la tête au chef des Assyriens, & a défait toutes ses troupes, non en les tuant, mais en mourant lui-même pour ceux qu'il vouloit sauver.

CHAPITRE XIV.

1. DIXIT autem Judith ad omnem populum : Audite me, fratres, suspendite caput hoc super muros nostros :

2. & erit, cùm exierit sol, accipiat unusquisque arma sua, & exite cum impetu, non ut descendatis deorsum, sed quasi impetum facientes.

3. Tunc exploratores necesse erit ut fugiant ad principem suum excitandum ad pugnam.

4. Cúmque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holofernis, & invenerint eum truncum in suo sanguine volutatum,

1. ALORS Judith dit à tout le peuple : Ecoutez-moi, mes freres ; pendez cette tête au haut de nos murailles :

2. & aussi-tôt que le soleil sera levé, que chacun prenne les armes, & sortez tous avec grand bruit, non pour descendre jusqu'aux ennemis, mais comme vous disposant à les attaquer.

3. Alors il faudra necessairement que les gardes avancées // fuient, & s'en aillent éveiller leur General, *afin qu'il donne les ordres* pour le combat.

4. Et lorsque leurs chefs auront couru à la tente d'Holoferne, & qu'ils n'y auront trouvé qu'un corps sans tête nageant dans son

¥. 3. *autr.* coureute.

ſang, la frayeur les ſaiſira tous.

decidet ſuper eos timor.

5. Et lorſque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, parceque le Seigneur vous les livrera pour les fouler ſous vos pieds.

5. Cúmque cognoveritis fugere eos, ite poſt illos ſecuri, quoniam Dominus conteret eos ſub pedibus veſtris.

6. Alors Achior voyant ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit fait en faveur d'Iſrael, abandonna les ſuperſtitions payennes, crut en Dieu, ſe circoncit ℣, & fut incorporé au peuple d'Iſrael, comme toute ſa race l'eſt encore aujourd'hui.

6. Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Iſrael, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, & circumcîdit carnem præputii ſui, & appoſitus eſt ad populum Iſrael, & omnis ſucceſſio generis ejus uſque in hodiernum diem.

7. Auſſi-tôt donc que le jour parut, ceux de Bethulie pendirent au haut de leurs murs la tête d'Holoferne, & chacun ayant pris ſes armes, ils ſortirent tous en faiſant un grand bruit, & jettant de grands cris.

7. Mox autem ut ortus eſt dies, ſuſpenderunt ſuper muros caput Holofernis: acceperuntque unuſquiſque vir arma ſua, & egreſſi ſunt cum grandi ſtrepitu & ululatu.

8. Les ſentinelles les voyant venir coururent à la tente d'Holoferne.

8. Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holofernis cucurrerunt.

9. Ceux qui étoient dans la tente vinrent à la porte de ſa chambre; & ils tâchoient, en y faiſant quelque bruit, d'interrompre

9. Porrò hi qui in tabernaculo erant, venientes, & ante ingreſſum cubiculi perſtrepentes, excitandi gratiâ, inquietudinem

℣. 6. *lettr.* circumcîdit carnem præputii ſui.

arte moliebantur, ut non ab excitantibus, ſed à ſonantibus Holofernes evigilaret.

10. Nullus enim audebat cubiculum virtutis Aſſyriorum pulſando aut intrando aperire.

11. Sed cùm veniſſent ejus duces ac tribuni, & univerſi majores exercitus regis Aſſyriorum, dixerunt cubiculariis:

12. Intrate & excitate illum, quoniam egreſſi mures de cavernis ſuis, auſi ſunt provocare nos ad prælium.

13. Tunc ingreſſus Vagao cubiculum ejus, ſtetit ante cortinam; & plauſum fecit manibus ſuis: ſuſpicabatur enim illum cum Judith dormire.

14. Sed cùm nullum motum jacentis ſenſu aurium caperet, acceſſit proximans ad cortinam, & elevans eam, videnſque cadaver abſque capite Holofernis in ſuo ſan-

ſon ſommeil, afin qu'Holoferne fût plutôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendroit, que par quelqu'un de ſes gens.

10. Car nul n'oſoit ni frapper à la porte, ni entrer dans la chambre du General // des Aſſyriens.

11. Mais les chefs, les colonels, & les principaux officiers de l'armée d'Aſſyrie étant venus à ſa tente, ils dirent aux officiers de ſa chambre:

12. Entrez & éveillez-le, parceque ces rats ſont ſortis de leurs trous, & ont eu la hardieſſe de nous défier au combat.

13. Alors Vagao étant entré dans la chambre ſe tint devant ſon pavillon, & il frappa des mains s'imaginant qu'il dormoit avec Judith.

14. Mais prêtant l'oreille, & n'entendant aucun bruit, tel qu'en peut faire un homme qui dort, il s'approcha plus près du rideau: & le levant il vid le corps mort d'Holoferne

ỳ. 10. *lettr.* de la vertu.

étendu par-terre, ſans tête, & tout couvert de ſon ſang; auſſi-tôt il jetta un grand cri avec larmes, & il déchira ſes vêtemens.

15. Puis étant allé à la tente de Judith, & ne l'ayant point trouvée, il ſortit devant le peuple, & leur dit:

16. Une ſeule femme du peuple Hebreu a mis la confuſion dans la maiſon du roi Nabuchodonoſor. Car voici Holoferne étendu par-terre, & ſa tête n'eſt plus avec ſon corps.

17. Les chefs de l'armée // des Aſſyriens ayant entendu ces paroles déchirerent tous leurs vêtemens. Ils furent ſurpris d'une crainte & d'une fray ur extrême, le trouble ſ iſit leurs eſprits,

18. & tout le camp retentit de cris effroyables.

guine tabefactum jacere ſuper terram, exclamavit voce magnâ cum fletu, & ſcidit veſtimenta ſua.

15. Et ingreſſus tabernaculum Judith, non invenit eam, & exiit foras ad populum, & dixit:

16. Una mulier Hebræa fecit confuſionem in domo regis Nabuchodonoſor: ecce enim Holofernes jacet in terra, & caput ejus non eſt in illo.

17. Quod cum audiſſent principes virtutis Aſſyriorum, ſciderunt omnes veſtimenta ſua, & intolerabilis timor & tremor cecidit ſuper eos, & turbati ſunt animi eorum valdè.

18. Et factus eſt clamor incomparabilis in medio caſtrorum eorum.

// 17. *lettr.* virtutis.

EXPLICATION DU CHAPITRE XIV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *AUſſi-tôt que le ſoleil ſera levé, prenez tous les armes, & ſortez avec grand bruit, non pour deſcendre & fondre tout-d'un-coup* ſur les ennemis ; *mais comme voulant les* aller *attaquer.*

La penſée qu'avoit Judith étoit très-judicieuſe. Car elle ne vouloit pas que les Hebreux *deſcendiſſent* & allaſſent fondre tout-d'un-coup ſur les Aſſyriens, qui les auroient repouſſés vigoureuſement, comme étant ſans comparaiſon les plus forts. Mais elle vouloit qu'en faiſant d'abord un grand bruit, & donnant le temps aux ennemis de courir à la tente d'Holoferne pour prendre ſes ordres, la frayeur ſubite qui les ſaiſiroit en le trouvant mort, mît le trouble dans toute l'armée, & qu'avant que ces barbares euſſent le loiſir de ſe reconnoître, ils priſſent la fuite en ſe voyant attaqués dans le même-temps par le peuple d'Iſrael. C'eſt ce

qui eſt exprimé aſſez clairement dans le texte Grec. Et c'eſt ce qu'on ne ſçauroit aſſez louer avec ſaint Ambroiſe dans cette chaſte & ſainte veuve : La victoire qu'elle remporta, dit ce grand Evêque, ne fut pas ſeulement l'effet de ſa main, mais encore plus de ſa ſageſſe. Car ſa main ne la rendit victorieuſe que d'Holoferne, mais la ſageſſe de ſon conſeil lui fit vaincre toute l'armée des ennemis. Elle s'aviſa de faire ce qui ne vint point dans l'eſprit des autres, & des hommes mêmes. Et en ſuſpendant la tête du General, qu'elle avoit coupée, elle releva autant les eſprits de ſes citoyens, qu'elle abattit au-contraire ceux des ennemis. Elle piqua les uns d'une ſainte jalouſie par la vûe de ce trophée qu'elle venoit de remporter, & elle remplit de frayeur les autres par la vûe de ce ſpectacle affreux de la tête de leur chef. Ainſi ces derniers furent mis en fuite & taillés en pieces.

Ambr. de viduit. tom. 4. p. 504.

℣. 6. *Alors Achior voyant ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit fait en faveur d'Iſrael, abandonna ſes ſuperſtitions payennes, crut en Dieu, ſe circoncit, & fut aſſocié au peuple d'Iſrael, lui & toute ſa race, &c.*

Comment l'Ecriture dit-elle ici ; *Qu'Achior crut en Dieu* après avoir vû cet effet de ſa puiſſance ; puiſque la maniere dont il s'étoit declaré devant Holoferne pour relever la grandeur & la majeſté du Dieu d'Iſrael, ſemble nous faire connoître qu'il croyoit en lui dès-lors ? Mais on peut répondre avec un Auteur, & conformément au texte Grec, que ſa foi

Eſtius in hunc locum.

devint parfaite, lorqu'abandonnant toutes les ſuperſtitions du paganiſme, il reçût avec une pleine volonté generalement toutes les verités que Dieu avoit revelées aux Iſraelites. On peut dire encore, que quand même ſa creance interieure eût été parfaite dès auparavant, il y ajoûta les marques exterieures de cette creance, en ſe ſoumettant volontairement à la circonciſion. Il ſemble d'abord par la lecture du texte, qu'il ſe circoncit lui-même, & qu'il le fit dans le moment. Mais il n'y a pas d'apparence; & il eſt auſſi plus vraiſemblable, qu'à cauſe de la conjoncture où on ſe trouvoit alors, il aima mieux differer après la pleine victoire que l'on remporta ſur les Aſſyriens; puiſque tous prirent les armes, & ſortirent de Bethulie vers le lever du ſoleil. *Tirin. in hunc locum.*

Quelques-uns demandent, s'il étoit neceſſaire qu'Achior pour être ſauvé fût circoncis & incorporé au peuple Juif. Sur quoi un ſavant Auteur répond, qu'il ne le croit pas; & que l'on peut en juger ainſi, ſi l'on conſidere que les anciens d'Iſrael lui dirent d'abord: *Que le Seigneur ſoit votre Dieu au milieu de nous: afin que, ſelon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent:* d'où il infere, que puiſqu'on lui dit, *ſelon qu'il vous plaira*, il n'étoit pas neceſſaire pour ſon ſalut qu'il fût circoncis. Car il remarque fort bien, que Naaman ayant embraſſé la foi du vrai Dieu, ne ſe fit point circoncire; ce qu'Eliſée lui auroit ſans doute ordonné, s'il lui eût été ne- *Eſtius in hunc locum.* *cap. 6. 18.*

ceſſaire pour ſon ſalut. Et la raiſon qu'il en rend eſt, que la circonciſion avoit été ordonnée au ſeul peuple d'Iſrael, & ne regardoit qu'eux ſeuls, ſelon que l'Apôtre s'en explique par ces paroles : *Nous ſavons que toutes les paroles de la loi s'adreſſent à ceux qui ſont ſous la loi.*

Rom. 3. 19.

Ce n'eſt pas que ceux qui n'étoient point Juifs ne ſe puſſent faire circoncire, comme fit Achior, lorſqu'ils vouloient être incorporés avec ce peuple ; & c'étoient ceux qu'on appelloit *proſélytes :* mais ils n'y étoient pas obligés. Que ſi l'on demande comment donc des infidelles étant convertis, pouvoient prétendre au ſalut ſans la circonciſion ; le même Interprete répond, qu'ils le pouvoient de la même ſorte, que tous les Saints de l'ancien Teſtament ont été ſauvés avant que la circonciſion fût inſtituée ; ſçavoir, ou par la foi ſeule qu'ils avoient en l'avenement du Sauveur ; ou par cette foi jointe à quelque ſacrifice, ou à quelque ſigne que Dieu leur avoit donné, & qui nous eſt inconnu.

On peut demander encore comment les anciens du peuple de Dieu purent accorder à Achior chef des Ammonites, un privilege dont il ſemble que Dieu même avoit exclus tous les Ammonites, en ordonnant que l'*Ammonite & le Moabite n'entreroient jamais dans l'aſſemblée du Seigneur.* Mais nous avons dit, en expliquant ces mêmes paroles du Deuteronome, que cette aſſociation ſe devoit entendre principalement de l'entrée aux magiſtratures

Deut. 23. 3.

& aux dignités, où ni les femmes ni les hommes Moabites ou Ammonites ne pouvoient être reçûs; & qu'ainſi lorſqu'il eſt marqué en ce lieu, qu'Achior fut aſſocié à Iſrael, on doit entendre ſimplement, qu'il fut admis parmi eux, comme ayant genereuſement publié la gloire, & relevé la toute-puiſſance du vrai Dieu.

CHAPITRE XV.

1. LA nouvelle qu'Holoferne avoit eu la tête coupée, s'étant répandue dans toute l'armée des Assyriens, ils se trouverent tout consternés sans savoir quel conseil prendre; & poussés par la seule frayeur dont ils étoient saisis, ils ne pensoient qu'à chercher leur salut dans la fuite.

1. CUMQUE omnis exercitus decollatum Holofernem audisset, fugit mens & consilium ab eis, & solo tremore & metu agitati, fugæ præsidium sumunt,

2. De sorte que nul ne parloit à son compagnon, mais tous baissant la tête, & quittant tout, se hâtoient de se sauver des mains des Hebreux qu'ils entendoient venir pour fondre sur eux les armes à la main, & ils fuyoient çà & là par les chemins de la campagne, & par les sentiers des collines.

2. ita ut nullus loqueretur cum proximo suo, sed inclinato capite, relictis omnibus evadere festinabant Hebræos, quos armatos super se venire audiebant, fugientes per vias camporum & semitas collium.

3. Les Israelites les voyant

3. Videntes itaque

filii Israel fugientes, secuti sunt illos, descendruntque clangentes tubis, & ululantes post ipsos.

donc fuir de la sorte les poursuivirent, & descendirent de la montagne sonnant des trompettes, & faisant de grands cris après eux.

4. Et quoniam Assyrii non adunati in fugam ibant præcipites, filii autem Israel uno agmine persequentes, debilitabant omnes quos invenire potuissent.

4. Et comme les Assyriens ne marchoient point en corps; mais que chacun se hâtoit de fuir où il pouvoit, & que les Israelites au-contraire les poursuivoient tous ensemble & en bon ordre, ils tailloient en pieces tout ce qu'ils rencontroient.

5. Misit itaque Ozias nuntios per omnes civitates & regiones Israel.

5. En même-temps Ozias envoya porter cette nouvelle dans toutes les villes & dans toutes les provinces du peuple d'Israel.

6. Omnis itaque regio, omnisque urbs, electam juventutem armatam misit post eos, & persecuti sunt eos in ore gladii quousque pervenirent ad extremitatem finium suorum.

6. Ainsi chaque ville & chaque province ayant choisi les plus braves d'entre ses jeunes-gens, leur fit prendre les armes, & les envoya après les Assyriens; ils les poursuivirent jusqu'aux extremités des confins de leur pays, passant au fil de l'épée tout ce qu'ils trouvoient.

7. Reliqui autem qui erant in Bethulia,

7. Cependant ceux qui étoient restés à Bethulie en-

trerent dans le camp des Assyriens, d'où ils remporterent tout le butin que les Assyriens avoient laissé dans leur fuite, & ils en revinrent tout chargés.

ingressi sunt castra Assyriorum, & prædam, quam fugientes Assyrii reliquerant, abstulerunt, & onustati sunt valdè.

8. Mais ceux qui après avoir battu & poursuivi les ennemis revinrent à Bethulie, emmenerent avec eux tout ce qui avoit été aux Assyriens. Les troupeaux, les bestiaux, & toutes les richesses de leur bagage & de leur équipage étoient sans nombre, & tous s'enrichirent depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

8. Hi verò qui victores reversi sunt ad Bethuliam, omnia quæ erant illorum attulerunt secum, ita ut non esset numerus in pecoribus, & jumentis, & universis mobilibus eorum, ut à minimo usque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.

9. Joacim Grand-pontife vint en même-temps de Jerusalem à Bethulie avec tous les anciens // pour voir Judith,

9. Joacim autem summus pontifex, de Jerusalem venit in Bethuliam cum universis presbyteris suis, ut videret Judith

10. laquelle sortit au-devant de lui; & ils la benirent tous d'une voix en lui disant: Vous êtes la gloire de Jerusalem; vous êtes la joie d'Israel; vous êtes l'honneur de notre peuple.

10. Quæ cùm exisset ad illum, benedixerunt eam omnes unâ voce, dicentes: Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri:

11. Car vous avez agi avec un courage mâle, & votre cœur s'est affermi,

11. quia fecisti viriliter, & confortatum est cor tuum, eò quòd castitatem amaveris,

¥. 9. *lettr.* ses anciens.

& post virum tuum, alterum nescieris : ideò & manus Domini confortavit te, & ideò eris benedicta in æternum.

parceque vous avez aimé la chasteté, & qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en épouser d'autre. C'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous serez benie éternellement.

12. Et dixit omnis populus : Fiat, fiat.

12. Tout le peuple répondit : Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

13. Per dies autem triginta, vix collecta sunt spolia Assyriorum à populo Israel.

13. Trente jours suffirent à peine au peuple d'Israel pour recueillir toutes les dépouilles des Assyriens.

14. Porrò autem universa, quæ Holofernis peculiaria fuisse probata sunt, dederunt Judith in auro, & argento, & vestibus, & gemmis, & omni supellectili, & tradita sunt omnia illi à populo.

14. Et tout ce qu'on put reconnoître qu'Holoferne avoit possedé en or, en argent, en habillemens, en pierreries, & en toutes sortes de meubles, fut donné à Judith par tout le peuple.

15. Et omnes populi gaudebant cum mulieribus, & virginibus, & juvenibus, in organis & citharis.

15. Et tous les hommes, les femmes, les jeunes-filles, & les jeunes-gens étoient dans des transports de joie, qu'ils témoignoient par le son des harpes & des *autres* instrumens de musique.

EXPLICATION DU CHAPITRE XV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LOrſque le bruit ſe fut répandu dans toute l'armée des Aſſyriens, qu'Holoferne avoit eu la tête coupée, ils ſe trouverent tout conſternés, & ne ſavoient quel conſeil prendre; & n'étant pouſſés que par la frayeur dont ils étoient ſaiſis, ils chercherent leur ſalut dans leur fuite.*

Il ne faut pas regarder cette frayeur comme ſi elle n'avoit été que naturelle. Il eſt vrai que la ſurpriſe où ils furent, en voyant leur General mort & ſans tête, étoit capable de les étourdir d'abord. Mais pour peu qu'ils euſſent fait de reflexion ſur l'état où ſe trouvoit Bethulie, ils auroient pu, en ſuivant les ordres du principal Commandant, prendre aiſément cette ville, qui ſelon la neceſſité préſente ſe ſeroit rendue au bout de deux jours. Il paroît donc que ce fut Dieu même qui leur ôta tout-d'un-coup *& l'eſprit & le conſeil*: enſorte qu'ils ſe trouverent hors d'etat de déliberer ſur ce qu'ils

qu'ils avoient à faire ; & qui imprima au fond de leurs cœurs un saisissement & une terreur panique, qui les fit fuir comme des moutons devant les Hebreux. Ainsi ce fut une chose vraiment étonnante de voir une armée si redoutable de barbares, poursuivie & taillée en pieces par un petit nombre de gens affoiblis par la faim & par la soif, qu'ils traitoient un moment auparavant avec le dernier mépris, en les appellant *des rats qui étoient sortis de leurs trous, & qui avoient eu la hardiesse de les appeller au combat.*

Si ces exemples ne sont capables d'abaisser l'élevement des hommes superbes & des puissans de la terre, & s'ils ne leur donnent l'idée veritable qu'ils doivent avoir, tant de la grandeur de Dieu, que de la foiblesse & du neant de tous les hommes ; il faut avouer que c'est un effet presque inconcevable de l'aveuglement que produit en eux ce même orgueil. Mais si ces mêmes exemples n'ont pas la force de soûtenir la foiblesse des petits dans l'extremité des plus grands perils, c'est une preuve qu'ils ont sans comparaison moins de foi & moins de courage qu'une femme, & qu'ils mettent leur confiance, non en Dieu, mais dans eux-mêmes.

Que nul homme ne s'assûre donc présomptueusement sur ses forces, lorsqu'il considere que cet Holoferne, qui s'étoit vanté de faire connoître à Achior, *qu'il n'y avoit point d'autre dieu dans toute la terre que Nabuchodonosor, & d'exterminer tous les Juifs comme un seul homme*, fut tué par une femme, & que la mul-

titude innombrable de ſes troupes fuyoit elle-même comme un ſeul homme de devant la face de ces mêmes Juifs. Mais que nul homme ne s'abatte auſſi & ne tombe dans le découragement à la vûe de ſes ennemis, quelque redoutables qu'ils lui paroiſſent, lorſqu'il enviſage ce ſecours ineſperé & miraculeux que la main foible de Judith affermie divinement par le bras du Tout-puiſſant, procura à tout ſon peuple. L'orgueil des uns, & la défiance des autres bleſſe preſque également le pouvoir & la majeſté de Dieu. Et il ne nous eſt pas plus permis de lui dérober par nos défiances ce pouvoir ſuprême qu'il a de nous délivrer de la puiſſance de nos ennemis, que de nous attribuer à nous-mêmes un pouvoir qui n'appartient qu'à lui ſeul.

℣. 9. Joacim Grand-pontife vint en même-temps de Jeruſalem à Bethulie avec tous les anceins pour voir Judith.

Judith 4. 5. Ce Grand-prêtre avoit deux noms, & étoit le même qu'Eliachim dont il eſt parlé au commencement de cette hiſtoire. Le ſervice extraordinaire que Judith venoit de rendre à tout Iſrael, & à la ville de Jeruſalem, en mettant en fuite tous les Aſſyriens, lui fit croire qu'il devoit venir avec tous les anciens, c'eſt-à-dire, ſelon le Grec, avec tous les Senateurs qui compoſoient le grand Conſeil de Jeruſalem, connu ſous le nom de *Sanedrin*, pour témoigner à cette femme ſi genereuſe leur reconnoiſſance de la grace que Dieu leur avoit procurée par ſon miniſtere.

Il ne falloit pas une moindre humilité à Ju-

dith, pour vaincre l'orgueil qui se pouvoit élever dans son esprit au milieu de cette gloire de tous ces applaudissemens dont il est parlé en cet endroit, qu'il lui en avoit fallu pour se rendre digne devant Dieu de couper la tête au General des Assyriens. Et l'on peut dire que ç'auroit été pour elle une victoire très-desavantageuse, d'avoir vaincu Holoferne, & d'être vaincue en même temps par le démon, qui auroit tiré le principal avantage de son triomphe, si après qu'elle avoit tué cet ennemi d'Israel de sa propre épée, il s'étoit servi de l'épée de Judith, c'est-à-dire, de sa victoire, pour la percer elle-même mortellement par un orgueil criminel. C'est donc cette humilité de Judith que nous devons principalement nous proposer pour l'imiter dans notre conduite. Tous ne sont pas appellés à délivrer Israel; mais tous sont indispensablement obligés à s'humilier. Et si ceux qui ont été dignes d'accomplir les plus grandes œuvres se sont si profondément aneantis devant Dieu; combien les petits & les vers de terre se doivent-ils éloigner des moindres pensées d'élevement?

℣. 11. *Votre cœur s'est affermi, parceque vous avez aimé la chasteté, & qu'après avoir perdu votre mari, vous n'avez point voulu en avoir un autre. C'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous serez benie éternellement.*

Estius nous fait remarquer deux choses considerables dans ces paroles que le Grand-prêtre & les anciens dirent à Judith. Premierement, ils attribuent la victoire insigne qu'elle

venoit de remporter sur Holoferne, au merite de *sa chasteté* : ce qui fait connoître, dit cet Auteur, que non seulement la pureté virginale mais encore la chasteté des saintes veuves, est d'un grand merite devant Dieu, quoique la premiere soit plus excellente que la derniere. Secondement, ils la louent de ce *qu'après avoir perdu son mari, elle n'avoit point voulu en épouser d'autre* : ce qui fait voir, selon le même Interprete, que ce n'est pas seulement au temps de la loi nouvelle qu'on loue les veuves qui ne pensent point aux secondes noces ; mais qu'anciennement, & du temps des Juifs, dont la religion étoit grossiere & charnelle, on honoroit & on respectoit ces veuves comme étant dignes de louanges.

CHAPITRE XVI.

1. CUNC canravit canticum hoc Domino Judith, dicens :

2. Incipite Domino in tympanis, cantate Domino in cymbalis, modulamini illi psalmum novum, exaltate, & invocate nomen ejus.

3. Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi.

4. Qui posuit castra sua in medio populi sui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum nostrorum.

5. Venit Assur ex montibus ab aquilone, in multitudine fortitudinis suæ : cu-

1. ALORS Judith chanta ce cantique au Seigneur, & dit :

2. Chantez à la gloire du Seigneur, au son des tambours & au bruit des tymbales : chantez avec de saints accords un nouveau cantique, glorifiez & invoquez son nom.

3. Le Seigneur, qui met les armées en poudre ✻ ; le Seigneur, est le nom qui lui appartient.

4. Il a mis son camp au milieu de son peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

5. Le chef d'Assyrie ✻ est venu du côté des montagnes, du côté de l'aquilon avec une multitude &

✻. 3. *lettr.* brise les guerres.
✻. 5. *expl.* L'Assyrie en la comparant à la Judée, est en partie à l'orient, & dans la plus grande partie au septentrion. *Tirinus.*

une force extraordinaire : ſes troupes ſans nombre ont rempli les torrens, & ſa cavalerie a couvert les vallées.

jus multitudo obturavit torrentes, & equi eorum cooperuerunt valles.

6. Il avoit juré de brûler mes terres //, de paſſer mes jeunes-gens au fil de l'épée, de donner en proie mes petits-enfans, & de rendre mes filles captives.

6. Dixit ſe incenſurum fines meos, & juvenes meos occiſurum gladio, infantes meos dare in prædam, & virgines in captivitatem.

7. Mais le Seigneur tout-puiſſant l'a frappé //; il a livré leur General entre les mains d'une femme; & c'eſt par elle qu'il lui a ôté la vie.

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum, & tradidit eum in manus feminæ, & confodit eum.

8. Car ce ne ſont point les jeunes-hommes qui ont renverſé celui qui étoit puiſſant parmi eux; ce ne ſont ni les Titans, ni les geans d'une hauteur démeſurée, qui ſe ſoient oppoſés à lui; mais c'eſt Judith fille de Merari qui l'a détruit par la beauté de ſon viſage.

8. Non enim cecidit potens eorum à juvenibus, nec filii Titan percuſſerunt eum, nec excelſi gigantes oppoſuerunt ſe illi, ſed Judith filia Merari in ſpecie faciei ſuæ diſſolvit eum.

9. Elle a quitté ſes habits de veuve, & s'eſt parée de ſes habits de joie, pour relever les eſperances des enfans d'Iſrael.

9. Exuit enim ſe veſtimento viduitatis, & induit ſe veſtimento lætitiæ in exultatione filiorum Iſrael.

// 6. *expl.* les terres de mon pays.

// 7. *lettr.* nocuit eum, *id eſt*, percuſſit. *Tirin. Emm. Sa.*

10. Unxit faciem ſuam unguento, & colligavit cincinnos ſuos mitra, accepit ſtolam novam ad decipiendum illum.

10. Elle a mis ſur ſon viſage une huile d'une excellente odeur, elle a ajuſté ſes cheveux, & les a couverts d'un ornement ſuperbe; elle s'eſt parée d'une robe toute neuve pour le tromper.

11. Sandala ejus rapuerunt oculos ejus, pulchitudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.

11. L'éclat de ſa chauſſure l'a ébloui, ſa beauté a rendu ſon ame captive; & elle lui a coupé la tête avec ſon propre ſabre.

12. Horruerunt Perſæ conſtantiam ejus, & Medi audaciam ejus.

12. Les Perſes ont été épouvantés de ſa conſtance ℣, & les Medes de ſa hardie ſſe.

13. Tunc ululaverunt caſtra Aſſyriorum, quando apparuerunt humiles mei, areſcentes in ſiti.

13. Alors le camp des Aſſyriens a été rempli de hurlemens, quand nos pauvres citoyens mourant de ſoif, ont commencé à paroître ℣.

14. Filii puellarum compunxerunt eos, & ſicut pueros fugientes occiderunt eos: perierunt in prælio à facie Domini Dei mei.

14. Les enfans des jeunes femmes ℣ les ont percés de coups, & les ont tués comme de petis garçons qui s'enfuient; ils ont peri dans le combat en la préſence du Seigneur notre Dieu ℣.

℣. 12. *expl.* de la conſtance de Judith, quand elle eut coupé la tête à Holoferne.

℣. 13. *expl.* apparuerunt, ſcilicet, perſequentes eos. *Emmanuel. Sa.*

℣. 14. *expl.* ceux qui étoient encore très-jeunes: car les meres étant très-jeunes, leurs enfans ne pouvoient être que fort petits *Menochius.*

Ibid *expl.* par la vertu de ſa prudence.

15. Chantons une hymne au Seigneur, chantons une hymne nouvelle à la louange de notre Dieu.

16. Seigneur, vous êtes grand, vous vous signalez par votre puissance, & nul ne peut jamais vous surmonter.

17. Que toutes vos creatures vous obéissent; parceque vous avez parlé, & elles ont été faites; vous avez envoyé votre esprit, & elles ont été créées, & nul ne resiste à votre voix.

18. Les montagnes seront ébranlées jusqu'aux fondemens avec les eaux *qu'elles enferment*. Les pierres se fondront comme la cire devant votre face.

19. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, seront très-grands devant vous en toutes choses.

20. Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple; car le Seigneur tout-puissant se vengera d'elle, & il la visitera au jour du jugement.

21. Il répandra dans leur chair le feu & les vers, afin

15. Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro.

16. Adonai Domine magnus es tu, & præclarus in virtute tua, & quem superare nemo potest.

17. Tibi serviat omnis creatura tua: quia dixisti, & facta sunt: misisti spiritum tuum, & creata sunt, & non est qui resistat voci tuæ.

18. Montes à fundamentis movebuntur cum aquis: petræ sicut cera, liquescent ante faciem tuam.

19. Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.

20. Væ genti insurgenti super genus meum: Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, in die judicii visitabit illos.

21. Dabit enim ignem, & vermes in

carnes eorum, ut urantur, & sentiant usque in sempiternum.

qu'ils brûlent & qu'ils se sentent déchirer éternellement.

22. Et factum est post hæc, omnis populus post victoriam venit in Jerusalem adorare Dominum: & mox ut purificati sunt, obtulerunt omnes holocausta, & vota, & repromissiones suas.

22. Après cette victoire tout le peuple vint à Jerusalem pour adorer le Seigneur : & s'étant purifiés, ils lui offrirent tous leurs holocaustes, & s'acquittèrent de leurs vœux & de leurs promesses.

23. Porrò Judith, universa vasa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus, & conopeum quod ipsa sustulerat de cubili ipsius, obtulit in anathema oblivionis.

23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit données, & le rideau de son lit qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême d'oubli.

24. Erat autem populus jucundus secundum faciem sanctorum, & per tres menses gaudium hujus victoriæ celebratum est cum Judith.

24. Tout le peuple fut dans la réjouissance à la vûe des lieux saints ℣, & la joie de cette victoire fut celebrée avec Judith pendant trois mois.

25. Post dies autem illos unusquisque rediit in domum suam, & Judith magna facta est in Bethulia, & præclarior erat universæ terræ Israel.

25. Chacun retourna ensuite en sa maison; & Judith devint celebre dans Bethulie, & la personne la plus considerée de tout Israel.

26. Erat etiam virtuti castitas adjuncta,

26. Car la chasteté étoit jointe à sa vertu, & depuis

℣. 24. *expl.* dans Jerusalem où étoit le temple.

la mort de Manaſſé ſon mari elle ne connut point d'homme tout le reſte de ſa vie.

27. Les jours de fêtes elle paroiſſoit en public avec une grande gloire.

28. Et après avoir demeuré cent cinq ans dans la maiſon de ſon mari, & avoir donné la liberté à ſa ſervante, elle mourut, & fut enterrée dans Bethulie avec ſon mari.

29. Et tout le peuple la pleura pendant ſept jours.

30. Tant qu'elle vêcut, & pluſieurs années après ſa mort, il ne ſe trouva perſonne qui troublât Iſrael.

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hebreux au rang des ſaints jours, & depuis ce temps-là juſqu'aujourd'hui il eſt honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.

it a ut non cognoſceret virum omnibus diebus vitæ ſuæ, ex quo defunctus eſt Manaſſes vir ejus.

27. Erat autem diebus feſtis procedens cum magna gloria.

28. Manſit autem in domo viri ſui annos centum quinque, & dimiſit abram ſuam liberam, & defuncta eſt ac ſepulta cum viro ſuo in Bethulia.

29. Luxitque illam omnis populus diebus ſeptem.

30. In omni autem ſpatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Iſrael, & poſt mortem ejus annis multis.

31. Dies autem victoriæ hujus feſtivitatis, ab Hebræis in numero ſanctorum dierum accipitur, & colitur à Judæis ex illo tempore uſque in præſentem diem.

EXPLICATION DU CHAPITRE XVI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *ALors Judith chanta ce cantique au Seigneur, & elle dit.*

Les grands hommes & les femmes les plus celebres dont il eſt parlé dans l'Ecriture, avoient ſoin ordinairement, après que Dieu les avoit favoriſés dans quelque occaſion importante, d'en témoigner leur reconnoiſſance par un cantique d'action-de-graces. Le témoignage ſecret de leur cœur qui ſe dépouilloit de toute gloire en ſa préſence, eût pu leur ſuffire s'ils n'avoient enviſagé que Dieu ſeul. Mais ils ſe conſideroient comme étant en quelque façon reſponſables de leurs ſentimens à leurs freres; & il étoit important qu'ils fiſſent connoître aux hommes combien ils étoient fidelles à Dieu dans le fond de leur cœur. C'eſt pourquoi ils atteſtoient publiquement par ces cantiques la puiſſance de celui dont ils deſiroient qu'on enviſageât les interêts & la gloire uniquement.

L'on croit que Judith chanta ce cantique, *Tirin. in hunc loc.*

lorſqu'après qu'on eut amaſſé toutes les dépouilles des ennemis, & qu'on lui eut fait preſent de tout ce qui avoit appartenu à Holoferne: elle alla à Jeruſalem accompagnée *de tous les hommes, des femmes, des jeunes filles, & des jeunes-gens, qui témoignoient leurs tranſports de joie par le ſon des harpes & des inſtrumens de muſique,* pour y offrir au Seigneur les trophées de ſa victoire. Et il y a bien de l'apparence que l'on y porta auſſi la tête d'Holoferne comme en triomphe. Ainſi dans le même-temps que tout l'air retentiſſoit des louanges de Judith, elle renvoyoit ces mêmes louanges à Dieu, & invitoit tous ces peuples à publier la grandeur de celui qui s'étoit ſervi d'un inſtrument auſſi foible que ſa main pour couper la tête à l'impie.

cap. 15. v. 15. & 16. 22.

℣. 3. *Le Seigneur met les armées en poudre; le Seigneur eſt le nom qui lui appartient.*

C'eſt avec très-grande raiſon que JESUS-CHRIST nous a défendu de rechercher à être nommés *maîtres parcequ'il n'y a qu'un ſeul maître*, & qu'un ſeul Seigneur. C'eſt donc à Dieu qu'appartient ce nom auguſte; & il eſt ſans aucune comparaiſon, & ſans aucune exception *le Seigneur*, parceque toutes les creatures lui ſont également ſoumiſes comme au ſouverain de tout l'univers; & qu'il a le pouvoir de renverſer d'un clin-d'œuil toutes les armées, & de *briſer* toutes les forces dans leſquelles les plus puiſſans Princes mettent leur confiance.

Matth. 23. 8. &c.

℣. 4. *Il a mis ſon camp au milieu de ſon peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.*

Elisée étant autrefois tout environné de la cavalerie, des chariots, & des autres troupes du roi de Syrie qui vouloit le perdre, & son serviteur en étant épouvanté, ce saint Prophete demanda à Dieu qu'il lui plût d'ouvrir ses yeux pour lui faire voir la montagne où il étoit toute pleine de chevaux & de chariots de feu qui l'environnoient ; & par là il convainquit celui qui trembloit déja, *qu'il y avoit plus de gens armés pour eux, qu'il n'y en avoit contr'eux.* C'est de ce *camp* des Esprits celestes & des ministres du Seigneur que Judith entend parler en ce lieu, lorsqu'elle declare : Que *Dieu a placé son camp au milieu de son peuple* pour le délivrer de ses ennemis. Il paroissoit aux yeux des Hebreux une armée innombrable d'Assyriens qui assiegeoient & serroient de près Bethulie. Mais la lumiere de la foi avoit fait voir à Judith, comme à Elisée, une autre armée sans comparaison plus puissante, qui formoit un camp celeste au milieu de cette ville. Et ce furent ces ministres du Seigneur qui imprimerent tout-d'un-coup dans l'esprit de ces barbares un saisissement & une terreur panique qui les mit en fuite, & qui délivra en même-temps Israel. 4. *Reg.* 6. 14.

Le *camp de Dieu* peut être expliqué encore de son tabernacle & de son saint temple, où il s'étoit engagé, en parlant à Solomon, d'exaucer son peuple, lorsqu'ils viendroient l'y prier de les délivrer de leurs ennemis. *Menoch. in hunc locum.* 3. *Reg.* 8. 33. 34. 44. 45. c. 9. 3.

Que si nous voulons entendre ces paroles de Judith en un sens spirituel & figuré, nous pouvons dire, que *Dieu a placé son camp au milieu*

de ſon peuple pour le délivrer de ſes ennemis, lorſqu'étant venu s'établir au milieu de nous par ſa ſainte humanité, il a formé ſon Egliſe qui nous eſt repréſentée dans le Cantique comme un camp & comme une armée redoutable aux ennemis de notre ſalut. *Quæ eſt iſta, terribilis ut caſtrorum acies ordinata?*

Cant. 6. 3. 9.

℣. 8. *Car celui qui étoit puiſſant parmi eux n'a point été renverſé par la main des jeunes-hommes; il n'a point été frappé par les Titans; & les geans d'une hauteur démeſurée ne ſe ſont point oppoſés à lui; mais Judith fille de Merari l'a détruit par la beauté de ſon viſage.*

On peut s'étonner ici d'entendre parler dans les livres ſaints de noms fabuleux, tel qu'eſt celui de *Titan*, qui ſignifie ces geans qu'ont feints les Poëtes. Mais ſaint Jerôme & ſaint Gregoire le grand nous font remarquer, que ſi les ſaints Interpretes ſe ſont ſervis de ces noms qu'ils ont pris des livres profanes, ils l'ont fait, non pour donner quelque poids à ces fictions de l'eſprit humain, mais pour faire entendre aux hommes par ces ſortes de noms qui leur ſont connus, & qu'ils ont, dit ſaint Jerôme, comme ſuccés avec le lait de l'enfance, ce qu'ils comprendroient moins aiſément d'une autre maniere: *Qui non poſſumus intelligere quod dicitur, niſi per ea vocabula quæ uſu didicimus, & errore combibimus.* Et ſaint Gregoire le Grand dit: Qu'on ne doit pas s'étonner ſi ceux qui ſont ſages de la ſageſſe de Dieu ont tiré des écrits profanes des ſages du ſiecle, des manieres de s'exprimer en écrivant les ſaints livres; & ſi des hommes tout ſpiri-

Hiero. in Amos c. 5. v. 8. tom. 3. p. 168. Gregor. Magn. Moral. l. 9. c. 6. tom. 3. p. 215.

tuels ſe ſont ſervis dans les Ecritures des paroles des hommes charnels, puiſque Dieu même, qui eſt l'eſprit ineffable & le createur ſuprême de toutes choſes, voulant s'abaiſſer pour ſe faire entendre à ceux qui ſont tout enſevelis dans la chair, a emprunté d'eux une maniere de s'exprimer charnellement, lorſqu'il a dit: *Qu'il ſe repentoit d'avoir créé l'homme ſur la terre*, lui qui connoiſſant parfaitement toutes choſes avant qu'elles ſoient, ne ſçauroit jamais ſe repentir; comme ſi quelque choſe pouvoit arriver ſans qu'il l'eût prévû. *Quid ergo mirum ſi ſpirituales viri utuntur verbis carnalium, quando ipſe ineffabilis & creator omnium ſpiritus, ut ad intellectum ſuum carnem pertrahat, in ſeipſo carnis ſermonem format?* Gen. 6.

Judith voulant donc relever extrêmement la grandeur & la puiſſance de Dieu, declare dans ſon cantique d'action-de-graces, & fait entendre à toute la terre, qu'il n'avoit point employé le bras des hommes robuſtes, & des geans, pour renverſer le ſuperbe qui ſe glorifioit vainement de ſon pouvoir & du grand nombre de ſes ſoldats; mais qu'une femme l'avoit détruit par l'éclat de ſa beauté. Nous ne repeterons point ici ce que nous avons marqué auparavant, pour expliquer comment cette femme ſi ſainte & ſi chaſte put ſe ſervir ſans pecher de l'éclat de ſa beauté pour le ſurprendre, & pour lui couper la tête. C'étoit un impie que ſon orgueil & ſes blaſphêmes contre le vrai Dieu avoient livré, comme dit ſaint Paul, au déreglement de ſon cœur, & à toute ſorte d'impureté. Rom. 1. 24.

Que ſi Judith trompa Holoferne par la beauté de ſon viſage, & ſi Dieu même augmenta cette beauté, pour faciliter l'execution du deſſein qu'il lui avoit inſpiré ; JESUS-CHRIST a pris ſans doute une voie bien oppoſée, pour ſurprendre & pour vaincre le démon figuré par Holoferne ; puiſque le piege qu'il lui a tendu, a été la difformité étonnante de ſa paſſion & de ſa croix, qui ne pouvant être regardée par cet eſprit orgueilleux, que comme diſproportionnée & même oppoſée infiniment à la majeſté du Dieu de gloire, lui perſuada qu'il n'étoit qu'un homme ſimple, & non le Dieu tout-puiſſant. Ainſi une femme comme Judith parée magnifiquement, & toute éclatante de cette beauté qu'elle décrit elle-même dans ce chapitre avec grand ſoin, étoit l'inſtrument que Dieu jugea propre pour humilier Holoferne dans l'élevement de ſon orgueil, & pour ſauver Iſrael de l'épée des Aſſyriens. Mais un Dieu aneanti juſqu'à l'état le plus rabaiſſé de l'homme, & tout défiguré dans ſa ſainte humanité par les outrages & les opprobres de ſa paſſion, étoit l'inſtrument que Dieu même regarda comme le plus digne de confondre l'orgueil de l'enfer, & de terraſſer celui qui comme Nabuchodonoſor, avoit entrepris de ſe faire reconnoître & adorer comme le ſeul Dieu dans toute la terre.

℣. 9. Elle a quitté ſes habits de veuve, & s'eſt parée de ſes habits de joie, pour relever les eſperances de ſes enfans d'Iſrael.

Menoch. in hunc locum.

Elle fait connoître par ces paroles, que ſi elle ſe para alors, ce n'étoit pas pour s'élever vainement,

vainement, & pour tirer une gloire ridicule de la beauté de ſon corps; mais pour procurer le ſalut & la joie de tout ſon peuple. Car ce qui paroît moins clair dans les paroles latines du texte, eſt entierement déterminé & expliqué par le Grec, qui dit nettement: Qu'elle quitta ſes habits de veuve, pour procurer l'élevation des Iſraelites, qui étoient dans l'accablement.

℣. 18. 19. *Les montagnes ſeront ébranlées juſqu'aux fondemens avec les eaux* qu'elles renferment; *les pierres ſe fondront comme la cire devant votre face. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, ſeront très-grands devant vous en toutes choſes.*

Toute la nature ſera un jour renverſée: les montagnes les plus hautes ſeront ébranlées juſqu'aux fondemens, lorſque le Seigneur fera éclater ſa toute-puiſſance aux yeux des hommes: & la dureté des rochers deviendra alors comme la cire qui ſe fond à l'ardeur du feu. Mais la crainte du Seigneur eſt un fondement inébranlable, ſur lequel ceux qui ont eu ſoin de s'établir s'élevent juſques à Dieu, & *ſont très-grands devant lui.* Car c'eſt cette crainte qui humilie le cœur de l'homme. Et plus le cœur eſt aneanti devant Dieu, plus il merite d'être élevé, ſelon cet oracle de JESUS-CHRIST: Que l'humilité du Chrétien eſt la meſure de ſon élevation: *Qui humiliaverit ſe, exaltabitur.* Matth. 18. 4.

Judith a voulu ſans doute nous marquer figurément par ces *montagnes*, les chefs des Aſſyriens, qui s'élevoient inſolemment de leur force, & qui mettoient leur confiance dans le

grand nombre de leurs gens, figurés par ces *eaux* renfermées dans les montagnes; les peuples étant très-ſouvent marqués dans les Ecritures ſous la figure des eaux. La volonté du Seigneur *ébranla juſqu'aux fondemens*, c'eſt-à-dire, renverſa *ces hautes montagnes* enflées d'orgueil, lorſque par la main de Judith ſeule, elle mit en fuite & en deſordre toute cette armée ſi redoutable. Ceux qui paroiſſoient auſſi fermes & auſſi *durs* que *les rochers*, *ſe fondirent* tout-d'un-coup *comme de la cire devant la face de Dieu*, lorſqu'étant ſourds à la voix d'Achior qui leur parloit en faveur des Juifs, & que paroiſſant invincibles, ils perdirent en un inſtant toute cette fermeté apparente, & ſe virent abbattus par la frayeur qui les ſaiſit. Judith au contraire & tous les Juifs *ayant la crainte de Dieu*, devinrent *très-grands devant lui*; & l'humilité profonde avec laquelle ils s'aneantirent en ſa préſence, les éleva au-deſſus de tous leurs ennemis.

℣. 20. 21. *Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple: car le Seigneur tout-puiſſant ſe vengera d'elle, & il la viſitera au jour de ſon jugement. Il répandra dans leur chair le feu & les vers, afin qu'ils brûlent & qu'ils ſe ſentent déchirer éternellement.*

La *viſite* dont il eſt parlé ici, lorſque Judith declare: *Que le Seigneur viſitera au jour de ſon jugement ceux qui ſe ſeront élevés contre ſon peuple*, eſt bien differente de *la viſite* dont
Luc. 1. 8. Zacharie parle lorſqu'il dit: *Que le Seigneur Dieu d'Iſrael a viſité ſon peuple, & lui a fait miſericorde.* Et autant que l'on aura negligé

dans la vie préſente cette *viſite miſericordieuſe* d'un Dieu qui nous comble de ſes graces, & qui nous invite, comme dit ſaint Paul, par ſa longue attente à la pénitence; autant on éprouvera la rigueur de cette derniere *viſite* de la juſtice inflexible du même Dieu, lorſqu'il *répandra dans la chair* de ſes ennemis, c'eſt-à-dire, dans leur corps auſſi-bien que dans leur ame, *un feu* éternel, & *des vers* qui ne mourront point, afin qu'ils ſoient la pâture de ce feu & de ces vers dans les ſiecles, ſelon que le Fils de Dieu le declare expreſſément dans l'Evangile. Rom. 2. 4. Marc. 9. 42. 43. 44. 45. 46. 47.

Il eſt remarquable, que Judith prononce particulierement cette malediction contre *le peuple qui s'élevera contre le peuple de Dieu.* Et peut-être qu'en cela le Saint-Eſprit a voulu nous inſpirer principalement une grande horreur de tout ſchiſme & de toute révolte contre l'Egliſe, qui eſt proprement le peuple de Dieu. Mais on peut dire en general tous ceux qui s'élevent en quelque maniere que ce puiſſe être contre cette nation choiſie que JESUS-CHRIST s'eſt acquiſe par le prix de ſon propre ſang, tomberont dans cette terrible malediction. Or il y a pluſieurs manieres de s'élever contr'elle. Et tous les ſcandales qu'on lui cauſe, ſoit par de mauvais exemples, ſoit par de pernicieuſes doctrines, ſoit par une revolte criminelle, engagent dans ce malheur.

Il eſt bon auſſi de remarquer que ces *vers* dont il eſt parlé ici, s'expliquent figurément par pluſieurs perſonnes, comme n'étant pas réellement des vers qui rongent la chair des

reprouvés dans l'enfer, mais le ſentiment piquant du feu & le remords de conſcience dont ils ſeront déchirés éternellement. Mais il ſemble que rien n'empêche qu'on ne puiſſe auſſi l'entendre litteralement, en ſorte que ce ſoient des vers effectifs, dont la chair de ces reprouvés ſera rongée, comme ce ſera un feu très-réel qui la brûlera. Car il n'eſt pas impoſſible au Tout-puiſſant, dit ſaint Auguſtin, de créer & de faire ſubſiſter au milieu des feux des vers qui ſoient deſtinés pour augmenter le ſupplice des méchans.

Aug. de civ. Dei. lib. 21. cap. 9.

℣. 22. *Après cette victoire tout le peuple vint à Jeruſalem pour adorer le Seigneur: & s'étant purifiés, ils lui offrirent leurs holocauſtes & leurs vœux, & s'acquitterent des promeſſes qu'ils lui avoient faites.*

Num. 31. 19. 24. Le Seigneur avoit ordonné aux Juifs par la bouche de Moïſe, qu'après le combat, tous ceux qui auroient tué, ou touché quelque corps mort, ſeroient obligés de ſe purifier & de laver leurs habits. Ces impuretés que l'on appelloit legales, marquoient ſans doute une autre ſorte d'impieté ſpirituelle, dont il étoit difficile de ſe préſerver dans l'emportement de ces ſortes de combats. Et c'étoit très-juſtement que ces peuples, après s'être purifiés ſelon les préceptes de la loi, *offroient* à Dieu *leurs holocauſtes* dans ſon ſaint temple, pour lui marquer par la conſomption entiere de la victime, qu'ils auroient dû ſe ſacrifier eux-mêmes tous entiers à lui, en reconnoiſſance de la grace ſignalée qu'ils avoient reçûe.

Ces *vœux* dont il eſt parlé, & ces *promeſſes*

dont ils s'acquittoient, avoient été des effets de l'extremité où ils s'étoient vû reduits. Car les grands perils où l'on ſe trouve, portent naturellement à avoir recours à Dieu, comme au protecteur tout-puiſſant de ceux qui eſperent en lui ſeul. Et c'eſt alors que pour exciter davantage ſa miſericorde, l'on s'engage par des vœux qui tendent à procurer ſon honneur, & qu'il agrée, quoiqu'ils lui ſoient inutiles pour lui-même; puiſque ſa gloire ne peut recevoir aucune diminution, ni aucun accroiſſement de la part des hommes; & que toutes ces promeſſes regardent uniquement leur propre interêt & celui de leur ſalut.

℣. 23. *Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit données, & le rideau de ſon lit qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême d'oubli.*

C'eſt ainſi que David ayant coupé la tête à Goliath de ſa propre épée, offrit cette épée à Dieu dans ſon tabernacle, comme pour ſe dépouiller en ſa préſence de toute la gloire qu'il pouvoit avoir acquiſe en tuant lui ſeul ce geant ſi redoutable. Il eſt dit donc que Judith offrit de même au Seigneur toutes les armes d'Holoferne *comme un anathême d'oubli*; c'eſt-à-dire, comme un don ſéparé de tous les uſages profanes, & un monument ſuſpendu & conſacré à Dieu, qui devoit éternellement empêcher *l'oubli* d'une grace ſi ſignalée. Ou-bien Judith les offroit à Dieu dans ſon temple, pour marquer qu'elle vouloit ſe détacher pour toûjours de la gloire d'une action ſi éclatante, & *s'oublier* 1. Reg. 21. 9.

en quelque ſorte elle-même, pour ne ſonger qu'à celui à qui l'honneur & l'empire appartiennent dans tous les ſiecles. Car c'eſt-là la plus genereuſe & la plus noble diſpoſition d'une ame qui eſt convaincue très ſincerement, qu'elle n'a de part dans les plus grandes actions dont elle s'acquitte, que celle qu'il plaît à Dieu de lui donner; & que cette part même qu'elle y a, lui eſt un ſujet d'un abbaiſſement d'autant plus profond, qu'elle reconnoît en être moins digne.

Menoch. in hunc locum. On peut expliquer encore *cet anathême d'oubli*, un don conſacré à Dieu, & deſtiné pour faire *oublier* entierement les maux paſſés; de même que le patriarche Joſeph nomma *Manaſſé*; c'eſt-à-dire, oubli, ſon premier fils, en diſant: *Que Dieu lui avoit fait oublier tous ſes maux paſſés.* *Geneſ. 41. 51.*

℣. 27. 28. *Les jours de fête elle paroiſſoit en public avec une grande gloire. Et après avoir demeuré cent cinq ans dans la maiſon de ſon mari; & avoir donné la liberté à ſa ſervante, elle mourut, &c.*

Il y a beaucoup d'apparence, qu'après que la fête de cette inſigne victoire fut celebrée, *chacun étant retourné en ſa maiſon*, comme le dit l'Ecriture, Judith rentra auſſi dans le ſecret de la ſienne, pour y vivre comme auparavant dans la pieté, dans la priere, & dans les jeûnes, *qu'elle obſerva*, dit le ſacré texte, *dans tous les jours de ſa vie.* Auſſi ſaint Ambroiſe faiſant ſon éloge, dit: Que ne s'étant point élevée d'un ſuccès ſi glorieux, quoiqu'il ſemblât qu'elle pût alors ſe réjouir bien juſtement *Judith 8. 6.* *Ambr. de vid. tom. 4. p. 304.*

après une ſi celebre victoire, elle perſiſta toûjours dans la vie d'une ſainte veuve ; & que n'ayant que du mépris pour tous ceux qui deſiroient de l'épouſer, elle quitta ſes habits magnifiques, & reprit ceux qui convenoient à ſa modeſtie. Elle n'aima point, ajoûte ce Pere, tous les ornemens qui pouvoient encore la faire ſouvenir de ſon triomphe, & elle eſtimoit beaucoup davantage ceux qui lui ſervoient à vaincre les vices du corps, que ceux que l'on employoit pour ſurmonter les armées des barbares. *Nec triumphorum ſuorum amavit ornatus, illos exiſtimans eſſe meliores quibus vitia corporis, quàm quibus hoſtium arma vincuntur.*

Lors donc qu'il eſt dit ici : *Que les jours de fête elle paroiſſoit en public avec une grande gloire;* l'Ecriture nous marque viſiblement, que les autres jours elle ſe tenoit renfermée comme auparavant dans ſa maiſon, & vivoit comme une vraie veuve, qui avoit un grand amour pour la chaſteté. Car ne voulant point *connoître d'hommes depuis la mort de ſon mari*, elle ſe trouvoit obligée, à cauſe de ſa beauté même, de ne ſe produire dans le public que lorſqu'elle ne pouvoit s'en diſpenſer ; c'eſt-à-dire, aux jours de fête, auſquels il falloit qu'elle allât rendre ſes devoirs à Dieu avec tous les autres dans le temple de Jeruſalem. Et c'étoit alors que chacun étoit bienaiſe de lui témoigner ſa reconnoiſſance du ſalut de toute la nation, & qu'elle étoit apparemment accompagnée d'un grand nombre de perſonnes, qui s'efforçoient de lui faire honneur ; ce que l'Ecriture témoigne par ces paroles, *qu'elle marchoit avec une grande gloire* ; c'eſt-à-dire, étant

Menoch. in hunc locum.

beaucoup honorée par ceux qui l'accompagnoient ; mais n'en ayant pas le cœur moins abbaiſſé devant Dieu.

Elle voulut reconnoître la fidelité de la ſervante qu'elle avoit menée dans le camp des Aſſyriens, en la rendant libre d'eſclave qu'elle étoit auparavant. Et après *avoir demeuré*, dit l'Ecriture, *cent cinq ans dans la maiſon de ſon mari*, elle mourut : ce que l'on doit expliquer, non pas comme ſi elle avoit vêcu cent cinq ans depuis ſon mariage, où depuis qu'elle eut coupé la tête à Holoferne ; mais comme étant parvenue en tout juſques à l'âge de cent cinq ans, ſelon que la langue Syriaque le dit clairement. Le Grec ajoûte, qu'elle partagea avant ſa mort tous ſes biens, tant à ſes proches qu'aux parens de ſon mari : ce qui fait voir qu'elle n'avoit point d'enfans ; & que la conſtance avec laquelle elle perſevera dans ſon veuvage, nonobſtant ſa grande beauté & ſes richeſſes, en étoit d'autant plus à admirer.

Eſtius & Tirin. in hunc loc.

Tel eſt l'exemple que Dieu nous propoſe dans ce ſacré livre ; une veuve parfaitement belle, & très-riche, qui ſe cachoit dans le ſecret de ſa chambre ; qui portoit toûjours un cilice ſur ſa chair ; qui jeûnoit dans tout le cours de ſa vie ; qui étoit très-vivement penetrée de la crainte du Seigneur ; & qui vivoit dans une ſi grande modeſtie, que nul n'oſoit dire le moindre mal d'elle : une veuve qui étant remplie de l'eſprit de Dieu ſe trouve en état de ſoûtenir tout ſon peuple, & les anciens mêmes qui commençoient à perdre eſperance ; & va avec un courage tout divin couper la tête au General d'une ar-

mée très-redoutable : une veuve enfin, qui comblée de gloire après un ſi grand triomphe, rend à Dieu toute cette gloire, en lui offrant les dépouilles de celui qu'elle a vaincu, & rentre dans ſon neant en la préſence du Très-haut. Heureux ceux pour qui ces paroles ſont des paroles de benediction & de ſalut ; & qui liſant par l'eſprit de Dieu ces livres de Dieu, y adorent *la verité* qui ſe fait connoître à eux ; marchent par *la voie* du ſalut qu'ils y découvrent ; & trouvent enfin *la vie* veritable après laquelle ils ſoupirent !

Fin du livre de Judith.

TABLE

DES PRINCIPALES CHOSES
contenues dans ce livre.

A

ACHIOR prince des Ammonites, releve hautement la puiſſance d'Iſrael en parlant à Holoferne. ch. 5. v. 5. & *ſuiv.* & *page* 65. 71.

Il eſt envoyé à Bethulie par Holoferne qui avoit été offenſé de ſon diſcours, pour y être puni plus cruellement après la priſe de cette ville, dont ce General ſe regardoit déja comme victorieux. ch. 6. & *pag.* 65

Il tombe par terre & s'évanouit à la vûe de la tête d'Holoferne. ch. 13. v. 29. & *page* 178.

Il quitte ſes ſuperſtitions payennes, & embraſſe la religion des Juifs. ch. 14. v. 6. & *page* 284.

S'il étoit neceſſaire qu'Achior fût circoncis pour être ſauvé. 185

Comment il faut entendre qu'Achior qui étoit Ammonite, fut admis dans l'aſſemblée du Seigneur contre la défenſe qui ſembloit en avoir été faite aux Juifs. 186

AFFLICTION. Dieu éprouve d'ordinaire ſes amis par beaucoup d'afflictions. ch. 8. v. 22. 23. & *page* 105

Les afflictions ſont des épreuves qui font voir ſi nous ſervons Dieu veritablement. *ibid.* v. 21. & *page* 105

Reconnoître que nos afflictions ſont encore moindres que nos peches. *ibid.* v. 27

ARMES. Les plus puiſſantes armes pour vaincre nos ennemis, ſont l'humiliation, la priere & le jeûne. 35. 37

ARPHAXAD, roi des Medes, tout invincible qu'il ſe croyoit, eſt vaincu par Nabuchodonoſor roi des Aſſyriens. ch. 1. v. 4. 5. & *page* 6. 7

Arphaxad, le même que

Dejocès appellé le fondateur d'Ecbatanes par Herodote. 5. 6

ATTILA. Son armée qui étoit de 500000. hommes dissipée par la foi & les prieres de sainte Genevieve. 8

B

BETHULIE, ville selon quelques-uns, dans la tribu de Zabulon. 66

Il n'est parlé de cette ville dans l'Ecriture sainte que dans le seul livre de Judith. *ibid.*

C

CAÏPHE, quoique son intion fût très-mauvaise, servit d'organe au Saint-Esprit, lorsqu'il prédit, qu'il étoit avantageux qu'un seul homme mourût pour tout le peuple. 89

CENDRE, Ceremonie pratiquée par les Juifs de se couvrir la tête de cendre dans les jours d'affliction. ch. 4. v. 16. ch. 7. v. 4. & *page* 80. 108

CHRÉTIENS, Les Chrétiens appellés souvent par S. Paul, les Saints, 69

La conduite des premiers Chrétiens en donnant à leurs corps la nourriture necessaire. 73

La justice des Chrétiens doit être plus abondante que celle des Pharisiens & des Docteurs de la loi. 153

CONFIANCE. On ne doit pas tellement se confier au secours de Dieu, que l'on demeure oisif dans cette attente. 81

D

DÉFIANCE. Humble défiance de soi-même en attendant tout de la misericorde de Dieu. 70

DÉMON. Il se rend plus cruel envers ceux qu'il s'est soumis, qu'envers ceux qui lui resistent. 22

DESSEIN. Vanité des desseins des hommes, s'ils ne se rencontrent avec les desseins de Dieu. 15

DIEU. Il doit être beni dans la perte comme dans la possession des plus grands biens. 106.

Ce seroit un blasphême de dire que Dieu soit la cause des crimes où engage les hommes la vûe d'une beauté qu'il a creée. 118

Dieu n'écoute proprement que la voix du cœur. 169

Dieu se sert des instrumens les plus foibles pour faire éclater sa souve-

raine puiſſance. 175

E

EAUX. Les peuples marqués ſouvent dans l'Ecriture par les eaux. 210
ECBATANES, ville bâtie par Arphaxad roi des Medes. ch. 1. v 1.
EGYPTIENS enſevelis dans les eaux de la mer rouge en pourſuivant les Iſraelites. ch. 5. v. 13.
Ils ne mangeoient point avec les Hébreux, les regardant comme des hommes impurs. 152.
ELISÉE. Son ſerviteur étant épouvanté du grand nombre de Syriens qui environnoient la ville où étoit ce Prophete, & qui le cherchoient pour le perdre, il obtint de Dieu qu'il ouvrît les yeux de ce ſerviteur, & lui fiſt voir une autre armée bien plus nombreuſe qui étoit prête à le défendre. 205
Eliſée n'ordonne point la circonciſion à Naaman de Syrie, qui avoit embraſſé la foi du vrai Dieu. 185
ETATS. La ſeule crainte de Dieu eſt l'affermiſſement des Etats. 8

F

FEMMES. S'il leur eſt permis de s'orner & de ſe parer. 210
FOIBLESSE. Le ſentiment de ſa foibleſſe eſt le fondement d'une grande force. 31
Le ſentiment de notre foibleſſe nous porte à mettre notre confiance en Dieu, & à implorer ſon ſecours. 32
FORCE. La force des Chrétiens eſt dans la priere & dans l'union avec les fidelles qui prient pour eux. 107
FRAYEUR. Quand on en eſt une fois ſaiſi, on ne raiſonne plus, mais on s'abandonne ſans diſcernement à tout ce qu'elle inſpire. 22

H

HOLOFERNE coupant l'aqueduc qui conduiſoit les eaux de Bethulie, figure des heretiques qui ont voulu ôter à l'Egliſe la tradition par laquelle elle a toûjours conſervé les eaux pures de la verité. 35. 48. 49. 82. 83
Holoferne, figure du démon. 98. 100. 107. 173. 174. 178. 208

HUMILITÉ. Elle doit être le fondement des victoires que l'on remporte ſur le démon. 113
L'humilité d'un Chrétien eſt la meſure de ſon élevation. 209
HOMME. Tout ſon bonheur eſt de conformer ſa volonté à la volonté de Dieu. 157

I

JEÛNE. Le jeûne des Juifs duroit juſqu'au ſoir. 71. 156
JOACIM Grand-pontife, vient de Jeruſalem à Bethulie pour voir Judith, qui avoit ſauvé le peuple d'Iſrael en coupant la tête du General des Aſſyriens. ch. 15. v. 9.
ISAÏE. Ce Prophete ſcié en deux avec une ſcie de bois par le commandement de Manaſſé roi de Juda. 34
ISRAELITES, originaires de Chaldée. ch. 5. v. 6. & *page* 50
Dieu leur ouvre la mer aprés être ſortis d'Egypte. ch. 5. v. 12.
Les Iſraelites n'ont été livrés à leurs ennemis que lorſqu'ils ont irrité Dieu par leurs pechés. *ibid.* v. 18.
Iſraelites toûjours diſpoſés à murmurer contre ceux qui les conduiſoient, figure d'un grand nombre de Chrétiens qui perdent courage dans les moindres tentations. 85
JUDITH. Il eſt plus probable que ſon hiſtoire eſt arrivée ſous Manaſſé roi de Juda, & depuis ſon retour de Babylone où il avoit été en priſon. 5
Judith demeure veuve étant fort jeune, fort belle, & fort riche. ch. 8. v. 7. & *pag.* 98. 99. 216
Sa vie depuis qu'elle fut veuve, fut une vie de retraite, de priere, de jeûne & de pénitence. ch. 8. v. 5. 6. & *page* 113
Judith étoit de la tribu de Simeon. 97
Sa vie, le modelle d'une ſainte veuve. 98
Cette parole de ſaint Paul: Dieu ſe plaît à choiſir dans le monde ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qui y paroît de plus fort, s'eſt verifiée par avance en Judith. 104
Comment Judith étant très-chaſte a pu avoir deſſein de ſervir de piege par ſa beauté à Holoferne ch. 9. v. 13. & *page* 117. & *ſuiv.* 127

Dieu ajoûte un nouvel éclat à la beauté de Judith lorſqu'elle va trouver Holoferne. ch. 10. v. 4. *page* 118

S'il y a eu quelque menſonge dans les paroles de Judith. 128. *& ſuiv.* 139. 143. 146. 154

Judith ſe défend de manger des viandes d'Holoferne, & ſe nourrit de ce qu'elle avoit fait apporter par ſa ſervante. c. 10. v. 5. 11. v. 2. & *pag.* 153

Elle obtient la liberté de ſortir la nuit ſous prétexte d'aller prier & invoquer le Seigneur. ch. 12. v. 5. 6.

Son humilité & ſa foi ſe ſoûtiennent mutuellement. 154

Son humilité la rendit digne d'être choiſie de Dieu pour délivrer Iſrael par la mort d'Holoferne. 176. 195

Son humilité lui fit vaincre l'orgueil qui pouvoit s'élever dans ſon eſprit d'une victoire ſi illuſtre remportée ſur un ennemi ſi fier & ſi redoutable. 195

Elle ſe prépare & par la priere & par la veille & par le jeûne à ſe rendre digne de procurer le ſalut de tout ſon peuple. 158. 176

Sa priere dans le moment qu'elle alloit couper la tête à Holoferne. ch. 13. v. 7.

Elle coupe la tête à Holoferne, & ſe ſert de ſon propre ſabre. *ibid.* v. 8. 10.

Sa priere accompagnée de larmes qui étoient non des marques de foibleſſe, mais le principe d'une grande force. 169

Judith, une excellente figure de la ſainte Vierge. 169. 178

Judith proteſte que ce n'eſt point ſur elle-même qu'elle s'appuie, reconnoiſſant qu'elle n'étoit que foibleſſe, mais ſur le bras de Dieu tout-puiſſant. 170

Ses armes pour vaincre Holoferne, furent la chaſteté, l'humilité, la priere & le jeûne. 171

Judith s'étant dépouillée de toute la gloire de cette grande action qu'elle devoit faire, en rend à Dieu tout l'honneur après l'avoir faite. 114 170. 173. 177

Elle fait ſuſpendre au haut des murailles de Bethulie la tête d'Holoferne. ch. 14. v. 1. & *page* 184

Elle offre à Dieu les armes d'Holoferne que le peuple lui avoit don-

nées. ch. 16. v. 23. & *page* 213.
Judith après cette action illuſtre reprend ſa premiere vie qui étoit toute de retraite, de priere & de jeûne. 120. 214
Elle donna la liberté à ſa ſervante qui l'avoit ſuivie dans le camp d'Holoferne. ch. 16. v. 28.
Elle mourut à l'âge de 105. ans. 216
JUIFS. Les Juifs s'abſtenoient de manger avec les payens. 152. 153
C'étoit une coutume frequente parmi eux de ſe laver pour ſe purifier des ſouillures legales qu'ils pouvoient avoir contractées. 156
Ils devenoient impurs en tuant quelqu'un, quoique ce fût à la guerre, ou en touchant à quelmort. 212

L

LÂCHETÉ. La lâcheté des Chrétiens d'aujourd'hui ne vient que de ce qu'ils ne ſentent point leur miſere & leurs beſoins. 72.
LICITE. Se priver volontairement des choſes licites, depeur de tomber dans les illicites. 153

M

MANASSÉ roi de Juda a vêcu comme un pénitent depuis ſon retour de Babylone. 33
MANNE. Dieu nourrit durant 40. ans les Iſraelites de cette celeſte nourriture qui tomboit chaque jour dans le deſert. ch. 5. v. 15.
MARTYR. Les Martyrs enviſageoient comme le comble du bonheur, de ſouffrir la mort pour Jeſus-Chriſt. 21
MÉCHANS. Leur aveuglement eſt terrible. 22
Ils ſont ſouvent malheureux dès cette vie & s'engagent dans une deſolation effroyable pour l'autre. 23
MENSONGE. Il n'eſt jamais permis. 129. 146
S'il y a eu quelque menſonge dans les paroles de Judith. 128. *& ſuiv.* 139. 143. 146. 154
MESOPOTAMIE, pays appellé ainſi, parcequ'il étoit entre deux rivieres, l'Euphrate & le Tigre. 51
MOÏSE vainquit Amalec, non par la force de ſes armes, mais par l'ardeur de ſa priere. ch. 4. v. 13.

N

NABUCHODONOSOR roi des Aſſyriens, qui vainquit Arphaxad, paroît être le même que Soaſduchin fils d'Aſſaradon, & petit-fils de Sennacherib. 7
Vanité de ce Prince. 14. & 23
Nabuchodonoſor ſurnommé le Grand, reduit à cauſe de ſon orgueil à l'état de bête durant ſept années. 57

O

ORGUEIL, preſque inſéparable de la grandeur. 7
OZIAS voyant la ville de Bethulie fort preſſée par Holoferne, exhorte le peuple à attendre encore cinq jours dans l'eſperance du ſecours de Dieu. ch. 7. v. 23. & *page* 89
Il en eſt blâmé par Judith, n'appartenant pas aux hommes de borner le temps de la miſericorde divine. 89. ch. 8. v. 10. *& ſuiv.*
Ozias en demandant un delai de cinq jours, parla ſans le ſavoir par l'eſprit de Dieu, qui avoit reſolu de ſecourir Bethulie dans les cinq jours qu'Ozias avoit demandés. 89

P

PAROLE. La parole de Dieu eſt une fontaine dont l'eau rejaillit juſqu'à la vie éternelle. 84
PASSION. Les paſſions qui ſont dans le cœur des hommes, ſont comme autant d'idoles qu'ils adorent. 25
PERSEVERANCE. La victoire n'eſt promiſe qu'à la perſeverance. 37. 38
PRÉCIPICE. Tel y tombe le premier qui l'avoit creuſé pour ſon ennemi. 69
PRIERE. Belle priere de ceux de Bethulie propre aux perſonnes affligées. ch. 6. v. 15.
La priere doit venir du ſentiment de ſa miſere, & du beſoin que l'on a du ſecours de Dieu. 72
Preſbyteri. Signification de ce mot. 71. 100
PROSELYTE. Ce que ce mot ſignifie. 186
PUISSANCE. Vanité des hommes qui ſe glorifient de leur puiſſance, ridicule & extravagante.

te, 8. 25. 26. & 193.

S

SAMUEL. Adreſſe innocente dont ſe ſervit ce prophete pour aller ſacrer roi David à Bethléem ſans que Saül le ſçût. 131

SAÜL. Il fut touché d'une fauſſe compaſſion pour Agag roi d'Amalec. 15

SICHIMITES. Comment Judith ſemble louer le maſſacre des Sichimites commis par Simeon & Lévi, qui a été fort blâmé par Jacob leur pere. 114. & 115

T

TEMPLE. JESUS-CHRIST n'a fait paroître de colere que lorſqu'il a vû la ſainteté du temple profanée. 32

Il n'étoit permis aux Juifs d'offrir des ſacrifices que dans le temple de Jeruſalem. 101

Grande veneration des Juifs pour leur temple. 32

V.

VIDUITÉ. L'état de viduité loué non ſeulement dans la loi nouvelle, mais auſſi dans la loi ancienne. 190. v. 11. & p. 196

Fin de la Table de Judith.

LE LIVRE D'ESTHER

TRADUIT EN FRANCOIS,

avec

DES EXPLICATIONS

Tirées des ſaints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques.

LE LIVRE
DES ESPRITS

CONTENANT LES PRINCIPES

DE LA

DOCTRINE SPIRITE.

AVERTISSEMENT.

ON ne trouve dans l'Hebreu que les neuf premiers chapitres du livre d'Eſther : ce qui a porté quelques Anciens à ne le pas mettre au nombre des livres qui ſont canoniques. Mais Origenes a cru que les ſix derniers chapitres étoient auſſi autrefois dans l'ancien exemplaire Hebreu ; & que depuis ils s'étoient perdus. Le ſentiment du Cardinal Bellarmin eſt qu'il y a eu en Hebreu deux éditions differentes de ce livre ; l'une plus courte, qui nous reſte encore ; & l'autre plus étendue & accompagnée de quelques additions, que l'on a perdue depuis ; mais ſur laquelle a été faite la traduction Grecque qui s'eſt conſervée, & que ſaint Jerôme a regardée comme étant celle des Septante. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter préſentement que tout ce livre ne ſoit canonique, étant approuvé par l'autorité de toute l'Egliſe.

Euſeb. hiſtor. Eccleſ. l. 4 c. 26. Athanaſ. in Synopſ. t. 2. p. 58. Origen. tom. 2. in Joan & ep. ad Jul. Afric. Hieron. præfat. in Eſther. tom. 1. epiſt. 112.

Quelques Peres ont cru Eſdras auteur du livre d'Eſther. Mais d'autres ont cru au-contraire qu'il étoit poſterieur à Eſdras. Et le ſentiment le plus vraiſemblable eſt celui de ſaint Clement d'Alexandrie, qui l'appelle le livre de Mardochée ; parce-qu'en effet nous voyons en pluſieurs endroits de cette hiſtoire ; Que *Mardochée écrivit tout ce qui s'étoit paſſé, & qu'il l'envoya aux Juifs, après qu'il l'eut mis par écrit.* On peut croire auſſi qu'Eſther y eut quelque part avec Mardochée ; puiſqu'il eſt dit dans le texte des Septante ; Que *la reine Eſther & Mardochée Juif écrivirent ce qu'ils avoient fait* ; &

Clemens Alexandr. ſtromat. l. 1. p. 329 Eſther c. 9. 20. 23. c. 12. 4.

que *les Juifs reçûrent & observerent ce que l'un & l'autre leur avoient mandé d'observer, les jeûnes, les cris, & toutes les choses qui sont contenues dans l'histoire de ce livre que l'on nomme Esther :* ce qui semble nous marquer que ce livre qui porte pour titre, le livre d'Esther, est le même que celui que Mardochée & Esther écrivirent conjointement, & qu'ils envoyerent à tous les Juifs répandus dans les cent vingt-sept provinces soumises à l'empire d'Assuerus, afin, comme ils disent, *qu'ils eussent la paix, & qu'ils reçûssent la verité.*

Tout le monde sait que le nom *d'Assuerus*, comme celui d'Artaxerces, a été commun autrefois à plusieurs Princes. Le Roi dont il est parlé dans ce livre, paroît être le même que *Darius* fils d'Histaspes ; & on ne voit pas qu'on puisse aisément rapporter cette histoire à l'Empire d'aucun autre, soit avant ou après lui ; puisqu'il a été le premier des rois de Perse qui *a regné*, selon les termes de l'Ecriture, *depuis les Indes jusques en Ethiopie* ; Que *Suse*, qui *a été*, selon cette histoire, *la capitale du royaume d'Assuerus*, étoit aussi, selon les auteurs profanes, celle que Darius fils d'Hystaspes bâtit, ou plutôt qu'il rebâtit & augmenta par de grands palais tres-magnifiques, & où il gardoit tous ses tresors ; Que ce qu'attribue l'Ecriture à celui dont elle parle, lorsquelle dit ; Qu'après la douziéme année de son regne, il *rendit toute la terre, & toutes les isles de la mer tributaires*, ne peut convenir qu'à ce Darius, qui s'assujettit, selon les auteurs payens, les isles, & qui imposa le premier des tributs aux nations ; Que ce qui est rapporté dans le troisiéme livre d'Esdras & dans Joseph de la grandeur de l'Empire de Darius fils d'Hystaspes, & de ce festin si somptueux

Cap. 1. 1. c. 16. 1. 14. cap. 1. 2.

Plin. Elian. Herodot.

Cap. 10. 1. 3. 7.

Thucydid Herodot.

3. Esdr. 3.

Joseph. antiquit. l. 11. c. 4.

où il traita tous les gouverneurs qui commandoient ſous lui dans les cent vingt-ſept provinces de ſon Empire, s'accorde parfaitement avec ce que le livre d'Eſther dit de celui que le Prince qui y eſt nommé Aſſuerus fit *à tous les Grands des Perſes & des Medes, & aux gouverneurs des provinces en la troiſiéme année de ſon regne*; & qu'enfin la reconnoiſſance par laquelle le mari d'Eſther declare à la fin de cette hiſtoire; Que c'étoit le Dieu éternel, très-haut, & très-grand qui avoit donné à ſes peres & à lui même, & conſervé juſques alors le royaume qu'il poſſedoit, revient tout-à-fait à ce que Darius fils d'Hyſtaſpes ordonna au commencement de ſon regne pour le rétabliſſement du temple de Dieu & de tous ſes ſacrifices; & à cette imprécation publique qu'il fit contre tous les royaumes & tous les peuples qui s'y voudroient oppoſer, lorſqu'il ſouhaita que le même Dieu qui avoit fait éclater la majeſté de ſon nom dans Jeruſalem, diſſipât ces peuples & ces royaumes par ſa puiſſance.

Eſther 1. 3.

Cap. 16. 16.

1. *Eſdr.* 6. 6. *&c.*

Il eſt inutile de faire ici un tableau de la conduite de Mardochée & d'Eſther, & de les repréſenter comme deux modelles d'une pieté très-pure au milieu de la corruption de la Cour d'un très-puiſſant Prince, & très-genereuſe au milieu des plus grands perils. La ſimplicité très-auguſte avec laquelle elle eſt décrite dans cette hiſtoire, efface tout ce que l'éloquence des plus grands Orateurs en peut dire. C'eſt le Saint-Eſprit qui y parle d'une maniere qui ſe fait entendre au cœur de ceux qui ſont exemts d'ambition & de crainte. Il eſt vrai que les perſonnes remplies de l'amour du monde, & toutes occupées à s'y procurer un établiſſement temporel, qui ne comprennent pas la grandeur de

Dieu, ni l'importance de s'acquitter avec la derniere fidelité de ce qu'on lui doit, auront de la peine à approuver que Mardochée ait renoncé aux avantages qui pouvoient lui revenir de ſe mettre bien auprès d'un Miniſtre auſſi puiſſant qu'étoit Aman; & qu'il ſe ſoit même expoſé avec tout ſon peuple à perdre les biens & la vie, en choquant l'ambition d'un favori ſi redoutable, pour ne pas manquer à ce qu'il devoit à Dieu. Ils le blâmeront ſans doute de quelque foibleſſe d'eſprit en ce point, & d'un ſcrupule mal fondé, ou même de quelque fierté, comme s'il n'eût pu ſouffrir l'élevation d'Aman à ſon préjudice.

Mais ceux que l'Eſprit de Dieu rend dignes de recevoir par une humble foi l'intelligence de l'Ecriture, comprendront facilement par la lecture de cette hiſtoire, qu'un vrai ſerviteur de Dieu compte pour rien tous les avantages temporels, en comparaiſon de la gloire de ſon Dieu & de ſon propre ſalut; qu'il eſt auſſi éloigné de flatter contre ſon devoir un homme puiſſant, que de le craindre lorſqu'il ne le choque que pour ne pas bleſſer ſa conſcience; Qu'il met la force de ſon eſprit à n'offenſer jamais Dieu pour plaire aux hommes; Qu'il ne peut point regarder comme un ſcrupule tout ce qui le porte à violer en quelque choſe les divins préceptes, après avoir vû la reprobation du roi Saül attachée à un peché ſi leger en apparence; & qu'enfin la crainte de tous les maux temporels ne peut jamais lui être un prétexte legitime de manquer à ſon devoir; puiſque le plus grand de tous les maux eſt le peché, qui eſt la ſource & la cauſe de tous les autres.

Les perſonnes dont le cœur eſt rempli de la vanité des pompes du ſiecle, ne feront guere

non plus en état d'entendre le langage de la reine Eſther, lorſqu'elle proteſte à Dieu ; Qu'il *ſait la néceſſité où elle ſe trouve ; & qu'aux jours où elle paroît dans la magnificence & dans l'éclat, elle a en abomination la marque ſuperbe de ſa gloire qu'elle porte ſur ſa tête ; & la déteſte comme un linge ſouillé & qui fait horreur.* Celles qui ne trouvent du plaiſir que dans les grandeurs & dans les honneurs, n'auront point ſans doute ces oreilles ſpirituelles, ces oreilles de la foi dont parle ſouvent le Fils de Dieu, pour entendre & pour comprendre ce que dit cette grande Reine ; Que *jamais la ſervante du Seigneur*, qui étoit la plus belle qualité dont elle ſe glorifioit, *ne s'étoit réjouie depuis le jour qu'elle avoit été transférée dans le palais* d'Aſſuerus pour être ſa femme, *juſques alors, que dans le Seigneur le Dieu d'Abraham.* Celles qui ſont attachées à leurs plaiſirs & à l'amour d'elles-mêmes, ſe trouveront bien éloignées de la ſainte & genereuſe diſpoſition de cette Princeſſe, qui ne craignit point, après que ſon oncle Mardochée lui eut fait connoître ſon devoir, de s'expoſer à tout perdre, & la couronne & la vie, en *ſe livrant*, comme elle le dit, *au dernier peril & à la mort*, pour ſauver ſon peuple. *Eſther* 14. 16. *Eſther* 4. 16.

Ce fut cependant par une conduite ſi oppoſée aux ſentimens de l'amour-propre, & aux maximes les plus ordinaires de la ſageſſe du ſiecle, que Dieu permit & que Mardochée & qu'Eſther triompherent de la fauſſe & cruelle politique du miniſtre Aman ; & que cet homme ſuperbe trouva ſa perte avec celle de ſes complices dans tous les mêmes moyens dont il avoit reſolu de ſe ſervir pour perdre ceux qu'il haïſſoit. Il falloit donc que toute la poſterité connût par un tel exemple ; Que

nul engagement ni nulle *neceſſité* ne peut juſtifier la complaiſance qu'ont les Grands dans les marques de leur grandeur, après qu'une des plus puiſſantes Princeſſes du monde a pris Dieu même à témoin; Qu'elle *déteſtoit & qu'elle avoit en horreur la marque ſuperbe de ſa gloire qu'elle portoit ſur ſa tête* : Que ceux qui comme Eſther ſavent eſtimer la qualité ſi honorable qu'ils ont d'être *ſerviteurs de Dieu*, prennent garde avec grand ſoin, quand même ils ſeroient auſſi élevés que cette Princeſſe dans le monde, *à ne ſe réjoüir que dans le Seigneur leur Dieu*, & non dans eux-mêmes, ni dans leurs treſors, & dans leur puiſſance : Et qu'enfin les biens & la vie même, quand elle ſeroit accompagnée d'une couronne, ſont la matiere d'un ſacrifice très-digne de Dieu, lorſqu'il s'agit de les expoſer pour ſes interêts & pour ſa gloire. Telle eſt la ſainte philoſophie du chriſtianiſme ſi peu connue, & encore moins pratiquée dans tous les ſiecles, dont Dieu a voulu nous donner des modelles ſi parfaits dans le temps même de l'ancienne loi en la perſonne d'Eſther & de Mardochée. C'eſt ce que nous allons voir dans tout ce livre, qui nous repréſente, non pas une hiſtoire feinte, comme quelques heretiques de ces derniers temps ont été aſſez hardis pour le ſoûtenir, mais une hiſtoire très-veritable, & accompagnée de toutes les marques de ſincerité & de verité.

ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

1. IN diebus Aſſueri, qui regnavit ab India uſque Æthiopiam, ſuper centum viginti ſeptem provincias,

2. quando ſedit in ſolio regni ſui, Suſan civitas regni ejus exordium fuit.

3. Tertio igitur anno imperii ſui, fecit grande convivium cunctis principibus, & pueris ſuis, fortiſſimis Perſarum, & Me-

1. AU temps d'Aſſuerus, qui a regné depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie ſur cent vingt-ſept provinces,

2. lorſqu'il s'aſſit ſur le trône de ſon royaume, Suſe étoit la capitale de ſon empire *y*.

3. La troiſiéme année de ſon regne il fit un feſtin magnifique à tous les princes de ſa Cour, à tous ſes officiers, aux plus braves d'en-

y. 2. *letter.* regni ejus exordium, *id eſt*, caput & metropolis; *Hebr. Chald.*

tre les Perſes, aux premiers d'entre les Medes, & aux gouverneurs des provinces étant lui-même préſent,

dorum inclytis; & præfectis provinciarum coram ſe,

4. pour faire éclater la gloire & les richeſſes de ſon empire, & pour montrer la grandeur de ſa puiſſance. Ce feſtin dura long-temps, ayant été continué pendant cent quatre-vingts jours.

4. ut oſtenderet divitias gloriæ regni ſui, ac magnitudinem, atque jactantiam potentiæ ſuæ, multo tempore, centum videlicet & octoginta diebus.

5. Et vers le temps que ce feſtin finiſſoit, le Roi invita tout le peuple qui ſe trouva dans Suſe depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Il commanda qu'on préparât un feſtin pendant ſept jours dans le veſtibule de ſon jardin, du bois, qui avoit été planté de la main des Rois, avec une magnificence royale.

5. Cúmque implerentur dies convivii, invitavit omnem populum, qui inventus eſt in Suſan, à maximo uſque ad minimum: & juſſit ſeptem diebus convivium præparari in veſtibulo horti, & nemoris, quod regio cultu & manu conſitum erat.

6. On avoit tendu de tous côtés des tapiſſeries de fin lin de couleur de bleu celeſte & d'hyacinthe, qui étoient ſoûtenues par des cordons de fin lin teints en écarlate, qui étoient paſſés dans des anneaux d'yoire, & attachés à des colonnes de marbre. Des lits d'or & d'argent étoient rangés en

6. Et pendebant ex omni parte tentoria aerii coloris, & carbaſini ac hyacinthini, ſuſtentata funibus byſſinis, atque purpureis, qui eburneis circulis incerti erant, & columnis marmoreis fulciebantur. Lectuli quoque aurei & argentei ſuper pavimentum ſmaragdino & pario

ſtratum lapide, diſpoſiti erant: quod mira varietate pictura decorabat.

ordre ſur un pavé de porphyre // & de marbre blanc //, qui étoit embelli de pluſieurs figures // avec une admirable varieté.

7. Bibebant autem qui invitati erant, aureis poculis, & aliis atque aliis vaſis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentiâ regiâ dignum erat, abundans, & præcipuum ponebatur.

7. Ceux qui avoient été invités à ce feſtin, buvoient en des vaſes d'or, & les viandes étoient ſervies dans des baſſins tous differens les uns des autres. On y préſentoit auſſi du plus excellent vin, & en grande abondance, comme il étoit digne de la magnificence royale.

8. Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, ſed ſicut rex ſtatuerat, præponens menſis ſingulos de principibus ſuis, ut ſumeret unuſquiſque quod vellet.

8. Nul ne contraignoit à boire // ceux qui ne le vouloient pas, mais le Roi avoit ordonné que l'un des Grands de ſa Cour fût aſſis à chaque table, afin que chacun prît ce qu'il lui plairoit.

9. Vaſthi quoque regina fecit convivium feminarum, in palatio ubi rex Aſſuerus manere conſueverat.

9. La reine Vaſthi fit auſſi un feſtin aux femmes dans le palais où le roi Aſſuerus avoit accoutumé de demeurer.

✝. 6. *lettr.* ſmaragdino; d'émeraudes. *Hebr.* porphyretico. *Vatabl.*

Ibid. *let.* Pario lapide, marbre de l'iſle de Paros dans la mer Egée, fameuſe pour ſon marbre blanc.

Ibid. *lettr.* pictura, ſcilicet ex lapidum varietate. *Emman. Sa.*

✝. 8. *expl.* C'étoit l'uſage parmi les Perſes, de forcer les conviés à boire *Joſeph. antiq. lib.* 11. *cap.* 6.

10. Le ſeptiéme jour, lorſque le Roi étoit plus gai qu'à l'ordinaire, & dans la chaleur du vin qu'il avoit bu avec excès, il commanda à Maümam, Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zethar, & Charchas, qui étoient les ſept Eunuques officiers ordinaires du roi Aſſuerus,

10. Itaque die ſeptimo, cùm rex eſſet hilarior, & poſt nimiam potationem incaluiſſet mero, præcepit Maümam, & Bazatha, & Harbona, Bagatha, & Abgatha, & Zethar, & Charchas, ſeptem Eunuchis, qui in conſpectu ejus miniſtrabant,

11. de faire venir devant le Roi la reine Vaſthi avec le diadême en tête, pour faire voir ſa beauté à tous ſes peuples & aux premieres perſonnes de ſa Cour, parcequ'elle étoit extrêmement belle.

11. ut introducerent reginam Vaſthi coram rege, poſito ſuper caput ejus diademate, ut oſtenderet cunctis populis & principibus pulchritudinem illius: erat enim pulchra valdé.

12. Mais elle refuſa d'obeïr, & dédaigna de venir ſelon le commandement que Roi lui en avoit fait faire par ſes Eunuques. Aſſuerus entrant donc en colere, & étant tranſporté de fureur,

12. Quæ renuit, & ad regis imperium, quod per Eunuchos mandaverat, venire contemſit. Unde iratus rex, & nimio furore ſuccenſus,

13. conſulta les Sages qui étoient toûjours près de ſa perſonne, ſelon la coutume ordinaire à tous les Rois, par le conſeil deſquels il faiſoit toutes choſes, parce-

13. interrogavit ſapientes, qui ex more regio ſemper ei aderant, & illorum faciebat cuncta conſilio, ſcientium leges ac jura majorum;

qu'ils ſavoient les loix & les ordonnances anciennes;

14. (erant autem primi & proximi, Charſena, & Sethar, & Admatha, & Tharſis, & Mares, & Marſana, & Mamuchan, ſeptem duces Perſarum atque Medorum, qui videbant faciem regis, & proximi poſt eum reſidere ſoliti erant)

14. entre leſquels les premiers & les plus proches du Roi étoient Charſena, Sethar, Admatha, Tharſis, Marès, Marſana, & Mamuchan, qui étoient les ſept principaux ſeigneurs des Perſes & des Medes, qui ne perdoient jamais le Roi de vûe, & qui avoient accoutumé de s'aſſeoir les premiers après lui.

15. cui ſententiæ Vaſthi regina ſubjaceret, quæ Aſſueri regis imperium, quod per Eunuchos mandaverat, facere noluiſſet.

15. Le Roi leur demanda donc quelle peine meritoit la reine Vaſthi, qui n'avoit point obeï au commandement que le Roi lui avoit fait faire par ſes Eunuques.

16. Reſponditque Mamuchan, audiente rege atque principibus: Non ſolùm regem læſit regina Vaſthi, ſed & omnes populos, & principes, qui ſunt in cunctis provinciis regis Aſſueri.

16. Mamuchan répondit en préſence du Roi & des premiers de ſa Cour: La reine Vaſthi n'a pas ſeulement offenſé le Roi, mais encore tous les peuples & tous les grands ſeigneurs qui ſont dans toutes les provinces du roi Aſſuerus.

17. Egredietur enim ſermo reginæ ad om-

17. Car cette conduite de la Reine étant ſçûe // de

℣. 17. *lettr.* Egredietur ſermo reginæ, *id eſt*, divulgabitur factum, &c *hebraïſm.* Vatabl.

toutes les femmes, leur apprendra à mépriſer leurs maris, en diſant : Le roi Aſſuerus a commandé à la reine Vaſthi de venir ſe préſenter devant lui, & elle n'a point voulu lui obeïr ;

nes mulieres, ut contemnant viros ſuos, & dicant : Rex Aſſuerus juſſit ut regina Vaſthi intraret ad eum, & illa noluit :

18. & à ſon imitation les femmes de tous les grands ſeigneurs des Perſes & des Medes mépriſeront les commandemens de leurs maris : ainſi la colere du Roi eſt très-juſte.

18. atque hoc exemplo omnes principum conjuges Perſarum atque Medorum parvipendent imperia maritorum ; unde regis juſta eſt indignatio.

19. Si vous l'agréez donc, qu'il ſe faſſe un édit par votre ordre ℣, & qu'il ſoit écrit ſelon la loi des Perſes & des Medes qu'il n'eſt pas permis de violer, que la reine Vaſthi ne ſe préſentera plus devant le Roi ; mais que ſa couronne ſoit donnée à une autre, qui en ſoit plus digne qu'elle.

19. Si tibi placet, egredietur edictum à facie tua, & ſcribatur juxta legem Perſarum atque Medorum, quam præteriri illicitum eſt, ut nequaquam ultrà Vaſthi ingrediatur ad regem ; ſed regnum illius, altera, quæ melior eſt illâ, accipiat,

20. & que cet édit ſoit publié dans toute l'étendue des provinces de votre empire, afin que toutes les femmes tant des grands que des petits, rendent à leurs maris l'honneur qu'elles leur doivent.

20. & hoc in omne (quod latiſſimum eſt) provinciarum tuarum divulgatur imperium, & cunctæ uxores tam majorum, quàm minorum, deferant maritis ſuis honorem.

℣. 19. *lettr.* à facie tua.

21. Placuit consilium ejus regi & principibus : fecitque rex juxta consilium Mamuchan,

22. & misit epistolas ad universas provincias regni sui, ut quæque gens audire & legere poterat, diversis linguis & litteris, esse viros principes ac majores in domibus suis : & hoc per cunctos populos divulgari.

21. Le conseil de Mamuchan plut au Roi & aux Grands de sa Cour, & pour executer ce qu'il lui avoit conseillé,

22. il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume en diverses langues, selon qu'elles pouvoient être lues & entendues par les peuples differens de son royaume, afin que les maris eussent tout le pouvoir & toute l'autorité chacun dans sa maison, & que cet édit fût publié parmi tous les peuples.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE I.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *AU temps d'Assuerus.*

L'on peut voir dans l'avertissement de ce livre, que c'est une grande difficulté de savoir qui étoit ce Prince, dont il est parlé en ce lieu; & que tous les Interpretes sont tellement partagés sur ce sujet, que l'un d'entr'eux, après avoir lu les sentimens de tous les autres, & examiné les raisons sur lesquelles ils s'appuyent, avoue qu'il étoit moins éclairci sur cela qu'auparavant. Que si neanmoins on veut bien considerer ce que nous y avons dit après un Auteur de notre temps, l'on pourra être convaincu, que ce nom d'*Assuerus* aussi bien que celui d'*Artaxercès* étant commun autrefois aux princes des Medes & des Perses, comme celui de *Pharaon* l'étoit aux rois d'Egypte; *Darius* fils *d'Hystaspès*, dont il est parlé dans le premier & le troisiéme livre d'Esdras, est cet Assuerus qui a épousé Esther, & sous le regne duquel tout ce

Tirin. in hunc loc. 1. Esdr. 6. & 3. Esdr. 4. 43.

qui regarde l'hiſtoire de Mardochée & d'Aman eſt arrivé. Il commença à regner deux cens ans ou environ avant cet autre Darius roi des Perſes, dont le nom eſt devenu ſi celebre par les fameuſes victoires qu'Alexandre remporta ſur lui.

Qui a regné depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie ſur cent vingt-ſept provinces.

Cette circonſtance que l'Ecriture a marquée pour ſpecifier l'étendue de l'empire d'Aſſuerus, a un rapport tout entier avec ce que le plus celebre hiſtorien des Juifs a dit de l'empire de Darius fils d'Hyſtaſpès, dont il témoigne dans les mêmes termes que le ſacré texte : *Que ſa domination s'étendoit ſur cent vingt-ſept provinces, depuis les Indes juſqu'à l'Ethiopie :* ce qui ne peut convenir qu'à ce Darius dont nous parlons. Car *Cambyſes* ſon prédeceſſeur avoit conquis le premier *l'Ethiopie.* Mais pour lui il ſubjuga & conquit les Indes.

Joſeph. antiq. lib. 11. cap. 4.

Herodot. hiſt. l. 4.

℣. 2. *Lorſqu'il s'aſſit ſur le trône de ſon royaume, Suze fut la premiere & la capitale de ſon empire.*

Suze étoit une ville de Perſe, bâtie ſur le fleuve *Euldus* ou *Coaſpes*, en une ſituation très-agreable. Elle fut, ſelon le rapport des hiſtoriens, extrêmement augmentée & embellie par la grande magnificence de ce Prince, qui y bâtit de fort grands palais, dont il s'eſt même conſervé juſques à preſent de beaux reſtes, qui ſont encore admirés par ceux qui voyagent en ce pays-là. Lors donc que Darius, ſurnommé *Aſſuerus*, *s'aſſit ſur le trône de ſon royaume*, c'eſt-à-dire, après qu'il eut affermi

Vide Tirin. in hunc loc. Plin. l. 6. cap. 17. Id. l. 18. c. 1. Ælian. de anim. lib. 13. c. 18. 59. Vatabl. in hunc locum.

ſon empire, & qu'il ſe fut aſſûré la paiſible poſſeſſion de ſes états, il choiſit la ville de Suze pour en faire la capitale de ſon empire : ou-bien, il voulut être couronné en cette ville ; & ce fut là proprement que ſon regne commença, à cauſe qu'il y reçût la couronne. Car l'un & l'autre de ces deux ſens peut être marqué par ces mots de la Vulgate : *Suſan civitas regni ejus exordium.*

Tirin. ib. ut ſupr.

℣. 3. *Il fit donc la troiſième année de ſon empire un magnifique feſtin à tous les Grands de ſa Cour, à tous ſes officiers, &c.*

Cette circonſtance ſe rapporte encore parfaitement avec ce que nous voyons dans l'hiſtoire de Joſeph, où il parle du roi Darius fils d'Hyſtaſpès en ces termes tout ſemblables à ceux du texte ſacré : *Qu'il fit un feſtin ſuperbe à ſes principaux officiers, aux plus grands ſeigneurs des Medes & des Perſes, & aux gouverneurs des cent vingt-ſept provinces de ſon empire :* ce qui ſemble ne laiſſer aucun ſujet de douter, qu'Aſſuerus dont parle la ſainte Ecriture, ne ſoit le même que Darius fils d'Hyſtaſpès dont parle Joſeph. La ſeule difference qu'on y remarque, eſt que dans cet hiſtorien il eſt dit, que ce feſtin ſi magnifique ſe fit la premiere année de l'empire d'Aſſuerus ; & que l'Ecriture le met au contraire en la troiſiéme : mais il eſt aiſé que Joſeph ſe ſoit trompé en ce point.

Joſeph. antiq. lib. 11. cap. 4.

℣. 4. *Pour faire paroître les richeſſes & la gloire de ſon empire, & faire oſtentation de la grandeur de ſa puiſſance. Et ce feſtin dura fort long-temps ; c'eſt-à-dire, durant l'eſpace de cent quatre-vingts jours.*

On voit dans l'hiſtoire, que Cambyſes fils de Cyrus étant mort, un Mage de Perſe nommé *Oropaſtes* & ſurnommé *Trogon*, ſe faiſant paſſer pour le frere de Cambyſes, uſurpa l'empire des Perſes; mais que Darius fils d'Hyſtaſpès & ſix autres ayant découvert ſa tromperie, conſpirerent contre lui & le tuerent; & que la couronne fut donnée à Darius par ſes compagnons, qui ſe reſerverent neanmoins de grands privileges & une partie de la ſouveraine autorité. Darius ſe laſſant enſuite de voir que ces Grands de Perſe partageoient en quelque ſorte avec lui la ſouveraine puiſſance, trouva le moyen de s'en deffaire. Et comme tous les autres Grands du royaume pouvoient bien en avoir été bleſſés, il voulut pour les adoucir & ſe concilier en même-temps l'eſprit des peuples, leur faire ce magnifique feſtin, qui eſt peut-être le plus ſuperbe dont on ait jamais entendu parler, où il eut deſſein de faire éclater aux yeux de tous ſes ſujets ſa grande puiſſance, & ſes immenſes richeſſes, afin que la vûe de ſes treſors leur imprimât un plus grand reſpect pour ſa perſonne.

Heredot. lib. 3. Eſdr. l. 4. c. 7. Valer. Maxim.

℣. 5. *Et vers le temps que ce feſtin finiſſoit, le Roi invita tout le peuple qui étoit dans Suze, depuis le plus grand juſqu'au plus petit.*

Quelques-uns croyent que ce furent deux feſtins tout differens qui ſe ſuivirent l'un l'autre; l'un qui dura cent quatre-vingts jours, c'eſt-à-dire, l'eſpace entier de ſix mois, pendant leſquels il traita avec la derniere magnificence *tous les Grands de ſa Cour, tous ſes officiers, les plus braves d'entre les Perſes, les*

plus illuſtres d'entre les Medes, & les gouverneurs des provinces, & l'autre qui fut préparé enſuite de ce premier pour tout le peuple de ſa ville capitale, qu'il invita, dit le ſacré texte, *depuis les plus grands juſqu'aux plus petits.* D'autres Interpretes croyent au-contraire, que ces deux feſtins n'en faiſoient qu'un ; c'eſt-à-dire, que vers la fin du premier, & au commencement de la derniere ſemaine, le Roi invita auſſi tous les peuples qui ſe trouverent dans Suze, & les traita magnifiquement avec tous les Grands & les officiers de ſon empire, *dans le veſtibule de ſon jardin ;* c'eſt-à-dire, à l'entrée du jardin de ſon palais, *& d'un bois planté par la main des Rois.* Car les Perſes étoient très-curieux en beaux jardins. Et les Princes ne regardoient pas comme une choſe indigne d'eux, de prendre leur divertiſſement à planter eux-mêmes & à cultiver ces jardins qui étoient très-magnifiques.

Cicero l. de Senect.

Au reſte on ne peut douter que le Saint-Eſprit ayant fait marquer tant de circonſtances touchant un feſtin profane, n'ait eu deſſein de nous porter en même-temps à élever notre eſprit à quelque choſe de plus grand. Et cette magnificence même ſi extraordinaire & ſi inouie d'un prince qui entreprend de traiter toute ſa Cour pendant ſix mois, & tout le peuple de ſa ville capitale pendant ſept jours, nous engage naturellement, ſelon l'avis que ſaint Paul nous donne, de chercher notre propre inſtruction dans tout ce qui eſt écrit dans les livres ſaints ; *Quæcunque ſcripta ſunt, ad noſtram doctrinam ſcripta ſunt :* à enviſager dans la grandeur tem-

porelle d'un Prince mortel, la grandeur de Dieu ſans comparaiſon plus digne de nos admirations; & dans ce feſtin profane où le peuple de toute une ville eſt invité, un autre banquet infiniment plus relevé & plus eſtimable, où les peuples de toute la terre ſont appellés; & dans cette *varieté* étonnante de toute ſortes d'ornemens, *de marbre blanc & de porphyre, d'or & d'argent*; qui ſevoient à embellir le lieu du feſtin, cette autre varieté encore plus admirable de toutes les richeſſes ſpirituelles & divines qui contribuent à relever la beauté de la ville ſainte, dont la deſcription faite par le Saint-Eſprit dans l'Apocalypſe, nous repréſente ſous la figure de l'or le plus pur, & des pierres les plus precieuſes qui ſe trouvent ſur la terre, la magnificence vraiment divine du royaume de JESUS-CHRIST, qui eſt ſon Egliſe. C'eſt-là qu'il eſt vrai de dire, comme il eſt marqué ici, qu'on *préſente* aux peuples *un vin excellent*, ſans que neanmoins *on contraigne à boire aucun* de ceux que l'on y a invités; parceque ce vin celeſte & ce pain des Anges n'eſt deſtiné que pour ceux qui le deſirent avec une grande ardeur; & que les tiedes & les lâches ſont indignes de s'en approcher. Nous ne faiſons que toucher ces choſes, laiſſant à la pieté des perſonnes plus éclairées d'approfondir & d'étendre davantage des verités, que nous préſentons ſeulement comme en raccourci. *Apoc.* 11. 18. 19. *&c.*

℣. 6. Des lits d'or & d'argent étoient rangés en ordre ſur un pavé de porphyre & de marbre blanc, &c.

Tirin. in hunc loc. Ces lits ſi ſuperbes étoient deſtinés, non pour dormir, mais pour manger. Car, quoi-
Geneſ. 43. 33. qu'il paroiſſe par un autre endroit de l'Ecriture, & par le témoignage de pluſieurs Auteurs, que les Anciens s'aſſeyoient comme nous à table pour manger, il eſt certain neanmoins que la molleſſe s'étant inſenſiblement augmentée parmi les hommes, les Perſes, les Grecs, les Romains, les Juifs, & preſque tous les Orientaux commencerent à ſe coucher ſur des lits afin de manger. Et parcequ'ordinairement il y avoit ou deux ou trois lits deſtinés à cet uſage dans chaque chambre où l'on mangeoit, on nommoit ces chambres *biclinium*, ou *triclinium*, c'eſt-à-dire, une chambre de deux ou de trois lits. Or pour comprendre la maniere de ſe coucher ſur des lits, il eſt bon de ſavoir que le côté du lit qui joignoit la table étoit bordé d'un oreiller. On s'étendoit ayant le corps appuyé ſur le coude du bras gauche, la tête un peu élevée. Trois ou quatre étoient couchés ſur un même lit; enſorte que l'eſtomac de celui qui avoit la premiere place regardoit le dos de celui qui étoit à la ſeconde; & de même des autres. Ainſi pour peu que celui qui étoit à la ſeconde place ſe penchât en arriere, le derriere de ſa tête donnoit vers l'eſtomac du premier. C'eſt ce qui donne moyen d'entendre ce qui eſt
Joan. 13. 23. 25. dit dans l'Evangile, que dans cette derniere Cene que JESUS-CHRIST fit avant ſa paſſion avec ſes Apôtres, ſaint Jean repoſoit ſur le ſein de ſon divin maître.

℣. 12. *Mais elle refuſa d'obeïr, & dédaigna de venir ſelon le commandement que le Roi lui avoit fait faire par ſes Eunuques.*

Pluſieurs Auteurs croyent que la reine Vaſthi avoit raiſon dans le fond de ne vouloir pas conſentir en cette rencontre à la volonté du Roi, que la chaleur du vin qu'il avoit bu par excès portoit alors à exiger d'elle ce qui étoit même contraire aux coutumes du royaume, qui ſelon Joſeph, ne permettoient pas aux femmes de ſe laiſſer voir à des étrangers. Auſſi ſaint Severe-Sulpice dans ſon hiſtoire ſainte ne craint pas de dire, que cette princeſſe parut plus prudente que ſon mari, & condamna ſa folie par cette ſage retenue, qui l'empêcha de ſe venir préſenter devant tous les Grands du royaume, & expoſer à leurs yeux ſa beauté qui étoit très-grande. *Illa verò ſtulto rege conſultior, pudens, virorum oculis ſpectaculum corporis præbere juſſa, abnuit.* Mais enfin ſelon la reflexion d'un Interprete, il eſt au pouvoir de Dieu de ſe ſervir de tel moyen qu'il lui plaît pour executer ſa ſouveraine volonté, qui étoit en cette rencontre, comme on le verra dans toute la ſuite, de faire établir Eſther cette princeſſe ſi ſainte, en la place de Vaſthi, & d'employer ſon miniſtere pour ſauver ſon peuple.

Joſeph. antiq. lib. 11. cap. 6. Sulpit. Seve. Menoch.

D'ailleurs il ſe peut bien faire, ſelon que l'a remarqué le même Auteur, que quoique Vaſthi eût raiſon dans le fond de refuſer de paroître ainſi en public devant tous les Perſes, elle ait manqué à accompagner ce refus de tout le reſpect qu'elle devoit au Roi ſon mari, & qu'elle ait même parlé avec fierté & avec mépris; ce qui ſemble nous être marqué par ces termes de l'Ecriture, *ad regis imperium venire contemſit.* Qu'elle mépriſa d'aller trouver le

Roi, ſur l'ordre qu'elle en reçût.

Les *Eunuques*, dont il eſt parlé ici, étoient ordinairement employés, comme ils le ſont encore à preſent dans les pays orientaux, par les Princes qui ont toûjours eu une plus grande confiance en eux pour tout ce qui regardoit la conduite de leurs femmes. Et l'on voit même dans les hiſtoires, que quelques-uns de ces Eunuques ſe rendoient inſenſiblement les maîtres du gouvernement de l'état ſous les Empereurs Romains, abuſant de l'autorité que ces Princes leur donnoient.

℣. 13. 14. &c. *Aſſuerus conſulta les Sages qui étoient toûjours près de ſa perſonne..... entre leſquels les premiers & les plus proches du Roi étoient..... les ſept grands Seigneurs des Perſes & des Medes, qui voyoient toûjours le viſage du Roi, &c.*

Ce nombre de ſept étoit ordinaire parmi les Perſes, comme il ſe voit par ces premiers chefs de tous les Perſes & de tous les Medes, qui étoient au nombre de ſept, auſſi bien que les Eunuques principaux dont on a parlé. L'Ecriture marque ici cette circonſtance, en parlant de ces ſept Grands du royaume; *Qu'ils voyoient toûjours le viſage du Roi*; ce qui ſignifie qu'ils étoient toûjours près de la perſonne du Prince, & qu'ils avoient ce privilege particulier de voir toûjours le viſage de celui que tant d'autres par reſpect n'oſoient regarder; parceque parmi les Medes & les Perſes, pour imprimer à tous les peuples une plus grande veneration pour le Roi, on ne ſouffroit point qu'ils le viſſent, comme ſi ç'avoit été

Vatabl. in hunc locum. Cornel. à Lapid. Juſtin. l. 1. in fin. Herodot. l. 1. p. 21.

été une espece de divinité qu'il fallût cacher aux hommes.

La coutume par laquelle, selon qu'il est dit ici, les rois des Perses consultoient en toutes choses les personnes consommées dans la connoissance des loix & des anciennes ordonnances, étoit sans doute très-sage. Mais comme ces *Sages* des Perses que les Princes consultoient, possedoient en même-temps les premieres places du royaume, & qu'ils craignoient lâchement de leur déplaire, de peur de déchoir de leur dignité, ils donnerent à Assuerus un conseil plutôt conforme à sa volonté, que digne du rang qu'ils tenoient. Car ils auroient dû considerer que l'excès du vin ayant transporté & troublé l'esprit de ce Prince, il avoit voulu exiger de la Reine sa femme une chose qu'elle ne lui devoit pas, & qu'il auroit condamné le premier comme contraire à son propre honneur, s'il avoit été dans son assiete naturelle. Que si elle avoit blessé en quelque chose le respect qu'elle lui devoit par la maniere peut-être trop fiere dont elle le refusa, sa faute pouvoit être regardée comme très-legere par rapport à toutes les circonstances qui l'accompagnoient, & sur-tout à cette honte qu'une demande si imprévûe lui avoit causée. Ainsi c'étoit à ces *Sages* prétendus à représenter au Roi, selon l'obligation de leur charge, ce qui pouvoit contribuer à faire connoître la sagesse de la conduite de la Reine, & la justice du refus qu'elle avoit fait, fondée sur les loix mêmes du royaume. Mais ils consulterent moins leur devoir en cette rencontre,

qu'ils n'eurent d'égard à la *colere* dont ils virent qu'*Assuerus étoit transporté* ; & craignant uniquement de tomber dans sa disgrace, s'ils s'opposoient à sa fureur, ils se laisserent aller à lui donner le conseil dont il est parlé ici. Et c'est cependant de cette colere du Roi & de cette complaisance de ces courtisans, que Dieu sçut tirer, comme on l'a dit, un aussi grand avantage, que fut celui de l'établissement de la reine Esther.

℣. 19. *Qu'il se fasse un édit, & qu'il soit écrit selon la loi des Perses & des Medes qu'il n'est pas permis de violer, Que la reine Vasthi ne se présentera plus devant le Roi ; mais qu'une autre prendra sa couronne.*

Etrange suite d'un excès de vin, que l'on colore du beau prétexte d'empêcher que les maris ne soient mépriſés à l'avenir par leurs femmes ; comme si un tel exemple n'avoit pas dû au-contraire inspirer à ces maris un vrai respect pour la sagesse de ces femmes, & une très-grande horreur de tout ce qui peut les porter à exiger d'elles quelque chose contre leur devoir ! Telle est la fin assez ordinaire des grands festins, où la modestie & la pieté ne regnent point. On vid donc alors une Reine repudiée à la fin d'un si celebre banquet, pour une chose qui auroit dû augmenter la veneration du Roi son mari pour sa personne. Et l'on a vû longtemps depuis dans un semblable festin que donnoit un Prince aux Grands de sa Cour, la tête du plus grand & du plus saint de tous les hommes de son temps, devenir le prix de la danse d'une fille ; tant il est vrai que les joies profa-

nes & les diſſolutions du ſiecle ſont des ſources de malheurs, & ſe terminent ſouvent aux plus triſtes évenemens.

Les Perſes, ſelon la remarque des Hiſtoriens, étoient très-durs & cruels envers leurs femmes ; ce qui donne lieu de s'étonner moins de la dureté de cette ſentence que l'on prononça contre Vaſthi. Il paroît auſſi par la maniere dont ce Sage qui parloit à Aſſuerus, lui témoigne qu'il falloit que l'édit fût conçû pour n'être point violé ; qu'il pouvoit bien y avoir parmi les Perſes une forme particuliere, ſelon laquelle les édits étant publiés, ils étoient abſolument irrevocables, ainſi que ces *loix* qu'on nommoit *ſacrées* parmi les Romains.

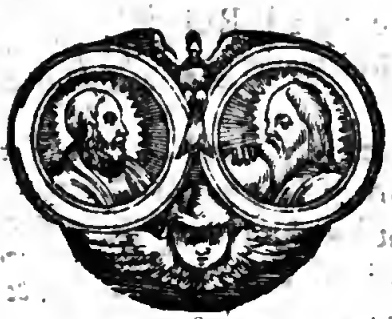

CHAPITRE II.

1. CEs choſes s'étant paſſées de la ſorte; lorſque la colere du roi Aſſuerus fut adoucie, il ſe reſſouvint de Vaſthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit ſouffert.

2. Alors les ſerviteurs & les officiers du Roi lui dirent: Qu'on cherche pour le Roi des filles qui ſoient vierges & belles,

3. & qu'on envoie dans toutes les provinces des gens qui conſiderent les plus belles d'entre les jeunes-filles qui ſont vierges, pour les amener dans la ville de Suſe, & les mettre dans le palais des femmes ſous la conduite de l'eunuque Egée, qui a ſoin de garder les femmes du Roi: là on leur donnera tout ce qui leur eſt neceſſaire tant pour leur parure que pour les autres beſoins;

1. His itaque geſtis, poſtquàm regis Aſſueri indignatio deferbuerat, recordatus eſt Vaſthi, & quæ feciſſet, vel quæ paſſa eſſet.

2. Dixeruntque pueri regis, ac miniſtri ejus: Quærantur regi puellæ virgines ac ſpecioſæ,

3. & mittantur qui conſiderent per univerſas provincias puellas ſpecioſas & virgines: & adducant eas ad civitatem Suſan, & tradant eas in domum feminarum ſub manu Egei eunuchi, qui eſt præpoſitus & cuſtos mulierum regiarum: & accipiant mundum muliebrem, & cetera ad uſus neceſſaria,

4. & quæcunque inter omnes oculis regis placuerit, ipſa regnet pro Vaſthi. Placuit ſermo regi: & ita, ut ſuggeſſerant, juſſit fieri.

4. & celle qui plaira davantage aux yeux du Roi, ſera Reine à la place de Vaſthi. Cet avîs plut au Roi, & il leur commanda de faire ce qu'ils lui avoient conſeillé.

5. Erat vir Judæus in Suſan civitate, vocabulo Mardochæus, filius Jair, filii Semei, filii Cis, de ſtirpe Jemini,

5. Il y avoit alors dans la ville de Suſe un homme Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Semeï, fils de Cis, de la race de Jemini,

6. qui tranſlatus fuerat de Jeruſalem eo tempore quo Jechoniam regem Juda Nabuchodonoſor rex Babylonis tranſtulerat.

6. qui avoit été transferé de Jeruſalem au temps que Nabuchodonoſor roi de Babylone y avoit fait amener Jechonias roi de Juda.

7. Qui fuit nutritius filiæ fratris ſui Ediſſæ, quæ altero nomine vocabatur Eſther; & utrumque parentem amiſerat: pulchra nimis, & decora facie. Mortuiſque patre ejus ac matre, Mardochæus ſibi eam adoptavit in filiam.

7. Il avoit élevé auprès de lui la fille de ſon frere ℣, nommée Ediſſe, qui s'appelloit autrement Eſther. Elle avoit perdu ſon pere & ſa mere. Elle étoit parfaitement belle; & elle avoit tout-à-fait bonne-grace. Son pere & ſa mere étant morts, Mardochée l'avoit adoptée pour ſa fille.

8. Cúmque percrebruiſſet regis impe-

8. Cette ordonnance du Roi ayant donc été publiée

℣. 7. *expl.* imò, patrui ſui. *Menoch. Hebr. Sept.*

par-tout, lorſqu'on amenoit à Suſe pluſieurs filles très-belles, & qu'on les mettoit entre les mains de l'eunuque Egée, on lui amena auſſi Eſther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes *deſtinées pour le Roi.*

rium, & juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Suſan, & Egeo traderentur eunucho, Eſther quoque inter ceteras puellas ei tradita eſt, ut ſervaretur in numero feminarum.

9. Eſther lui // plut, & trouva grace devant lui. C'eſt pourquoi il commanda à un eunuque // de ſe hâter de lui préparer tous ſes ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir *ſelon ſon rang*, avec ſept filles parfaitement belles de la maiſon du Roi pour la ſervir, & d'avoir grand ſoin de tout ce qui pouvoit contribuer à la parer & à l'embellir, elle & ſes filles.

9. Quæ placuit ei, & invenit gratiam in conſpectu illius. Et præcepit eunucho, ut acceleraret mundum muliebrem, & traderet ei partes ſuas, & ſeptem puellas ſpecioſiſſimas de domo regis, & tam ipſam quàm pediſſequas ejus ornaret atque excoleret.

10. Eſther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit, parceque Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela très-ſecret.

10. Quæ noluit indicare ei populum & patriam ſuam: Mardochæus enim præceperat ei, ut de hac re omnino reticeret;

11. Il ſe promenoit tous les jours devant le veſti-

11. qui deambulabat quotidie ante ve-

// 9 *expl.* à l'eunuque Egée. *Menoch.*
Ibid. *expl.* à un autre eunuque. *Sa. Menoch.*

Ribulum domûs, in qua electæ virgines ſervabantur, curam agens ſalutis Eſther, & ſcire volens quid ei accideret.

bule de la maiſon où étoient gardées les vierges choiſies, ſe mettant en peine de l'état d'Eſther, & voulant ſavoir ce qui lui arriveroit.

12. Cùm autem veniſſet tempus ſingularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem, expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, menſis duodecimus vertebatur: ita duntaxat, ut ſex menſibus oleo ungerentur myrrhino; & aliis ſex quibuſdam pigmentis & aromatibus uterentur.

12. Lorſque le temps de ces filles étoit venu, elles étoient préſentées au Roi en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe parer & ſe rendre plus agreables pendant l'eſpace de douze mois, ſe ſervant pour cela pendant les ſix *premiers* mois d'une onction d'huile de myrrhe, & pendant les ſix autres de parfums & d'aromates.

13. Ingredientéſque ad regem, quidquid poſtulaſſent ad ornatum pertinens, accipiebant, & ut eis placuerat, compoſitæ de triclinio feminarum ad regis cubiculum tranſibant.

13. Lorſqu'elles alloient trouver le Roi, on leur donnoit tout ce qu'elles demandoient pour ſe parer, & elles paſſoient de la chambre des femmes à celle du Roi avec tous les ornemens qu'elles avoient deſirés.

14. Et quæ intraverat veſperè, egrediebatur manè, atque inde in ſecundas ædes deducebatur, quæ ſub

14. Celle qui y étoit entrée au ſoir en ſortoit le matin, & elle étoit conduite de là dans un autre apparte-

℣. 11. *lettr.* curam agens ſalutis. *Hebr.* pacis, *pro* valetudinis. *hebraïſm.* Vatab.

ment où demeuroient les concubines du Roi, dont Susagazi eunuque avoit soin : & elle ne pouvoit plus de nouveau se présenter devant le Roi, à-moins que lui-même ne le voulût, & qu'il ne l'eût commandé expressément en la nommant par son nom.

manu Susagazi eunuchi erant, qui concubinis regis præsidebat: nec habebat potestatem ad regem ultrà redeundi, nisi voluisset rex, & eam venire jussisset ex nomine.

15. Après donc qu'il se fut passé du temps, le jour vint auquel Esther fille d'Abihaïl frere de Mardochée, & que Mardochée avoit adoptée pour sa fille, devoit être présentée au Roi en son rang. Elle ne demanda rien pour se parer; mais Egée eunuque, qui avoit le soin de ces filles, lui donna pour cela tout ce qu'il voulut. Car elle étoit parfaitement bien-faite, & son incroyable beauté la rendoit aimable & agreable à tous ceux qui la voyoient.

15. Evoluto autem tempore per ordinem, instabat dies quo Esther filia Abihail fratris Mardochæi, quam sibi adoptaverat in filiam, deberet intrare ad regem. Quæ non quæsivit muliebrem cultum, sed quæcunque voluit Egeus eunuchus custos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat enim formosa valdè, & incredibili pulchritudine, omnium oculis gratiosa & amabilis videbatur.

16. Elle fut donc menée à la chambre du roi Assuerus, au dixiéme mois appellé Tebeth //, la septiéme année de son regne.

16. Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri mense decimo, qui vocatur Tebeth, septimo anno regni ejus.

17. Le Roi l'aima plus que

17. Et admiravit

// 16. *expl.* Decembre.

eam rex plus quàm omnes mulieres, habuitque gratiam & misericordiam coram eo super omnes mulieres, & posuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vasthi.

toutes ses autres femmes, & elle s'acquit dans son cœur & dans son esprit une consideration // plus grande que toutes les autres. Il lui mit sur la tête le diadême royal, & il la fit Reine à la place de Vasthi.

18. Et jussit convivium præparari permagnificum cunctis principibus, & servis suis, pro conjunctione & nuptiis Esther. Et dedit requiem universis provinciis ac dona largitus est juxta magnificentiam principalem.

18. Et le Roi commanda qu'on fist un festin à tous les Grands de sa Cour & à tous ses serviteurs, pour le mariage & les noces d'Esther. Il soulagea // les peuples de toutes ses provinces, & il fit des dons dignes de la magnificence d'un si grand Prince.

19. Cúmque secundò quærerentur virgines & congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis:

19. Et tant qu'on chercha des filles pour le second *mariage du Roi*, & qu'on les assembloit en un même lieu, Mardochée demeura toûjours à la porte du Roi.

20. necdum prodiderat Esther patriam, ac populum suum juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, observabat Esther: & ita cuncta faciebat, ut eo

20. Esther n'avoit point encore découvert ni son pays ni son peuple, selon l'ordre que Mardochée lui en avoit donné. Car Esther observoit tout ce qu'il lui ordonnoit, & faisoit encore

℣. 17. *lettr.* habuit gratiam & misericordiam coram eo, *pro* conciliavit sibi favorem & gratiam illius, *hebraïsm.* Vatabl.

℣. 18. *lettr.* dedit requiem, *id est*, tributa minuit, relaxavit. *Vatabl. Estius.*

toutes choſes en ce temps-là *par ſon avis*, de même que lorſqu'il la nourriſſoit auprès de lui étant encore toute petite.

tempore ſolita erat; quo eam parvulam nutriebat.

21. Lors donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès, deux de ſes eunuques qui commandoient à la premiere entrée du palais, ayant conçû quelque mécontentement contre le Roi, entreprirent d'attenter ſur ſa perſonne & de le tuer.

21. Eo igitur tempore quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati ſunt Bagathan & Thares duo eunuchi regis, qui janitores erant, & in primo palatii limine præſidebant: voluerunt que inſurgere in regem, & occidere eum.

22. Mais Mardochée ayant découvert leur deſſein, en avertit auſſi-tôt la reine Eſther. La Reine en avertit le Roi au nom de Mardochée, dont elle avoit reçû l'avis.

22. Quod Mardochæum non latuit, ſtatimque nuntiavit reginæ Eſther; & illa regi, ex nomine Mardochæi, qui ad ſe rem detulerat.

23. On en fit auſſi-tôt les recherches, & l'avis ayant été trouvé veritable, l'un & l'autre fut pendu: & tout ceci fut écrit dans les hiſtoires, & marqué dans les annales par ordre du Roi ℣.

23. Quæſitum eſt, & inventum: & appenſus eſt uterque eorum in patibulo. Mandatumque eſt hiſtoriis, & annalibus traditum coram rege.

℣. 23. *lettr.* coram rege, *autr.* en préſence du Roi.

EXPLICATION DU CHAPITRE II.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *CEs choſes s'étant paſſées de la ſorte, lorſque la colere du roi Aſſuerus fut adoucie, il ſe reſſouvint de Vaſthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit ſouffert.*

Ce qu'on avoit ordonné contre la reine Vaſthi ayant été un effet du vin, & d'un tranſport paſſager de la colere du Roi, lorſqu'il revint de l'emportement auquel il s'étoit abandonné, il commença à reconnoître la legereté avec laquelle il avoit ainſi repudié une Princeſſe ſi accomplie. Il compara la petiteſſe de la faute qu'elle avoit faite, avec la rigueur exceſſive de cet édit qu'il avoit prononcé contr'elle, & il en fut touché de douleur. Mais comme on a vû que l'édit publié contre Vaſthi étoit conçû en des termes, & expedié d'une maniere qui le rendoit abſolument irrevocable, les officiers d'Aſſuerus ne ſongerent qu'à lui ôter promtement cette penſée qui lui

revenoit ſur le ſujet de Vaſthi, & à ſubſtituer pour cela le plûtôt qu'il ſe pourroit une autre Reine en ſa place, afin que l'amour de cette ſeconde effaçât de ſon eſprit toute l'idée qu'il avoit de la premiere. Telles étoient les penſées humaines & politiques des courtiſans de ce Prince; & tels furent les moyens dont la divine providence ſe ſervit pour faire élever ſur le trône la niece du celebre Mardochée, la très-vertueuſe Eſther. Car il eſt bon de nous ſouvenir toûjours du deſſein de Dieu dans tous ces évenemens profanes; puiſque les ſaints Ecrivains ne ſe ſeroient point arrêtés à marquer tant de circonſtances purement humaines, ſi elles n'avoient rapport à l'execution de la volonté de Dieu, qui laiſſe ſouvent agir les hommes du ſiecle & les Grands du monde ſelon les divers mouvemens que leur inſpire leur paſſion, & qui cependant ſait tirer par ſa ſageſſe infinie, de cette conduite toute déreglée qu'elle eſt, de grands biens pour le ſalut de ſes ſerviteurs.

℣. 5. 6. *Il y avoit alors dans la ville de Suſe un homme Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Semeï, fils de Cis, de la race de Jemini, qui avoit été transferé de Jeruſalem au temps que Nabuchodonoſor roi de Babylone y avoit fait amener Jechonias roi de Juda.*

Menoch. in hunc locum. Les noms de *Jaïr*, de *Semeï*, & de *Cis* étoient fort communs dans la tribu de Benjamin, comme il paroît par pluſieurs perſonnes, qui avoient vêcu du temps de Saül & de David, dont les noms marqués dans les livres canoniques où eſt décrite l'hiſtoire des Rois, ſont

ſemblables à ceux-ci. Il ſe peut bien faire auſſi que Mardochée fût deſcendu de la race de Saül dont le pere ſe nommoit *Cis*, & qu'il en fût deſcendu par Jonathas & Miphiboſeth. La plûpart des Interpretes, & Joſeph même, entendent de la tribu de Benjamin, ce qui eſt dit en ce lieu de *la race de Jemini*. C'eſt-à-dire, que Mardochée étoit de cette tribu, qui avoit auſſi été celle de Saül. *Joſeph. antiq. lib. 11. cap. 6. Menoch. in hunc locum.*

Quant à ce que l'Ecriture ajoute : *Qu'il avoit été transferé de Jeruſalem au temps que Nabuchodonoſor en avoit fait emmener Jechonias* ; ç'a été une difficulté qui a paru très-difficile à expliquer à tous ceux qui ont rapporté cette hiſtoire au regne d'un autre Prince, que de Darius fils d'Hyſtaſpès. Car ils ont été obligés d'entendre par là, que *Mardochée fut transferé à Babylone*, non en ſa propre perſonne, mais en celle de quelqu'un de ſes ancêtres, ou que s'il fut transferé lui-même, il a vêcu près de deux cens ans. Mais c'eſt ce qui ne convient en aucune ſorte, ni à la durée de la vie des hommes de ce temps-là, ni à l'âge même de ſa niece Eſther, qui étoit certainement une fille encore jeune, ſelon qu'on le peut juger de l'ordre qui avoit été donné, *d'envoyer dans toutes les provinces choiſir les plus belles d'entre les jeunes filles.* C'eſt donc ce qui nous oblige davantage de nous arrêter au ſentiment des Auteurs qui ont cru que ce roi Aſſuerus dont parle ici l'Ecriture, eſt le même que Darius fils d'Hyſtaſpès. Et ſelon ce ſentiment, Mardochée ayant été transferé tout petit à Babylone, pouvoit bien avoir alors quatre-vingts ans ou un peu plus. *Tirin. & Cornel. à Lap. in hunc locum.*

℣. 9. C'eſt pourquoi il commanda à un eunuque de ſe hâter de lui préparer tous ſes ornemens, & de lui donner tout ce qui devoit lui appartenir ſelon ſon rang.

Le texte ſacré porte ; *& traderet ei partes ſuas* ; ce que les Auteurs expliquent des viandes que l'on ſervoit à Eſther de chez le Roi, comme autrefois Nabuchodonoſor avoit commandé que l'on donnât une certaine quantité de viandes & de vin de ſa propre table aux jeunes-hommes choiſis, qu'il vouloit qu'on élevât pour être toûjours préſens devant lui. On ne peut douter qu'Eſther, à l'exemple de ces jeunes-hommes, n'ait eu ſoin de s'abſtenir des viandes jugées impures par la loi de Dieu ; auſſi-bien avant, que depuis ſon mariage avec le roi Aſſuerus : ce qui lui étoit fort aiſé dans cette grande abondance de toutes ſortes qu'on lui préſentoit ; puiſqu'il ne pouvoit manquer qu'il ne s'en trouvât pluſieurs dont l'uſage lui étoit permis. Au-moins il eſt très-certain qu'elle ne goûta jamais de ce qui avoit été offert aux idoles, & qu'elle ne fut pas moins fidelle à Dieu que l'avoit été auparavant Judith cette femme ſi celebre, qui declara à Holoferne, lorqu'il commandoit qu'on lui ſervît des viandes de ſa table, qu'elle ne pourroit en manger, de-peur d'offenſer ſon Dieu. Et cette grande fidelité qu'Eſther fit paroître dans ce qu'elle devoit à ſa Religion au milieu de cet éclat de la Cour qui l'environnoit, condamne d'une terrible maniere l'indifference avec laquelle on ſe laiſſe aller ſi facilement, ſans qu'on ſe trouve dans de ſemblables enga-

Daniel. 1.

Eſther. 14. 17.

Judith. 12. 1. 2.

gemens où étoit cette Princeſſe, à violer les devoirs les plus eſſenciels de la pieté.

℣. 10. *Eſther ne voulut point lui dire de quel pays & de quelle nation elle étoit, parceque Mardochée lui avoit ordonné de tenir cela ſecret.*

Quand l'Ecriture témoigne qu'Eſther *ne voulut point dire* à l'eunuque de quel pays elle étoit, il ne faut pas nous imaginer que cet eunuque lui en ait parlé, & que lorſqu'il le lui demanda, elle ait refuſé de le lui dire. Mais le ſens de l'Ecriture eſt, qu'elle eut ſoin de ne point parler de ſa nation; comme on ne le lui demanda point non plus. Et on ne le lui demanda point, parcequ'étant née, comme il le paroît, & ayant été elevée à Suſe même, tous la regardoient ſans doute comme étant Perſanne, & de la ville de Suſe. Or le deſſein de Mardochée, en lui ordonnant de garder ſur cela le ſecret, avoit été d'empêcher qu'on n'eût moins de conſideration pour elle, ſi l'on connoiſſoit ſon origine & ſa naiſſance; ou que les Perſes & les Medes n'en conçûſſent quelque jalouſie contre ſa nation. Peut être auſſi que ce fut par une inſpiration de Dieu qu'il lui donna ce conſeil, afin que ſa providence ſi admirable envers les Hebreux parût tout-d'un-coup d'une maniere plus éclatante en leur faveur, lorſque cette Reine, dont on n'auroit point connu l'origine, procureroit en un inſtant contre l'attente de tous les Perſes, le ſalut de tout ſon peuple. *Menoch. in hunc locum.*

℣. 11. *Il ſe promenoit tous les jours devant le veſtibule de la maiſon où étoient gardées les vierges choiſies, ſe mettant en peine de l'état*

d'Eſther, & voulant ſavoir ce qui lui arriveroit.

Comme Mardochée conſerva toûjours une grande pieté, au milieu même de la Cour, ainſi qu'il le fit paroître dans la conjoncture qui doit faire le principal ſujet de ce livre, il eſt vraiſemblable que cette grande inquietude qu'il témoignoit ſur le ſujet de ſa niece & pour ſon établiſſement, n'étoit point en lui l'effet de l'ambition ordinaire de l'eſprit humain, qui recherche naturellement les choſes grandes & élevées; mais que Dieu le conduiſoit en cela par ſon Eſprit, en l'obligeant de contribuer de tout ſon pouvoir à une affaire, dont les ſuites devoient être, par un effet de ſa miſericorde envers ſon peuple, ſi avantageuſes à tous les Hebreux retenus captifs & répandus dans tous les états du Roi de Perſe.

Mais de plus, nous pouvons conſiderer cette même inquietude de Mardochée à l'égard d'Eſther, comme une excellente figure de la vigilance des Paſteurs à l'égard des ames, dont ils doivent travailler à procurer le ſalut par tous les ſoins dont ils ſont capables. Plus la lumiere de la foi leur fait découvrir de perils, en voyant ces ames toutes environnées de la corruption du ſiecle, & expoſées aux differens pieges de leurs ennemis inviſibles, plus ils ſe ſentent engagés à veiller ſur elles par les avis ſalutaires qu'ils leur donnent, & ſur-tout par les prieres qu'ils offrent ſans ceſſe à Dieu pour les préſerver de tant d'occaſions de mort. Comme ils ſavent que le lion rugiſſant tourne toûjours autour d'elles pour en devorer quelqu'une, ils oppo-

ſent

ſent l'inquietude & la vigilance de leur charité à celle de la malice & de la fureur de cet eſprit de tenebres ; & ils *ſe mettent* veritablement en peine, comme Mardochée, de l'état de celles que le Seigneur a confiées à leurs ſoins.

℣. 12. *Lorſque le temps de ces filles étoit venu, elles étoient préſentées au Roi en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit neceſſaire pour contribuer à leur agrément pendant l'eſpace de douze mois, &c.*

Cette longue préparation qu'on exigeoit de ces filles avant qu'elles puſſent être préſentées au Roi, marquoit davantage la majeſté de ce Prince auquel on les deſtinoit. Et peut-être auſſi, ſelon que l'a remarqué un Interprete, qu'on laiſſoit couler tout exprès cet eſpace de temps pour s'aſſûrer davantage de la fidelité de ces mêmes filles qui avoient l'honneur enſuite de devenir les femmes du Roi ; entre leſquelles il en choiſiſſoit quelqu'une, à qui il donnoit la qualité & le rang de Reine ; toutes les autres, quoiqu'il les reconnût pour ſes femmes legitimes, n'ayant que le nom de concubines. Que ſi pour plaire à un Roi mortel, on uſoit de tant de parfums, & on travailloit durant tant de temps à acquerir quelque beauté paſſagere ; combien à plus forte raiſon celles qui ſont deſtinées à devenir les épouſes du Dieu immortel, doivent-elles employer toute leur vie à ſe rendre dignes de plaire à ſes yeux divins par les parfums ſpirituels des vertus chrétiennes, & ſur-tout d'une humble & vraie chaſteté ; Et combien tous les Chrétiens dont les ames & les corps ont été conſacrés à JESUS-CHRIST

par le Batême ſont-ils obligés non ſeulement de conſerver avec ſoin la beauté toute ſpirituelle de la divine reſſemblance qu'ils y ont reçûe, mais de faire croître tous les jours en eux par de nouvelles vertus & par une charité plus abondante les traits divins de ce caractere d'enfans de Dieu, qui leur a été empreint dans ces eaux ſacrées, afin qu'ils ſoient dignes d'être enfin admis dans la chambre du Roi celeſte, de laquelle ſont exclus tous ceux qui oſent s'y préſenter ſans avoir la robe nuptiale dont il eſt parlé dans l'Evangile ? C'eſt ſans doute ce que l'Eſprit ſaint a voulu nous faire principalement enviſager dans ces circonſtances d'un ornement tout ſingulier & profane que l'on demandoit à celles qu'Aſſuerus devoit reconnoître pour ſes femmes. Auſſi l'Ecriture nous va faire remarquer, qu'Eſther qui avoit en ce temps-là des penſées plus ſaintes & plus relevées que toutes les autres filles que l'on préſentoit au Roi, ſongeoit plutôt à cette beauté interieure qu'exigeoit de ſes ſervantes le Dieu d'Iſrael qu'elle adoroit, qu'à tous ces autres ornemens exterieurs qu'elle negligea comme indignes d'elle.

℣. 15. 16. *Après donc qu'il ſe fut paſſé du temps, le jour vint auquel Eſther devoit être préſentée au Roi en ſon rang. Elle ne demanda rien pour ſe parer.... Car ſon incroyable beauté la rendoit aimable. Elle fut donc menée à la chambre du Roi au dixiéme mois appellé Tebeth, la ſeptiéme année de ſon regne.*

Comme Dieu avoit donné à Eſther une beauté naturelle qui ſurpaſſoit celle de toutes les au-

tres, elle negligea tous les artifices dont ſe ſervent ordinairement les femmes pour augmenter leur beauté. Un Auteur dit même qu'elle voulut témoigner, en negligeant cette beauté, qu'elle n'avoit point d'ambition pour être la femme du Roi; & que c'étoit malgré elle qu'on la conduiſoit où tant d'autres aſpiroient avec une ſi grande ambition. Dieu voulut qu'elle eût le temps neceſſaire pour ſe préparer à une ſi haute dignité, & ſe fortifier contre les perils dont elle ſeroit environnée en devenant la Reine de ce grand empire. C'eſtpourquoi elle demeura pluſieurs années dans l'attente de ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner d'elle. Car l'ordre par lequel Aſſuerus avoit commandé que l'on cherchât dans tout ſon empire les plus belles filles qui lui devoient être préſentées, afin qu'il choiſît celle qui lui plairoit davantage, pour lui donner la qualité & le rang de Reine, avoit été expedié dès la troiſiéme année de ſon regne, & cependant la jeune Eſther ne *fut menée à ſa chambre*, ſelon que le marque l'Ecriture, *qu'en la ſeptiéme année de ce même regne*, à cauſe ſans doute qu'elle ſe trouva l'une des dernieres, ſoit pour l'âge, ſoit pour le temps de ſa reception, entre toutes celles qui furent choiſies pour être préſentées au Prince.

Mais celle qui fut la derniere devint bientôt la premiere, ſelon le choix & la volonté de celui qui avoit nommé ſi long-temps auparavant le dernier de tous les enfans d'Iſaï pour être roi d'Iſrael. Il eſt aiſé de juger quelle a été la vraie diſpoſition de ſon cœur pen- 1. *Reg.* 16. 11.

dant tout ce temps, & combien elle ſe ſentoit éloignée de l'ambition qui portoit les autres à deſirer ardemment la premiere place dans le royaume, ſi l'on conſidere le ſerment par lequel elle prit quelques années après Dieu même à témoin; *Que depuis le temps qu'elle fut conduite au palais du Roi, elle ne s'étoit jamais réjouie que dans le Seigneur le Dieu d'Abraham.* Exemple vraiment étonnant, & peut-être unique au temps de l'ancienne loi; où une fille d'une beauté accomplie, & deſtinée pour plaire à un des Rois les plus puiſſans de ſon ſiecle, ſonge cependant uniquement à plaire au Dieu d'Abraham, qui étoit le Dieu de ſes peres, & n'enviſage dans tout ce qui lui arrive, que l'accompliſſement de ſa divine volonté. C'eſt ce qui merite d'être peſé par une humble attention de cœur plutôt que d'être éclairci par un plus grand nombre de paroles.

Eſther 14. 18.

On fait deux difficultés conſiderables, ſur ce qu'Eſther conſentit à être conduite avec tant d'autres filles dans la chambre d'Aſſuerus; & l'on demande d'abord ſi elle le put legitimement avant la celebration du mariage; & en ſecond lieu, ſi étant Juive de nation, elle ne bleſſoit point la loi de Dieu en s'alliant avec un Prince étranger. A quoi l'on répond, que puiſqu'il étoit permis alors aux Iſraelites d'épouſer pluſieurs femmes, comme il paroît par l'exemple de David même le plus ſaint roi d'Iſrael, on ne pouvoit point blâmer Eſther d'avoir conſenti à aller trouver Aſſuerus, quoiqu'elle ſçût que pluſieurs autres l'alloient voir comme elle. Secondement, le mariage ſolen-

nel & public regardoit celle qui étoit choiſie pour recevoir la couronne comme la Reine; & toutes les autres, ſans ce mariage ſolennel, ne laiſſoient pas d'être reconnues par le mutuel conſentement des parties pour les femmes legitimes du Roi, quoiqu'en un degré inferieur à la Reine. Enfin Eſther ne pecha point en épouſant un Prince étranger; parceque, quoique Dieu eût défendu à ſon peuple ces ſortes d'alliances, qui pouvoient facilement l'engager dans l'idolatrie, il avoit droit étant le legiſlateur ſuprême, de diſpenſer de la loi qui il lui plaiſoit, pour des raiſons importantes; comme il arriva effectivement en cette rencontre, où le doigt de Dieu parut trop viſiblement dans le mariage d'Eſther avec Aſſuerus, pour en douter en aucune ſorte; ſa divine providence ſe préparant dans cette Princeſſe, qu'il coduiſoit par Mardochée, comme Mardochée étoit conduit interieurement par ſon Eſprit, un inſtrument de miſericorde en faveur de tout ſon peuple.

Menoch. in hunc locum. Tirin. in Exod. 34.

℣. 19. *Et tant qu'on chercha des filles pour le ſecond mariage d'Aſſuerus, & qu'on les aſſembloit; Mardochée demeura toûjours à la porte du Roi.*

Quelques-uns ont entendu ce qui eſt dit en ce lieu, comme ſi depuis cette recherche generale qu'on avoit faite de jeunes filles pour les préſenter à Aſſuerus après la diſgrace de Vaſthi, ce Prince en eût ordonné une nouvelle. Mais les plus habiles l'expliquent d'une autre maniere qui paroît plus vraiſemblable; & ils diſent que cette recherche dont il eſt parlé ici,

Vatabl. Menoch. in hunc locum.

eſt appellée *la ſeconde* par rapport à une premiere qu'on avoit faite avant le mariage de Vaſthi ; & que l'Ecriture la marque ici de nouveau pour donner lieu de juger, comment la conſpiration des deux Eunuques contre le roi Aſſuerus qu'elle va décrire, put être découverte par Mardochée ; car ce fut là la premiere cauſe de la haine ſi furieuſe qu'Aman conçût contre lui, étant uni très-étroitement à ces deux Eunuques ; & de tout ce grand évenement qui regarde la délivrance des Juifs, & qui fait le principal ſujet de ce livre.

Eſther 2. 6. Tirin. in hunc loc.

℣. 20. *Eſther obſervoit tout ce que Mardochée lui ordonnoit, & faiſoit encore toutes choſes en ce temps-là par ſon avis, de même que lorſqu'il la nourriſſoit auprès de lui étant encore toute petite.*

L'Ecriture ne pouvoit nous faire mieux concevoir l'humble diſpoſition avec laquelle Eſther entra dans cette haute dignité, qui l'établiſſoit la reine des Perſes & des Medes, c'eſt-à-dire, l'une des plus grandes Princeſſes du monde, qu'en nous marquant l'obeïſſance qu'elle continua de rendre comme auparavant à ſon oncle Mardochée. Elle étoit alors veritablement *petite* à ſes yeux, comme l'a été depuis la ſainte Vierge, laquelle dans le temps même qu'elle reçût la dignité incomparable de mere de Dieu qui la rendoit la reine des Anges, ne ſe regarda que comme la ſervante du Seigneur : *Ecce ancilla Domini.* Eſther ne penſant qu'à plaire à Dieu, *en qui ſeul elle mit ſa joie*, ſelon qu'elle l'aſſûra depuis ſe voyant très-expoſée dans un poſte ſi relevé ; & ſen-

tant plus que jamais le beſoin très-grand qu'elle avoit des conſeils d'un homme éclairé & conſommé en pieté & en ſageſſe tel qu'étoit ſon oncle, ſe tint très-heureuſe de pouvoir encore ſuivre ſes avis ; très-éloignée de cet orgueil ordinaire aux Grands, qui dédaignent de ſe ſoumettre à la lumiere des petits, & qui regardent leur élevation comme inacceſſible aux avis des ſages. Qui d'entre les peuples fidelles oſera après l'exemple de l'humilité ſi prodigieuſe d'une princeſſe Iſraelite, ſe mettre au-deſſus des conſeils des vrais ſages de l'Egliſe, & prétendre ſe tenir lieu à lui-même de conſeil, quoique JESUS-CHRIST ait prononcé cet oracle, Que nul n'entrera dans le royaume des cieux, s'il n'eſt petit & obeiſſant comme un enfant : *Niſi efficiamini ſicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum.*

℣. 21. *Au temps donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roi, Bagathan & Tharès deux de ſes Eunuques qui commandoient à la premiere entrée du palais, ayant reçû quelque mécontentement, entreprirent de s'élever contre le Roi, & de le tuer.*

Ce temps dont parle ici l'Ecriture, n'eſt pas préciſément celui auquel on avoit cherché dans tous les états du roi de Perſe de jeunes filles pour lui être préſentées ; mais celui qui le ſuivit lorſque cette recherche étant achevée, & le mariage de la reine Eſther conſommé, Mardochée continuoit de demeurer comme auparavant à la porte du Roi ; ſoit qu'il y fût engagé par quelque charge ; ſoit qu'étant très- *Menoch. in hunc locum.* *Eſther* 11. 3.

conſideré à la Cour, il ſe tînt toûjours préparé à recevoir les ordres du Prince ; ou peut-être auſſi parcequ'il ne vouloit point s'éloigner de la reine Eſther, à qui il ſervoit de conſeil en toutes choſes.

Ces deux Eunuques qui conſpirerent contre la perſonne du Roi, étoient, ſelon les Septante, le Capitaines de ſes gardes. Et le ſujet de leur mécontentement étoit, ſelon les mêmes Septante, la jalouſie qu'ils avoient con-
Ibid. ut ſuprà. çûe contre l'élevation de Mardochée, qui étoit dès-lors, comme il paroît par un autre endroit de ce livre, entre les premiers de la Cour du
Ib.12.6. Roi. Ainſi la liaiſon particuliere qu'ils avoient avec Aman, dont on parlera bien-tôt, qui étoit un homme d'une ambition extraordinaire, & leur propre orgueil leur faiſant ſouffrir avec une extrême peine de voir Mardochée ſi fort élevé, ils reſolurent d'attenter ſur la perſonne
Tirin. in hunc loc. du Roi même ; afin, peut-être, comme dit un Interprete, de faire tomber la couronne ſur Aman. Tel fut le déteſtable deſſein de ces officiers, dont la volonté, toute criminelle qu'elle étoit, devint dans la ſuite par la miſericorde du Seigneur une occaſion de ſalut pour tout Iſrael.

Mardochée, qui demeuroit, comme on l'a vû, à la porte du Roi, découvrit cette conſpi-
Joſeph. antiq. l.11. c.6. ration ; & il en fut averti, ſelon Joſeph, par le ſerviteur d'un de ces Eunuques nommé *Barnabas*, qui étoit Juif. Il en donna auſſi-tôt avis à la Reine, qui le fit ſavoir au Roi. Et ainſi ces deux conjurés furent pris, interro-

gés, convaincus, & punis ſelon les loix. Mais il eſt marqué dans l'Ecriture, que ce ſervice que Mardochée rendit au Roi, qui le fit même écrire devant lui dans les annales de ſon regne, irrita beaucoup Aman contre tous les Juifs. Et nous allons voir quelles furent les étranges ſuites de cette colere qu'il conçût contre Mardochée, & contre toute ſa nation. *Eſther* 12. 6.

CHAPITRE III.

1. APrès cela le roi Assuerus éleva Aman fils d'Amadath qui étoit de la race d'Agag ; & // le trône sur lequel il le fit asseoir étoit au-dessus de tous les princes qu'il avoit près de sa personne.

1. POst hæc exAssuerus exaltavit Aman filium Amadathi, qui erat de stirpe Agag: & posuit solium ejus super omnes principes, quos habebat.

2. Et tous les serviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais flechissoient les genous devant Aman & l'adoroient, parceque l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne flechissoit point les genous devant lui, & ne l'adoroit point ;

2. Cunctique servi regis, qui in foribus palatii versabantur, flectebant genua, & adorabant Aman : sic enim præceperat eis imperator : solus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.

3. & les serviteurs du Roi qui commandoient à la porte du palais, lui dirent : Pourquoi n'obeïssez-vous point au commandement du Roi comme tous les autres ?

3. Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præsidebant : Cur præter ceteros non observas mandatum regis ?

℣. 1. *expl.* Voyez les notes sur le 28. versets du 15. chapitre du 4. livre des Rois.

4. Cúmque hoc crebriùs dicerent, & ille nollet audire, nuntiaverunt Aman, ſcire cupientes utrùm perſeveraret in ſententia : dixerat enim eis ſe eſſe Judæum.

4. Et après lui avoir dit cela fort ſouvent, voyant qu'il ne vouloit point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant ſavoir s'il demeureroit toûjours dans cette reſolution, parcequ'il leur avoit dit qu'il étoit Juif.

5. Quod cùm audiſſet Aman, & experimento probaſſet quòd Mardochæus non flecteret ſibi genu, nec ſe adoraret, iratus eſt valdè,

5. Aman ayant reçû cet avis, & ayant reconnu par experience que Mardochée ne flechiſſoit point les genous devant lui, & ne l'adoroit point, entra dans une grande colere :

6. & pro nihilo dixit in unum Mardochæum mittere manus ſuas : audierat enim quòd eſſet gentis Judææ, magiſque voluit omnem Judæorum, qui erant in regno Aſſueri, perdere nationem.

6. mais il compta pour rien de ſe venger ſeulement de Mardochée. Et ayant ſçu qu'il étoit Juif, il aima mieux entreprendre de perdre toute la nation des Juifs qui étoient dans le royaume d'Aſſuerus.

7. Menſe primo (cujus vocabulum eſt Niſan) anno duodecimo regni Aſſueri, miſſa eſt ſors in urnam, quæ Hebraicè dicitur Phur, coram Aman, quo die & quo

7. La douziéme année du regne d'Aſſuerus, au premier mois appellé Niſan //, le ſort qui s'appelle en Hebreu Phur //, fut jetté dans l'urne devant Aman, pour ſavoir en quel mois & en

// 7. *ex.* Il répond en partie au mois de Février, & en partie au mois de Mars. *Vatab.*

Ibid. *expl.* Phur vox Perſica. Latinè, ſors. *Vatabl.*

quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive, & le ſort tomba ſur le douziéme mois appellé Adar.

8. Alors Aman dit au roi Aſſuerus : Il y a un peuple diſperſé par toutes les provinces de votre royaume, gens qui ſont ſéparés les uns des autres, qui ont des loix & des ceremonies toutes nouvelles, & qui de plus mépriſent les ordonnances du Roi. Et vous ſavez fort bien qu'il eſt de l'interêt de votre royaume de ne ſouffrir pas que la licence le rende encore plus inſolent.

9. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il periſſe, & je payerai aux treſoriers de votre épargne dix mille talens.

10. Alors le Roi tira de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir //, & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs,

11. & lui dit : Gardez pour vous l'argent que vous m'offrez ; & pour ce

mense gens Judæorum deberet interfici : & exivit mensis duodecimus, qui vocatur Adar.

8. Dixitque Aman regi Assuero : Est populus per omnes provincias regni tui dispersus, & à se mutuò separatus, novis utens legibus & cæremoniis, insuper & regis scita contemnens. Et optimè nosti quòd non expediat regno tuo ut insoleſcat per licentiam.

9. Si tibi placet, decerne ut pereat, & decem millia talentorum appendam arcariis gazæ tuæ.

10. Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu sua, & dedit eum Aman filio Amadathi de progenie Agag, hosti Judæorum,

11. dixitque ad eum : Argentum, quod tu polliceris, tuum sit,

// 10. *expl.* pour ſéeller ſes lettres.

de populo age quod tibi placet.

qui eſt de ce peuple, faites-en ce que vous voudrez.

12. Vocatique ſunt ſcribæ regis menſe primo Niſan, tertiadecimâ die ejuſdem menſis : & ſcriptum eſt, ut juſſerat Aman, ad omnes ſatrapas regis, & judices provinciarum, diverſarumque gentium, ut quæque gens legere poterat, & audire pro varietate linguarum, ex nomine regis Aſſueri : & litteræ ſignatæ ipſius annulo,

12. Au premier mois *appellé* Niſan, le treiziéme jour du même mois, on fit venir les Secretaires du Roi; & l'on écrivit au nom du roi Aſſuerus, en la maniere qu'Aman l'avoit commandé, à tous les Satrapes du Roi, aux Juges des provinces & des diverſes nations, en autant de langues differentes qu'il étoit neceſſaire pour pouvoir être lues & entendues de chaque peuple; & les lettres furent ſéellées de l'anneau du Roi,

13. miſſæ ſunt per curſores regis ad univerſas provincias, ut occiderent atque delerent omnes Judæos, à puero uſque ad ſenem, parvulos & mulieres, uno die, hoc eſt, tertiodecimo menſis duodecimi, qui vocatur Adar, & bona eorum diriperent.

13. & envoyées par les courriers du Roi dans toutes les provinces, afin qu'on tuât & qu'on exterminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes, juſqu'aux plus vieux, juſqu'aux femmes & aux petits-enfans, en un même jour, c'eſt-à-dire, le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar, & qu'on pillât tous leurs biens.

14. Summa autem epiſtolarum hæc fuit,

14. C'eſt ce que contenoient ces lettres du Roi,

afin que toutes les provinces ſuſſent ſon intention, & qu'elles ſe tinſſent prêtes pour ce même jour.

ut omnes provinciæ ſcirent, & pararent ſe ad prædictam diem.

15. Les courriers envoyés par le Roi alloient en grande hâte de tous côtés pour executer ſes ordres. Auſſi-tôt cet édit fut affiché dans Suſe dans le même-temps que le Roi & Aman faiſoient feſtin, & que tous les Juifs qui étoient dans la ville fondoient en larmes.

15. Feſtinabant curſores, qui miſſi erant, regis imperium explere. Statimque in Suſan pependit edictum, rege & Aman celebrante convivium, & cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.

EXPLICATION DU CHAPITRE III.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *APrès cela le roi Aſſuerus éleva Aman fils d'Amadath qui étoit de la race d'Agag; & le trône ſur lequel il le fit aſſeoir étoit au-deſſus de tous les Princes qu'il avoit près de ſa perſonne.*

Nous avons vû dans le premier livre des Rois qu'Agag étoit ce roi des Amalecites, que Saül roi d'Iſrael prit dans le combat, & qu'il épargna contre l'ordre du Seigneur, ce qui fut une des principales cauſes de ſa reprobation. Aman étant donc deſcendu de la race de ce Roi qui fut mis en pieces par Samuel, & dont tout le peuple fut ſi maltraité par les Hebreux, pouvoit bien dès-lors, ſelon la remarque d'un ſavant homme, avoir dans le cœur une haine generale contre toute la nation des Juifs. Et cette haine s'augmenta encore, non ſeulement par le ſervice que Mardochée rendit au roi Aſſuerus, en lui découvrant cette conſpiration des deux Eunuques dont on a parlé dans le chapitre précedent;

1. *Reg.* 15. 8. *Eſtius. Tirin. in hunc loc.*

mais auſſi par la fermeté avec laquelle le même Mardochée refuſa toûjours de flechir le genou devant cet homme ſuperbe, ainſi que nous l'allons voir.

Mais comment peut-on entendre qu'Aman étoit de la race d'Agag roi d'Amalec, ſelon qu'il eſt dit ici, puiſque dans la ſuite de ce même livre il eſt marqué expreſſément, qu'il étoit *Macedonien de cœur & de race?* L'on répond à cette difficulté en pluſieurs manieres. Mais ce qui paroît de plus vraiſemblable, eſt qu'Aman étoit deſcendu d'Agag du côté de ſon pere ou de ſa mere, & étoit Macedonien de l'autre côté. Et il peut être arrivé fort aiſément, que les reſtes des Amalecites, après cette deffaite generale & ce grand carnage qui en fut fait ſous le regne de Saül, s'étant enfuis & diſperſés de toutes parts dans les provinces, ceux qui étoient les ancêtres d'Aman ſoient venu s'établir dans la Macedoine; comme l'on voit dans les Actes des Apôtres, qu'il ſe trouva dans Jeruſalem au temps de la Pentecôte & de la deſcente du Saint-Eſprit, *des Juifs de toutes les nations qui ſont ſous le ciel.*

Eſther 16. 10.

Eſtius in hunc locum.

Act. 2.

Nous ne voyons point de raiſon particuliere qui ait porté Aſſuerus à élever ce méchant homme au-deſſus de tous les Princes de ſa Cour. Mais comme il étoit extrêmement ambitieux, ſon ambition même lui put fournir des moyens pour s'acquerir un ſi grand credit. Et l'on peut dire d'ailleurs, qu'il étoit dans l'ordre de la divine providence, que cet homme ſi ſuperbe fût élevé au-deſſus de tous les autres; afin que l'exemple de ſa chûte ſi effroyable fiſt une plus

forte

forte impreſſion ſur tous les eſprits, & qu'on fût plus convaincu que jamais de cet oracle du Saint Eſprit prononcé ſi long-temps auparavant par la bouche d'un grand Prince : Que l'orgueil de l'homme précede ſa chûte, & qu'il s'éleve avant que d'être briſé. *Contritionem præcedit ſuperbia ; & ante ruinam exaltatur ſpiritus.* Prov. 16. 18.

℣. 2. *Et tous les ſerviteurs du Roi qui étoient à la porte du palais, fléchiſſoient les genoux devant Aman, & l'adoroient ; parceque l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne fléchiſſoit point le genou devant lui, & qui ne l'adoroit point.*

L'adoration étoit commune en orient à l'égard des Rois. Elle conſiſtoit à ſe proſterner devant eux, & à leur marquer par cette poſture le profond reſpect qu'on avoit pour leurs perſonnes ſacrées qu'on regardoit comme des images de la puiſſance de Dieu. Elle ſe pratiquoit même quelquefois parmi les Hebreux, David ayant adoré de cette ſorte le roi Saül ; & les anciens Patriarches ayant auſſi adoré Joſeph leur frere, lorſqu'ils le virent établi dans le ſecond rang après Pharaon roi d'Egypte. Il n'étoit donc pas défendu aux Juifs d'honorer les Rois en cette maniere qui étoit reçûe dans l'orient, & qui ne bleſſoit en aucune ſorte le culte de latrie, uniquement dû à Dieu. Ainſi l'on peut demander quelle a été la veritable raiſon pour laquelle Mardochée refuſa avec tant de fermeté de pratiquer à l'égard d'Aman ce que l'Empereur des Perſes avoit commandé à ſes officiers, voulant qu'il fût honoré par ſes ſujets comme ſa propre perſon- Geneſ. 42. 6.

ne. Quelques-uns diſent qu'il le refuſa, parce-qu'Aman avoit une petite idole pendue à ſon coû, & qu'il craignoit qu'on ne crût qu'il adoroit cette idole en flechiſſant le genou comme les autres devant lui; & ils ajoûtent, que quand Aman n'auroit pas eu cette idole pendue à ſon coû, il faiſoit paroître par ſon orgueil qu'il vouloit lui-même être adoré comme un Dieu. Mais, comme l'a fort bien remarqué un ſavant Auteur, Mardochée eût dû pour cette même raiſon refuſer auſſi d'adorer le Roi comme tous les Perſes, puiſqu'il avoit tout ſujet de craindre la même choſe à ſon égard. Et dans le fond il n'eſt nullement vraiſemblable que les Perſes ayent rendu des adorations à Aman comme à un Dieu. Car le Roi ayant ordonné depuis à tous ſes ſujets de rendre un ſemblable honneur à Mardochée, il auroit été contre ſon devoir de ſouffrir qu'on le lui rendît, s'il avoit été la marque d'un culte divin.

Il paroît donc que la réponſe la plus ſolide qu'on puiſſe faire à cette difficulté, eſt que Mardochée ne voulut point adorer Aman ni ſe lever même devant lui quand il paſſoit, parcequ'il étoit Amalecite d'origine; & que Dieu avoit commandé expreſſément aux Iſraelites, de ſe ſouvenir toujours & de n'oublier jamais que cette nation étoit l'ennemie de ſon peuple, & qu'ils devoient effacer ſon nom de deſſous le ciel. Et c'eſt ce qu'il ſemble que l'Ecriture veut nous faire entendre, lorſqu'elle dit dans la ſuite de ce chapitre: *Que Mardochée avoit declaré à ceux qui le preſſoient d'adorer Aman, qu'il étoit Juif.* C'eſt, ſelon ce ſens,

Deuter. 25. 19.

qui paroît très-naturel à un ſavant Interprete, qu'on peut expliquer ces autres paroles de la priere de Mardochée : *Qu'il avoit eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'eſt dû qu'à Dieu, & d'adorer quelqu'un hors celui qu'il adoroit comme ſon Dieu*; c'eſt-à-dire, que Mardochée en flechiſſant le genou devant Aman, qui étoit Amalecite, & de la race du roi d'Amalec, auroit cru bleſſer l'honneur & l'adoration qu'il devoit à Dieu, puiſqu'il auroit violé le précepte par lequel Dieu lui avoit commandé en la perſonne de ſes peres, de *ſe ſouvenir toûjours, & de n'oublier jamais* qu'Amalec étoit l'ennemi du peuple de Dieu, ſelon cette parole ſi celebre que le prophete Samuel dit autrefois à Saül ſur le ſujet même de ce roi des Amalecites qu'il avoit voulu épargner contre l'ordre du Seigneur : Que c'eſt commettre une eſpece d'idolatrie, de n'obeïr pas à Dieu. *Quaſi ſcelus idololatriæ, nolle acquieſcere.* 1. Reg. 15. 23.

℣. 3. *Et les ſerviteurs du Roi qui commandoient à la porte du palais, lui dirent : Pourquoi n'obeïſſez-vous point au commandement du Roi, comme le font tous les autres?*

La fermeté de Mardochée à refuſer cette adoration que tous les autres rendoient à Aman par l'ordre même du Roi, n'étant point en lui un effet *d'orgueil & de mépris*, ainſi qu'il le proteſta depuis en la préſence de Dieu; mais un effet de ſon humble pieté envers le Seigneur, paroît veritablement digne de l'admiration de tous les Chrétiens. Car il ne pouvoit ſans doute ne pas voir que l'indignation de ce miniſtre, qu'il nommoit lui-même *très-* Eſther 13. 12. 13.

ſuperbe, & qui étoit tout-puiſſant auprès du Roi, étoit capable de le perdre abſolument avec tout ſon peuple. Et il ſemble qu'il auroit pu aiſément ſe perſuader que cette ſoumiſſion qu'il rendroit à un officier que le Roi avoit commandé qu'on honorât comme lui-même, ne pouvoit en aucune ſorte bleſſer ſa conſcience; puiſque le précepte du Seigneur qui commandoit à ſon peuple *d'effacer le nom d'Amalec, de deſſous le ciel*, ſembloit regarder principalement le temps auquel ce peuple ſubſiſtoit en corps, & non un ſimple particulier qui étoit en Perſe; & que d'ailleurs cette ſoumiſſion que l'on exigoit de lui à l'égard d'Aman, n'étoit regardée que comme celle qu'il rendroit au Roi, ſans qu'il crût bleſſer en cela ſa conſcience. Mais enfin il obeït ſimplement à l'ordre que Dieu lui avoit donné par la bouche de Moïſe, ſans raiſonner, comme fit Saül à l'égard d'Agag roi d'Amalec, duquel Aman étoit deſcendu, & que l'Ecriture ſemble nommer exprès en ce lieu pour cette raiſon. Il ne ſonge qu'à s'acquitter de ſon devoir; & ne craint point d'expoſer & ſa propre vie & celle de tout ſon peuple, remettant toutes les ſuites de ſon humble obeïſſance entre les mains de ſon Dieu. Une foi ſi grande ne pouvoit ſans doute être abandonnée de Dieu. Et nous verrons dans la ſuite, que s'il permit que la fureur de ce miniſtre ambitieux conduiſit & Mardochée & tout ſon peuple juſques ſur le bord du précipice; ce ne fut qu'afin de faire éclater davantage la foi de ſon ſerviteur, & de renverſer d'une maniere plus ſenſible l'orgueil de ſon ennemi.

℣. 7. *La douziéme année du regne d'Aſſuerus, au premier mois appellé Niſan, le ſort appellé phur en Hebreu, fut jetté en préſence d'Aman dans l'urne, pour ſavoir en quel mois & en quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive.*

C'étoit la coutume des Perſes & des nations voiſines, de jetter le ſort d'une certaine maniere, & de rechercher par ce moyen quels ſeroient les jours malheureux ou les jours heureux pour l'execution de leurs deſſeins. Aman en uſa ainſi dans cette rencontre, où ayant formé la déteſtable reſolution de maſſacrer tous les Juifs avec Mardochée en un même jour dans tous les Etats du roi de Perſe, il vouloit connoître ſelon les idées ſuperſtitieuſes du pays, en quel mois & en quel jour il avoit lieu d'eſperer qu'il pourroit plus ſûrement executer ce deſſein barbare. Le démon trompoit ainſi ces aveugles en leur promettant un avenir qui n'étoit pas en ſa diſpoſition. Et Dieu fit connoître dans la ſuite, dit un Interprete, par un exemple éclatant, combien toutes ces meſures ſupeſtitieuſes que le démon faiſoit prendre à ceux qu'il vouloit tromper, étoient vaines & indignes d'hommes raiſonnables.

℣. 8. 9. *Et Aman dit au roi Aſſuerus : Il y a un peuple diſperſé par toutes les provinces de votre royaume, & diviſé d'avec lui-même.... Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'il periſſe, & je payerai aux treſoriers de votre épargne dix mille talens.*

Il falloit que ce miniſtre s'élevât bien inſo-

lemment de ſon credit ; puiſqu'avant que d'avoir parlé au Roi du projet qu'il avoit formé, il jetta le ſort pour connoître le temps favorable de l'executer. Quelques Interpretes ont neanmoins prétendu qu'il y auroit eu de l'extravagance à jetter ainſi le ſort, avant que d'être aſſûré de la choſe même pour laquelle on le jettoit; & qu'ainſi il faut entendre qu'Aman parla à Aſſuerus de faire tuer tous les Juifs, avant qu'il tirât le mois & le jour au ſort. Il eſt certain en effet que l'on voit ſouvent de ces ſortes de tranſpoſitions dans l'Ecriture, & qu'on peut l'entendre de cette ſorte. Mais il ſemble auſſi qu'il eſt aſſez naturel de ſuivre en ce lieu l'ordre marqué dans le ſacré texte, & que l'extravagance qui paroît dans la conduite d'Aman eſt très-compatible avec cette ambition exceſſive d'un miniſtre qui eſt enivré de ſa faveur ; qui fait que le Roi a commandé à tous ſes ſujets de le reſpecter comme ſa propre perſonne; & qui s'aſſûrant ſur ſon credit, regarde tout ce qu'il veut, non ſeulement comme poſſible, mais comme infaillible.

Ce qu'il dit au Roi en parlant des Juifs, *Que c'étoit un peuple diſperſé par toutes les provinces de ſon royaume, & diviſé d'avec lui-même*, tendoit, ſelon la penſée de quelques Auteurs, à faire connoître à ce Prince, que plus ils étoient mêlés parmi les Perſes, plus ils étoient en état de les corrompre & de les ſéduire par leur nouvelle doctrine ; quoiqu'en même-temps il fût plus facile de les opprimer, *étant ainſi ſeparés les uns des autres.* Un Auteur témoigne que la Vulgate a voulu mar-

quer par ces paroles, *à se mutuò separatus*, non que les Juifs étoient ſéparés entr'eux, mais qu'ils l'étoient d'avec tous les autres peuples, par la difference de leurs coutumes, de leurs loix, & de leurs ceremonies. *Ils mépriſent*, dit un ancien Poëte, *les loix Romaines; & ils n'apprennent, ne gardent, & ne craignent que le droit de leur nation.*

Cette offre qu'Aman fait au Roi de payer dix mille talens au treſorier de ſon épargne, s'il veut bien faire perir tous les Juifs, eſt quelque choſe d'exceſſif; puiſque cela ſe montoit à plus de quarante-ſix millions de livres de notre monnoie. Et l'on peut juger par là de l'excès de ſa fureur, qui mettoit à un tel prix la ruine de tout un peuple qu'il haïſſoit, & qui s'engageoit à le payer: *pretioſa odia exercebat*, dit un Interprete. Mais il faut conſiderer que la raiſon qui le porta à offrir au Roi de lui payer cette ſomme immenſe, étoit la crainte qu'il pouvoit avoir que ce Prince ne lui refuſât ce qu'il demandoit, à cauſe des grands impôts qu'il levoit ſur tous les Juifs, & qu'il perdroit tout-d'un-coup ſi on les exterminoit. D'ailleurs, il s'attendoit bien ſans doute de pouvoir payer aiſément cette grande ſomme au Roi de la dépouille des Juifs mêmes dont il conſpiroit la mort; comme il donna ordre effectivement qu'on pillât leurs biens, en même-temps qu'on leur ôteroit la vie. Telle eſt la rage effroyable d'un cœur rongé d'envie & dominé par l'orgueil, qui ne croit pas ſe pouvoir venger de l'outrage qu'il prétend avoir reçû d'un ſeul homme, qu'en ſacrifiant avec cap. 3. 13.

lui toute ſa nation à ſa fureur. Qui ne craindra, en voyant un tel exemple, les premieres étincelles d'où ſe forme un feu qui a pu cauſer un ſi épouvantable embraſement ? Et qui ne ſera ſaiſi de frayeur, en conſiderant que l'ambition & l'orgueil de l'homme peut le conduire inſenſiblement juſqu'à ces excès, qui paroiſſent comme des monſtres entre tous les autres crimes ?

℣. 10. *Alors le Roi tira de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir, & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs.*

1. Machab. 6. Geneſ. 41. 42. Nous voyons dans l'Ecriture divers exemples de ce que le roi des Perſes fit alors, en *tirant de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir*, & le donnant à Aman. Et pour ne parler que d'un ſeul ; après que Joſeph eut interpreté le ſonge de Pharaon, & qu'il eut donné à ce Prince un conſeil très-ſage qui devoit ſauver toute l'Egypte ; il eſt marqué que le Roi en l'établiſſant le premier dans ſon royaume, *tira l'anneau de ſon doigt, & qu'il le mit dans le ſien.* Les Rois donnoient cet anneau à ceux à qui ils confioient la ſuprême autorité. Et c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le ſeau royal à tous les édits & à toutes les dépêches. Ainſi Aſſuerus donnant le ſien à Aman, lui donnoit en même-temps tout pouvoir de ſéeller tel édit & en telle forme qu'il lui plairoit contre tous les Juifs. C'eſt de cette ſorte qu'Alexandre ce grand conquerant, ayant vaincu Darius roi des Perſes, ſéella les lettres qu'il écrivit aux peuples d'Aſie, avec

l'anneau même qu'il avoit pris à Darius, comme pour marquer qu'il étoit alors Roi de l'Asie.

Il est étonnant comment Assuerus, sur la simple proposition que lui fit Aman, d'exterminer tous les Juifs de ses Etats, sans s'informer davantage de la verité de ce qu'il lui avançoit contre tant de peuple, consent aussi-tôt à un si cruel édit. Et l'on ne peut déplorer assez les effets funestes qu'un credit outré & une faveur aveugle étoit capable de produire en ces rencontres, si Dieu, qui laisse conduire ses serviteurs quand il lui plaît jusqu'aux portes de la mort, comme parle le Prophete, n'étoit tout-puissant pour les en retirer tout-d'un-coup, ainsi qu'il le fit alors.

CHAPITRE IV.

1 MARDOCHE'E ayant appris ceci, déchira ſes vêtemens, ſe revêtit d'un ſac, & ſe couvrit la tête de cendres: & jettant de grands cris au milieu de la place de la ville, il faiſoit éclater l'amertume de ſon cœur.

2. Il vint donc en ſe lamentant juſqu'à la porte du palais: car il n'étoit pas permis d'entrer revêtu d'un ſac dans le palais du roi.

3. Dans toutes les provinces & les villes, & dans tous les lieux où ce cruel édit du Roi avoit été envoyé, les Juifs faiſoient paroître une extrême affliction par les jeûnes, les cris & les larmes, pluſieurs ſe ſervant de ſac & de cendre au-lieu de lit.

4. En même-temps les fil-

1 QUÆ cùm audiſſet Mardochæus, ſcidit veſtimenta ſua; & indutus eſt ſacco, ſpargens cinerem capiti: & in platea mediæ civitatis voce magnâ clamabat, oſtendens amaritudinem animi ſui,

2. & hoc ejulatu uſque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum ſacco aulam regis intrare.

3. In omnibus quoque provinciis, oppidis ac locis, ad quæ crudele regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium, ululatus, & fletus, ſacco & cinere multis proſtrato utentibus.

4. Ingreſſæ autem

ſunt puellæ Eſther, & eunuchi, nuntiaverúntque ei. Quod audiens conſternata eſt: & veſtem miſit, ut ablato ſacco indueret eam: quam accipere noluit.

les d'Eſther & ſes eunuques vinrent lui en apporter la nouvelle //. Et elle fut toute conſternée en l'apprenant: elle envoya un habit à Mardochée, afin qu'il le mît au-lieu du ſac dont il étoit revêtu; mais il ne voulut point le recevoir.

5. Accitoque Athach eunucho, quem rex miniſtrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, & diſceret ab eo cur hoc faceret.

5. Elle appella donc Athach eunuque que le Roi avoit donné pour la ſervir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de ſavoir de lui pourquoi il faiſoit tout cela.

6. Egreſſuſque Athach, ivit ad Mardochæum ſtantem in platea civitatis, ante oſtium palatii:

6. Athach alla auſſi-tôt vers Mardochée, qui étoit dans la place de la ville devant la porte du palais.

7. qui indicavit ei omnia quæ acciderant quo modo Aman promiſiſſet, ut in theſauros regis pro Judæorum nece inferret argentum.

7. Et Mardochée lui découvrit tout ce qui étoit arrivé, & de quelle ſorte Aman avoit promis de mettre beaucoup d'argent dans les treſors du Roi pour le maſſacre des Juifs.

8. Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Suſan, dedit ei, ut reginæ oſtenderet, & moneret eam ut ingrederetur ad regem, & deprecaretur eum

8. Il lui donna auſſi une copie de l'édit qui étoit affiché dans Suſe, pour la faire voir à la Reine, & pour l'avertir d'aller trouver le Roi, afin

// 4. *expl:* de l'état où paroiſſoit Mardochée.

d'interceder pour ſon peuple.

pro populo ſuo.

9. Athach étant retourné rapporta à Eſther tout ce que Mardochée lui avoit dit.

9. Regreſſus Athach, nuntiavit Eſther omnia quæ Mardochæus dixerat.

10. Eſther pour réponſe lui ordonna de dire ceci à Mardochée :

10. Quæ reſpondit ei, & juſſit ut diceret Mardochæo :

11. Tous les ſerviteurs du Roi, & toutes les provinces de ſon empire ſavent, que qui que ce ſoit, homme ou femme, qui entre dans la ſale interieure du Roi ſans y avoir été appellé par ſon ordre, eſt mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roi n'étende vers lui ſon ſceptre d'or //, pour une marque de clemence, & qu'il lui ſauve ainſi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le Roi; puiſqu'il y a déja trente jours qu'il ne m'a point fait appeller?

11. Omnes ſervi regis, & cunctæ quæ ſub ditione ejus ſunt, norunt provinciæ, quòd ſive vir, ſive mulier, non vocatus, interius atrium regis intraverit, abſque ulla cunctatione ſtatim interficiatur : niſi forte rex auream virgam ad eum tetenderit pro ſigno clementiæ, atque ita poſſit vivere. Ego igitur quo modo ad regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non ſum vocata ad eum?

12. Mardochée ayant entendu cette réponſe,

12. Quod cùm audiſſet Mardochæus,

13. envoya encore dire ceci à Eſther : Ne croyez

13. rurſum mandavit Eſther, dicens :

// 11. *lettr.* ſa verge.

Ne putes quòd animam tuam tantùm liberes, quia in domo regis es præ cunctis Judæis.

pas qu'à cauſe que vous êtes dans la maiſon du Roi, vous pourriez ſauver ſeule votre vie // ſi tous les Juifs periſſoient.

14. Si enim nunc filueris, per aliam occaſionem liberabuntur Judæi: & tu, & domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrum ideircò ad regnum veneris, ut in tali tempore pararis?

14. Car ſi vous demeurez maintenant dans le ſilence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous perirez, vous & la maiſon de votre pere. Et qui ſait ſi ce n'eſt point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être en état d'agir dans une occaſion comme celle-ci?

15. Rurſumque Eſther hæc Mardochæo verba mandavit:

15. Eſther envoya faire cette réponſe à Mardochée:

16. Vade & congrega omnes Judæos, quos in Sûſan repereris, & orate pro me. Non comedatis, & non bibatis tribus diebus, & tribus noctibus: & ego cum ancillis meis ſimiliter jejunabo, & tunc ingrediar ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradenſ-

16. Allez, aſſemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suſe, & ptiez tous pour moi. Paſſez trois jours & trois nuits ſans manger ni boire, & je jeûnerai de même avec les filles qui me ſervent; & après cela j'irai trouver le Roi contre la

¥. 13. *lettr.* votre ame.

loi qui le défend, & ſans y être appellée, en m'abandonnant au peril & à la mort //.

que me morti & periculo.

17. Mardochée alla auſſi-tôt executer ce qu'Eſther lui avoit ordonné.

17. Ivit itaque Mardochæus, & fecit omnia quæ ei Eſther præceperat.

¥. 16. *lettr.* à la mort & au peril. *Hebr.* Et quand j'y periraï, à la bonne heure.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE IV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Mardochée ayant appris ceci, déchira ſes vêtemens, ſe revêtit d'un ſac, & couvrit ſa tête de cendre. Il crioit à haute voix au milieu de la place de la ville, & faiſoit paroître* par toutes ſortes de marques *l'amertume de ſon cœur.*

Quoique Mardochée rendît à Dieu avec joie ce qu'il lui devoit, en refuſant de flechir le genou devant un homme que l'ordre de Dieu lui défendoit de reſpecter, il ne fut pas inſenſible aux effets ſi redoutables que produiſoit le reſſentiment de cet homme impie. Et étant ſans comparaiſon plus touché pour ſa nation, que pour lui-même, il ne craignit point de faire paroître publiquement ſa douleur par toutes les marques les plus capables de flechir Dieu en ſa faveur, & d'exciter la compaſſion de tout le monde.

On pourroit bien neanmoins trouver étrange qu'un homme de la qualité & de la gran- *Tirin. in hunc loc.*

deur d'ame de Mardochée, que l'on devoit regarder comme rempli de courage & de fermeté après ce refus si genereux qu'il avoit fait d'adorer comme tous les autres le superbe Aman, s'abandonnât de la sorte à *déchirer ses vêtemens*, à *se revêtir d'un sac*, à *couvrir sa tête de cendre*, & *à faire de grands cris* au milieu de la place d'une ville, comme une personne qui n'a point de cœur, & qui se laisse accabler par une tristesse excessive. Mais il faut considerer que c'étoit une coutume très-ordinaire parmi les Perses d'en user ainsi dans les grandes afflictions qui leur arrivoient. C'estpourquoi il se conformoit en cela à l'usage du pays. Et l'on voit aussi très-souvent dans l'Ecriture, que la même chose n'étoit pas moins en usage parmi les Juifs, qui se revêtant ainsi d'un sac, & couvrant leur tête de cendre, s'humilioient devant Dieu, & se mettoient en état d'obtenir plus facilement la misericorde qu'ils lui demandoient. C'étoit donc dans Mardochée, non une marque de foiblesse & de lâcheté d'en user ainsi; mais au-contraire une preuve de la grandeur de sa foi, & de la tendresse de son amour pour son peuple. *Il crioit*, selon que le portent les Septante, qu'on vouloit détruire une nation, qui étant très-innocente n'avoit rien fait qui pût meriter qu'on la traitât de la sorte: & en criant publiquement contre une si grande injustice, il faisoit connoître de plus en plus sa genereuse fermeté contre un homme qui abusoit si insolemment de l'empire qu'il s'étoit acquis sur l'esprit du Roi.

v. 4. *En même-temps les filles d'Esther &*

ses

ſes eunuques lui vinrent apporter cette nouvelle. Elle fut toute conſternée en l'apprenant : & elle envoya une robe à Mardochée, afin qu'il la prît au-lieu du ſac dont il étoit revêtu ; mais il ne voulut point la recevoir.

La reine Eſther ne ſavoit rien de tout ce qui ſe paſſoit. Et comme elle avoit caché juſqu'alors qu'elle étoit Juive d'origine, on ne croyoit point que l'édit du Roi contre tous les Juifs la regardât en aucune ſorte. Cependant Mardochée étant venu juſqu'à la porte du palais, revêtu d'un ſac & couvert de cendre, & jettant de fort grands cris, les filles & les eunuques qui ſervoient Eſther lui en donnerent avis ; c'eſt-à-dire, lui firent entendre, non que le Roi avoit publié un édit contre tous les Juifs ; car elle ne le ſçût qu'enſuite ; mais que Mardochée ſon oncle étoit revêtu d'un ſac & couvert de cendre, & qu'il jettoit de grands cris. C'eſt ce qui nous donne ſujet de croire, que ce qu'ajoûtent les Septante : Qu'il crioit qu'on vouloit détruire un peuple innocent, ne fut entendu ni de ces filles ni de ces eunuques ; puiſqu'il eſt certain que la Reine ne connut point par les cris de Mardochée le ſujet de ſa douleur. Ainſi lorſque l'Ecriture dit enſuite : *Qu'elle fut toute conſternée*, cela doit s'entendre, non de l'arrêt ſi cruel prononcé contre toute ſa nation, dont elle ne fut informée qu'après ; mais de cette affliction extraordinaire où elle ſçut qu'étoit ſon oncle. C'eſt donc la raiſon pour laquelle cette Princeſſe lui envoya promtement une robe, afin que quittant toutes ces marques de deuil, qui ne lui permettoient pas d'entrer dans le pa-

lais, & ſe revêtant de cette robe qu'elle lui envoyoit, il vînt l'informer du ſujet de ſa triſteſſe. Mais Mardochée la refuſa, ne pouvant point ſe reſoudre de prendre un habit de Cour dans cette terrible conjoncture où toute ſa nation étoit dans les jeûnes, dans les cris & dans les larmes.

Cependant on pourroit bien s'étonner de ce qu'il ſemble qu'il ne ſe mit point en peine d'informer plus particulierement Eſther de tout ce qui ſe paſſoit, & de s'adreſſer à elle pour l'engager à parler au Roi en faveur des Juifs, ſe contentant de pouſſer des cris, & de paroître en public revêtu d'un ſac & couvert de cendre: mais peut-être qu'il jugea plus à propos d'attendre qu'il plût à Dieu de lui faire naître une occaſion pour lui en parler, ne croyant pas qu'il dût rien précipiter dans une affaire de cette nature, où il ſavoit que les jeûnes, les prieres & les larmes devoient préceder toutes les ſollicitations de la part des hommes; & qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui pût apporter le remede à un ſi grand mal, en parlant au cœur de ceux dont il voudroit employer le miniſtere pour l'arrêter. Peut-être auſſi qu'il ne voulut point exprès entrer chez la Reine, pour ne point donner d'ombrage à Aman, qui eût pu s'imaginer que Mardochée ſollicitoit cette Princeſſe de parler au Roi en ſa faveur.

℣. 5. *Elle appella donc Athach eunuque que le Roi lui avoit donné pour la ſervir, & lui commanda d'aller trouver Mardochée, & de ſavoir de lui pourquoi il faiſoit cela.*

Entre les eunuques deſtinés pour le ſervice de la Reine, Athach étoit ſans doute le premier,

Ces ſortes de gens étoient entierement dévoués au Prince, & établis comme des eſpions, qui obſervoient toutes les démarches de leur maîtreſſe, pour en rendre compte au Roi. C'eſt pourquoi un Interprete a raiſon de regarder la confiance que Mardochée & Eſther témoignerent à Athach dans cette rencontre, comme quelque choſe d'étonnant. Mais il faut auſſi enviſager ce qui ſe paſſa alors avec d'autres yeux, qu'on ne regarde d'ordinaire des évenemens humains. Le même eſprit qui animoit Mardochée, & qui rempliſſoit Eſther, comme des perſonnes qui étoient toutes à Dieu, diſpoſa auſſi le cœur de cet eunuque, pour conduire par ſon entremiſe l'intrigue ſecrette & divine que formerent l'oncle & la niece pour leur ſanctification particuliere, & pour le ſalut de tous les Juifs qui étoient en Perſe, & qu'on avoit condamnés tous à la mort. Eſther envoya donc d'abord Athach pour *ſavoir de Mardochée pourquoi il faiſoit cela*; c'eſt-à-dire, pourquoi il s'étoit revêtu d'un ſac & couvert de cendre, & avoit refuſé la robe qu'elle lui venoit d'envoyer. Mardochée lui declara le ſujet de ſa douleur; l'édit ſi cruel qu'Aman avoit obtenu, & la parole qu'il avoit donnée au Roi de lui payer dix mille talens pour faire mourir tous les Juifs. Et s'ouvrant à lui dans la ſuite avec la derniere confiance, il lui découvrit ce que l'on avoit caché au Roi juſqu'alors; c'eſt-à-dire, que la reine Eſther étoit Juive de nation. Tout cela viſiblement ne ſe fit que par une conduite ſecrette de l'eſprit de Dieu, qui ſe ſervit comme il lui plut de l'entremiſe d'un eunuque, pour commencer

Menochi in v. 7.

à renverſer les premiers deſſeins d'un miniſtre enivré de ſa faveur.

℣. 11. *Tous les ſerviteurs du Roi, & toutes les provinces de ſon empire ſavent, que qui que ce ſoit, homme ou femme, qui entre dans la chambre interieure du Roi, ſans y avoir été appellé par ſon ordre; eſt mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roi n'étende vers lui ſon ſceptre d'or pour une marque de clemence, & qu'il ne lui ſauve ainſi la vie.*

Tirin. in hunc locum.

Cette ſale interieure dont il eſt parlé ici, étoit celle où le trône tout brillant d'or & de pierreries du roi des Perſes étoit placé. L'entrée de ce lieu ſi magnifique étoit interdite abſolument à toutes ſortes de perſonnes, à-moins que le Roi ne les eût mandées. Et les Auteurs nous en rendent pluſieurs raiſons. Premierement, on vouloit par là, comme on l'a marqué auparavant, inſpirer aux peuples un plus grand reſpect pour la perſonne du Prince. Secondement, les miniſtres du royaume trouvoient ce moyen très-favorable pour ſe maintenir plus ſûrement dans leur credit, ôtant ainſi ſous ce prétexte d'un plus grand reſpect pour le Roi, tout accès auprès de lui à ceux dont ils auroient pu apprehender les intrigues, & ſe conſervant à eux ſeuls l'autorité de gouverner ſes états ſans qu'il pût avoir d'autre connoiſſance des affaires, que celle qu'ils lui en donnoient. En troiſiéme lieu, on vouloit auſſi procurer par là une plus grande ſûreté à la perſonne du Roi, que nul n'oſoit approcher ni regarder, que lorſque lui-même l'avoit mandé. Et c'eſt pour cette raiſon, comme le rapportent

les hiſtoriens, qu'il étoit tout environné de ſes gardes, qui puniſſoient ſur le champ ceux qui auroient entrepris d'entrer ſans ordre en ce lieu, à-moins que le Prince n'étendît alors un ſceptre d'or qu'il tenoit entre ſes mains, & qu'il ne marquât par là qu'il faiſoit grace à ceux qui entroient.

Cette loi étoit de la derniere rigueur, & ne ſouffroit aucune exception, non pas même à l'égard des femmes du Roi & des Reines, qui n'oſoient entrer ſans être mandées. C'eſt pourquoi il eſt aiſé de juger combien Eſther étoit excuſable de faire difficulté d'aller elle-même ſe préſenter devant le Roi, lorſqu'*il y avoit déja trente jours qu'il ne l'avoit point fait appeller*, & qu'elle ne connoiſſoit point par conſequent en quelle diſpoſition il étoit à ſon égard.

Que ſi nous voulons, ſelon l'avis de ſaint Paul, qui rapporte toutes les ſaintes Ecritures à l'inſtruction des fidelles, élever un peu nos eſprits, & les porter juſques au trône adorable du Dieu tout-puiſſant, dont celui du roi Aſſuerus n'étoit qu'un crayon leger; combien devons-nous nous tenir heureux, de ce qu'il a bien voulu nous *appeller* par ſon Verbe & ſa parole éternelle; c'eſt-à-dire, par ſon Fils unique & notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui nous a acquis par le merite infini de ſa mort la liberté de nous approcher ſans crainte du trône de ſa redoutable majeſté, pour lui préſenter à toute-heure nos prieres & nos ſupplications, comme à celui qui s'eſt engagé de nous exaucer en vûe de cette divine victime qui s'offre continuellement à lui pour nous? Combien devons-nous priſer davan-

tage ces accès ſi favorables que nous donne auprès de notre Pere celeſte la dignité que nous poſſedons d'enfans de Dieu, que non pas cet autre que les grands du ſiecle & les amateurs du monde recherchent avec tant d'ambition, pour ſe pouvoir approcher des Rois de la terre dans l'eſperance d'en obtenir quelques faveurs temporelles.

Mais combien d'un autre côté doivent trembler ceux qui pouvant bien regarder ce trône de la puiſſance d'Aſſuerus, comme la figure du trône de la puiſſance de JESUS-CHRIST qu'il a conferée aux princes de ſon Egliſe, entreprennent de s'en approcher ſans qu'ils y ſoient *appellés* par une vocation legitime? Il eſt ſans doute & tout bon & tout-puiſſant, pour faire miſericorde à ceux à qui il lui plaît, *en étendant ſa verge d'or*; pour redreſſer & purifier par la charité, ce que la cupidité rendoit impur & tortu devant ſes yeux. Mais qui oſera s'aſſûrer de ces effets extraordinaires de la clemence d'un Dieu, & qui ne s'attachera aux voies plus ſûres d'une vraie vocation, qui doit être fondée principalement ſur l'humilité & ſur la vûe de ſa propre indignité?

℣. 12. 13. *Mardochée ayant entendu cette réponſe, envoya encore dire ceci à Eſther: Ne croyez pas qu'à cauſe que vous êtes dans la maiſon du Roi, vous pourriez ſaver ſeule votre vie ſi tous les Juifs periſſoient.*

La crainte qu'eut Mardochée que la reine Eſther ne ſe contentât d'être la ſeule de tous les Juifs qui ne ſeroit point compriſe dans cet édit general qui les condamnoit tous à la mort,

& qu'en ſe tenant ainſi aſſûrée de ſa vie, elle ne negligeât de travailler pour le ſalut de toute ſa nation, de-peur de ſe nuire à elle-même en voulant parler pour les autres, le porta à lui envoyer dire ce que l'Ecriture marque en ce lieu. Il lui fit entendre qu'il ne falloit pas qu'elle s'aſſûrât ſi fort ſur le poſte ſi élevé où Dieu l'avoit miſe, qu'elle n'eût aucun ſujet de craindre pour ſoi, lorſque tout ſon peuple periroit; & que la maiſon du Roi, où elle tenoit le premier rang après lui, pourroit bien ne la mettre point en ſûreté contre l'ennemi des Juifs, ſi elle ne s'expoſoit genereuſement pour eux.

℣. 14. *Car ſi vous demeurez maintenant dans le ſilence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous perirez vous & la maiſon de votre pere. Et qui ſait ſi ce n'eſt point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être prête d'agir en un temps comme celui-ci?*

Dieu deſtine quelquefois pour une ſeule action ceux qu'il éleve aux plus grandes dignités. Et l'on peut dire que ces perſonnes manquant à cette action unique, manquent à la principale fin de leur vocation, quelques œuvres éclatantes qu'elles faſſent d'ailleurs, & que tout le monde admire en elles. Mardochée qui étoit rempli de l'eſprit de Dieu, avoit bien compris cette grande verité. Et c'étoit la cauſe de cette inquietude extraordinaire qu'il faiſoit paroître à l'égard d'Eſther en cette rencontre. Car en ne ſuivant que les ſentimens ordinaires de la nature, & s'attachant à la lumiere commune de la raiſon, il ſembloit qu'il auroit dû

regarder comme une folie d'expoſer ſa niéce la reine Eſther à un grand peril ſous une vaine eſperance de ſauver ſa nation ; & que dans ce malheur general il devoit ſonger ſeulement à quelque moyen de mettre ſa propre vie à couvert, & ſe réjouir cependant de ce que la dignité royale, & le ſecret qu'il avoit gardé juſqu'alors aſſûroient la vie de ſa niece contre le peril où ſe voyoient tous les autres Juifs. Mais il agiſſoit par des vûes plus élevées ; & la foi lui tenant lieu de toute raiſon en cette rencontre, il conſidera non ce qui pouvoit paroître plus avantageux à la perſonne d'Eſther, mais plutôt ce que Dieu demandoit d'elle. Il ne put croire qu'il y eût une veritable ſûreté pour ſa niece que dans l'accompliſſement de ſon devoir. Il enviſagea cette occaſion unique, comme celle pour laquelle Dieu l'avoit fait élever à la royauté. Il regarda ſa perte aſſûrée ſi elle y manquoit : & ne doutant point que le Seigneur n'eût mille voies pour ſauver ſon peuple, il crut de même ſans aucun doute, que la Reine n'avoit que ce ſeul moyen de ſe ſauver elle-même devant Dieu & devant les hommes, qui étoit de ſe declarer hautement pour tous les Juifs, & de s'aller expoſer genereuſement pour leur ſalut.

L'exemple de ce courage & de cette foi a quelque choſe de ſi grand, qu'on ne peut y faire aſſez de reflexion, & qu'il merite d'être extrêmement peſé par tous ceux qui ſe trouvent, comme Eſther, dans quelque grande occaſion de donner à Dieu des marques de leur veritable fidelité, craignent quelquefois de s'acquitter de leur devoir, par la vûe des ſuites fâcheuſes & des

perils qu'ils enviſagent. Qu'ils jettent les yeux ſur cette Princeſſe, & qu'ils conſiderent devant Dieu, s'il leur ſera plus permis de ménager leur fortune aux dépens de leur ſalut, qu'il ne l'étoit à Eſther; & ſi une Reine ayant expoſé & ſa couronne & ſa vie pour être fidelle à Dieu, ils ne devroient pas rougir de la honte & de la crainte qu'ils ont d'expoſer un rien & un neant pour aſſûrer leur ſalut.

℣. 16. *Allez, aſſemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suſe, & priez pour moi. Ne mangez point & ne buvez point pendant trois jours & pendant trois nuits; & je jeûnerai de même avec les femmes qui me ſervent: & après cela j'irai trouver le Roi contre la loi qui le défend, & ſans y être appellée, en m'abandonnant au peril & à la mort.*

On peut remarquer ici quel eſt l'avantage d'avoir un ami fidelle & ferme, qui donne ſans interêts & ſans complaiſance un conſeil ſage. Si Mardochée avoit eu moins de fermeté & de lumiere, il eût conſenti ſans peine à cette raiſon ſi ſpecieuſe que la reine Eſther lui avoit repréſentée touchant le peril où elle s'expoſeroit en allant trouver le Roi ſans être mandée. Et Eſther auroit manqué à un devoir eſſenciel, d'où dépendoit tout ſon bonheur. Mais parceque la lumiere de l'eſprit de Dieu fit connoître à Mardochée ce qu'il devoit conſeiller à cette Princeſſe, ſans s'arrêter à toutes ces apparences humaines, Dieu remplit en même-temps de ſa force le cœur humble de ſa niece, pour lui faire executer le conſeil qu'il lui donnoit.

Il eſt encore très-remarquable, qu'elle ne

met ſa confiance que dans la priere & dans le jeûne. Auſſi-tôt que la volonté de Dieu lui a été declarée par ſon oncle, elle ſe diſpoſe à l'executer ſans déliberer davantage. Mais ſentant que cette action devoit être ſoûtenue par une vertu plus qu'humaine, elle demande les prieres de tout le peuple, qu'elle invite à jeûner pour cet effet, comme elle s'engage à jeûner auſſi de ſon côté. L'Hebreu nous donne ſujet d'admirer encore davantage la genereuſe diſpoſiton où l'eſprit de Dieu la mit tout-d'un-coup. Car il lui fait dire, non pas ſeulement comme la Vulgate, qu'elle s'abandonneroit au peril & à la mort; mais que quand elle y periroit, elle y étoit reſolue. *Et quando peribo, peribo.*

CHAPITRE V.

1. DIE autem tertio induta est Esther regalibus vestimentis, & stetit in atrio domus regiæ, quod erat interius, contra basilicam regis: at ille sedebat super solium suum in consistorio palatii contra ostium domus.

2. Cúmque vidisset Esther reginam stantem placuit oculis ejus, & extendit contra eam virgam auream, quam tenebat manu. Quæ accedens, osculata est summitatem virgæ ejus.

3. Dixitque ad eam rex: Quid vis, Esther regina? Quæ est petitio tua? Etiam si di-

1. LE troisiéme jour Esther se vêtit de ses habits royaux, & s'étant rendue à l'appartement du Roi, elle s'arrêta dans la sale la plus proche de la chambre de sa majesté. Il étoit assis sur son trône dans l'alcove de sa chambre // tout vis-à-vis de la porte même de sa chambre //.

2. Et ayant vû paroître la reine Esther, elle plut à ses yeux, & il étendit vers elle le sceptre // d'or qu'il avoit à la main. Esther s'approchant baisa le bout du sceptre d'or.

3. Et le Roi lui dit: Que voulez-vous, reine Esther, que demandez-vous? Quand vous me deman-

℣. 1. *lettr.* le consistoire du palais; *c'est-à-dire*, le lieu le plus retiré de la chambre du Roi. *Tirinus.*

Ibid. lettr. la maison.

℣. 2. *lettr.* la verge.

deriez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

4. Esther lui répondit: Je supplie le Roi de venir aujourd'hui, s'il lui plaît, au festin que je lui ai préparé, & Aman avec lui.

5. Qu'on appelle Aman, dit le Roi aussi-tôt, afin qu'il obeïsse à la volonté de la Reine. Le Roi & Aman vinrent donc au festin que la Reine leur avoit préparé.

6. Et le Roi lui dit après avoir bu beaucoup de vin: Que desirez-vous que je vous donne, & que me demandez-vous? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

7. Esther lui répondit: La demande & la priere que j'ai à faire est,

8. Que si j'ai trouvé grace devant le Roi //, & qu'il lui plaise de m'accorder ce que je demande, & de faire ce que je desire, le Roi vienne, & Aman avec lui, au festin que je leur ai pré-

midiam partem regni petieris, dabitur tibi.

4. At illa respondit: Si regi placet, obsecro ut venias ad me hodie, & Aman tecum, ad convivium quod paravi.

5. Statimque rex: Vocate, inquit, citò Aman, ut Esther obediat voluntati. Venerunt itaque rex & Aman ad convivium, quod eis regina paraverat.

6. Dixitque ei rex: postquàm vinum biberat abundanter: Quid petis ut detur tibi? & pro qua re postulas? Etiam dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

7. Cui respondit Esther: Petitio mea, & preces sunt istæ:

8. Si inveni in conspectu regis gratiam, & si regi placet ut det mihi quod postulo, & meam impleat petitionem; veniat rex & Aman ad convivium quod paravi eis, &

¥. 8. *expl.* Si j'ai été assez heureuse pour plaire au Roi.

cras aperiam regi voluntatem meam.

paré, & demain je declarerai au Roi ce que je ſouhaite.

9. Egreſſus eſt itaque illo die Aman lætus & alacer. Cúmque vidiſſet Mardochæum ſedentem ante fores palatii, & non ſolùm non aſſurrexiſſe ſibi, ſed nec motum quidem de loco ſeſſionis ſuæ, indignatus eſt valdè:

9. Aman ſortit donc ce jour-là fort content & plein de joie; & ayant vû que Mardochée, qui étoit aſſis devant la porte du palais, non ſeulement ne s'étoit pas levé pour lui faire honneur, mais ne s'étoit pas même remué de la place où il étoit, il en conçût une grande indignation;

10. & diſſimulatâ irâ, reverſus in domum ſuam, convocavit ad ſe amicos ſuos, & Zares uxórem ſuam;

10. & diſſimulant la colere où il étoit, il retourna chez lui, & fit aſſembler ſes amis avec ſa femme Zarès.

11. & expoſuit illis magnitudinem divitiarum ſuarum, filiorumque turbam, & quantâ eum gloriâ ſuper omnes principes & ſervos ſuos rex elevaſſet.

11. Et après leur avoir repréſenté quelle étoit la grandeur de ſes richeſſes, le grand nombre de ſes enfans, & cette haute gloire où le Roi l'avoit élevé au-deſſus de tous les Grands de ſa Cour & de tous ſes officiers,

12. Et poſt hæc ait: Regina quoque Eſther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me: apud quam etiam cras cum rege pranſurus ſum.

12. il ajoûta: La reine Eſther n'en a point auſſi invité d'autres que moi pour être du feſtin qu'elle a fait au Roi, & je dois encore demain dîner chez elle avec le Roi.

13. Mais quoique j'aye tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer assis devant la porte du palais du Roi.

13. Et cùm hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum Judæum sedentem ante fores regias.

14. Zarès sa femme, & tous ses amis lui répondirent : Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, & dites au Roi demain au matin qu'il y fasse pendre Mardochée : & vous irez ainsi plein de joie au festin avec le Roi. Ce conseil lui plut, & il commanda qu'on préparât cette haute potence.

14. Responderunt que ei, Zares uxor ejus, & ceteri amici : Jube parari excelsam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, & die manè regi ut appendatur super eam Mardochæus, & sic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei consilium, & jussit excelsam parari crucem,

EXPLICATION DU CHAPITRE V.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE troiſiéme jour Eſther ſe vêtit de ſes habits royaux ; & étant allée dans la ſale interieure de l'appartement du Roi, qui étoit devant ſa chambre, elle s'y arrêta. Il étoit aſſis ſur ſon trône dans l'alcove de ſa chambre, tout vis-à-vis de la porte même de ſa chambre.*

Pour faire comprendre ce que l'Ecriture dit ici d'une maniere aſſez obſcure touchant le lieu où la Reine s'arrêta, & celui où Aſſuérus étoit aſſis ſur ſon trône, les Interpretes nous font remarquer après pluſieurs hiſtoriens, Qu'il y avoit dans l'appartement du Roi deux ſales ; l'une qu'on nommoit exterieure, *atrium exterius*, qui ſervoit comme d'anti-chambre à celle du Roi, & qui neanmoins ne laiſſoit pas d'être nommée quelquefois *interieure*, comme en cet endroit, par rapport à beaucoup d'autres qui étoient plus éloignées. Et les Grands de Perſe ſe tenoient dans cette ſale, comme on le voit dans le chapitre ſuivant, pour y attendre les

Tirin. in c. 4. v. 11.

cap. 6. v. 4.

ordres du Roi, qui les mandoit quand il lui plaiſoit. L'autre ſe nommoit proprement la ſale où la chambre interieure du Roi, *interius atrium regis.* Cette chambre étoit toute revêtue d'or; & dans l'enfoncement de cette chambre il y avoit tout vis-à-vis de la porte un lieu comme une eſpece d'alcove, orné encore plus magnifiquement, qui eſt appellé, *baſilique*, ou *conſiſtoire du palais*, ou ſelon l'Hebreu, *maiſon du royaume.* Là étoit ce trône ſi magnifique dont on a parlé, ſur lequel le Roi s'aſſeyoit lorſqu'il donnoit ſes audiences. La Reine, ſelon qu'on le peut juger, n'entra pas d'abord dans la chambre du Roi même; mais elle ſe tint dans l'anti-chambre à la porte, où Aſſuerus qui étoit alors aſſis ſur ſon trône l'apperçût, lorſqu'apparemment elle vouloit & qu'elle n'oſoit entrer.

Il reſte encore une autre difficulté ſur le jour auquel elle alla trouver le Roi. Car nous avons vû dans le chapitre précedent, qu'elle avoit mandé à Mardochée, que tous les Juifs s'aſſemblaſſent pour prier & pour jeûner, & qu'ils paſſaſſent trois jours & trois nuits ſans rien manger & ſans boire, à cauſe du grand peril où ils ſe voyoient de perdre la vie; & qu'elle lui declara en même-temps, qu'elle obſerveroit de ſon côté le même jeûne avec ſes filles. Cependant il eſt marqué en ce lieu, que dès le troiſiéme jour elle alla trouver le Roi, & le ſupplia de vouloir venir ce jour-là même & Aman avec lui, à un feſtin qu'elle avoit fait préparer. Les trois jours & les trois nuits du jeûne ordonné n'étoient donc pas accomplis. Un

ſavant

ſavant Auteur dit ſur cet endroit, qu'on doit l'expliquer de la même ſorte que ce que dit JESUS-CHRIST: *Que le Fils de l'homme ſeroit trois jours & trois nuits dans le ventre de la terre*; c'eſt-à-dire, en prenant une partie pour le tout, & les trois jours commencés pour tous les trois jours entiers. Mais on pourroit bien l'expliquer encore en cette maniere; qui eſt qu'Eſter ayant envoyé vers le ſoir dire à Mardochée, que tous les Juifs s'aſſemblaſſent & jeûnaſſent trois jours & trois nuits, la premiere nuit fut comptée; & qu'ainſi le feſtin auquel Aſſuerus fut invité par la Reine, ne s'étant fait que ſur le ſoir du troiſiéme jour, les trois jours & les trois nuits furent effectivement paſſés dans le jeûne.

Eſtius in hunc loc.

Matth. 12. 40.

℣. 2. *Et ayant vû paroître la reine Eſther, elle plut à ſes yeux, & il étendit vers elle le ſceptre d'or qu'il tenoit en ſa main. Elle s'étant approchée, baiſa le bout du ſceptre d'or.*

Il faut ſuppléer par le quinziéme chapitre de ce même livre ce qui manque ici, pour faire voir comment toute la choſe ſe paſſa. Il y eſt donc dit: Que *dans cet éclat de la magnificence royale* dont elle étoit revêtue, *elle invoqua Dieu* comme *le dominateur* ſouverain *du monde & le* vrai *Sauveur*, ſachant bien ſans doute que ce ne ſeroit ni ſa beauté ni ſes habits ſi brillans qui ſeroient capables de la ſauver avec tout ſon peuple; mais la ſeule toute-puiſſance de celui qui gouvernoit ſouverainement ſes creatures, de qui le ſalut de tout Iſrael dépendoit, & entre les mains duquel étoient les cœurs des Rois. Nous verrons dans le quatorziéme chapitre quelle a été l'excellente priere qu'elle fit à Dieu. *S'étant*

cap. 15. v. 5. & ſeq.

fait enſuite accompagner de deux de ſes filles, elle s'appuyoit ſur l'une, comme ſi elle n'avoit pu, à cauſe de ſon extrême delicateſſe, ſoûtenir ſon corps; & l'autre marchoit après elle portant le bas de ſa robe qui traînoit à terre. L'Ecriture ajoûte: *Qu'elle cachoit la triſteſſe de ſon cœur, & la frayeur dont elle étoit penetrée ſous un air doux & agreable, qui paroiſſoit dans ſes yeux; & qu'après avoir paſſé de ſuite par toutes les portes* des differens lieux qui ſéparoient ſon appartement de celui du Roi, *elle s'arrêta enfin*, comme on l'a dit, *devant le Prince qui étoit aſſis ſur ſon trône, tout brillant d'or & de pierreries, & terrible à voir.*

Alors Aſſuerus *levant la tête*, & l'ayant apperçûe, *fit paroître dans ſes yeux étincelans la fureur dont il étoit tranſporté* contr'elle, pour s'être ainſi préſentée devant lui ſans qu'il l'eût mandée. Et *la Reine tomba* auſſi-tôt comme évanouie, étant devenue toute pâle comme une perſonne mourante. Dieu le permit viſiblement de la ſorte, afin qu'il parût d'une maniere plus éclatante, que ce ſeroit par un effet de ſa vertu toute divine, que ce Prince de furieux qu'il étoit, deviendroit en un inſtant comme un agneau. Auſſi il eſt dit dans le ſacré texte: *Que dans ce moment Dieu changea le cœur du Roi, & le fit paſſer* de la colere *à la douceur*: Sur quoi ſaint Auguſtin nous declare, qu'un changement ſi ſubit du cœur d'Aſſuerus, fut l'effet de la priere qu'Eſther avoit faite à Dieu, & qui merita d'être exaucée.

Auguſt. contr. duas epiſt. Pelagian. c. 20. tom. 7.

Le Roi *s'étant* donc *levé tout-d'un-coup de ſon trône, alla lui-même ſoûtenir Eſther entre ſes bras, & lui diſoit avec douceur: Qu'avez-vous, Eſther? Je ſuis votre frere; ne craignez point.*

Approchez-vous donc, & touchez mon ſceptre. Voilà ce que nous avons cru devoir ſuppléer ici pour faire voir comment on doit expliquer ce qui eſt dit : Que *la reine Eſther plut aux yeux du Roi, & qu'il étendit vers elle le ſceptre d'or qu'il tenoit en ſa main* ; c'eſt-à-dire, qu'elle lui plut, lorſque Dieu, par un eſprit tout-puiſſant de ſa divine vertu eut changé le cœur de ce Prince, en le rendant doux de furieux qu'il étoit auparavant.

On peut bien juger ſans doute par la figure de ce qui arriva à Eſther lorſqu'elle tomba évanouie à la ſeule vûe d'Aſſuerus, quelle eſt la frayeur d'une ame qui eſt préſentée devant la majeſté ſi redoutable du ſouverain Juge ; & combien elle a peu de lieu de s'aſſûrer ſur le témoignage de ſa propre pureté & de l'éclat même de ſes vertus, figurées par cette grande beauté & par cette magnificence des habits d'Eſther. Toute ſa confiance doit être alors dans l'humble défiance d'elle-même, & dans l'eſperance de cette miſericorde infinie repréſentée par la verge d'or d'Aſſuerus, & fondée ſur les merites de la mort de notre Sauveur, que Dieu tend d'une maniere favorable pour ſauver ceux qu'il a lui-même rendu dignes de *plaire à ſes yeux* par leur humble pieté, & qu'il daigne alors appeller *ſes freres*, pour les aſſûrer contre la frayeur dont ils ſont ſaiſis à la vûe d'une ſi haute majeſté. Nous laiſſons aux ames ſaintes à étendre davantage ces reflexions que nous touchons ſeulement comme en paſſant.

℣. 8. *Si j'ai trouvé grace devant le Roi, & s'il lui plaît de m'accorder ce que je demande,*

& de faire ce que je deſire, que le Roi vienne encore & Aman avec lui au feſtin que je leur ai préparé; & demain je declarerai au Roi ce que je ſouhaite.

On eſt étonné de ce qu'Eſther étant revenue à elle après cet affoibliſſement où elle tomba, & voyant tous les témoignages de bonté & de tendreſſe que lui donnoit Aſſuerus, ne prit point ce temps pour lui declarer ce qui l'avoit obligée de venir ſe préſenter devant lui. Et on l'eſt encore davantage, lorſqu'on voit qu'ayant invité ce Prince à un feſtin avec Aman ce jour-là même, elle differa encore à lui declarer la choſe, & la remit au lendemain à un ſecond feſtin auquel elle l'invita. Tous ces delais auroient pu paroître dangereux & contraires à ſon deſſein. Mais Dieu, qui la conduiſoit ſans doute dans cette grande entrepriſe, ainſi qu'il avoit conduit Judith dans la ſienne pour procurer le ſalut à Iſrael, lui inſpira d'en uſer ainſi, afin que l'affection du Roi augmentant pour elle, & la vanité d'Aman croiſſant auſſi, à proportion qu'il ſe voyoit plus honoré, & par le Roi & par la Reine qui l'invitoit ſeul de tous les Grands du royaume à ſon feſtin, elle fût plus en état de prendre ſon temps pour confondre l'inſolence de cet homme également vain & cruel, & pour obtenir d'Aſſuerus ce qu'elle vouloit.

℣. 13. *Mais quoique j'aye tous ces avantages, je croirai n'avoir rien, tant que je verrai le Juif Mardochée demeurer aſſis* quand je paſſe *devant la porte du palais du Roi.*

Si Mardochée n'avoit mis toute ſa confiance en Dieu, pour l'amour duquel il refuſoit de ren-

dre à Aman ce que tous les peuples du royaume lui rendoient par l'ordre du Roi, il eſt certain que ſe voyant prêt de perir avec toute ſa nation pour ce ſujet, il eût mieux aimé faire ceder ſa premiere fermeté à l'extremité préſente où il ſe trouvoit. Mais comme un vrai ſerviteur de Dieu ne reconnoît jamais, ſelon la penſée d'un ancien Pere, aucune neceſſité de violer ce qu'il doit à ſon divin maître, étant engagé au-contraire à une ſeule neceſſité indiſpenſable, qui eſt de ne point pecher, il ne crut point que le peril ſi preſſant où il ſe voyoit le pût diſpenſer de ſon devoir envers Dieu. Auſſi l'Ecriture a ſoin de nous faire remarquer, que non ſeulement *il ne ſe leva point pour faire honneur* à Aman lorſqu'il paſſa devant lui, *mais qu'il ne ſe remua pas même de la place où il étoit.* Ce qu'un grand orgueil auroit pu faire faire à un autre que Mardochée, une profonde humilité le fit faire à ce veritable ſerviteur de Dieu, qui fit paroître en cela d'autant plus ſa haute vertu, *qu'il ſe ſentoit diſpoſé*, comme il l'aſſûre, *à baiſer avec joie les traces mêmes des pieds d'Aman pour le ſalut d'Iſrael.*

Tertull.

cap. 13. v. 13.

Que ſi l'on voit en la perſonne de Mardochée un rare exemple de cette humble fermeté, qui met l'homme au-deſſus de tout ce qu'il y a de grand ſur la terre, en même-temps qu'elle l'abaiſſe profondément ſous la main de Dieu, on en voit un étonnant en la perſonne d'Aman, de l'orgueil le plus conſommé dont on ait peut-être jamais entendu parler. Tout l'empire des Aſſyriens flechit le genou devant lui par l'ordre même de l'Empereur. Un ſeul Juif refuſe par

pieté de lui rendre cet honneur que tous les autres lui rendoient. Et le dépit plein de fureur qu'il en conçoit lui fait regarder *la grandeur de ſes richeſſes, le grand nombre de ſes fils, cette haute gloire où le Roi l'avoit élevé au-deſſus de tous les Grands de ſa Cour*, & l'honneur tout particulier que *la reine Eſther* lui avoit fait *de l'inviter* par deux fois *lui ſeul avec le Roi à un* grand *feſtin*; il lui fait, dis-je, enviſager tout cela *comme un rien & comme un neant*, tant que ce Juif refuſera de lui rendre ſes reſpects comme tous les autres. O ambition, s'écrie ſaint Bernard, qui

Bern. de conſider. l. 1.

» es toi-même la croix des ambitieux, comment » peux-tu plaire à ceux que tu déchires ſi cruelle- » ment ?

La diſpoſition où étoit Aman eſt proprement celle de l'ange ſuperbe qu'il nous figuroit, & qui par l'excès de ſon orgueil a merité de devenir le chef de tous les enfans d'orgueil; puiſque quelque ſoumiſſion que lui rendent tous les idolâtres figurés par tous ces adorateurs d'Aman, il regarde & tout *ce grand nombre d'enfans* dont il eſt le pere, ſelon la parole de JESUS-CHRIST, *Vos ex patre diabolo eſtis*; & toutes *ces riches* dépouilles dont il fait ſa gloire; & tout cet honneur dont il jouit dans une grande partie de la terre parmi ceux qui ſont ſes eſclaves, *comme un rien* & comme un neant, tant que les vrais ſerviteurs de Dieu figurés par Mardochée, en quelque petit nombre qu'ils ſoient, refuſent de lui rendre les adorations qu'ils ne doivent qu'à Dieu ſeul. Heureux ceux qui demeurent fermes juſqu'à la fin à lui refuſer ce qu'il leur demande ! puiſque, comme nous l'apprend un ſaint Pere

Auguſt.

de l'Egliſe, on ne lui ſacrifie pas en une ſeule maniere en lui offrant exterieurement de l'encens, & en pliant le genou devant ſon autel; mais qu'autant de fois qu'on ſuit la concupiſcence dont il eſt l'auteur, & qu'on s'attache à aimer ce qu'il nous promet, on ſe proſterne en quelque façon devant lui. Ce qu'il a dit exterieurement à JESUS-CHRIST, il le dit ſans ceſſe au fond du cœur de tous les hommes. *Hæc omnia tibi dabo, ſi cadens adoraveris me:* Je vous donnerai toutes ces grandeurs, toute cette gloire, & tous ces grands biens, ſi vous m'adorez. Etrange propoſition qui fait horreur à entendre, mais qui n'eſt que trop ſouvent reçûe dans le cœur ſans qu'on y penſe; puiſque c'eſt le prix auquel le démon achete ſes adorateurs! JESUS-CHRIST declare que ceux-là meritent d'être ſes diſciples, qui ſont pauvres & qui renoncent à tout: & le démon declare au-contraire qu'il rendra riches & grands dans le monde ceux qui voudront l'adorer. C'eſt à chacun à examiner ſur ces deux regles lequel de ces deux chefs il a reſolu de ſuivre. S'il veut être reconnu pour diſciple de JESUS-CHRIST, il faut qu'il ſoit humble, & que l'amour de la pauvreté regne dans ſon cœur. Que s'il aſpire aux grandeurs & aux richeſſes du monde, il a lieu d'apprehender, que ſelon la diſpoſition de ſon cœur, il ne ſe ſoit déja proſterné en quelque ſorte devant celui qui ſe vante de les donner à ceux qui l'adorent.

℣. 15. *Zarès ſa femme, & tous ſes amis lui répondirent: Commandez qu'on dreſſe une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, &*

dites au Roi demain matin qu'il y faſſe pendre Mardochée ; & vous irez plein de joie au feſtin avec le Roi.

Le ſupplice de la potence ou de la croix étoit ordinaire & fort en uſage parmi les Perſes. Aman choiſit donc par le conſeil de ſes amis cette ſorte de ſupplice très-commun, comme étant le plus honteux, & par conſequent le plus propre pour ſatisfaire ſon orgueil, en faiſant mourir d'une mort infame celui qu'il ne pouvoit plus ſouffrir. Quant à cette élevation extraordinaire qu'on lui conſeilla de donner à la potence qu'il deſtinoit à Mardochée, c'étoit afin que la honte de ſa mort en fût plus grande, étant expoſé à la vûe de plus de monde ; & que celui qui avoit oſé refuſer de s'abaiſſer devant lui, fût élevé d'une maniere d'autant plus infame à la vûe de tous les peuples, qu'il s'étoit fait remarquer en ne voulant pas lui ſeul plier le genou comme tous les autres en ſa préſence. Tel étoit l'aveuglement de ſon orgueil, qui le portoit à préparer avec joie à ſon ennemi un ſupplice que la divine providence lui deſtinoit à lui-même, afin qu'il fût vrai de dire avec le Sage : *Que celui qui dreſſe un piege à un autre, y perira.*

Eccli. 27. 29.

CHAPITRE VI.

1. NOctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias & annales priorum temporum. Quæ cùm illo præsente legerentur,

2. ventum est ad illum locum ubi scriptum erat, quo modo nuntiasset Mardochæus insidias Bagathan & Thares eunuchorum regem Assuerum jugulare cupientium.

3. Quòd cùm audisset rex, ait: Quid pro hac fide honoris ac præmii Mardochæus consecutus est? Dixerunt ei servi illius ac ministri: Nihil omnino mercedis accepit.

4. Statimque rex: Quis est, inquit, in

1. LE Roi passa cette nuit-là sans dormir, & il commanda qu'on lui apportât les histoires & les annales des années précedentes. Et lorsqu'on les lisoit devant lui,

2. on tomba sur l'endroit où il étoit écrit de quelle sorte Mardochée avoit donné avis de la conspiration de Bagathan & de Tharès eunuques, qui avoient voulu assassiner le roi Assuerus.

3. Ce que le Roi ayant entendu, il dit: Quel honneur & quelle récompense Mardochée a-t-il reçûe pour cette fidelité qu'il m'a témoignée? Ses serviteurs & ses officiers lui dirent: Il n'en a reçû aucune récompense.

4. Le Roi ajoûta en même-temps: Qui est là dans

l'anti-chambre ? Or Aman étoit entré dans l'anti-chambre ℣ la plus proche de la chambre du Roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.

atrio ? Aman quippe interius atrium domus regiæ intraverat, ut ſuggereret regi, & juberet Mardochæum affigi patibulo quod ei fuerat præparatum.

5. Ses Officiers lui répondirent : Aman eſt dans l'anti-chambre. Le Roi dit : Qu'il entre.

5. Reſponderunt pueri : Aman ſtat in atrio. Dixitque rex : Ingrediatur.

6. Aman étant entré, le Roi lui dit : Que doit-on faire pour honorer un homme que le Roi deſire de combler d'honneur ? Aman penſant en lui-même, & s'imaginant que le Roi n'en vouloit point honorer d'autre que lui,

6. Cúmque eſſet ingreſſus, ait illi : Quid debet fieri viro, quem rex honorare deſiderat ? Cogitans autem in corde ſuo Aman, & reputans quòd nullum alium rex, niſi ſe, vellet honorare,

7. lui répondit : Il faut que l'homme que le Roi veut honorer,

7. Reſpondit : Homo quem rex honorare cupit,

8. ſoit vêtu des habits royaux ; qu'il ſoit monté ſur le même cheval que le Roi a accoutumé de monter ; qu'il ait ſur ſa tête le diadême royal,

8. debet indui veſtibus regiis, & imponi ſuper equum, qui de ſella regis eſt, & accipere regium diadema ſuper caput ſuum ;

9. & que le premier des

9. & primus de re-

℣. 4. *expl.* Hebr. & Chald. extérieure. Elle étoit interieure à l'égard des autres plus éloignées ; & exterieure à l'égard de la chambre du Roi.

gis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, & per plateam civitatis incedens clamet, & dicat: Sic honorabitur, quemcunque voluerit rex honorare.

Princes, & des Grands de la Cour du Roi tienne ſon cheval par les rênes; & que marchant *devant lui* par la place de la ville, il crie: C'eſt ainſi que ſera honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

10. Dixitque ei rex: Feſtina, & ſumptâ ſtolâ & equo, fac, ut locutus es, Mardochæo Judæo qui ſedet ante fores palatii. Cave ne quidquam de his, quæ locutus es, prætermittas.

10. Le Roi lui répondit: Hâtez-vous donc, prenez une robe & un cheval, & tout cè que vous avez dit, faites-le à Mardochée Juif, qui eſt devant la porte du palais. Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous venez de dire.

11. Tulit itaque Aman ſtolam & equum, indutumque Mardochæum in platea civitatis, & impoſitum equo præcedebat, atque clamabat: Hoc honore condignatus eſt, quemcunque rex voluerit honorare.

11. Aman prit donc une robe royale & un cheval. Et ayant revêtu Mardochée de la robe dans la place de la ville, & lui ayant fait monter le cheval, il marchoit devant lui & crioit: C'eſt ainſi que mérite d'être honoré celui qu'il plaira au Roi d'honorer.

12. Reverſuſque eſt Mardochæus ad januam palatii: & Aman feſtinavit ire in domum ſuam, lugens & operto capite:

12. Mardochée revint auſſi-tôt à la porte du palais; & Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, tout affligé, & ayant la tête couverte.

13. Il raconta à Zarès ſa femme & à ſes amis tout ce qui lui étoit arrivé ; & les Sages dont il prenoit conſeil & ſa femme lui répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber eſt de la race des Juifs, vous ne pourrez lui reſiſter ; mais vous tomberez devant lui.

13. narravitque Zares uxori ſuæ, & amicis, omnia quæ evenieſſent ſibi. Cui reſponderunt ſapientes, quos habebat in conſilio, & uxor ejus : Si de ſemine Judæorum eſt Mardochæus, ante quem cadere cœpiſti, non poteris ei reſiſtere, ſed cades in conſpectu ejus.

14. Lorſqu'ils lui parloient encore, les eunuques du Roi ſurvinrent, & l'obligerent de venir auſſi-tôt au feſtin que la Reine avoit préparé.

14. Adhuc illis loquentibus, venerunt eunuchi regis, & citò eum ad convivium, quod regina paraverat, pergere compulerunt.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE VI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE Roi paſſa cette nuit-là ſans dormir; & il commanda qu'on lui apportât les hiſtoires & les annales, où ce qui s'étoit paſſé les années précedentes étoit décrit.*

Les Septante nous donnent lieu de regarder cette inſomnie du roi Aſſuerus, comme une choſe qui étoit ſurnaturelle. Car ils portent en termes formels: Que *le Seigneur éloigna du Roi le ſommeil cette nuit-là.* Ainſi Dieu voulant inſpirer au cœur de ce Prince d'élever en grand honneur Mardochée, & le diſpoſer par là à mieux recevoir ce qu'Eſther avoit à lui propoſer en faveur de tous les Juifs, dont Aman avoit conjuré la perte, il l'empêche de dormir, & le porte en même-temps à demander qu'on lui liſe les annales de ſon regne; c'eſt-à-dire, les journaux qu'il faiſoit écrire de toutes choſes. Or c'étoit une coutume parmi les Perſes, d'écrire dans ces journaux les noms de ceux qui avoient

Herodot. lib. 4.

rendu quelque grand ſervice au Roi ; premierement, pour honorer leur memoire ; ſecondement, pour ſe ſouvenir dans l'occaſion de donner à leur vertu la récompenſe qu'elle meritoit ; & enfin pour encourager tous les autres par leur exemple à donner au Prince des preuves ſemblables de leur zele pour ſon ſervice, & de leur parfaite fidelité.

Tirin. in hunc locum. Un Interprete nous fait remarquer, combien Aſſuerus étoit louable de ſonger plutôt, dans le temps de cette inſomnie, à ſe faire lire les annales de ſon regne, qu'à chercher des divertiſſemens tels qu'il auroit pu ſe procurer au milieu de cette abondance & de ce luxe dont il jouiſſoit. C'eſt ainſi qu'un hiſtorien de l'Egliſe nous aſſûre, que le premier de nos Empereurs chrétiens, le grand Conſtantin, paſſant ſouvent les nuits ſans dormir, s'occupoit alors à méditer les choſes ſaintes, & qu'il s'appliquoit pendant ſon loiſir à ce qui regardoit le gouvernement de ſes ſujets.

Euſeb. vit. Conſtantin. l. 4. c. 29.

V. 3. Ce que le Roi ayant entendu, il dit : Quel honneur & quelle récompenſe Mardochée a-t-il reçûe pour cette fidelité qu'il m'a témoignée ? Ses ſerviteurs & ſes Officiers lui dirent : Il n'en a reçû aucune récompenſe.

Aſſius in hunc loc. Les Etats, ſelon la remarque d'un Auteur, ſe ſoûtiennent principalement par deux choſes ; par les récompenſes & par les châtimens. Les récompenſes excitent les hommes à rendre à leur patrie tout le ſervice dont ils ſont capables ; & les ſupplices épouvantent les méchans, & les empêchent de commettre le mal qu'ils

voudroient. Ainſi c'eſt avec raiſon qu'Aſſuerus témoignant une juſte inquietude pour la ſûreté de ſon empire, demande à ſes Officiers quelle récompenſe & quel honneur avoit reçû Mardochée pour lui avoir procuré auſſi-bien qu'à tout ſon royaume, la ſûreté & la paix, en découvrant la conſpiration des eunuques dont on a parlé. Mais on peut bien demander, comment ce que les Officiers de ce Prince lui diſent ici, en lui témoignant, *que Mardochée n'avoit reçû aucune récompenſe* pour ce ſervice, s'accorde avec ce que l'Ecriture dit dans la ſuite : *Que le Roi lui commanda de demeurer dans ſon palais, & qu'il lui fit des preſens pour cet avis qu'il lui avoit donné.* A quoi l'on répond : Que l'ordre que lui donna Aſſuerus de demeurer dans ſon palais étoit ſeulement, afin qu'auſſi-tôt que l'occaſion s'en préſenteroit, il pût recevoir une récompenſe proportionnée au grand ſervice qu'il avoit rendu au Roi, & que *ces preſens* qu'il avoit reçûs n'étoient *rien* en comparaiſon de ce qu'il avoit merité. cap. 11. 1.

℣. 4. *Le Roi demanda en même-temps : Qui eſt dans la ſale du palais ? Or Aman étoit entré dans la ſale interieure du palais du Roi, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il lui avoit préparée.*

Dieu veilloit pour le ſalut de ſon peuple, tandis que ſon ennemi veilloit auſſi pour le perdre. L'ambition ſi cruelle du ſuperbe Aman lui cauſoit une inſomnie, comme la divine providence en envoya une au roi Aſſuerus. Celui dont l'orgueil ne pouvoit plus ſupporter la fermeté de Mardochée, prévint le jour

pour parler au Roi le premier, & lui demander la mort de ce Juif qu'il haïſſoit. Mais celui qui prend en ſa divine protection ſes ſerviteurs, avoit déja prévenu l'eſprit d'Aſſuerus en faveur de Mardochée; il fit tourner à la confuſion d'Aman cette paſſion ſi ardente qu'il témoignoit contre un homme qui ne l'avoit offenſé, que parce-qu'il craignoit d'offenſer Dieu. Car ſi Aman ne ſe fût point tant hâté de venir trouver le Roi pour un deſſein ſi criminel, il n'eût pas ſervi lui-même, comme il va faire, à honorer & à mener en triomphe celui dont il demandoit la mort.

Il eſt donc très-juſte d'adorer en cette rencontre & la ſageſſe & la juſtice du Dieu d'Iſrael, qui ſe moque des deſſeins de ſes ennemis, & qui en fait voir la vanité par ces grands exemples, dont la ſeule idée doit étonner les impies, & en même-temps conſoler les juſtes. Qui d'entre les foibles & les pauvres pourra craindre la violence des puiſſans & des méchans, s'il met en Dieu ſa confiance comme Mardochée? Mais qui d'entre ces méchans oſera ſe glorifier de ſa puiſſance, s'il enviſage un Aman renverſé tout-d'un-coup ſous les pieds de Mardochée dans le temps même qu'il ſe préparoit à le faire pendre? Que ſi ces renverſemens ſubits des vains projets des imitateurs d'Aman, n'arrivent pas tous les jours aux yeux des hommes; & ſi ceux qui reſſemblent à Mardochée ſe trouvent ſouvent accablés ſous leur violence; la foi nous aſſûre neanmoins, que ce qui ne ſe fait pas viſiblement en ce monde, ſe fera un jour en l'autre; & qu'il paroîtra enfin

enfin à la vûe de toute la terre, *combien doivent être honorés ceux que le* Dieu *souverain* de tout l'univers a rendu dignes de participer à sa gloire, après les avoir fait participer aux souffrances de son Fils.

Ce que la sainte Ecriture rapporte ensuite touchant le conseil qu'Aman lui-même donna au Roi sans qu'il y pensât, pour élever en honneur Mardochée, & touchant le commandement que le Roi lui fit de servir aussi lui-même comme de heraut au triomphe de celui pour lequel il avoit fait préparer une si haute potence, est très-aisé à entendre, & n'a besoin d'aucune explication. On peut dire seulement en prenant ceci dans un sens spirituel & plus élevé, que si Aman, selon quelques Interpretes, étoit la figure du démon, & par consequent Mardochée, celle du Sauveur, nous trouvons dans l'un & dans l'autre une excellente représentation de ce qui est arrivé dans la grande affaire qui regardoit le salut, non pas seulement des Juifs, mais en general de toutes les nations. Le démon avoit obtenu en quelque sorte la perte de tous les hommes. Et l'arrêt de leur condamnation étoit écrit dans cette *cedule* dont parle le saint Apôtre, *qui nous étoit si contraire.* Mais JESUS-CHRIST *a effacé cette cedule, & il l'a entierement abolie en l'attachant à sa croix. Il a desarmé les principautés & les puissances* figurées par Aman, *& les a menées hautement comme en triomphe à la face de tout le monde après les avoir vaincues par sa croix.* Coloss. II 14. &c.

Que si Mardochée n'a point été attaché à la

potence, comme JESUS-CHRIST le fut à la croix; c'eſt qu'il étoit ſeulement deſtiné pour en être la figure ; de même qu'Iſaac qui repréſentoit encore le même Sauveur, n'a point été non plus immolé. Mais enfin cette potence, où fut enſuite attaché Aman, avoit été faite pour Mardochée : & s'il n'y fut pas effectivement attaché, c'étoit pour marquer en quelque ſorte, que ce ne ſeroit pas tant JESUS-CHRIST figuré par Mardochée, que le démon & le peché repréſenté par Aman, qui y ſeroit attaché ; puiſque le Sauveur n'étant demeuré que peu de temps ſur la croix, y a attaché & enchaîné pour toûjours celui-là même qui avoit été l'auteur de ſa mort.

℣. 8. *Qu'il ait un diadême royal ſur ſa tête, &c.*

Eſtius in hunc loc.

Nous ne voyons point que cela ait été executé à l'égard de Mardochée. Et il eſt très-vraiſemblable, ſelon que l'a remarqué un Interprete, que Mardochée le refuſa par modeſtie, ſe regardant comme indigne de cet honneur, & jugeant ſans doute que nul autre que le Roi ne devoit paroître avec le diadême ſur la tête. Car Aman étant enivré d'ambition n'avoit donné un tel conſeil à ce Prince, que dans la penſée que celui qu'il deſiroit honorer par-deſſus tous ſes ſujets ne pouvoit être que lui ſeul : & il paroît qu'il vouloit par là s'égaler au Roi. Mais Dieu permit, que plus il ſongeoit à augmenter les honneurs qu'il s'imaginoit qu'on lui devoit rendre, plus il travailloit à ſa propre confuſion, en relevant davantage celui-là même dont il ſouhaitoit la mort.

Mais quelle penſons-nous qu'ait pu être alors la diſpoſition interieure de Mardochée, lorſque contre toute attente, & avant qu'il eût reçû aucunes nouvelles de la part d'Eſther, il ſe vid en un inſtant comblé d'honneurs, & conduit en triomphe par celui qui avoit juré ſa perte, & celle de tous les Juifs ? L'Ecriture ne le dit point poſitivement. Il ſemble neanmoins qu'elle nous le fait aſſez entendre par ce peu de mots : Qu'après ce triomphe, *Mardochée revint auſſi-tôt à la porte du palais* comme auparavant ; c'eſt-à-dire, que ſans s'élever d'un honneur ſi imprévû & ſi extraordinaire, il ſe remit dans l'inſtant au premier état où il s'étoit vû. Sans doute qu'il admira en lui-même un effet ſi ſurprenant de la divine providence à ſon égard, ſans pouvoir encore en comprendre ni la cauſe ni les ſuites ; & que regardant ce qui lui étoit arrivé comme un triomphe paſſager, & comme une image de toute la plus grande gloire de ce monde, il rentra dans ſon neant à la vûe de Dieu, & attendit humblement le ſuccès de la negotiation de la Reine à l'égard de tous les Juifs, dont le ſalut lui étoit plus cher en quelque façon que le ſien propre.

℣. 12. 13. *Aman s'en retourna chez lui en grande hâte, étant penetré d'affliction, & ayant la tête couverte. Il rapporta à Zarès ſa femme & à ſes amis tout ce qui lui étoit arrivé. Et les Sages dont il prenoit conſeil, & ſa femme, lui répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber, eſt de la race des Juifs, vous ne pourrez lui reſiſter, mais*

vous tomberez devant lui.

Il eſt fort aiſé de concevoir quelle fut la confuſion & quel étoit le deſeſpoir du ſuperbe Aman, lorſqu'il vid premierement que l'honneur dont il avoit bien oſé flatter ſon ambition n'étoit point pour lui ; ſecondement, que c'étoit pour Mardochée ſon ennemi capital ; en troiſiéme lieu, qu'il avoit ordre lui-même de lui rendre cet honneur ; quatriémement, qu'ayant été adoré par tous les autres juſques alors, il ſe trouvoit malgré lui reduit à ſervir de heraut à un Juif qu'il regardoit avec un ſi grand mépris ; & enfin que tant de ſujets de confuſion & d'affliction étoient venu fondre tout-d'un-coup ſur lui, dans le temps même qu'il s'y attendoit le moins. C'eſt donc ce qui l'obligea *à couvrir ſa tête*, comme un homme qui n'oſoit plus preſque paroître après une humiliation ſi étrange & ſi imprévûe, qui peut être regardée comme une legere figure de celle dont ſeront couverts les impies & tous les imitateurs d'Aman, lorſqu'ils ſe verront un jour condamnés par l'arrêt irrevocable du ſouverain Juge à être mis ſous les pieds de ceux qu'ils avoient ſi inſolemment mépriſés & outragés en ce monde.

Cornel. à Lap. in v. 11.

Ce n'étoient pas ſeulement les Rois, qui avoient des conſeillers qu'ils conſultoient dans leurs affaires : mais les Grands de Perſe en avoient auſſi, qui les aſſiſtoient de leur conſeil dans toutes les occaſions importantes. Et ces conſeillers étoient ceux que l'on appelloit les Sages & les Mages du royaume, que les peuples regardoient avec reſpect à cauſe de cette

ſageſſe & de cette connoiſſance de l'avenir dont ils ſe vantoient. Ceux donc qui ſont appellés ici *les Sages* étoient de ce nombre ; & ce ſont apparemment les mêmes perſonnes que l'Ecriture venoit de nommer *les amis* d'Aman. Ce qu'ils lui répondent eſt très-remarquable : *Si Mardochée*, lui diſent-ils, *devant lequel vous avez commencé de tomber, eſt de la race des Juifs, vous ne pourrez lui reſiſter, &c.* C'eſt-à-dire, ſi cela eſt vrai, comme vous nous l'avez dit ; ce qui marquoit moins le doute où ils en étoient, que le deſir qu'ils avoient d'adoucir un peu ce qu'ils avoient à lui dire. Ils ne pouvoient guere, ſelon la penſée de quelques Auteurs, lui parler ainſi, que par un inſtinct de l'eſprit de Dieu, ſemblable à celui qui fit parler long-temps depuis le Grand-prêtre des Juifs nommé Caïphe, lorſqu'il prédit la mort du Sauveur. Ou peut-être auſſi, ſelon d'autres, qu'ils avoient ſouvent entendu parler aux Juifs des prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, tant dans l'Egypte, qu'en d'autres lieux ; & particulierement de l'oracle par lequel le Dieu d'Iſrael avoit declaré que tous les Amalecites, dont Aman étoit, devoient perir par la main de ces Juifs. Ou enfin, ſelon quelques-uns, ils ne lui parlerent de cette ſorte, qu'après qu'ils eurent peut-être conſulté ſur ce ſujet le démon, à qui Dieu fit dire en cette rencontre ce qui devoit arriver. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ces Sages declarerent par l'ordre de Dieu à Aman la verité de l'avenir ; & que plus Aman avoit de mépris pour Mardochée comme étant Juif, plus il fut

ſaiſi & penetré juſques au cœur, en apprenant par la bouche de ces Sages, que ce ſeroit ce Juif même *devant lequel il tomberoit* tout-à-fait.

Auſſi il paroît que le deſeſpoir où il étoit, l'auroit empêché, s'il l'avoit pu, d'aller au feſtin où la Reine l'avoit convié; puiſqu'il eſt marqué expreſſément, que *les eunuques du Roi étant ſurvenus, le forcerent de s'y rendre dans l'inſtant.*

CHAPITRE VII.

1. INTRAVIT itaque rex & Aman ut biberent cum regina.

2. Dixitque ei rex etiam ſecundâ die, poſtquàm vino incaluerat: Quæ eſt petitio tua, Eſther, ut detur tibi? & quid vis fieri? Etiam ſi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

3. Ad quem illa reſpondit: Si inveni gratiam in oculis tuis, ô rex, & ſi tibi placet, dona mihi animam meam pro qua rogo, & populum meum pro quo obſecro.

4. Traditi enim ſumus ego & populus meus, ut conteramur, jugulemur, & pereamus. Atque utinam

1. LE Roi vint donc, & Aman avec lui pour boire *& manger* avec la Reine.

2. Et le Roi dans la chaleur du vin lui dit encore ce ſecond jour: Que me demandez-vous, Eſther, & que deſirez-vous que je faſſe? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. Eſther lui répondit: O Roi, ſi j'ai trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder, s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel j'implore votre clemence.

4. Car nous avons été livrés moi & mon peuple pour être foulés aux piés, pour être égorgés & exter-

minés. Et plût-à-Dieu qu'on nous vendît au moins & hommes & femmes comme des eſclaves ; ce mal ſeroit ſupportable, & je me contenterois de gemir dans le ſilence ; mais maintenant nous avons un ennemi, dont la cruauté retombe ſur le Roi même.

in ſervos & famulas venderemur, eſſet tolerabile malum, & gemens tacerem: nunc autem hoſtis noſter eſt, cujus crudelitas redundat in regem.

5. Le roi Aſſuerus lui répondit : Qui eſt celui-là, & qui eſt aſſez puiſſant pour oſer faire ce que vous dites?

5. Reſpondenſque rex Aſſuerus ait : Quis eſt iſte, & cujus potentiæ, ut hæc audeat facere?

6. Eſther lui répondit : C'eſt cet Aman *que vous voyez* qui eſt notre cruel adverſaire & notre ennemi mortel. Aman entendant ceci demeura tout interdit, ne pouvant ſupporter les regards ni du Roi ni de la Reine.

6. Dixitque Eſther : Hoſtis & inimicus noſter peſſimus iſte eſt Aman. Quod ille audiens, illicò obſtupuit, vultum regis ac reginæ ferre non ſuſtinens.

7. Le Roi en même-temps ſe leva tout en colere ; & étant ſorti du lieu du feſtin, il entra dans un jardin planté d'arbres. Aman ſe leva auſſi de table, pour ſupplier la reine Eſther de lui ſauver la vie, parcequ'il avoit bien vû que le Roi étoit reſolu de le perdre.

7. Rex autem iratus ſurrexit, & de loco convivii intravit in hortum arboribus conſitum. Aman quoque ſurrexit ut rogaret Eſther reginam pro anima ſua, intellexit enim à rege ſibi paratum malum.

8. Qui cùm reverſus eſſet de horto nemoribus conſito, & intraſſet convivii locum, reperit Aman ſuper lectulum corruiſſe, in quo jacebat Eſther, & air: Etiam reginam vult opprimere, me præſente, in domo mea. Necdum verbum de ore regis exierat, & ſtatim operuerunt faciem ejus.

8. Aſſuerus étant revenu du jardin planté d'arbres, & étant rentré dans le lieu du feſtin, trouva qu'Aman s'étoit jetté ſur le lit où étoit Eſther, & il dit: Comment, il veut même faire violence à la Reine en ma préſence & dans ma maiſon! A peine cette parole étoit ſortie de la bouche du Roi qu'on couvrit le viſage à Aman.

9. Dixitque Harbona, unus de eunuchis qui ſtabant in miniſterio regis: En lignum, quod paraverat Mardochæo qui locutus eſt pro rege, ſtat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex: Appendite eum in eo.

9. Alors Harbona l'un des eunuques qui ſervoient d'ordinaire le Roi, lui dit: Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maiſon d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis ſalutaire au Roi ℣. Le Roi dit: Qu'Aman y ſoit pendu tout-à-cette heure.

10. Suſpenſus eſt itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo: & regis ira quievit.

10. Il fut donc pendu à la potence qu'il avoit préparé à Mardochée. Et la colere du Roi s'appaiſa.

℣. 9. *lettr.* qui a parlé pour le Roi. *Expl.* en lui découvrant autrefois la conſpiration faite contre ſa perſonne.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE VII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *ESther lui répondit : O Roi, ſi j'ai trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder s'il vous plaît, ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel j'implore votre clemence.*

Il eſt juſte d'admirer ici la ſageſſe avec laquelle l'eſprit de Dieu fait parler Eſther, après qu'elle a mis en lui toute ſa confiance. Rien en effet ne pouvoit être plus ingenieux ni plus engageant, que cette maniere dont elle fait ſa demande à Aſſuerus. Elle avoit voulu differer juſques alors à lui découvrir quel en étoit le ſujet ; afin que ce Prince étant plus touché du deſir de le connoître, & plus attendri par toutes les marques qu'elle lui donnoit d'une affection reſpectueuſe & ſoumiſe, il ſe ſentît plus porté à lui accorder ce qu'elle demanderoit. Elle n'avoit point auſſi juſqu'à ce jour declaré au Roi de quelle nation elle étoit, ſuivant le conſeil que ſon oncle Mardochée lui

avoit donné, & pour les raiſons que l'on a marquées auparavant. Mais lorſqu'il s'agit de ſauver ſon peuple, elle renonce genereuſement à toutes les vûes humaines; elle ne craint point de reconnoître qu'elle eſt Juive, & elle ſe joint adroitement avec tous les Juifs, afin d'obtenir la grace de toute ſa nation, d'une maniere d'autant plus puiſſante, qu'étant à la tête de tout ce peuple, elle le mettoit en quelque façon à couvert ſous ſa perſonne. *Accordez-moi, je vous conjure*, dit-elle à ce Prince, *ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel je vous demande grace.* Elle ne s'ouvre point d'abord davantage; & ne nomme point ce peuple, en faveur duquel elle intercedoit auprès du Roi, afin que la vûe de ce qui la regardoit elle-même ayant fait d'abord une plus forte impreſſion ſur ſon eſprit, elle obtînt enſuite plus facilement la grace de toute cette nation dont elle tiroit ſon origine.

℣. 4. *Et plût-à-Dieu que l'on nous vendît & hommes & femmes pour être eſclaves; ce mal ſeroit ſupportable en quelque ſorte, & je me tairois en me contentant de gemir. Mais maintenant nous avons un ennemi impitoyable, dont la cruauté retombe ſur le Roi même.*

Le ſens des paroles de la Reine paroît être celui-ci. Si au-moins on nous avoit condamnés à être vendus comme des eſclaves, quelque grand que fût ce mal, je le pourrois ſupporter, & je le ſouffrirois en ſilence; parcequ'il ne regarderoit que nous-mêmes, & non pas la perſonne du Roi. Mais la cruauté de notre ennemi attentant ſur notre vie même, & *moi*

Eſtius in hunc loc.

& mon peuple ayant été condamnés à être assassinés & exterminés, cette cruauté, ô Prince, *retombe sur vous*, puisqu'elle vous prive tout-d'un-coup, & de celle qu'il vous a plu de choisir pour votre épouse, & d'un très-grand nombre de sujets fidelles qui n'ont rien fait contre leur devoir & votre service; & qu'elle retranche de votre revenu des tributs immenses qui se levent tous les ans sur tout ce peuple, & dont la perte ne se peut point reparer.

℣. 5. 6. *Le roi Assuerus lui répondit : Qui est celui-là, & qui est assez puissant pour oser faire ce que vous dites ? Esther lui repondit : C'est cet Aman* que vous voyez, *qui est notre cruel adversaire, & notre ennemi mortel.*

On peut juger aisément de la surprise où avoit été le Roi, lorsqu'il avoit entendu de la bouche de la Reine même, qu'on attentoit sur sa vie. C'estpourquoi son extrême affection pour une Princesse si accomplie l'ayant comme transporté hors de lui à cette nouvelle, il pressa Esther de lui declarer qui étoit cet insolent, qui osoit ainsi s'attribuer un pouvoir qu'il n'avoit pas. Car jusques-là il n'avoit encore rien compris à ce que la Reine lui vouloit dire ; quoiqu'il auroit pu sans doute se souvenir de la demande que lui avoit faite Aman quelque-temps auparavant, pour faire perir un peuple, qu'il lui avoit représenté comme rebelle à ses volontés. Mais peut-être que Dieu permit que ce souvenir s'effaçât de son esprit, afin que l'idée de la cruauté de son ministre le frappât plus sensiblement. Et d'ailleurs le grand credit que ce ministre s'étoit ac-

quis ſur l'eſprit du Roi, avoit pû porter ce Prince à faire peu de réflexion ſur ce qu'il lui avoit dit touchant ce peuple : car il paroît effectivement, qu'il le rendit maître tout-d'un-coup de faire ce qu'il voudroit, en lui confiant ſon anneau royal, pour traiter ceux dont il lui parloit, ſelon qu'il le jugeroit à propos, ſans approfondir, comme il l'auroit dû, une affaire de cette importance. *cap. 3. v. 10. 11.*

Eſther voyant donc le Roi diſpoſé à écouter favorablement ce qu'elle avoit à lui dire, lui declare tout-d'un-coup avec une force extraordinaire, que l'ennemi qui vouloit la perdre avec tout ſon peuple, étoit cet Aman qui étoit préſent au feſtin. Et elle le fait avec d'autant plus de liberté, qu'elle ſait, qu'étant préſent, il ſera couvert de confuſion à la vûe du Roi; & que ce Prince ſera auſſi d'autant plus irrité contre ſon miniſtre, que ſachant qu'il a oſé conſpirer contre la vie de la Reine, il ne pourra point ſouffrir l'inſolence qui le porte à ſe préſenter encore devant ſa perſonne, & à ſe trouver à un feſtin avec lui. Car c'étoit-là ſans doute principalement le deſſein qu'Eſther avoit eu, en invitant ce miniſtre avec le Roi.

Mais pour comprendre quel fut l'étourdiſſement d'eſprit où cette parole de la Reine jetta Aman, il ſuffit de ſe ſouvenir que cette Princeſſe avoit caché juſqu'alors avec grand ſoin qu'elle étoit Juive; & qu'ainſi cet ennemi déclaré des Juifs entra tout-d'un-coup dans une frayeur & dans un trouble inconcevable, lorſqu'il apprit de la propre bouche de la Reine, & en préſence du Roi ſon époux, que l'édit

cruel & barbare qu'il avoit fait publier contre toute cette nation, la regardoit elle-même comme tous les Juifs ; & par conſequent qu'il s'étoit ſervi de l'autorité du Prince & de ſon anneau royal, pour ſeeller un arrêt de mort contre la perſonne de l'épouſe bien-aimée d'Aſſuerus. Auſſi le texte ſacré nous fait remarquer, *qu'il demeura tout interdit, ne pouvant plus ſupporter les regards ; ni du Roi ni de la Reine.*

Ce ſeront ces regards terribles d'un Dieu vengeur des crimes d'Aman & de ſes imitateurs, figurés par les regards d'Aſſuerus & d'Eſther, qui feront un jour l'effroi & le ſupplice des impies. Nul homme, quelque puiſſant qu'il ait été, & quelque endurci qu'il ait paru contre tous les traits de la divine juſtice, & contre tous les remords de ſa conſcience, ne pourra alors ſubſiſter devant cette redoutable majeſté, ni ſoûtenir les éclats d'une lumiere ſi perçante, qui comme une épée à deux tranchans penetrera dans tous les replis cachés de l'ame, & l'expoſera à nud devant ſon Juge, dont la préſence lui tiendra lieu d'un plus grand tourment que les feux même de l'enfer. C'eſt ce qui fait dire à une Sainte très-éclairée : Que l'enfer même ſera une eſpece de ſoulagement pour les ames reprouvées, en comparaiſon de ce regard d'un Dieu irrité, dont la fureur qui paroîtra ſur ſon viſage, ſeroit capable d'aneantir l'ame, ſi elle n'étoit immortelle.

Purgat. de Sainte Cather. de Gen.

℣. 8. *Aſſuerus étant rentré dans le lieu du feſtin, trouva qu'Aman s'étoit jetté ſur le lit où étoit Eſther, & il dit : Comment, il veut faire*

violence à la Reine même en ma préſence & dans ma maiſon ! A peine cette parole étoit ſortie de la bouche du Roi, que l'on couvrit le viſage à Aman.

Pendant que le Roi étoit ſorti tout tranſporté de colere, Aman s'approcha du lit ſur lequel la Reine, ſelon la coutume des anciens, étoit couchée pour manger. Et là s'abaiſſant profondément pour embraſſer ſes genoux, ſelon que l'expliquent ſaint Athanaſe & ſaint Severe Sulpice, il la conjuroit d'obtenir ſa grace, comme le dit l'Ecriture. Mais dans ce moment le Roi agité & inquiet étant revenu du jardin, & trouvant Aman en cette poſture, crut qu'il vouloit faire violence à la Reine. Et Dieu permit qu'il ſe trompât de la ſorte, afin que cette penſée l'irritant plus ſenſiblement, il ne tardât plus à punir un homme qui avoit voulu effectivement opprimer la Reine par la violence generale que l'on devoit exercer contre tous les Juifs. Ainſi ce Prince étant devenu tout furieux, ſes officiers ſe hâterent de *couvrir le viſage d'Aman*; ſoit que ce fût la coutume d'en uſer de cette ſorte à l'égard de ceux qui étoient tombés dans la diſgrace du Roi; ſoit pour empêcher que ce Prince le voyant encore ne fût tranſporté d'une plus grande fureur; ſoit parcequ'Aman étoit devenu indigne de voir le viſage d'Aſſuerus; ou enfin parcequ'on le regardoit comme un criminel condamné déja à la mort : car on couvroit le viſage de ceux que l'on deſtinoit à la potence.

Athanaſ. in Synopſ. Sever. Sulpit. hiſt. ſacr.

℣. 9. 10. *L'un des eunuques qui ſervoient d'ordinaire le Roi, lui dit : Il y a une potence de*

cinquante coudées de haut dans la maiſon d'Aman, qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis ſalutaire au Roi. Le Roi dit : Qu'il y ſoit pendu tout-à-cette heure. Et Aman fut pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée : & la colere du Roi s'appaiſa.

La vanité & l'inſolence d'Aman étoit ſi grande, que s'étant hâté de faire dreſſer cette potence d'une ſi prodigieuſe hauteur, ſans attendre le conſentement du Roi dont il ſe tenoit très-aſſûré, il ne s'étoit point caché du deſſein cruel qu'il avoit d'y faire pendre Mardochée. Peut-être auſſi que l'eunuque dont il eſt parlé ici*, étoit l'un de ceux qui lui furent envoyés pour l'obliger de ſe rendre promtement au feſtin auquel la Reine l'avoit convié ; car Joſeph le dit ainſi : & il témoigne, qu'ayant vû cette potence élevée dans ſa maiſon, il apprit de l'un de ſes domeſtiques, qu'il la deſtinoit pour y pendre Mardochée. Ainſi cet eunuque voyant l'extrême colere du Roi ; deſirant auſſi de plaire à la Reine ; & étant d'ailleurs piqué contre Aman à cauſe de ce grand faſte qu'il faiſoit paroître à l'égard de tout le monde, donna avis à ce Prince de cette potence d'une hauteur exceſſive, qu'il avoit fait préparer dans ſa maiſon même, pour y faire pendre un homme qu'il n'aimoit pas. Car il jugea bien que la colere d'Aſſuerus s'augmenteroit par cette nouvelle circonſtance, qui faiſoit connoître juſqu'à quel excès il portoit ſon ambition. Et pour le noircir encore davantage dans l'eſprit du Roi, il ajoûta en parlant de Mardochée à qui il avoit deſtiné cette potence, que c'étoit lui

Joſeph. antiq. l. 11. c. 6.

lui *qui avoit ſauvé la vie à ſon Prince par l'avis qu'il avoit donné* de la conſpiration que l'on formoit contre ſa perſonne. Ainſi Aſſuerus par un juſte jugement condamna ce cruel miniſtre au même ſupplice qu'il avoit voulu faire ſouffrir très injuſtement à Mardochée : & l'on vid par un étrange renverſement de fortune, Aman transferé en un inſtant du lieu du feſtin à la potence.

O funeſte amitié du ſiecle, s'écrie ſaint Bernard, qui ne rends heureux tes amis, qu'en les rendant ennemis de Dieu ! Aman devient favori du roi Aſſuerus : mais cette faveur d'Aſſuerus ne procura à Aman qu'une potence. Achitophel fut auſſi en faveur auprès d'Abſalon : mais cette faveur d'Abſalon ne procura à Achitophel qu'une fin auſſi tragique que fut celle de ſe pendre & de s'étrangler lui-même. Ce monde, comme dit encore un autre Saint, eſt beaucoup plus dangereux lorſqu'il nous flatte, que lorſqu'il nous eſt contraire ; & l'on doit le craindre infiniment davantage quand il préſente des ſujets de s'y attacher & de l'aimer, que lorſqu'il porte les hommes & qu'il les force à le mépriſer. « *D. Bernard. epiſt.* 107. *Auguſt. epiſt.* 144. *n.* 2. *tom.* 2.

Mais diſons encore, qu'on peut remarquer dans cette chûte ſi redoutable d'Aman, une figure de ce qui ſe paſſe d'une maniere beaucoup plus funeſte dans le banquet ſpirituel de l'Egliſe, qui eſt la divine Euchariſtie. Qu'il eſt dangereux d'aſſiſter à ce feſtin dans la diſpoſition où étoit Aman, ayant dans le cœur la haine contre ſon frere ! Que c'eſt une choſe horrible de ſe préſenter dans la chambre nuptiale

de l'Epoux divin & de ſon Epouſe, étant plein d'ambition & d'orgueil ! Et qu'on doit apprehender que la volonté criminelle avec laquelle on s'approche des redoutables myſteres, lorſqu'on eſt dans la diſpoſition de crucifier en ſoi-même de nouveau, comme dit ſaint Paul, JESUS-CHRIST repréſenté par Mardochée, ne nous précipite tout-d'un-coup dans des ſupplices dont celui d'Aman n'a été qu'un foible crayon ; & qu'ainſi, ſelon la figure propoſée par JESUS-CHRIST même dans l'Evangile, étant trouvé ſans la charité, qui eſt proprement la robe nuptiale, nous ne ſoyons enlevés, comme Aman, de la chambre du feſtin au ſupplice, & de la lumiere de la vie dans les tenebres exterieures de la mort & de l'enfer !

CHAPITRE VIII.

1. Die illo dedit rex Assuerus Esther reginæ domum Aman adversarii Judæorum, & Mardochæus ingressus est ante faciem regis. Confessa est enim ei Esther quòd esset patruus suus.

2. Tulitque rex annulum, quem ab Aman recipi jusserat, & tradidit Mardochæo. Esther autem constituit Mardochæum super domum suam.

3. Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevitque, & locuta ad eum oravit, ut malitiam Aman Agagitæ, & machinationes ejus pessimas, quas excogitaverat contra Judæos, juberet irritas fieri.

4. At ille ex more

1. LE même jour le roi Assuerus donna à la reine Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs, & Mardochée fut présenté au Roi : car Esther lui avoit avoué qu'il étoit son oncle.

2. Et le Roi commandant qu'on reprît son anneau qu'Aman avoit eu, le donna à Mardochée. Esther fit aussi Mardochée Intendant de sa maison.

3. Esther n'étant pas encore contente, alla se jetter aux pieds du Roi, & le conjura avec larmes d'arrêter les mauvais effets de l'entreprise pleine de malice, qu'Aman fils d'Agag avoit formée pour perdre les Juifs.

4. Le Roi lui tendit son

ſceptre d'or pour lui donner ſelon la coutume des marques de ſa bonté. Et la Reine ſe levant & ſe tenant en ſa préſence,

ſceptrum aureum protendit manu, quo ſignum clementiæ monſtrabatur: illaque conſurgens ſtetit ante eum,

5. lui dit: S'il plaît au Roi, ſi j'ai trouvé grace devant ſes yeux, & que ma priere ne lui paroiſſe pas contraire à ſes intentions, je le conjure de vouloir ordonner que les premieres lettres d'Aman ennemi des Juifs, qui ne cherchoit qu'à les perdre, par leſquelles il avoit commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du royaume, ſoient revoquées par de nouvelles lettres du Roi.

5. & ait: Si placet regi, & ſi inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur eſſe contraria, obſecro ut novis epiſtolis, veteres Aman litteræ, inſidiatoris & hoſtis Judæorum, quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

6. Car comment pourrois-je ſouffrir la mort & le carnage de tout mon peûple?

6. Quomodo enim potero ſuſtinere necem & interfectionem populi mei?

7. Le roi Aſſuerus répondit à la reine Eſther & à Mardochée Juif: J'ai donné à Eſther la maiſon d'Aman, & j'ai commandé qu'il fût attaché à une croix, parcequ'il avoit

7. Reſponditque rex Aſſuerus Eſther reginæ, & Mardochæo Judæo: Domum Aman conceſſi Eſther, & ipſum juſſi affigi cruci, quia auſus eſt manum mittere in

Judæos.

8. Scribite ergo Judæis, ſicut vobis placet, regis nomine, ſignantes litteras annulo meo. Hæc enim conſuetudo erat, ut epiſtolis quæ ex regis nomine mittebantur, & illius annulo ſignatæ erant, nemo auderet contradicere.

9. Accitiſque ſcribis & librariis regis (erat autem tempus tertii menſis, qui appellatur Siban) vigeſimâ & tertiâ die illius, ſcriptæ ſunt epiſtolæ, ut Mardochæus voluerat, ad Judæos & ad principes, procuratoreſque & judices, qui centum vigintiſeptem provinciis ab India uſque ad Æthiopiam præſidebant: provinciæ atque provinciæ, populo & populo, juxta linguas & litteras ſuas, & Judæis, prout legere poterant, & audire.

oſé entreprendre de perdre les Juifs.

8. Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roi comme vous le jugerez à propos, & ſcellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'oſoit s'oppoſer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi, & cachetées de ſon anneau.

9. On fit donc venir auſſi-tôt les Secretaires & les écrivains du Roi; & comme c'étoit alors le troiſiéme mois appellé Siban, le vingt-troiſiéme de ce même mois les lettres du Roi furent conçûes en la maniere que Mardochée voulut & adreſſées aux Juifs, aux Grands-ſeigneurs, aux Gouverneurs & aux Juges qui commandoient aux cent vingt-ſept provinces du royaume, depuis les Indes juſqu'en Ethiopie; & elles furent écrites en diverſes langues, ſelon la diverſité des provinces, des peuples & des Juifs, afin qu'elles puſſent

℣. 7. *lettr.* manum mittere in Judæos.

être lues & entendues de tout le monde.

10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi, furent cachetées de ſon anneau & portées par les courriers, afin que courant en toute diligence par toutes les provinces, ils prévinſſent les anciennes lettres par ces nouvelles.

10. Ipſæque epiſtolæ, quæ regis nomine mittebantur, annulo ipſius obſignatæ ſunt, & miſſæ per veredarios, qui per omnes provincias diſcurrentes, veteres litteras novis nuntiis prævenirent.

11. Le Roi leur commanda en même-temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'aſſembler tous & de ſe tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans & toutes leurs maiſons, & de piller leurs dépouilles.

11. Quibus imperavit rex, ut convenirent Judæos per ſingulas civitates, & in unum præciperent congregari, ut ſtarent pro animabus ſuis, & omnes inimicos ſuos, cum conjugibus ac liberis & univerſis domibus, interficerent atque delerent, & ſpolia eorum diriperent.

12. Et on marqua à toutes les provinces un même jour pour la vengeance que les Juifs devoient prendre de leurs ennemis, ſçavoir le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar.

12. Et conſtituta eſt per omnes provincias una ultionis dies, id eſt, tertiadecima menſis duodecimi Adar.

13. La ſubſtance de cette lettre du Roi étoit: Qu'on fiſt ſavoir dans toutes les provinces & à tous

13. Summaque epiſtolæ hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis, qui regis Aſſueri ſubjacebant impe-

rio, notum fieret, paratos esse Judæos ad capiendam vindictam de hostibus suis.

les peuples qui étoient soumis à l'empire du roi Assuerus, que les Juifs étoient prêts de se venger de leurs ennemis.

14. Egressique sunt veredarii celeres nuntia perferentes, & edictum regis pependit in Susan.

14. Les courriers partirent aussi-tôt en grande hâte portant cette lettre, & l'édit du Roi fut affiché dans Suse.

15. Mardochæus autem, de palatio, & de conspectu regis egrediens, fulgebat vestibus regiis, hyacinthinis videlicet & aereis, coronam auream portans in capite, & amictus serico pallio atque purpureo. Omnisque civitas exultavit, atque lætata est.

15. Mardochée sortant du palais & d'avec le Roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu celeste, ayant une couronne d'or sur la tête, & un manteau de soie & de pourpre. Toute la ville fut transportée de joie.

16. Judæis autem nova lux oriri visa est, gaudium, honor, & tripudium.

16. Et quant aux Juifs; il leur sembla qu'une nouvelle lumiere se levoit sur eux, à cause de cet honneur, de ces congratulations & de ces réjouissances publiques.

17. Apud omnes populos, urbes atque provincias, quocunque regis jussa veniebant, mira exultatio, epulæ atque convi-

17. Parmi toutes les nations, les provinces & les villes, où l'ordonnance du Roi étoit portée, ils étoient dans une joie ex-

℣. 13. *Hebr.* se tinssent prêts pour se venger.

traordinaire ; ils faiſoient des feſtins & des jours de fêtes : juſques-là que pluſieurs des autres nations & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embraſſerent leur religion & leurs ceremonies. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les eſprits d'une très-grande terreur.

via, & feſtus dies : in tantum ut plures alterius gentis & ſectæ, eorum religioni & cæremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaſerat.

EXPLICATION DU CHAPITRE VIII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ALors le roi Aſſuerus donna à la reine Eſther la maiſon d'Aman ennemi des Juifs, & Mardochée vint ſe préſenter au Roi : car Eſther lui avoit avoué qu'il étoit ſon oncle.*

Le Roi avoit condamné Aman principalement ſur le ſoupçon qu'il avoit eu, qu'il vouloit faire violence à la Reine ſon épouſe. Nous avons vû que ce ſoupçon étoit mal fondé ; puiſqu'Aman n'avoit point eu d'autre penſée que de conjurer la Reine de lui obtenir ſa grace. Ainſi il ſembloit, à parler préciſément, qu'il avoit été mal condamné pour ce ſujet, & que la confiſcation de ſes biens n'avoit point de lieu ; puiſque ce Prince lui avoit donné ſon conſentement pour expedier les dépêches dont on a parlé, & pour faire exterminer tous les Juifs de ſon royaume. Mais parcequ'il étoit vrai qu'il avoit ſurpris le Roi, en décriant auprès de lui le peuple Juif, comme un peuple

qui étoit rebelle à ſes volontés, quoiqu'il lui fût très-ſoumis, ce fut avec une très-grande juſtice qu'on le condamna, & que Dieu permit qu'un homme qui ſe diſpoſoit à dépouiller en même-temps, & de la vie & des biens tous les Juifs qui étoient parmi les Perſes, perdît lui-même la vie qu'il avoit voulu ſi injuſtement ôter aux autres. Lors donc qu'il eſt dit ici : *Qu'Aſſuerus donna à Eſther la maiſon d'Aman ennemi des Juifs*, l'Ecriture entend, non ſeulement ſa maiſon, mais encore tous ſes biens. Et ce qu'elle ajoûte de Mardochée : *Qu'il vint ſe préſenter au Roi*, après qu'Eſther eut declaré à Aſſerus, *qu'il étoit ſon oncle* ; nous marque qu'il fut admis dès ce moment dans la confidence du Roi, & établi ſon favori au-lieu d'Aman l'ennemi des Juifs.

Eſtius. Menoch. in hunc locum.

℣. 8. *Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roi, comme vous le jugerez à propos, & ſeellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'oſoit s'oppoſer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roi, & qui étoient cachetées de ſon anneau.*

Nous avons marqué auparavant, que la volonté des rois de Perſe étant conçûe d'une certaine maniére dans leurs édits, étoit tout-à-fait irrevocable. C'eſt ce qui fait dire à un Interprete, que les lettres qui portoient une condamnation de mort contre tous les Juifs, envoyées depuis quelques mois par Aman dans toutes les provinces de ce grand empire, n'étoient point de cette nature ; puiſque la Reine n'auroit oſé demander au Roi qu'elles fuſſent revoquées contre la loi inviolable du royaume.

Cependant il y avoit tout lieu de croire qu'Aman ayant résolu la perte de Mardochée & de tout son peuple, n'oublia rien de tout ce qui pouvoit rendre irrevocable l'édit publié contr'eux, ayant en ses mains toute l'autorité qu'Assuerus donna depuis à Mardochée. Ainsi il faut regarder tout ce qui se passa alors, non pas seulement par des vûes humaines & selon les regles ordinaires, mais par rapport à la divine providence, & à la toute-puissance de celui qui a un empire souverain sur le cœur des Rois; & à qui il n'étoit pas plus difficile de faire casser un édit irrevocable du Roi des Perses, que de faire tout-d'un-coup déchoir d'une si haute fortune celui qui en avoit été l'unique auteur.

Aussi l'Ecriture a eu soin de remarquer, que la reine Esther demandant à Assuerus la cassation de cet édit si injuste, le nomme, l'édit d'Aman, & non pas celui du Roi: *Je vous conjure*, dit-elle à ce Prince, *de vouloir bien ordonner, que les premieres lettres d'Aman l'ennemi des Juifs, par lesquelles il avoit commandé qu'on les fist perir dans tous les Etats du Roi, soient corrigées & cassées par de nouvelles patentes du Prince.* C'est-à-dire, que voulant adroitement engager le Roi son mari à passer en cette rencontre par-dessus l'usage ordinaire, elle lui fait concevoir, qu'il étoit de son équité & de sa sagesse, de faire voir que l'édit publié contre les Juifs, lui avoit été surpris par la malice d'Aman; & que c'étoit ce ministre, & non pas lui, qui en devoit être regardé comme l'auteur.

C'eſt ce qui fut effectivement exprimé dans les lettres qui furent depuis envoyées au nom de ce Prince. Car après avoir témoigné à tous ſes ſujets l'ingratitude & l'inſolence d'Aman, il declare: *Que les lettres qu'il avoit oſé envoyer contre les Juifs au nom du Roi, étoient nulles & ſans autorité.* C'eſt ce qui fait voir très-clairement que ce fut Dieu même qui conduiſit toute cette affaire; & que Mardochée auſſi bien qu'Eſther ne furent que les inſtrumens dont il ſe ſervit pour executer ſa volonté en faveur des Juifs, qu'il continuoit de regarder comme ſon peuple, quoique leurs crimes & ceux de leurs peres leur euſſent fait meriter de tomber ſous la puiſſance des Perſes.

Eſther 8. 6.

℣. 10. *Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roi, furent cachetées de ſon anneau, & envoyées par les courriers; afin que courant par toutes les provinces, ils prévinſſent les anciennes lettres par ces nouvelles.*

Ceci ne doit point s'entendre préciſément à la lettre, comme ſi effectivement ces courriers du Roi avoient pu faire une aſſez grande diligence pour prévenir ceux qui avoient porté le premier édit envoyé par l'ordre d'Aman. Car il eſt certain que ces premieres lettres d'Aman ayant été envoyées plus de deux mois auparavant, étoient déja arrivées dans les provinces. Et nous avons vû qu'il eſt marqué expreſſément dans l'Ecriture: *Que dans toutes les provinces, les villes, & les lieux où ce cruel édit avoit été envoyé, les Juifs faſoient un grand dueil*, & s'efforçoient de flechir Dieu *par leurs jeûnes, par leurs cris, & par leurs larmes.*

Eſtius in hunc loc.

Eſther 4. 3.

Ainſi le ſens des paroles de notre texte que nous expliquons, eſt que les courriers du Roi eurent ordre de courir dans toutes les provinces du royaume pour prévenir l'execution des lettres d'Aman. Car Dieu voulut que les meſures qu'une cruelle politique avoit fait prendre à ce miniſtre ambitieux, lorſqu'il avoit ordonné que le maſſacre des Juifs ne ſe feroit qu'au douziéme mois, afin qu'on eût le loiſir de s'y préparer, & qu'ils puſſent être tous égorgés en un même temps dans cette grande étendue de cent vingt ſept provinces ſoumiſes au roi des Perſes; Dieu voulut, dis-je, que ces meſures de la cruelle politique d'Aman tournaſſent contre lui-même & contre les ennemis des Juifs, en donnant le temps à Eſther & à Mardochée de renverſer tous ſes deſſeins, & de faire executer ſur ces ennemis de ſon peuple les mêmes rigueurs qu'ils ſe préparoient à exercer contre lui.

Telle eſt la fauſſe prudence du prince du ſiecle, dont Dieu ſe plaît ordinairement à confondre les conſeils par les moyens mêmes dont il entreprend de ſe ſervir pour s'oppoſer à ſa volonté. Heureux ceux qui ſe tenant attachés fidellement au peuple de Dieu, c'eſt-à-dire, à ſon Egliſe, ont le bonheur de ſe repoſer ſous l'ombre des ailes de ſon puiſſant protecteur, que nulle ſageſſe humaine ne peut ſurprendre, comme nulle puiſſance ne ſauroit lui reſiſter; Mais heureux encore ceux qui dans les perils ſi preſſans dont ils ſe voient continuellement environnés de la part des ennemis de leur ſalut, ont recours à cet exemple des Juifs, &

mettent comme eux toute leur force dans *les jeûnes*, dans *les prieres* & dans *les larmes !* Car ſi les démons & les méchans ont toute la volonté de les perdre, il n'y a point de malice ni de violence qui ne cede à cette eſpece de violence toute ſainte que les jeûnes, les prieres & les larmes d'un cœur humble & briſé de douleur, font ſur le cœur de Dieu même.

℣. 11. *Le roi leur commanda en même-temps d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'aſſembler tous, & de ſe tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer tous leurs ennemis avec leurs femmes, leurs enfans, & toutes leurs maiſons, & de piller tous leurs biens.*

Nous ne voyons pas que la plûpart des Interpretes ne ſe ſoient beaucoup mis en peine de juſtifier cette ordonnance, par laquelle il fut commandé aux Juifs *de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens.* Cependant on a quelque lieu de s'étonner que Mardochée & Eſther, qui procurerent cet édit, ayent pu ſe porter à un excès ſi cruel en apparence, & qu'on pouvoit regarder comme n'étant guere moins pernicieux à l'Etat, que celui auquel Aman avoit voulu engager le Roi contre les Juifs. Mais il faut ſe ſouvenir premierement, que ces choſes ſe paſſoient durant le temps de l'ancienne loi, qui étoit un temps de rigueur, où Dieu avoit ordonné qu'on donnât *un œuil pour un œuil, & une dent pour une dent* ; c'eſt-à-dire, que l'ennemi pût ſe venger de ſon ennemi, ſuivant la loi que l'on nommoit du *talion*. Ainſi

les Perſes ayant eu la volonté de tuer les Juifs & de piller tous leurs biens, Mardochée & la reine Eſther ne firent rien contre la loi, lorſqu'ils engagerent Aſſuerus à ordonner que les Juifs ſe vengeroient de leurs ennemis, qui étoient ceux de la loi de Dieu, en leur faiſant ſouffrir à eux-mêmes ce qu'ils avoient ſouhaité d'exercer contr'eux.

D'ailleurs, on peut préſumer que l'eſprit de Dieu, qui avoit conduit juſqu'alors, tant la Reine que Mardochée, leur inſpira auſſi-bien qu'au Roi d'en uſer ainſi, pour des raiſons que l'on eſt plus obligé d'adorer que de penetrer. C'eſt même ce que ce Prince ſemble exprimer en quelque façon dans ſes lettres, lorſqu'en parlant de la mort d'Aman, il declare: *Que c'eſt Dieu, & non pas lui qui lui a fait ſouffrir cette peine qu'il a meritée.* Et il paroît clairement que Dieu exauça en cela l'excellente priere rapportée vers la fin de ce livre, que cette Princeſſe lui avoit faite, & que lui-même lui avoit miſe dans le cœur, lorſque dans cette profonde affliction dont elle étoit penetrée à la vûe des maux qui alloient fondre ſur tout Iſrael, elle s'écrie: *Faites, Seigneur, retomber ſur eux leurs mauvais deſſeins, & perdez celui qui a commencé à nous faire reſſentir les effets de ſa cruauté..... afin qu'il periſſe lui-même avec tous ceux qui lui ſont unis.* Dieu ayant donc reſolu de punir les ennemis d'Iſrael, qui *ne ſe contentoient pas*, comme dit Eſther, *de l'opprimer par une dure ſervitude, mais qui attribuoient la force de leurs bras à la puiſſance de leurs idoles*, a pu ſans doute très-juſtement

Eſther 16. 18. *Eſther* 14. 11. 13.

Ib. v. 8.

condamner tous ces ennemis de ſon nom & de ſon peuple à la même peine qu'ils avoient voulu lui faire ſouffrir.

Mais nous pouvons ajoûter, ſelon un ſens plus ſpirituel, que Dieu a voulu peut-être nous tracer dans ce qu'on vid arriver alors, une figure de la maniere dont les vrais Iſraelites doivent ſe conduire à l'égard de leurs ennemis. Un diſciple de JESUS-CHRIST ne connoît point d'autres ennemis durant cette vie, que le peché, & les paſſions differentes qui ſont pour lui autant d'inſtrumens de mort dont le démon ſe ſert à toute heure pour le perdre. Il eſt donc permis, & il eſt même commandé à un Chrétien, de perſecuter, de haïr, & de tuer dans lui-même tous ces ennemis qui s'oppoſent à ſon ſalut. C'eſt *cet Aman de la race d'Amalec, & tous ceux qui lui ſont unis*, que Dieu nous a ordonné par la bouche de ſon ſaint legiſlateur d'exterminer entierement, ſans faire jamais aucune paix avec eux. C'eſtpourquoi ſaint Paul ne nous parle dans toutes ſes lettres, que de faire mourir en nous les membres du peché, & que de crucifier le vieil homme qui s'oppoſe à l'homme nouveau. JESUS-CHRIST nous a commandé lui-même d'arracher notre œuil, & de couper notre pied & notre main, s'ils nous ſont une occaſion de ſcandale pour nous perdre; c'eſt-à-dire, qu'il n'y a rien de ſi cher en nous, que nous ne devions retrancher, s'il s'oppoſe à notre vrai bien.

℣. 13. *La ſubſtance de cette lettre du Roi étoit: Qu'on fiſt ſavoir dans toutes les provinces*

ces & à tous les peuples qui étoient ſoumis à l'empire du roi des Aſſyriens, que les Juifs étoient prêts de ſe venger de leurs ennemis.

Nous verrons à la fin de ce livre la lettre dont il eſt parlé ici, dans laquelle entr'autres choſes le Roi donnoit ordre à tous les Seigneurs & à tous les officiers des provinces ſoumiſes à ſon empire, *d'aſſiſter les Juifs de leur ſecours, afin qu'ils puſſent tuer ceux qui ſe préparoient à les perdre le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar.* Sur quoi l'on peut dire, ſelon la reflexion d'un Interprete, qu'il y a beaucoup d'apparence que cette execution ſi ſanglante ne ſe fit pas tout-à-fait tumultuairement & ſans aucun ordre de juſtice; mais que comme la publication des premieres lettres qu'Aman avoit envoyées, avoit donné lieu aux Juifs de connoître ceux qui s'étoient diſpoſés à les maſſacrer cruellement, ils purent peut-être avec le ſecours des Magiſtrats s'aſſûrer de leurs perſonnes, pour en faire la juſtice le jour que le Roi avoit marqué pour cela. Car on auroit peine autrement à concevoir, comment ceux d'entre les Perſes qui s'étoient plus particulierement declarés contre les Juifs, ſe voyant ainſi condamnés par l'ordre du Roi à ſouffrir eux-mêmes la mort qu'ils avoient voulu faire ſouffrir au peuple de Dieu, ne ſe ſeroient point ſauvés de leurs mains avant ce temps; puiſqu'il leur reſtoit encore pluſieurs mois juſqu'à ce jour, les Juifs n'ayant le pouvoir de les tuer que le treiziéme jour du douziéme mois, c'eſt-à dire plus de ſept mois après cet édit.

Eſther 16. 10.

Menoch. in c. 8. v. 11. 13.

℣. 15. *Mardochée ſortant du palais, & de la préſence du Roi, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu celeſte, ayant une couronne d'or ſur la tête, & un manteau de ſoie & de pourpre. Et toute la ville fut dans des tranſports de joie.*

La chute d'Aman fut l'élevation de Mardochée : & le Roi voulant récompenſer ſa fidelité d'autant plus, que la reine Eſther lui avoit dit qu'il étoit ſon oncle, il ordonna qu'il ſeroit vêtu comme lui-même, & lui fit rendre les plus grands honneurs. Que ſi l'on eſt étonné après ce que l'on a dit du refus que Mardochée avoit fait auparavant de porter le diadême royal, qu'il conſent préſentement à porter *une couronne d'or & une robe royale* ; l'on peut bien dire avec lui, Que c'étoit Dieu même qui faiſoit toutes ces choſes ; *A Deo facta ſunt iſta* : c'eſt-à-dire, que ce fut par la lumiere de ſon Eſprit qu'il ſe conduiſit en tout.

Eſther 10. 4.

Mais nous pouvons ajoûter encore, ſelon l'alluſion que ſaint Bernard a voulu faire à cette hiſtoire d'Eſther ; Que Mardochée étant la figure de JESUS-CHRIST, il n'étoit pas temps encore qu'il ſe couvrît du diadême royal, tant qu'Aman l'ennemi du peuple de Dieu, avoit du credit, & que tous ſes compagnons étoient condamnés à la mort : mais qu'il le put faire ſûrement & avec gloire, lorſqu'Aman ayant été attaché à la potence qu'il lui avoit préparée, & ſon peuple ayant remporté l'avantage ſur ſes ennemis, tout conſpiroit à faire éclater le triomphe de JESUS-CHRIST en ſa perſonne. Les larmes de JESUS-CHRIST,

Bernard. in Natal. Dom. ſer. 3. num. 4. tom. 1.

dit saint Bernard, en appliquant la délivrance « des Juifs à la redemption des hommes, me cou- « vrent de confusion, & me percent de douleur. « Je me jouois au-dehors au milieu des places « publiques : & l'on prononçoit cependant dans « le secret de la chambre du Roi un arrêt de « mort contre moi. Son fils unique ayant sçû « cette nouvelle, sortit après avoir déposé son « diadême. Et paroissant en public revêtu d'un « sac, couvert de cendres, & les pieds nuds, il « pleuroit & il crioit d'affliction, de voir que « son serviteur étoit condamné à souffrir la mort. « Je le contemple dans cet état; & étant surpris « d'un spectacle si nouveau & si étonnant, je de- « mande quelle en est la cause, & je l'apprens. «

Contemplons donc aussi nous autres, à l'exemple de ce grand Saint, dans la personne de Mardochée revêtu d'un sac, JESUS-CHRIST couvert de toutes les marques de notre mortalité, qu'il a prises volontairement pour nous sauver de la mort. Mais envisageons ensuite dans ce même Mardochée tout couvert de gloire, JESUS-CHRIST triomphant & du démon & de la mort & de tous nos ennemis. Et soyons du nombre des vrais Israelites qui prennent part comme ils le doivent à la gloire & à la joie de ce triomphe : *Et toute la ville*, dit l'Ecriture, *fut dans des transports de joie* ; c'est-à-dire, tous les Hebreux, & tous ceux qui avoient quelque union avec eux.

℣. 17. *Parmi toutes les nations, les provinces & les villes où l'ordonnance du roi étoit portée ; ils étoient dans un ravissement de joie ; ils faisoient des festins & des jours de fêtes ; de sor-*

te que pluſieurs mêmes des autres nations, & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embraſſerent leur religion & leurs ceremonies. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les eſprits d'une très-grande terreur.

La frayeur que l'on commença à avoir des Juifs devenus en un inſtant ſi redoutables par le grand credit de Mardochée & par la protection toute-puiſſante de la reine Eſther; la crainte dont chacun des Perſes fut ſaiſi en ſon particulier en voyant la liberté qu'Aſſuerus avoit donnée à ce peuple de tuer tous ſes ennemis, & pouvant apprehender pour ſoi-même d'être regardé & mis en ce rang; la ſurpriſe où ils étoient de ce changement étonnant par lequel ceux qu'on avoit condamnés à la mort, étoient devenus les maîtres de la vie de ceux qui vouloient les perdre, & enfin l'admiration & la veneration qu'un ſi grand miracle, qu'ils ne pouvoient attribuer qu'à la providence & à la toute-puiſſance du Dieu des Hebreux, put bien leur donner pour la religion de Mardochée & d'Eſther, les rendirent très-diſpoſés à ſe joindre à eux. Ainſi pluſieurs, ſoit par crainte, ſoit par pieté, embraſſerent la religion des Juifs, & ſe firent, ſelon Joſeph, circoncire.

Joſeph. antiquit. l. 11. c.

Il eſt facile de remarquer la verité dans la figure; & ces grandes réjouiſſances du peuple Juif, devenu vainqueur de ſes ennemis, qui embraſſerent même ſa religion avec ſes ceremonies, nous repréſentent fort bien, non pas ſeulement le changement que l'on a vû arriver, lorſque les Princes étant devenus Chrétiens, la terreur du nom adorable de JESUS-

CHRIST s'eſt répandue dans toute la terre, & a attiré un nombre infini d'étrangers à ſon ſervice par la crainte qu'ils ont eue de ſes jugemens ; mais encore cette fête vraiment ſolennelle qui ſe fera à la fin du monde, lorſque par un changement beaucoup plus capable d'imprimer de la terreur dans tous les eſprits, ceux qui étoient mépriſés, humiliés, & foulés aux pieds comme des victimes deſtinées à la mort, ſeront tout-d'un-coup élevés au-deſſus de tous ceux qui les haïſſoient ; & que JESUS-CHRIST leur ſouverain protecteur exterminera à leur vûe tous leurs ennemis, c'eſt-à-dire, tous les méchans qui auront refuſé de *ſe joindre à eux* dans un même cœur & un même eſprit.

Prévenons donc ce malheur épouvantable, en nous joignant promtement par une ſolide pieté aux vrais ſerviteurs de Dieu. Ne craignons point d'être humiliés avec eux pour quelque temps. Et que la crainte de l'oppreſſion paſſagere des méchans ne nous faſſe jamais perdre l'eſperance de cette fête ſolennelle & éternelle, qui ſera pour tous les élus la fin de leurs maux & de toutes leurs frayeurs. Les Juifs ne craignoient alors que la mort du corps dont ils étoient menacés ; mais les Chrétiens ne doivent craindre principalement que cette mort éternelle dont la mort du corps étoit la figure. C'eſt pour prévenir un ſi grand malheur que nous devons employer, comme Mardochée & comme Eſther, toutes nos prieres, tous nos jeûnes, & toutes nos larmes : & l'on peut bien aſſûrer que ce grand homme &

cette grande Princeſſe étoient eux-mêmes dans ces ſentimens, puiſqu'un homme qui proteſtoit en parlant à Dieu ; Que *ce n'étoit point par le deſir de la gloire* qu'il agiſſoit, & qu'il étoit prêt *de ſe mettre ſous les pieds d'Aman*, ſi ſon devoir l'y eût obligé ; qu'il *ne vouloit adorer que Dieu ſeul* ; & que *s'il deſiroit de vivre, c'étoit afin de louer ſon ſaint nom* : & qu'une Princeſſe qui declaroit de la même ſorte en ſa préſence ; *Qu'elle avoit en abomination toutes les marques de ſa grandeur, & qu'elle ne ſe réjouiſſoit qu'en lui ſeul*, ne pouvoient être certainement regardés que comme des Saints, qui participoient par avance à la grace de la loi nouvelle, qui nous fait enviſager dans le temps préſent les choſes futures, & qui nous fait rapporter toute la gloire de ce monde à celle de Dieu.

Eſther 13. 12. *&c.*

Ib. 14. 16. *&c.*

CHAPITRE IX.

1. IGitur duodecimi mensis, quem Adar vocari antè jam diximus, tertiadecimâ die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, & hostes eorum inhiabant sanguini, versâ vice Judæi superiores esse cœperunt, & se de adversariis vindicare.

1. AInsi le treiziéme jour du douziéme mois, que nous avons déja dit auparavant se nommer Adar, lorsque l'on se préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aspiroient à se repaître de leur sang, les Juifs au-contraire commencerent à être les plus forts, & à se venger de leurs adversaires.

2. Congregatique sunt per singulas civitates, oppida, & loca, ut extenderent manum contra inimicos & persecutores suos. Nullusque ausus est resistere, eò quòd omnes populos magnitudinis eorum formido penetrarat.

2. Ils s'assemblerent dans toutes les villes, tous les bourgs & tous les autres lieux pour attaquer leurs persecuteurs & leurs ennemis, & nul n'osoit leur resister, parceque la crainte de leur puissance avoit saisi generalement tous les peuples.

3. Nam & provinciarum judices,

3. Car les Juges des pro-
vinces, les Gouverneurs &

les Intendans, & tous ceux qui avoient quelque dignité dans tous les lieux, & qui préſidoient ſur les ouvrages, relevoient la gloire des Juifs par la crainte qu'ils avoient de Mardochée,

& duces, & procuratores, omniſque dignitas quæ ſingulis locis & operibus præerat, extollebant Judæos timore Mardochæi:

4. qu'ils ſavoient être Grand-maître du palais, & avoir beaucoup de pouvoir. Sa reputation croiſſoit de jour en jour, & tout le monde parloit de lui.

4. quem principem eſſe palatii, & plurimum poſſe cognoverant: fama quoque nominis ejus creſcebat quotidie, & per cunctorum ora volitabat.

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis, & en les maſſacrant ils leur rendirent le mal qu'ils s'étoient préparé à leur faire.

5. Itaque percuſſerunt Judæi inimicos ſuâ plagâ magnâ, & occiderunt eos, reddentes eis quod ſibi paraverant facere:

6. Juſques-là que dans Suſe même ils tuerent cinq cens hommes, ſans compter les fils d'Aman, fils d'Agag ennemi des Juifs, dont voici les noms.

6. in tantum ut etiam in Suſan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagitæ hoſtis Judæorum, quorum iſta ſunt nomina.

7. Pharſandatha, Delphon, Eſphatha,

7. Pharſandatha, & Delphon, & Eſphatha,

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

8. & Phoratha, & Adalia, & Aridatha,

9. Phermeſta, Ariſaï, Aridaï, & Jezatha.

9. & Phermeſta, & Ariſai, & Aridai, & Jezatha.

10. Quos cùm occidissent, prædas de substantiis eorum tangere noluerunt.

11. Statimque numerus eorum, qui occisi erant in Susan, ad regem relatus est.

12. Qui dixit reginæ : In urbe Susan interfecerunt Judæi quingentos viros, & alios decem filios Aman : quantam putas eos exercere cædem in universis provinciis ? Quid ultra postulas, & quid vis ut fieri jubeam ?

13. Cui illa respondit : Si regi placet, detur potestas Judæis, ut sicut fecerunt hodie in Susan, sic & cras faciant, & decem filii Aman in patibulis suspendantur.

14. Præcepitque rex ut ita fieret : Statimque in Susan pependit edictum, & decem filii Aman suspensi sunt.

15. Congregatis Judæis quartadeci-

10. Les ayant tués, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui avoit été à eux.

11. On rapporta aussi-tôt au Roi le nombre de ceux qui avoient été tués dans Suse ;

12. & il dit à la Reine, Les Juifs ont tué cinq cens hommes dans la ville de Suse outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doive être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces? Que demandez-vous davantage, & que voulez-vous que j'ordonne encore ?

13. La Reine lui répondit: Je supplie le Roi d'ordonner, s'il lui plaît, que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui, & que les dix fils d'Aman soient pendus.

14. Le Roi commanda que cela fût fait, & aussitôt l'édit fut affiché dans Suse : & les dix fils d'Aman furent pendus.

15. Les Juifs s'assemblerent encore le quatorziéme

jour du mois d'Adar, & ils tuerent trois cens hommes dans Suſe, ſans vouloir rien prendre de leur bien.

16. Les Juifs ſe tinrent auſſi prêts pour la défenſe de leur vie dans toutes les provinces qui étoient ſoumiſes à l'empire du Roi, & ils tuerent leurs ennemis & leurs perſecuteurs en ſi grand nombre, que ſoixante & quinze mille hommes furent envelopés dans ce carnage, ſans qu'aucun des Juifs touchât à leur bien.

17. Ils commencerent tous à tuer leurs ennemis le treiziéme jour du mois d'Adar, & ils ceſſerent au quatorziéme; ils firent de ce jour une fête ſolennelle qu'ils ordonnerent qui ſeroit celebrée dans tous les ſiecles ſuivans avec joie & par des feſtins.

18. Mais ceux qui étoient dans la ville de Suſe avoient fait le carnage pendant le treiziéme & le quatorziéme jour de ce même mois, & n'avoient ceſſé qu'au quinziéme. C'eſt pourquoi ils

mâ die menſis Adar; interfecti ſunt in Suſan trecenti viri, nec eorum ab illis directa ſubſtantia eſt.

16. Sed & per omnes provincias, quæ ditioni regis ſubjacebant, pro animabus ſuis ſteterunt Judæi, interfectis hoſtibus ac perſecutoribus ſuis: in tantum ut ſeptuagintaquinque millia occiſorum implerentur, & nullus de ſubſtantiis eorum quidquam contingeret.

17. Dies autem tertiuſdecimus menſis Adar, primus apud omnes interfectionis fuit, & quartadecimâ die cædere deſierunt. Quem conſtituerunt ſolennem, ut in eo omni tempore deinceps vacaretur epulis, gaudio atque conviviis.

18. At hi qui in urbe Suſan cædem exercuerant, tertiodecimo & quartodecimo die ejuſdem menſis in cæde verſati ſunt: quintodecimo autem die percutere deſierunt. Et

idcircò eundem diem conſtituerunt ſolennem epularum ac lætitiæ.

le choiſirent pour en faire une fête ſolennelle de feſtins & de réjouiſſances publiques.

19. Hi verò Judæi, qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartumdecimum diem menſis Adar conviviorum & gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, & mittant ſibi mutuò partes epularum & ciborum.

19. Les Juifs qui demeuroient dans les bourgs ſans murailles & dans les villages, choiſirent le quatorziéme jour du mois d'Adar, pour être un jour de feſtin, dans lequel ils font une grande réjouiſſance, & s'envoient les uns aux autres quelque choſe de ce qui a été ſervi dans leurs feſtins.

20. Scripſit itaque Mardochæus omnia hæc, & litteris comprehenſa miſit ad Judæos, qui in omnibus regis provinciis morabantur, tam in vicino poſitis, quàm procul,

20. Mardochée eut donc ſoin d'écrire toutes ces choſes; & en ayant fait un livre il l'envoya aux Juifs qui demeuroient dans toutes les provinces du Roi, ſoit dans les plus proches ou dans les plus éloignées,

21. ut quartamdecimam & quintamdecimam diem menſis Adar pro feſtis ſuſciperent, & revertente ſemper anno ſolenni celebrarent honore:

21. afin que le quatorziéme & le quinziéme jour du mois d'Adar leur fuſſent des jours de fêtes qu'ils celebraſſent tous les ans à perpetuité par des honneurs ſolennels;

22. quia in ipſis diebus ſe ulti ſunt Judæi de inimicis ſuis, & luctus atque

22. parceque ce fut en ces jours-là que les Juifs ſe vengerent de leurs ennemis que leur deuil & leur trî-

ſteſſe fut changé en une réjouiſſance publique. C'eſt pourquoi il voulut que ces jours fuſſent des jours de feſtin & de joie, qu'ils s'envoyaſſent les uns aux autres des mets de leur table, & qu'ils y fiſſent aux pauvres de petits preſens.

23. Les Juifs établirent donc une fête ſolennelle conformément à ce qu'ils avoient commencé de faire en ce temps-là, ſelon l'ordre que Mardochée leur en avoit donné par ſes lettres //.

24 // Car Aman fils d'Amadath de la race d'Agag, ennemi declaré des Juifs, avoit formé le deſſein de les perdre, de les tuer, & de les exterminer : & il avoit jetté pour cela le phur, c'eſt-à-dire le ſort en notre langue.

25. Mais Eſther alla enſuite trouver le Roi : elle le ſupplia de prévenir le mauvais deſſein d'Aman par une nouvelle lettre, & de faire retomber ſur ſa tête le mal qu'il avoit reſolu

triſtitia in hilaritatem gaudiumque converſa ſunt, eſſentque dies iſti epularum atque lætitiæ, & mitterent ſibi invicem ciborum partes, & pauperibus munuſcula largirentur.

23. Suſceperuntque Judæi in ſolennem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, & quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.

24. Aman enim, filius Amadathi ſtirpis Agag, hoſtis & adverſarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret : & miſit phur, quod noſtrâ linguâ vertitur in ſortem.

25. Et poſteà ingreſſa eſt Eſther ad regem, obſecrans ut conatus ejus, litteris regis irriti fierent : & malum, quod contra Judæos cogitaverat, reverteretur

℣. 23. *Hebr.* quod ſcripſerat Mardochæus ad ipſos. *Vat.*

℣. 24. *expl.* Ce qui eſt marqué dans ces trois verſets ſuivans, eſt un abregé de ce que Mardochée écrivit aux Juifs. *Menoch.*

in caput ejus. Denique & ipſum & filios ejus affixerunt cruci,

lu de faire aux Juifs. En effet le Roi fit pendre Aman à une croix auſſi-bien que tous ſes fils.

26. atque ex illo tempore dies iſti appellati ſunt phurim, id eſt ſortium, eò quòd phur, id eſt ſors, in urnam miſſa fuerit. Et cuncta quæ geſta ſunt, epiſtolæ, id eſt libri hujus, volumine continentur:

26. C'eſt pourquoi depuis ce temps-là ces jours ont été appellés les jours du phurim, c'eſt-à-dire les jours des ſorts, parceque le phur, c'eſt-à-dire le ſort avoit été jetté dans l'urne. Et cette lettre, ou plutôt ce livre de Mardochée, contient tout ce qui ſe paſſa alors.

27. quæque ſuſtinuerunt, & quæ deinceps immutata ſunt, ſuſceperunt Judæi ſuper ſe & ſemen ſuum, & ſuper cunctos qui religioni eorum voluerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies abſque ſolennitate tranſigere: quos ſcriptura teſtatur, & certa expetunt tempora, annis ſibi jugiter ſuccedentibus.

27. Les Juifs donc en memoire de ce qui avoit été arrêté contr'eux, & de ce grand changement qui étoit arrivé enſuite, s'obligerent eux & leurs enfans & tous ceux qui voudroient ſe joindre à leur religion, d'en faire en ces deux jours une fête ſolennelle, ſans que perſonne s'en pût diſpenſer, ſelon qu'il eſt marqué dans cet écrit, & ce qui s'obſerve exactement chaque année aux jours deſtinés à cette fête.

28. Iſti ſunt dies, quos nulla unquam delebit oblivio: & per ſingulas genera-

28. Ce ſont ces jours qui ne ſeront jamais effacés de la memoire des hommes,

& que toutes les provinces d'âge en âge celebreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours du phurim, c'eſt-à-dire les jours des ſorts, ne ſoient obſervés par les Juifs & par leurs enfans qui ſont obligés de pratiquer ces ceremonies.

tiones cunctæ in toto orbe provinciæ celebrabunt : nec eſt ulla civitas, in qua dies phurim, id eſt ſortium, non obſerventur à Judæis, & ab eorum progenie quæ his cæremoniis obligata eſt.

29. La reine Eſther fille d'Abihaïl & Mardochée Juif écrivirent encore une ſeconde lettre, afin qu'on eût tout le ſoin poſſible de faire de ce jour une fête ſolennelle dans toute la poſterité,

29. Scripſerunt. que Eſther regina filia Abihail & Mardochæus Judæus, etiam ſecundam epiſtolam, ut omni ſtudio dies iſta ſolennis ſanciretur in poſterum,

30. & ils envoyerent à tous les Juifs qui demeuroient dans les cent vingt-ſept provinces du roi Aſſuerus, afin qu'ils euſſent la paix & qu'ils reçûſſent la verité,

30. & miſerunt ad omnes Judæos, qui in centum viginti ſeptem provinciis regis Aſſueri verſabantur, ut haberent pacem, & ſuſciperent veritatem,

31. en obſervant *exactement* ces jours *ſolennels* des ſorts, & les celebrant en leur temps avec grande joie. Les Juifs s'engagerent donc, ſelon que Mardochée & Eſther l'avoient ordonné, à obſerver eux & toute leur poſterité ces jours

31. obſervantes dies ſortium, & ſuo tempore cum gaudio celebrarent : ſicut conſtituerant Mardochæus & Eſther, & illi obſervanda ſuſceperunt à ſe, & à ſemine ſuo, jejunia & clamores, & ſortium dies,

ſolennels du ſort en jeûnant, & en adreſſant leurs cris à Dieu,

32. & omnia, quæ libri hujus, qui vocatur Eſther, hiſtoriâ continetur.

32. & à recevoir tout ce qui eſt contenu dans ce livre, qui porte le nom d'Eſther //.

℣. 32. *Hebr.* Et la parole d'Eſther confirma tout ce qui a été dit touchant ces fêtes du ſort; & elle a été écrite dans un livre. *Vatabl.* ſoit dans ce livre qui porte ſon nom; ou dans quelqu'autre qui eſt perdu; ou dans les actes publics; ou dans les annales des Juifs.

EXPLICATION DU CHAPITRE IX.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *AInſi le treiziéme jour du douziéme mois, que nous avons déja dit auparavant ſe nommer Adar; lorſque l'on ſe préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aſpiroient à ſe repaître de leur ſang, les Juifs au-contraire commencerent à être les plus forts, & à ſe venger de leurs adverſaires.*

Comme les courriers qui portoient le nouvel édit du Roi contraire à celui d'Aman, eurent huit mois pour le répandre dans les provinces, on ne peut douter qu'il n'y ait été publié beaucoup de temps avant le treiziéme jour du douziéme mois, qui avoit été marqué aux Perſes pour le maſſacre de tous les Juifs. Cependant à s'attacher préciſément au ſens naturel que nous préſentent ici les paroles de notre texte, il ſembleroit que les ennemis des Juifs ſe trouverent ſurpris tout-d'un-coup; & que ſans qu'ils euſſent eu auparavant connoiſſance du nouvel édit qui revoquoit le premier, ils

ils se virent accablés dans le temps même qu'ils se préparoient à exterminer les Juifs. Mais cette difficulté se leve aisément en deux manieres.

Premierement, ce qui est dit en ce lieu, que *lorsqu'on se préparoit à tuer tous les Juifs. . . . . ils commencerent à être eux-mêmes les plus forts*; peut bien ne signifier autre chose, sinon, que le jour qui avoit été destiné pour le massacre des Juifs, ils eurent eux-mêmes l'avantage sur leurs ennemis, soit qu'ils se fussent déja assûrés de leurs personnes, comme on l'a marqué auparavant, soit qu'ils eussent attendu ce jour-là même pour le faire avec le secours des Magistrats. Secondement, il se peut bien aussi faire que les ennemis des Juifs ayant regardé le premier édit du Roi comme irrevocable, eussent pris la resolution de l'executer, nonobstant les autres lettres qu'on leur apporta depuis.

Ainsi il y eut peut-être d'abord quelque resistance de la part des Perses, qui voulurent disputer leur vie en tuant les Juifs, selon le premier ordre qu'ils avoient reçû; ce qui semble être autorisé par les termes mêmes de l'Ecriture, qui declare: Que le Roi manda à tous les Juifs, *de se tenir prêts pour défendre leur vie*; comme si ce Prince avoit eu lieu effectivement d'apprehender que les Perses ne s'élevassent contr'eux en suivant ses premiers ordres. Mais comme il avoit envoyé dans le même-temps un ordre formel aux Princes, aux Intendans & aux Magistrats, d'aider les Juifs à se venger de leurs ennemis, *ils commencerent*

Esther 8. 11.

Ib. v. 9. *Item.* *Ib.* v. 20.

en effet, selon qu'il est dit ici, *à être plus forts que leurs adversaires.* Ce fut donc le Roi, dit Estius, qui commanda que les ennemis des Juifs fussent tués : & par conséquent ce qui se faisoit par l'autorité souveraine contre des méchans, qui avoient voulu exterminer le peuple de Dieu, devoit être regardé comme legitime. Et l'execution même de l'ordre du Roi étant appuyée & secondée par les Magistrats, en étoit encore plus juridique. Que si plusieurs de ces Juifs se laissant aller peut-être à la chaleur de leur juste ressentiment, envisagerent plutôt la vengeance particuliere de leur personne, que celle de toute leur nation ; ce fut, ainsi qu'on l'a dit, une faute assez excusable, en un temps où l'amour tout pur de la justice étoit peu connu, & où la rigueur de l'ancienne loi n'avoit point encore fait de place à la charité de la loi de JESUS-CHRIST.

℣. 10. *Les ayant tués, ils ne voulurent point toucher à rien de ce qui avoit été à eux.*

Esther 8. 11. L'Ecriture a marqué auparavant, que le Roi avoit ordonné à tous les courriers d'avertir les Juifs dans toutes les villes *de s'assembler, afin de défendre leur vie ; de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens.* Mais nous voyons en ce lieu un exemple rare de retenue dans ces Juifs, qui ayant reçû le pouvoir du Roi même, de piller les biens de leurs ennemis, pour se venger de ce qu'ils s'étoient disposés à les dépouiller eux-mêmes des leurs, ne voulurent point se servir de ce pouvoir. Les Interpretes rendent deux raisons de cette moderation. Premiere-

Estius in hunc loc.

ment, disent-ils, les Juifs voulurent faire voir que ce n'étoit point par cupidité & par avarice, mais dans la vûe seule de mettre leur vie en sûreté, qu'ils avoient tué, selon le commandement du Roi, tous leurs ennemis qui avoient voulu les tuer. Secondement, ils ne voulurent pas que l'on pût leur reprocher quelque jour, d'avoir enlevé au Roi des sommes immenses qui devoient lui appartenir par le droit de confiscation, & être apportées dans ses coffres.

C'est une leçon excellente de desintéressement pour tous ceux qui ont reçû de la part de Dieu un ordre pour exterminer les ennemis de son peuple, en les rendant par la foi les amis de Dieu, selon qu'il fut ordonné à saint Pierre, dans cette vision qui lui marquoit la conversion des Gentils, de *tuer & de manger*. Que ces personnes considerent donc dans cette figure de la conduite des Juifs à l'égard des Perses, l'éloignement qu'elles sont obligées d'avoir de toute apparence d'avarice dans une fonction aussi sainte qu'est celle de la prédication de la verité & de la conversion des ames. Mais qu'elles en soient encore plus convaincues en considerant la sainte generosité du grand Apôtre, qui proteste, qu'encore qu'il eût reçû le pouvoir de vivre de l'Evangile, & pour parler de la sorte, *des dépouilles* de ceux qui étoient auparavant ennemis de Dieu, il a mis sa gloire à ne point user de ce pouvoir. Disons encore dans un autre sens, que ce même exemple de la conduite si desintéressée de ces Juifs, est d'une fort grande instruction

Act. 10. 13. 2. Cor. 11.

pour tous les fidelles, qui doivent ſonger à exterminer dans eux-mêmes les ennemis de leur ſalut, & à y crucifier le monde avec le vieil homme d'une maniere ſi parfaite, qu'ils ne s'en reſervent aucunes *dépouilles*, & qu'ils abandonnent au monde & au démon tout ce qui leur appartient.

℣. 13. *La Reine lui répondit : Je ſupplie le Roi d'ordonner, s'il lui plaît, que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suſe ce qu'ils ont fait aujourd'hui, & que les dix fils d'Aman ſoient pendus.*

Plus cette demande de la reine Eſther eſt cruelle en apparence, plus nous devons être convaincus qu'une Princeſſe qui étoit ſi humble, & qui proteſte très-ſincerement, *qu'elle ne mettoit ſa joie qu'en lui ſeul*, a eu très grande raiſon de la faire, & qu'elle s'y eſt portée par un mouvement de pieté & de juſtice, & même par un inſtinct de l'eſprit de Dieu. Elle agiſſoit en cela pour la gloire de Dieu même, & pour l'interêt de tout ſon peuple. Elle voyoit, comme elle le dit, que les Perſes *opprimoient* les Juifs *par le joug d'une très-dure ſervitude* ; qu'ils prenoient ſujet de cette même oppreſſion par laquelle ils accabloient les adorateurs du vrai Dieu, de *relever la puiſſance imaginaire de leurs idoles*, comme ſi ces fauſſes divinités avoient été plus puiſſantes que le Seigneur d'Iſrael ; qu'ils travailloient *à abolir ſon heritage ; à fermer la bouche de ceux qui publioient ſes louanges, & à étouffer la gloire de ſon ſaint temple & de ſon autel ; afin d'ouvrir au-contraire les bouches* profanes *des infidelles à*

Eſther 14. 8. &c.

la louange de leurs ſtatues. Et l'horreur qu'une ſi grande injuſtice cauſa dans le cœur de cette Princeſſe, l'engagea à uſer de la liberté qu'Aſſuerus lui donnoit, pour venger la gloire du Dieu tout-puiſſant, & l'innocence opprimée de ſon peuple, en faiſant voir que ces idoles dont les payens vantoient la puiſſance, n'étoient rien ; & que le Seigneur d'Iſrael quand il lui plaiſoit, ſe ſervoit avec un empire ſouverain des Princes même infidelles pour renverſer les ennemis de ſa gloire. Car on ne ſauroit effectivement aſſez admirer la facilité avec laquelle Aſſuerus ſe porta à accorder à Eſther & à Mordochée tout ce qu'ils lui demanderent en faveur des Juifs, qui étoient comme étrangers à ſon égard ; & contre les Perſes qui étoient ſes veritables ſujets. Jamais Dieu ne fit paroître d'une maniere plus éclatante, *qu'il tient en ſa main le cœur des Rois*, pour faire ſervir leur puiſſance, ſelon qu'il lui plaît, à l'execution de ſes volontés. Et la Reine crut ſans doute qu'il étoit très-important d'inſpirer par cette grande ſeverité de la frayeur dans l'eſprit des Perſes ; afin que ceux qui ne ſeroient point compris dans ce châtiment, devinſſent plus moderés à l'égard des Juifs qu'ils maltraitoient comme des eſclaves. *v.* 10.

Il faut remarquer ici que les dix enfans d'Aman avoient déja été tués. Et ſi l'on veut croire un Interprete, ils le furent même les premiers de tous, ayant été arrêtés & gardés dans la priſon juſques à ce jour, afin que leur châtiment ſe fiſt avec plus d'éclat. Ainſi lorſqu'Eſther demande, *que ces fils d'Aman ſoient pen-* *Tirin. in hunc loc.*

dus, elle n'entend autre choſe, ſinon qu'ils ſoient élevés & expoſés ſur des potences pour une plus grande infamie, & pour donner plus de confuſion & de terreur à tous les ennemis des Juifs.

Que ſi l'on demande comment on peut accorder ce que l'Ecriture dit ici avec les lettres patentes du Roi, qui avoient été envoyées pluſieurs mois avant ce maſſacre general dans les provinces, où il declaroit: *Qu'Aman avoit été pendu avec toute ſa parenté devant la porte de la ville de Suſe*: on peut répondre avec le même Interprete dont on a parlé, que les dix enfans d'Aman n'étoient point compris ſous le nom de *ſa parenté*; mais qu'ayant été reſervés, comme on l'a dit, & mis en priſon juſques au jour deſtiné pour la vengeance generale, on ſe contenta de pendre d'abord Aman avec tous ſes autres proches. Car il eſt viſible que ſi ces enfans avoient été pendus en même-temps que leur pere, la Reine Eſther n'eût pas demandé au Roi qu'il voulût bien faire ce qu'il auroit déja fait.

Eſther 16. 18.

℣. 20. 21. *Mardochée eut donc ſoin d'écrire toutes ces choſes; & en ayant fait un livre, il l'envoya aux Juifs dans toutes les provinces du Roi, ... afin que le quatorziéme & le quinziéme jour du mois d'Adar, leur fuſſent deux jours de fêtes qu'ils celebraſſent chaque année & qu'ils honoraſſent ſolennellement.*

Ce qui eſt dit en ce lieu & dans la ſuite, ne nous laiſſe aucun ſujet de douter que Mardochée ne ſoit l'auteur principal du livre d'Eſther. Comme les Juifs qui étoient répandus

Eſther 9. 26. 12. 4.

dans toutes les differentes provinces de ce grand empire, commencerent à ſe réjouir le quatorziéme jour du mois d'Adar, qui étoit celui auquel ils ceſſerent de tuer leurs ennemis ; & qu'au-contraire ceux qui demeuroient dans la ville royale de Suſe, ne commencerent à ſe réjouir que le quinziéme du même mois, parcequ'ils avoient reçû ordre de continuer encore le quatorziéme à tuer leurs ennemis, Mardochée jugea que ces deux jours devoient être dans la ſuite également ſolenniſés par tous les Juifs qui demeuroient dans tous les Etats du roi de Perſe ; afin que le ſouvenir de cette protection ſi miraculeuſe du Dieu d'Iſrael ne pût jamais s'effacer de leur eſprit, & que toute la poſterité lui rendît graces de ce qu'il avoit humilié d'une maniere ſi divine l'orgueil de leurs ennemis. Auſſi depuis ce temps-la les Juifs firent toûjours le quatorziéme & le quinziéme du mois d'Adar, c'eſt à-dire de Février, une memoire ſolennelle de cet avantage ſignalé que le Seigneur leur avoit fait remporter ſur leurs ennemis au moment même qu'ils avoient conſpiré leur perte. Et ſaint Athanaſe témoigne : Que pour mieux ſe repréſenter cette faveur ſinguliere, ils brûloient alors l'effigie d'Aman, comme de celui qui avoit été l'ennemi capital de leur nation & de leur religion. Mais parceque cette effigie étoit attachée à une croix ; & que pluſieurs d'entre les Juifs prenoient de là occaſion de ſe railler inſolemment de la croix très-ſainte de JESUS-CHRIST, les Empereurs chrétiens abolirent cette coutume, & leur interdi-

Athanaſ. in Synopſ. tom 2. p. 111. Cod. de Judæis & cæli-col. Tirin. in hunc loc.

rent très-ſagement une fiction qui tournoit à la raillerie du plus ſaint de nos myſteres.

Eſtius in hunc loc. Que ſi Mardochée & les autres chefs des Juifs ont pu, ſans bleſſer la loi de Moïſe, établir des fêtes differentes de celles que ce ſaint legiſlateur leur avoit préſcrites, lorſqu'ils ont cru que le ſouvenir de quelque grace extraordinaire exigeoit cela de leur pieté : il eſt contre la raiſon de s'imaginer, comme ont fait les heretiques de ces derniers temps, que les Paſteurs & les chefs du peuple chrétien ayent moins le pouvoir d'ordonner des fêtes pour celebrer la memoire des grands Saints, & remercier Dieu des aſſiſtances ſingulieres qu'ils ont procurées à l'Egliſe par leurs prieres, par leurs merites, & par leurs miracles ; quiſque la celebration de toutes ces fêtes tourne uniquement à la gloire du Saint des Saints, dont ou loue les œuvres miraculeuſes dans la perſonne de ſes ſerviteurs.

℣. 29. *La reine Eſther fille d'Abihaïl, & Mardochée Juif, écrivirent encore une ſeconde lettre, afin qu'on eût tout le ſoin poſſible d'établir ce jour comme une fête ſolennelle dans toute la poſterité. Et ils envoyerent à tous les Juifs.... afin qu'ils euſſent la paix, & qu'ils reçûſſent la verité.*

Il paroît par là que la reine Eſther a eu quelque part à cette hiſtoire auſſi-bien que Mardochée. Autant qu'elle fit paroître de vigueur pour défendre les interêts du vrai Dieu en la perſonne des Juifs qui étoient ſon peuple, autant elle témoigna enſuite d'inquietude pour graver dans tous leurs eſprits la reconoiſſance

d'une grace ſi ineſperée qu'ils avoient reçûe de lui. Et on ne ſauroit aſſez admirer cet empreſſement extraordinaire de Mardochée & d'Eſther, pour faire établir dès-lors, & faire paſſer dans toute la poſterité la memoire d'un ſi grand bienfait. Sans doute que ce n'étoit pas pour eux-mêmes qu'ils faiſoient paroître tant d'inquietude ſur ce ſujet. Et des perſonnes ſi humbles ne pouvoient en tout cela enviſager que la gloire de celui dont ils publioient hautement la toute-puiſſance, lorſqu'ils proteſtoient en ſe dépouillant de toute la part qu'on auroit pu leur attribuer dans cette affaire : *Que* toutes *ces choſes étoient l'ouvrage de Dieu.* Ce fut donc par la connoiſſance qu'ils avoient de l'extrême ingratitude du peuple Juif accoutumé à être comblé des graces du ciel, & à oublier auſſi-tôt toutes ces graces, qu'ils ſe porterent à faire à ce peuple tant d'inſtances pour les engager à ſolenniſer éternellement la memoire de ces jours heureux, où leur nation ayant été à la veille de perir, avoit été conſervée par un miracle ſi viſible de la puiſſance de Dieu. *Eſther.* 10. 4.

Faut-il que cet homme & que cette Princeſſe de l'ancienne loi nous reprochent à nous qui ſommes Chrétiens, notre indifference pour des graces qui ſont infiniment plus precieuſes, comme étant le prix ineſtimable du ſang d'un Dieu? Faut-il qu'ils nous donnent un très-grand ſujet de craindre que nous ne les voiyons s'élever au dernier jour, pour nous condamner d'avoir oublié ſi facilement le ſalut éternel que JESUS-CHRIST même nous a merité en mourant

pour nous, lorſqu'ils ont paru ſi ardens pour éterniſer la memoire d'une grace qui ne regardoit que la conſervation de cette vie periſſable ? Le Saint-Eſprit les avoit inſtruits par avance de ce qu'il nous a depuis appris par la bouche de S. Paul, qui n'a jamais rien recommandé avec plus de ſoin à tous les fidelles, que cette humble & perpetuelle gratitude envers Dieu. Et la crainte qu'il avoit comme un vrai pere, que ſes enfans ne manquaſſent à s'acquitter de ce grand devoir de la pieté chrétienne, le portoit à y ſuppléer de tout ſon pouvoir, *en rendant à Dieu* lui-même, ainſi qu'il l'aſſûre, *des actions-de-graces continuelles, à cauſe de la grace qui leur avoit été donnée en* JESUS-CHRIST, *& de toutes les richeſſes dont ils avoient été comblés en lui.*

1. Cor. 1. 4.

Ce que l'Ecriture ajoûte : Qu'ils envoyerent à tous les Juifs, *afin qu'ils euſſent la paix, & qu'ils reçûſſent la verité*, ne ſignifie autre choſe, ſelon quelques Interpretes, ſinon un ſalut ordinaire, par lequel Eſther & Mardochée ſouhaitoient aux Juifs, qu'ils puſſent jouir d'une paix parfaite & d'une entiere proſperité. D'autres l'expliquent d'une autre maniere en diſant, que cette lettre, dont il eſt parlé, étoit conçûe en des termes pleins *de douceur & de verité*. Mais quelques-uns lui donnent encore cet autre ſens ; & l'entendent comme ſi c'étoit une aſſûrance que Mardochée & Eſther donnoient aux Juifs de *la paix* dont ils jouiroient à l'avenir ; & en même-temps une ſainte exhortation à *recevoir*, comme ils le devoient, *la verité* de ce qu'on leur écrivoit en faiſant

Menoch. Tirin. in hunc loc. Vatabl. in hunc locum.

paroître leur fidelité & leur humble gratitude par l'exacte obſervation des choſes qu'on leur marquoit. Peut-être auſſi qu'en les exhortant *à recevoir la verité*, ils faiſoient connoître que quelques-uns s'étoient écartés de la *veritable* religion par la vûe & la converſation des payens, au milieu deſquels ils vivoient.

CHAPITRE X.

1. LE roi Aſſuerus ſe rendit toute la terre, & toutes les iſles de la mer tributaires :

1. REX verò Aſſuerus omnem terram, & cunctas maris inſulas fecit tributarias :

2. & on trouve écrit dans le livre des Perſes & des Medes, quelle a été ſa puiſſance & ſon empire, & le haut point de grandeur auquel il avoit élevé Mardochée ;

2. cujus fortitudo & imperium, & dignitas atque ſublimitas, qua exaltavit Mardochæum, ſcripta ſunt in libris Medorum atque Perſarum,

3. & de quelle ſorte Mardochée Juif de nation, devint la ſeconde perſonne dans l'empire du roi Aſſuerus ; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé generalement de tous ſes freres, ne cherchant qu'à faire du bien à ſa nation, & ne parlant que pour procurer la paix & la proſperité de ſon peuple //.

3. & quomodo Mardochæus Judaici generis ſecundus à rege Aſſuero fuerit : & magnus apud Judæos, & acceptabilis plebi fratrum ſuorum, quærens bona populo ſuo, & loquens ea quæ ad pacem ſeminis ſui pertinerent.

℣. 3. *lettr.* loquens ea quæ ad pacem, *id eſt*, *loquens* apud Aſſuerum regem, *pacem*, *id eſt*, proſperitatem genti ſuæ.

Quæ habentur in Hebræo, plenâ fide expreſſi. Hæc autem quæ ſequuntur, ſcripta reperi in editione vulgata, quæ Græcorum linguâ & litteris continentur.

J'ai traduit fidellement juſques ici ce qui ſe trouve dans le texte Hebreu. Mais ce qui ſuit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition vulgate des Interpretes Grecs.

Ces paroles qui ſont en italique ſont de ſaint Jerôme.

4. Dixitque Mardochæus : A Deo facta ſunt iſta.

4. Alors Mardochée dit : C'eſt Dieu qui a fait *toutes* ces choſes.

5. Recordatus ſum ſomnii, quod videram, hæc eadem ſignificantis : nec eorum quidquam irritum fuit.

5. Et je me ſouviens d'une viſion que j'avois eue en ſonge, qui marquoit tout ce qui eſt arrivé, & qui a été accomplie juſqu'à la moindre circonſtance.

6. Parvus fons, qui crevit in fluvium, & in lucem ſolemque converſus eſt, & in aquas plurimas redundavit : Eſther eſt, quam rex accepit uxorem, & voluit eſſe reginam.

6. Je vis une petite fontaine qui s'accrut & devint un fleuve : elle ſe changea enſuite en une lumiere & en un ſoleil, & elle ſe répandit en une grande abondance d'eaux. Cette petite fontaine eſt Eſther, que le Roi épouſa, & qu'il voulut qui fût Reine.

7. Les deux dragons que je vis, c'eſt moi-même & Aman.

7. Duo autem dracones, ego ſum, & Aman.

8. Les peuples qui s'aſſemblerent ℣ ſont ceux qui ont tâché d'exterminer de deſſus la terre le nom des Juifs.

8. Gentes quæ convenerant, hi ſunt qui conati ſunt delere nomen Judæorum.

9. Iſrael eſt mon peuple, qui cria alors au Seigneur, & le Seigneur ſauva ſon peuple. Il nous délivra de tous nos maux. Il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations.

9. Gens autem mea Iſrael eſt, quæ clamavit ad Dominum, & ſalvum fecit Dominus populum ſuum: liberavitque nos ab omnibus malis. & fecit ſigna magna atque portenta inter gentes.

10. & il ordonna qu'il y eût deux ſorts, l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations.

10. & duas ſortes eſſe præcepit, unam populi Dei, & alteram cunctarum gentium.

11. Et ce double ſort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations.

11. Venitque utraque ſors in ſtatutum ex illo jam tempore diem coram Deo univerſis gentibus:

12. Le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple, & il eut compaſſion de ſon heritage.

12. & recordatus eſt Dominus populi ſui, ac miſertus eſt hereditatis ſuæ.

13. Ces jours ſeront diſtingués entre tous ceux du mois d'Adar, *c'eſt-à-dire*, le quatorziéme & le quin-

13. Et obſervabuntur dies iſti in menſe Adar, quartadecimâ

℣. 8. *expl.* Voyez le chapitre ſuivant verſet 7.

& quintadecimâ die ejuſdem menſis, cum omni ſtudio & gaudio in unum cœtum populi congregati, in cunctas deinceps generationes populi Iſrael.

ziéme jour du même mois. Tout le peuple s'aſſemblera pour cela avec un zele tout particulier, & avec grande joie, & cette fête ſera celebrée par le peuple d'Iſrael dans la ſuite de tous les âges.

EXPLICATION DU CHAPITRE X.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *OR le Roi Aſſuerus ſe rendit toute la terre tributaire, &c.*

C'eſt-à-dire, que ce Prince chargea de nouveaux tributs toutes les terres qui étoient ſoumiſes à ſon empire. Dieu le permit de la ſorte, ſelon la reflexion des Interpretes, afin de punir la cruauté & l'avarice des Perſes, qui s'étoient flattés quelque temps auparavant, de pouvoir ſe repaître, pour parler ainſi, du ſang innocent, & s'enrichir des dépouilles de tous les Juifs. Et il ſe ſervit ſans doute du conſeil même de Mardochée pour inſpirer à ce roi des Perſes d'exercer ce châtiment ſur des infidelles, qui avoient juſques alors accablé ſon peuple par une très-dure ſervitude.

℣. 3. *De quelle ſorte Mardochée Juif de nation, devint la ſeconde perſonne dans l'empire du roi Aſſuerus; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé generalement de tous ſes freres, ne cherchant qu'à faire du bien à ſa nation, &*

ne

ne parlant que pour procurer la paix & la proſperité de ſon peuple.

L'Ecriture nous renvoie aux livres, c'eſt-à-dire, aux annales des Perſes & des Medes; ſi nous deſirons connoître les actions illuſtres de Mardochée, & la maniere ſi glorieuſe dont il gouverna ce grand empire ſous le regne d'Aſſuerus, qui le rendit la ſeconde perſonne de ſon royaume, comme l'on vid autrefois Joſeph élevé à ce haut rang par Pharaon dans l'Egypte. Mais ces annales ont depuis été perdues. On peut remarquer ici la modeſtie de Mardochée, qui étant, comme tout le monde en convient, l'auteur principal de ce livre canonique que nous expliquons, a negligé d'y rapporter ce qui auroit pu ſeulement contribuer à faire voir la grandeur de l'autorité qu'il avoit reçûe, & les actions éclatantes qu'il avoit faites. C'étoit un homme qui regardoit Dieu, & qui recherchoit la gloire de ſon divin maître, & non la ſienne particuliere. C'eſt-pourquoi il paſſe ſous ſilence tout ce qui n'a point de rapport au peuple de Dieu, & il ſe contente d'ajoûter ici, qu'il n'uſa de ce grand credit que Dieu lui avoit donné auprès du Roi, que pour procurer toutes ſortes de biens à ſa nation, & pour la faire jouir d'une heureuſe paix après de ſi longues ſouffrances. C'eſt ce qui nous donne ſujet de croire, qu'il fit ſoulager les Juifs, en même-temps que les Perſes furent chargés de nouveaux tributs; Dieu faiſant ainſi ſucceder d'une maniere étonnante à l'égard des uns la proſperité à l'affliction; & au-contraire l'adverſité au bonheur, à l'é-

gard des autres; & montrant à tout le monde, qu'il eſt le maître ſouverain des biens & des maux, pour en faire la diſtribution, ſelon les conſeils de ſa ſageſſe & de ſa juſtice.

L'eſprit de Dieu qui conduiſoit la plume de ce grand homme, lui a fait marquer cette circonſtance ſi conſiderable du ſaint uſage qu'il a fait de l'autorité preſque ſouveraine qu'il lui mit entre les mains; pour nous convaincre par ſon exemple, que ſes ſerviteurs n'enviſagent dans les dignités où ſa providence les a établis, que le deſſein pour lequel il lui a plu de les y faire établir. On a vû dans tous les ſiecles beaucoup d'Amans, c'eſt-à-dire, beaucoup de perſonnes élevées en autorité auprès des Princes, s'enorgueillir de leur credit, & faire ſervir leur puiſſance à accabler injuſtement les innocens. Mais on a vû rarement des Mardochées demeurer humbles devant Dieu dans cette haute élevation où il les a mis, & travailler principalement à ce qui peut contribuer à l'accroiſſement de ſa gloire, & aux interêts de ſes ſerviteurs qui ſont les peulpes chrétiens.

℣. 4. *Alors Mardochée dit : C'eſt Dieu qui a fait* toutes *ces choſes. Et je me ſouviens d'une viſion que j'avois eue en ſonge, qui marquoit tout ce qui eſt arrivé, &c.*

Feſtius in hunc loc. Tout ce qui ſuit dans ce livre ne ſe trouve point dans l'Hebreu, comme ſaint Jerôme l'a lui-même remarqué. C'eſt ce qui a autrefois donné lieu à quelques diſputes parmi les Catholiques mêmes, dont pluſieurs doutoient ſi toute cette addition devoit être regardée dans l'Egliſe comme canonique, ne ſe trouvant

point dans la langue originale. Mais premierement l'autorité du ſaint Concile de Trente, qui a approuvé & reconnu pour canonique ce livre entier, tel que nous l'avons dans la Vulgate, doit fixer ſur ce ſujet la creance des fidelles. En ſecond lieu, les Anciens citent de cette addition d'Eſther divers paſſages comme faiſant partie de l'Ecriture. Et particulierement ſaint Auguſtin écrivant contre les Pelagiens, emploie ce qui eſt dit dans le chapitre quinziéme : *Que Dieu changea l'eſprit du Roi en lui inſpirant la douceur*, & ſe ſert très-fortement de ce témoignage pour convaincre ces heretiques. L'Egliſe a auſſi tiré du treiziéme chapitre de ce même livre, où eſt contenue la priere de Mardochée, une leçon dont elle ſe ſert dans l'Office ſacré de la Meſſe le Mercredi de la ſeconde ſemaine de Carême. v. 11.

D'ailleurs, on ne peut rien dire contre cette addition du livre d'Eſther, qui ne ſe puiſſe objecter de la même ſorte contre les hiſtoires de Suſanne, & de Bel ; contre le Cantique des trois jeunes-hommes, & contre l'epître de Jeremie, qui ſont neanmoins des écrits reçûs par tous les fidelles, comme la ſainte Ecriture. Enfin, il paroît qu'anciennement & avant le temps de ſaint Jerôme, ces additions ont dû être dans l'original Hebreu : puiſque ni les Septante, ni la Vulgate, ni Joſeph n'ont pu les prendre viſiblement que de cet original Hebreu. Ainſi il eſt vraiſemblable, ſelon que l'a remarqué un Interprete, que ce livre, comme celui de Tobie, a été écrit en Hebreu en deux differentes manieres ; l'une qui étoit plus courte, *Cornel. à lapid. in hunc loc.*

& telle que nous l'avons ; & l'autre plus étendue, telle que le Grec & la Vulgate nous la repréſentent.

C'eſt ce que nous avons cru devoir marquer en ce lieu, afin d'éclaircir les doutes qu'on pourroit avoir ſur ce ſujet important. Et en effet, la premiere parole que nous trouvons dans cette addition, eſt une parole très-digne de la ſainteté des Ecritures, & d'un homme animé par le Saint-Eſprit. *C'eſt Dieu qui a fait ces choſes*, s'écrie *Mardochée*. Ce grand homme, dit un Auteur, faiſant une humble reflexion ſur tout cet évenement par lequel Aman & tous les autres ennemis du peuple de Dieu avoient été renverſés au milieu de tous leurs vains projets ; & ſurpris eux-mêmes dans le piege qu'ils avoient tendu aux Juifs, ſe garde bien de s'attribuer quelque choſe d'un ſi grand prodige ; mais il reconnoît avec une parfaite gratitude, que c'étoit Dieu & non pas l'homme qui en devoit être regardé comme l'auteur. Il ſe ſouvient même alors que le Seigneur l'en avoit averti en ſonge long-temps auparavant, ſelon qu'il avoit accoutumé d'en uſer aſſez ſouvent dans ces premiers temps ; ce qui ſe voit par tant d'exemples de l'Ecriture, & particulierement par celui du patriarche Joſeph qui prévit en ſonge ſa grande élevation, & par ceux des deux officiers du roi Pharaon enfermés dans la priſon avec Joſeph, à qui ils marquoient, ſuivant l'explication que Joſeph même leur en donna auſſi-tôt, ce qui devoit arriver à chacun d'eux.

Tirin. in hunc loc.

Ce ſonge de Mardochée étant expliqué très-

clairement par lui-même, s'entend assez sans une nouvelle explication. Et nous le verrons encore plus particulierement dans le chapitre suivant. Il suffit donc de dire ici touchant cette comparaison de deux dragons qui figuroient, selon qu'il le declare, Aman & lui-même, qu'elle ne subsiste, comme la plûpart des comparaisons, que sur un point; c'est-à-dire, sur le combat que se livrent ces terribles animaux. Car pour ce qui est des méchantes qualités qui s'attribuent aux dragons, & que l'on conçoit ordinairement en les nommant, elles ne conviennent en aucune sorte à Mardochée, lequel combattoit pour les interêts de Dieu contre celui à qui l'Ecriture donne le nom de *dragon*, à cause de sa fureur & de sa malice, & qui remplissoit Aman de sa cruauté. Aussi dès ces premiers temps l'on avoit accoutumé parmi les Perses de donner ce nom de *dragons* aux plus braves & aux plus hardis d'entre les soldats. Aman & Mardochée combattirent donc veritablement l'un contre l'autre. Mais l'un employa toute la fureur artificieuse du dragon, c'est-à-dire, du démon qui l'animoit; & l'autre ne lui resista que par la priere, par le jeûne, & par son profond abaissement devant Dieu. C'est ainsi, selon saint Jean, qu'il s'étoit donné une grande bataille dans le ciel, lorsque saint Michel & ses anges combattoient contre le démon, qui est appellé *le grand dragon & l'ancien serpent*, & que le démon avec ses anges combattoit contr'eux, & qu'il fut vaincu s'étant trouvé le plus foible.

Apoc. 12 7. 8. 9.

Tirin. in hunc loc.

℣. 9. *Mon peuple est Israel, qui cria alors*

au Seigneur, & le Seigneur ſauva ſon peuple : il nous délivra de tous nos maux : il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations.

Mardochée devenu la ſeconde perſonne de tout l'empire des Perſes, n'a point de honte de reconnoître pour *ſon peuple* une nation que l'on avoit regardée juſques alors & traitée comme captive. Il reconnoît qu'il eſt lui-même de ce peuple *d'Iſrael*, que l'on avoit deſtiné pour être immolé à la cruauté d'Aman & de ſes complices. Et quoique ſelon la maniere ordinaire de parler des hommes, il pût être regardé comme le ſauveur de toute ſa nation, il declare hautement, que ce ſont les cris d'Iſrael qui ont penetré juſqu'aux oreilles de Dieu, & qui ont été la cauſe de ſon ſalut. C'eſt lui, dit-il, *qui nous a délivrés de tous nos maux, & qui a fait des miracles & de grands prodiges parmi les nations.* Ces miracles & ces prodiges dont il parle ici, pouvoient être ceux que Dieu avoit faits en faveur des Juifs, tant dans l'Egypte que dans les deſerts, & dans la conquête de la terre de Chanaan, lorſque l'on vid tous les peuples idolâtres ſaiſis de frayeur, & abattus ſous la puiſſance du Dieu d'Iſrael. Celui donc qui avoit fait autrefois tous ces grands prodiges pour tirer ſon peuple de l'eſclavage d'Egypte, ou pour l'établir dans la paiſible poſſeſſion de la terre de Chanaan, étoit le même qui s'étoit encore ſouvenu de lui, & qui avoit entendu les cris qu'il jettoit ſous l'oppreſſion des Perſes. Ou bien nous pouvons entendre encore fort bien par ces *miracles* & par ces *prodiges* qu'il a faits parmi les na-

Menoch. in hunc locum.

tions, cet évenement même ſi miraculeux & ce changement ſi étonnant, par lequel on vid tout-d'un-coup Aman attaché à la potence qu'il avoit fait préparer pour Mardochée; les Perſes expoſés à la vengeance des Juifs, qu'ils ſe préparoient à égorger; & Mardochée adoré, c'eſt-à-dire, reſpecté comme le Roi par tous les Perſes & tous les Medes. C'eſt ce qui ſemble être marqué par la ſuite.

℣. 10. 11. *Et il ordonna qu'il y eût deux ſorts; l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations. Et ce double ſort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce temps-là à toutes les nations.*

La penſée de ce grand homme, & la maniere dont il s'exprime eſt admirable. Car c'eſt comme s'il diſoit: Les hommes s'imaginoient fauſſement, que c'étoit eux qui jettoient le ſort contre le peuple de Dieu, lorſque c'étoit le Seigneur *qui ordonnoit en ce même-temps qu'on jettât deux ſorts*, l'un de ſon peuple, & l'autre des *nations*, c'eſt-à-dire, de tous les peuples de l'empire des Perſes; & que ces deux ſorts paroiſſant en ſa préſence pour être déterminés par l'arrêt de ſa ſouveraine volonté, il fut arrêté dès ce moment, ou pour mieux dire, de toute éternité, que le ſort heureux tomberoit en faveur des Iſraelites, & le malheureux contre les Perſes; enſorte qu'un même jour fut deſtiné pour le ſalut de tous ceux qu'on vouloit faire perir, & pour la perte de ceux-là mêmes qui avoient oſé conſpirer leur mort. C'eſt ainſi qu'on vid accomplir cette parole du Sage: Que *les billets du ſort ſe jettent dans le* Prov. 16. 33.

ſein ; mais que c'eſt le Seigneur qui en diſpoſe.

Que nul donc ne ſe glorifie de la puiſſance qu'il a ſur la terre; que nul ne ſe flatte de tenir entre ſes mains la vie de ſes ennemis. Tel conſpire la ruine de ſon frere, qui dans l'inſtant même eſt condamné par la juſtice de Dieu à perir au-lieu de lui. Tous les *ſorts* des hommes *paroiſſent devant le Seigneur.* Et c'eſt lui qui regle comme il lui plaît toutes choſes, lorſqu'il ſemble que les hommes diſpoſent de tout ſelon leur puiſſance & leur volonté. C'eſt ce qui fit dire autrefois à un grand Prince lorſqu'il par-
Pſal. 30. loit à Dieu même : *J'ai mis, Seigneur, mon*
68. *eſperance en vous. J'ai dit : Vous êtes mon Dieu; mon ſort eſt entre vos mains.* Et c'eſt auſſi la juſte conſolation que peuvent avoir les foibles qui ſont opprimés en cette vie, d'être aſſûrés qu'ils ſont auſſi-bien que les plus grands Princes entre les mains du Tout-puiſſant, ſans l'ordre duquel rien ne ſe fait ſur la terre.

℣. 12. *Le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple, & il eut compaſſion de ſon heritage.*

Dieu avoit-il oublié ſon peuple, & pouvoit-il bien ne ſe plus ſouvenir de ceux qu'il avoit choiſis pour être ſon heritage? Comment donc eſt-il dit ici : *Que le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple,* comme s'il l'avoit effectivement oublié? Celui en la préſence duquel tous les temps paſſés, le temps préſent, & tous les temps à venir ſont comme un inſtant, ne peut ſans doute rien oublier ; & il eſt abſolument impoſſible que quelque choſe ſe dérobe à ſa connoiſſance. Mais il y a deux ſortes de connoiſſance en Dieu ; l'une par laquelle étant un être

infini, il comprend generalement toutes choſes ; & l'autre par laquelle étant rempli de bonté, de verité & de juſtice, il reconnoît pour ſes ſerviteurs ceux qui participent en quelque degré à cette bonté, à cette juſtice & à cette verité qui fait ſon eſſence divine. Selon la premiere de ces deux connoiſſances, il n'avoit pas *oublié* ſon peuple : puiſque dans l'oppreſſion même que ſouffroient les Juifs, c'étoit Dieu qui appeſantiſſoit ſa main ſur eux pour les châtier de leurs crimes, & qui par là leur faiſoit connoître qu'il s'en ſouvenoit afin de venger leur ingratitude.

Mais ſelon l'autre connoiſſance dont nous venons de parler, il eſt vrai de dire que Dieu avoit oublié Iſrael, & qu'il ne le connoiſſoit plus pour ſon peuple ; parcequ'Iſrael avoit lui-même oublié le Seigneur, & qu'il ne le connoiſſoit plus pour ſon Dieu. Ainſi ce peuple ayant été emmené captif dans un royaume étranger en punition de ſes crimes, comme on l'a vû dans le quatriéme livre des Rois, il ſembloit effectivement que Dieu l'avoit oublié, le laiſſant gemir ſous une dure captivité. Mais lorſqu'un peril preſſant, & que la vûe de la mort à laquelle ils étoient tous condamnés, les engagea à avoir recours aux jeûnes, aux prieres & aux larmes, comme aux ſeuls moyens qui leur reſtoient pour ſauver leur vie, Dieu ſe ſouvint d'eux, parcequ'eux-mêmes ſe ſouvinrent de leur Dieu; & il fut touché de compaſſion pour *ſon heritage*, parceque ce même heritage le reconnut pour ſon maître, & n'eſperoit plus qu'en lui ſeul.

Ainſi il eſt admirable de voir la conduite du Seigneur envers ſon peuple. Il pouvoit ſembler aux payens, qu'il avoit abandonné entierement Iſrael, lorſqu'il permit que le roi des Perſes ſollicité par Amàn, condamna tout ce grand peuple à la mort. Mais c'étoit au contraire, parcequ'il ne l'avoit pas abandonné, qu'il permit qu'on publiât cet arrêt contr'eux. Car il vouloit les toucher ſalutairement par cette fayeur de la mort, & les obliger de recourir à leur Dieu qu'ils paroiſſoient avoir oublié; afin que ſe réveillant de cet aſſoupiſſement où ils étoient, ils meritaſſent d'obtenir ſa miſericorde, & de reſſentir les effets de ſa divine protection.

CHAPITRE XI.

1 ANno quarto, regnantibus Ptolemæo & Cleopatra, attulerunt Dosithæus, qui se sacerdotem & Leviticigeneris ferebat, & Ptolemæus filius ejus, hanc epistolam phurim, quam dixerunt interpretatum esse Lysimachum Ptolemæi filium in Jerusalem.

Hoc quoque principium erat in editione vulgata, quod nec in Hebræo, nec apud ullum fertur interpretum.

1. LA quatriéme année du regne de Ptolemée & de Cleopatre, Dosithée, qui se disoit prêtre & de la race de Lévi, & Ptolemée son fils apporterent cette epître de phurim, qu'ils disoient avoir été traduite dans Jerusalem par Lysimaque fils de Ptolemée.

Ce qui suit (jusqu'au verset 6. du chap. 12.) fait le commencement de ce livre dans l'édition vulgate: mais il ne se trouve point dans l'Hebreu ni dans aucun autre *Interprete.*

2. Anno secundo, regnante Artaxerxe maximo, primâ die mensis Nisan, vidit somnium Mardochæus filius Jairi,

2. La seconde année du regne du très-grand Artaxercès, le premier jour du mois de Nisan, Mardochée fils de Jaïr, fils de Semeï,

fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe.

3. C'étoit un Juif qui demeuroit dans la ville de Suse, & qui devint un homme puissant & des premiers de la Cour du Roi.

4. Il étoit du nombre des captifs que Nabuchodonosor roi de Babylone avoit tranferés de Jerusalem avec Jechonias roi de Juda.

5. Voici la vision qu'il eut en songe : Il lui sembloit qu'il entendoit des voix, de grands bruits & des tonnerres, & que la terre trembloit & étoit dans de grands troubles:

6. & en même-temps il vid paroître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

7. Toutes les nations s'émurent aux cris qu'ils jetterent, & elles se disposerent à combattre contre la nation des justes.

8. Ce jour fut un jour de tenebres, de perils, d'affliction, d'angoisse, & d'une grande épouvante

filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin:

3. homo Judæus, qui habitabat in urbe Susis, vir magnus, & inter primos aulæ regiæ.

4. Erat autem de eo numero captivorum, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Jerusalem cum Jechonia rege Juda:

5. & hoc ejus somnium fuit: Apparuerunt voces, & tumultus, & tonitrua, & terræ motus, & conturbatio super terram:

6. & ecce duo dracones magni, paratique contra se in prælium.

7. Ad quorum clamorem cunctæ concitatæ sunt nationes, ut pugnarent contra gentem justorum.

8. Fuitque dies illa tenebrarum & discriminis, tribulationis & angustiæ, & ingens for-

mido ſuper terram.

9. Conturbataque eſt gens juſtorum timentium mala ſua, & præparata ad mortem.

18. Clamaveruntque ad Deum : & illis vociferantibus, fons parvulus crevit in fluvium maximum, & in aquas plurimas redundavit.

11. Lux & ſol ortus eſt, & humiles exaltati ſunt, & devoraverunt inclytos.

12. Quod cùm vidiſſet Mardochæus, & ſurrexiſſet de ſtrato, cogitabat quid Deus facere vellet : & fixum habebat in animo ſcire cupiens quid ſignificaret ſomnium.

ſur la terre.

9. La nation des juſtes dans la crainte des maux qui lui étoient préparés, étoit dans un étrange trouble, ſe regardant comme deſtinée à la mort.

10. Ils pouſſerent leurs cris vers Dieu, & au bruit de ces cris une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.

11. La lumiere parut & le ſoleil ſe leva, & ceux qui étoient dans l'humiliation ℣, furent élevés, & ils devorerent ceux qui paroiſſoint tout-puiſſans.

12. Mardochée ayant eu cette viſion en ſonge, & étant ſorti du lit, penſoit en lui-même ce que Dieu vouloit faire. Cette viſion lui demeura fortement imprimée dans l'eſprit, ayant grande envie de ſavoir ce que ce ſonge lui pouvoit marquer.

℣. 11. *autr.* les petits.

EXPLICATION

DU

CHAPITRE XI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *LA quatriéme année du regne de Ptolemée & de Cleopatre, Doſithée qui ſe diſoit Prêtre & de la race de Lévi, & Ptolemée ſon fils apporterent cette epître de phurim, qu'ils diſoient avoir été traduite dans Jeruſalem par Lyſimaque fils de Ptolemée.*

Toutes ces additions qui ſe trouvent à la fin du livre d'Eſther, paroiſſent hors de leur place.

Ce premier verſet de l'onziéme chapitre ſemble devoir être mis à la tête de tout le livre. Mardochée n'en peut point être l'auteur, ni les Septante non plus, puiſqu'ils ont vêcu avant ce roi d'Egypte, nommé *Ptolemée* du nom qu'on donnoit lors aux rois d'Egypte, comme *Cleopatre* étoit auſſi le nom ordinaire des reines de ce pays. Ce Ptolemée étoit celui qui fut ſurnommé *Philometor*, & qui étoit frere *d'Evergetes*. C'eſt de lui que Joſeph parle, lorſqu'il dit : Que Ptolemée Philometor, & Cleopatre ſa femme, confierent le ſoin de

Joſeph. l. 2. contr. App.

tous leurs états à la conduite des Juifs ; & qu'*Onias* & *Doſithée* qui étoient Juifs de nation, furent les chefs de toutes leurs troupes. On ne peut point aſſûrer ſi ce Doſithée l'un des Generaux de l'armée d'Egypte, étoit le même que celui dont il eſt parlé en cet endroit, *qui ſe diſoit Prêtre de la race de Lévi*, & qui apporta cette hiſtoire dans ce royaume. Ce qu'on peut dire ſeulement, c'eſt qu'il n'étoit point abſolument incompatible que des Prêtres ſe mêlaſſent de ce qui regardoit la guerre, comme on le voit par pluſieurs exemples de l'Ecriture. Cette epître de *phurim*, c'eſt-à-dire, des ſorts, étoit le livre qui contenoit la préſente hiſtoire ; & on la nommoit ainſi, à cauſe du ſort qui avoit été jetté contre les Juifs, & qui par un effet ſingulier de la divine protection, étoit retombé contre les Perſes. Ce fut Lyſimaque, fils de Ptolemée, non le roi d'Egypte, mais le prêtre & le fils de Doſithée, qui traduiſit cette epître, ſoit de l'Hebreu ou du Chaldéen en Grec.

1. *Paralipom.* 27. 5.

1. *Machab.* 2. *&c.*

℣. 2. 3. *La ſeconde année du regne du très-grand Artaxercès, le premier jour du mois de Niſan, Mardochée fils de Jaïr, fils de Semeï, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une viſion en ſonge. Il étoit Juif & il demeuroit dans la ville de Suſe. C'étoit un grand homme, & des premiers de la Cour du Roi.*

Celui qui eſt appellé ici le très-grand Artaxercès, eſt le même que Darius fils d'Hyſtaſpès & mari d'Eſther, dont on a parlé auparavant. Car le nom d'Artaxercès étoit le nom ordinaire des rois de Perſe, comme celui d'Aſ-

ſuerus l'étoit des rois des Medes. Et comme ce Prince étoit roi en même-temps & des Medes & des Perſes, il étoit nommé tantôt Aſſuerus, & tantôt Artaxercès. Nous avons déja expliqué ce qui regarde la genealogie de
cap. 2. Mardochée. Et nous avons ſeulement à éclaircir une petite difficulté ſur ce qui eſt dit
Eſtius in hunc loc. ici : *Qu'il étoit entre les premiers de la Cour.* Car comme il n'avoit point encore alors découvert la conſpiration que les deux eunuques avoient formée contre la perſonne du Roi, on demande comment il eſt dit, qu'il étoit un homme de grande conſideration & entre les premiers de la Cour, puiſqu'il ne rendit que depuis ce même temps ce ſervice ſignalé pour lequel il fut enſuite honoré par Aſſuerus. A quoi on peut bien répondre, que quoiqu'il n'eût pas encore cette grande autorité qu'il reçût enſuite, il étoit déja fort conſideré à cauſe de ſon grand merite, & l'un des premiers de la Cour du Roi; ſoit qu'il ſe trouvât ſeulement au palais pour faire ſa cour avec eux; ſoit qu'il eût effectivement quelque charge qui l'y engageoit. Car il eſt certain par le chapitre ſuivant, que dès-lors il demeuroit à la Cour avec ces mêmes eunuques dont il découvrit la conſpiration, & qui étoient comme les capitaines des gardes.

Dieu qui avoit reſolu de ſe ſervir de Mardochée pour faire les grandes choſes que nous avons vûes, le diſpoſoit à cela par des voies communes, en permettant qu'il s'engageât à la Cour, & que cet engagement lui procurât le moyen de rendre au Roi un ſervice très-conſiderable,

conſiderable, afin qu'il s'ouvrît par là une voie pour devenir dans la ſuite comme le ſauveur de tout ſon peuple. Ce qu'on voit très-clairement, c'eſt qu'à la Cour même d'un Prince idolâtre, duquel il étoit captif comme tous les Juifs, il ſe conſerva toûjours dans la ſainte liberté des vrais ſerviteurs de Dieu, qui regardent leur divin maître dans la perſonne des Rois, & qui n'enviſagent principalement que ſes interêts & ſa gloire, au milieu de tout l'éclat d'une Cour qui ſert ordinairement à en éblouir tant d'autres. Ainſi il eſt important de conſiderer Mardochée dans ce poſte ſi dangereux, non pas tant comme un officier du Roi, que comme un miniſtre du Seigneur, établi par ſa providence pour veiller à la conſervation d'Iſrael, & rempli de ſon eſprit pour ſe conſerver lui-même contre la corruption de l'eſprit du ſiecle. Il étoit dans cette diſpoſition d'un cœur docile qui ſe laiſſe conduire à Dieu, & qui écoute humblement ce qu'il lui plaît de lui ordonner, lorſque le Seigneur l'avertit en ſonge de ce qui devoit arriver enſuite, & le prépara à un grand combat par la viſion qu'il lui envoya, ſelon qu'elle eſt rapportée dans ce chapitre.

℣. 9. 10. *La nation des juſtes fut ſaiſie de trouble apprehendant les maux qu'on lui avoit préparés, & ſe diſpoſant à la mort. Ils crierent à Dieu; & au bruit de leurs cris & de leurs plaintes, une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.*

Cette diſpoſition d'un peuple qui *ſe préparoit à la mort*, & qui ſe voyant ſur le point d'être égorgé, ne chercha point à ſe défendre par les armes, mais mit ſa confiance dans le cri de ſon cœur vers Dieu, ne pouvoit manquer d'être exaucé par celui qui ne permit qu'il tombât dans cette grande extremité, que pour l'obliger de recourir à lui. Il eſt remarquable, qu'Eſther étant déja élevée ſur le trône avant qu'Aman ce *dragon* funeſte eût entrepris de faire perir tous les Juifs, & qu'il eût fait publier contr'eux dans tous les états du roi de Perſe cet arrêt de mort dont on a parlé; l'Ecriture ne laiſſe pas de dire ici : *Qu'au bruit des cris & des plaintes* de ce peuple malheureux qui retentiſſoient de toutes-parts, *une petite fontaine s'accrut, devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux*; c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de Mardochée même, qu'Eſther figurée par cette petite fontaine, fut élevée de l'état très-rabaiſſé où elle s'étoit vûe juſqu'alors, à la dignité d'épouſe d'Aſſuerus, & de reine de tous les Perſes & de tous les Medes; & qu'étant *crue* comme *un grand fleuve*, elle eut la force d'éteindre par *l'abondance de ſes eaux* l'embraſement general qui étoit prêt de conſumer tous les Juifs. Que ſi elle étoit dès-lors parvenue à la royauté, comment peut-on-dire que ce fut *au bruit des cris & des plaintes* du peuple de Dieu, que *cette petite fontaine s'accrut, & qu'elle devint un grand fleuve?*

Eſther 10. 6.

Cela nous marque ſans doute une grande verité, qui eſt que Dieu en faiſant ainſi élever

Eſther ſur le trône, avoit eu principalement en vûe cette occaſion importante, où il vouloit ſe ſervir de ſon miniſtere pour ſauver ſon peuple. Ainſi on peut dire veritablement, qu'il avoit déja entendu les cris & les plaintes de ſon peuple, lorſqu'il porta Aſſuerus à choiſir Eſther pour ſon épouſe; tout l'avenir étant préſent devant lui, comme le paſſé. Et c'eſt ce que Mardochée avoit bien compris, lorſqu'il manda à Eſther même avec une ſi grande foi : *Que c'étoit peut-être pour ce ſujet qu'elle avoit été élevée à la dignité royale.* Car Dieu conduit toutes choſes depuis le commencement juſqu'à la fin avec une ſouveraine ſageſſe par d'inviſibles reſſorts, que la lumiere de l'homme ne découvre que dans la ſuite; & la fin des plus grands évenemens eſt enchaînée devant la lumiere de ſes yeux d'une maniere admirable avec les premiers commencemens. C'eſt ce qu'il eſt important de bien graver dans le cœur de tous les Chrétiens, afin qu'ils ne ſoient jamais ſurpris de tout ce qui peut leur arriver de la part des hommes ou des démons; & qu'étant très-convaincus par ces grands exemples rapportés dans les ſaintes Ecritures, de l'étendue & de la conduite miraculeuſe de la providence, ils s'accoutument à dire avec foi comme Mardochée : *A Deo facta ſunt iſta.* C'eſt la main de Dieu qui a fait toutes ces choſes. *Eſther 4. 14.*

℣. 11. *La lumiere parut, & le ſoleil ſe leva; les humbles furent élevés de la baſſeſſe, & ils devorerent ceux qui étoient dans l'éclat.*

C'eſt ici encore la continuation du ſonge de Mardochée, lequel après avoir vû un grand orage accompagné de *tonnerres* & de *tremblement de terre*, & une conſternation generale parmi ceux de la nation des juſtes, c'eſt-à-dire des Juifs, que l'on nommoit *juſtes*, par oppoſition aux autres peuples qui étoient des idolâtres; eut enſuite la conſolation de voir *paroître la lumiere du ſoleil*, qui figuroit non ſeulement l'aſſiſtance du divin Soleil de juſtice, mais encore cette protection ſi ſurprenante que le roi des Perſes, qui adoroit le ſoleil, & qu'on adoroit en quelque ſorte lui-même comme le ſoleil de tout ſon empire, devoit donner tout-d'un-coup à tant de peuples affligés. Mardochée vid donc qu'au moment que la lumiere parut; c'eſt-à-dire, que dans l'inſtant que les *tenebres* de la malice & de l'impoſture du *dragon* furent diſſipées par *le combat* que Mardochée livra à Aman, ceux qui paroiſſoient tout conſternés & dans le dernier abattement, *devorerent* ceux qui étoient dans l'éclat & dans la puiſſance; ce qui eſt une figure ſemblable à celle que l'on voit dans la Geneſe, où il eſt marqué que ſept vaches maigres, qui figuroient ſept années d'une très-grande ſterilité, *devorerent* ſept autres vaches graſſes, qui ſignifioient les ſept années très-fertiles qui les avoient précedées; c'eſt-à-dire, qu'elles les conſumerent & les firent diſparoître.

Geneſ. 41.

✝. 12. *Mardochée ayant eu cette viſion en ſonge, & s'étant levé de ſon lit, penſoit en lui-*

même à ce que Dieu vouloit faire. Il grava cette vision dans son cœur, ayant grande envie de savoir ce que ce songe lui pouvoit marquer.

Ce ſonge fit une très-vive impreſſion ſur l'eſprit de Mardochée, qui comprit à l'heure-même par le ſentiment interieur que l'eſprit de Dieu lui en donna, que ce n'étoit point un ſonge ordinaire, mais une viſion ſurnaturelle qui lui marquoit quelque grand évenement. Cependant Dieu ne voulut point lui faire comprendre ce qu'elle ſignifioit, peut-être afin qu'il devînt d'autant plus digne de ce grand ouvrage auquel il le deſtinoit, qu'il vivroit dans une plus humble dépendance de ſa volonté: & dans une attente continuelle de ce qui devoit arriver. Il ſe contenta de l'engager à *graver très-fortement cette viſion dans ſon cœur*, afin qu'elle ne s'effaçât pas de ſon eſprit comme tous les autres ſonges; mais que la penſée & *le deſir qu'il auroit* de pouvoir connoître ce qu'elle marquoit le tînt attentif & vigilant pour écouter Dieu. Auſſi l'on ne peut guere douter que le ſouvenir de cette viſion ſi ſurprenante n'ait beaucoup ſervi à le ſoûtenir dans cette grande conſternation de tout ſon peuple, & n'ait affermi ſa foi contre la crainte d'un peril ſi évident dont il ſe voyoit menacé avec tous les Juifs. En priant, en jeûnant, en pleurant, & en ſoupirant vers Dieu, il penſoit ſouvent à ce grand combat des deux dragons que ſon ſonge lui avoit repréſenté; & lorſqu'il voyoit le ſuperbe Aman s'élever avec une ſi grande inſolence contre

toute ſa nation, il ne pût point oublier ce qu'il avoit vû : Que *les petits & les humbles avoient enfin devoré ceux qui étoient dans l'éclat.* Auſſi l'on prétend que Mardochée ayant vû cette grande animoſité d'Aman contre lui, ne put s'empêcher de dire à Eſther, que c'étoit l'accompliſſement du ſonge qu'il avoit eu autrefois.

Apud Tirin. in hunc locum.

CHAPITRE XII.

1. MORABATUR autem eo tempore in aula regis, cum Bagatha & Thara eunuchis regis, qui janitores erant palatii.

2. Cúmque intellexiſſet cogitationes eorum, & curas diligentiùs pervidiſſet, didicit quòd conarentur in regem Artaxerxem manus mittere, & nuntiavit ſuper eo regi.

3. Qui de utroque habitâ quæſtione, confeſſos juſſit duci ad mortem.

4. Rex autem quod geſtum erat, ſcripſit in commentariis: ſed & Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.

1. MARDOCHE'E étoit alors à la Cour du roi Aſſuerus avec Bagatha & Thara eunuques du Roi, qui étoient les gardes de la porte du palais.

2. Et ayant eu connoiſſance de leurs deſſeins, & reconnu par une exacte recherche ce qu'ils machinoient, il découvrit qu'ils avoient entrepris ſur la vie du roi Artaxercès, & il en donna avis au Roi.

3. Le Roi commanda qu'on leur fiſt leur procès, & après qu'ils eurent confeſſé leur crime, il les fit mener au ſupplice.

4. Le Roi fit écrire en des memoires ce qui s'étoit paſſé alors, & Mardochée le mit auſſi par écrit pour en conſerver la memoire.

5. Le Roi lui commanda de demeurer dans ſon palais, & il lui fit des preſens pour l'avis qu'il lui avoit donné.

5. Præcepitque ei rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro delatione muneribus.

6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée avoit été élevé par le Roi en grande gloire, & il voulut perdre Mardochée & ſon peuple à cauſe de ces deux eunuques qui avoient été tués.

6. Aman verò filius Amadathi Bugæus, erat glorioſiſſimus coram rege, & voluit nocere Mardochæo & populo ejus, pro duobus eunuchis regis qui fuerant interfecti.

EXPLICATION
DU
CHAPITRE XII.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. 5. *LE Roi fit écrire en des memoires ce qui s'étoit paſſé alors : & Mardochée le mit auſſi en écrit pour en conſerver le ſouvenir. Le Roi lui commanda de demeurer dans ſon palais, & il lui fit des preſens pour l'avis qu'il lui avoit donné.*

On voit que les rois de Perſe avoient grand ſoin de faire écrire les divers évenemens de leur regne. Et ce que fit Aſſuerus, en ordonnant que la memoire de ce ſervice ſignalé que Mardochée lui avoit rendu, ſeroit conſervée dans ſes archives, paroît très-digne d'un Prince rempli de reconnoiſſance & de bonté. Il étoit bien éloigné de cette baſſeſſe de cœur & de cette fauſſe politique que des hiſtoriens ont attribuée autrefois à quelques Princes, lorſqu'ils ont dit qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs ſujets un ſervice trop conſiderable, que d'en être deſſervis ; haïſſant ceux qu'ils s'imaginoient ne pouvoir ré-

compenſer d'une maniere proportionnée à l'importance du ſervice qu'ils avoient reçû ; au-lieu qu'ils étoient plutôt portés à faire paroître une grandeur d'ame, en pardonnant les offenſes qu'on leur avoit faites. Ce raiſonnement ſi contraire à la vraie ſageſſe étoit auſſi oppoſé directement à la conduite du roi Aſſuerus, qui regardoit la récompenſe auſſi-bien que le châtiment comme la baſe & l'affermiſſement des états. Il ſavoit que les fidelles ſujets ſe tiennent heureux de pouvoir rendre quelque ſervice à leur Prince ; mais que les moindres marques qu'ils reçoivent de la bonté dont ces Princes les honorent, leur tiennent lieu d'un puiſſant motif pour ſe porter avec un zele nouveau à leur rendre tous les ſervices dont ils ſont capables, les regardant veritablement, les aimant, & les reſpectant comme les images de Dieu même.

Telle a été la diſpoſition de Mardochée. Car quand il eſt dit : *Qu'il mit auſſi par écrit* ce qui étoit arrivé, *pour en conſerver le ſouvenir*, nous ne devons pas juger de lui par la conduite ordinaire des hommes du ſiecle, ni croire qu'il en ait uſé ainſi par un eſprit d'oſtentation, & comme pour ſe vanter de ce grand ſervice qu'il avoit rendu au Roi. On a déja remarqué, que comme un vrai ſerviteur de Dieu, il enviſageoit uniquement dans toutes les rencontres ce qu'il lui devoit. Ainſi étant devenu par l'ordre de la providence le ſujet du roi de Perſe, il ſe croyoit très-ſincerement obligé ſelon Dieu même, de le ſervir avec toute la fidelité poſſible. Lors donc qu'il lui découvrit

cette conſpiration que ſes propres officiers formoient contre ſa perſonne, il ne penſa qu'à s'acquitter ſimplement de ſon devoir comme un bon ſujet, ſans prétendre s'en glorifier vainement. Mais il voulut conſerver le ſouvenir de ce ſervice, en *le mettant par écrit*, afin que les rois de Perſe jugeaſſent par là du zele & de la fidelité des Juifs, que l'on décrioit ordinairement comme ennemis des couronnes.

Ce qui fait voir davantage que c'étoient-là les vrais ſentimens de Mardochée, c'eſt la maniere toûjours égale dont il agit dans la ſuite, ſans s'élever ni ſe plaindre. Car quoiqu'il paroiſſe n'avoir point reçû pour lors d'autre récompenſe *de l'avis* ſi important *qu'il avoit donné*, que *quelques preſens*; c'eſt-à-dire, comme l'expliquent quelques Interpretes, des preſens peu conſiderables; ou même ſelon d'autres, n'avoir rien reçû dans ce temps-là; s'il eſt vrai qu'on doit entendre, comme ils le diſent, par ces *preſens*, la récompenſe qu'Aſſuerus ne lui donna que depuis, lorſqu'il l'établit dans la dignité d'Aman; il ne s'en plaignit neanmoins jamais, comme ſi on l'eût oublié. Et ce qu'on peut regarder comme quelque choſe qui eſt encore plus étonnant, c'eſt qu'il n'en parla pas même, lorſqu'il ſe vid condamné à mourir avec tous les Juifs, ſous prétexte que toute ſa nation s'étoit revoltée contre les ordres du Roi, quoique lui-même lui eût ſauvé ſi viſiblement la vie. Peut-être qu'on n'a pas fait d'attention ſur ce point. Et cependant on oſe dire, qu'il eſt difficile de trouver dans toute l'antiquité un exemple d'une moderation plus admirable.

Menoch. in hunc locum.

℣. 6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée; avoit été élevé par le Roi en grande gloire; & il voulut perdre Mardochée & ſon peuple, à cauſe de ces deux eunuques qui avoient été tués.

Tirin. Cornel. in hunc locum.

Le nom de *Bugée* qu'on donne ici à Aman, ſignifie, ſelon quelques Interpretes, un homme glorieux & qui aime à ſe vanter. Ou bien il eſt mis ici, par un changement de lettres, que ſaint Jerôme dit être aſſez ordinaire, pour *Ugée*, ou *Agagée*, qui ſignifie qu'Aman étoit deſcendu, comme on l'a déja marqué, *d'Agag* roi des

1. Reg. 15. Amalecites, que Samuel coupa par morceaux en préſence de Saül, lequel l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. On ne peut aſſez faire de reflexion ſur ce que la ſainte Ecriture nous fait remarquer ici, qu'après le ſervice ſignalé que Mardochée avoit rendu à Aſſuerus, ce

Eſtius in hunc locum. Prince *éleva Aman en une très-grande gloire:* c'eſt-à-dire, que celui qui étoit complice de la conſpiration des deux eunuques, & pour l'interêt même duquel il y a bien de l'apparence qu'elle ſe faiſoit, puiſque le Roi l'accuſa depuis

Eſther 16. 12. *d'avoir voulu le dépouiller du royaume & de la vie*; ne laiſſa pas par un jugement de Dieu étonnant d'être élevé au plus haut degré de gloire, où tous les Perſes l'adoroient comme le Roi; en même-temps que Mardochée, qui avoit ſauvé la vie au Roi même, fut laiſſé ſans récompenſe, & expoſé au-contraire à la vengeance d'Aman. Ces ſortes d'évenemens qui choquent ſi fort la raiſon & la ſageſſe de l'homme, & qui lui font déplorer la triſte neceſſité de ſa miſerable condition, meritent bien qu'on les peſe un peu, & qu'on les regarde avec ces yeux de la foi, qui

font découvrir quelque choſe de ſurnaturel & de divin dans ce que les hommes du ſiecle regardent comme purement humain. Car il paroît viſiblement en cette rencontre, que Dieu vouloit, & qu'Aman fût élevé, & que Mardochée fût abaiſſé; afin que l'humilité & la foi de ce dernier croiſſant par l'accroiſſement même de l'élevation orgueilleuſe de ce premier, la toute-puiſſance de ſon bras divin en éclatât davantage par la chûte précipitée de l'un, & par l'élevation ſi ſurprenante de l'autre.

Ce que l'Ecriture ajoûte: *Qu'Aman voulut perdre Mardochée & ſon peuple à cauſe de ces deux eunuques*, eſt vrai en ce que la mort de ces officiers qui étoient unis avec lui fut effectivement une des cauſes de la haine qu'il conçût contre Mardochée. Mais nous avons vû qu'il y en avoit encore d'autres ſujets; l'un, qu'Aman étant originairement Amalecite, regardoit les Juifs comme ſes ennemis declarés; & l'autre, que Mardochée refuſa toûjours de plier le genou devant lui pour les raiſons que l'on a marquées auparavant.

CHAPITRE XIII.

Copie de la lettre qu'Aman envoya aux Gouverneurs des provinces, pour faire mourir tous les Juifs.

Exemplar epiſtolæ quam miſit Aman ad principes provinciarum ſuper cæde Judæorum.

Ce qui ſuit juſqu'au ℣. 7. ne ſe trouve que dans l'édition vulgate chap. 3.

1. LE grand roi Artaxercès qui regne depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, aux cent vingt-ſept provinces, aux princes & aux ſeigneurs ſoumis à ſon empire, Salut.

2. Quoique je commandaſſe à tant de nations, & que j'euſſe ſoumis tout l'univers à mon empire, je n'ai pas voulu abuſer de la grandeur de ma puiſſance, mais j'ai gouverné mes ſujets avec clemence & avec douceur, afin que paſſant leur vie doucement & ſans aucune crainte, ils jouïſſent de la paix qui eſt ſi ſou-

1. REx maximus Artaxerces, ab India uſque Æthiopiam, centum viginti ſeptem provinciarum principibus & ducibus, qui ejus imperio ſubjecti ſunt, ſalutem.

2. Cùm plurimis gentibus imperarem, & univerſum orbem meæ ditioni ſubjugaſſem, volui nequaquam aburi potentiæ magnitudine, ſed clemeniâ & lenitate gubernare ſubjectos, ut abſque ullo terrore vitam ſilentio tranſigentes, optatâ cunctis mortalibus pace fruerentur.

haitée de tous les hommes.

3. Quærente autem me à conſiliariis meis, quomodo poſſet hoc impleri, unus qui ſapientiâ & fide ceteros præcellebat, & erat poſt regem ſecundus, Aman nomine,

3. Et ayant demandé à ceux de mon conſeil de quelle maniere je pourrois accomplir ce deſſein, l'un d'entr'eux nommé Aman, élevé par ſa ſageſſe & par ſa fidelité au deſſus des autres, & le ſecond après le Roi,

4. indicavit mihi in toto orbe terrarum populum eſſe diſperſum, qui novis uteretur legibus, & contra omnium gentium conſuetudinem faciens, regum juſſa contemneret, & univerſarum concordiam nationum ſuâ diſſenſione violaret.

4. nous a donné avis, qu'il y a un peuple diſperſé dans toute la terre, qui ſe conduit par de nouvelles loix, & qui s'oppoſant aux coutumes des autres nations mépriſe les commandemens des Rois, & trouble par la contrarieté de ſes ſentimens la paix & l'union de tous les peuples du monde.

5. Quod cùm didiciſſemus, videntes unam gentem rebellem adverſus omne hominum genus perverſis uti legibus, noſtriſque juſſionibus contraire, & turbare ſubjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam,

5. Ce qu'ayant appris, & voyant qu'une ſeule nation ſe revolte contre toutes les autres, ſuit des loix injuſtes, combat nos ordonnances, & trouble la paix des provinces qui nous ſont ſoumiſes,

6. juſſimus, ut quoſcunque Aman, qui

6. nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman,

qui a l'intendance ſur toutes les provinces, qui eſt le ſecond après le Roi, & que nous honorons comme notre pere, aura fait voir être de ce peuple, ſoient tués par leurs ennemis, avec leurs femmes & leurs enfans, le quatorziéme jour d'Adar, douziéme mois de cette année, ſans que perſonne en ait aucune compaſſion;

omnibus provinciis præpoſitus eſt, & ſecundus à rege, & quem patris loco colimus, monſtraverit, cum conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis ſuis, nullusque eorum miſereatur, quartadecimâ die duodecimi menſis Adar anni præſentis.

7. afin que ces ſcelerats deſcendant tous en un même jour dans le tombeau, rendent à notre empire la paix qu'ils avoient troublée.

7. ut nefarii homines uno die ad inferos deſcendentes, reddant imperio noſtro pacem quam turbaverant:

Priere de Mardochée.

Ce qui ſuit juſqu'à la fin du chapitre 14. ne ſe trouve que dans l'édition vulgate. chap. 5.

8. Mardochée alla prier le Seigneur, ſe ſouvenant de toutes les œuvres merveilleuſes qu'il avoit faites,

8. Mardochæus autem deprecatus eſt Dominum, memor omnium operum ejus,

9. & il lui dit: Seigneur, Seigneur, Roi tout-puiſſant, toutes choſes ſont ſoumiſes à votre pouvoir, & nul ne peut reſiſter à votre volonté, ſi vous avez reſolu de ſauver Iſrael.

9. & dixit: Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta ſunt poſita, & non eſt qui poſſit tuæ reſiſtere voluntati, ſi decreveris ſalvare Iſrael.

10. Vous avez fait le ciel & la terre, & toutes les creatures qui ſont ſous le ciel.

10. Tu feciſti cælum & terram, & quidquid cæli ambitu continetur.

11. Dominus

11. Dominus omnium es, nec est qui resistat majestati tuæ.

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choses, & nul ne peut resister à votre majesté.

12. Cuncta nosti, & scis, quia non pro superbia & contumelia, & aliqua gloriæ cupiditate, fecerim hoc, ut non adorarem Aman superbissimum:

12. Tout vous est connu : & vous savez que quand je n'ai point adoré le superbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret desir de gloire ;

13. (libenter enim pro salute Israel etiam vestigia pedum ejus deosculari paratus essem,)

13. car j'aurois été disposé à baiser avec joie les traces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israel.

14. sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, & ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.

14. Mais j'ai eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu, & d'adorer un autre que mon Dieu.

15. Et nunc, Domine rex, Deus Abraham, miserere populi tui, quia volunt nos inimici nostri perdere, & hereditatem tuam delere.

15. Maintenant donc, ô Seigneur Roi, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple, parceque nos ennemis ont resolu de nous perdre & d'exterminer votre heritage.

16. Ne despicias partem tuam, quam redemisti tibi de Ægypto.

16. Ne mépriſez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, & que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.

17. Exaudi deprecationem meam, &

17. Exaucez ma priere, soyez favorable à une na-

tion dont vous avez fait votre partage. Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employons la vie que vous nous conserverez à louer votre *saint* nom, & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

propitius esto sorti & funiculo tuo, & converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine, & ne claudas ora te canentium.

18. Tout Israel cria aussi au Seigneur, & lui adressa ses prieres dans un même esprit, parcequ'ils se voyoient à la veille d'une mort certaine.

18. Omnis quoque Israel pari mente & obsecratione clamavit ad Dominum: eò quòd eis certa mors impenderet.

EXPLICATION
DU
CHAPITRE XIII.
SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *LE grand roi Artaxercès, qui regne depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, &c. Quoique je commandaſſe à tant de nations, & que j'euſſe ſoumis tout l'univers à mon empire, &c.*

Cette lettre d'Aſſuerus eſt la premiere qu'il écrivit contre tous les Juifs par le conſeil de l'impie Aman. Elle fut écrite la douziéme année de ſon regne, & l'an cinq cens dix avant JESUS-CHRIST. Elle eſt placée en ce lieu hors de ſon rang, devant être miſe vers la fin du troiſiéme chapitre de ce même livre. On y voit ce qu'un miniſtre élevé au plus haut comble de l'honneur, & enivré de la faveur de ſon Roi, eſt capable de perſuader à un Prince qu'il a ſurpris par l'apparence trompeuſe d'une *fidelité* feinte & d'une fauſſe *ſageſſe*; lorſqu'abuſant de l'honneur tout particulier que lui avoit fait Aſſuerus, de *l'élever au-deſſus de tous les autres*, de l'établir *le ſecond* dans ſon royau-

me, & de *l'honorer comme ſon pere*, il lui repréſente avec une malice déteſtable ceux qu'il haïſſoit, comme des gens extraordinaires & bizarres, qui *ſe conduiſoient par des voies nouvelles ; qui s'oppoſoient à la maniere de vie des autres ; qui mépriſoient les commandemens des Princes ; & qui troubloient par la contrarieté de leurs ſentimens la paix & l'union de tous les peuples.* C'étoit aſſez qu'il haït les Juifs, pour trouver en eux mille ſujets de les décrier. Et c'étoit encore aſſez qu'il paſſât pour ſage & pour un miniſtre fidelle dans l'eſprit du Roi, pour lui faire croire les plus grandes impoſtures. Dieu le permettoit ainſi pour faire éclater ſa gloire, & pour affermir ſes ſerviteurs contre la mauvaiſe volonté de leurs ennemis, qui ne peuvent rien contr'eux avec toute leur malice, qu'autant qu'il leur en donne le pouvoir, pour contribuer au ſalut de ceux qui l'aiment.

Ce qu'Aſſuerus dit de lui dans cette lettre ; *Qu'il a ſoumis tout le monde à ſon empire*, doit être expliqué de la même ſorte que ce qui eſt dit auparavant ; *Qu'il rendit toute la terre & toutes les iſles de la mer tributaires.* En l'un & en l'autre de ces deux paſſages on peut remarquer une expreſſion hyperbolique, ſemblable à celle par laquelle on dit ordinairement, que toute la ville eſt accourue à un tel ſpectacle, lorſqu'un grand nombre de ſes habitans y ſont accourus ; ou que tout le monde eſt en feu & agité par les guerres, lorſque neanmoins l'Europe ſeule, ou la plus grande partie de l'Europe eſt dans la guerre. Ainſi Aſſuerus *avoit ſoumis tout le monde à ſon empire*, parce-

qu'il en avoit ſubjugué une fort grande partie, ſçavoir preſque tout l'orient, qui comprend pluſieurs grandes provinces.

℣ 8. *Mardochée alla prier le Seigneur, ſe ſouvenant de toutes les œuvres merveilleuſes qu'il avoit faites.*

Cette priere de Mardochée doit être placée, ſelon l'ordre de l'hiſtoire, à la fin du quatriéme chapitre, après que la reine Eſther lui eut mandé de faire aſſembler tous les Juifs qu'il pourroit trouver dans Suſe, & de prier Dieu pour elle. Mardochée alla donc alors plein de foi faire à Dieu cette excellente priere, où il rappella d'abord dans ſon eſprit les grandes choſes que le Seigneur d'Iſrael avoit faites en faveur de ce même peuple qu'il voyoit alors expoſé au dernier peril. Car comme il ne leur reſtoit aucune eſperance de la part des hommes, il ne pouvoit eſperer que dans la toute-puiſſance de celui dont il imploroit le ſecours, dans la bonté toute particuliere dont il avoit fait paroître des effets ſi ſurprenans à l'égard de ceux pour qui il prioit. C'eſt ce qui lui fait dire d'abord:

℣. 9. *Seigneur, Seigneur, Roi tout-puiſſant, toutes choſes ſont ſoumiſes à votre pouvoir & nul ne peut reſiſter à votre volonté, ſi vous avez reſolu de ſauver Iſrael.*

Ce qui eſt de même que s'il lui eût dit: Nous connoiſſons l'impuiſſance où eſt votre peuple de ſe délivrer de ce peril. Mais nous connoiſſons auſſi que *vous êtes tout-puiſſant* pour le ſauver. Nous ſavons qu'Aman l'ennemi des Juifs, s'eſt acquis un empire abſolu

ſur l'eſprit du roi des Perſes ; mais nous ſavons auſſi que toute la puiſſance de ce Prince, & tout le crédit de ce miniſtre *ſont ſoumis à votre empire.* Nous avons entendu publier cette cruelle condamnation qui condamne tout Iſrael à la mort, & nous ſavons que la volonté du Roi exprimée par cet édit, eſt irrevocable ſelon les loix du royaume. Mais nous ſommes encore plus convaincus, que votre divine volonté s'execute toûjours infailliblement ; & que *ſi vous avez reſolu de ſauver Iſrael*, il n'y a aucun édit ni aucun arrêt, quelque irrevocable qu'il puiſſe être, qui ait la force de *reſiſter à votre volonté* toute-puiſſante.

Telle étoit la foi de cet humble ſerviteur de Dieu au milieu du plus grand peril où il pût jamais ſe trouver. Et telle doit être auſſi l'humble & ferme confiance de tous les Chrétiens au milieu de tous les dangers & de tous les ennemis de leur ſalut qui les environnent. Ils ont ſans doute de grands ſujets d'être dans la crainte s'ils enviſagent leur propre foibleſſe, la corruption du ſiecle qui les environne ; la force & la malice des démons. Mais ils ont encore de plus grands ſujets de ſe raſſûrer, s'ils regardent la miſericorde infinie de JESUS-CHRIST, & la confiance toute divine qu'il leur commande d'avoir en lui, après qu'il eſt devenu victorieux de leurs ennemis, lorſqu'il leur dit ces paroles ſi conſolantes : *Vous aurez des afflictions dans le monde : mais ſoyez pleins de confiance*, parceque *j'ai vaincu le monde* : c'eſt-à-dire, je l'ai vaincu, non pas ſeulement pour moi, mais pour vous, afin que

Joan. 16. 33.

vous ſoyez invincibles à toutes les tentations.

℣. 12. 13. *Tout vous eſt connu ; & vous ſavez que quand je n'ai point adoré le ſuperbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris, ni par un ſecret deſir de gloire. Car j'aurois été diſpoſé à baiſer avec joie les traces mêmes de ſes pieds pour le ſalut d'Iſrael.*

La diſpoſition la plus neceſſaire pour prier Dieu comme il faut, & pour meriter d'être exaucé, eſt l'humilité du cœur, & l'abaiſſement de l'eſprit. Car Dieu declare lui-même dans ſes Ecritures ; *Qu'il donne ſa grace aux humbles, & qu'il reſiſte aux ſuperbes.* C'eſt-pourquoi auſſi Mardochée après avoir reconnu & confeſſé la toute-puiſſance de Dieu comme le fondement de la foi de ceux qui l'invoquent, atteſte Dieu même, comme connoiſſant toutes choſes & penetrant le fond de ſon cœur, que l'orgueil n'a point eu de part à la fermeté avec laquelle il a refuſé d'adorer Aman. On peut bien ſans doute le croire, lorſqu'il parle à Dieu dans cette terrible extremité où il ſe trouve, & qu'il le prend à témoin dans le temps même qu'il declare ; *Que toutes choſes lui ſont connues*, juſques aux replis les plus cachés de ſon cœur. Que cet exemple nous doit convaincre, combien il eſt dangereux de juger mal des actions des grands hommes, lors même qu'elles peuvent bleſſer & choquer ſelon l'apparence ! Qui n'auroit cru Mardochée coupable de quelque orgueil, en le voyant s'oppoſer ſeul à rendre à Aman un honneur que le Roi avoit commandé qu'on lui rendît, & que lui-même rendoit au Roi, ſans qu'il crût bleſ- 1. Petr. 5. 4.

ſer ſa conſcience ? Combien cria-t-on de même autrefois contre ſaint Jean Chryſoſtome, lorſqu'on attribuoit temerairement à orgueil cette ſainte generoſité avec laquelle il s'élevoit contre le luxe & contre les vices des Grands, ſans les flatter lâchement dans leurs deſordres ? Tel ſera donc diſpoſé, ſelon Mardochée, *à baiſer avec joie les traces mêmes des pieds* des ennemis d'Iſrael, ſi ſon devoir l'y engageoit, qui ne laiſſe pas de s'élever ſaintement contr'eux, pour ne pas trahir la ſainteté de ſon miniſtere & le devoir de ſa charge.

℣. 14. *J'ai eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'eſt dû qu'à mon Dieu.*

On peut voir l'explication de cet endroit ci-devant dans le troiſiéme chapitre, où le ſens le plus vraiſemblable de ces paroles eſt marqué.

℣. 15. 16. *Maintenant donc, ô Seigneur Roi, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de votre peuple ; parceque nos ennemis ont reſolu de nous perdre & d'exterminer votre heritage. Ne mépriſez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.*

Maintenant donc ; c'eſt-à-dire, lorſqu'Aman l'ennemi des Juifs *a reſolu de les perdre*, & qu'il a tiré cette declaration ſanglante du Roi contr'eux. Il eſt remarquable que Mardochée deſirant engager Dieu plus fortement à le ſecourir, l'appelle d'abord, ſon *Seigneur* & ſon *Roi* ; comme s'il avoit voulu lui marquer par là, que c'étoit parcequ'il le connoiſſoit le *Seigneur* ſuprême & le *Roi* ſouverain de tous les

Rois, qu'il avoit choqué Aman, & qu'il avoit merité ſa haine. Il le nomme enſuite *le Dieu d'Abraham*, pour le toucher davantage par le ſouvenir de ce pere des Iſraelites, dont il avoit tant aimé la fidelité & la foi. Il le preſſe encore plus fortement, lorſqu'il lui repréſente, que ce peuple dont ſes ennemis avoient conſpiré la perte, étoit celui qu'il avoit choiſi pour *ſon heritage*, & qu'il avoit *racheté* par tant de prodiges de la ſervitude *de l'Egypte pour être à lui.*

C'eſt la maniere dont l'Egliſe ſainte inſpirée de Dieu le prie auſſi tous les jours. Elle met ſouvent dans la bouche des fidelles ces noms de *Seigneur* & de *Roi*, qu'elle les oblige de donner à Dieu, pour marque qu'ils ſe reconnoiſſent pour leur Roi & le Seigneur ſouverain, à qui ils ſont obligés d'obeïr préferablement à tous les hommes, & pour l'amour duquel ils doivent reſpecter les Princes comme les images de ſa puiſſance. Elle leur inſpire encore de repréſenter à JESUS-CHRIST, qu'ils ſont devenus veritablement ſon *heritage & ſon peuple*, depuis qu'il les a rachetés par le prix même de ſon ſang de la ſervitude *de l'Egypte* & du démon, *pour être à lui ſeul.*

Ce n'étoit pas proprement que Dieu eût beſoin que Mardochée le fiſt ſouvenir, qu'il étoit ſon *Seigneur* & ſon *Roi*; qu'il étoit *le Dieu d'Abraham*; & que les enfans de cet Abraham étoient devenus *ſon heritage, depuis* qu'il les avoit *rachetés de l'Egypte pour être à lui*; puiſqu'il ſavoit toutes ces choſes beaucoup mieux que Mardochée. Mais c'eſt que

Dieu aime que les hommes en s'efforçant de toucher ſa miſericorde, ſoient touchés eux-mêmes très-vivement du ſouvenir des faveurs qu'ils ont reçûes de ſa part ; & qu'en même-temps qu'ils lui repréſentent qu'il eſt leur Seigneur & leur Roi, & qu'ils ſont ſon heritage, ils travaillent de tout leur pouvoir à ſe rendre dignes d'avoir toûjours pour leur Dieu, celui qui leur a déja donné tant de marques de ſa bonté, & d'être juſqu'à la fin l'heritage de ce Seigneur tout-puiſſant qui les a choiſis pour être ſon peuple.

℣. 17. *Changez, Seigneur, nos larmes en joie, afin que nous employons la vie que vous nous conſerverez à louer votre* ſaint *nom. Et ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.*

Le but veritable que Mardochée ſe propoſoit, en conjurant le Seigneur de vouloir *changer les larmes* de tout Iſrael *en joie*, étoit afin qu'ils employaſſent tous enſemble la vie qu'il leur auroit conſervée, *à louer ſon nom adorable.* Et telle eſt la fin que ſe doivent propoſer tous ceux qui demandent à Dieu quelque grace temporelle ; puiſque la vie de l'homme devant être conſacrée à Dieu, qui ne l'a créé que pour le connoître, pour l'aimer, & pour le ſervir, tout ce qu'il fait & ce qu'il demande qui ne s'y rapporte point, s'éloigne de ſa vraie fin. Or *louer le ſaint nom de Dieu*, ne conſiſte pas ſeulement à lui donner quelques louanges par ſes paroles ; mais c'eſt encore le louer par ſes actions, enſorte que tous les hommes en ſoient édifiés. & qu'ils ſe portent, comme le dit JESUS-CHRIST même, à glo-

rifier leur Pere commun qui eſt dans le ciel.

Il eſt vrai qu'en cet endroit le ſens le plus naturel de ce que dit Mardochée, ſemble regarder plutôt l'honneur qu'on rendoit à Dieu parmi ſon peuple lorſqu'on chantoit ſes louanges. Car comme les Juifs étoient alors le ſeul peuple parmi lequel le Seigneur étoit connu & adoré comme Dieu, ce ſaint homme avoit raiſon de regarder comme un grand malheur, que ce peuple fût exterminé ſelon le deſſein d'Aman, & qu'ainſi le Dieu d'Iſrael ne fût plus connu, ni loué dans l'univers. C'eſt le ſujet pour lequel il lui demande inſtamment de ne pas permettre que *la bouche de ceux qui le louoient fût fermée*; c'eſt-à-dire, que la nation des Juifs étant éteinte, leur Dieu qui étoit le Dieu de toute la terre ne fût plus loué parmi les hommes. Ainſi c'étoit un vrai zele pour la grandeur & la majeſté de Dieu, qui le portoit à parler de la ſorte. Et il ſembloit même qu'oubliant les interêts particuliers des hommes de ſa nation, il ſongeoit uniquement à la gloire du Dieu d'Iſrael; quoique cette gloire du Seigneur fût en même-temps inſéparable du vrai interêt & du ſalut éternel des hommes, qui ne trouvoient de bien ſolide que dans le ſervice de celui qui pouvoit ſeul les rendre heureux.

CHAPITRE XIV.

1. LA reine Eſther eut auſſi recours au Seigneur, épouvantée du peril qui étoit ſi proche,

1. Esther quoque regina confugit ad Dominum, pavens periculum quod imminebat.

2. & ayant quitté tous ſes habits de Reine, elle en prit de conformes à ſon affliction & à ſes larmes; & au-lieu de tous les divers parfums, elle ſe couvrit // la tête de cendres & d'ordures, elle affligea // ſon corps par les jeûnes, & s'arrachant les cheveux, elle en remplit tous les lieux où elle avoit accoutumé de ſe réjouir auparavant.

2. Cúmque depoſuiſſet veſtes regias, fletibus & luctui apta indumenta ſuſcepit, & pro unguentis variis, cinere & ſtercore implevit caput, & corpus ſuum humiliavit jejuniis: omniaque loca, in quibus anteà lætari conſueverat, crinium laceratione complevit.

Priere d'Eſther.

3. Elle fit enſuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Iſrael, & lui dit: Mon Seigneur qui êtes ſeul notre Roi, aſſiſtez-moi dans

3. Et deprecabatur Dominum Deum Iſrael, dicens: Domine mi, qui rex noſter es ſolus, adjuva me ſolitariam, & cujus

// 2. *lettr.* s'emplit.
lb. *lettr.* humilia.

præter te nullus eſt auxiliator alius.

4. Periculum meum in manibus meis eſt.

5. Audivi à patre meo, quòd tu Domine tuliſſes Iſrael de cunctis gentibus, & patres noſtros ex omnibus retrò majoribus ſuis, ut poſſideres hereditatem ſempiternam, feciſtique eis ſicut locutus es.

6. Peccavimus in conſpectu tuo, & idcircò tradidiſti nos in manus inimicorum noſtrorum:

7. coluimus enim deos eorum. Juſtus es, Domine:

8. & nunc non eis ſufficit, quòd duriſſimâ nos opprimunt ſervitute: ſed robur manuum ſuarum, idolorum potentiæ deputantes,

9. volunt tua mutare promiſſa, & delere hereditatem

l'abandon où je ſuis, puiſque vous êtes le ſeul qui me puiſſiez ſecourir.

4. Le peril où je me trouve, eſt préſent & inévitable.

5. J'ai ſçu de mon pere, ô Seigneur, que vous aviez pris Iſrael d'entre toutes les nations, & que vous aviez choiſi nos peres en les ſéparant de tous leurs ancêtres qui les avoient devancés, pour vous établir parmi eux un heritage éternel: & vous leur avez fait tout le bien que vous leur aviez promis.

6. Nous avons peché devant vous, & c'eſt pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis:

7. Car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juſte, Seigneur;

8. & maintenant ils ne ſe contentent pas de nous opprimer par une dure ſervitude; mais attribuant la force de leurs bras à la puiſſance de leurs idoles,

9. ils veulent renverſer vos promeſſes, exterminer votre heritage, fermer la

bouche à ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel,

tuam, & claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi & altaris tui,

10. pour ouvrir la bouche des nations, pour faire louer la puiſſance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roi de chair & de ſang.

10. ut aperiant ora gentium, & laudent idolorum fortitudinem, & prædicent carnalem regem in ſempiternum.

11. Seigneur, n'abandonnez pas votre ſceptre à ceux qui ne ſont rien; de peur qu'ils ne ſe rient de notre ruine; mais faites retomber ſur eux leurs mauvais deſſeins, & perdez celui qui a commencé à nous faire reſſentir les effets de ſa cruauté.

11. Ne tradas Domine ſceptrum tuum his qui non ſunt, ne rideant ad ruinam noſtram: ſed converte conſilium eorum ſuper eos, & eum qui in nos cœpit ſævire, diſperde.

12. Souvenez-vous de nous, Seigneur; montrez-vous à nous dans le temps de notre affliction; & donnez-moi de la fermeté & de l'aſſûrance, ô Seigneur Roi des dieux & de toute puiſſance qui eſt dans le monde.

12. Memento, Domine, & oſtende te nobis in tempore tribulationis noſtræ, & da mihi fiduciam, Domine rex deorum, & univerſæ poteſtatis:

13. Mettez dans ma bouche des paroles *ſages &* convenables en la préſence du lion, & transferez ſon cœur *de l'affection* à la haine de notre ennemi; afin

13. tribue ſermonem compoſitum in ore meo in conſpectu leonis, & transfer cor illius in odium hoſtis noſtri, ut & ipſe pereat, & ceteri qui

ei consentiunt.

qu'il perisse lui-même avec tous ceux qui conspirent avec lui.

14. Nos autem libera manu tuâ, & adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, nisi te, Domine, qui habes omnium scientiam,

14. Délivrez-nous par votre puissante main, & assistez-moi, Seigneur, vous qui êtes mon unique secours, vous qui connoissez toutes choses,

15. & nosti quia oderim gloriam iniquorum, & detester cubile incircumcisorum, & omnis alienigenæ.

15. & qui savez que je hai la gloire des injustes, & que je déteste le lit des incirconcis & de tout étranger.

16. Tu scis necessitatem meam, quòd abominer signum superbiæ & gloriæ meæ, quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ, & detester illud quasi pannum menstruatæ, & non portem in diebus silentii mei,

16. Vous savez la necessité où je me trouve, & qu'aux jours où je paroisdans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête, & que je la déteste comme un linge souillé & qui fait horreur; que je ne la porte point dans les jours de mon silence *a*;

17. & quòd non comederim in mensa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, & non biberim vinum libaminum:

17. & que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris mon plaisir au festin du Roi; que je n'ai point bu du vin offert sur l'autel

a. 16. *expl.* les jours où je me tiens en retraite & en silence, n'étant point obligée de paroître.

des idoles;

18. & que depuis le temps que j'ai été amenée en ce palais juſqu'aujourd'hui, jamais votre ſervante ne s'eſt réjouie qu'en vous ſeul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.

18, & nunquam lætata ſit ancilla tua, ex quo huc tranſlata ſum uſque in præſentem diem, niſi in te, Domine Deus Abraham.

19. O Dieu puiſſant au-deſſus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune eſperance qu'en vous ſeul. Sauvez-nous de la main des méchans, & délivrez-moi de ce que je crains.

19. Deus fortis ſuper omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam ſpem habent, & libera nos de manu iniquorum, & erue me à timore meo.

EXPLICATION

EXPLICATION DU CHAPITRE XIV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 1. 2. LA reine Eſther eut recours auſſi au Seigneur ; épouvantée du peril qui étoit ſi proche. Et ayant quitté tous ſes habits de Reine, elle en prit de conformes à ſon affliction & à ſes larmes. Elle ſe couvrit la tête de cendre & d'ordures ; &c.

Si un homme vous épouvante, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, courez vers le Seigneur ſouverain ; ayez recours au Seigneur ſuprême, & il ne permettra pas que vous ſouffriez aucun mal. C'eſt ainſi que les anciens ont détourné les malheurs de deſſus leur tête ; & non ſeulement les hommes, mais les femmes mêmes ; comme on le peut voir par l'exemple illuſtre d'Eſther, qui délivra de cette ſorte toute la nation des Juifs de la mort inévitable à laquelle elle avoit été condamnée. Car le roi des Perſes ayant commandé que l'on tuât tous les Juifs, & nul n'ayant le pouvoir de s'oppoſer à l'execution de cet arrêt, cette femme ſe dépouilla de ſes

Chryſ. ad Anthioc. hom 34 tom. 12 p. 414.

„ habits magnifiques, ſe couvrit d'un ſac & de
„ cendre, pria le Seigneur qui eſt rempli de mi-
„ ſericorde, de vouloir l'accompagner chez Aſ-
„ ſuerus, & eut la force de deſarmer la fureur de
„ ce Roi barbare.

Que ſi une Reine *a quitté ſes ornemens, a couvert ſa tête de cendre & d'ordures*, & a *affligé ſa chair par les jeûnes*, pour intercéder en faveur d'un peuple à qui on vouloit ſeulement ôter la vie du corps; que doit-on juger de ceux à qui leurs crimes ont fait perdre la vie de l'ame? Et n'a-t-on pas tout ſujet de croire qu'ils ſont ſans comparaiſon moins touchés de la perte de leur ſalut éternel, que ne l'étoient tous ces Juifs aux approches de la mort qui les menaçoit; puiſqu'au-lieu d'avoir recours à la pénitence, aux jeûnes & aux larmes, comme fit Eſther toute Reine qu'elle étoit, ils ſont toûjours dans la joie, & témoignent même, pour le dire ainſi, qu'ils ont d'autant plus de ſoin de parer leur corps, que leur ame eſt plus corrompue & plus ſouillée aux yeux de Dieu?

℣. 3. *Elle fit enſuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Iſrael, & elle lui dit: Mon Seigneur, qui êtes ſeul notre Roi, aſſiſtez-moi dans l'abandonnement où je me trouve, puiſque vous êtes le ſeul qui me puiſſiez ſecourir.*

Cette priere doit être placée, ſelon l'ordre de l'hiſtoire, à la fin du quatriéme chapitre, lorſqu'Eſther ayant été perſuadée par ce que lui fit dire Mardochée, qu'elle devoit expoſer ſa vie pour le ſalut de ſon peuple, elle reſolut d'aller trouver Aſſuerus, quoiqu'elle ne fût

point mandée ; & eut recours cependant aux armes, aux jeûnes & à la priere. Car elle vid bien que ſi Dieu même ne touchoit le cœur du Roi, elle étoit perdue infailliblement avec tout ſon peuple. Elle a donc raiſon de dire en parlant à Dieu : *Vous êtes ſeul notre Roi.* Car le ſentiment du peril extrême qui la menaçoit avec tous les Juifs, lui fit reconnoître plus que jamais, que Dieu étoit le Roi ſouverain des Rois, qui poſſedoit en lui-même le principe de toute-puiſſance, & de toute royauté. Toute Reine qu'elle étoit, elle ſe regarde comme *étant abandonnée.* Et c'eſt le vrai ſentiment que la pieté doit inſpirer à tous les Grands de la terre, qui ſont très-veritablement *abandonnés* au milieu de leurs richeſſes & de leur puiſſance, ſi Dieu n'eſt point avec eux ; & qui doivent dire du fond du cœur à l'exemple de cette Princeſſe, non ſeulement à l'égard des ennemis de leur ſalut dont ils ſont tout environnés, mais à l'égard même des ennemis temporels de leurs Etats : Seigneur, *vous êtes le ſeul qui me puiſſiez ſecourir.* Car c'eſt Dieu veritablement qui eſt le Dieu des armées. Et l'Empereur Conſtantin le Grand ayant fait gloire de ſe mettre ſous ſa protection, fit connoître en portant le ſigne ſacré de la croix dans ſes étendarts, que quelque puiſſant qu'il fût, il eſperoit plus en ſon aſſiſtance, que dans ſes armes.

℣. 6. 7. *Nous avons peché devant vous, & c'eſt pour cela que vous nous avez livrés entre les mains de nos ennemis : car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juſte, Seigneur.*

Dans toutes les afflictions publiques les Saints ont toûjours reconnu par un aveu également humble & ſincere, qu'ils étoient pecheurs, & que c'étoient leurs pechés qui leur avoient attiré ces fleaux de la divine juſtice. Ainſi Eſther, quoique ſi ſainte, ne ſe ſépare point d'avec tout ſon peuple. Elle ſe charge des pechés des autres & de ceux de ſes ancêtres; & elle avoue que Dieu étant juſte, *il les a livrés* très-juſtement *entre les mains de leurs ennemis*, pour les punir de l'avoir quitté, afin *d'adorer des dieux étrangers.*

℣. 8. 9. *Et maintenant ils ne ſe contentent pas de nous opprimer par une dure ſervitude; mais attribuant la force de leur bras à la puiſſance de leurs idoles, ils veulent renverſer vos promeſſes, exterminer votre heritage, fermer la bouche de ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de votre temple & de votre autel.*

Aug. in Pſ. 51. tom. 8. p. 203. 1. col.

Eſther parlant à Dieu même, & comme dit ſaint Auguſtin, ne pouvant mentir devant ce témoin ſi penetrant du fond de ſon cœur, lui témoigne par ces paroles, être moins en peine de l'oppreſſion que ſouffroient les Juifs de la part de leurs ennemis, & de la mort par laquelle on vouloit les exterminer, que de l'outrage qu'il en recevroit lui-même, lorſque les Perſes *attribuant* vainement l'avantage qu'ils avoient ſur Iſrael, *à la puiſſance de leurs idoles*, ſe préparoient *à exterminer* tout-à-fait *l'heritage* du Seigneur, & à étouffer entierement la ſainte Religion dans laquelle ſeule on l'honoroit & on le louoit comme le Dieu tout-puiſſant. On a déja remarqué que c'étoient-là les

ſentimens de Mardochée. Mais on les doit admirer d'autant plus dans cette Princeſſe, que par l'état même de cette grande élevation où elle ſe vid placée tout-d'un-coup, elle étoit plus en danger de ſe regarder elle-même avec complaiſance, & d'oublier inſenſiblement ce qu'elle devoit à Dieu. Qu'il eſt rare de trouver parmi les Chétiens mêmes, de vrais ſerviteurs de Dieu, qui ſoient plus touchés de la profanation *de la gloire de ſon temple & de ſon autel*, que de leurs propres ſouffrances!

Le temple dont la reine Eſther parle en ce lieu, & dont elle dit, que leurs ennemis vouloient *éteindre la gloire*, étoit celui qu'Aſſuerus ſon mari avoit donné ordre qu'on rebâtît dans Jeruſalem quelques années auparavant, & pour lequel Mardochée même y avoit fait un voyage avec beaucoup d'autres ſous la conduite de Zorobabel. Car ſi l'édit publié à la ſollicitation d'Aman contre tous les Juifs eût été executé, ſa fureur ne ſe ſeroit pas arrêtée dans la ſeule Perſe, mais auroit paſſé juſqu'à Jeruſalem pour y faire renverſer le temple & l'autel que l'on y avoit bâtis par l'ordre même d'Aſſuerus; puiſqu'il poſſedoit alors entierement ſon eſprit. 1. *Eſd.* 2. & 6. *Voyez les Notes de la Bible de Vitré. Eſther Tirin. in hunc loc.*

℣. 10. *Pour ouvrir la bouche des nations, pour faire louer la puiſſance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roi de chair & de ſang.*

Rien ne paroiſſoit plus inſupportable à cette Princeſſe, que de ſonger que lorſqu'on vouloit *fermer la bouche de ceux qui louent le Dieu d'Iſrael*, & détruire *ſon* ſaint *temple*, c'étoit pour donner la liberté *aux nations* infidelles *de louer* impuné-

ment de faux-dieux & *des idoles* inanimées; & de relever la puiſſance d'un Prince mortel, comme s'il avoit vaincu le Tout-puiſſant, *en exterminant* un peuple qu'il avoit choiſi pour *ſon heritage*, & en *renverſant toutes les promeſſes* qu'il lui avoit faites en la perſonne de ſes peres Abraham, Iſaac & Jacob, d'être éternellement ſon Dieu & ſon protecteur. Elle appelle Aſſuerus ſon mari, *un Roi de chair*, par oppoſition au Dieu éternel & tout-puiſſant, qu'elle a reconnu au commencement de ſa priere pour *ſon ſeul Roi*, dont tous les Princes de la terre n'étoient que des images très-foibles & des crayons très-groſſiers. On peut ſans doute aſſûrer qu'on ne verra guere au temps même de la loi nouvelle une foi plus vive & plus éclairée dans une Princeſſe, qui bien loin d'être éblouie par l'éclat de la royauté, avoit les yeux attachés uniquement ſur la grandeur & la majeſté de Dieu.

℣. 11. *Seigneur, n'abandonnez pas votre ſceptre à ceux qui ne ſont rien, de peur qu'ils ne ſe rient de notre ruine; mais faites retomber ſur eux leurs mauvais deſſeins, & perdez celui qui a commencé à faire paroître ſa cruauté contre nous.*

Eſther prie Dieu de *ne pas abandonner ſon ſceptre à ceux qui ne ſont rien*; c'eſt-à-dire, de ne pas permettre qu'on attribue aux faux-dieux qui ſont les démons, une puiſſance qui n'appartient qu'à lui ſeul; ce qui ſeroit arrivé, ſi des hommes qui ſe glorifioient du grand pouvoir de leurs idoles, avoient eu la force d'exterminer une nation que Dieu même avoit choiſie pour ſon partage. Car ils auroient *inſulté* alors *à la ruine* d'Iſrael, & parlé avec rail-

lerie de celui qui s'étoit declaré ſon protecteur, comme s'il avoit été trop foible pour reſiſter à la puiſſance de leurs dieux. Que ſi Eſther demande au Seigneur : *Qu'il perde celui dont la cruauté avoit commencé à éclater contre les Juifs* ; on ne peut douter que ce n'ait été l'Eſprit de Dieu même qui lui mit cette priere dans la bouche, & qui voulut ſe ſervir d'elle pour prédire en quelque façon ce qui devoit arriver ; c'eſt-à-dire, *que la cruauté des ennemis d'Iſrael devoit effectivement retomber ſur eux.* Ainſi ce qu'elle demande par un mouvement de l'Eſprit ſaint qui prioit & qui parloit par cette Princeſſe, peut bien être regardé autant comme une prophetie, que comme une ſimple priere.

Saint Jerôme dit : Qu'Eſther parlant des idoles & des démons, ne craint point de declarer *qu'ils ne ſont rien* ; parcequ'en effet ceux que leurs crimes ont fait perir devant Dieu, lequel *eſt* & ſubſiſte éternellement par lui-même, ſont regardés comme un rien & comme un neant en ſa préſence ; & qu'il n'y a que ſes Saints qui *ſont* quelque choſe, à cauſe de leur union avec cet *Etre ſuprême. Qui enim perit ei qui eſt, & qui dicit ad Moyſen : Qui eſt, miſit me ad vos, ſecundum regulam ſcripturarum, non eſſe dicitur. Ad diſtinctionem enim eorum qui non ſunt, de quibus in Eſther legimus : Ne tradas ſceptrum tuum his qui non ſunt, Deus & ſancti ejus eſſe memorantur.* *Hieron. in Abdiam. c. 1. v. 15. & in Zach. c. 1. v. 1. tom. 3. p. 219. & 102.*

℣. 13. *Mettez dans ma bouche des paroles* ſages & *compoſées en la préſence du lion, & faites paſſer ſon cœur* de l'affection *à la haine de notre ennemi, afin qu'il periſſe lui-même, & tous ceux qui lui ſont unis.*

Augustin. de doctr. christ. l. 4. c. penult.

Saint Auguſtin donnant autrefois des regles à ceux qui étoient chargés de diſpenſer en quelque maniere que ce fût la parole de Dieu, prend ſujet de cette priere d'Eſther, de les exhorter à n'entreprendre jamais de parler de Dieu, ou d'en écrire lorſqu'ils y ſont engagés, qu'ils ne le prient auparavant à l'exemple de cette Princeſſe, *de mettre en leur bouche les paroles les plus propres* pour inſtruire & pour toucher ceux à qui ils parlent. Car ſi une Reine, ajoûte ce Pere, a fait cette » humble demande à Dieu, lorſqu'elle devoit ſeulement parler à un Roi pour le ſalut temporel de » ſa nation; combien eſt plus obligé de la faire, » celui qui travaille par ſes paroles & par ſes écrits » pour le ſalut éternel des hommes? *Si enim regina oravit Eſther, pro ſuæ gentis temporaria ſalute locutura apud regem, ut in os ejus Deus congruum ſermonem daret; quantò magis orare debet, ut tale munus accipiat, qui pro æterna hominum ſalute in verbo & doctrina laborat?*

Eſther appelle Aſſuerus *un lion*, à cauſe de ſon humeur fiere & cruelle; de même que ſaint Paul a depuis donné ce nom à Neron, lorſqu'il écrivit à Timothée: *Que Dieu l'avoit délivré de la gueule du lion.* Mais ſi elle regardoit ce Prince comme un lion dans la crainte qu'elle avoit de ſa fureur & de ſa puiſſance, elle en faiſoit davantage éclater ſa foi; puiſqu'elle reconnoiſſoit en même-temps le pouvoir ſuprême que Dieu avoit de *transférer* tout-d'un-coup *ſon cœur*, de l'affection *à la haine de leur ennemi*, ſelon qu'un ancien Poëte, quoique profane, l'a lui-même reconnu par cette parole celebre: Que les peuples de Carthage ſe dépouillerent de

2. Tim. 4. 17.

leur fierté, & de leur ferocité, quand Dieu le voulut :

Ponuntque ferocia Pœni *Virgil. 1. Æneid.*
Corda, volente Deo.

℣. 14. 15. *Vous qui connoiſſez toutes choſes, & qui ſavez que je hai la gloire des injuſtes, & que je déteſte le lit des incirconcis & de tout étranger.*

On peut demander pourquoi Eſther, qui prend ici Dieu même à témoin, *qu'elle haïſſoit la gloire des injuſtes*; c'eſt-à-dire, tout cet éclat de la Cour d'un Prince idolâtre, *& qu'elle déteſtoit le lit des incirconcis*, qui étoient des *étrangers* à l'égard des Juifs, dont la circonciſion étoit le ſeau & le caractere particulier; avoit cependant conſenti à épouſer Aſſuerus, qui étoit incirconcis & idolâtre. Car on ne voit pas dans l'Ecriture, qu'elle y ait été forcée; & il paroît même que ce fut avec le conſentement de Mardochée qui étoit ſon oncle, qu'elle fut miſe au nombre des filles que le Roi devoit épouſer. Nous avons déja parlé de cette difficulté dans l'un des premiers chapitres de ce livre, où l'on peut voir ce qu'on y a dit ſur ce ſujet. On peut ajoûter ici ſeulement, ſelon la reflexion d'un celebre Auteur, que comme la loi qui défendoit le mariage avec des perſonnes étrangeres, ſouffroit une exception, qui étoit lorſque cette perſonne étrangere vouloit bien paſſer à la religion des Juifs, elle pouvoit de la même ſorte en ſouffrir encore une autre, qui étoit lorſqu'on avoit tout ſujet de croire que la perſonne qui étoit Juive ne ſeroit point pervertie par l'infidelle; & qu'on en pouvoit eſperer d'ailleurs un grand

Eſther 2. 16.

Eſtius in hunc loc.

avantage pour le bien commun de la Republique. C'eſt ce qui ſe rencontroit dans ce mariage d'Eſther avec Aſſuerus. Car elle étoit tellement inſtruite & affermie dans ſa religion, qu'on pouvoit raiſonnablement ne pas craindre qu'elle en pût être détournée. Et ſon mariage avec le Roi ſembloit devoir être, comme il le fut en effet, très-avantageux au peuple de Dieu. Auſſi ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin ont été bien éloignés de le blâmer en aucune ſorte: & ce dernier même a admiré la pieté extraordinaire que cette Princeſſe fit paroître étant mariée à un infidelle, & à un Prince qui avoit un ſi grand nombre de femmes. *Et utique maritum habebat multarum mulierum virum, & deorum alienorum falſorumque cultorem.*

Auguſt. ep. 199. tom. 2. p. 309.

Il eſt donc vrai que la reine Eſther épouſa Aſſuerus ſans y avoir été forcée, étant conduite en cela comme en tout le reſte par un mouvement de l'Eſprit de Dieu, qui animoit Mardochée ſon oncle, & qui l'animoit auſſi elle-même. Mais il n'en eſt pas moins vrai, comme elle le dit en ce lieu, *qu'elle déteſtoit le lit des incirconcis*, c'eſt-à-dire, qu'elle épouſa Aſſuerus dans la ſeule vûe de Dieu qui l'y avoit engagée, & pour l'avantage de ſon peuple, dont on eſperoit par ce moyen procurer le ſoulagement: mais que d'ailleurs elle avoit par elle-même une grande averſion d'un tel mariage, qui l'attachoit à un Prince éloigné de ſes ſentimens & de ſa religion.

Tels ſont quelquefois les engagemens que des ſerviteurs de Dieu peuvent avoir dans le monde, dont l'eſprit & les maximes s'accor-

dent ſi peu avec la vertu qu'ils déſirent de pratiquer. Que s'ils veulent imiter la pieté de cette Princeſſe de l'ancienne loi, il faut que leur cœur ſoit détaché de toute la corruption du ſiecle impur au milieu duquel ils vivent: il faut qu'ils *déteſtent* ſincerement, comme Eſther, *le lit des incirconcis*; c'eſt-à-dire, ce repos funeſte & ce plaiſir malheureux, que ceux dont le cœur eſt enſeveli dans la chair, trouvent dans cette corruption du ſiecle: il faut qu'ils *haïſſent la gloire des injuſtes*, en mépriſant cette pompe & cette gloire paſſagere qui s'acquert ſouvent par *des injuſtices*, ou qui au-moins n'eſt aimée que de ceux-là ſeuls qui ſont *injuſtes* à l'égard de Dieu, en ne lui rendant pas ce qu'ils lui doivent, & à l'égard d'eux-mêmes, en vendant à l'impieté pour un ſi vil prix leur ame qui a été rachetée ſi cherement par le ſang de JESUS-CHRIST.

℣. 16. *Vous ſavez la neceſſité où je me trouve, & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ai en abomination la marque ſuperbe de ma gloire, que je porte ſur ma tête, & que je la déteſte comme un linge ſouillé & qui fait horreur; que je ne la porte point dans les jours de mon ſilence.*

Saint Auguſtin conſiderant la diſpoſition ſi admirable de la reine Eſther, fait cette excellente reflexion qui peut être très-utile à tous les Chrétiens. Il y a, dit-il, deux genres d'hommes dans le monde; l'un de ceux qui penſent au ciel, & l'autre de ceux qui ne penſent qu'à la terre; l'un de ceux dont le cœur eſt enſeveli dans les choſes d'ici-bas, & l'autre de ceux qui uniſſent

Aug. in Pſal. 51. tom. 8. p. 203.

» leur cœur aux Anges ; l'un de ceux qui mettent
» leur eſperance dans les biens terreſtres & dans
» les treſors trompeurs du monde, & l'autre de
» ceux qui portent tous leurs deſirs vers les biens
» celeſtes, que Dieu qui ne peut mentir leur a
» promis. Il ne faut ni deſeſperer de ceux qui ſont
» engagés dans l'adminiſtration des affaires tem-
» porelles, ni trop s'aſſûrer pour ceux que l'on voit
» chargés de la diſpenſation des choſes divines ;
» puiſqu'il y en a ſouvent parmi ces premiers, qui
» étant dans l'embarras des ſoins du ſiecle, ne laiſ-
» ſent pas de tenir leur cœur élevé au ciel ; & qu'il
» y en a au-contraire parmi ces derniers, qui en
» prêchant tous les jours des verités toutes cele-
» ſtes, abaiſſent continuellement leur cœur vers la
» terre. Mais ces deux genres d'hommes ſont mê-
» lés enſemble durant cette vie. Ainſi l'on verra
» préſentement un citoyen de la celeſte Jeruſalem
» couvert de la pourpre, un Magiſtrat, un Pro-
» conſul, un Empereur chargé de la conduite de
» la Republique, dont le cœur ſera élevé au ciel,
» s'il eſt veritablement Chrétien, s'il eſt fidelle,
» s'il eſt pieux, s'il a du mépris pour l'état préſent
» où il eſt, & s'il eſpere ce qu'il ne poſſede pas
» encore.

» Telle étoit Eſther cette ſainte femme, qui
» étant la reine de Perſe, & ſe trouvant obligée
» d'interceder auprès du Roi ſon mari pour ſes
» citoyens qui étoient en un grand peril, dit dans
» la priere qu'elle fit à Dieu, devant lequel elle
» n'auroit pu mentir : Que tous les riches orne-
» mens qu'elle portoit comme Reine, *lui étoient*
» en abomination *comme un linge qui eſt ſouillé &*
Id. in » *qui fait horreur.* Que ſi des femmes, ajoûte ce

grand Evêque, ont pu être dans une ſi ſainte diſ- « *Pſ. 53. ib. p. 210.*
poſition, eſt-ce que des hommes ne le pourront « point? Et ſi une femme qui étoit Juive a été « dans des ſentimens ſi purs, ceux qui ſont enfans « de l'Egliſe de JESUS-CHRIST le trouvent-ils « impoſſible? J'exhorte donc votre charité, conti- « nue-t-il, à ne point mettre votre cœur dans l'a- « bondance des richeſſes. «

Le même Saint ſe ſervant encore de cet exem- *Auguſt. ep. 199. tom. 2. p. 309.*
ple de la reine Eſther, lorſqu'il écrivoit à une Dame, qui par un zele indiſcret avoit diſtribué ſon bien aux pauvres ſans la participation de ſon mari, & qui contre ſa volonté avoit pris un vêtement qui ne convenoit point à l'état d'une perſonne mariée, lui manda: Qu'il y avoit pour ceux qui étoient mariés une maniere de s'habiller honnêtement, qui ne bleſſoit point les regles de la modeſtie chrétienne; mais que quand même elle auroit été forcée par quelque dure neceſſité à ſe ſervir de quelques riches ornemens, elle eût pu toûjours conſerver un cœur humble dans cet ornement ſuperbe; de même que cette Princeſſe qui étoit remplie de la crainte du Seigneur, & ſoumiſe en même-temps au Roi ſon mari, qui étoit un étranger & éloigné de la religion de ſon Dieu, proteſta devant celui qui voyoit ſon cœur, & qui ſavoit qu'elle diſoit vrai, *que toutes les marques ſuperbes de ſa royauté lui étoient en horreur. Quòd, & ſi aliquâ durâ conditione cogereris, poſſes habere in ſuperbo cultu cor humile.*

℣. 17. *Et que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaiſir au feſtin du Roi; que je n'ai point bu de vin offert ſur l'autel des idoles.*

Eſther en parlant de cette *table d'Aman*, témoigne qu'elle avoit horreur en general de toutes les tables profanes. Que ſi étant l'épouſe du Roi & la Reine, elle ne pouvoit ſe diſpenſer de manger avec ce Prince, quoiqu'idolâtre; elle avoit ſoin cependant de s'abſtenir du vin qui avoit été offert aux idoles. En quoi l'on peut admirer ſa fidelité & ſa ſageſſe, qui lui fit trouver des moyens de conſerver pure ſa conſcience, ſans découvrir ce qu'elle étoit; puiſqu'on ne ſavoit point qu'elle fût Juive, & qu'on ne le ſçut que lorſqu'elle declara au Roi qu'Aman avoit conjuré ſa perte, & celle de toute ſa nation.

℣. 18. *Et que depuis le temps que j'ai été amenée à ce palais, juſqu'aujourd'hui, jamais votre ſervante ne s'eſt réjouie qu'en vous ſeul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.*

La Reine en parlant à Dieu, le nomme le *Dieu d'Abraham*, c'eſt-à-dire, le Dieu de ce Patriarche, qui avoit vêcu comme étranger dans le monde, & toûjours tenu ſon cœur élevé vers le ciel par la vertu de ſa foi. Elle prend donc ce même Dieu à témoin, Qu'elle a auſſi vêcu dans le palais du Roi, depuis qu'elle y eſt entrée, comme ſi elle n'y avoit pas été, & qu'au-lieu de mettre ſa joie dans les pompes & dans les magnificences du ſiecle, *elle ne s'étoit jamais réjouie qu'en celui* qui avoit fait toute la joie de ce pere des fidelles. Exemple étonnant de la vertu la plus pure dans une très-grande Princeſſe toute environnée de ce qui peut flatter davantage l'orgueil de l'homme! Mais ſujet encore plus terrible de confuſion & de condamnation pour un fort grand nombre de

Chrétiens, qui tout convaincus qu'ils ſont par la conduite & par les paroles de JESUS-CHRIST, que la gloire de ſes diſciples conſiſte dans l'humiliation & dans le mépris, ſe réjouiſſent preſque uniquement, non dans le Dieu d'Abraham qui a tout quitté pour aller où il l'appelloit, mais dans les plaiſirs, dans les richeſſes, & dans les pompes du ſiecle, qu'ils ont fait profeſſion de fouler aux pieds par leur batême. Cette grande Reine qui étoit ſi humble dans ſa royauté, les convaincra à la fin du monde, que leur juſtice bien éloignée d'avoir été plus abondante que celle des Juifs, comme JESUS-CHRIST le leur avoit ordonné, s'ils vouloient entrer dans le royaume des cieux, l'a été infiniment moins. Mais il eſt encore temps de travailler à prévenir cette condamnation, en renonçant, comme Eſther, à la joie du monde, pour nous rendre dignes de *nous réjouir au Seigneur* à ſon exemple, *& d'obtenir*, comme le dit le Prophete, *tout ce que nous lui demanderons.* Pſ. 36. 4

CHAPITRE XV.

Les trois premiers verſets de ce chapitre ſe trouvent dans le 4. chapitre de l'édition vulgate.

1. IL manda à Eſther (c'eſt-à-dire ſans doute Mardochée) d'aller trouver le Roi, & de le prier pour ſon peuple & pour ſon pays.

2. Souvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaiſſement, & de quelle ſorte vous avez été nourrie ſous ma main; parce-qu'Aman qui eſt le ſecond après le Roi, lui a parlé contre nous pour nous perdre.

3. Invoquez donc le Seigneur, parlez pour nous au Roi, & délivrez-nous de la mort.

Ce qui ſuit depuis ce 4. v. juſqu'à la fin du livre, ſe trouve au c. . de l'édition vulgate.

4. Le troiſiéme jour Eſther quitta les habits *de deuil* dont elle s'étoit revêtue, & ſe para de tous

1. ET mandavit ei (haud dubium quin Eſther Mardochæus) ut ingrederetur ad regem, & rogaret pro populo ſuo & pro patria ſua.

2. Memorare (inquit) dierum humilitatis tuæ, quomodo nutrita ſis in manu mea, quia Aman ſecundus à rege locutus eſt contra nos in mortem:

3. & tu invoca Dominum, & loquere regi pro nobis, & libera nos de morte.

4. Die autem tertio depoſuit veſtimenta ornatus ſui *, & circundata eſt gloriâ ſuâ.

* v. 4. *Græc.* veſtimenta luctus.

5. Cúmque

ſes plus riches ornemens //.

5. Cúmque regio fulgeret habitu, & invocaſſet omnium rectorem & ſalvatorem Deum, aſſumſit duas famulas,

5. Relevée par cet éclat de la magnificence royale, après avoir invoqué Dieu, qui eſt le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ſes filles-de-chambre,

6. & ſuper unam quidem innitebatur, quaſi præ deliciis & nimiâ teneritudine corpus ſuum ferre non ſuſtinens:

6. ſur l'une deſquelles elle s'appuyoit comme ayant peine à ſe ſoûtenir, à cauſe de ſon extrême delicateſſe.

7. altera autem famularum ſequebatur dominam, defluentia in humum indumenta ſuſtentans.

7. L'autre ſuivoit ſa maîtreſſe, lui portant la robe qui traînoit à terre.

8. Ipſa autem roſeo colore vultum perfuſa, & gratis ac nitentibus oculis, triſtem celabat animum, & nimio timore contractum.

8. Elle cependant avec un teint vermeil, & des yeux pleins d'agrémens & d'éclat, cachoit la triſteſſe de ſon ame qui étoit toute ſaiſie de frayeur.

9. Ingreſſa igitur cuncta per ordinem oſtia, ſtetit contra regem, ubi ille reſidebat ſuper ſolium regni ſui, indutus veſtibus regiis, auroque fulgens, & pretioſis lapidibus, eratque terribilis aſpectu.

9. Et ayant paſſé de ſuite toutes les portes, elle ſe préſenta devant le Roi au lieu où il étoit aſſis ſur ſon trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or & de pierres precieuſes; & il étoit terrible à voir.

V. 4. *lettr.* circundata eſt gloriâ ſuâ; *id eſt*, veſtes magnificas induit. *Vatabl.*

10. Auſſi-tôt qu'il eut levé la tête, & qu'il l'eut apperçûe, la fureur dont il étoit ſaiſi paroiſſant dans ſes yeux étincelans, la Reine tomba comme évanouie, la couleur de ſon teint ſe changeant en une pâleur, elle laiſſa tomber ſa tête ſur la fille qui la ſoûtenoit.

10. Cúmque elevaſſet faciem, & ardentibus oculis furorem pectoris indicaſſet, regina corruit, & in pallorem colore mutato, laſſum ſuper ancillulam reclinavit caput.

11. En même-temps Dieu changea le cœur du Roi, & lui inſpira de la douceur. Il ſe leva tout-d'un-coup de ſon trône, craignant pour Eſther, & la ſoûtenant entre ſes bras juſqu'à ce qu'elle fût revenue à elle, il la careſſoit en lui diſant:

11. Convertitque Deus ſpiritum regis in manſuetudinem, & feſtinus ac metuens exilivit de ſolio, & ſuſtentans eam ulnis ſuis donec rediret ad ſe, his verbis blandiebatur:

12. Qu'avez-vous, Eſther? Je ſuis votre frere, ne craignez point.

12. Quid habes, Eſther? Ego ſum frater tuus, noli metuere.

13. Vous ne mourrez point. Car cette loi n'a pas été faite pour vous, mais pour tous *les autres*.

13. Non morieris: non enim pro te, ſed pro omnibus hæc lex conſtituta eſt.

14. Approchez-vous donc, & touchez mon ſceptre.

14. Accede igitur, & tange ſceptrum.

15. Et voyant qu'elle demeuroit toûjours dans le ſilence, il prit ſon ſceptre d'or, & le lui ayant mis ſur le cou, il la baiſa, & lui dit:

15. Cúmque illa reticeret, tulit auream virgam, & poſuit ſuper collum ejus, & oſculatus eſt eam, & ait: Cur mihi non

loqueris?

Pourquoi ne me parlez-vous point?

16. Quæ reſpondit: Vidi te, domine, quaſi Angelum Dei, & conturbatum eſt cor meum præ timore gloriæ tuæ.

16. Eſther lui répondit: Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.

17. Valdè enim mirabilis es, domine, & facies tua plena eſt gratiarum.

17. Car, ſeigneur, vous êtes admirable, & votre viſage eſt plein de graces.

18. Cúmque loqueretur, rurſus corruit, & penè exanimata eſt.

18. En diſant ces paroles, elle retomba encore, & elle penſa s'évanouir.

19. Rex autem turbabatur, & omnes miniſtri ejus conſolabantur eam.

19. Le Roi en étoit tout troublé, & ſes officiers la conſoloient

EXPLICATION DU CHAPITRE XV.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *SOuvenez-vous, lui dit-il, des jours de votre abaiſſement, & de quelle ſorte vous avez été nourrie entre mes mains; parcequ'Aman, qui eſt le ſecond après le Roi, lui a parlé contre nous, afin de nous perdre.*

Ceci doit être placé vers la fin du quatriéme chapitre, où nous avons vû que la crainte qu'eut d'abord Eſther de la colere du Roi, la porta à mander à Mardochée pour s'excuſer de l'aller trouver: *Que toutes perſonnes qui ſe préſentoient devant ce Prince ſans être appellées, étoient tuées dans l'inſtant.* Mardochée fait donc ſouvenir alors Eſther de cet état *d'abaiſſement* d'où le Seigneur l'avoit tirée pour l'élever ſur le trône, afin de lui faire entendre d'une part, qu'elle n'avoit rien à craindre après une preuve ſi viſible de la puiſſance du Dieu d'Iſrael; & de l'autre, qu'elle ne devoit pas s'imaginer que le Seigneur l'eût élevée de la ſorte, ſeulement pour ſon avantage particulier; mais que

ſelon qu'il eſt rapporté dans le quatriéme chapitre, *c'étoit peut-être pour cette ſeule occaſion que la providence l'avoit fait parvenir à la royauté.*

Il lui repréſente encore *de quelle maniere il l'avoit nourrie toute petite entre ſes mains*, ſans doute pour la toucher davantage par la conſideration de tous les ſoins qu'il avoit pris d'elle, juſqu'à la tenir entre ſes bras, comme s'il avoit été ſa propre nourrice; & auſſi pour la faire ſouvenir de quelle ſorte il lui avoit inſpiré la crainte de Dieu dès ſon enfance. Car il paroît par toute la conduite que tint Eſther depuis qu'elle fut devenue Reine, que ſon oncle Mardochée l'avoit affermie de bonne-heure ſur le fondement d'une pieté ſolide, qui lui fit enviſager uniquement la grandeur de Dieu dans la Cour d'Aſſuerus. Que ſi elle fut touchée d'abord de quelque frayeur, ce fut, comme on l'a marqué auparavant, afin que ce ſentiment de ſa foibleſſe la rendît plus forte par la confiance qu'elle ſeroit obligée d'avoir en Dieu ſeul.

℣. 5. *Dans cet éclat de la magnificence royale, ayant invoqué Dieu qui eſt le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ſes ſuivantes, &c.*

La reine Eſther avoit déja fait cette excellente priere, dont on a parlé dans le chapitre précedent. Et elle la fit, ſelon qu'il y eſt marqué, *ayant dépouillé tous ſes ornemens de Reine, pris des habits conformes à ſon affliction préſente, & couvert ſa tête de cendre.* Mais ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il eſt dit encore ici, qu'ayant pris ſes plus riches ornemens, & *étant toute*

brillante par l'éclat des habits royaux dont elle étoit revêtue, *elle invoqua Dieu comme le Sauveur & le conducteur de tous.* Car cette Princeſſe fit connoître encore plus clairement, en invoquant Dieu au milieu de tout cet éclat de la magnificence royale, que ce n'étoit pas dans cette magnificence même de ſes habits qu'elle mettoit ſa confiance, mais uniquement dans le ſecours de celui qu'elle regardoit comme étant le ſouverain conducteur & le ſeul Sauveur de tous ceux qui eſperoient humblement en lui. Ainſi elle prie d'abord couverte de cendre pour toucher le cœur de Dieu, & pour le fléchir en faveur de tout ſon peuple dont on avoit conſpiré la perte. Et elle prie de nouveau étant toute brillante d'or & d'argent, pour s'affermir elle-même contre la vaine confiance que lui auroient pu donner des habits ſi magnifiques.

Une grande partie de ce qui ſuit dans ce chapitre, a été marqué & expliqué dans le cinquiéme; où il doit être rapporté ſelon l'ordre de l'hiſtoire.

℣. 11. *En même-temps Dieu changea le cœur du Roi, & lui inſpira de la douceur.*

Eſtius in hunc locum. Auguſt. de grat. Chriſt. lib. 1. cap. 24. tom. 7. p. 329.

Eſtius nous fait remarquer, que ſaint Auguſtin écrivant contre Pelage & Celeſte, ſe ſert de ce témoignage de l'Ecriture pour confondre ces heretiques, qui prétendoient que l'homme ne recevoit la grace de Dieu, qu'après qu'il s'étoit lui-même ſoumis à Dieu par un effet de ſa volonté toute libre. Car il leur fait voir, dit cet Auteur, que ſelon la veritable regle de la foi, Dieu par ſa grace toute-

puiſſante change le cœur & la volonté de l'homme, lors même qu'elle eſt méchante & oppoſée à la ſienne; & qu'il la rend bonne. Voici la maniere dont ce grand Saint emploie l'exemple dont nous parlons, pour appuyer cette verité. Je voudrois bien, dit ſaint Auguſtin, qu'ils nous declaraſſent, ſi lorſque ce Prince, dont Eſther cette ſainte femme *avoit le lit en horreur*, ſe confioit vainement dans le trône de ſa puiſſance, & qu'étant tout environné de gloire, tout éclatant d'or & de pierreries, & paroiſſant avec une majeſté très-redoutable, il la regarda avec un œuil de fureur; & que la crainte qui ſaiſit cette Princeſſe la fit changer de couleur, & tomber évanouie; je voudrois, dis-je, qu'ils nous declaraſſent ſi Aſſuerus avoit déja eu recours à Dieu, & fait dépendre ſa volonté de la ſienne; s'il s'étoit dès-lors abandonné entre ſes mains, & avoit remis volontairement ſon cœur en ſa puiſſance. Mais je croi, ajoûte ſaint Auguſtin, que quiconque auroit un tel ſentiment de ce Prince dans la diſpoſition où il ſe trouvoit alors, non ſeulement ſe tromperoit, mais ſeroit même entierement fou. *Puto, non deſipere, ſed inſanire hominem, quiſquis de illo rege, qualis tunc erat, hæc ſenſerit.* « *Eſther* 14. 15.

Cependant, continue ce Saint, Dieu changea ſon cœur dans cet inſtant, & le fit paſſer de la colere à la douceur. Qu'ils liſent donc, & qu'ils comprennent; qu'ils voient de leurs yeux, & qu'ils confeſſent que Dieu produit quand il lui plaît les bonnes volontés dans les cœurs des hommes, non par le ſon exte-

» rieur de la loi & de la doctrine qui frappe l'o-
» reille du corps, mais par la vertu interieure & ca-
» chée de ſa puiſſance admirable & ineffable. *In-
tueantur atque fateantur, non lege atque doctri-
nâ inſonante forinſecùs, ſed internâ atque occul-
tâ, mirabili ac ineffabili poteſtate operari Deum in
cordibus hominum bonas voluntates.*

Auguſt. cont. duas epiſt. Pelagian. lib. 2. cap. 20. tom. 7. Idem de gratia & lib. arb. cap. 21.

Ce grand Saint s'eſt ſervi encore de ce même exemple en diverſes occaſions contre les mêmes ennemis de la ſainte Egliſe. Et après leur avoir repréſenté très-fortement la conſequence qu'il en tiroit pour appuyer la verité de la foi contre leurs faux argumens, il ajoûte ce qui ſert auſſi à prouver que cette derniere partie du livre d'Eſther étoit reconnue dans l'Egliſe pour

» canonique. Ces hommes de Dieu, dit-il, par
» qui ces choſes ont été écrites; ou plutôt l'eſprit
» de Dieu même, qui les leur a inſpirées, a-t-il
» prétendu détruire par là la liberté de la vo-
» lonté de l'homme? A Dieu ne plaiſe. Mais il a
» voulu ſeulement établir à l'égard de tous les
» hommes, & la juſtice très-profonde des juge-
» mens de celui qui eſt tout-puiſſant, & l'aſſiſtance
» toute divine de celui qui eſt rempli de miſeri-
» corde: *Sed omnipotentis in omnibus & judicium
juſtiſſimum, & auxilium Dei miſericordiſſimum
commendavit.*

C'eſt une grande conſolation pour tous ceux que Dieu fait vivre de la foi, d'être aſſûrés que le cœur des Princes eſt entre ſes mains. C'a été là en tout temps le fondement de la paix qui regnoit au fond du cœur des Chrétiens, lors même qu'ils ſe voyoient expoſés aux plus grandes perſecutions des Empereurs idolâtres.

Ils étoient perſuadés par la foi, que Dieu étoit tout-puiſſant pour le convertir quand il lui plairoit. Et ils ſouffroient cependant tout le mal qu'ils leur faiſoient, comme leur venant de la part de Dieu qui le permettoit pour leur ſalut. Ils ont adoré cet ordre ſuprême dans tous les plus grands tourmens, juſqu'à ce qu'enfin le cœur de ces Princes infidelles a été changé comme celui d'Aſſuerus par la volonté du Tout-puiſſant; & qu'ils ont à ſon exemple non ſeulement revoqué les édits ſanglans publiés contre ſon peuple, mais qu'ils ont même puni très-ſeverement les ennemis de l'Egliſe.

℣. 16. *Eſther lui répondit : Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu, & mon cœur a été troublé par la crainte de votre gloire.*

Ces paroles de la reine Eſther ne doivent pas être regardées comme des paroles de flatterie, mais comme étant très-ſinceres dans ſa bouche. Car Dieu ayant reſolu de changer le cœur du Roi Aſſuerus en faveur d'Eſther & de tous les Juifs, permit que cette Princeſſe fût effrayée & toute troublée par la vûe de la majeſté ſi redoutable d'un Prince tout environné de gloire ; afin que ce même trouble & cette frayeur la faiſant tomber dans la défaillance, Aſſuerus en fût touché, ce qui ſuppoſe neanmoins que Dieu agit dans le même-temps au fond de ſon cœur, pour *le changer*, comme le dit l'Ecriture, en le rendant doux, de furieux qu'il étoit auparavant. Eſther parloit donc ſincerement en diſant au Roi : *Qu'elle l'avoit vû comme un Ange du Seigneur* ; c'eſt-à-dire, qu'il avoit paru à ſes yeux avec cette majeſté, &

Eſtius & Tirin. in hunc locum.

cet éclat que l'on attribuoit ordinairement aux Anges. Et il n'eſt pas ſurprenant qu'elle tienne ce langage à un Roi payen ; puiſque les Anges n'étoient pas connus ſeulement des Juifs, mais des Perſes, & des autres nations ; & qu'on remarque effectivement dans l'hiſtoire, que Coſrhoès roi des Perſes s'étoit fait peindre en Dieu aſſis dans le ciel au milieu des aſtres & des Anges; & que l'Empereur Heraclius qui le vainquit, s'étant ſaiſi de cette figure également ſuperſtitieuſe & impie, la brûla comme une choſe abominable.

1. Reg. 29. 9.

Baron. ann. 622. num. 8.

CHAPITRE XVI.

Exemplar epiſtolæ regis Artaxerxis, quam pro Judæis ad totas regni ſui provincias miſit.

Copie de la lettre que le Roi Artaxercès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de ſon royaume.

1. REx magnus Artaxerxes ab India uſque Æthiopiam, centum vigintiſeptem provinciarum ducibus ac principibus, qui noſtræ juſſioni obediunt, ſalutem dicit.

2. Multi bonitate principum, & honore qui in eos collatus eſt, abuſi ſunt in ſuperbiam:

3. & non ſolùm ſubjectos regibus nituntur opprimere, ſed datam ſibi gloriam non ferentes, in ipſos, qui dederunt, moliuntur inſidias.

1. LE grand roi Artaxercès qui regne depuis les Indes juſqu'en Ethiopie, aux chefs & aux gouverneurs des cent vingt-ſept provinces, qui ſont ſoumis à notre empire, Salut.

2. Pluſieurs abuſant de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçû, en ſont devenus ſuperbes & inſolens:

3. & non ſeulement ils tâchent d'opprimer les ſujets des Rois, mais ne pouvant porter avec moderation la gloire dont ils ont été comblés, ils ſont des entrepri-

ſes contre ceux mêmes dont ils l'ont reçûe.

4. Ils ne ſe contentent pas de méconnoître les graces qu'on leur a faites, & de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité naturelle, mais ils s'imaginent même qu'ils pourront ſe ſouſtraire à la juſtice de Dieu qui voit tout.

4. Nec contenti ſunt gratias non agere beneficiis, & humanitatis in ſe jura violare, ſed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur ſe poſſe fugere ſententiam.

5. Leur folie a paſſé à un tel excès, que s'élevant contre ceux qui s'acquittent de leur charge avec une grande fidelité, & qui ſe conduiſent de telle ſorte qu'ils meritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs menſonges & leurs artifices,

5. Et in tantum veſaniæ proruperunt, ut eos, qui credita ſibi officia diligenter obſervant, & ita cuncta agunt ut omnium laude digni ſint, mendaciorum cuniculis conentur ſubvertere,

6. en ſurprenant par leurs déguiſemens & par leur adreſſe la bonté des Princes, que leur ſincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

6. dum aures principum ſimplices, & ex ſua natura alios æſtimantes, callidâ fraude decipiunt.

7. Ceci ſe voit clairement par les anciennes hiſtoires, & on voit encore tous les jours combien les bonnes inclinations des Princes ſont ſouvent alte-

7. Quæ res & ex veteribus probatur hiſtoriis, & ex his quæ geruntur quotidie, quo modo malis quorundam ſuggeſtionibus regum ſtudia de-

praventur.

8. Unde providendum eſt paci omnium provinciarum.

9. Nec putare debetis, ſi diverſa jubeamus, ex animi noſtri venire levitate ; ſed pro qualitate & neceſſitate temporum, ut reipublicæ poſcit utilitas, ferre ſententiam.

10. Et ut manifeſtiùs, quod dicimus, intelligatis : Aman filius Amadathi, & animo & gente Macedo, alienuſque à Perſarum ſanguine, & pietatem noſtram ſuâ crudelitate commaculans, peregrinus à nobis ſuſceptus eſt,

11. & tantam in ſe expertus humanitatem, ut pater noſter vocaretur, & adoraretur ab omnibus poſt regem ſecundus :

rées par de faux rapports.

8. C'eſt pourquoi nous devons pourvoir à la paix de toute les provinces.

9. Que ſi nous ordonnons des choſes qui paroiſſent differentes, vous ne devez pas croire que cela vienne de la legereté de notre eſprit, mais plutôt que c'eſt la vûe du bien public qui nous oblige de former nos ordonnances ſelon la diverſité des temps, & la neceſſité de nos affaires.

10. Ce qui ſuit vous fera mieux connoître ce que nous diſons. Nous avions reçû avec bonté auprès de nous Aman fils d'Amadath étranger, Macedonien d'inclination & d'origine, qui n'avoit rien de commun avec le ſang des Perſes, & qui a voulu deshonorer notre clemence par ſa cruauté,

11. & après que nous lui avons donné tant de marques de notre bienveillance, juſqu'à le faire appeller notre pere, & à le faire adorer de tous nos ſujets, comme le ſecond après le Roi ;

12. il s'eſt élevé à un tel excès d'inſolence, qu'il avoit entrepris de nous faire perdre la couronne avec la vie.

12. qui in tantum arrogantiæ tumorem ſublatus eſt, ut regno privare nos niteretur & ſpiritu.

13. Car il avoit fait deſſein par une malignité toute nouvelle & inouie de perdre Mardochée, par la fidelité & les bons ſervices duquel nous vivons, & Eſther notre épouſe & la compagne de notre royaume, avec tout ſon peuple,

13. Nam Mardochæum, cujus fide & beneficiis vivimus, & conſortem regni noſtri Eſther, cum omni gente ſua, novis quibuſdam atque inauditis machinis expetivit in mortem:

14. afin qu'après les avoir tués, & nous avoir ôté ce ſecours, il nous pût ſurprendre nous-mêmes, & faire paſſer aux Macedoniens l'empire des Perſes.

14. hoc cogitans, ut illis interfectis, inſidiaretur noſtræ ſolitudini, & regnum Perſarum transferret in Macedonas.

15. Mais nous avons reconnu que les Juifs, qui étoient deſtinés à la mort par cet homme déteſtable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire ils ſe conduiſent par des loix très-juſtes,

15. Nos autem, à peſſimo mortalium Judæos neci deſtinatos, in nulla penitus culpa reperimus, ſed econtrariò juſtis utentes legibus,

16. & qu'ils ſont les enfans du Dieu très-haut, très-puiſſant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres & à nous-mêmes, & ſe con-

16. & filios altiſſimi & maximi, ſempercque viventis Dei, cujus beneficio & patribus noſtris & nobis regnum eſt traditum, & uſque hodie cuſto-

dicur.

17. Unde eas litteras, quas ſub nomine noſtro ille direxerat; ſciatis eſſe irritas.

18. Pro quo ſcelere ante portas hujus urbis, id eſt, Suſan, & ipſe qui machinatus eſt, & omnis cognatio ejus pendet in patibulis: non nobis, ſed Deo reddente ei quod meruit.

19. Hoc autem edictum, quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judæis uti legibus ſuis.

20. Quibus debetis eſſe adminiculo, ut eos, qui ſe ad necem eorum paraverant, poſſint interficere tertiadecimâ die menſis duodecimi, qui vocatur Adar:

21. hanc enim diem, Deus omnipotens, mœroris & luctus, eis vertit in gaudium.

22. Unde & vos,

ſerve encore aujourd'hui.

17. C'eſt pourquoi nous vous declarons que les lettres qu'il vous avoit envoyées contr'eux en notre nom, ſont nulles & de nulle valeur,

18. & qu'à cauſe de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ſes proches, devant la porte de la ville de Suſe, Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait ſouffrir la peine qu'il a meritée.

19. Nous ordonnons que cet édit que nous vous envoyons, ſoit affiché dans toutes les villes, afin qu'il ſoit permis aux Juifs de garder leurs loix,

20. & vous aurez ſoin de leur donner du ſecours, afin qu'ils puiſſent tuer ceux qui ſe préparoient à les perdre le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar.

21. Car le Dieu tout-puiſſant leur a fait de ce jour, un jour de joie, au-lieu qu'il leur devoit être un jour de deuil & de larmes.

22. C'eſt pourquoi nous

voulons que vous mettiez auſſi ce jour au rang des jours de fêtes, & que vous le celebriez avec toute ſorte de réjouiſſance, afin que l'on ſache à l'avenir,

inter ceteros feſtos dies, hanc habetote diem, & celebrate eam cum omni lætitia, ut & in poſterum cognoſcatur.

23. que tous ceux qui rendent une promte obeïſſance aux Perſes ſont récompenſés comme leur fidelité le merite, & que ceux qui conſpirent contre le royaume, reçoivent une mort digne de leurs crimes.

23. omnes qui fideliter Perſis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem, qui autem inſidiantur regno eorum, perire pro ſcelere.

24. Que s'il ſe trouve quelque province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête ſolennelle, nous voulons qu'elle periſſe par le fer & par le feu, & qu'elle ſoit tellement détruite, qu'elle demeure inacceſſible pour jamais, non ſeulement aux hommes, mais aux bêtes: afin qu'elle ſerve d'exemple du châtiment qui eſt dû à ceux qui deſobeïſſent *aux Rois* & mépriſent *leurs commandemens.*

24. Omnis autem provincia & civitas, quæ noluerit ſolennitatis hujus eſſe particeps, gladio & igne pereat, & ſic deleatur, ut non ſolùm hominibus, ſed etiam beſtiis invia ſit in ſempiternum, pro exemplo contemtûs & inobedientiæ.

EXPLICATION

EXPLICATION

DU

CHAPITRE XVI.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2....6. *PLusieurs ont souvent abusé de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçû, pour en devenir superbes & insolens, &c..... en surprenant par leurs déguisemens & par leurs adresses la bonté des Princes, que leur sincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.*

Toutes les histoires sont pleines d'exemples, qui prouvent ce que dit ce roi des Perses; Que les meilleurs Princes ont toûjours été exposés à la surprise des esprits artificieux, qui sous prétexte de procurer les interêts & la gloire de ceux qui les honorent de leur confidence, ne travaillent qu'à les tromper & à leur cacher la verité, pour s'élever insolemment au-dessus de ceux qu'ils haïssent. Vid-on jamais dans l'ancienne loi un Prince plus saint & plus équitable qu'étoit David, ce Roi que Dieu même se glorifioit d'avoir choisi selon son cœur ? Cependant quelle injustice ne commit-

2. *Reg.* 16. 3. 4. *Id.* 19. 17. 28. 29. il point à l'égard de Miphiboſeth, en ajoûtant foi trop aiſément aux impoſtures de Siba, lorſqu'il donna à cet impoſteur les biens de ſon maître qui étoit très-innocent, & qui étoit demeuré très-fidellement attaché à ſon ſervice? A-t-on auſſi jamais vû depuis l'établiſſement de l'Egliſe un Empereur & plus pieux & plus reſpectueux envers les Evêques qu'étoit le grand Conſtantin, qui trouva ſa gloire à faire regner JESUS-CHRIST dans le ſiege de l'idolatrie; c'eſt-à-dire, dans l'Empire des Romains? Et cependant quel malheur fut-ce pour lui de contribuer ſans qu'il y penſât à l'oppreſſion de la verité, lorſque ſe laiſſant ſurprendre par les calomnies ſi ſouvent reïterées des Ariens, il condamna à l'exil le plus ſaint Evêque de ſon temps, le grand Athanaſe patriarche d'Alexandrie, ce chef des ſaints défenſeurs de la divinité de JESUS-CHRIST, qu'on décrioit devant lui comme un ſéditieux & un emporté?

Theodor. hiſtor. l. 1. c. 33.

C'étoit donc avec raiſon que le roi des Perſes dont nous parlons ſe plaignoit en écrivant à tous ſes ſujets, de la malice de ces perſonnes qui abuſoient ſi lâchement de la bonté de leur Souverain; & qu'il déploroit le malheur des Princes, que leur état même expoſoit plus que tous les autres aux ſurpriſes des méchans. Auſſi ſaint Bernard écrivant au Pape Eugene, à qui il étoit en poſſeſſion de dire ſes ſentimens avec liberté, lui parle ſur ce ſujet en ces termes: *Il y a*, lui diſoit-il, *Très-ſaint Pere, un defaut, dont ſi vous vous ſentez exemt, vous ſerez le ſeul qui meritiez cette*

Bernard. De conſiderat. l. 2. c. 14.

louange de tous ceux que je connoiſſe qui ſoient aſſis aujourd'hui ſur les trônes de l'Egliſe. Ce defaut eſt la trop grande credulité qui eſt un mal ſi ſubtil & ſi dangereux, que je n'ai connu en ce temps aucun des Grands, qui ait été aſſez vigilant & aſſez circonſpect pour s'en dégager. Et le même Saint écrivant à un autre Pape qu'on avoit ſurpris malicieuſement dans une affaire qui regardoit un Evêque, lui dit: *Ce n'eſt pas une choſe nouvelle ni étonnante, que l'eſprit humain puiſſe tromper & être trompé. Il faut ſe garder de l'un & de l'autre. Et parcequ'il y a du peril en tous les deux, l'Ange du grand Conſeil nous a propoſé le remede dont on ſe doit ſervir contre ce double danger, lorſqu'il dit: Soyez prudens comme les ſerpens, & ſimples comme les colombes, afin que la prudence ne puiſſe être trompée, & que la ſimplicité ne puiſſe tromper.* Idem ep. 327.

℣. 15. *Mais nous avons reconnu que les Juifs qui étoient deſtinés à la mort par cet homme ſi déteſtable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au-contraire ils ſe conduiſoient par des loix très-juſtes, & qu'ils ſont les enfans du Dieu très-haut, très-puiſſant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres, & à nous-mêmes, & ſe conſerve encore aujourd'hui.*

On s'étonnera d'abord ſans doute d'entendre un Prince idolâtre parler en ces termes ſi avantageux du Dieu tout-puiſſant qui étoit l'ennemi de ſes faux-dieux. Mais il faut premierement conſiderer cette lettre comme étant l'ouvrage de Mardochée; puiſque le Roi lui avoit dit & à Eſther, comme on l'a marqué auparavant; *Qu'ils écriviſſent en ſon nom aux* Eſther 8. 8.

Juifs ſelon qu'ils le jugeroient à propos, & qu'ils ſeellaſſent les lettres de ſon anneau. Ainſi & la reine Eſther & ſon oncle Mardochée écrivant au nom du Roi, rendoient gloire à la majeſté du Dieu tout-puiſſant, & faiſoient parler ce Prince comme il y étoit obligé, puiſqu'il étoit juſte qu'il reconnût la puiſſance du Dieu d'Iſrael, élevée infiniment au-deſſus de la vanité de ſes faux-dieux.

Mais on peut même ajoûter que ce langage n'étoit pas extraordinaire aux rois de Perſe, qui bien que plongés dans les ſuperſtitions du paganiſme, avoient ſouvent reconnu la toute-puiſſance *du Dieu très-haut & éternel.* Il eſt aiſé de s'en convaincre par le ſeul exemple de Nabuchodonoſor, ce Roi dont l'orgueil extrême merita que Dieu lui fiſt reſſentir la peſanteur de ſon puiſſant bras, & le forçât pour le dire ainſi, en le reduiſant à l'état des bêtes, à faire cette declaration authentique, lorſqu'il fut enfin revenu à ſoi; *Que le Roi du ciel étoit digne d'être loué & glorifié* par tous les hommes; *parceque toutes ſes œuvres étoient veritables, & ſes voies pleines de juſtice: & qu'il avoit le pouvoir d'humilier tous ceux qui marchoient avec orgueil.*

Daniel 3. 96. 100. *Item 4. 26. & ſeqq.* *v. 34.*

Cyrus roi des Perſes fit depuis dans toutes l'étendue de ſon empire cette proteſtation publique; *Que c'étoit de la liberalité du Seigneur le Dieu du ciel qu'il tenoit tous les royaumes de la terre, & qu'il avoit commandé qu'on lui bâtît dans Jeruſalem une maiſon*; c'eſt-à-dire, un temple. Il paroît donc que les rois de Perſe avoient plus de connoiſſance que les autres

2. Paralipom. 36. 23.

Rois payens de la grandeur du Dieu d'Iſrael, peut-être à cauſe qu'ayant emmené en captivité ce peuple de Dieu, ils avoient été informés, ſoit par Daniel, ſoit par les autres grands hommes qui conduiſoient les Hebreux, des merveilles de la toute-puiſſance de leur Seigneur.

Mais enfin, comme Mardochée étoit devenu le premier Miniſtre de celui qui regnoit alors; c'eſt-à-dire, de Darius fil d'Hyſtaſpes; & qu'il étoit tout rempli de foi & de zele pour la ſainteté de ſa Religion, on ne peut guere douter qu'il n'ait relevé en préſence de ce Prince la gloire du Dieu d'Iſrael, & qu'il n'ait cru avoir un plein droit de lui faire reconnoître dans ces lettres authentiques dont nous parlons la toute-puiſſance de ce vrai Dieu. Et il le fit d'autant plus, que la lumiere de ſa foi lui faiſoit enviſager le renverſement ſi ſubit de la fortune d'Aman, & ſa propre élevation, non comme l'ouvrage du roi de Perſe; mais comme celui de Dieu même, les Rois n'étant ſimplement que les ſimples executeurs de la volonté du Tout-puiſſant, lors même qu'ils ſe regardent comme ſouverains dans l'execution de leurs volontés particulieres.

℣. 18. *Et à cauſe de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ſes proches devant la porte de la ville de Suſe; Dieu lui-même, & non pas nous, lui ayant fait ſouffrir la peine qu'il a meritée.*

Nous avons marqué auparavant ſur le neuviéme chapitre, comment ce que l'Ecriture y declare; Que les dix fils d'Aman furent pen- *Eſther 9. 14.*

dus seulement le douziéme mois, peut s'accorder avec ce que les lettres patentes du Roi dont nous parlons, marquent positivement : *Que tous les proches d'Aman furent pendus avec lui*, c'est-à-dire, dès le troisiéme mois, qui étoit le
Cap. 8.9. temps auquel ces lettres furent écrites. C'est-pourquoi nous y renvoyons les lecteurs, pour ne pas redire inutilement les mêmes choses.

Nous devons bien cependant faire attention à ce que la reine Esther & le saint homme Mardochée font dire à ce Prince, lorsqu'il reconnoît publiquement à la vûe de tout son royaume la providence adorable du Dieu des Juifs, en les appellant *les enfans du Très-haut, très-puissant & éternel*, & en declarant que *c'est ce Dieu, & non pas lui, qui a fait souffrir à Aman leur persecuteur la peine qu'il a meritée.* Que ceux donc qui se regardent avec beaucoup plus de raison comme *les enfans du Dieu très-haut, très-puissant, & éternel*, puisqu'ils ont veritablement pour pere celui qui est le Pere de notre Seigneur JESUS-CHRIST, reconnoissent avec foi qu'ils dépendent à tous momens de son éternelle providence; que les hommes corrompus & criminels peuvent bien former des desseins de mort contr'eux, mais qu'ils ne peuvent les executer sans son ordre; Que c'est lui-même qui prend le soin de venger ses serviteurs, lorsque ceux qui veulent les opprimer y pensoient le moins; que toute la force de ceux qui sont foibles, tels qu'étoient alors les Juifs, consiste à avoir recours au Dieu tout-puissant; & que les armes par lesquelles on peut s'assûrer de surmonter toute

la fureur des hommes, ſont celles que Mardochée & Eſther avec tous ceux de leur nation employerent pour mettre à couvert leur vie dans un peril ſi preſſant; c'eſt-à-dire, la priere, l'humilité, & les jeûnes.

Ceux dont le cœur eſt rempli d'une vaine confiance en eux-mêmes, ne comprennent point ces verités ſi conſolantes pour les juſtes, & ſi terribles pour les méchans. Ils ne regardent que la main armée des hommes; & ils n'ont point les yeux de la foi pour enviſager les ſecrets reſſorts par leſquels cette main toute armée qu'elle eſt, ne ſe remue & n'a de force qu'autant que le bras du Dieu Tout-puiſſant lui en donne la liberté. C'eſt cette foi que nous devons demander ſans ceſſe à celui qui eſt le Pere des lumiéres: & c'eſt pour nous l'inſpirer que l'Ecriture nous propoſe tous ces grands exemples des temps paſſés, dont la lecture ne ſe doit pas terminer à une ſimple ſpeculation, mais à l'édification du cœur, & à l'accroiſſement d'une pieté ſolide & digne du Chriſtianiſme.

FIN.

TABLE
DES CHOSES PRINCIPALES
contenues dans ce livre.

A

ADORATION commune en orient à l'égard des Rois. *page* 49

Le culte de latrie dû à Dieu uniquement. *ibid.*

AFFLICTION. Coutume chez les Perſes & les Juifs de déchirer ſes vêtemens, de ſe revêtir d'un ſac & de ſe couvrir de cendre dans les grandes afflictions. 64

Agag roi d'Amalec coupé par morceaux par Samuel, en préſence de Saül qui l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. 47

AMAN. Sa haute élevation à la Cour d'Aſſuerus. 42. v. 1. & *pag.* 48

Aman irrité contre Mardochée qui ſeul ne fléchiſſoit point le genou devant lui, eſtime peu de choſe de ne perdre que lui, mais fait deſſein de perdre tous les Juifs avec lui. 43. v. 6.

Aman étoit de la race d'Agag ennemi des Juifs. 44. v. 10. & *pag.* 47.

Il obtient d'Aſſuerus un ordre qui eſt envoyé dans toutes les provinces pour exterminer tous les Juifs ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. 45. v. 12. & 13.

Comment il eſt dit qu'Aman étoit Macedonien. 48

Superſtition d'Aman en jettant au ſort le jour qu'il devoit faire tuer tous les Juifs. 43. v. 7. & 53.

Excès horrible d'ambition & de vengeance en la perſonne d'Aman. 55. & 56

Joie extraordinaire où étoit Aman, parceque la Reine l'avoit invité à un feſtin avec le Roi, troublée parceque Mardochée le voyant paſſer, ne s'étoit pas même levé pour lui faire honneur. 77. v. 9.

Aman fait dreſſer une potence de 50. coudées de haut pour Mardochée, ne ſachant pas que c'étoit pour lui-même. 78. v. 14. & *page* 88.
Aman eſt nommé par le Roi pour honorer & ſervir comme de heraut au triomphe de Mardochée pour qui il venoit de préparer une potence. 90. v. 6. *& ſuiv.* & *page* 96
Le renverſement d'Aman & l'élevation de Mardochée, ſont un grand ſujet de conſolation pour les juſtes & d'épouvante pour les impies. *ibid.*
Aman figure du démon comme Mardochée de JESUS-CHRIST. 97
Ambition d'Aman étrangement ſurpriſe. 100
C'eſt une figure de la ſurpriſe où ſeront un jour les méchans. *ibid.*
Frayeur & trouble inconcevable d'Aman en apprenant de la bouche même d'Eſther qu'elle étoit Juive. 109
Figure de l'effroi terrible des méchans au jour du jugement. 110
Aman eſt pendu à la potence même qu'il avoit préparée à Mardochée. 105. v. 10. & *pag.* 112
Dans tous les ſiecles il y a eu beaucoup d'Amans & peu de Mardochées. 162
Exemple d'un orgueil conſommé en la perſonne d'Aman. 86
AMBITION. L'ambitieux déchiré cruellement par ſon ambition. *ibid.*
L'ambition, un enivrement. 98
AMI. Bonheur rare de rencontrer un ami fidelle & ferme. 73
AMITIÉ du ſiecle ſouvent funeſte dès ce monde. 113
ANNEAU. Les Rois donnoient leur anneau à ceux à qui ils confioient la ſuprême autorité: & c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le ſeau royal à tous les édits. 56
ARTAXERCES, nom ordinaire des Rois de Perſe 8. 175. & 176
ASSUERUS. Queſtion difficile, de ſavoir qui étoit ce Prince. 8
Aſſuerus le même que Darius fils d'Hyſtaſpes. *ib.*
Etendue de ſon empire. 1. v. 1. & *page* 9.
Il fit un feſtin à tous ceux de ſa Cour, qui fut continué durant 180. jours. 1. v. 3. & 4. *page* 10. & 11.
Ce feſtin finit par un au-

tre où il invita tout le peuple qui ſe trouva dans Suſe, capitale de ſon empire. 2. v. 5
Les filles qui étoient deſtinées pour Aſſuerus, ne lui étoient préſentées qu'après une préparation de 12. mois. 23. v. 12. & *page* 33
Nul n'oſoit ſe préſenter devant Aſſuerus, ſi ce Prince ne l'avoit appellé. 60. v. 11. & *pag.* 68
Aſſuerus nom ordinaire des rois des Medes. 175. & 176
Darius fils d'Hyſtaſpes regna 200. ans ou environ, avant le fameux Darius vaincu par Alexandre. 9

C

Charité. Elle eſt la robe nuptiale ſans laquelle il n'eſt pas permis d'approcher du banquet celeſte. 114
Citoyens. Il y a deux gentes d'hommes mêlés enſemble durant cette vie, les citoyens de la Jeruſalem celeſte, & les citoyens de Babylone. 210
Coeur. Le changement des cœurs eſt au pouvoir de Dieu. 217. 231. & 232
Confiance. Toute la confiance d'une ame Chrétienne qui eſt prête de paroître devant Dieu, doit être dans l'humble défiance d'elle-même & l'eſperance de la miſericorde de Dieu fondée ſur les merites de la mort de notre Sauveur. 83
Conſtantin le Grand porte le ſigne ſacré de la croix dans ſes étendarts, pour témoigner qu'il eſperoit plus en l'aſſiſtance de Jesus-Christ que dans ſes armes. 211
Conſtantin ſurpris par les Ariens condamna à l'exil ſaint Athanaſe. 142
Cosrhoès roi des Perſes. Impieté de ce Prince. 234
Courtisans. Ils conſultent d'ordinaire moins leurs devoirs dans les conſeils qu'ils donnent aux Princes, que leurs propres interêts. 17. & 18.

D

Danse. La tête du plus grand & du plus ſaint de tous les hommes a été le prix de la danſe d'une fille. 18
David quoique le plus jeûne des enfans d'Iſaï préferé à tous ſes freres pour être roi d'Iſ-

rael. 35
David ſurpris par Siba, ajoûta foi à ſes impoſtures contre Miphiboſeth. 242
DEVOIR. Il n'y a de ſûreté que dans l'accompliſſement de ſon devoir. 72
DIEU. La qualité d'enfans de Dieu que nous recevons dans le Batême, nous donne un accès auprès de ſa divine majeſté. 70
Dieu deſtine quelquefois pour une ſeule action des perſonnes qu'il éleve à une haute dignité. 71. 228. & 229
Se diſpoſer à executer la volonté de Dieu ſans déliberer davantage, quand on l'a une fois connue. 74
Le regard de Dieu ſera une choſe terrible pour les reprouvés. 110
Tout eſt ſoumis au pouvoir de Dieu. 197

E

EPOUSE. Le ſoin qu'une ame chrétienne doit avoir de ſe rendre digne de devenir l'épouſe d'un Dieu, figuré par le ſoin que l'on avoit de préparer les filles que l'on avoit choiſies pour être préſentées à Aſſuerus. 33. & 34
ESTHER, niéce de Mardochée qui l'avoit adoptée pour ſa fille, & élevée avec grand ſoin. p. 21. v. 7.
Elle fut choiſie pour être gardée avec les femmes deſtinées pour le Roi. 22. v. 8
Elle ne fait point connoître qu'elle étoit Juive, ſelon le conſeil que Mardochée lui avoit donné. 22. v. 10. & p. 31
Eſther eſt miſe en la place de la reine Vaſthi. 25. v. 17
Eſther étant devenue Reine conſerve toûjours la même déference pour les conſeils de Mardochée. 25. v. 20. & p. 38
Sa fidelité à s'abſtenir des viandes jugées impures par la loi. 30. & 222
Elle ne ſe laiſſe point éblouir dans une ſi haute élevation: mais ne ſonge qu'à plaire au Seigneur le Dieu de ſes peres. 36. & 38
Si Eſther étant Juive a pu épouſer Aſſuerus qui étoit un infidelle. 37. 217
Eſther ſçachant le danger extrême qui menaçoit tous les Juifs, ſe reſout de garder un jeûne de 3. jours, & avertit Mardo-

chée de faire obſerver par les Juifs un même jeûne. 62. v. 16
Elle expoſe ſa vie pour le ſalut de ſa nation en ſe préſentant devant Aſſuerus ſans avoir été appellée, 73
Evanouiſſement d'Eſther à la vûe d'Aſſuerus. 82. & 226. v. 10
Figure de l'effroi d'une ame lorſqu'elle paroîtra devant la majeſté de Dieu. 83
Eſther declare genereuſement qu'elle étoit Juive, 103. v. 3. & p. 107
Eſther declare qu'elle avoit eu en abomination toutes les marques de ſa grandeur. 134. & 207. v. 16. & p. 221
Grand ſujet de condamnation pour beaucoup de Chrétiens. 223
ETATS. La récompenſe des bons & la punition des méchans, la baſe & l'affermiſſement des Etats. 94. & 186
EUNUQUE. Ils étoient en credit chez les Orientaux. 24. v. 15

F

FEMME. Regles ſages pour une femme mariée. 221
FESTIN. La modeſtie & la pieté y regnent peu. 18
FOIBLESSE. Nous devons tout craindre, ſi nous enviſageons notre foibleſſe, mais nous devons tout eſperer, ſi nous regardons la miſericorde infinie de Dieu. 199

J

JOIE. Les joies profanes, des ſources de malheurs. 18. 19
Vanité des joies & des ſatisfactions humaines. 77. v. 11. *& ſuiv.*
JUIFS. Ordre du roi des Perſes d'exterminer les Juifs, revoqué par le credit d'Eſther, & un ordre contraire donné en leur faveur pour exterminer leurs ennemis. 116. v. 5. *& ſuiv.*
65. mille hommes tués dans les provinces par les Juifs en vertu de cet ordre. 138. v. 16
La terreur du nom du peuple Juif fut ſi grande, que pluſieurs embraſſerent leur religion. 120. v. 17. & p. 132
Fête ſolennelle ordonnée parmi les Juifs pour conſervet la memoire de ce jour où ils s'étoient vengés de leurs ennemis. 138. v. 17. & p. 151.
Les Juifs ſe contentent d'avoir tué leurs enne-

mis, ſans vouloir profiter de leurs dépouilles, quoique le Roi les leur eût données. 138. v. 16. & p. 146

L

LIT. C'étoit la coutume des anciens de ſe coucher ſur des lits pour manger. 14
Cette coutume venue de molleſſe. *ibid.*
Deſcription de la maniere dont les anciens ſe couchoient pour manger. *ib.*

M

MARDOCHE'E étoit du nombre des Juifs transferés à Babylone par Nabuchodonoſor, 21. v. 6. & p. 28. & 29.
Sainte éducation donnée à Eſther par Mardochée. 229
Sollicitude de Mardochée pour Eſther ſa niéce. 22. v. 11. & p. 32.
Belle figure de la ſollicitude des Paſteurs pour les ames qu'ils conduiſent. 32
Conjuration de deux eunuques contre la perſonne d'Aſſuerus, découverte par Mardochée. 26. v. 21. *& ſuiv.* & p. 40
Mardochée étoit de la tribu de Benjamin. 29
Il eſt le ſeul qui ne flechit point le genou devant Aman. 42. v. 2
Raiſon qu'avoit Mardochée de ſe conduire ainſi à l'égard d'Aman. 50. & 51
Il n'eſt point ébranlé par les maux qu'il prévoyoit bien lui pouvoir arriver. 52
Mardochée ayant vû l'édit qu'Aman avoit par ſon credit auprès du roi fait publier pour exterminer toute la nation Juive, ſe revêt d'un ſac & ſe couvre d'un cilice. 58. v. 1
Il fait ſavoir cet édit à Eſther, & l'avertit de s'employer pour les Juifs auprès du Roi. 59. v. 8
Il lui fait dire qu'elle ne croye pas être en ſûreté à cauſe de ſa dignité de Reine : que ſi elle neglige de s'employer pour les Juifs, Dieu ſçaura bien ſauver les Juifs ſans elle, & qu'elle doit craindre de perir elle & toute ſa maiſon. 61. v. 14. & p. 71
Exemple rare d'une fermeté humble dans Mardochée. 85
Mardochée figure de

JESUS-CHRIST. 97. 130. & 131
Moderation admirable de Mardochée après l'honneur extraordinaire qu'il avoit reçû. 99
Mardochée auteur du livre d'Eſther. 139. v. 10. & p. 150
Viſion que Mardochée eut en ſonge. 157. v. 6. & ſuiv.
Priere de Mardochée. 192. v. 8.
Admirable diſpoſition de Mardochée à l'égard d'Aman. 193. v. 13. & 14
MAUX. Les hommes très-ſenſibles aux maux du corps, & inſenſibles aux maux de l'ame. 210
MORT. C'eſt la mort de l'ame qui eſt à craindre pour des Chrétiens, & non la mort du corps. 133

N

NABUCHODONOSOR roi de Babylone reduit à l'état des bêtes à cauſe de ſon orgueil. 244

O

OCCASION. Il y a des occaſions uniques auſquelles on ne peut manquer ſans ſe perdre. 72

P

SAINT PAUL. Cet Apôtre vivoit de ſon travail, n'uſant point du pouvoir qu'il avoit de vivre de l'Evangile. 147
POLITIQUE. Fauſſe politique de quelques Princes, qui diſoient qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs ſujets un ſervice trop conſiderable, que d'en être deſſervis. 185
POLYGAMIE, permiſe anciennement. 36
PRIERE. Priere pleine de conſolation pour les perſonnes foibles opprimées. 168
PRINCES. Les plus puiſſans de la terre ſe doivent regarder comme abandonnés ſi Dieu n'eſt avec eux. 211
Ils ont toûjours été expoſés aux ſurpriſes de ceux qui approchent de leur perſonne. 241
PTOLEMÉE, nom ordinaire des rois d'Egypte, comme Cleopatre celui des reines. 174

R

ROIS. C'étoit un privilege parmi les Perſes, qui n'étoit que pour les plus grands Seigneurs, de voir le viſage du Roi. 16

Leurs cœurs ſont en la main de Dieu, & il fait ſervir leur puiſſance à l'execution de ſes volontés. 149
Ils ſont comme des images de Dieu. 186

S

SAINTS. Les Saints dans les afflictions publiques ſe ſont toûjours reconnus pecheurs, & ont attribué à leurs pechés les fleaux de la divine juſtice. 212

V

VASTHI femme d'Aſſuerus ayant la qualité de Reine, eſt repudiée pour une action qui ne meritoit que de la louange. 4. v. 11. *& ſuiv.* & *page* 18. & 27.
VOCATION. La vocation aux ordres ſacrés doit être fondée principalement ſur l'humilité & la vûe de ſa propre indignité. 70

Z

ZELE indiſcret d'une Dame de pieté, qui avoit diſtribué ſon bien aux pauvres ſans la participation de ſon mari. 225

Fin de la Table.